



**HAL**  
open science

**Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de  
Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques  
industriels et du conflit de l'incinérateur.**

Tobias Girard

► **To cite this version:**

Tobias Girard. Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur.. Anthropologie sociale et ethnologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2012. Français. NNT: . tel-00715472

**HAL Id: tel-00715472**

**<https://theses.hal.science/tel-00715472>**

Submitted on 7 Jul 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Thèse de doctorat  
en anthropologie sociale et ethnologie

Tobias Girard

## Les pouvoirs du danger

Zone industrielle de Fos-sur-Mer

Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur

Sous la direction de Marc Abélès

Soutenue le 5 juillet 2012

Composition du jury :

**Marc Abélès**, directeur de thèse, anthropologue, *directeur d'études à l'EHESS, IIAC-Laios*

**Pierre-Antoine Chardel**, philosophe, *maître de conférences HDR à Télécom École de Management*

**Éric Chauvier**, rapporteur, anthropologue, *chargé de cours HDR à l'Université Victor Segalen Bordeaux 2*

**Jean-Louis Fabiani**, président, sociologue, *directeur d'études à l'EHESS, CESPRA*

**Bernard Paillard**, rapporteur, sociologue, *directeur de recherche émérite au CNRS, CERHIO Université Rennes 2*

**Michel Peraldi**, anthropologue, *directeur de recherche au CNRS, CADIS*

*Cette thèse a bénéficié d'une bourse de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 2004 - 2007.*

# RÉSUMÉ

---

Cette thèse s'intéresse à la construction politique des conflits environnementaux liés au traitement des déchets, à la gestion des risques industriels et des pollutions. La recherche s'interroge sur les usages politiques du danger, c'est-à-dire sur les processus à l'aide desquels les puissants, hommes politiques, firmes multinationales, représentants de l'État ou leaders associatifs, peuvent à la fois combattre les menaces environnementales, mais aussi les produire de par leurs décisions, les amplifier de par leurs absences de décisions, ou encore les occulter et les instrumentaliser.

Pour chercher des éléments de réponse, une enquête de terrain a été réalisée de fin 2004 à fin 2007 dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer, où toutes ces menaces se trouvent cristallisées autour d'un conflit particulièrement politisé, celui portant sur la réalisation d'un incinérateur à Fos-sur-Mer par la Communauté Urbaine de Marseille. Malgré une quarantaine d'actions en justice intentées contre lui, l'incinérateur est entré en service en 2010 au terme d'une vingtaine d'années de luttes, d'avancées, de reculs et de multiples rebondissements. La thèse cherche à décrypter l'influence des jeux de pouvoirs sur le conflit : guerre commerciale des majors du déchet, tactiques des leaders associatifs, rivalités politiques, revirements électoraux, scandales nationaux, réseaux d'influence, soupçons de corruption, etc. Elle prend alors pour objet les détraquements du politique qui finissent par former de véritables politiques du détraquement.

Pour étudier ces mécanismes complexes, il a fallu mettre en place un cadre théorique et méthodologique spécifique. Le premier s'appuie sur les travaux de Mary Douglas, Georges Dumézil, Michel Foucault, Gilles Deleuze et Félix Guattari. Le second propose une analyse croisée de l'histoire politique du conflit, du contexte, des discours et des pratiques. Au lieu de s'attacher aux représentations sociales du risque et de la pollution pour interpréter les raisons du conflit, la recherche s'emploie à mettre en lumière les similitudes de comportements, de styles et de pratiques que l'on peut observer de part et d'autre du

conflit, quelque soit la cause défendue ou les intérêts représentés. Selon les formes que prennent les menaces et les usages, observés sur le terrain, qui en sont faits, c'est une typologie des dispositifs de pouvoir qui est ainsi proposée. La thèse distingue alors le danger, du risque et du péril pour leur associer respectivement des dispositifs de pouvoir, de contrôle et de puissance. Cette méthode fige les formes de pouvoir pour analyser le montage des politiques et stratégies employées dans le conflit. Il devient ainsi possible de rendre compte des enjeux de pouvoir, par exemple d'une procédure de concertation ou d'une stratégie de communication, en étudiant sa manière de faire, c'est-à-dire sa manière de sélectionner les menaces et de travestir ou d'agencer ensemble les dispositifs de pouvoir, de contrôle et de puissance.

# REMERCIEMENTS

---

C'est un grand plaisir de pouvoir exprimer toute ma reconnaissance et ma gratitude aux personnes et aux institutions, qui à Fos-sur-Mer, Martigues, Marseille, Paris et ailleurs, m'ont aidé à réaliser cette thèse. À la source se trouvent le professeur Yves Monnier du Muséum National d'Histoire Naturelle, qui m'a fait découvrir les milieux tropicaux et aimer l'ethnologie ; Magda Zanoni de l'Université Paris 7, qui a dirigé mon mémoire de master et permis de faire l'expérience la plus déterminante pour mes recherches ; Nicole Albertini de l'association des Eco-Maires, qui m'a donné l'idée, l'envie et le terrain de la thèse ; Marc Abélès, qui l'a dirigée au sein du Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales (Laios) et défendue pour qu'elle soit financée ; Marianne Bloquel de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), dont l'institution a financé mes recherches et qui m'a beaucoup apporté par son tutorat attentif, sa curiosité et les échanges entre ingénieurs de l'Ademe auxquels elle m'a permis d'assister.

Je remercie infiniment Manola Antonioni, Pierre-Antoine Chardel, Francis Chateauraynaud, Dana Diminescu, Jean-Michel Fourniau, Françoise Lafaye, Thomas Le Roux, Michel Letté et Christiane Vollaire pour leur générosité, leurs critiques et leurs encouragements.

Toute ma reconnaissance aux chercheurs et personnels du LAIOS, de l'EHESS, du séminaire d'introduction à l'enquête de terrain, du LAMES, de l'institut Mines-Télécom, du programme « débordements industriels », du CERES, de l'AFEA, de Supélec, des revues *Multitudes*, *Chimères*, *Écologie & Politique*, *Ethnologie Française*, *Pratiques...* Dans le désordre alphabétique : Sophie Accolas, Catherine Achin, Georges Augustins, Rémi Barbier, Laurent Bazin, Irène Bellier, Véronique Bénéï, Alban Bensa, Marianne Blidon, Bianca Bottea, Samuel Bourdreuil, Nicolas Buclet, Antonio Casilli, Éric Chauvier, Riccardo Ciavolella, Yves Citton, Maryse Cournollet, Saskia Cousin, Pascal Cristofoli, Olivier Defechereux, Martin de la Soudière, Linda Dematteo, Elise Demeulenaere, Chantal Derkenne, Jacob Durieux, Nicolas Flamant, Jean-Claude Galey, Christelle Gramaglia, Emmanuel Grimaud, Sylvie Guessab,

Bernard Kalaora, Claude Kergomard, Peter W. Kirby, Alice Krieg-Planque, Emmanuelle Lallement, Mathias Lefèvre, Samuel Lézé, Marie-Dominique Loÿe, Romain Melot, Jean-Christophe Montferran, Jean-Luc Moriceau, Lucas Morlot, Birgit Müller, Catherine Neveu, Lydie Pavili, Arnaud Peters, Boris Pétric, Monique et Michel Pinçon-Charlot, Enric Porqueres I Gené, Valérie Pouzol, Matthieu Renault, Sandrine Revet, Isabelle Rivoal, Laurence Rocher, Frédérique Rosenfeld, Sébastien Roux, Lucia Sagradini, Paola Tubaro, Sophie Wahnich.

Mille mercis à mes interlocuteurs sur le terrain, spécialement Marie-Claude Dho Fiandino et Philippe Chamaret pour leur accueil et leur attention chaleureuse, et en particulier pour leur disponibilité : Robert Assante, Louis Barnes, Fabien Beninati, Béatrice Berbiec, Patrick Boullay, Frédéric Boullerne, David Bouttin, Jean-Luc Bussière, Claude Calvet, Sandrine Candelier, Jacques Carle, Christian Caroz, Gérard Casanova, Claude Chardonnet, Jean-Claude Cheinet, Richard Deboom, Marc Del Corso, Henri De Matos, Thomas Devillers, Richard Escoffier, Victor-Hugo Espinosa, Jean-Pierre Estela, Antoine Francheschi, Marc Frenger, Gérard Fuxa, Louis Genty, Jean Gonella, Joël Guitard, André Haus, M. Jalabert, Jean-Eudes Joffrin, Pierre Legris, Alexandre Lami, Jean-Laurent Lucchesi, Patrice Lysek, Émile Majcica, René Marion, Joël Martine, Romuald Meunier, Louis Michel, Daniel Moutet, Laurent Neyer, Roger Ordan, Philippe Patrick, Laura Pigead-Verbaere, Jean-Luc Piras, Guy Pisapia, Éric Pourtain, René Raimondi, Christian Raynaud, Jean Reynaud, Michel Sacher, Gilbert Sandon, Philippe Sanmarco, Jean-Claude Sari, Bernard Sauvaire, Patrick Sibon, François-Renaud Siebauer, Dominique Vagneux, Jean-Pierre Van-Eecke, Michel Vaxès, Pierre Verbaere, Gilbert Veyrié, Pierre Virey.

À Marseille, salutations les meilleures et amitiés aux collègues, amis et voisins des immeubles Picon et Saint Martin de Salles : Stephan Castel, Jean-François Poupelin, Pierrick Cézanne-Bert, Mathieu Leborgne, Frank Pourcel, Stéf & Béa, Vincent Baggioni, Etienne Ballan, Anne Le Guillou, Julie Métais, Michel Gairaud, Justine Flandin, Mama, Louisa, Kroust, Jeff & Blandine, Arnaud, Cécile, Alice, PJ, Séverine, JC...

Remerciements spéciaux à Yves-Marie Davenel et Éléonore Merza, ainsi qu'aux compagnons de route doctorants pour toute l'énergie, la solidarité et les conseils : Naziha Aboubeker, Aurélien Allouche, Karim Berthomé, Ide Blériot, Jean-Stéphane Borja, Sarah Carton de

Grammont, Nadège Chell, Jonathan Chibois, Stéphanie Chifflet, Sophie Corbille, Laetitia Delamare, Antonio Farinhas Rodriguez, Michael Gasperoni, Morgane Govoreanu, Sabine Gués, Meoïn Hagege, Thomas Huet, Annalisa Iorio, Sébastien Kapp, Seung Yeon Kim, Karine Lamarche, Chan Langaret, Jade Legrand, Tristan Loloum, Benjamin Loveluck, Sabrina Melenotte, Ariane Monnier, Virginia Monteforte, Horacio Ortiz, Clara Osadtchy, Alvin Panjeta, Fanny Passeport, Helena Prado, Francesco Quartuccio, Catalina Ravessoud, Elodie René, Victor Royer, Ingrid Tafere, Stéphanie Vuillemin, Alexis Zimmer.

À Steph, aux parents, les familles, les amis... vous savez bien ce que je vous dois. Cette thèse vous est bien sûr dédiée.



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>- INTRODUCTION - LA FABRIQUE DE LA THÈSE</b>	<b>11</b>
D'une jungle à l'autre	12
Le processus d'enquête	15
Perception des recherches	20
Écriture et présentation du plan	23
<b>- PREMIÈRE PARTIE - LES POUVOIRS DU DANGER</b>	<b>27</b>
Panorama de la zone industrielle : ceci n'est pas un pipe-line	30
<b>Chapitre 1 « Je suis venue pour vous dire que j'ai peur »</b>	<b>43</b>
Questions de méthode	43
Le décor	47
Les personnages	49
Exacerbation des contraires	54
Mise en scène de la peur	55
Mise en scène de la sécurité	65
Du bon usage du calme et du vacarme	72
Du mauvais usage de la prudence	74
La stratégie immunitaire de la sécurité	76
La tactique du pourrissement	80
Épilogue : « Rien ne sera jamais fini »	86
De l'autre côté du miroir	90
Une théorie de la déchéance	90
La manière forte	94
La manière douce	98
<b>Chapitre 2 Dispositifs : gouverner (par) les menaces</b>	<b>101</b>
L'hypothèse des cultures du risque	101
De la souillure à l'analyse culturelle des risques	102
Les individus sont-ils solubles dans la société ?	106
Comment pense Mary Douglas ?	110
La portée politique de l'analyse culturelle	112
Des cultures aux dispositifs	115

Les démons du risque	119
Dumézil, Foucault, Deleuze-Guattari	121
La société immunitaire	131
Souveraineté sacrée et dangereuse	133
Souveraineté magique et juridique	135
Immunité	136
Secret et territoire	138
La société de contrôle	141
Du danger au risque	141
Du pouvoir au contrôle	145
Rassurante raison	148
Douceur pastorale et productive	150
Au bonheur des risques	154
Un langage numérique	156
Protée insaisissable et consensuel	158
La machine de guerre	163
Le péril est une épreuve	163
La guerre n'est pas un dispositif	165
Nomades et indisciplinés	167
« (Se) faire peur pour être fort »	171
Le vitalisme de la puissance	173
Table des dispositifs	177
Post-scriptum sur l'analyse culturelle des risques	179
<b>- DEUXIÈME PARTIE - LA CONSTRUCTION POLITIQUE DU CONFLIT</b>	<b>181</b>
<b>Chapitre 3 Histoire politique des ordures de Marseille (1887-2002)</b>	<b>182</b>
1887-1989 : Un siècle de mise en décharge à Entressen	183
Municipales 1989. Naissance des deux projets d'incinérateurs marseillais	192
Municipales 1995. Abandon d'un des deux projets et remise à zéro de l'autre	208
Municipales 2001. Déplacement du projet d'incinérateur à Fos-sur-Mer	230
<b>Chapitre 4 Agencements de pouvoirs (2003-2004)</b>	<b>249</b>
La chevalerie départementale	251
Martingales municipales	254
Le catastrophisme, ou le prince déguisé en berger	259
Un contre-pouvoir est aussi un pouvoir	263

Le désamorçage pastoral	268
L'abstention constructive	270
Le contrôle auto-immunitaire	272
Les élections cantonales attisent puis refroidissent le conflit	277
Comment faire de la concertation un miroir aux alouettes	281
<b>Chapitre 5 Politiques du détraquement</b>	<b>295</b>
Guerre juridique (2005-2010)	296
L'organisation du débat public	296
La décharge d'Entressen	297
Les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers	299
La délégation de service public	299
L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation	300
La modification du Plan local d'urbanisme	301
Le permis de construire	304
L'attribution du contrat à la société Evere et le « séisme politique »	307
« Guérilla poubelle »	314
Pouvoirs de la pollution	319
Sorcellerie de la pollution	321
« Le scandale est toujours contagieux »	323
« <i>Le politique vient polluer le débat</i> »	325
Polluer pour régner ?	328
La théorie du pourrissement	329
La sécurité ressuscite ce qui nous menace	334
Accident ou incident ? Les grands enjeux des petites différences	338
La relative hiérarchie des menaces	340
L'ubiquité de la catastrophe	343
Le cercle vicieux de la sécurité peut-il être vertueux ?	344
<b>- CONCLUSION -</b>	<b>348</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>355</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>365</b>
Liste des événements de terrain suivis	366
Liste des articles de presse cités	370
La réunion de l'enquête publique de l'incinérateur, Fos-sur-Mer, 7 octobre 2005	377

Incinérateur : 800 personnes réunies pour redire NON !, 7 octobre 2005	391
7 <sup>ème</sup> rencontres de l'intercommunalité et de la gestion des déchets, ADCF –SITA, 10 juin 2004.	393
Entretien avec Robert Assante, 22 février 2005	400
Entretien avec René Raimondi, 31 mars 2005	409
Entretien avec MM. Christian Caroz et François-Renaud Siebauer, Ademe PACA, 6 janvier 2005	420
Article de <i>La Provence</i> , 4 juin 1999	456
Interventions de Philippe Sanmarco et Robert Assante, École Normale Supérieure, Paris, 8 avril 2008	457
Stage de formation « concertation », ADEME, Paris, 25-27 octobre 2005	463
Journée du 25 octobre	463
Journée du 26 octobre	477
Matinée du 27 octobre	488
Plénière du groupe de travail « dioxines : perception et communication », SPPPI, 31 janvier 2006	497

# - INTRODUCTION -

## LA FABRIQUE DE LA THÈSE

---

*« Si la pollution constitue une catégorie particulière de danger, pour savoir où la situer dans l'univers des dangers, il nous faut dresser l'inventaire de toutes les sources possibles de pouvoirs »*

Mary Douglas, *De la souillure*.

**DANGER** n. m. – XII<sup>e</sup>, *dangier* « domination, pouvoir sur... » (*estre en dangier de...* « à la merci de... »); sens mod. en 1340, dans *en dangier*; du lat. pop. *dominarium* « pouvoir de dominer », de *dominus* « maître »; le mot a pris au XIV<sup>e</sup> s. le sens de « péril »

Le Grand Robert, 2001.

Ces deux épigraphes ont été l'étincelle, mais peut-être que l'objet et la démarche de la thèse seront plus clairs si je commence par en présenter l'origine, et expliquer comment une thèse prévue et initiée en Amazonie brésilienne a bien pu finir par se dérouler dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer. J'espère ainsi rendre mes propos moins distants, moins désincarnés et donner une idée des partis pris et jugements de valeurs, qui viendront non seulement colorer et donner le ton du texte, mais aussi lui fournir sa trame et son plan. Le résultat obtenu étant tributaire des pratiques de recherches et de leurs ajustements continus aux circonstances étudiées <sup>1</sup>, cette introduction présentera également les évolutions du processus d'enquête et l'élaboration progressive des méthodes de recueil, d'indexation et d'analyse des matériaux.

---

<sup>1</sup> Christian GHASARIAN (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, 2002, 249 p.

## D'une jungle à l'autre

Mon objectif initial était de réaliser une thèse d'ethnobotanique et d'ethnozoologie tropicale. Attiré au départ par la luxuriance des forêts tropicales, les histoires et les manières de vivre des personnes avec lesquelles je vivais en Guyane, à Madagascar puis au Bénin, m'ont peu à peu beaucoup plus touché que les plantes ou les milieux naturels que j'étudiais. C'est ainsi que je suis progressivement devenu plus sensible au regard ethnologique qu'aux sciences de la nature. Une expérience de terrain en Amazonie Brésilienne accentua d'autant plus ce glissement. Il s'agissait d'une aire protégée, dite « réserve de développement durable ». Une fabrique de transformation des noix du Brésil avait été installée en pleine jungle pour permettre aux *castanheiros*, les cueilleurs de noix, de regrouper leurs ventes et transformer les noix en huile et en biscuits. Cela dans l'idée d'échapper à un système de domination économique qui a souvent été comparé à un semi-esclavagisme <sup>2</sup>. Nous étions deux étudiants de DEA à en faire notre terrain de mémoire. Nous savions que le projet de développement était assez conflictuel, mais nos professeurs du Muséum National d'Histoire Naturelle nous ont poussés à étudier plutôt les pratiques de chasse et de pêche des habitants. Une fois arrivés, le premier mois a été conforme à la carte postale attendue, à ceci près que les connaissances faunistiques des habitants du village n'étaient pas vraiment riches de cet incroyable folklore annoncé par les références bibliographiques. Le village n'existait en fait que depuis quelques dizaines d'années, la plupart des premiers habitants étant des chercheurs d'or et des migrants fuyant la sécheresse et la pauvreté des régions plus au sud du Brésil. Tout le reste semblait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Le projet passait pour exemplaire et les experts de la Banque mondiale et du Fonds français pour l'environnement mondial allaient bientôt arriver pour octroyer de nouveaux financements. Nous aurions très bien pu repartir sur ce constat si nous n'avions pas vécu une sorte de rite de passage en suivant les *castanheiros* dans l'un des sites de récolte les plus éloignés du village. Nous avons en fait changé d'hôtes. Des membres de la famille qui contrôlait en grande partie le projet et nous avait accueilli à notre arrivée au village, nous avons vécu en forêt avec ceux qui étaient les laissés pour compte du projet, et

---

<sup>2</sup> Christian GEFFRAY, « La dette imaginaire des collecteurs de caoutchouc », *Cahiers de Sciences Humaines*, 28 (4), 1992, pp. 705-725.

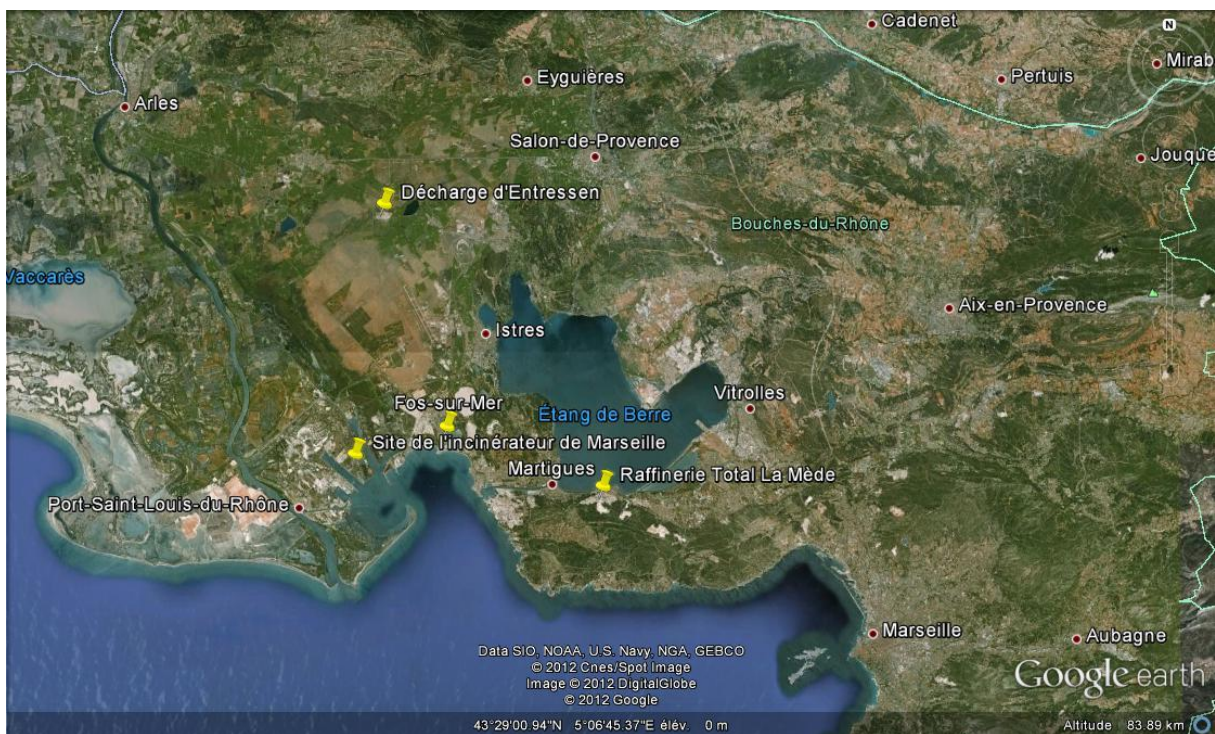
habitaient dans une partie séparée du village, où nous étions peu allés. À partir de là, tout changea. Chaque jour, nous apprenions que tout ce que nous avons vu jusqu'à présent n'était qu'une façade derrière laquelle tout était beaucoup plus dur, amer, désespéré qu'on nous l'avait montré. Avec les promesses de financement international, le projet était devenu un important enjeu politique et économique qui avait attisé les conflits entre groupes familiaux de la dite « communauté », avec une violence, un ressentiment, que les officiels semblaient ignorer. La fabrique fit l'objet d'un incendie criminel peu après. Je ne m'étendrais pas ici sur ces raisons, mais cette expérience fut éprouvante. Au retour, nos professeurs nous ont peu soutenus. Les conditions de vie des habitants ne les intéressaient pas vraiment. Ils regrettaient de ne pas trouver les listes des espèces chassées et pêchées et nous ont reproché de ne pas avoir suivi le protocole de recherche prévu. « *Le terrain vous transforme* », dit Maurice Godelier <sup>3</sup>. Cette expérience m'a en effet poussé à abandonner mon projet de thèse, rendre la bourse qui m'avait été attribuée, et m'a vacciné des recherches sur les « *relations homme-nature* » qui oblitèrent les enjeux politiques, économiques ou tout simplement humains.

Je me suis alors mis à chercher un travail de gestion des conflits environnementaux et de concertation de la population en France métropolitaine. Toutes mes expériences ayant été tropicales, mes tentatives ont été infructueuses pendant deux ans, jusqu'à ce que je rencontre l'association des Eco-Maires. La déléguée générale de cette association d'élus locaux, Nicole Albertini, était notamment passionnée d'ethnologie. Je n'aurais jamais pensé me lancer dans une thèse d'anthropologie si elle n'en avait eu l'idée et ne m'y avait encouragé. Il suffisait de transformer le travail que je cherchais en un sujet de recherches. Je voulais étudier un conflit environnemental avec de forts enjeux politiques et économiques. Mais en France, pour mieux en maîtriser les tenants et aboutissants. Or le vice-président des Eco-Maires était maire de Fos-sur-Mer, commune de 16 000 habitants de la zone industrielle éponyme, située à 50 km de Marseille, où je n'étais jamais allé. Nicole Albertini m'apprirent que les trois quart du territoire communal étaient gérés par le Port autonome de Marseille, avec

---

<sup>3</sup> GODELIER Maurice, « Briser le miroir du soi », in Christian GHASARIAN (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, 2002, p. 207.

de forts enjeux de pouvoir autour de deux conflits d'implantations industrielles : le terminal méthanier de Gaz de France et l'incinérateur de Marseille. D'après elle, le maire de Fos « *risquait gros* » en s'impliquant dans ces conflits. Je n'avais pas vraiment compris ce que cela pouvait signifier, mais cela m'avait rappelé le *De la souillure* de Mary Douglas <sup>4</sup>, dont j'avais retenu comme idée directrice que là où se trouve le danger, se trouve aussi le pouvoir. En cherchant l'étymologie de danger, je me suis aperçu que le mot *danger* dérivait justement de la forme latine du mot *pouvoir*. Discussion faite, j'avais là un terrain et un objet de recherche. L'association des Eco-Maires était prête à me cofinancer pour une bourse de thèse de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il ne me restait plus qu'à trouver un directeur de thèse, idéalement en anthropologie politique. Que Marc Abélès en soit remercié.



---

<sup>4</sup> Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution de tabou*, Paris : La Découverte, 2001 (1967).



## **Le processus d'enquête**

C'est ainsi qu'est née cette thèse, au hasard d'une heureuse rencontre après une expérience de terrain difficile. Le thème intéressait les élus de Fos car ils voulaient pouvoir prendre du recul sur les conflits dans lesquels ils s'impliquaient corps et âme. Pris dans le feu de l'action, ils déploraient ne pas en avoir le temps. Au début, il était envisagé que j'aille m'installer à Istres dans un bureau d'Ouest Provence, syndicat intercommunal présidé par le maire (PS) de Fos, Bernard Granié. Je devais y retrouver un chargé de mission des Eco-Maires détaché à Ouest Provence, dont le poste était en partie financé par ces derniers, et l'assister dans son travail sur les risques industriels. J'aurais alors été partie prenante du conflit, que j'aurais pu observer de l'intérieur. L'idée étant d'axer les recherches sur les hommes politiques plutôt que sur les associations, pour donner à voir les conflits du côté du pouvoir. Mais à peine la thèse commencée, je reçois une lettre m'annonçant que l'association des Eco-Maires ne peut maintenir son cofinancement pour des raisons économiques. Plusieurs salariés de l'association venaient en effet d'être licenciés, mais heureusement, l'Ademe continua de me soutenir, sans quoi je n'aurais pu continuer. Quand cela s'est produit, je venais d'emménager à Marseille, où j'étais accueilli par les associations marseillaises Arenes et CESSA (Centre d'études en sciences sociales appliquées, présidé par le chercheur de l'INRETS Jean-Michel Fourniau). Des associations composées de chercheurs en sciences humaines, spécialisés dans la réalisation d'enquêtes, d'études et de concertations portant sur les conflits d'aménagement (autoroutes, lignes haute tension, parcs naturels...). Ils avaient travaillé avec les Eco-Maires et venaient de remporter un appel d'offre du ministère de l'écologie pour mener un travail de recherches en sociologie des risques industriels dans la région de l'étang de Berre et à Marseille. La perte du cofinancement avait aussi été celle de ma raison d'être dans les locaux d'Ouest Provence. Je suis donc resté à Marseille pendant toute la durée de mon financement, où ces associations m'ont offert un cadre de travail aussi chaleureux que stimulant en raison de la grande diversité des personnes présentes. Les locaux étaient en fait une ruche partagée par quatre associations : Arenes et le CESSA, composées de sociologues, de géographes spécialisés en aménagement du territoire ou en urbanisme, d'économistes, d'un politiste, de deux chargés d'évènements culturels, d'une documentaliste et d'une secrétaire ; deux à trois autres doctorants en sociologie et en

philosophie ; la rédaction du journal satirique *Le Ravi* ; d'innombrables visiteurs et membres des conseils d'administrations et de rédaction ; sans oublier l'association *L'œil anthropologique* et l'atelier du photographe et anthropologue Frank Pourcel, qui a réalisé un important travail sur les rives de l'étang de Berre.

L'enquête de terrain dura ainsi de fin 2004 jusqu'à fin 2007. J'ai effectué une première phase d'entretiens semi-directifs exploratoires auprès de seize personnes : élus, fonctionnaires, ingénieurs, militants politiques ou associatifs impliqués dans les conflits environnementaux locaux ou la gestion des risques industriels. Je n'ai pas poursuivi sur cette voie par la suite pour plusieurs raisons. D'une part je me suis rendu compte qu'il m'était parfois très difficile de réaliser des entretiens auprès de certains élus et fonctionnaires. Rompus aux interviews, aux discours techniques et autres « langues de bois », il leur était facile de contourner mes questions et de faire dériver l'entretien vers les sujets les plus éloignés. Et ce d'autant plus que je maîtrisais encore mal les dossiers dans cette phase exploratoire. Certains étaient également inaccessibles malgré mes demandes à répétition. D'autre part, j'ai assez vite été confronté à des questions de confidentialité en recueillant des informations inexploitable que je ne pouvais pas diffuser et que j'ai dû effacer. Ces obstacles et questions méthodologiques ont été bien identifiés par différents chercheurs de sociologie politique et de l'action publique <sup>5</sup>, mais une voie de traverse me permettait de procéder autrement. Il m'a semblé très prometteur de suivre les nombreux événements et réunions publiques sur les risques et pollutions. J'ai ainsi pu observer et recueillir les propos de près de 300 personnes, allant des discours les plus travaillés et simplement lus d'orateurs dont j'ai enregistré les paroles sans jamais les avoir rencontrés, aux prises de paroles les plus théâtrales de personnalités que je croisais constamment dans les situations les plus diverses. D'autres paroles étaient notées de façon plus informelle, comme celles de mes voisins de siège avec lesquels je discutais ou que j'entendais marmonner pendant les conférences, ou les bruits de couloir et de comptoir en fin de réunion autour des apéritifs dinatoires. J'ai

---

<sup>5</sup> Hélène CHAMBOREDON, Fabienne PAVIS, Muriel SURDEZ et Laurent WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 1994, pp. 114-132.

Sylvain LAURENS, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses*, 69 (4), 2007, pp. 112-127.

participé à 70 évènements « de terrain » listés en annexe : des grands-messes des réunions publiques de plusieurs centaines de personnes, aux huis clos des groupes de travail entre fonctionnaires et ingénieurs, des manifestations, votes de la Communauté urbaine de Marseille ou du Conseil général, visites de sites industriels organisées pour les riverains, exercice de simulation d'accident, meetings électoraux, séance du Tribunal administratif, formations à la concertation pour ingénieurs spécialisés dans le traitement des déchets, etc. Alors que l'entretien ouvre un espace-temps suspendu et déconnecté des situations, suivre ces évènements me permettait de voir les acteurs en actes, restituer leurs façons de s'opposer les uns aux autres ou de chercher le consensus, identifier les propos qui déclenchaient la colère des uns et l'exaspération des autres, analyser leurs stratégies de séduction et leurs démonstrations de force. Le pouvoir devenait alors ostentatoire et tangible. Les prises de paroles étant en général publiques, je n'avais plus de problèmes d'accès ou de confidentialité. En suivant les mêmes protagonistes au fil du temps, je pouvais voir leurs discours changer en fonction du public auquel ils s'adressaient, ou au contraire rester immuable. Cela me permettait aussi de voir à quelles occasions le sujet de l'incinérateur de Marseille pouvait brusquement apparaître au milieu des discussions dont les thématiques en étaient a priori les plus éloignées. Autre intérêt de l'exercice, alors que j'ai réalisé la plupart des entretiens seul, j'étais souvent accompagné de mes collègues doctorants, d'Arenes ou du CESSA pour ces évènements. Leurs interprétations et nos échanges m'ont bien sûr beaucoup apporté. Il est certain que cette thèse aurait été différente sans eux.

Mon travail d'enquête est ainsi surtout basé sur des observations et des prises de notes, les entretiens ayant été des sources complémentaires. Avec le recul, je me rends compte qu'il aurait été intéressant de réaliser plus d'entretiens, ainsi que le défendent avec raison deux chercheurs en sciences politiques<sup>6</sup>. J'ai dû utiliser moins d'un entretien sur quatre pour rédiger la thèse, mais c'est parmi eux que j'ai trouvé certaines des informations les plus révélatrices. Quitte ou double, c'est en diversifiant les sources et les situations que j'ai pu croiser les informations et mieux comprendre les manières de faire des acteurs :

---

<sup>6</sup> Gilles PINSON et Valérie SALA PALA, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, 57 (5), 2007, pp. 555-597.

évènements, entretiens et revue de presse, principalement. La réalisation de cette dernière m'a pris beaucoup plus de temps et d'énergie que je ne le pensais. Grâce à la rédaction du *Ravi* et au centre de documentation d'Arenes, j'ai eu accès à un grand nombre de journaux locaux. J'ai complété mes sources grâce à la revue de presse « Risqu'info » réalisée par le *Cyprès*, association collégiale d'information sur les risques industriels basée à Martigues, mais aussi, par une veille internet utilisant le système d'alertes de *Google*. Ce système renvoi toutes les nouvelles pages publiées sur le web où les mots clefs indexés apparaissent. Cela a très bien marché, même trop. Tous les jours je recevais une cinquantaine de mails récapitulant les différentes alertes. Tout dépend en fait des mots clefs. Certains étaient beaucoup trop généraux, comme « incinérateur » ou « incinération » et m'ont inondé de réponses. Mais j'ai ainsi pu constater que l'incinérateur de Marseille était un cas d'école et qu'on en parlait de la Suisse au Québec, en passant par la Corse et les îles Maurice ou de La Réunion. Les noms de lieux ou d'institutions comme « Fos-sur-Mer », « Étang de Berre » ou « Ouest Provence » étaient plus pertinents, abstraction faite des annonces immobilières ou des évènements sportifs organisés par ces derniers. À l'usage, les alertes les plus intéressantes se sont révélées être celles qui portaient sur des noms propres : des noms de projets comme « Fos 2XL » (le projet de terminal porte-container du Port autonome de Marseille), ou de personnes, notamment ceux des élus comme « Bernard Granié », « Robert Assante » ou « Guérini ». J'ai ainsi collecté une masse conséquente d'articles que j'ai regroupés dans quatre fichiers *Word* pour retracer une chronologie des évènements. Une base de données de 280 pages sur les risques, les pollutions et les accidents locaux, dont je me suis finalement assez peu servi. Une base de données de 220 pages sur les industries de la zone et les nouveaux projets du Port autonome de Marseille. Une base de données de 230 pages sur les hommes politiques et les élections locales. Et surtout, une base de données de 750 pages sur l'incinérateur de Marseille et la gestion des déchets, qui m'a, elle, été très utile. Les informations étant numérisées, il me suffisait de faire une recherche par mot clefs pour les croiser ou les retrouver. J'ai espéré faire pareil pour tous mes matériaux de terrain une fois ce dernier achevé. J'ai retranscrit mes notes et entretiens sur un seul fichier *Word* pour indexer et recouper tous mes matériaux. Par exemple, quand un expert et représentant associatif explique lors d'une réunion à Martigues que :

*« La sécurité n’y est plus à Ineos [l’une des quatre raffineries de l’Étang de Berre]. Ils ont arrêté tous les travaux de sécurité. Depuis l’Erika, on reçoit des navires en très mauvais état. Il y a sans arrêt des vannes qui se bloquent. Le personnel n’est plus formé comme avant. Maintenant ça leur prend plusieurs heures pour débloquer une vanne. Naphta [usine de pétrochimie] c’est pareil. Je suis expert matières dangereuses. Je sais ce que je sens. Des fois, je sens dans l’air des produits cancérigènes quand je suis chez moi avec mes enfants. Et quand j’appelle mes collègues, ils ne savent pas d’où ça vient »*

Cet acteur parle à la fois de sécurité, de formation du personnel, de santé, de ses enfants, constate que la situation empire et qu’il y a un problème de connaissance ou de partage des informations. J’ai alors copié ce passage avec sa référence dans chacun de ces thèmes. Au début j’avais un nombre incroyable de sujets indexés que j’ai peu à peu réduits et regroupés, ce qui m’a permis de voir par exemple si j’avais assez de matériaux sur le thème du secret pour en faire un chapitre de thèse ou seulement un paragraphe. Cette méthode m’a aidé à établir un premier plan de thèse, mais a été plus que fastidieuse à cause des doublons, des possibilités d’indexer le même extrait dans plusieurs thèmes. Cela m’a pris sept mois de travail ingrat, le document final d’indexation des matériaux faisant plus de 1300 pages. Son intérêt a posteriori a été de me permettre de bien connaître mon corpus et de m’aider à identifier les thèmes principaux de mes matériaux. Je n’ai pas beaucoup utilisé les recoupements thématiques établis et mon plan de thèse n’a cessé de changer, mais j’ai beaucoup utilisé les recherches par mots clefs. Quand on a une phrase en tête mais qu’on ne sait plus qui l’a dite ni comment ou dans quel contexte, la numérisation des matériaux sur un seul fichier permet de retrouver rapidement les informations. La prochaine fois cependant, je me contenterais de regrouper les matériaux sans chercher à les catégoriser aussi systématiquement. J’ai également indexé mes livres et références bibliographiques selon le même procédé. Au lieu de prendre des notes, j’ai pu gagner du temps en écrivant sur les pages de gardes tous les numéros de pages qui correspondaient au thème ou concept identifié. Cela me permettait de retrouver rapidement une citation ou une idée développée par l’auteur et de suivre comment cette dernière évoluait au fil de son écrit.

## Perception des recherches

À moins d'être l'étranger d'Albert Camus, on ne peut pas étudier un conflit sans être remis en question. Quand des malentendus révèlent que le chercheur représente parfois le contraire de ce qu'il croyait être, il est alors poussé à clarifier sa position et par ce fait à entrer dans le jeu. Il est alors instructif de montrer la façon dont j'ai pu être perçu pour rendre compte du climat pas toujours tempéré des recherches.

Du travail d'anthropologue, certains retiennent l'exotisme. Pour un conseiller du président de Ouest Provence, j'évoque un mammifère amazonien. Je lui avais un jour parlé de mon expérience au Brésil qui m'avait poussé à étudier les conflits environnementaux en lui disant « *on ne peut pas passer son temps à demander aux gens s'ils connaissent la période de reproduction des tapirs alors qu'ils ne savent pas s'ils auront de quoi manger pendant la saison sèche* ». Les tapirs lui avaient beaucoup plu et lors d'une rencontre, me reconnaissant, il s'était exclamé joyeusement « *Ah oui ! Les tapirs !* ».

D'autres retiennent la fonction de doctorant gravitant autour de l'Étang de Berre. Peu après avoir longuement parlé avec un militant associatif lors d'un séminaire de l'EHESS de Marseille, nous recevons avec deux amis doctorants en sociologie, un mail de sa part commençant par un enthousiaste « *Messieurs, vous êtes les 3 mousquetaires décrits dans cet article !* ». L'article joint parlait de quatre étudiants dont l'un étudiait « *le comportement des riverains* », mais les autres les cyanobactéries, l'eutrophisation ou les réseaux d'eau potable.

Il y a aussi le cas des manifestations organisées par Ouest Provence et la principale association de Fos-sur-Mer Défense et protection du littoral et du golfe de Fos (DPLGF), où des sensations invérifiables peuvent contribuer à un certain malaise. Dans les premières manifestations que je suivais, des regards suspicieux de fosséens venus par petits groupes quand j'étais seul à circuler parmi eux, m'ont donné l'impression d'être considéré comme un de ces agents des Renseignements Généraux, réputés espionner toutes les manifestations et conférences des élus de Fos-sur-Mer, pour aller rapporter des informations stratégiques au préfet, ennemi public des manifestants (voir chapitre 5, « *Guérilla poubelle* »). À l'inverse j'étais perçu comme militant sous l'objectif insistant des caméras de la police.

La remise en question la plus intéressante que j'ai connue fait suite à un malentendu que j'ai provoqué en organisant une séance du séminaire « Territoire et démocratie » à l'EHESS de Marseille. Le principe était d'inviter un chercheur et un élu local sur le thème « risque et pouvoir local ». Le chercheur était l'anthropologue Eric Chauvier, qui avait accepté de venir nous parler de la « culture du risque », à partir de son expérience de terrain au Secrétariat Permanent pour les problèmes de pollutions industrielles (SPPPI) d'Ambès, dans la zone industrielle de Bordeaux. Une structure créée sur le modèle de celle existante pour l'étang de Berre, auprès de laquelle j'ai réalisé un grand nombre d'observations. Il s'agit d'un lieu placé sous la houlette des services de l'État, mais sans fonds propres ni statut, pas même celui d'une association, qui organise des groupes de travail entre ingénieurs de l'industrie et de l'État, avec aussi quelques élus et associations. C'est en cherchant à inviter M. Louis Michel, élu de Fos-sur-Mer délégué aux risques majeurs à Ouest Provence, que les difficultés se sont posées. Je l'avais invité par e-mail à venir :

*« témoigner des difficultés, des contraintes et des incompréhensions que vous rencontrez dans votre métier d'élu en matière de risques industriels : quelle est la nature de vos relations avec les services de l'État, la population, les associations, les industriels ? Comment ces derniers réagissent-ils par rapport aux projets des élus ? Qu'est-ce qui facilite la tâche de l'élu ? Qu'est-ce qui la lui complexifie ? »*

Pas de réponse. Je le relance, toujours pas de réponse. Je demande de l'aide à la chargée de mission de Ouest Provence que m'avait fait connaître l'association des Eco-Maires et avec laquelle j'avais des contacts très chaleureux. Elle me répond très gentiment qu'il n'y a absolument aucun problème car elle connaît très bien cette personne. Le temps continue de passer et je ne reçois toujours pas de réponse. J'en fais part à mon interlocutrice privilégiée et commence à envisager en désespoir de cause d'inviter quelqu'un d'autre. C'est alors que j'ai le malheur, entre autres sujets et plaisanteries abordées dans le mail, de lui résumer en quelques mots la situation :

*« Je comptais demander en parallèle à un élu de Ouest Provence (ou son/sa représentant/e), de venir témoigner des difficultés, contraintes et malentendus qui lui complexifient la tâche en matière de gestion des risques. A cet égard les relations de Ouest Provence avec le SPPPI Paca sont absolument passionnantes et je crois même assez originales, peut-être même l'inverse de ce qui est observé au SPPPI Aquitaine ! Aurais-tu une solution à mon problème ? Un conseil d'experte ? »*

Vu le caractère à mon sens complètement informel et léger des mails que nous échangeons, je n'avais pas pensé qu'elle allait transmettre ce dernier tel quel à l'élu sollicité. La réaction que j'attendais depuis si longtemps fut immédiate. Dès le lendemain, celui-ci me réponds :

*« Je découvre, au hasard d'un de vos courriers qui m'est transmis, que les relations d'Ouest Provence avec le S3PI, PACA sont "passionnantes et même originales ". Je ne sais si les relations que nous entretenons avec le S3PI, revêtent ce caractère, elles sont l'expression d'élus de territoire dont ils souhaitent maîtriser le développement et l'aménagement, tout en préservant une qualité "environnementale" le plus acceptable possible, compte tenu de la présence de la Zone industrialo portuaire que personne ne remet en cause. Notre intercommunalité (et la population) souffre déjà de diverses nuisances, et on veut imposer un incinérateur que les élus de la Communauté urbaine de Marseille ne veulent justement pas, afin de préserver leur population des dioxines et autres furanes... Ce n'est certainement pas volontaire, mais cette manière de présenter les choses, pourrait laisser à penser que nous sommes les "empêcheurs de tourner en rond ". Or chacun le sait, nous ne sommes pas demandeurs d'incinérateurs, et ne faisons que réagir aux visées d'une autre intercommunalité, relayées par les services de l'État. On aurait pu imaginer et je l'aurais nettement préférée - car elle aurait démontré plus de discernement - une formulation diamétralement inversée "les relations du S3PI avec Ouest Provence sont passionnantes et même originales " (...). Je compte sur vous pour apprécier cette situation à sa juste mesure et vous présente mes salutations »*

Le mail que j'avais adressé à mon interlocutrice ne l'avait pas elle-même choquée puisqu'elle avait cru bon de le transmettre à l'élu, mais celui-ci s'est senti agressé. Mon interlocutrice en concluait :

*« Je pense qu'il ne s'agit que de problèmes de dialectique, qui ne doivent cependant pas occulter la grande susceptibilité dont nous sommes hélas devenus coutumier. Il faut que tu prennes la mesure des attaques incessantes contre nous, qui nous font virer paranos. (...) Je comprends la réaction de Louis Michel. Il est vrai que, vu de l'extérieur, nous ressemblons à des casse bonbons patentés, mais reste trois mois ici et je peux te garantir que tu en verras de toutes les couleurs »*

Comme quoi de petites causes que l'on pourrait interpréter à tort comme sans enjeux a priori, suffisent à exacerber les tensions et en disent long sur la sensibilité du terrain. Pour autant, ce dernier s'est déroulé sans autres accroches, mis à part une discussion assez vive avec un ingénieur de l'industrie, qui ne jurait que par la science et la raison et ne tarissait plus de reproches à l'encontre des anti-incinérateurs.



## Écriture et présentation du plan

Le travail d'écriture fut lent et difficile. J'avais du mal à m'y retrouver dans l'imbricatio des conflits et la multitude des sources. Pour acquérir une culture générale de la situation des lieux, j'avais commencé par explorer les quatre grands conflits environnementaux de la région de l'étang de Berre : l'incinérateur de Marseille, le terminal méthanier de GDF, le terminal porte-container Fos 2XL et la réhabilitation de l'étang, pollué par les rejets d'eau douce de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, près de Miramas, dans cet étang salé à l'origine. J'ai rapidement laissé de côté ce dernier conflit car Aurélien Allouche, doctorant en sociologie au laboratoire DESMID (Dynamique écologique et sociale en milieu deltaïque, Arles), lui consacrait sa thèse, démarrée en même temps que la mienne. Les acteurs étaient par ailleurs assez différents de ceux de Fos-sur-Mer, qui n'est pas sur les rives de l'étang. Sur les conseils de Birgit Müller et Catherine Neveu, chercheuses au Laios (Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales où se déroule ma thèse), je décidais de me concentrer plus particulièrement sur l'incinérateur, qui éclipsait largement les conflits des terminaux méthanier et porte-container, pour les raisons que nous verrons aux chapitres 4 et 5. Ces deux derniers conflits ne soulevaient d'ailleurs presque plus de mouvements de contestation quand je suis arrivé sur le terrain, au contraire de l'incinérateur qui était en plein essor et beaucoup plus complexe. Je ne les ai pas négligés pour autant, mais je ne leur ai pas prêté la même attention qu'à mes deux principaux terrains : le conflit de l'incinérateur et les pollutions/risques industriels. Au milieu du labyrinthe des matériaux recueillis et de la complexité des dossiers suivis, j'ai été tiré d'affaire par la proposition d'article pour le catalogue des expositions de Frank Pourcel. Ses photographies exprimaient si bien l'univers paradoxal de ce territoire méditerranéen mais industriel que j'ai pu démarrer l'écriture. J'ai repris certaines de ses photographies (avec son autorisation bien sûr) pour partager cette impression et présenter un panorama des lieux précédant le premier chapitre. Lévi-Strauss justifiait ce type de démarche à sa manière : « *une scène fugitive, un coin de paysage, une réflexion saisie au vol permettent seuls de comprendre et d'interpréter des horizons autrement stériles* » <sup>7</sup>. Malgré cette amorce, je

---

<sup>7</sup> Claude LÉVI-STRAUSS, *Tristes tropiques*, Paris : Plon, coll. « 10/18 », 1955, p. 34.

n'avais pas encore trouvé mon fil d'Ariane. J'avais une idée assez précise de mon objet de recherche. Je voulais étudier les diverses façons dont les menaces environnementales pouvaient à la fois appeler, nécessiter et légitimer l'action du pouvoir pour s'en prémunir, mais aussi être engendrées, exacerbées et amplifiées par ses (in)décisions, ses procédures réglementaires et ses rivalités électorales ou économiques. En démarrant les recherches, j'avais notamment en tête l'exemple des plans ORSEC, déclenchés par exemple en cas de marée noire, qui placent les pouvoirs locaux aux ordres de la préfecture. Cette dernière supervisant les opérations où l'armée est susceptible d'intervenir. Le pouvoir se trouvait ainsi comme aspiré par le haut et concentré sous l'effet de la menace. Inversement, le pouvoir aussi peut être dangereux, abusif, menaçant. Je voulais montrer cette dualité des processus, cette réversibilité du danger dans le pouvoir. Mais je ne savais pas comment m'y prendre pour dérouler mes propos, ni quelle forme leur donner et encore moins quel plan organiser. Birgit Müller m'a alors conseillé de prendre l'évènement qui me semblait le plus révélateur du conflit et de l'analyser en détail, ce qui s'est révélé très judicieux. Après le point de vue panoramique, la thèse effectue donc une plongée dans le détail, à l'apogée du conflit, en présentant dans le premier chapitre l'un des seuls évènements publics où tous les protagonistes du conflit se sont trouvés en présence. Il s'agit de la réunion publique du 7 octobre 2005, organisée à Fos-sur-Mer par le commissaire de l'enquête publique relative au projet d'incinérateur. C'est une phase officielle de consultation et de recueil des avis du public qui prélude à la décision du préfet d'autoriser ou non tout nouveau projet industriel. Cependant, mon expérience au Brésil m'avait incité à me méfier des premières impressions. C'est pourquoi j'ai voulu comparer cet évènement où le rapport de forces était clairement en faveur des anti-incinérateurs, à un évènement inversement symétrique, favorable cette fois aux maîtres d'œuvres et d'ouvrages des installations de traitement des déchets. À ma grande surprise, les discours avaient quelque chose d'identique malgré des idées opposées. Un ton, une forme, des expressions ou des manières de faire très semblables d'un évènement à l'autre. Changez le rapport de force, vous obtenez des conclusions différentes, mais les pratiques peuvent rester identiques de part et d'autre. Il devenait alors intéressant de chercher un autre chemin que celui emprunté par les études de représentations sociales

et de symbolique des dangers <sup>8</sup>, les analyses d'aide à la décision et les théories de la négociation <sup>9</sup>, ainsi que les considérations de jeux d'acteurs, qui s'attachent à identifier les manières de penser et d'agir des individus en fonction de l'identité sociale du groupe auquel ils sont censés appartenir : associations, élus, industriel, néo-rural etc. Marc Abélès m'avait d'ailleurs mis en garde contre ce type d'approche. J'ai alors parcouru mes matériaux de terrain pour voir s'il était possible de retrouver ailleurs la trace de ces manières de faire et recherché des références pour construire d'autres outils d'analyses. Ces aspects sont développés dans le chapitre 2. Je me suis surtout appuyé sur les travaux de Mary Douglas, Georges Dumézil, Michel Foucault et Gilles Deleuze - Félix Guattari. Grâce aux variations théoriques de ces auteurs autour d'un même sujet, celui des forces qui plient, modèlent et courbent les comportements, j'ai pu établir trois types de « dispositifs » selon les pouvoirs conférés aux dangers, ce qui explique le titre de la thèse : les pouvoirs du danger. Ces dispositifs m'ont aidé à analyser la construction politique du conflit de l'incinérateur ainsi que les enjeux de pouvoirs liés aux risques et aux pollutions industrielles. Le chapitre 3 retrace l'histoire politique des ordures de Marseille depuis la formation de la décharge d'Entressen en 1887-1912 jusqu'en 2002. Le projet d'incinérateur est apparu dès 1989. Deux d'entre eux devaient être construits à Marseille, mais l'actuel maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (UMP), s'est fait élire en partie contre ces projets. Les projets ont alors été progressivement abandonnés avant d'être délocalisés à Fos-sur-Mer entre 1999 et 2002. Dans ce troisième chapitre, j'ai essayé de faire le lien entre les situations locale, régionale, nationale et dans une moindre mesure internationale, pour montrer l'influence qu'ont pu avoir localement des évènements aussi différents que la guerre du Kippour, les scandales nationaux liés aux dioxines ou les rivalités entre multinationales du traitement des déchets. Ce type d'évènements a cependant joué un rôle secondaire sur les politiques de gestion des déchets marseillais et n'en explique qu'une partie. J'ai surtout été frappé de constater que les évolutions et revirements de ces dernières dépendaient en tout premier lieu des échéances électorales. Dès leur naissance, les projets d'incinérateurs ont été de formidables missiles électoraux. Ce chapitre est donc structuré en fonction des élections municipales. À

---

<sup>8</sup> Elvire VAN STAEVEL, *La pollution sauvage*, Paris : PUF, coll « Partage du Savoir », 2006.

<sup>9</sup> Yann LAURANS et Isabelle DUBIEN (dir.), « Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs », Rapport pour le programme santé-déchets, Ademe, 2000, 123 p.

partir des années 2003-2004, j'ai pu avoir accès à suffisamment d'informations pour pouvoir analyser plus en détail certaines stratégies mises en place par les parties prenantes du conflit de l'incinérateur, juste avant que je n'arrive sur le terrain. Le chapitre 4 leur est consacré. C'est ici que j'utilise les outils d'analyse dégagés au chapitre 2 pour montrer par exemple, l'intérêt et le pouvoir que n'importe quel acteur peut avoir à employer le registre catastrophiste, ou comment le montage politique d'une opération de concertation peut désamorcer le conflit ou au contraire l'attiser. Le cinquième et dernier chapitre présente les derniers éléments du conflit et propose une interprétation des processus qui l'ont façonné en les comparant aux usages politiques des risques industriels et des pollutions. Comment a-t-on pu en arriver là ? Pourquoi ce conflit plus que tout autre a pris autant d'ampleur ? Et qu'est-ce que tout cela nous apprend du fonctionnement de la société du risque ? La thèse de la thèse y sera alors exposée. Elle s'inscrit dans le courant des analyses de Mandeville, Bataille et Baudrillard.

## - PREMIÈRE PARTIE -

# LES POUVOIRS DU DANGER

---

Il fallait trouver une forme d'écriture qui permette de faire revivre au lecteur la profonde humanité d'un conflit environnemental, l'intensité des échanges, la violence latente des conduites, les rires et l'ironie contre la peur et la détresse, l'exaltation solidaire face à l'exaspération devant l'inacceptable, les jeux du courage et de l'impuissance, toute cette tension qui peut s'emparer d'une société, devenir soudainement visible puis retomber découragée dans une fausse indifférence, allant même jusqu'à prendre les apparences de l'oubli avant de rejaillir insidieusement sous l'aiguillon d'un danger déclencheur ou déclenché, imprévu, malvenu et en même temps récupéré, orchestré et mis en scène. On peut en effet avoir tendance à penser les conflits sur un registre négatif, alors que des causes négatives peuvent aussi produire des effets pervers positifs. Le conflit de l'incinérateur de Marseille est en cela révélateur. Il joue le rôle de lentille qui révèle la vie en la mettant en jeu. Le risque industriel, les menaces de la pollution et le pourrissement quotidien des nuisances agissent comme une loupe qui permet de voir la vie du politique dans ses rapports de force, ses jeux de pouvoir, ses faveurs, ses impuissances et ses constructions. Avant de se demander en quoi la lentille est déformante, nous commencerons par observer la zone industrielle dans laquelle évolue le conflit. Se familiariser avec un lieu si paradoxal n'est pas si facile. Le sociologue Jean-Louis Fabiani note que « *l'on a souvent tant de mal à qualifier [cet espace] qu'on s'en détourne le plus vite possible* »<sup>10</sup>. Les représentations de l'observateur sont effectivement soumises à rude épreuve. Les signes du danger comme de la sécurité y apparaissent partout et nulle part simultanément, et l'on a tôt fait d'y apprendre ce que l'on tenait soi-même et jusqu'à

---

<sup>10</sup> Frank POURCEL et Jean-Louis FABIANI, *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Manosque : éd. Le Bec en l'air, 2006, p. 11.

présent pour dangereux, devrait au contraire nous sembler sécurisant... ou réciproquement. De sorte qu'on ne sait plus à quelles représentations se vouer.

Ayant vu que le territoire est lui-même l'illustration et le moteur de cette confusion des représentations, nous verrons ensuite dans le premier chapitre, comment le conflit de l'incinérateur s'en saisit, en prenant l'exemple d'une réunion publique particulièrement mouvementée. Un évènement particulier où tous les enjeux du conflit sont déjà là. On y rencontre presque tous les acteurs, les polémiques, les argumentations et les modes de pensées qui façonnent le conflit. À lui seul cet évènement simule un fait social total qui mobilise toutes les institutions de notre société. Tout s'y exprime : l'histoire, la technique, le politique, l'économique, le juridique, les émotions et même des enjeux esthétiques. Cela tient à la nature de la pomme de discorde. Les déchets en disent long sur la société qui les produit. Analyser cet évènement m'a posé des questions de méthodes qui seront d'abord abordées. Une analyse pas à pas de l'évènement sera ensuite exposée. À première vue, on voit un conflit entre partisans pro- et anti-incinération. Mais qui sont les acteurs ? Quels sont leurs arguments ? Et quelles supposées visions du monde soutiennent leurs oppositions ? Je commence ainsi par décortiquer leurs discours pour trouver et opposer les mises en scène de la peur (les antis) et de la sécurité (les pros). Peu à peu, les jeux se corsent et ce cadre d'analyse commence à se révéler insuffisant. La réunion publique exacerberait-elle et grossirait-elle les oppositions comme le ferait un miroir déformant ? Car si l'on change de miroir et de cadre de discussion, l'opposition n'apparaît plus si nette et si tranchée. Il devient alors très instructif de regarder ce qu'il se passe quand le rapport de force est différent. Pour cela, je prends l'exemple inverse d'une réunion non plus publique, mais fermée, à huis clos, entre partisans de l'incinération. Ceci pour montrer qu'en oubliant les jeux d'acteurs et en étant attentif à des petits détails, on saisit d'autres types d'enjeux, de logiques et de comportements qui traversent les catégories d'acteurs. Que de part et d'autre du conflit, d'autres lignes de force se tissent. Des lignes qui modèlent les expressions et les comportements d'acteurs que l'on pourrait traditionnellement séparer et opposer. Que l'on peut découvrir qu'un pro-incinérateur en particulier développe la même façon de penser et de s'exprimer qu'un anti-incinérateur. Que deux associatifs qui défendent le même but vont avoir des logiques d'actions complètement différentes. Qu'il y a parfois plus de

ressemblances entre deux ennemis qui partagent la même langue, qu'entre deux alliés aux méthodes opposées. Le deuxième chapitre présentera la grille conceptuelle que j'ai finalement élaborée pour utiliser ces différentes manières de faire comme outils d'analyse des pouvoirs du danger.

## PANORAMA DE LA ZONE INDUSTRIELLE : CECI N'EST PAS UN PIPE-LINE

*« Tout paysage se présente d'abord comme un immense désordre qui laisse libre de choisir le sens qu'on préfère lui donner »*

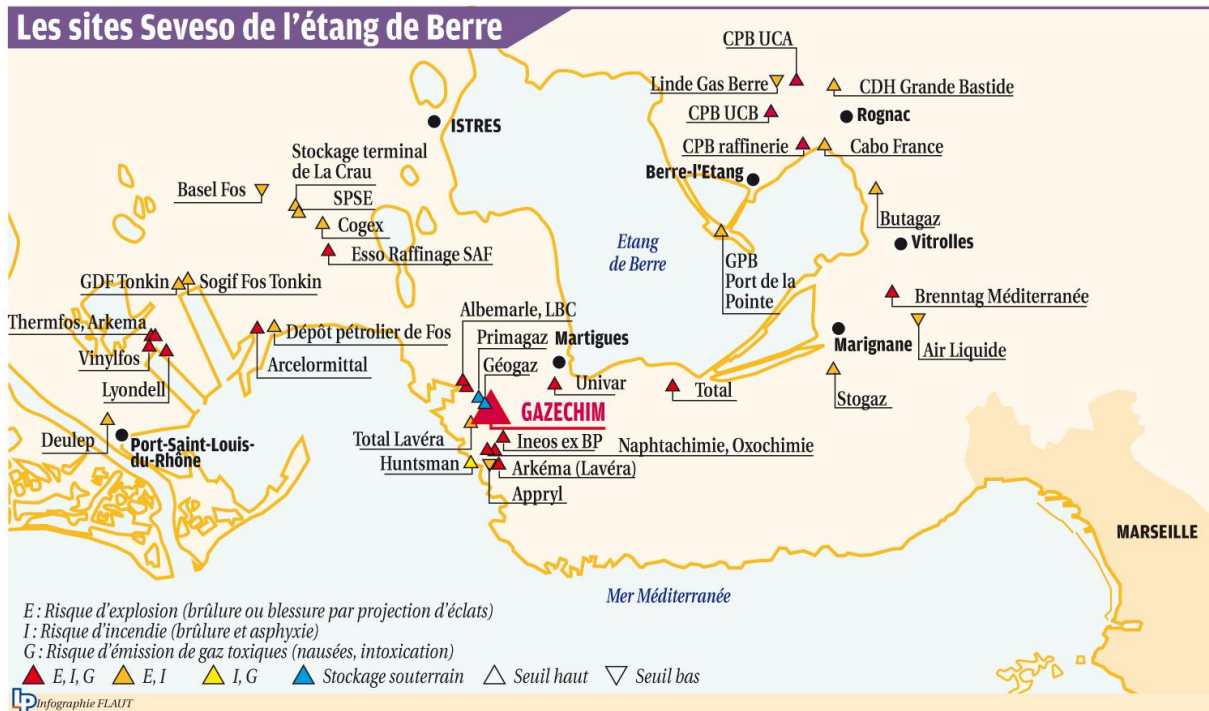
Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*.

Étang de Berre... on dirait un tableau de Magritte. Quelle que soit la façon dont on le regarde, on finit toujours par tomber sur une contradiction. Son portrait le plus commun, attendu, est un dégradé de noir. Un territoire où les menaces sont légion, qu'il s'agisse de la pollution des sols, de l'air, de l'eau, engendrée par les décennies d'activités de l'industrie lourde, de la construction du très conflictuel projet d'incinérateur des ordures de Marseille, des transports de matières dangereuses sur des routes saturées de poids lourds, des multiples risques majeurs liés tant à l'industrie qu'aux feux de forêts, aux inondations ou à la faille sismique qui passe sous les terminaux méthaniers... Un territoire où la multiplicité des menaces n'a d'égale que la hauteur des intérêts économiques et stratégiques qui dépassent largement les enjeux locaux. Le Port Autonome de Marseille se présente lui-même comme le premier port de France et le quatrième port pétrolier du monde. Un tiers du pétrole national est raffiné autour de l'étang de Berre. Sans oublier le poids de la base aérienne militaire d'Istres, conçue pour abriter les avions *Mirages* porteurs de la bombe nucléaire.

Comment vivre au sein d'une des plus importantes zones industrielles de France ? Pour donner une idée, on peut rappeler l'explosion en 1936 de l'ancienne poudrerie de Saint-Chamas, un des accidents industriels les plus graves de l'histoire de France qui a fait plus de 50 morts. Plus récemment, l'accident survenu le 9 novembre 1992 à la raffinerie Total de La Mède, suite à l'explosion d'un nuage de gaz ayant entraîné la mort de 6 employés, ainsi que l'accident du 6 janvier 2011 de Gazechim à Lavéra qui déplore le décès d'une personne et un blessé grave.



## Les sites Seveso de l'étang de Berre



Carte des industries dangereuses de l'étang de Berre, publiée sur le site internet de La Provence suite à l'accident de Gazechim du 6 janvier 2011 <sup>11</sup>.

### Portrait au noir de la vie à côté de la raffinerie Total de La Mède

Pour faire un résumé *non exhaustif* de ce qu'est vivre à côté de cette seule raffinerie, ajoutons ces quelques accidents enregistrés pendant ma phase de présence sur le terrain, de fin 2004 à fin 2007.

- le week end du 7 août 2005, les soupapes de sécurité d'une colonne de distillation laissent s'échapper une « pluie de gazole » alentour, suite à une surpression. 825 réclamations et une vingtaine de plaintes sont déposées par les riverains de l'installation. « Heureusement », le mistral a permis d'éviter la catastrophe en emportant au loin les gouttelettes d'hydrocarbures qui ne sont pas retombées sur les deux torches de la raffinerie qui étaient en train de flamber...
- le 31 juillet 2006, un incendie rapidement maîtrisé se déclare sur une unité de désulfuration de gazole : « une demi-heure de grosse frayeur », titrait le quotidien *La Provence*.
- une semaine plus tard, un camion-citerne transportant 34 000 litres de carburant percute la pile centrale du pont de la Mède. Le chauffeur est décédé dans l'incendie.

<sup>11</sup> Jean-Luc CROZEL « Explosion de Lavéra : 80 établissements sensibles dans la région », *laprovence.com*, 7 janvier 2011.

- à la fin du mois, le 29 août, un « dysfonctionnement » de la raffinerie provoque « une forte nuisance olfactive », selon *La Provence*.

- le 27 juin 2007, quatre canadiens interviennent pour maîtriser un feu de forêt non loin de la raffinerie.

Ajoutons à titre historique, qu'en août 1958, pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie, un commando avait réussi à pénétrer et à sortir de la raffinerie sans se faire remarquer pour placer des charges explosives qui n'ont pas fonctionné.

Pour qui n'a jamais vécu autour de l'étang de Berre ni connu des gens qui y vivent, la représentation que je viens de donner peut paraître catastrophique. Mais il ne faut pas se laisser piéger par ce genre de représentation du risque. Je l'ai conçue spécialement pour montrer qu'il y a toujours derrière elle quelque chose d'intentionnel, de biaisé ou de politique. Il est en fait très tentant de faire de l'étang de Berre un portrait effrayant pour aller à l'encontre de tous ces discours qui prédominent au sein des institutions de gestion des risques. Des discours qui se veulent souvent gentiment rassurants, pavés de bonnes intentions, toujours constructifs, nécessairement confiants dans leurs compétences et donc dans l'avenir. Un optimisme plutôt alarmant en fin de compte, qui ne peut rendre la catastrophe que plus terrifiante car toujours plus soudaine, imprévisible, incompréhensible... inappropriable dit Derrida <sup>12</sup>. Exemple, cette dépêche publiée sur le site internet d'une association de Fos-sur-Mer :

*« Hier soir, à 20 heures, il y a eu une forte explosion au terminal méthanier du Tonkin de Fos-sur-Mer. Un POI <sup>13</sup> a été déclenché. En fait la torchère a explosé provoquant de gros dégâts matériels. Dans l'enquête publique, c'était un des points sur lesquels les experts s'accordaient pour dire qu'il ne peut pas arriver... À ce jour la DRIRE <sup>14</sup> a établi deux communiqués de presse qui présentent les faits différemment selon le moment,*

---

<sup>12</sup> Jacques DERRIDA, 2004, « Auto-immunités, suicides réels et symboliques », in Jacques DERRIDA, Jürgen HABERMAS et Giovanna BORRADORI, *Le 'concept' du 11 septembre*, Paris, Galilée, 2004, p. 139.

<sup>13</sup> Plan d'Organisation Interne des secours, déclenché à l'initiative de l'industriel tant que le danger ne menace pas de sortir du périmètre de l'usine.

<sup>14</sup> DRIRE : direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, anciennement connue sous le nom « service des Mines », devenue maintenant DREAL. Ce service de l'État est la « police » de l'environnement auprès des industries dont elle inspecte et contrôle les installations. Elle a également un objectif d'aide et de conseil pour le développement industriel.

*mais qui s'entendent tous deux pour dire que l'accident est inexplicable et qu'ils ne savent toujours pas pourquoi il s'est produit... c'est bien ce qui nous fait peur ! »<sup>15</sup>*

Tout cela, c'était donc le portrait le plus commun et attendu de l'étang de Berre – une description au superlatif pour noircir le trait. L'image d'une terre damnée lui a toujours collée à la peau depuis la construction *ex nihilo* de la zone industrielle à la fin des années 60. C'était le titre de la thèse que le sociologue Bernard Paillard réalisa dans les années 70 : *La damnation de Fos*. Comme le résumait un élu marseillais, « *ce n'est pas Pierre-et-Vacances qui va s'installer là-bas* », et pourtant... Là où l'on ne s'attendrait à voir de la zone industrielle de Fos que les signes du danger et ses pollutions, les photos de Frank Pourcel<sup>16</sup> nous montrent en simultané tous les signes de la sécurité : un parfum de vacances et de lavande industrielle, un univers paisible de gens qui bronzent et de cygnes qui nagent, de pêcheurs et de chasseurs au pied des raffineries et des cuves de méthane.



Pique-nique face à la mer

Photo Frank Pourcel

---

<sup>15</sup> <http://www.golfedefos.free.fr>, mis en ligne le 17 septembre 2003.

<sup>16</sup> Frank POURCEL et Jean-Louis FABIANI, *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Manosque : éd. Le Bec en l'air, 2006, 153 p ; Frank POURCEL (éd.), *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen. Catalogue des expositions*, Manosque : éd. L'œil anthropologique & Le Bec en l'air, 2006, 36 p.



Chenal de Caronte, Martigues Photo  
Frank Pourcel

On dirait presque un photomontage, une performance artistique tant la distorsion spectaculaire des faits et des représentations produit l'effet irréal d'une sécurité prodigieuse. Comment un tel miracle est-il possible ? Le miracle de la sécurité nous fascine comme une catastrophe, tant symbolique que réelle. La catastrophe symbolique, c'est une destruction de tous les effets de sens par application du principe de réalité. L'image des bronzeurs et des pêcheurs sous le soleil provençal a un sens symbolique : elle transforme l'étang en véritable Méditerranée miniature, ainsi que l'explique l'anthropologue Michel Peraldi :

*« On peut trouver autour de l'étang de Berre toutes les cartes postales, tous les sites capables d'illustrer les lieux communs de la Provence visitée. Des chapelles romanes, comme celle de Saint Blaise où des fouilles archéologiques ont mis à jour une cité paléochrétienne, celle du vieux Gignac que l'on aperçoit de l'autoroute, perchée sur un promontoire rocheux. Des criques rocheuses, des petits ports de pêche, discrètement abrités dans des golfes boisés près du port pétrolier de Lavéra, ou encore sur l'étang*

*même. Des villages pittoresquement perchés sur des pics rocheux ou des socles de cuestas, comme Vitrolles, Fos, le vieux Miramas. Enfin, comme un avant-goût de Camargue dans les salins disposés le long de l'étang, les plages et les lagunes de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Sans oublier Martigues, la Venise provençale, un des rares lieux de cet espace qui eut la dignité d'accéder au stéréotype »<sup>17</sup>*

De même, quand l'on regarde (ci-dessous) ce surfeur solitaire défier la mer devant les cheminées de la centrale de Ponteau, on ne peut s'empêcher de penser, par analogie, qu'il défie en même la centrale. Mais face à la réalité des usines en arrière-plan, ces pensées sont renvoyées dans l'ordre du simulacre, elles sombrent dans l'impasse conceptuelle de l'absurde. Alors, tout se passe comme s'il n'y avait plus rien à dire ni à comprendre. La subversion du réel est désamorcée par une mystification. Le fond du message est le suivant : « Soyez réalistes. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, le destin de Fos appartient à l'industrie. Toute autre pensée est absurde ». On perd peu à peu de vue la contradiction originelle. On l'oublie. On refuse de lui donner un sens. C'est là un véritable crime symbolique. Si le défi du surfeur de Ponteau est nié par l'absurde à l'aune du bon sens du principe de réalité, son sublime lui échappe. Ce bon sens est le Sancho Pança de Don Quichotte. Il participe lui aussi à la construction du mythe. Le principe de réalité n'a fait que déplacer la contradiction. Il la renforce même en la rendant encore plus opaque et mystérieuse, plus fascinante. Le mystère de la sécurité reste entier.

---

<sup>17</sup> Michel PERALDI, « L'Étang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain », *Ethnologie française*, 1989, n°3, vol. XIX, pp. 282-283.



Anse de Lauron, Martigues. Photo Frank Pourcel

Tâchons maintenant de voir comment opère cette subversion du réel. Le miracle de la sécurité a un prix. Il est un point où l'on ne sait plus si la catastrophe est évitée, en sursis ou généralisée... C'est là tout le pouvoir des paradoxes : déformer le sens du réel, ce qui donne lieu à deux types de conséquences.

La première conséquence est une stratégie de défense doucement névrotique qui postule que nos illusions sont nos seules nécessités. Pour faire disparaître les contradictions du présent, il est plus efficace de les rejeter non pas dans l'avenir sous la forme angoissante d'une catastrophe à venir, mais dans le passé. C'est la stratégie symbolique du futur antérieur. En bousculant la morale du réel, ces contradictions font apparaître une autre loi, symbolique, de réversibilité du temps dans l'espace. L'opposition des signes de l'espace est résolue par l'inversion des signes du temps. D'où ce miracle de la sécurité : la catastrophe primordiale et fondatrice a déjà eu lieu. La catastrophe réelle était celle du chantier de construction de la zone industrielle de Fos. C'était là *La damnation de Fos*, titre donné par le sociologue Bernard Paillard à cette entreprise homérique. Son livre met en lumière

l'idéologie des constructeurs de Fos, toute entière tournée vers le futur, un futur de grandeur.

*« Pour les décideurs de Fos, les sources du changement sont dans le futur et non dans le passé : au commencement était l'avenir. (...) Parce qu'on mesure le futur, on va pouvoir prendre les premières mesures qui s'imposent pour le réaliser. Et c'est ainsi que l'on crée de toutes pièces un réel social »<sup>18</sup>*

Ils conjuraient les tristes réalités du chantier dans le futur. La part maudite du présent est maintenant exorcisée dans le passé. On sait bien que le futur promis n'est pas advenu et qu'il ne viendra pas. Les objectifs grandioses n'ont pu être atteints et c'est là le souffle relatif qu'ont pu trouver les habitants. C'est le mythe heureux de l'après déluge, qui place le présent après la catastrophe.

La deuxième conséquence est un mécanisme plus psychotique qui met en place le devenir schizophrénique du territoire de la zone industrielle, avec la sécurité pour Dr. Jekyll et la catastrophe pour Mr. Hyde. Quand le traumatisme ne peut plus être refoulé dans l'inconscient, ce qui est le processus « défensif » des névroses, il fait retour dans le réel sous une forme hallucinée et délirante, ce qui est la base du mécanisme de forclusion à l'origine des psychoses. Dans ce processus, la catastrophe disparaît des représentations en prenant partout forme réelle. La banalisation de la catastrophe la fait ainsi disparaître de la conscience. Son omniprésence la fait disparaître du présent. C'est ce qui est réalisé quotidiennement pour éviter la catastrophe. On neutralise le danger ultime par *dilution*, fragmentation et démultiplication. On évite la catastrophe par un mal jugé moindre, à la façon de ces gaz qui sont envoyés brûler dans les torches pour éviter l'explosion d'une installation. C'est l'enseignement de la pluie de pétrole du 7 août 2005 à La Mède : ce sont les *soupapes de sécurité* qui ont dégazé dans l'atmosphère pour éviter l'explosion par surpression... Ce processus de forclusion peut être retrouvé dans bien d'autres directions, par exemple dans la curieuse pratique juridique suivante : pour bien rappeler le caractère dangereux des sites industriels, la loi les appelle des sites « Seveso », du nom de la catastrophe industrielle qui a eu lieu dans la ville italienne de Seveso durant l'été 1976. La « loi Seveso » rend ainsi hommage aux catastrophes qui lui ont donné naissance,

---

<sup>18</sup> PAILLARD Bernard, collaboration FISCHLER Claude, *La damnation de Fos*, Paris, Seuil, 1981, p.60.

exactement de la même façon que la médecine honore ses médecins en laissant leurs noms aux maladies qu'ils ont découvertes. La loi prend le nom des catastrophes, ce qui n'est pas du tout un acte symbolique implicite mais au contraire un acte explicite de pouvoir. En termes lacaniens, *la catastrophe devient le nom-du-père de la société de contrôle des risques*. C'est elle qui nomme, donne son nom et par cet acte incarne la loi et permet à la société de contrôle, l'enfant, d'acquérir son identité. Avec la catastrophe pour figure paternelle, on comprend ainsi mieux pourquoi d'une part, la société de contrôle refoule moins la catastrophe dans l'inconscient qu'elle ne la forclos dans le réel et pourquoi d'autre part, la société de contrôle ne peut se réaliser que dans le devenir psychotique du délire sécuritaire, mécanisme que les lacaniens appellent « forclusion du nom-du-père »<sup>19</sup>.

Ainsi se forme une vision aigre-douce de l'étang de Berre, dans laquelle on peut trouver moins un refuge qu'un espoir. Car tant que demeure le mythe du paradis perdu et, à défaut, du purgatoire retrouvé, on pourra résister à ces fantômes industriels du passé qui donnent l'impression de revenir hanter les mortels parce qu'ils sont mécontents de leur mort symbolique. Leur mort réelle, quand à elle, est déjà annoncée. Le mythe trouve son prolongement naturel dans une croyance populaire parmi les experts qui place à une soixantaine d'années la fin de l'âge du pétrole et du gaz naturel. Que deviendra Fos sans ses raffineries et ses cuves de méthane ? Les mythes ne meurent jamais et se nourrissent de leurs propres débris. Mais ce qui est vrai du mythe provençal l'est aussi du mythe industriel. Même si ce ne sont plus les pêcheurs ou les chasseurs qui feront figure d'anachronismes, de témoins du passé. Même si les usines ont cette omniprésence d'arrière-plan photographique qui en font des ombres.

---

<sup>19</sup> Forclusion du nom-du-père : idée que la psychose de l'enfant puisse venir des délires du père qui s'angoisse, se culpabilise et n'arrive pas à assumer sa condition paternelle quant il ne peut transmettre son nom, signe de son autorité. La psychose prend alors la forme d'un délire contre Dieu, stéréotype de toutes les figures maudites de la paternité. Après Œdipe, voici Job sur son tas de fumier s'appêtant à maudire Dieu après avoir perdu tous ses biens alloués par Dieu, sa femme et ses enfants. Parallèle intéressant : comme nous le verrons plus loin (chapitre 2, La société de contrôle), le mot *risque* vient de l'arabe *rizq*, terme que l'on retrouve dans le Coran et qui signifie « la part de biens que Dieu attribue à chaque homme ».





Cabanons à Ponteau, Martigues. Photo Frank Pourcel.

Comme le fait comprendre Maupassant dans ses nouvelles (*Le Horla, Lettre d'un fou*), celui qui cherche à se débarrasser de son ombre, son double, joue son identité à la roulette de la folie. C'est pourquoi les ombres doivent rester, ne serait-ce que dans la mémoire, pour continuer à refléter le réel et étalonner ses valeurs. C'est pourquoi à leur mort, ces usines seront patrimonialisées. Le Port Autonome de Marseille a déjà classé patrimoine industriel trois de ses grues sur les quais de la Joliette. Ainsi l'idéologie qui a créé les réserves naturelles de Camargue trouvera son prolongement dans les réserves du patrimoine industriel de Fos. Ce qui était opposé dans la vie est réconcilié dans la mort. Cette mythologie permet même de rêver à Fos un destin semblable à celui de l'Île-du-Diable aux large des côtes de Guyane. Cet ancien bagne, si bien dénoncé par le même Albert Londres qui a exalté *Marseille : porte du sud*, est aujourd'hui méconnaissable. L'enfer est devenu paradis pour tourisme tropical. Car l'étang de Berre a aussi son Île-du-Diable, quoique moins connue : c'est le parc de la Poudrerie, site d'une ancienne fabrique de poudre tristement réputée pour son explosion de 1936 qui a fait plus de 50 morts, un des accidents industriels les plus grave de l'histoire de France. Cela n'a pas empêché le site de connaître lui aussi une

réversion miraculeuse, et on sent bien la fascination que cette métamorphose engendre dans le récit qu'en fait le magazine municipal de Miramas :

*« En l'espace de 30 ans, ce site industriel s'est mué en véritable réserve naturelle. On peut véritablement parler de métamorphose. (...) La Poudrerie, zone militaire, était aussi un lieu de résidence, en particulier pour le directeur qui y vivait comme dans un domaine, avec grand jardin à la française et un superbe jardin dit de style japonais avec passerelle en son milieu. Un jardin que l'on a composé suivant la mode du moment, en ramenant des colonies près de 50 espèces exotiques. (...) La Poudrerie est devenue un fantastique lieu de vie, un îlot de nature, elle participe grandement à contrecarrer l'image d'un Étang de Berre en perdition rongé par les industries lourdes et l'urbanisation. Elle est de l'autre rivage, cette lisière nord qui du delta de l'Arc jusqu'aux abords d'Istres s'affirme de plus en plus pour ce qu'elle est, rare et belle. Ce que la nature aidée par l'homme a su refaire, à nous tous maintenant d'en user sans en abuser, pour l'avenir du site, pour cette merveilleuse paix enfin retrouvée ; là où la poudre a tant parlé »<sup>20</sup>*

Quel est le message contenu dans cette parole ? Que le miracle attendu de la métamorphose de Fos est possible à deux conditions : que la zone industrielle demeure « un lieu de résidence » et que « l'image d'un Étang de Berre en perdition » soit contrecarrée. La résidence devient résistance. Les images de pêcheurs, de chasseurs, et de gens qui bronzent paisiblement devant les usines fondent sur la base de la tranquillité revendiquée les bases du mythe du village gaulois en prenant l'aspect viril et volontaire d'un acte de résistance symbolique. De telles contradictions ne sont que l'illustration des rêves. « Elle est de l'autre rivage », dit avec poésie cet auteur de *Miramas-info*. C'est toujours le rêve exotique du Nouveau Monde. Un rêve semblable à celui qui possédait les décideurs du chantier de Fos... Ils voulaient créer une « société nouvelle », mais par d'autres moyens – moyens qui ont d'ailleurs fini par leur faire défaut.

*« Si on parle ici de tourisme, d'une voix officielle et autorisée, c'est comme d'un futur de l'étang : projets de centres touristiques, ports de plaisance, marinas, rêves d'un tourisme luxueux, qui viendrait comme une troisième révolution industrielle relancer la construction et les économies locales. Tous les conseils municipaux des communes riveraines en ont parlé un jour ou l'autre (...). Mais pour le présent, pour la contemporanéité des familles maghrébines pique-niquant au bord de l'eau, passant leurs vacances sous des tentes sur la plage, pour les pêcheurs du dimanche, les baigneurs des Vignettes ou de Bolmon, on parle uniquement d'imprudence, on invoque*

---

<sup>20</sup> Anonyme, « La Poudrerie : histoire et métamorphose », in *Miramas-info*, mai 2002.

*la pollution, les maladies de peau, l'inconscience. Tout un tourisme contemporain, discret, frappé des marques de la désuétude et de la précarité, confronté au modèle d'un « vrai » tourisme, propre et légitime, mais projeté hors du temps, n'a ainsi d'autre statut que celui d'une pratique marginale, semi-braconnière et amnésiée entre un passé que l'on dit mort et un futur qui n'advient pas, mais adviendra de toute manière sans eux »<sup>21</sup>*

L'image de la fin, c'est certainement celle de ces cygnes qui nagent paisiblement devant les raffineries. Ils sont le signe tranquille qui conjure le chant du cygne.



Plage des Marettes, Vitrolles. Photo Frank Pourcel

Pour en finir avec la confusion des représentations, rappelons-nous cette mise en garde du tableau de Magritte où une pipe est dessinée avec dessous la mention « ceci n'est pas une pipe », pour rappeler qu'il ne s'agit que d'une représentation et non d'une réalité. Quand on se contente de comparer les deux représentations noir ou blanc de l'étang de Berre que je viens d'opposer, on se dit que l'étang de Berre n'est que le produit contre-nature d'une

---

<sup>21</sup> Michel PERALDI, « L'Étang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain », *Ethnologie française*, 1989, n°3, vol. XIX, p. 286.

alliance surnaturelle : sécurité miraculeuse et catastrophe invisible. Allons plus loin. Ceci n'est ni un pipe-line, ni une représentation, car la catastrophe, elle, est devenue réelle. C'est l'hypothèse qui traverse toute l'œuvre de Jean Baudrillard sous le concept de « réalité intégrale ». Ce ne sont pas les représentations qui sont confuses, c'est le réel qui interfère sans cesse avec les représentations, à tel point que tout ce qui était de l'ordre des représentations, du simulacre, devient réalité. Alors la réalité devient schizo et se fragmente en autant de « *sphères autonomes* », qui ne trouvent plus leur légitimité qu'en elles-mêmes, avec chacune « *sa propre logique, son propre code, son propre système d'opposition* »<sup>22</sup>. Reste à présent à identifier ces différentes sphères.

---

<sup>22</sup> Voir à ce sujet l'excellente analyse de Ludovic LEONELLI, *La séduction Baudrillard*, Paris, École nationale supérieure des beaux-arts, 2007, p. 146.

# Chapitre 1

## « Je suis venue pour vous dire que j'ai peur »

### QUESTIONS DE MÉTHODE

Il y a de nombreuses façons de lire un événement, que celui-ci soit conflictuel ou non. Suivre à plusieurs un même évènement permet de bien s'en rendre compte. À côté des évènements que j'ai suivi seul, j'ai assisté à une vingtaine de réunions, de conférences ou de groupes de travail – le tiers de mon travail de terrain – en compagnie de Pierrick Cézanne-Bert et de Stephan Castel du Centre d'Études en Sciences Sociales Appliquées, ou encore de Jean-Stéphane Borja, doctorant au Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES, Aix-en-Provence) et de Mathieu Leborgne, post-doctorant du même laboratoire. Au retour de Fos-sur-Mer, de Martigues ou d'ailleurs, nous faisons toujours le point dans la voiture sur ce qu'il s'était passé, sur nos impressions, telle ou telle phrase qui avait retenu notre attention. Ce n'étaient jamais les mêmes. Bien sûr, on peut mettre cela sur le compte des traditions disciplinaires. Pierrick Cézanne-Bert est économiste, Stephan Castel politologue, Jean-Stéphane Borja et Mathieu Leborgne sociologues. Mais d'une façon plus générale, il semble plus réaliste de penser que personne ne voit ni n'entend les mêmes faits. J'ai été très marqué par une expérience que nous avons faite avec Jean-Stéphane Borja. C'était à Port-de-Bouc, le 3 février 2005. Nous étions allés ensemble à une réunion organisée par un haut fonctionnaire à la suite du débat public sur le terminal porte-conteneur Fos 2XL. Une quinzaine de personnes. Des élus, des associatifs et des industriels principalement. L'enregistrement nous est refusé par le haut fonctionnaire : « *Vous êtes en thèse, servez-vous de votre tête* ». Nos poignets se sont révélés plus utiles. Nous avons passé deux heures et demie à nous acharner à prendre autant de notes que possible. C'était le tout début de nos terrains de thèses et tout ce qui pouvait être dit, le moindre propos, nous semblait d'une

importance capitale. À la fin de la réunion et après retranscription sur ordinateur, nous avons cinq pages chacun. Notre synthèse en fait neuf. Les deux versions n'avaient aucun élément redondant. Pas de contresens ou de contradictions. Les idées de nos interlocuteurs étaient les mêmes, mais aucune des phrases que nous avons notées n'étaient identiques. Nos citations « *entre guillemets* » des propos échangés étaient toujours différentes. On peut se tromper, faire des erreurs de prise de notes, mais pas de façon aussi systématique. N'étant pas sténographes, nous n'avons vraisemblablement pas sélectionné les mêmes informations. Notre attention n'était pas attirée par les mêmes phrases. Les perceptions d'un même événement diffèrent. Les réactions qu'on interprète et les conclusions qu'on en retient aussi. Il se passe des choses parfois tellement différentes pour chacun, qu'en comparaison, on en vient à douter d'avoir participé au même événement. Bien sûr, chacun voit midi à sa porte mais alors... quelle est la porte ? Et où est-elle ?

Au début, je croyais que c'était le terrain qui me guidait, plaçait les portes, les ouvrait et les fermait à son gré. C'était le conseil que Lévi-Strauss donnait à son élève Philippe Descola, jeune normalien s'apprêtant à partir au fond de l'Amazonie et devenu dans son sillage professeur au Collège de France. « *Laissez-vous porter par le terrain* »<sup>23</sup>. Lire ce conseil m'avait beaucoup rassuré. Que le terrain décide pour les anthropologues nous délivre des scrupules et de la peur de mal faire. L'incertitude devient plus légère à vivre quand l'objectif passe de la justification et de la démonstration au témoignage. Mais si le terrain guide en partie l'ethnologue et décide pour lui, l'ethnologue ne voit aussi du terrain que ce qu'il veut bien en voir. C'est aussi lui qui construit et donne réalité au terrain : le réalise. Mettez un autre ethnologue sur le même « terrain ». Faites-lui rencontrer les mêmes personnes. Vous obtiendrez un autre terrain. La littérature anthropologique est pleine d'exemples de ces terrains des uns « revisités » par les autres. Eux non plus ne voient pas la même chose. Ainsi Colin Turnbull a donné du peuple *Ik* d'Ouganda une description apocalyptique, comme en témoigne le titre de son livre : « *Les Iks. Survivre par la cruauté* »<sup>24</sup>. S'en est suivie une longue polémique entre anthropologues. Certains étaient révoltés contre le témoignage de

---

<sup>23</sup> DESCOLA Philippe, *Les lances du crépuscule*, Paris : Plon, coll. « Terre Humaine », 1993, p.55.

<sup>24</sup> TURNBULL Colin, *Les Iks. Survivre par la cruauté. Nord Ouganda*, Paris : Plon, coll. « Terre Humaine Poche », 1987, 361 p. Edition originale en anglais, 1972.

Turnbull, l'accusant d'insensibilité, de cynisme et de mépris, d'avoir vécu une expérience trop dure, extrême, pour pouvoir prendre du recul. Bref, de ne pas avoir fait de la science. À la fin du livre, l'éditeur Jean Malaurie a ajouté une note de Joseph Towles, collègue de Turnbull qui l'a accompagné sur le terrain, et donne des lks une vision plus « nuancée » selon Malaurie <sup>25</sup>. Plus prudente et tempérée peut-être, mais très différente. À chaque ethnologue sa sensibilité, son regard et son rapport à l'autre. Chacun construit son expérience du réel. Nous nous laissons guider par un terrain dont nous sommes à la fois le créateur et la créature.

Quoiqu'intéressé par les conflits de pouvoirs, je ne voyais au début le conflit de l'incinérateur que comme un combat entre groupes de cultures opposées. Comme si le pouvoir était en soi une culture qui façonnait les manières d'être et de se comporter selon qu'on le possède ou non. Mon préjugé était donc double. Je concevais le pouvoir comme contingent – on a du pouvoir ou bien l'on n'en a pas – et culturel. Selon ce stéréotype, la raison d'être de ce conflit ne pouvait relever que de l'existence d'un profond fossé de valeurs entre dominants et dominés, en l'occurrence entre les cercles de décision qui ont le pouvoir d'imposer un équipement à ceux qui le refusent. Je me laissais porter en cela par ce que je croyais être la logique du conflit : séparer le monde en deux, résoudre par affrontement ce qui ne peut être concilié. La réunion publique du 7 octobre 2005 convenait parfaitement pour observer les logiques antagonistes car c'était la première fois que les camps adverses se rencontraient. Je voulais montrer que chaque camp était un univers à part entière, avec ses valeurs, sa langue, son imaginaire. C'est ici qu'en croyant me laisser porter par le terrain, j'en venais subrepticement à le former à mon regard. Ce qui m'intéressait, c'était les cultures du groupe. Voir comment les tactiques des anti-incinérateurs s'opposaient et résistaient aux stratégies des pro-incinérateurs. Il ne m'était pas venu à l'idée que le pouvoir puisse prendre d'autres formes que celle de la domination. Que les conflits puissent représenter autre chose que l'expression d'un rapport de force entre groupes aux visions du monde antagonistes. Qu'il puisse y avoir plus de similitudes entre deux personnes de groupes opposés qu'entre les tenants d'un même groupe. Sans le

---

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 327.

savoir, je suivais ainsi les lignes directrices de l'analyse culturelle développée par l'anthropologue britannique Mary Douglas. À vrai dire, je n'en connaissais alors ni les tenants, ni les concepts. Je n'avais lu que son classique *De la souillure*, qui est antérieur aux premières formulations de sa théorie culturelle, mais qui en contient déjà les bases. C'est en effet à ce livre que je dois le point de départ de la thèse, mais je reviendrais en détail sur ces questions au début du deuxième chapitre en interrogeant l'hypothèse des « cultures du risque ».

En m'appuyant sur les travaux de Dumézil, Foucault, Deleuze et Guattari, ma conception du pouvoir a depuis évolué et avec elle, ma façon d'observer le conflit et d'interpréter les stratégies de ses protagonistes. J'espère que l'on comprendra mieux ainsi d'où provient la grille d'analyse que j'ai finalement élaboré et quelles observations de terrain m'ont conduit à réarranger les termes initiaux. Le premier chapitre peut alors ressembler à une sorte d'analyse culturelle "sauvage" du conflit – sauvage car je n'en connaissais pas encore les termes. La théorie originale se présente en effet comme un cadre d'explication des conflits, qu'elle interprète en termes de valeurs culturelles. Marcel Calvez, qui reprend la grille d'analyse de Mary Douglas pour ses recherches sur le sida et le handicap mental, explique que si les groupes sont en conflits, c'est « *parce que les individus ne partent pas des mêmes prémisses, qu'ils ne sélectionnent pas les mêmes connaissances et qu'ils ne font pas appel aux mêmes principes pour définir les priorités auxquelles ils sont confrontés* »<sup>26</sup>. Un débat public comme celui de l'incinérateur traduit dans cet esprit « *un lieu privilégié pour analyser la formation ou la stabilisation des institutions sociales* »<sup>27</sup>. Opposer l'univers des anti-incinérateurs à celui des partisans de l'incinérateur revenait ainsi à institutionnaliser les groupes d'acteurs du conflit. L'analyse des jeux d'acteurs que je vais maintenant présenter traduit cette lecture exacerbée des antagonistes, qui s'est révélée fructueuse dans les remises en cause de ses propres limites qu'elle a permis de dégager.

---

<sup>26</sup> Marcel CALVEZ, *Incertitude, risque et handicap. Jalons d'analyse culturelle*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Rennes 2, 2004, p. 20.

<sup>27</sup> Marcel CALVEZ, « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, URL : <http://sociologies.revues.org/index522.html>



## LE DÉCOR

Fos-sur-Mer, le 7 octobre 2005

La réunion a lieu à 18h au centre Marcel Pagnol. En passant devant la piscine municipale, des cars de police, un peu à l'écart, rappellent qu'il ne s'agit pas d'une réunion comme les autres. Pour la première fois, un élu marseillais vient à Fos-sur-Mer défendre devant la population l'impopulaire projet d'incinérateur que la communauté urbaine de Marseille a choisi d'implanter sur la zone industrielle de Fos-sur-Mer. Après seize années de tribulations, d'études, de rumeurs, de projets contradictoires, de détours, de retours en arrière, de joutes orales et judiciaires... l'enquête publique, seule procédure obligatoire d'information pour ce type de projet industriel, a enfin lieu. Elle se déroule du 19 septembre au 3 novembre 2005 dans les communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Fos-sur-Mer et de Saint-Martin-de-Crau après avoir été prolongée de quinze jours à la demande des associations et du maire de Fos, le soir même du débat.

Trois jours auparavant, entre 200 et 400 anti-incinérateurs de Fos-sur-Mer et des environs étaient venus manifester à Marseille devant le Tribunal Administratif pour l'annonce du jugement de la délibération des élus locaux qui rendait inconstructible à tout projet d'incinérateur la zone industrielle où il était prévu. Saisi par le préfet, le tribunal décide de suspendre la délibération pour cause de « détournement de pouvoir ». Le 5 octobre, le quotidien *20 minutes* titrait : "*Chaude ambiance judiciaire pour l'incinérateur*". La réunion publique officielle promettait d'être animée...

Il y a déjà foule quand j'arrive devant le centre Marcel Pagnol. Comme ce nom traditionnel veut l'indiquer, le lieu devrait être provençal. Situé au bord de l'étang de l'Estomac, on n'y voit pas les usines, ni leurs panaches, ni l'impressionnant quadrillage des cuves de stockage d'hydrocarbures qui alimentent le pipeline sud-européen. On aperçoit seulement le cimentier Lafarge sur l'autre rive, vers Port-de-Bouc. Sur le côté, l'arche moderne de l'hôtel de ville enjambe la route. Au rez-de-chaussée, la salle du conseil municipal affiche son idéal de transparence derrière une grande baie vitrée. Dernier élément de décor, le bien-nommé parvis des droits de l'Homme, point de passage prédestiné s'il en est pour une enquête publique. Et vite franchi. Le centre culturel abrite le cinéma *L'Odyssee*, mais c'est dans la

grande salle de théâtre que l'épopée publique se déroule. Rouges fauteuils confortables, végétation fleurie sur la scène, ballet des caméras et des journalistes... La salle se remplit vite. Sur les côtés, beaucoup de gens assistent debout au débat, par manque de place. Une salle du cinéma est mise à disposition avec projection des échanges en direct sur écran géant. Il y aurait près de 800 personnes d'après les organisateurs. Une quarantaine d'entre eux, peut-être plus, arborent le tee-shirt jaune à tête de mort des anti-incinérateurs de Fos.

Pas de lever de rideaux ni d'annonce en trois coups pour ouvrir la pièce. La représentation a déjà commencé car elle est participative. Les acteurs sont glissés parmi les spectateurs.

## LES PERSONNAGES

### Sur scène



Source : Ouest Provence

#### De gauche à droite

JEAN-FRANÇOIS NARBONNE, médecin, professeur de toxicologie à l'université Bordeaux 1, spécialiste des toxicologies alimentaires et environnementales, expert auprès de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et Alimentaire (AFSSA), auteur d'un livre écrit avec le politique Noël Mamère (Verts) intitulé « Toxiques affaires : de la dioxine à la vache folle ».

#### Les pro-incinérateur

UN REPRESENTANT D'EVERE-VALORGA, industriel qui ne prendra pas la parole. Everé signifie « Ensemble de valorisation énergétique des Résidus ». La société Everé SAS qui exploitera la plate-forme de tri/incinération/méthanisation a été créée après le vote d'une

délégation de service public par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. EveRé est une filiale des entreprises espagnoles Urbaser (80%) et Valorga (20%), Valorga étant elle-même une filiale d'Urbaser spécialisée dans la construction d'usine de méthanisation.

CLAUDE SAINT-JOLY, industriel, président d'EveRé, directeur général d'Urbaser Environnement. Urbaser est n°1 de la collecte et du traitement des déchets en Espagne. C'est une filiale du groupe espagnol ACS, Actividades de Construccion y Servicios.

JEAN-RAYMOND MATHELET, ingénieur, représentant d'URS, société qui a réalisé l'étude d'impact de l'enquête publique du projet EveRé.

ROBERT ASSANTE, homme politique, alors président (UMP) de la commission déchets de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, maître d'œuvre du projet Evéré. Robert Assante est adjoint délégué à l'environnement au maire de Marseille, M. Jean-Claude Gaudin (UMP), et président de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmopaca (ex-Airmaraix).

#### Au centre, deux élus anti-incinérateur de Fos-sur-Mer

BERNARD GRANIÉ, président (PS) de Ouest Provence, le syndicat d'agglomération nouvelle qui regroupe six communes de l'ouest de l'étang de Berre : Istres, Miramas, Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans et Cornillons-Confoux. Bernard Granié est l'ancien maire de Fos. Il a cédé son fauteuil de maire à René Raimondi le 6 octobre 2004.

RENE RAIMONDI, maire (PS) de Fos, bras droit de Bernard Granié dont il était le premier adjoint à la mairie, expert comptable de profession.

#### À droite, les animateurs

JEAN-CLAUDE SARI, scientifique nommé président de la commission d'enquête Evéré par le préfet, professeur à la faculté de pharmacie de Marseille, directeur scientifique du master « prévention des risques et nuisances technologiques », ex-commissaire enquêteur du

débat sur l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague, président du haut comité français pour la défense civile de zone sud.

PAUL GEORGES, journaliste, animateur du débat, rédacteur en chef du journal *Métro*.

### Dans la salle



Source : Ouest Provence

### Les associatifs

ALEXIA, fosséenne de 19 ans, membre de l'association Défense et Protection du Littoral et du Golfe de Fos (DPLGF) dont les adhérents sont reconnaissables au tee-shirt jaune à tête de mort des anti-incinérateurs. Elle avait représenté DPLGF en novembre 2003 pour le concours « Miss Fos » des associations.

JEAN-CLAUDE APARICIO, vice-président du comité Istres/Fos-sur-Mer de la Ligue des Droits de l'Homme.

GERARD CASANOVA, président du collectif anti-incinération de Port-Saint-Louis.

MARC DEL CORSO, membre de DPLGF, paléontologue, travaille au service du patrimoine à Fos-sur-Mer.

HENRY DE MATOS, agent EdF, association de défense de la basse vallée de l'Huveaune, Marseille.

ANDRÉ FAURE, président de l'association de sauvegarde des Alpilles et de la Crau.

JEAN GONELLA, physicien à la faculté de Marseille, représentant de l'association Fare-Sud qui a déposé plusieurs recours en justice contre le projet d'incinérateur et qui a réussi à casser en 2002 le plan départemental d'élimination des déchets élaboré par la Direction départementale de l'Équipement (DDE), qui prévoyait notamment le recours à l'incinération pour les déchets de Marseille.

LEON, membre de DPLGF.

DANIEL MOUTET, ouvrier au Port Autonome, président de l'association DPLGF, proche de la mairie de Fos-sur-Mer. Cette association s'est constituée en septembre 2002 contre le projet d'extension du terminal méthanier de GDF qui supprimait l'accès à la plage du Cavaou de Fos. Elle a ensuite fait de la lutte contre l'incinérateur son fer de lance.

PHILIPPE, membre de DPLGF.

JEAN REYNAUD, collectif Danger Incinération Déchets (Marseille), a soutenu une thèse de géographie sur la gestion des déchets.

### Les politiques

JOËLLE BOULAY, conseillère municipale (Verts) de Marseille.

PHILIPPE CAIZERGUES, maire sans étiquette de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

MIREILLE HENRY, élue (Verts) de Saint-Martin de Crau, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération d'Arles, présidente de l'association de défense de l'environnement Saint-Martinois.

CATHERINE LEVRAUD, conseillère régionale (Verts) et conseillère municipale d'Arles.

LOUIS MICHEL, conseiller municipal (PS) de Fos-sur-Mer, élu délégué aux risques Majeurs de Ouest Provence.

ANTOINE ROUZAUD, jeune élu (PRG) responsable du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers en cours d'élaboration par le Conseil Général qui exclu l'incinération. Remarque : le président du Conseil Général, Antoine Guérini (PS), est l'opposant traditionnel du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (UMP).

MICHEL VAXES, député-maire (PC) de Port-de-Bouc.

YVES VIDAL, maire (PRG) de Grans, vice-président de Ouest Provence, conseiller régional, ancien député.

#### Plus discrets...

ALAIN BOTTA, professeur à la faculté de médecine de Marseille, directeur du laboratoire de biogénotoxicologie et mutagenèse environnementale, chef du service de médecine et de santé au travail. Le Pr. Botta avait été bousculé lors de la plénière du secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI). Il présentait les résultats du groupe de travail "dioxines – risques sanitaires".

Les deux COMMISSAIRES ENQUETEURS suppléants de M. Jean-Claude Sari.

CARLOS PEREZ, directeur technique d'Urbaser.

GILBERT SANDON, ingénieur de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), responsable du département des Bouches-du-Rhône.

Un ETHNOLOGUE, qui prend des notes.

(...)

## EXACERBATION DES CONTRAIRES

Suivons à présent pas à pas la réunion publique du 7 octobre 2005, dont la retranscription à partir de notes manuscrites figure en annexe de la thèse. La réunion démarre au quart de tour. Les premiers mots d'annonce lancés en guise d'ouverture par le commissaire-enquêteur Jean-Claude Sari font sourire les uns comme le ferait un acte manqué : ni Robert Assante, adjoint au maire de Marseille responsable du projet d'incinérateur, ni le Pr. Narbonne, expert toxicologue, ne viendront à la réunion suivante de l'enquête publique à Port-Saint-Louis<sup>28</sup>. Les autres lancent des cris moqueurs de réprobation. L'annonce de ces désistements est accueillie chaudement mais sans surprise. Que ces personnalités aient mieux à faire, ou plus urgent, est le signe auquel les fosséens sont habitués du peu de cas dont il est fait du fond de leurs préoccupations. Seule compte la force de leur opposition. Tout le monde s'attend à ce que les confrontations tant attendues entre Robert Assante et les riverains du futur incinérateur, premières du genre, soient bien sûr tout sauf une partie de plaisir pour ce dernier. Robert Assante révélait d'ailleurs très franchement son appréhension lors d'un entretien réalisé sept mois avant la présente réunion publique :

« *Se faire pourrir de A à Z* »

Entretien avec M. Robert Assante, Marseille, 22 février 2005 (voir annexes)

« *J'ai fait 65 réunions, mais je ne les ai pas faites à Fos et à Port-Saint-Louis. Je les ai faites à Marseille, sur la Communauté urbaine, mais là on s'en fout ! Mais ceux qui ont à voter pour payer, c'est pas Fos. Donc il fallait quand même que je discute avec ceux-là ? Ils me disent : « mais il faut que tu discutes aussi avec »... donc je vais aller là-bas ? Pour me faire... pourrir de A à Z ? Voir même, allez... avoir peut-être des agressions physiques ? Pourquoi ? Parce que y'a des personnes qu'ont décidées qu'on ne devait pas faire là-bas ? La France entière construit des incinérateurs, mais pas Gaudin-Assante ? »*

---

<sup>28</sup> Et comme le précisera Jean-Claude Sari en clôture de la réunion, un troisième personnage invité s'est déclaré indisponible : le président d'Airfobep, organisme agréé pour la surveillance de la qualité de l'air de l'étang de Berre.



Peur pour peur... Ce soir les appréhensions allaient être échangées plus tôt que prévu. Dès les premiers cris d'annonce passés, la réunion publique devait commencer par une mise en scène de la sécurité, projetée à grand coups de diapositives PowerPoint par les défenseurs du projet : l'industriel construisant et exploitant l'usine de tri-compostage-incinération, et l'ingénieur qui a réalisé l'étude d'impact. Mais la sécurité devra attendre. Alors que Claude Saint-Joly, le directeur du futur incinérateur, allait prendre la parole, le président de l'association fosséenne *Défense et Protection du Littoral et du Golfe de Fos* (DPLGF), Daniel Moutet, l'interrompt courtoisement : « *On s'excuse...* », pour donner un tout autre tour à la réunion publique.

### **Mise en scène de la peur**

Les militants de l'association se lèvent des travées et entraînent à leur suite la salle entière - un soulèvement au sens propre. Le public fait bloc, occupe l'espace, au regard de quoi la scène rétrécit. L'instant devient solennel. À qui est-il fait honneur ? Voici qu'une jeune fille s'avance vers la tribune, une tête de mort sur son tee-shirt jaune, signe de ralliement des anti-incinérateurs. Elle est venue apporter au commissaire-enquêteur un registre de 5000 signatures contre la réalisation de l'incinérateur marseillais. D'une voix forte et assurée, Alexia prend la parole, son texte à la main : « *Je suis venue pour vous dire que j'ai peur* ».



Source : <http://www.ouestprovence.fr>

Extrait 1 : Réunion publique du 7 octobre 2005, Fos-sur-Mer

**Alexia**

Bonsoir, je m'appelle Alexia, j'ai 19 ans, je suis Fosséenne, je suis à l'association DPLGF depuis 3 ans avec mes parents, mes grands-parents et mon petit frère. Je suis venue pour vous dire que j'ai peur.

J'ai peur de vous, Messieurs les décideurs, les commissaires-enquêteurs, les représentant de la CUM, Monsieur Assante représentant Monsieur Gaudin qui n'a pas osé venir nous rencontrer ce soir, Messieurs les représentants de l'État, Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet, le directeur de la DRIRE, les représentants du Port Autonome, les fabricants d'incinérateurs Evere, Valorga-Urbaser, Suez. J'ai peur de vos incinérateurs ! J'ai peur des décisions que vous prenez, car vous êtes payés pour ça.

J'ai peur de vous, qui n'habitez pas près des usines de Fos. J'ai peur parce que vous voulez rajouter encore plus de pollutions sur une zone Industrielle déjà aux limites du supportable. Vous voulez implanter chez les autres, ce que vous ne voudriez pas près de chez vous. À l'heure de votre retraite, vous nous oublierez dans les malheurs que vous aurez provoqués.

J'ai peur de vous, car vous décidez pour la petite Fosséenne que je suis. Vous jouez sur ma santé et mon avenir n'a que très peu d'importance à vos yeux. J'ai peur parce que mes voisins et mes amis meurent de cancers liés aux rejets de la zone Industrielle. Beaucoup trop d'enfants de Fos et des environs souffrent d'asthme et de maladies graves. J'ai peur parce que je m'empoisonne chaque jour davantage. J'ai peur d'allaiter un jour mes enfants avec mon lait chargé de dioxine et du risque de donner la vie à des enfants malformés à cause de tous les rejets polluants.

J'ai peur parce que vous êtes incapables de faire respecter les normes des rejets de pollutions. Vous ne voulez pas admettre que les conséquences de l'incinérateur sont comparables à l'amiante. La mort ne sera au rendez vous que dans 20 ou 30 ans, alors vous en profitez car vous savez que dans 20 ans, vous ne serez plus condamnables. Les incinérateurs "nouvelle génération" ça n'existe pas. Le plus récent, celui de Nîmes, est là pour le prouver. Vous cachez ces problèmes !

Comment vivre dans le respect des autres si une association de financiers, de scientifiques, de politiques, tous des gens "bien-pensants" et "bien comme il faut" imposent leurs projets à toute une population. Lequel d'entre vous serait-il prêt à signer un engagement à vivre à nos côtés, lui, ses enfants et toute sa famille proche, à vivre à Fos pendant les trente prochaines années ? Lequel d'entre vous serait prêt à assumer les conséquences de ses engagements d'aujourd'hui ? J'ai toujours cru que la Science était au service de l'Homme... Je n'avais pas imaginé que les scientifiques pouvaient se mettre au service de certains hommes seulement ! Je suis jeune et j'aurais préféré ne découvrir que plus tard que même dans le domaine de la science, on pouvait vendre son âme au diable...Par pudeur, je préfère ignorer le montant du salaire !

**Jean-François Narbonne**

Je ne pensais pas que la science pouvait vendre son âme au diable !

**Alexia, poursuivant**

Nous les jeunes, nos parents, nos grands-parents et les milliers de personnes qui ont signé ces pétitions, nous vous accusons : de nous sacrifier au profit de l'argent, de négliger les autres façons de traiter les ordures ménagères sans incinération, de vouloir faire de notre région la poubelle de l'Europe et du pourtour méditerranéen.

Je vous apporte ces 5000 pétitions et des centaines de personnes m'accompagnent ce soir pour vous dire : Messieurs, je ne veux plus avoir peur ! Il n'est pas trop tard ! Il faut tout faire, tout tenter, sans vous, ou peut être avec vous, pour ne pas ajouter d'autres pollutions à celles que nous subissons quotidiennement. Il faut tout faire, tout tenter, pour vivre ici, dans le respect de notre santé, de la nature et de notre environnement. La planète s'épuise. Il faut trier, recycler, tous ensemble ! Messieurs les décideurs, l'incinération des ordures ménagères, c'est ringard et dépassé. Messieurs, il n'est pas idiot et encore temps de changer de parcours afin d'éviter le chemin définitif de la solution du pire!

« *J'ai peur* »... leitmotiv répété douze fois dans le discours qui a été donné à lire et incarner par Alexia. Le message entériné est le suivant : vivre à Fos, c'est vivre dans la peur. Une peur qui a pour double moteur le pouvoir et le danger.

Peur du pouvoir:

*« J'ai peur de vous Messieurs les décideurs »*

Peur des décideurs venus d'ailleurs et de leurs décisions distancées, prises en mauvaise connaissance de cause :

*« J'ai peur de vous qui n'habitez pas près des usines de Fos »*

Peur de leur faiblesse et impuissance :

*« J'ai peur parce que vous êtes incapables de faire respecter les normes de rejets de pollutions »*

Peur d'être oublié du pouvoir :

*« À l'heure de votre retraite, vous nous oublierez dans les malheurs que vous aurez provoqués »*

Peur des sirènes du pouvoir :

*« J'ai peur des décisions que vous prenez, car vous êtes payés pour ça »*

Peur du danger dont l'incinérateur est l'avatar :

*« J'ai peur de vos incinérateurs ! »*

Peur du développement des maux par l'accumulation de pollutions-poisons :

*« J'ai peur parce que vous voulez rajouter encore plus de pollutions sur une zone industrielle déjà aux limites du supportable »,*

*« J'ai peur parce que je m'empoisonne chaque jour d'avantage »<sup>29</sup>*

Peur du voisinage de la mort :

*« J'ai peur parce que mes voisins et amis meurent de cancers liés aux rejets de la zone industrielle »*

Et au-delà, une peur peut-être plus puissante encore, celle d'une malédiction héréditaire condamnant l'avenir de générations en générations :

*« Beaucoup trop d'enfants de Fos et des environs souffrent d'asthme et de maladies graves. (...) J'ai peur d'allaiter un jour mes enfants avec mon lait chargé de dioxines et du risque de donner la vie à des enfants malformés, à cause de tous les rejets polluants »*

La peur est tournée en ritournelle, cette rengaine que fredonne l'enfant seul dans le noir pour se rassurer, cet air de *blues* que répétaient les forçats pour se donner du cœur à l'ouvrage, ce motif que chantent les oiseaux pour marquer leur territoire. Pour Deleuze et Guattari <sup>30</sup>, la ritournelle renvoie à un événement, ici l'incinérateur, mais exprime quelque chose de plus vaste, la tension d'un territoire. Ce concept de ritournelle permet de mieux saisir l'ensemble des forces qui sont entrecroisées et tissées dans le discours qu'interprète Alexia. Ces forces sont de trois types : percepts, concepts et affects.

Les *percepts* sont « *des paquets de sensations et de relations* » <sup>31</sup>. Ce ne sont pas des perceptions, sinon l'on pourrait croire que la peur est le percept de la ritournelle. Bien au

---

<sup>29</sup> Plus tard dans la réunion publique, Marc Del Corso, militant de DPLGF, reprendra ce thème à l'attention du Pr. Narbonne : « (...) *la dioxine, que vous savez être un poison cumulatif* »

<sup>30</sup> DELEUZE et GUATTARI consacrent un chapitre entier de *Mille plateaux* au concept de ritournelle. Voir aussi *Pourparlers*, pp. 187, 188 et 200, 201.

<sup>31</sup> *Op. cit.*, p 187.

contraire, c'est ici le pouvoir qui est le *percept* de la peur, et la peur le véritable *concept* de la ritournelle. Dans les exemples que nous venons de voir ci-dessus, c'est le pouvoir et non la peur qui est présenté comme un état sensible, dominé par ses émotions. À entendre la description d'Alexia, le pouvoir ne prend pas du tout la forme d'un monstre sacré, mais celle beaucoup plus triviale d'un petit vieux irresponsable, impotent et sans mémoire, qui attends « *l'heure de la retraite* » loin des usines de Fos, après avoir mené une vie d' « *incapable* », qui n'arrive pas à se faire respecter, mais qui a néanmoins été « *payé pour cela* ». Rien d'abstrait dans tout ça, le pouvoir perd ses lettres de noblesses en étant montré dans toute la matérialité de ses faiblesses. Le pouvoir est associé à un paquet de sensations gérontophiles et mis directement en relation de cause à effet avec les menaces dont Fos fait l'objet. La peur devient alors le véritable *concept* de la ritournelle. Si l'on reprend attentivement les propos d'Alexia, on se rend compte que la peur n'est pas une émotion mais un système abstrait, une structure qui ouvre le passage du pouvoir au danger sur un territoire shakespearien. La peur dramatisée et exprimée de façon répétitive agit ici comme un code et un mot de passe :

- Passage spatial : quant Alexia déclare « *J'ai peur de vous qui n'habitez pas près des usines de Fos* », c'est pour signifier que le pouvoir d'ailleurs fait le danger d'ici. L'espace représente alors un objet de pouvoir.
- Passage temporel : « *vous en profitez, car vous savez que dans 20 ans vous ne serez plus condamnables* ». Le caractère éphémère du pouvoir fait la permanence du danger. Le pouvoir cherche à faire vite, alors que la pollution-poison s'appréhende au long terme dans la lenteur du développement de ses maux. Le temps présente un sujet de danger.
- Passage mémoriel : « *À l'heure de votre retraite, vous nous oublierez dans les malheurs que vous aurez provoqués* ». Ceux que la pollution condamne au long terme sont les oubliés du pouvoir mais ne peuvent eux-mêmes oublier le danger que la

catastrophe et l'accident remémorent tragiquement <sup>32</sup>. La mémoire rend présent ce qui est absent.

- Passage en force : « *J'ai peur parce que vous êtes incapables de faire respecter les normes de rejets de pollutions* ». L'impuissance du pouvoir fait la puissance du danger.
- Passage contagieux de la menace : « *J'ai peur des décisions que vous prenez, car vous êtes payés pour ça* ». On passe de la corruption du pouvoir à la corruption des corps, la décomposition des chairs, c'est-à-dire la mort.

Tout correspond. Le concept de la ritournelle est donc le suivant :

pouvoir = danger

Comment et où la ritournelle nous entraîne-t-elle ? Tout est construit en filigrane sur un *affect* qui cherche à nous toucher et nous emporter. Pour Deleuze et Guattari, l'affect n'est pas une émotion. La peur n'est pas un affect. Un affect ressemble beaucoup plus à une figure totémique, ce que Deleuze et Guattari appellent par exemple un devenir-animal, mais il y en a d'autres : devenir-femme, devenir-imperceptible etc. Un affect, c'est l'autre que nous ne serons jamais tout à fait en l'état, mais que déjà nous sommes déjà en nous-mêmes, qui nous résume, nous attire, nous accomplit, nous réalise. L'affect est un devenir, une force de transformation, une puissance en développement, une forme vers lequel tend notre être et notre personnalité. L'affect qui entraîne la ritournelle d'Alexia, c'est la jeunesse comme force de changement, comme si l'avenir du territoire de Fos passait par un devenir-enfant salvateur. La jeunesse est la trame du discours qui met en scène Alexia. Et si le pouvoir est représenté sous la forme dégénéréscente d'un vieillard, la jeunesse s'affiche elle comme vulnérable...

« *J'ai peur car vous décidez pour la petite fosséenne que je suis* »,

Innocente...

---

<sup>32</sup> Sur le thème de l'oubli, se reporter à l'œuvre du photographe Frank Pourcel consacrée en 2006 à l'étang de Berre, sur le thème « La petite mer des oubliés. Etang de Berre, paradoxe méditerranéen » : photographies, catalogue d'expositions avec les contributions de chercheurs en sciences sociales, ainsi qu'un livre publié sous le même titre, écrit par le sociologue Jean-Louis Fabiani.

*« J'ai toujours cru que... Je n'avais pas imaginé que... Par pudeur... »*,

Scandalisée...

*« Vous ne voulez pas admettre que les conséquences de l'incinérateur sont comparables à l'amiante. (...) Je suis jeune et j'aurais préféré ne découvrir que plus tard que même dans le domaine de la science, on pouvait vendre son âme au diable »*,

Sacrifiée...

*« Nous les jeunes (...) nous vous accusons de nous sacrifier au profit de l'argent »*,

et révoltée par le monde-poubelle dans lequel elle vit :

*« Messieurs, je ne veux plus avoir peur ! Il n'est pas trop tard ! Il faut tout faire, tout tenter, sans vous, ou peut-être avec vous (...) pour vivre ici »*.

*« nous vous accusons (...) de vouloir faire de notre région la poubelle de l'Europe et du pourtour méditerranéen »*,

Un monde qui doit changer pour être sauvé :

*« La planète s'épuise... Il faut trier, recycler, tous ensemble ! (...) Messieurs, il n'est pas idiot et encore temps de changer de parcours afin d'éviter le chemin définitif de la solution du pire ! »*

Telles sont les composantes qui légitiment le devenir-enfant dans lequel nous emporte la ritournelle. Il y a d'abord la petite ritournelle qu'entonne Alexia, seule dans le noir, à la merci des forces chaotiques du pouvoir. Peu à peu, la ritournelle se territorialise. Alexia parle de Fos, de ses voisins, des enfants malformés et de ceux à venir, qu'elle allaitera un jour. Comme quelqu'un qui chantonne en faisant le ménage chez soi, la ritournelle devient alors un air de mise en ordre du territoire. Elle a pour fonction de remettre les choses à leur place. Puis vient la grande ritournelle, celle qui accompagne celui qui sort de chez lui et va vers le monde. Alors Alexia nous parle de la planète qui s'épuise et la jeunesse apparaît comme l'avenir du monde. La vérité sort alors de la bouche des enfants et s'exprime avec leurs mots : *« Messieurs les décideurs, l'incinération des ordures ménagères, c'est ringard et dépassé. »* Le devenir-enfant est un discours très classique des luttes écologiques. On le retrouve exprimé à l'état brut dans cette citation classique que les écologistes font

d'Amadou Hampâté Bâ : « *Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* »<sup>33</sup>. La définition même du concept de développement durable est bâtie sur un devenir-enfant : « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »<sup>34</sup>

**Code de la peur**, dans le texte lu par Alexia :

	<i>Espace</i>	<i>Temps</i>	<i>Menace</i>	<i>Mémoire</i>	<i>Force</i>
<i>Pouvoir</i>	ailleurs	vitesse	argent	oubli	impuissance
<i>Danger</i>	ici	lenteur	mort	cumul	puissance
<i>Signe</i>	poubelle de l'Europe	vulnérabilité	sacrifice	scandale	révolte

*Pour circuler dans le tableau, se reporter deux-trois pages ci-dessus. Quand le pouvoir est ailleurs, le danger est ici, car « vous voulez faire de notre région la poubelle de l'Europe ». On devient vulnérable quand le pouvoir cherche à faire vite alors que le danger de la pollution se développe dans la lenteur. Nous vous accusons de vous sacrifier au profit de l'argent. Le scandale, c'est quand le pouvoir nous oublie, alors que le danger s'accumule peu à peu : « vous ne voulez pas admettre que les conséquences de l'incinérateur sont comparables à l'amiante ». L'impuissance du pouvoir, « incapables de faire respecter les normes », fait la puissance du danger, c'est pourquoi il faut réagir pour renverser la situation avant qu'il ne soit trop tard.*

La mise en scène de la peur se double d'une mise en scène de la jeunesse, où l'on retrouve la trilogie du linguiste Pierce, qui distingue trois types de signes : l'indice, l'icône et le symbole, dont je ne me risquerai pas à faire une interprétation linguistique mais un usage anthropologique. Ce qui était signifié dans le registre des représentations devient le signifiant des régimes de signes, la matière brute qui donne naissance à d'autres logiques, d'autres façons de penser le monde et de vivre avec.

<sup>33</sup> Voir pour exemple la toute fin du discours de M. Louis Barnes, secrétaire de DPLGF, p 88

<sup>34</sup> Rapport Brundtland de 1987.



Indice : la sphère politique de Ouest Provence exagère la jeunesse d'Alexia. Dans son compte-rendu de l'événement diffusé sur internet : « *Le fait du jour : 800 personnes réunies pour redire NON !* »<sup>35</sup>, Alexia n'a plus que 15 ans alors qu'elle dit elle-même en avoir 19. La politique, ça rajeunit. Était-ce intentionnel ou une erreur ? Lapsus ou non, c'est en tout cas révélateur. C'est une trace, un *indice*. Le contre-pouvoir de Ouest Provence est passé par là. Il y a surcodage, mais ici ce n'est pas l'acteur qui surjoue son rôle, c'est le réalisateur qui en fait trop. Cela pourrait paraître anodin, mais c'est l'insignifiance de ces micro-manipulations qui sont l'indice du pouvoir. Pour donner un autre exemple, je pense aux discours du président d'une association qui gonflait toujours le nombre de ses adhérents, les chiffres allant du simple au double selon l'importance qu'il attribuait au public. L'indice révèle une surenchère qui transcende le signe. Il donne envie d'aller voir derrière les coulisses comment le spectacle est orchestré et les effets spéciaux réalisés. La représentation devient ici une technique et les détails, des enjeux minuscules mais tactiques.

Icône : ce n'est pas la première fois qu'Alexia incarne ce rôle. Le 15 novembre 2003, elle avait déjà défendu la bannière des anti-incinérateurs de DPLGF au concours « Miss Fos » des associations. Systématiquement, la jeunesse est mise en scène. Soit pour faire peur, comme dans les manifestations des anti-incinérateurs, dont les enfants ouvrent le cortège et s'écroulent par terre, inanimés, au son de la sirène d'alarme. Soit pour rassurer, comme sur les plaquettes d'information sur les risques industriels où l'on voit un grand pompier aux yeux bleus les prendre dans ses bras pour les rassurer. La jeunesse fait de belles images, elle est une force utilisée pour « sensibiliser » les adultes réputés autrement insensibles. L'icône exprime une force de séduction qui émane du signe, ouvre une autre scène, plus vaste et discrète, où le rôle des acteurs ne leur appartient plus. Où les acteurs deviennent des figurants.

Symbole : la jeunesse est le plus petit dénominateur commun pour exprimer à la fois le sacrifice de l'innocent, le scandale de l'injustice et la révolte légitime de l'opprimé. Le symbole exprime une force de conversion des signes en d'autres signes. C'est un portail qui nous fait sortir d'une réalité pour entrer dans une autre. Là est l'efficacité symbolique de la

---

<sup>35</sup> voir document en annexe.

mise en signe de la jeunesse : assurer le passage de l'ordre de la représentation dramatique vers d'autres mondes. Ce ne sont plus les mêmes configurations de percepts, de concepts et d'affects. La peur et la jeunesse introduisent le sacrifice, le scandale et la révolte dans la réunion publique. Le monde change de territoire et avec lui, les hommes changent d'identité, de personnalité. Il n'y a plus d'acteurs, de public, de jeux de rôles, mais des accusés, des victimes et des plaidoiries. Une affaire en cours d'instruction. Dans l'élan de ce mécanisme, impossible de rester spectateur passif. Tout est fait pour transformer le spectateur en juré. Chacun se met à réagir. Les uns restent discrets et se contentent de montrer leur approbation en hochant la tête et en applaudissant avec tout le monde. D'autres se mettent peu à peu à faire des commentaires entre amis et entre voisins. Parfois, un franc-tireur se met à siffler ou à hurler. La scène commence à quitter la configuration théâtrale pour préfigurer celle du procès. Alors on change complètement de système. Tout ce qui avait une valeur dans l'agencement théâtral pouvoir-peur-jeunesse, n'en a plus dans celui du tribunal. La peur n'est plus le concept dominant. On peut se douter que les valeurs de vérité ou de justice en prendront la place. La jeunesse sera remplacée par un autre opérateur et le pouvoir changera de définition. Le devenir-enfant est une porte ouverte sur un devenir-victime et un devenir-guerrier. La jeunesse n'incarne pas non plus la peur sans y afficher les conditions de son exorcisme. La peur affectée sur la jeunesse permet aux adultes de s'en saisir et leur dicte un comportement : ne plus avoir peur, ne pas fuir devant leurs responsabilités mais combattre et débattre. La mise en scène exhorte le courage des troupes. Elle fait événement - au sens théâtral, c'est-à-dire qu'elle trouve son dénouement - dans le défi :

*« Lequel d'entre vous serait-il prêt à signer un engagement à vivre à nos côtés, lui, ses enfants et toute sa famille proche, à vivre à Fos pendant les trente prochaines années ? Lequel d'entre vous serait prêt à assumer les conséquences de ses engagements d'aujourd'hui ? »*

Puis du défi, elle passe à l'accusation : le « *nous vous accusons* » d'Alexia rappelle bien le « *J'accuse* » de Zola lors du scandale canonique de l'affaire Dreyfus. La politique de la peur mène simultanément à l'affrontement et au scandale. La représentation finie, quand la ritournelle prend fin, commencent la lutte et le jugement.

## Mise en scène de la sécurité

À la fin du discours d'Alexia, la salle se lève à nouveau et applaudit chaleureusement, à l'exception remarquée des services de l'État et des commissaires-enquêteurs adjoints. Les propos n'étaient pas faits pour leur plaire. Le commissaire-enquêteur peut enfin reprendre les rênes de la réunion. Comment rebondir après la tirade accablante d'Alexia qui a gonflé la salle d'enthousiasme ? Il aurait pu essayer de glisser quelque anecdote, mieux, faire de l'humour, comme les élus locaux savent si bien le faire - le maire de Marseille s'en est fait une spécialité. Il lance une phrase, mais hésite et n'arrive pas à la terminer, craignant sans doute d'être mal interprété : « *Dans le discours que nous venons d'entendre, il n'y a pas une seule petite chose contre laquelle...* ». Que va-t-il dire ? Se reprenant, il déclare sur une prudente défensive, s'excusant presque : « *Je suis neutre... scientifique...* », événement qui a pour effet immédiat de soulever des cris virulents.

De quoi témoigne l'improvisation de Jean-Claude Sari ? Et avant lui, celle de Jean-François Narbonne, qui réagissait ironiquement en contrepoint de la déclaration d'Alexia : « *Je ne pensais pas que la science pouvait vendre son âme au diable !* » ? Ces deux scientifiques s'insurgent contre la diabolisation faustienne de la science interprétée par Alexia. Elle a peint un tableau à la Goya d'une science vénale, secrète et servile, fondée sur une « *une association de financiers, de scientifiques, de politiques, tous des gens « bien-pensants et « bien comme il faut* » », c'est-à-dire une véritable association de malfaiteurs. Et l'innommable devant être caché, cette science cultive la culture du secret : « *Vous cachez ces problèmes !* » afin de protéger ses intérêts et ceux de ses maîtres : « *Je n'avais pas imaginé que les scientifiques pouvaient se mettre au service de certains hommes seulement !* ».

Le registre maléfique peut à la rigueur blesser l'amour-propre des scientifiques, provocation à laquelle Jean-François Narbonne répond par une fausse naïveté, empreinte d'ironie : « *Je ne pensais pas que la science pouvait vendre son âme au diable !* ». Ce faisant, il reste sur le même registre et oppose l'ironie à la provocation. Plus dangereuse en revanche est l'accusation de partialité qui oblige l'homme de science à changer de registre car elle remet en cause son identité et le fondement même de son autorité : l'objectivité. Jean-Claude Sari s'inscrit lui, par nécessité, dans ce schéma, afin de réaffirmer, difficilement, l'axiome :

scientifique = neutre. Rappelons que le rôle de la commission d'enquête qu'il préside est de remettre un avis au préfet, favorable ou non au projet. Mais l'affirmation n'efface pas les soupçons car l'axiome reste indémontrable. Le risque en vient à contaminer ceux qui l'approchent pour l'étudier en leur transmettant sa propriété essentielle, l'incertitude. Dans ces conditions, on passe de la défense de l'intégrité du rôle scientifique et de ses compétences d'expertise au rétablissement de la légitimité menacée des plaidoiries scientifiques et de l'autorité se devant impartiale de ses jugements. L'espace d'un instant, les défis et accusations portés par Alexia ont déplacé la mise en scène de la sécurité vers la caricature d'une scène de procès.

Preennent maintenant la parole : le directeur du futur incinérateur, Claude Saint-Joly, et après lui l'ingénieur qui a réalisé l'étude d'impact du projet, Jean-Raymond Mathelet. Leur langage est celui des chiffres. Le projet naît d'un agencement de quantités, de pourcentages, de GWh/an, de tonnes de déchets par an, de grammes de dioxines par an... Comme le remarquait le sociologue Bernard Paillard <sup>36</sup> à l'occasion du projet de création du complexe industriel de Fos-sur-Mer dans les années 60 :

*« On ne combat plus pour des idées, mais pour des taux, des indices, des statistiques. (...) Partout, le langage technocratique impose sa loi : ce sont sur les chiffres que se jouent et se déjouent les conflits et les négociations »*

Quarante ans plus tard, la méthode n'a pas changé. Ces chiffres sont la ritournelle qu'entonne la sécurité pour conjurer la peur, le défi et l'accusation qu'exprimait Alexia. Dans l'ordre de la représentation, les chiffres figurent d'inoffensifs signes de présentation du projet.

*Claude Saint-Joly : « Nous traiterons sur place 410 000 tonnes, 90% des déchets entrants seront valorisés sous forme de production d'énergie, 110 000 tonnes par voie de méthanisation et 300 000 tonnes au sein de l'unité de valorisation énergétique, cela représente 80 000 tonnes équivalent pétrole (etc.) »*

Un chiffre en appelle un autre jusqu'à reproduire par leur succession quelque chose tenant lieu d'affect hypnotique et sécurisant. À chacun sa ritournelle. Le discours incarné par Alexia joue avec la peur, celui du constructeur et de l'exploitant de l'incinérateur joue avec les

---

<sup>36</sup> Bernard PAILLARD, *La damnation de Fos*, avec la collab<sup>o</sup> de Claude FISCHLER, Paris : Seuil, 1981, pp. 61.

chiffres. Mais dès que surgit l'ordre de l'affrontement, les chiffres deviennent des armes se substituant au combat d'idées. Ainsi, quand Jean-Raymond Mathelet donne le chiffre des émissions de gaz à effet de serre de l'unité de valorisation énergétique, soit 82 000 t/an, c'est pour prouver par comparaison qu'il s'agit d'un « *impact réduit. On aurait eu 500 000 t/an si les déchets n'étaient pas incinérés* ». Deux chiffres suffisent pour que l'incinération, comme ailleurs le nucléaire, apparaisse en championne de la lutte contre le changement climatique. Les menaces sont mises en compétition. L'image de l'incinération s'en retrouve verdie et celle du « *chemin définitif de la solution du pire* » que dénonçait Alexia, ternie et inconsistante.

Dans le rituel-événement de la réunion publique, les chiffres sont les véritables symboles de la sécurité. Les symboles ne sont plus, comme le représentait le structuralisme de Claude Lévi-Strauss, des opérateurs chargés de résoudre sur le plan imaginaire ce qui est vécu comme contradictoire sur le plan réel. Cela, c'était la sublimation imaginaire caractéristique du régime de signes de la représentation théâtrale. Au contraire, la symbolique des chiffres révèle une toute autre nature dans le passage au régime des signes de l'affrontement. Là, les chiffres détruisent la possibilité d'un combat d'idées. Ils ne résolvent pas une contradiction mais ont pour fonction de détruire le terme ennemi, de priver l'argumentation adverse des termes sur lesquels se fonder. Comme le disait Roland Barthes à l'occasion du procès du vieux berger Dominici qui ne comprenait pas la langue de ses juges, ni n'en était compris :

*« (...) quel que soit le degré de culpabilité de l'accusé, il y a eu aussi le spectacle d'une terreur dont nous sommes tous menacés, celle d'être jugés par un pouvoir qui ne veut entendre que le langage qu'il nous prête. Nous sommes tous Dominici en puissance, non meurtriers, mais accusés privés de langage, ou pire, affublés, humiliés, condamnés sous celui de nos accusateurs. Voler son langage à un homme au nom même du langage, tous les meurtres légaux commencent par là »<sup>37</sup>*

Au lieu de sublimer et transcender le conflit, la symbolique des chiffres devient agressive et alimente le différend, que définit précisément en ces termes le philosophe Jean-François Lyotard : « *J'aimerais appeler « différend » le cas où le plaignant est dépouillé des moyens d'argumenter et devient, de fait, une victime* »<sup>38</sup>. On passe d'une définition structuraliste du

---

<sup>37</sup> Roland BARTHES, *Mythologies*, Paris : Seuil, 1957, p.50.

<sup>38</sup> Jean-François LYOTARD, *Le différend*, Paris : éditions de minuit, coll. « critique », 1983.

symbole à une définition baudrillienne. Pour ce dernier, le symbole est ce qui détruit le réel et par là-même, l'opposition entre imaginaire et réalité<sup>39</sup>. Alors il n'y a plus d'idées, elles ont été masquées par toute une chiffrage, ensevelies sous des quantités et des représentations du nombre. Ce mécanisme explique le phénomène indiqué en ouverture : dans le discours de la sécurité, le fond des préoccupations des fosséens a moins de force que le poids de leur nombre. Sans chiffres, il n'y a plus d'idées. Un message non chiffré ne sera pas entendu. Ouest Provence ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Pour lutter avec les mêmes armes linguistiques, dans l'espoir de bien se faire entendre de ses adversaires, le syndicat intercommunal a intitulé son compte-rendu de l'événement : « *Incinérateur : 800 personnes réunies pour redire NON !* ». L'important, c'est de chiffrer la masse. Ce faisant, Ouest Provence entre dans la même logique que celle de ses adversaires. Les antis et les pro-incinérateurs seraient-ils si différents que ça ? Nous avons vu avec la citation de Jean-François Lyotard que la symbolique des chiffres de la sécurité débouche sur le même devenir-victime que la symbolique de la jeunesse du code de la peur. En entretien, Robert Assante formulait le même constat :

*« C'est clair que y'a une... un montage politique qui est colossal là-dessus quoi... et que je joue le rôle de Bouc émissaire parce que si je chute, ça veut dire que Gaudin chute et ça veut dire qu'il se retrouve dans une situation plus délicate sur cette question-là aux municipales »<sup>40</sup>*

De même que le devenir-victime exprimé dans le discours d'Alexia aboutissait à un devenir-guerrier, le devenir-victime de M. Robert Assante se réalise dans un devenir-guerrier. Plusieurs fois, ses gestes exprimaient des attitudes de défi en réponse aux cris de la salle : pendant que la clameur de la salle s'amplifiait au fur et à mesure de l'intervention de Claude Saint-Joly. En réponse aussi aux provocations de M. Yves Vidal<sup>41</sup> : « *Chers amis... on s'en fout des taux de dioxines ! Moi je veux entendre M. Assante qu'on n'entend pas !* ». Robert Assante, solidement assis et les jambes écartées, ouvrait les bras en souriant comme pour dire : « Donnez-moi la parole, je vous attends ». Comme Yves Vidal et Alexia, lui aussi donne dans la provocation et le défi. Il arrive à mettre hors de lui son opposant le maire de Fos, M.

---

<sup>39</sup> Jean BAUDRILLARD, *L'échange symbolique et la mort*, Paris : Gallimard, coll. Nrf « Bibliothèque des sciences humaines », 1976, pp. 204-206.

<sup>40</sup> Entretien avec M. Robert Assante, mardi 22 février 2005, Marseille.

<sup>41</sup> ancien député (RG) et maire de Grans au sein de l'intercommunalité Ouest Provence dont il est vice-président

René Raimondi en déclarant « *De toute façon, si ce n'est pas l'incinérateur, ça ne sera pas un centre de loisirs !* ». Puis, c'est lui qui se met en colère contre l'ancien maire de Fos M. Bernard Granié qui l'accusait d'avoir appelé l'État à la rescousse pour faire passer en force son incinérateur : « *Personne n'a les préfets dans la poche ! Personne ne donne d'ordre à un préfet ! C'est scandaleux de dire ça pour un élu* ». Bernard Granié l'accusait aussi d'une sorte de lâcheté : « *Aujourd'hui, vous vous cachez derrière cette décision du Port Autonome* », d'autres, comme M. Jean Gonella ou Yves Vidal saluent son « *courage politique* » d'être venu pour la première fois à Fos, à la rencontre de ses opposants. Courage, lâcheté, colère, défi et provocation. Tout cela participe du devenir-guerrier. De part et d'autre du conflit, on retrouve donc des attitudes et des comportements identiques. On commence alors à voir derrière les oppositions de fins et d'objectifs, une identité de pratiques. Les politiques sont différentes, mais le pouvoir, les lignes de force, restent les mêmes. La distinction entre peur et sécurité n'explique donc pas tout. Les discours sont à la fois opposés et identiques. Reste à repérer et identifier ces logiques. Nous venons de repérer une forme guerrière. Quelles pourraient être les autres et comment opèrent-elles ? C'est ce que nous verrons dans le chapitre suivant, mais revenons pour l'instant aux usages politiques des chiffres.

Après la symbolique des chiffres, un autre signe : le vocabulaire technique employé est l'indice de la sécurité. « *Nous appelons unité de valorisation énergétique (UVE) ce que vous appelez l'incinérateur* », traduit Jean-Raymond Mathelet au public. Autre exemple, cette scène caricaturale précédant la réunion publique, qui met en jeu un adjoint de Jean-Claude Sari : un habitant consulte les registres de l'enquête publique et demande : « *Où sont les nuisances ?* ». Réponse de l'ingénieur retraité de la commission d'enquête : « *Vous voulez parler des études sanitaires ?* ». Dans la novlangue <sup>42</sup> de la sécurité, la technique efface toute trace négative des mots dans une surenchère de précisions qui permet la transformation des mots en chiffres. Les mots renvoient à des études, des tableaux ou deviennent des sigles, de purs concepts vidés de tout affect. Les maîtres-mots de la présentation de Claude Saint-Joly sont : « *objectif* », « *traiter* », « *valoriser* », « *répondre aux orientations* », « *produire* », « *technologiquement prouvé* », « *optimisation maximale* » etc. Des mots techniques dénués

---

<sup>42</sup> Georges ORWELL, 1984, Paris: Gallimard, 1950, pp. 395-408.

de sensibilité qui bâtissent un langage analogue aux programmes informatiques. Un langage-outil pour homme-machine. Le timbre des voix lui aussi perd toute couleur. Ce n'est plus un enfant qui parle, c'est l'horloge parlante. Ton neutre, inexpressif, synthétique. Le surcodage du vocabulaire de la sécurité acquiert une fonction immunitaire. Ce n'est pas moi qui parle, ce sont les chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Le citoyen émotif, l'homme sensible, se tait derrière la voix des chiffres qui finit par prendre sa place. Ou alors, l'expert n'ose plus parler en tant que sujet sensible. La voix Jean-Raymond Mathelet se fait peu à peu hésitante et se met à trembler sous la virulence des attaques : « *S'il vous plait, écoutez-moi ! On va filtrer, on aura des concentrations inférieures aux normes* ». Son point de vue personnel est déplacé et ne peut être exprimé. Il doit se tenir à son rôle d'avatar des chiffres. Mais comme le dit Bernard Paillard : « *Cette protection masque une relative incertitude. (...) Le sigle s'érige en paravent derrière lequel se joue la comédie des pouvoirs* »<sup>43</sup>. C'est probablement la raison pour laquelle l'ingénieur M. Jean-Raymond Mathelet se fait durement attaquer : « *Menteur !* », « *Vas en prison toi !* ». Plus encore que M. Robert Assante, qui lui n'a pas été traité de menteur ou d'escroc. Quand ce sont les chiffres qui décident pour les hommes, la voix des chiffres est inaudible et les hommes qui s'en font les porte-voix deviennent moins que des hommes. Ils peuvent donc être traités comme tels.

C'est pourquoi la sécurité doit aussi mettre en scène ses icônes. Des hommes dont le rayonnement intellectuel en fait des sortes d'hommes supérieurs, en l'occurrence le toxicologue Jean-François Narbonne, expert ès dioxines bien connu des spécialistes<sup>44</sup>. La sécurité fait un grand usage de ces icônes de la science que représentent les experts. La place de l'intervention du professeur Narbonne dans la réunion publique est à ce titre significative. Il intervient tout à la fin, après les présentations des partisans du projet et de leur adversaire le plus farouche, Bernard Granié, l'ancien maire de Fos et président du

---

<sup>43</sup> Bernard PAILLARD, *op.cit.*, pp. 62-63.

<sup>44</sup> Dans le milieu anti-incinération, le professeur Narbonne est réputé arrangeant vis-à-vis des dioxines. C'est l'image qu'en donne tout de suite après l'ancien maire de Fos, Bernard Granié, qui critique le choix de l'expertise de Jean-François Narbonne « *dont la position vis-à-vis des dioxines est connue. Il aurait fallu qu'il y ait en plus d'autres professeurs qui ont d'autres opinions. Il aurait fallu un débat contradictoire à ce sujet.* ». En tant qu'icône, ses adversaires le caricaturent en personnage de bande dessinée : « *les inénarrables professeurs Narbonne et Keck, les Dupond et Dupont de la santé publique* ». Les propos sont de Pierre-Emmanuel Neurohr, directeur du très militant CNIID (centre national d'information indépendante sur les déchets). Ils sont parus dans un bulletin du CNIID au titre évocateur : « *Dioxine : le meurtre chimique* », mars 2004, 4 pp.



puissant syndical intercommunal Ouest Provence. Le professeur Narbonne est le dernier à parler, alors même qu'un avion l'obligera à quitter la salle dès la fin de son intervention. Il devait donc jouer le rôle d'arbitre, ou de « caution » comme l'accusera Ouest Provence dans son compte-rendu de l'événement <sup>45</sup>. Sa force de séduction repose sur ses compétences, son CV et ses amis qu'il mentionne ostensiblement pour introduire son intervention. Mieux, il se range dès le départ du côté des anti-incinérateurs en révélant son expérience de lanceur d'alerte et de vétéran de la lutte anti-dioxine : « *La question posée par Alexia, on a fait la même chose en 1991 ! Le professeur Tubiana nous avait dit que la dioxine ne faisait rien. (...). Aujourd'hui c'est avéré. Je me suis battu pour...* ». Ce faisant et contre toute attente, il réussit à séduire le parti adverse. Narbonne est applaudi par la salle quand il déclare « *Vous vivez dans une zone polluée !* ». C'est le premier à avoir osé dire le mal le plus élémentaire : reconnaître sa banalité. La gloire du professeur Narbonne est cependant de courte durée. Il change de registre. L'avalanche de chiffres et de courbes qu'il présente, la plupart illisibles et tirées d'études américaines, instaure méfiance et suspicion. La voix des chiffres est indigeste. « *Qu'est-ce qu'il nous embrouille avec ses chiffres à la con ?* », s'exclame l'un de mes voisins. On peut apercevoir sur un graphe que les incinérateurs de dernière génération produisent autant de dioxines qu'un feu de jardin. Après avoir reconnu les dangers de la dioxine, il affirme que les incinérateurs de dernière génération en produisent tellement peu, qu'ils ne sont finalement pas dangereux en regard du reste. Jean-François Narbonne sera ainsi hué à son tour, quoique faiblement applaudi à son départ par les services de l'État présents dans la salle. « *Pourquoi ils applaudissent ?* », demande quelqu'un, stupéfait, à son voisin.

Contrairement à l'indice qui est une arme discrète, Jean-François Narbonne en tant qu'icône était l'arme transparente du régime de signes de la sécurité, exactement de la même manière qu'Alexia en tant qu'icône était l'arme transparente du régime de signes de la peur. L'expérience du professeur Narbonne s'est révélée un temps plus efficace que la jeunesse d'Alexia. Il faut dire que la tactique de cette dernière était moins de séduire que de combattre et que de toute manière, ses adversaires ne pouvaient pas être séduits. À chaque

---

<sup>45</sup> Voir document en annexe « Incinérateur : 800 personnes réunies pour redire NON ! ».

registre sa sensibilité. Le professeur devait être celui par lequel la raison arrive, celui qui, selon l'éditeur de son livre : « *porte à la connaissance du grand public de véritables informations scientifiques [et] démêle le vrai du faux, rétablit les faits, trop souvent manipulés ou déformés...* »<sup>46</sup>. Au lieu de quoi, il n'aura été que l'un de ceux par lesquels le scandale arrive.

## **Du bon usage du calme et du vacarme**

Pendant que la sécurité se met en scène, côté public, on entend le ton de l'indignation monter lentement de la salle à partir de l'intervention du président d'Evéré, Claude Saint-Joly. D'abord un bruissement. Mais progressivement, les commentaires qui étaient murmurés entre proches, entre voisins de fauteuils, sont de plus en plus lancés à la cantonade. Un chiffre, la seule mention du Port Autonome ou ces quelques mots que Claude Saint-Joly prononce pour conclure : « *En définitive...* », suffisent pour qu'un cri d'indignation perce la salle : « *En définitive on va crever !* », déclenchent rires et colère, soient repris, amplifiés par la salle entière. Renforcée par l'effet de répétition des huées, l'indignation monte à chaque fois d'un cran et une clameur persistante finie par s'installer.

C'est alors que la parole est donnée à Bernard Granié. Toute l'agitation retombe. Exaspérée par les interventions de l'industriel et de l'ingénieur, la salle écoute passionnément les paroles tant attendues du chef de file de la lutte. On passe brusquement du vacarme au silence pieux. Les appels au calme que lançait, impuissant et déstabilisé, l'ingénieur Mathelet, la voix tremblante et en désespoir de cause : « *S'il vous plait, écoutez-moi !* » sont judicieusement repris *a posteriori* par Bernard Granié : « *Laisser les intervenants s'exprimer, c'est la raison d'être de cette réunion. Il ne faut pas se tromper de moment pour manifester. Il y a d'autres moyens pour se faire entendre que les vociférations et le vacarme* ». L'adversaire étant réduit à l'impuissance vocale par le bruit, les mouvements et l'hostilité du

---

<sup>46</sup> Quatrième de couverture de son livre sur les dioxines écrit en collaboration avec une personnalité politique des Verts : NARBONNE Jean-François et MAMERE Noël, *Toxiques affaires. De la dioxine à la vache folle*, Paris : Ramsay, 2001. Le quatrième de couverture précise : "Dans son dialogue avec Noël Mamère, citoyen informé et vigilant, JFN porte à la connaissance du grand public de véritables informations scientifiques. Il démêle le vrai du faux, rétablit les faits, trop souvent manipulés ou déformés..."

public créent un vide où peut se propager la parole de l' élu pour se mettre en scène. La voix de l' élu résonne alors pour tous les indignés. Elle les représente. Le bruit et le silence sont des armes très classiques de construction et de destruction de la légitimité, des éléments stratégiques qui font leur jeu d' une ambiguïté. Calme et vacarme peuvent d' une part miser sur l' incitation et l' imitation, invitant le public tantôt au silence respectueux, tantôt à se faire caisse de résonance ou de dissonance, vouée à applaudir ou à huer...



Source photo : <http://www.ouestprovence.fr>

*Pendant l' intervention de Jean-Claude Apariçio, président de la Ligue des droits de l' Homme d' Istres, on peut voir derrière lui le secrétaire de DPLGF au tee-shirt jaune haranguer les militants.*

D' autre part, le bruit comme le silence peuvent être imposés. Les premiers à avoir réduit au silence l' emportement d' un homme au fond de la salle, qui réagissait violemment aux propos de Claude Saint-Joly, ne sont pas l' animateur ou les services d' ordre de la réunion, mais bien au contraire les militants anti-incinération de DPLGF. Ce sont pourtant les mêmes qui, dès la fin des dix minutes réglementaires de présentations officielles qu' ils ont scrupuleusement chronométrées et stoppées : « Ça y est ! C' est fini ! », vont produire tout le contraire en lançant des appels au vacarme pour donner la parole : « On fait un peu de bruit pour que quelqu' un venu de Nîmes puisse parler », mais aussi prendre la parole : « On m' écoute ! On m' écoute ! », interrompt par la suite le président de DPLGF. Toutes les

violences verbales ne sont donc pas légitimes. Elles sont ici l'objet d'une sélection. La tension et sa représentation sont alors une construction politique et la manifestation d'un pouvoir qui prend la forme d'un rapport de forces qui infléchissent, dévient et courbent les comportements.

En restaurant le calme et l'équilibre par sa seule présence, Bernard Granié renverse les rapports de légitimité. Celui qui rétablit l'ordre sonore ne saurait être confondu avec ceux par lesquels le scandale arrive. Quand les cris trouvent dans leur orchestration à la fois les conditions et les limites de leur efficacité, les agitateurs ne sont plus ceux qui les profèrent, mais ceux qui les provoquent.

### **Du mauvais usage de la prudence**

Comme le répètera la suite de la réunion, la prudence et la mise en scène des arguments sécuritaires sont les éléments déclencheurs de l'indignation collective et des huées.

La prudence qui indigne, c'est celle des premiers propos de Jean-Claude Sari : « *Je suis neutre... scientifique* ». Il suffisait d'assister à la rencontre en mairie des commissaires enquêteurs et des habitants de Fos, venus consulter l'étude d'impact et remplir les registres de l'enquête publique, pour constater toute la subjectivité d'une telle neutralité. Outre leur langage technique peu accessible, les trois scientifiques de la commission d'enquête ont plus joué le rôle d'ambassadeurs du projet et de donneurs de leçons, que celui de rapporteurs d'informations rompus aux techniques de réalisation d'entretiens des sciences humaines, venus éclairer en toute modestie la décision du préfet (à supposer bien entendu que celle-ci n'ait pas été prise avant la « concertation »). En témoignent : cette remontrance de l'enquêteur qui interrompt un habitant qui parlait de « *la* » dioxine : « *Vous savez qu'il y a plusieurs dioxines ?* », comme si le fait qu'il y ait une ou plusieurs dioxines changeait quoique ce soit au problème ; cet intérêt convaincu que l'un d'eux essayait de me faire partager en une longue tirade sur le caractère particulièrement innovant mis en œuvre par tel procédé technique retenu pour la « valorisation énergétique » ; cette protestation : « *Ah non non non... Moi j'essaye pas de vous convaincre ! Ne me taxez pas de...* », malgré laquelle il ne

laissait pas pour autant parler son interlocuteur et lui coupait constamment la parole : « *Écoutez, est-ce que vous savez que... Si vous lisez ce dossier, vous verrez que...* » ; ou encore, ce sourire qui m'était adressé, après avoir discuté avec un couple de retraités venus apporter en pièce à conviction au dossier d'enquête, leur linge maculé de goudron suite à l'accident de la raffinerie Total survenu le mois précédent : « *D'après vous, c'est quoi la crédibilité de ce témoignage ?* ». Comme si tout cela n'était qu'un jeu, que les témoignages apportés étaient des intrigues que les enquêteurs, endossant le rôle du juge ou de l'inspecteur, devaient déjouer en faisant œuvre de suspicion professionnelle. Les commissaires-enquêteurs portent bien le nom du rôle qu'ils ont endossé. Une attitude contraire à celle attendue dans les manuels : « *S'il est expert en la matière de l'enquête, le commissaire enquêteur doit éviter de se comporter comme tel. On peut se demander, en pareil cas, s'il ne risquerait pas d'assumer une part de responsabilité dans la décision qui sera prise* » <sup>47</sup>. Entre les habitants aperçus pendant la signature des registres de l'enquête publique et ces anciens cadres de l'industrie chimique et professeur de pharmacologie, la fracture est nette, profonde, irrémédiable. Deux mondes étrangers se sont trouvés nez-à-nez sans que l'un n'arrive à écouter ni l'autre à parler. Alors ce dernier monde, les riverains, les associations et autres opposants écrivent et remplissent les pages du registre de l'enquête publique mis à leur disposition en mairie. 2000 pages de témoignages et de doléances que le préfet ne lira pas.

La prudence qui indigne, c'est aussi celle que dénonce Alexia qui, loin d'être le signe de la sagesse, apparente ceux qui la pratiquent, à cette « *association* » de gens « *bien pensants* » et « *bien comme il faut* » qui vivent du risque qui pèse sur les autres. Comme le dit Georges Bernanos dans *Les grands cimetières sous la lune* : « *Le monde n'est pas vicieux, comme se l'imaginent les chastetés torturées, le monde est au Risque. Il y a là de quoi faire éclater de rire les Sages dont la morale est celle de l'épargne. Mais s'ils ne risquent rien eux-mêmes, ils*

---

<sup>47</sup> Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, « Cahier technique du commissaire-enquêteur de Basse-Normandie », 2007, p. 31.

vivent du risque des autres ». Plus cinglant, Nietzsche s'en prend lui à « toute la vermine grouillante des « cultivés » qui se nourrit de la sueur des héros »<sup>48</sup>.

Indignation de la fausse prudence des discours qui fait mine de conjurer la peur en se substituant à la précaution de l'action. Indignation d'autant plus forte que les situations se répètent. Jean-Raymond Mathelet enfonce en cela le clou de l'erreur de Jean-Claude Sari en démarrant son intervention d'un « *ce n'est pas nous qui avons...* », immédiatement coupé d'un « *Vous n'êtes pas neutre !* ». Pour les indignés, il n'y a donc rien que le vide et le néant derrière le masque de la prudence.

### **La stratégie immunitaire de la sécurité**

La sécurité fait des chiffres et du nombre son institution. Au lieu de s'appuyer sur un code de passage qui cherche à libérer l'évènement, la sécurité définit un programme d'ordonnement du réel et de soumission du devenir. Les chiffres sont formels, la réalité n'est pas aussi noire que vous la vivez : « *Nous n'avons pas trouvé de pollution dans les sols du site* », dit Jean-Raymond Mathelet. Tout devient pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, les nuisances seront limitées : « *On va traiter les odeurs par méthanisation* », et si malgré tout, il arrive qu'elles se sentent, les habitants n'ont rien à craindre : « *Les odeurs, il peut y avoir des pics, mais ça restera dans le Caban sud* ». Chaque argument sécuritaire et euphémisme est instantanément tourné en dérision par la salle : un habitant de Port-de-Bouc objecte à Jean-Raymond Mathelet :

*« L'étude d'impact du bureau d'étude sur les pollutions au sol qui n'a rien révélé a été faite là où il n'y a pas d'industrie. Je le sais bien, j'y travaille ! On aurait dû les faire juste à côté des usines. La France est à la traîne en matière de protection de la santé »*

Si les odeurs sont masquées, c'est « *pour pas qu'on sente qu'on est mort !* », hurle quelqu'un dans la salle, signifiant par là que les signes du danger sont moins redoutables que leur

---

<sup>48</sup> Friedrich NIETZSCHE, « Des vieilles et des nouvelles tables », in *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris : Gallimard, coll. « livre de poche », trad. Maurice Betz, 1947, p. 240

absence qui rend le danger encore plus impalpable <sup>49</sup>. Et dire que dans le pire des cas, elles resteront dans la zone industrielle, c'est d'une part oublier que la plupart des habitants de Fos y travaillent : « *Ils vont se régaler les ouvriers !* », lance ironiquement une personne qui en fait rire quelques autres de dépit. D'autre part, c'est nier une réalité des faits : « *que l'on ne vienne pas nous dire que nous ne serons pas touchés alors que l'on sent les odeurs de la zone industrialo-portuaire jusque dans les Alpilles* », s'indigne André Faure, président de l'association de sauvegarde des Alpilles et de la Crau. Quelqu'un ajoute : « *Quand il y a un pic d'ozone ici, trois heures après on l'a à Arles* » et Daniel Moutet de surenchérir :

*« d'ailleurs les retombées des cheminées n'iront pas sur Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Camargue, Istres ou la vallée des Baux, elles s'arrêteront en terre à 4 km... plus de pollution au-delà ! C'est écrit noir sur blanc dans l'enquête publique. Mais de qui se moque-t-on quand on sait qu'à Sisteron, AIR Sisteron relève des pics de pollutions dus à notre industrie déjà sur place fortement polluante ? »*

Le programme de la sécurité indigne car il opère un déni de réalité. Il nie d'une part la réalité du danger : « *Je voudrais informer le professeur Narbonne qui soutient que les incinérateurs nouvelles normes sont sans danger que celui de Gien vient de fermer pour cause de rejets 2000 à 6000 fois supérieurs aux normes européennes. Vous le saviez !* », proteste Jean-Claude Apariçio, président de la Ligue des droits de l'homme d'Istres. D'autre part, le programme de la sécurité postule l'existence d'objets imaginaires : « *les incinérateurs « nouvelle génération » ça n'existe pas, le plus récent, celui de Nîmes, est là pour le prouver* » (Alexia). Alors, si les uns refoulent la peur des autres dans la névrose, ces autres forclosent la sécurité des uns dans la psychose « qui nie la réalité extérieure pour reconstruire une réalité hallucinatoire » <sup>50</sup>. C'est ici qu'apparaît le hiatus entre peur et sécurité. Là où le code de la peur tirait sa force de la consistance de ses correspondances entre pouvoir et danger, le programme de la sécurité tire au contraire sa force de son inconsistance, qui sépare, écarte et immunise le pouvoir du danger. Ainsi la théâtralisation de la sécurité porte en elle les

---

<sup>49</sup> Dans ce sens, le secrétaire de DPLGF me disait le 19 septembre 2005 : « *Je pars du principe de craindre ce que je ne vois pas* ». Les gaz les plus nocifs sont souvent ceux qui n'ont ni odeur ni couleur et dont on ne peut soupçonner la présence. À tel point que par mesure de sécurité des industriels comme GDF ajoutent parfois dans leurs produits des gaz odorants pour pouvoir être avertis en cas de fuite. On est ici à l'inverse de la représentation classique qui attribue le danger à l'odeur ou la fumée. Les signes du danger sont réversibles.

<sup>50</sup> Elisabeth ROUDINESCO et Michel PLON, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris : Fayard, 3<sup>e</sup> éd., article « déni », voir aussi articles « refoulement » et « forclusion ».

germes d'un procès impossible qui cherche à élucider le meurtre de la réalité. Mais la fragmentation des responsabilités, entretenue par la démultiplication des représentations et des jeux d'acteurs, offre aux discours de la sécurité de multiples masques derrière lesquels s'abriter.

On peut voir l'ingénieur Mathelet se protéger derrière un autre acteur : « *Quant aux mesures de la qualité de l'air, ce n'est même pas nous qui les avons faites, c'est Airfobep*<sup>51</sup> ». Robert Assante s'abrite derrière les intérêts du port autonome de Marseille : « *Pourquoi Fos ? Parce que le conseil d'administration du Port Autonome de Marseille [PAM], les syndicats, les élus veulent industrialiser 220 ha et que notre projet entre de plain-pied dans les orientations décidées par le conseil d'administration du PAM* ». L'industriel Claude Saint-Joly défend son projet grâce aux bénéfiques socio-économiques attendus : la production d'énergie « *représente 80 000 tonnes équivalent pétrole* » et « *le projet entraînera la création de 200 emplois locaux* ». Jean-François Narbonne critique pour sa part l'administration d'évaluation de la santé publique et exorcise les « *dysfonctionnements* » des incinérateurs de Gien et de Lunel dans le passé pré-moderne. « *À Lunel, c'est l'incinérateur de dernière génération !* », s'exclame Daniel Moutet, à quoi répond Jean-François Narbonne : « *Non, c'est l'avant-dernière. Les incinérateurs dernière génération respectent les normes réglementaires. Au premier janvier prochain [2006], tous les incinérateurs seront conformes à la loi.* » Enfin, quand Catherine Levraud, conseillère régionale (Verts) et conseillère municipale d'Arles demande : « *À Arles, les gens veulent pouvoir participer au débat de l'enquête publique* », Jean-Claude Sari invoque l'impuissance dans laquelle le maintient la loi : « *J'ai du mal à répondre. Légalement, le périmètre du débat public est de 3 km. (...) L'enquête publique peut être prolongée de 15 jours, mais le périmètre, je ne vois pas comment je peux l'augmenter...* ». Quand les chiffres font défaut, il y a toujours quelqu'un ou une « bonne » raison derrière lesquels s'abriter.

C'est en cela que la sécurité n'est pas un code mais un programme. Le code fonctionne comme un mot de passe. Il est une clef qui ouvre un passage, une ligne de fuite vers une

---

<sup>51</sup> Airfobep est l'association agréée par l'État pour la surveillance et la mesure de la qualité de l'air de la zone de l'étang de Berre.



réalité en développement. Le danger qui le menace, c'est de se replier sur lui-même et de tourner en boucle pour mourir au devenir, de sorte que les institutions rassemblent de ses restes un programme. Le programme cherche lui à ordonner et contrôler le réel, le soumettre et l'emprisonner dans son imaginaire. Ce faisant le programme détruit la réalité par déni et fragmentation. La sécurité, la mise en sûreté, n'ouvre pas de passage mais opère au contraire une séparation des territoires pour prévenir toute menace de contagion. L'imaginaire de la sécurité, c'est l'immunité. Partout elle place ses barrières. D'où ce désarroi des institutions de la sécurité devant le « retour du refoulé » des citoyens qui exhibent leur peur et leur corps menacé sur la place publique. On peut y voir là la marque du passage à cette « société du risque » décrite par Ulrich Beck, pour lequel « *il ne s'agit plus d'atteindre quelque chose de "bien", mais simplement d'empêcher que ne se produise le pire* »<sup>52</sup>, ce que Marc Abélès<sup>53</sup> interprète comme un déplacement du politique allant de la « convivance » à la « survivance » :

*« Par définition, un discours programmatique vise à faire advenir une situation meilleure que celle qui prévaut au moment où il est énoncé. Or, dans l'horizon de la survivance, c'est la démarche inverse qui semble s'imposer. Ce n'est plus tant la nouveauté et l'amélioration qui sont recherchées<sup>54</sup>. Il ne s'agit pas de promouvoir le mieux, mais d'éviter le pire. De quoi déconcerter les responsables politiques qui ont quelque difficulté à réaliser que leurs efforts en vue de « renouveler » l'approche des problèmes déclenchent le scepticisme, voire la dérision de leurs concitoyens »*

La dernière stratégie de la sécurité, c'est de positiver systématiquement la réalité et de nier ou ignorer le mal, la souffrance, la violence, toute la négativité du territoire fosséen. Jean-François Narbonne était applaudi pour cette raison. C'est le seul expert à avoir reconnu l'existence du mal : « *vous vivez dans une zone polluée* ». Alexia dénonce les « *bien-pensants et bien comme il faut* » car ils « *imposent leurs projets à toute une population* ». Pour Bernard Granié, il n'y a que deux questions qui méritent d'être posées :

*« savoir si on peut impunément nous imposer un équipement industriel que nous ne voulons pas »*

---

<sup>52</sup> Ulrich BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, traduction Laure Bernardi, Paris : Aubier, 2001 (1986), p. 90.

<sup>53</sup> Marc ABELES, *Politique de la survie*, Paris : Flammarion, coll. « l'atelier des idées », 2006, pp.32 et 120.

<sup>54</sup> Alexia ne disait pas autre chose : « *l'incinération c'est ringard et dépassé* ».

et s'interroger

*« sur notre marge de tolérance de pollution nouvelle sur ce territoire. (...) Nous dépassons ici tous les seuils de pollutions fixés par l'OMS. Une note de la DRIRE rappelle la réglementation européenne fixant à 24 fois par an le dépassement du niveau de pollution de l'air, au-delà duquel il convient de s'alarmer. Le plan régional pour la qualité de l'air a ramené la côte d'alerte à 35 jours alors que Fos et les alentours totalisent 45 jours par an de dépassement des normes en vigueur »*

Il n'est plus question de rendre les risques « acceptables » et de prendre des mesures d'amélioration, mais d'empêcher la saturation et l'empirement de la situation. Ce qui indigné, c'est l'hégémonie du bien qui s'emploie à « *cachez les problèmes* » (Alexia). Et les anti-incinérateurs vont s'employer à restituer la « part maudite », la part oubliée du mal que taisent les partisans du bien : « *La force de dire le Mal nous a échappé, dit Baudrillard. Mais elle resurgit ailleurs* »<sup>55</sup>.

## **La tactique du pourrissement**

Ce que montre la réunion publique du 7 octobre 2005, c'est qu'en évacuant les affects des considérations du discours de la sécurité, ceux-ci font retour dans la réunion avec toute la force du dégoût : « *Le mal n'est décrié que lorsqu'il est confondu avec ce qui est vil et répugnant, enseigne Nietzsche. Jusque-là il incline et excite à l'imitation* »<sup>56</sup>

La souillure est l'autre code sur lequel s'appuient les anti-incinérateurs pour exprimer leurs affects. Elle est le contre-code qui répond aux tactiques de séduction. Quand la séduction est une force d'attraction, la souillure est une force répulsive. Les discours sont maculés de termes dont le registre s'étend du déchet, de la saleté, du sexe et des excréments jusqu'à la mort. La souillure et l'insulte comme ultimes moyens d'atteindre l'autre, d'en dénoncer le mal et d'en défier la puissance quand la prise de vitesse du différend a privé l'argumentation de l'utilité de ses termes. Si les fosséens reçoivent les déchets de Marseille, en plus des miasmes de l'industrie existante, ils en renvoient l'abjection au visage de ses

---

<sup>55</sup> Jean BAUDRILLARD, *La Transparence du Mal. Essai sur les phénomènes extrêmes*, Paris : Galilée, 1990, p. 88.

<sup>56</sup> Friedrich NIETZSCHE, *op. cit.*, p.412.

entrepreneurs. La menace de pollution est retournée à l'envoyeur par le langage de la souillure : « *vouloir brûler les déchets, c'est penser avec ses fesses* », résume un écologiste pendant la réunion publique. Ce n'est pas un hasard, mais une arme, si le vocabulaire de la souillure est majoritairement adressé à Robert Assante, l'adjoint au maire de Marseille délégué à la propreté. Ainsi, Alexia l'accuse de « *vouloir faire de notre région la poubelle de l'Europe* » et Bernard Granié d'avoir « *laissé faire le sale boulot au préfet* » pour se protéger. Suite à la polémique initiée par l'intervention de Jean-François Narbonne, Yves Vidal lance pour sa part en guise de provocation : « *Chers amis... on s'en fout des taux de dioxines ! Moi je veux entendre M. Assante qu'on n'entend pas !* ». Puis, ce même élu invitera avec une générosité ironique son adversaire : « *Dites à Gaudin de venir nous voir et on l'aidera à se sortir, excusez-moi, de la merde dans laquelle il est* ». Chaque registre est donc attaqué sur un mode qui lui correspond. Jean-Raymond Mathelet était traité de menteur quand la voix de chiffres qu'il proférait se voulait objective et langage de vérité. Quelqu'un voulait aussi l'envoyer en prison. Dans les deux cas on reste dans un registre cohérent, qui est celui de la vérité et de la loi, un registre juridique et normatif. Pour Robert Assante, pour le décideur et l'homme politique : changement de registre d'attaque. Vient la souillure, la corruption, qui au sens premier (j'allais dire au sens propre), signifie décomposition, pourriture et putréfaction. Il y a dans cette correspondance du pouvoir et de la souillure quelque chose d'intrigant, sur lequel je reviendrais plus en détail dans le chapitre cinq (*Pouvoirs de la pollution*).

Si le programme de la sécurité ne répond ni au code de la peur, ni à celui de la souillure, le dégoût répond lui très bien à l'imaginaire de la sécurité car il en est le contre-programme. Immunité et dégoût sont de même nature, à la fois complémentaires et antagonistes. Le dégoût qui proclame en substance « que rien ne me pollue » trouve dans l'immunité son complémentaire : « que rien ne me touche ». Pour reprendre l'expression de Robert Assante citée au début de la partie *Mise en scène de la peur*, appelons « pourrissement » le dispositif qui fait du dégoût un programme. L'antagonisme du pourrissement mobilise à la fois les thèmes de la jeunesse, de l'argent et des chiffres.

L'emploi de la souillure et de sa force trouve sa légitimité dans l'institutionnalisation de l'enfance : « *On touche à mes enfants, ça va péguer !* », explosait quelqu'un. L'insanité

dénonce l'absurdité sociale de la corruption des intérêts pécuniaires que masquent les discours sécuritaires : « *le contrat que MPM a passé avec Urbaser est malsain*, dit Jean Reynaud, du collectif « Danger incinération déchets » de Marseille. *Plus on brûle, plus on gagne* » ; et le langage cru d'Yves Vidal permet à l'affect de prendre sa revanche sur les chiffres du risque, la souillure évacue les chiffres : « *Chers amis... on s'en fout des taux de dioxines !* ». Cependant, en renversant les rapports de forces dans le discours, la charge souillante contre Robert Assante rend les rôles incertains, de sorte que l'image de l'accusé fauteur de troubles peut elle aussi s'inverser dans celle d'une victime expiatoire :

*« C'est clair qu'il y a un montage politique qui est colossal là-dessus et que je joue le rôle de bouc émissaire, me disait-il en entretien, parce que si je chute, ça veut dire que Gaudin chute et ça veut dire qu'il se retrouve dans une situation plus délicate sur cette question-là aux municipales »*<sup>57</sup>

Quoiqu'il en soit, reste la menace d'une mort politique annoncée sans ménagements, dont un militant de DPLGF se fait l'écho : « *M. Assante, vous êtes fini politiquement. Vous êtes en train de vous faire enfler par M. Gaudin. Vous déshonorez l'image de l'UMP* ». À l'échange de rôle répond l'échange de mort comme ultime défi. Mort politique du chef contre mort en masse des multitudes indénombrables : « *ne devenez pas des terroristes, vous tuerez un nombre incalculable de victimes* », s'exclame Daniel Moutet. « *En définitive on va crever* », disait une femme. Car, comme le disait quelqu'un d'autre : vos promesses de sécurité c'est seulement « *pour pas qu'on sente qu'on est mort* ». Alors vient le grand dégoût : « *Moi je suis venu ici pour le soleil. J'ai 80 ans. Je vous jure que je mourrais, mais ça ne sera pas fait !* »

On est alors en droit de se demander si les reconnaissances du courage de Robert Assante : « *Je reconnais votre courage parce que vos amis ne vous soutiennent pas trop* » (Yves Vidal), « *Je salue le courage politique de Robert Assante* » (Jean Gonella<sup>58</sup>), ne seraient pas le

---

<sup>57</sup> Entretien avec Robert Assante, 22 février 2005.

<sup>58</sup> Professeur de physique théorique à l'université d'Aix-Marseille, Jean Gonella représente l'association Fare-Sud réputée pour ses compétences juridiques. Fare-Sud a déposé plusieurs recours en justice contre l'incinérateur en association avec Ouest Provence. En 2003, l'association a réussi à casser le plan départemental d'élimination des déchets élaboré par la direction départementale de l'équipement (DDE) qui prévoyait le recours à l'incinération. Cette victoire juridique a permis au conseil général de récupérer la compétence d'élaboration du plan et d'en exclure l'incinération. En effet, le Conseil général des Bouches-du-Rhône est présidé par le socialiste Jean-Nöel Guérini, adversaire traditionnel du maire UMP de Marseille Jean-Claude Gaudin.

masque séducteur du pourrissement, c'est-à-dire une tentative de faire sortir le débat de la voie du dégoût tout en s'appuyant dessus :

*« Je voudrais saluer M. Assante qui a droit à notre accueil républicain », disait Bernard Granié. « Mais ne prenez pas le calme que je réclame pour une marque de consentement ou pour un accord tacite. Ce n'est pas parce que M. Assante a droit à notre accueil républicain qu'il a aussi notre considération (...) nous continuons à le mettre en cause directement et ce n'est pas ce soir que nous lui enverrons des fleurs... »*

La diversité d'appartenance des anti-incinérateurs fait ici leur force, la souillure des uns, c'est-à-dire le code d'expression des affects, permet aux autres de fonder la légitimité du sérieux et de la raison de leur programme. C'est ce que fait Jean Gonella en reprenant les accusations proférées par Daniel Moutet : *« Il ne faut pas dire « mentir », c'est plus compliqué que ça. (...) appliquons le principe de précaution et soyons un peu rationnels. Des solutions alternatives existent, mettons-les en œuvre. »*. À chacun son rôle, mais l'on voit bien qu'au sein du même camp anti-incinération, les tactiques ne sont pas les mêmes. Les discours des uns prennent un ton doux, plus consensuel, diplomatique et ironiquement flatteur ou séducteur, ceux des autres adoptent une tournure beaucoup plus dure, combative, violente même, mais intègre et intransigeante, directe et sans détours. D'un côté, les ruses et les masques de la séduction. De l'autre, les combattants iconoclastes qui veulent faire tomber les masques.

La profondeur du mal repose alors sur le déni et l'indifférence, porteurs de mépris et d'humiliation : *« mon avenir n'a que très peu d'importance à vos yeux »* disait Alexia. Et Bernard Granié de rappeler que : *« c'est la première réunion d'information de ce type qui se tient à Fos sur le sujet de l'incinérateur, qui jusqu'à ce jour n'a fait l'objet d'aucune concertation ni d'aucun débat, demandé à plusieurs reprises par différentes voies et toujours refusé »*. D'où le jugement, que Ouest Provence énonce dans son compte-rendu de l'événement, de ces annonces des partisans de l'incinération *« qui laissent un goût amer aux élus et aux habitants du territoire intercommunal »*. Comment ne pas se sentir négligé et humilié quand la tour d'ivoire de la sécurité vous condamne à en hanter les oubliettes ? Si la pollution spectrale est un rôdeur invisible par lequel se propage la menace de mort, ses victimes lui ressemblent, condamnées qu'elles sont à mener une existence fantomatique

dont personne ne souhaite voir la détresse ni entendre les plaintes. Comme l'illustrent les propos du maire de Fos, René Raimondi interrogé en entretien, l'important est d'être reconnu dans sa dignité. Ne plus véhiculer l'image péjorative de sauvages d'antan :

*« Ils ne se posent même pas la question [de savoir] s'il y a des habitants, s'il y a quelque chose autour. (...) Fos des années 60, lorsque le projet est né et Fos d'aujourd'hui, c'est plus du tout, du tout, la même chose. Dans les années 60 il y avait... comme je leur ai dit quand je suis monté à Marseille, quelques indigènes à poil sur la plage qui vivaient de pêche et de chasse et c'est plus le cas aujourd'hui, hein. Voilà, je schématise beaucoup et je grossis le trait mais... c'est ça la réalité. »*<sup>59</sup>

Allié de la peur, le dégoût exprime ici une forme active de détresse qui ne verse que rarement dans l'abandon : « *Vous avez raison, le tribunal administratif vous donnera raison quand l'incinérateur sera construit, ça sera la seule solution M. le commissaire enquêteur* », concluait non sans fatalité le marseillais Jean Reynaud. Mais déjà, une pointe d'humour ouvre une ligne de fuite : « *Il y a peu de temps, nous nous sommes battus, hélas sans succès, contre un projet d'incinérateur, qui a vu le jour en zone inondable, puis qui a pris feu* ». Dans cette phrase du nîmois introduit avec bruit par Daniel Moutet, la dérision apparaît comme une porte de sortie à l'absurde. Finalement, le seul qui paraisse totalement découragé et dépassé, c'est plutôt l'animateur du débat, le journaliste Paul Georges. La souillure code le dégoût dans l'aversion pour l'emporter sur l'abattement. Le slogan scandé par René Raimondi et repris en chœur par les militants a beaucoup plus de succès que le désespoir : « *Non à l'incinérateur de la CUM ! Non à l'incinérateur de Suez ! Non à de nouvelles industries Seveso !* »<sup>60</sup>. Comme le dit Ouest Provence dans son compte-rendu de l'évènement diffusé sur son site internet, la salle est « *gonflée à bloc* ». Pour la première et dernière fois, elle a pu rencontrer chez elle Robert Assante... et elle en profite. La foule se défoule. Le dégoût créé chez les uns une force de rejet, l'aversion, qui cherche à en exorciser la cause dans l'action. Sans doute est-ce le signe que Fos-sur-Mer est un territoire qui cherche un devenir

---

<sup>59</sup> Entretien avec René Raimondi, 31 mars 2005. (voir annexes)

<sup>60</sup> CUM : communauté urbaine de Marseille. L'incinérateur de Suez était un deuxième projet d'incinérateur, privé cette fois, qui a laissé planer son ombre à la traîne du projet d'incinérateur public de Marseille. Le projet de Suez semble aujourd'hui abandonné.

plus nietzschéen que mélancolique : « *Quel gré nous savons à présent à tout ce dégoût, à cet air vicié grâce à quoi nous avons appris à questionner et à chercher et à monter* »<sup>61</sup>

La pollution prend ici son sens anthropologique de menace « *dont l'homme peut se délivrer par son action. C'est un danger qui guette les étourdis*, définit l'anthropologue Mary Douglas. *C'est, de toute évidence, un pouvoir inhérent à la structure des idées, un pouvoir grâce auquel la structure est censée se protéger elle-même* »<sup>62</sup>. En effet, la pollution est à la fois une menace que les normes rendent acceptable : « *on va filtrer, on aura des concentrations inférieures aux normes* » assurait Jean-Raymond Mathelet, et un « pouvoir de nuisance » que les anti-incinérateurs retournent contre le régime de la sécurité sous les formes de la souillure et du pourrissement.

Si le seuil est élevé par rapport aux mesures réalisées, la pollution devient négligeable. Ainsi la pollution disparaît sous le chiffre et sa réalité est fragmentée : « *dans les études d'impact, vous ne donnez que des concentrations et jamais de valeurs cumulées sur plusieurs années. Que devons-nous penser de vos études dans ces conditions ?* » objectait Marc Del Corso, paléontologue et militant de DPLGF, à Jean-François Narbonne. Vingt usines peuvent chacune respecter les normes, mais l'usine géante que forme virtuellement leur ensemble ne les respecte plus. Les experts qui définissent les seuils d'émissions et mesurent les concentrations prennent alors la figure des étourdis qui menacent la « structure », la société entière, de leurs transgressions d'intérêts : « *l'argent* », seule réponse laissée à leurs détracteurs à « *l'entêtement* » des partisans du projet. Le danger anthropologique de la pollution, c'est de lier la menace au pouvoir, de sorte que le pouvoir se révèle dangereux et que le danger devienne source de pouvoir.

---

<sup>61</sup> NIETZSCHE, op. cit., « Fragments inédits », p 378.

<sup>62</sup> Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution de tabou*, Paris : La Découverte, 2001 (1967), pp 128-129.

## ÉPILOGUE : « RIEN NE SERA JAMAIS FINI »

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, le 3 novembre 2005, les élus anti-incinérateur accumulent les soutiens politiques, multiplient les pétitions et mettent en place des opérations de covoiturage ainsi que des navettes de bus pour que les habitants des communes exclues du périmètre de l'enquête publique puissent venir s'exprimer sur les registres bien remplis de l'enquête publique : 2 000 pages au total. Des anciens ministres comme Dominique Voynet font le déplacement à Fos pour témoigner de leur solidarité. Chez les Verts, Yves Cochet et le secrétaire national Yann Wehring font également un saut. Le sénateur Robert Bret et président du groupe communiste de la communauté urbaine de Marseille considère pour sa part « *indispensable d'ouvrir une autre période de cette enquête publique dans les 18 communes de Marseille Provence Métropole et singulièrement dans les 16 arrondissements Marseillais* ».

Le 27 octobre, c'est la fin d'une autre enquête publique, celle du plan départemental d'élimination des déchets ménagers, le projet concurrent soutenu par le président socialiste du Conseil Général, Jean-Noël Guérini, adversaire politique traditionnel du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin. Ce texte réglementaire fixe les orientations de la politique de gestion des déchets des années à venir dans les Bouches-du-Rhône. Et il exclu le recours à l'incinération, ce qui n'est pas sans placer le préfet Christian Frémont dans l'embarras puisque ce texte a valeur juridique, il est opposable.

Après avoir été déplacée du 14 au 28 octobre, la deuxième réunion officielle de l'enquête publique à Port-Saint-Louis-du-Rhône laisse les industriels et ingénieurs du projet Evéré seuls face à une salle de 500 personnes. Comme annoncé, aucun représentant de la communauté urbaine de Marseille n'était présent. Le professeur Narbonne qui ne pouvait non plus venir a été remplacé par le docteur Claude Lesne, de la faculté de Médecine de Rennes 1, et par le professeur Picot, chimiste spécialisé dans l'étude des métaux lourds, ancien directeur du CNRS et expert auprès de l'Union Européenne sur les normes des produits chimiques en milieu de travail. D'après Ouest Provence, ce dernier « *a dressé un tableau des plus inquiétant et relevé de nombreuses erreurs dans le dossier* », une position



scientifique sensiblement différente de celle qu'avait adoptée le professeur Narbonne à Fos-sur-Mer.

Quand l'enquête publique prend fin, élus et associations demandent aussitôt son annulation. DPLGF demande des études complémentaires, l'application du principe de précaution et l'annulation de l'enquête publique en raison « *de la partialité avérée des Commissaires enquêteurs et des nombreuses inexactitudes contenues dans le dossier* ». Et Ouest Provence de dénoncer les lacunes :

*« non-prise en compte du risque sismique, omission d'un quartier d'habitations situé à proximité du site, minoration des effets de la pollution atmosphérique, légèreté de l'étude d'impact sur la faune et la flore, défaut de prise en compte des réseaux insuffisance des données liées aux rejets de l'installation, mauvaise appréciation de l'activité agricole, imprécision de l'étude des risques d'explosion et d'incendie. »*

Dans les jours qui suivent, les manifestations se succèdent. Le 5 novembre aux Saintes-Maries-de-la-Mer, à l'occasion de la visite du ministre délégué à l'aménagement du territoire, Christian Estrosi. Le 7 novembre à Fos-sur-Mer à l'appel de DPLGF, les manifestants coupent la route nationale pendant plusieurs heures... C'est alors que les émeutes dans les banlieues éclatent à Clichy-sous-Bois.

Le 7 décembre, la commission d'enquête rend en privé un avis favorable au projet d'incinérateur sous réserve de la réalisation d'un état zéro de la pollution, d'un suivi en continu des émissions sur les communes concernées et de la constitution d'une « commission locale d'information et de surveillance » (CLIS). Cette dernière réserve n'en est pas vraiment une puisque la constitution d'une telle commission est de toute manière obligatoire depuis la loi « Royal » du 13 juillet 1992, quand Ségolène Royal venait juste d'être nommée ministre de l'environnement. Les CLIS ont pour objectif d'associer la population, plus justement les associations, mais ces dernières doivent être nommées par le préfet pour avoir droit de cité.

Le 12 décembre, lors d'une manifestation anti-incinérateur organisée devant la mairie de Marseille, les élus de Ouest Provence découvrent la violence policière en cherchant à s'inviter au conseil municipal qui se réunissait ce jour-là. Plusieurs élus prennent des coups. La tension est à son comble.



Le maire d'Istres, Michel Caillat, à Marseille le 12 décembre 2005.

Source : Ouest Provence

Le 28 décembre, René Raimondi écrit au pape Benoit XVI car Jean-Claude Gaudin est catholique pratiquant, puis à Jacques Chirac, ainsi qu'aux 118 maires des Bouches-du-Rhône.

En janvier 2006, un référendum populaire contre l'incinérateur est organisé par les élus. Des réunions publiques sont organisées pour mobiliser la population : à Istres, à Port-Saint-Louis-du-Rhône. L'avis favorable des commissaires enquêteurs du projet EvéRé vient d'être rendu public. Le maire de la ville Philippe Caizergues se veut rassurant :

*« non l'heure ne doit pas être au découragement. Ce serait criminel de notre part et pour l'avenir de nos enfants »*

Bernard Granié martèle :

*« Qu'on cesse de nous prendre pour des imbéciles! Qu'on cesse de prendre notre territoire pour une poubelle »*

et René Raimondi conclut :

*« Quoiqu'il arrive, le combat sera mené jusqu'au bout. Rien ne sera jamais fini, jusqu'à ce que l'ensemble des incinérateurs de France et du monde ne s'arrêtent »*

Le 15 janvier, 97,8 % des électeurs d'Istres, de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis répondent non à la question « *Acceptez-vous que les élus de Ouest Provence, compétents de par la loi, en matière d'urbanisme et d'environnement, soient dépossédés de la maîtrise de l'évolution industrielle et environnementale de la zone de Fos ?* ». Le taux de participation était de 52,45%. Le lendemain, une dépêche annonce que le préfet avait signé l'autorisation d'exploiter de l'incinérateur trois jours avant la consultation publique. Pour René Raimondi, cette signature était restée secrète car « *le préfet savait que cette annonce grossirait les rangs des votants* ». Il accuse le préfet de ne pas respecter les valeurs de la démocratie, ce que DPLGF ne manque pas de laisser passer : « *Scandaleux ! 22 770 citoyens trompés par le représentant de l'État* ».

L'autorisation d'exploitation ouvre le début d'une nouvelle phase de batailles judiciaires, mais c'est une autre histoire que nous poursuivrons dans le dernier chapitre.

## DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR

La réunion publique que nous venons de suivre impose une lecture très manichéiste de l'évènement, mais il ne faut pas s'y tromper. La lutte des anti-incinérateurs contre celle des pro-incinérateurs sépare le monde social en deux camps, mais pas les hommes dans leurs tempéraments, dans leurs modes de penser, de se comporter et de s'exprimer. Que se passe-t-il si l'on change de contexte et d'objectif optique ? De lunettes à travers lesquelles observer le conflit ? Prenons désormais un évènement diamétralement opposé, où le rapport de forces est cette fois-ci en faveur des partisans de l'incinération.

### Une théorie de la déchéance

Juin 2004. Un rassemblement de cadres se masse dans la grande salle de la maison de la chimie à Paris. Ils sont venus assister à la « 7ème rencontre de l'intercommunalité et des déchets » organisée par une association d'élus<sup>63</sup> et l'industriel SITA, filiale spécialisée dans la gestion des déchets du groupe Suez. Propos austères et techniques. Impossible d'échapper à la fastidieuse liste des lois et décrets encadrant le sujet. La discussion s'engage ensuite sur l'économique : faut-il préférer la redevance ou bien la taxe d'enlèvement des ordures ? Enfin arrive la dernière table ronde. Après avoir parlé vis et boulons (la réglementation) et diamètre de tuyaux (la fiscalité), l'attention est maintenant dirigée vers l'étanchéité finale de la plomberie : « *De quelle façon les citoyens réagissent à ces questions ?* ». Poser cette question à une assemblée d'élus et d'industriels qui construisent les décharges et les incinérateurs de France revient à ouvrir la boîte de Pandore. Tous les maux s'abattent sur les gestionnaires. Seule reste l'espérance ?

---

<sup>63</sup> L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) rassemble en 2004 près de 700 intercommunalités de France. Les intercommunalités (communauté de communes, communauté d'agglomération et communauté urbaine) sont des associations de communes qui se regroupent pour pouvoir gérer un certain nombre de services en commun qui dépassent l'échelle communale, allant de l'enlèvement et du traitement des déchets à la construction de logements sociaux.

Extrait 2 : « *On ne sait plus par où prendre le problème* »

7<sup>ème</sup> rencontre de l'intercommunalité et des déchets,

Maison de la Chimie, Paris – 10 juin 2004

M. Jean Dumonteil, directeur de « La gazette des communes » et animateur de la journée :

*De quelle façon les citoyens réagissent à ces questions ? Nous allons revenir sur le Nimby (Not in my backyard), Nimey (Not in my electoral yard), Banana (Build absolutely nothing anywhere near anything)...*

Mme. Fabienne Arnold, élue (ex-Verts) de Mulhouse :

*Pour moi le Nimby caractérise un type de projet et la nature des relations que les citoyens ont au système. Il s'agit du citoyen spectateur-consommateur qu'on a souvent qualifié de chèvre ou de mouton. Dans cette attitude, l' élu c'est le prédateur. Avant je tenais des propos très durs sur les élus. J'étais militante associative. Maintenant que je suis passée de l'autre côté, je vois les choses différemment. Je dis ça pour apporter des éléments optimistes : on peut changer.*

M. Marc Censi, président (UMP) du conseil régional Midi-Pyrénées et président de l'Assemblée des Communautés de France :

*Je suis moins optimiste. En tant qu' élu, je suis confronté à ce phénomène de rejet Nimby, qu'il s'agisse des boues, des antennes mobiles, des gens du voyage... D'une façon générale, les élus sont confrontés à cette incompréhension entre les chèvres et les moutons et ce loup prédateur qui représente la puissance publique. [parle du compostage] Arrive le prion. Les agriculteurs ont déposés les boues dans la step (station d'épuration). Il a été nécessaire de repenser la formule, de sécher les boues au soleil et d'incinérer les boues résiduelles. Là-dessus arrive la dioxine, avec levée de boucliers et occupation des locaux, bref, des choses que beaucoup d'entre nous connaissent. Nous avons été sauvés par le gong. L'entreprise n'a pas pu respecter les critères et ça a provoqué une rupture de contrat. Comment franchir ces obstacles ? Pour le compostage, il faut trouver un site. L'incinération, ça produit des dioxines... On ne sait plus par où prendre le problème. La volonté de rationalité du débat se heurte à des résidus fantasmagoriques contre lesquels on ne peut pas lutter. Première observation : quoique nous fassions, nous sommes confrontés à un syndrome général encore plus grave que le Nimby. Le principe de précaution est en train de tout bloquer. Deuxième observation : les procédures commencent à ne plus avoir de déblocage. Il est impossible de faire aboutir les enquêtes publiques. Troisième observation : la situation est très grave car on touche à la démocratie. [Cite Tocqueville]. Tocqueville avait prévu que la démocratie allait engendrer des dérives individualistes qui la bloqueraient. On parle beaucoup de décentralisation, mais qu'est-ce que c'est ? On*

*est parti sur le postulat que les acteurs locaux sont plus responsables car ils ont des liens avec la population, qu'ils doivent être plus responsables qu'un État centralisé. Quelles sont les réponses aujourd'hui ? Il faudrait donner au préfet l'opportunité de trancher. Il faut éduquer nos concitoyens. Il restera toujours des fantasmes qui doivent être tranchés par le courage des élus. Ça me fait penser à « La mort du loup » d'Alfred de Vigny. Si c'est le sort des élus, nous l'accepterons.*

Mme. Lilian Elsen : spécialiste déchets de la fédération France Nature Environnement et seule représentante associative du colloque :

*FNE regroupe plusieurs dizaines de milliers d'associations. Je n'ai pas aimé quand vous parlez du principe de précaution. Ce n'est pas ça... Parce que les gens, ils ont peur. J'ai l'impression d'être l'abominable dame qui empêche aux élus de faire. Tout est là ! Les gens ont peur... Il y a actuellement un professeur des États-Unis qui fait un tour de France pour dire que la dioxine provoque des malformations, et tous mes petits camarades ils y sont et me disent : tu vois, on a raison ! [cite un exemple de concertation qui a duré six ans mais qui a abouti] Tout est dans la concertation. Pour faire accepter, il faut peut-être parler de prévention. Il faut déjà faire de la prévention à la base et après expliquer, expliquer, expliquer... Les industriels le font mieux que les élus. Il faut rétablir le métier de facilitateur. Ça ne doit pas être l' élu qui fasse la concertation, ça doit être quelqu'un de neutre. Je trouve aussi que le Nimby est très inquiétant, car les élus ont peur de prendre des décisions et parce qu'on ne sait plus où mettre les déchets.*

Source : extrait de notes manuscrites personnelles

Texte en annexe

Les citoyens réagissent mal puisqu'ils contestent et manifestent contre les incinérateurs et décharges que les élus tentent de monter avec les industriels pour traiter le flot croissant des déchets. Et les élus sont au pied du mur, ne sachant que faire des déchets, dont ils sont responsables de par la loi. Alors s'élève la voix de M. Marc Censi. Le citoyen-Pandore devient la source de tous les maux. Les conflits évoqués se mettent à ressembler à des parodies, mettant en scène des acteurs aux nobles sentiments qui se débattent contre leur propre public, représenté comme une foule de caricatures spectrales, irrationnelles, illégitimes, sans vie ni consistance, mais animées de « *fantasmes* » nuisibles. La scène disparaît. Peut-on encore parler d'acteurs ? de spectateurs ? Le point de vue a glissé et avec lui, la façon de voir et de rendre intelligible le monde. Fin de l'allégorie du bon citoyen, le spectateur, c'est-à-dire « celui qui regarde », fidèle abonné des représentations théâtrales des élus auxquels il prête sa voix. Voici désormais qu'il franchi la scène et devient subitement visible et bruyant.

Ses apparitions hantent la scène publique, viennent troubler la représentation et jeter le désarroi parmi les tenants du rôle. Le spectateur devient un spectre dans le regard des élus, une « vision » au sens étymologique du terme, c'est-à-dire une « vision irréaliste »<sup>64</sup>, tant les fantasmes et les fantômes sont contraires et impensables à la « *volonté de rationalité* » défendue par M. Marc Censi. Le déroutant problème du nimby est ainsi résolu par l'absurde. La cause ultime des troubles est inintelligible. Il s'agit des « *résidus fantasmagoriques contre lesquels on ne peut pas lutter* ». Autant dire des déchets ultimes. Car c'est cela un déchet ultime, un résidu contre lequel on ne peut plus lutter. D'un déchet à l'autre, voilà que se construit toute une théorie de la déchéance. En aval, les « *dérives individualistes* » viennent bloquer la démocratie et détraquer le système. En amont, le véritable déchet devient le déchet de l'intérieur, celui des imaginaires et de leurs fantasmes. M. Marc Censi souligne cet aspect en introduisant le colloque en ces termes :

Extrait 3 : « *Il y a des problèmes psychologiques, et pas des moindres* »

M. Marc Censi :

*Par rapport aux problèmes financiers et juridiques classiques, il y a des problèmes psychologiques, et pas des moindres, quand il s'agit de trouver un lieu d'implantation pour une installation de traitement des déchets. Concernant les apports de cette conférence, je suis réservé sur les aspects sociologique et psychologique, qui sont les aspects les plus difficiles.*

La source du mal est donc psychologique et sociologique. Le problème, c'est les individus, ce qui a l'avantage d'être une raison autonome, extérieure et indépendante des élus. Étrangère à leur territoire juridique et financier, elle devient impensable. La dimension cachée et opaque des fantasmes n'ayant aucun sens rationnel, il n'y a donc plus rien à dire, ni à comprendre, et encore moins à justifier. La théorie de la déchéance offre deux issues. D'abord « *trancher* ». On traite le mal par le mal. Ainsi se légitime le recours à la manière forte : l'intervention autoritaire du préfet et de son pouvoir de police, contre lequel les individus ont bien moins prise. Ou au contraire « *expliquer, expliquer, expliquer* » pour tenter

---

<sup>64</sup> René GARRUS, *Curiosités étymologiques*, Versailles : Belin & Encyclopaedia Britannica France, 1996, p. 154.

de recoller les morceaux de la société divisée. C'est alors la manière douce, par et pour le bien, avec la concertation comme remède.

## La manière forte

Qu'est-ce que ça veut dire d'accuser les gens d'irrationalité ? Dans le discours de M. Marc Censi, l'irrationalité est envisagée comme un mal qu'il faut combattre. C'est le trait significatif de son discours. Tout est empreint d'un registre guerrier.

Premier signe ou indice : le vocabulaire guerrier et héroïque employé, bien loin de la langue de bois. M. Censi est « *confronté* » à la « *levée de boucliers* » du Nimby. Il cherche à « *franchir les obstacles* », mais sa « *volonté* » se « *heurte* » à une espèce de monstre « *fantasmagorique* » contre lequel personne ne peut « *lutter* ». Personne ? Le monstre doit être « *tranché par le courage des élus* », à moins que ce ne soit au préfet que revienne « *l'opportunité de trancher* », tel Alexandre devant le nœud gordien.

Deuxième signe ou icône : la métaphore épique et romantique qui conclut magistralement les propos de M. Marc Censi sur l'identification du sort des élus à celle de *La mort du loup* du poète Alfred de Vigny. Pour donner une idée du ton lyrique auquel il est fait référence, voici les strophes finales du poème, quand le chasseur se prend à méditer, pris de remord et d'admiration, devant la mort stoïque du loup :

Extrait 4 : *La mort du loup*, Alfred de Vigny

(...)

*Hélas ! ai-je pensé, malgré ce grand nom d'Hommes,*

*Que j'ai honte de nous, débiles que nous sommes !*

(...)

*Ah ! Je t'ai bien compris, sauvage voyageur,*

*Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au cœur !*

*Il disait : « Si tu peux, fais que ton âme arrive,*



*A force de rester studieuse et pensive,  
Jusqu'à ce haut degré de stoïque fierté  
Où, naissant dans les bois, j'ai tout d'abord monté.  
Gémir, pleurer, prier est également lâche.  
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche  
Dans la voie où le Sort a voulu t'appeler,  
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler. »*

Troisième signe ou symbole : le registre de la fatalité qui rend nécessaire la sublimation des élus en guerriers. M. Marc Censi commence par rassembler les troupes. Ce type d'opposition Nimby fait le quotidien des élus, ce sont « *des choses que beaucoup d'entre nous connaissent* ». Nous sommes en terrain connu et nous savons bien que « *quoique nous fassions* », il y aura des confrontations, qu'on ne pourra échapper à la bataille. Parce qu' « *on ne sait plus par où prendre le problème* », la guerre est présentée comme inéluctable, c'est-à-dire comme une mécanique fatale. Cette fatalité est un signe sûr du système guerrier. Nul élu n'est censé lui échapper. Nulle part M. Marc Censi ne va invoquer les procédures de désamorçage des conflits, comme le fera au contraire Mme. Liliane Elsen, qui parlera après lui de concertation et de prévention. Le système guerrier ne peut pas appeler à baisser les armes. Il dérogerait à son but et se renierait. Au lieu de cela, M. Marc Censi va invoquer le courage, non comme solution au conflit mais comme exhortation au combat : « *Il restera toujours des fantasmes qui doivent être tranchés par le courage des élus* ». Il n'y a qu'une seule issue envisageable : victoire et sacrifice, « souffre et meurt sans parler » dit De Vigny. C'est à ce moment-là que l'on assiste à la transformation de l'expérience des élus en expérience guerrière, ce que Mme. Fabienne Arnold présente en ces termes : « *Je suis une ancienne militante Verts, on peut changer, mais il faut du temps. L'évolution se fait dans la souffrance, avec aussi des sacrifices, mais je suis optimiste* ». Patience, souffrance, sacrifice et courage, tel sont les mots d'ordre que veut transmettre l'expérience guerrière. Dans cette vision nietzschéenne, ce qui ne tue pas rend plus fort... et donc optimiste. M. Marc Censi en fait lui aussi le thème de sa conclusion du colloque : « *Je ne veux pas que vous repartiez avec l'idée que le président de l'ADCF est pessimiste. Je suis un optimiste et mes collègues savent*

*que mon optimisme frôle parfois l'utopisme* ». Le guerrier doit garder le moral et la foi en ses capacités.

Toutes les parties d'un conflit empruntent à un moment ou un autre son registre. Ce dernier était déjà exprimé dans le discours d'Alexia, les attitudes de Robert Assante et les provocations d'Yves Vidal, croisés précédemment dans la réunion publique (Voir *Mise en scène de la sécurité*). Ici, c'est un élu partisan des incinérateurs qui nous l'apprend, mais on retrouve le même registre exprimé par certains militants anti-incinérateurs. Par exemple, dans ce discours de M. Louis Barnes, secrétaire de l'association Défense et Protection du Littoral et du Golfe de Fos (DPLGF), lors d'une opération « Ville morte » à Fos-sur-Mer. Tous les commerçants sont invités à venir rejoindre le cortège de la manifestation et à fermer boutique, pour donner l'impression d'une ville morte à cause des projets de terminal méthanier et d'incinérateur.

Extrait 5 : « *Aujourd'hui, c'est une nouvelle race de barbares que nous avons à combattre* »

Intervention lors de l'opération « Ville morte »

Fos-sur-Mer - 13 décembre 2003

M. Louis Barnes, secrétaire de l'association DPLGF :

*Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les présidents, chers amis.*

*Au nom de l'Association de Défense et de Protection du Littoral et du Golfe de Fos, je tiens tout d'abord à vous remercier pour le soutien que vous nous apportez aujourd'hui. Mais je tenais à remercier plus particulièrement deux personnes Monsieur Granié, Maire de Fos et Daniel Moutet, notre Président. Sans leur courage et leur abnégation, le combat d'aujourd'hui serait depuis longtemps classé au fond dans les oubliettes.*

*Le combat que nous menons est âpre, rude et déséquilibré. Nous avons à affronter des personnes, qui ne connaissent plus ce qu'est simplement le droit de vivre et les valeurs humaines. Seuls comptent pour eux, le pouvoir et l'argent. Le château qui se dresse devant nous est pour les Fosséens un symbole de lutte. Race de rebelles, jamais vassale se plaisaient à dire les seigneurs de Fos. Derrière ces murailles, les habitants du village attendaient les barbares. Mais grâce à leur sacrifice, l'édifice est toujours debout, et pour longtemps.*

*Aujourd'hui, c'est une nouvelle race de barbares que nous avons à combattre. Comme leurs ancêtres, ils ont la même volonté de nuire, ils sont prêts à tout pour réaliser leurs sombres projets. Les armes ne sont plus les mêmes, mais tout aussi dangereuses. Sacrifier l'existence même des Fosséens n'est pour eux qu'une affaire de dossiers rédigés par des technocrates, ignorants et ambitieux. La loi elle-même n'a plus de valeur pour ces gens là, ils la détournent ou l'accommodent à leur bon gré, avec l'aide complice d'instances supérieures.*

*On parle de santé, ils nous amènent la maladie. On parle de bien être, ils nous amènent la pollution. On parle liberté, ils réduisent peu à peu notre espace vital. On parle de loisirs, ils détruisent la plage. Et je crois que c'est là ! l'erreur stratégique de nos ennemis. Ils ont commis l'erreur fatale ! Ils n'ont pas pris conscience de la valeur de la plage du Cavaou ! Construire sur cette plage est une provocation impardonnable. Interdire, voire détruire cette plage, est une atteinte à l'éthique et une amputation physique pour chaque Fosséen.*

*Pour nous Fosséens, l'industrie à sa zone, elle fait partie de notre quotidien nous ne la contestons pas en tant que telle, et nous souhaitons même son développement. Mais un développement concerté, un développement d'avenir basé sur des industries non polluantes, qui ne feront courir aucun risque sur l'avenir et la santé des prochaines générations. St Exupéry disait: « On n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants ». Une phrase à méditer.*

*Nous, Association de Défense, espérons par cette journée, que de nombreux amis ici présents prennent conscience de l'importance qu'il y a à nous rejoindre. Malgré nos détracteurs, nous disons:*

*NON la partie n'est pas jouée.  
NON à la destruction du CAVAOU  
OUI à GDF, mais au CABAN  
NON aux INCINERATEURS*

Source : archives du site internet de DPLGF, [www.gazdefos.com](http://www.gazdefos.com), consulté en 2005.

De part et d'autre du conflit, un même registre. Même vocabulaire guerrier et héroïque. Même recours à des métaphores épiques. Même valeurs de courage et de sacrifice. L'irrationnel de M. Marc Censi, c'est le barbare de M. Louis Barnes. Dans les deux cas, c'est l'adversaire animé par la seule « *volonté de nuire* », et qui doit être combattu au nom de la civilisation. L'un comme l'autre appuient le ton de leur discours sur une structure typiquement apocalyptique (du grec *apokaluptein*, « dévoiler, découvrir »). Le militant répète par effet de style « *ils nous amènent la maladie... ils nous amènent la pollution* ». L'élus pro-incinération répète « *Arrive le prion... Arrive la dioxine* », quand l'Apocalypse de

Jean répète inlassablement « *Viens !... Viens !* ». « *Viens ! est apocalyptique* », explique Derrida<sup>65</sup>. Et en effet, l' élu demande l'intervention divine du préfet pour établir le Royaume par la manière forte afin de libérer les élus des fantasmes et autres « dérives individualistes » maléfiques, tandis que le militant demande un monde avec des industries et de l'emploi, mais sans risques ni pollutions. Un monde sans mal. De l'un à l'autre, il s'agit de visions différentes d'un même idéal, la lutte ayant pour finalité l'établissement du meilleur des mondes. Un registre guerrier qui joue un rôle de révélation apocalyptique serait effectivement absurde s'il ne promettait pas un quelconque Royaume à la clef<sup>66</sup>.

## La manière douce

Mme. Liliane Elsen avance un autre énoncé du problème. Plus comportementaliste. Voici le coupable de l'agressivité. Pour elle : « *Tout est là ! Les gens ont peur...* ». Et pas seulement les gens. Les élus aussi, qui « *ont peur de prendre des décisions* ». Voilà pourquoi « *le Nimby est très inquiétant* » et la question des déchets complètement bloquée. La peur paralyse le système et contamine de proche en proche ses niveaux de décision. La peur est socialisée et le Nimby n'est alors plus que le nom donné au vecteur, qui fait passer la peur des gens aux élus. La peur fait système. Elle devient totale, mais toute aussi définitive que les « fantasmes » dénoncés par M. Marc Censi. Le ton n'est plus dans l'absurde, il est dans l'émotion empathique. Pour autant, il n'y a pas de motif au-delà, comme si la peur expliquait tout, ou était une raison suffisamment forte pour se suffire à elle-même. Une raison de base, qui vient fonder les propos de Mme. Liliane Elsen pour les orienter vers la solution formulée en écho de l'énoncé : « *Tout est dans la concertation* ». Après la manière forte et virile de régler les conflits, voici la manière douce : « *Pour faire accepter, il faut peut-être parler de prévention (...) et après expliquer, expliquer, expliquer...* ». On retrouve ici le même esprit qui anime les ingénieurs venus présenter le projet d'incinérateur à Fos-sur-Mer au cours de la

---

<sup>65</sup> Jacques DERRIDA, *D'un ton apocalyptique adopté naguère en philosophie*, Paris : Galilée, 2005 (1983), pp. 87 et 89.

<sup>66</sup> Günther ANDERS, *Le temps de la fin*, Paris L'Herne, coll. « Carnets », 2007 (1960), p. 91.

réunion publique. Le même esprit que celui du professeur Narbonne. Le ton n'est pas dans la polémique, mais dans l'apaisement rassurant et la normalisation des relations.

Le but est pourtant le même que celui de M. Marc Censi. Ni l'utilité ni la légitimité des incinérateurs et des décharges ne sont remis en cause, mais la manière de les faire passer est contraire et plus subtile. Quand l'un part sur le front prêt à s'offrir en sacrifice, l'autre met une fleur à son fusil pour désamorcer le conflit. Pour confirmer la convergence des vues et la divergence de styles, voici ce que Mme. Liliane Elsen déclarait deux ans auparavant, dans exactement le même genre de situation institutionnelle où elle était, là aussi, la seule représentante associative à intervenir.

Extrait 6 : « *Je sais que je vais me faire incendier* »

Quatrièmes entretiens écologiques du Sénat

Table ronde n°4, 17 décembre 2002.

Mme. Liliane Elsen :

*« Pour les usines d'incinération qui ne sont pas aux normes, comment affronter les problèmes de dioxine qui inquiètent tout le monde ? Il faut savoir qu'au point de vue santé, nous n'avons pas de réponse sur le danger des dioxines. Celles que nous avons, venant des plus hautes sommités médicales, sont différentes, contradictoires. Les gens sont donc inquiets et ils ont raison. Il faut peut-être que l'État et les collectivités aient le courage d'imposer des projets, même si les riverains sont contre. Je sais que je vais me faire incendier par certaines des associations de France Nature Environnement en disant cela, mais j'en suis tout à fait persuadée. Avant tout, une très longue concertation est nécessaire. (...) Cela sera la seule manière d'arriver à atténuer la méfiance du public, ce qui est en train de fausser complètement les problèmes »<sup>67</sup>*

Si les buts affichés déterminent les politiques, ce sont les manières de faire qui déterminent les formes du pouvoir. Nous commençons ici à en apercevoir les lignes. Il y a ce pouvoir rassurant, à peine esquissé par Liliane Elsen, un pouvoir bienveillant, progressiste, constructif, qui veut mettre tout le monde au même niveau à force de pédagogie. Il y a ce

---

<sup>67</sup> Propos publiés dans le hors série du magazine « Valeurs Vertes », p. 35, avril 2003.

pouvoir guerrier que l'on retrouve de part et d'autre de la ligne de front de l'incinérateur, un pouvoir aux valeurs aristocratiques et sacrificielles, guidé par la noblesse d'action et de courage. Et si l'on revient en arrière, au niveau de la réunion publique, on peut deviner entre les deux formes précédentes un pouvoir dominant et hiérarchique, qui agit seul, par autorité plutôt que par bienveillance concertée, un pouvoir qui déploie des stratégies immunitaires plutôt que guerrières. Ces traits restent à affiner. Ces pouvoirs doivent être nommés et décrits, ce à quoi va s'employer le chapitre suivant.

## Chapitre 2

# Dispositifs : gouverner (par) les menaces

### L'HYPOTHÈSE DES CULTURES DU RISQUE

Dans le chapitre précédent, qui retrace les débuts de ma recherche, je suis resté dans une vision très binaire du conflit qu'il s'agit maintenant de dépasser. En distinguant le clan pour l'incinérateur de celui qui est contre, je n'ai perçu que l'antagonisme d'une logique de la sécurité à une logique de la peur. Des chercheurs américains analysant les controverses occasionnées par un projet d'incinérateur aboutissaient à cette même grille de lecture, pour opposer au discours rationnel des promoteurs, le registre émotionnel de leurs adversaires<sup>68</sup>. De cet évènement où les anti-incinérateurs sont en position de force, je suis ensuite passé à l'évènement inverse, où les pro-incinérateurs se retrouvent entre eux, en l'absence de détracteurs. Aussitôt qu'il devient question de la réaction des "citoyens", la parole des décideurs, aménageurs et industriels, jusque-là contenue et mesurée en public, se libère jusqu'à la violence, avec une force qui n'est comparable qu'aux attaques des anti-incinérateurs les plus virulents. Le malaise des partisans de l'incinération à se voir contrecarrer apparaît alors comme le reflet dans le miroir du malaise que ressentent les anti-incinérateurs à se voir imposer un tel équipement. Les rôles n'apparaissent alors plus si différents de part et d'autre. Chacun à l'image de l'autre. À la fin du deuxième évènement, c'est la peur des élus et des décideurs qui est dénoncée, plus encore que celle des « riverains ». Et c'est l'unique représentante associative qui défend le discours rassurant et sécuritaire que les pro-incinérateurs tenaient quand le rapport de force leur était défavorable. On voit donc que d'un évènement à l'autre, les rôles attendus peuvent s'échanger ou s'inverser. Les logiques de la peur et de la sécurité ne sont pas l'attribut d'un

---

<sup>68</sup> Stephanie WELCOMER, Dennis GIOIA, Martin KILDUFF, « Resisting the discourse of modernity: rationality versus emotion in hazardous waste siting », *Human Relations*, 2000, vol. 53, n°9, pp. 1175-1205.

groupe d'acteurs en particulier. En fait, ni la peur ni la sécurité ne sont des « logiques sociales ». Je veux dire par là que tout le monde est susceptible de les employer, quelque soit son objectif politique, ses représentations des menaces ou son prétendu groupe d'appartenance. Si l'on peut identifier des réseaux de pratiques communes en diagonale des groupes, par exemple des usages de la peur qui dépendraient des rapports de force plutôt que des étiquettes sociales (industriel, militant etc.), alors on pourrait analyser les conflits autrement qu'en termes de jeux d'acteurs. Ces observations posent ainsi la question de la validité et de la portée politique de l'hypothèse des « cultures du groupe » pour analyser les tenants et aboutissements d'un conflit. Or cette hypothèse a été particulièrement développée par Mary Douglas et ses collaborateurs. Il est donc temps de présenter leurs travaux, connus sous le nom d'analyse culturelle des risques (*cultural theory*).

### **De la souillure à l'analyse culturelle des risques**

Ce cadre d'analyse propose d'expliquer pourquoi les individus ont peur de risques différents en reliant leurs comportements à la culture du groupe auquel ils appartiennent. En cherchant à identifier les univers de valeurs des pros et des anti-incinérateurs, je me suis donc livré à un exercice assez proche. Quoique je ne connaissais pas encore l'analyse culturelle, j'avais lu le *De la souillure* de Mary Douglas. Ce livre est antérieur aux premières formulations de l'analyse culturelle des risques, mais en constitue une introduction remarquable, plus ouverte aussi, et moins formalisée. Cette lecture m'avait fortement marqué. Je lui dois notamment le titre et l'objet de ma thèse, ce pourquoi il est nécessaire que je le présente. Mary Douglas y compare un nombre impressionnant de systèmes et de pratiques que les sociétés du monde entier ont inventé pour distinguer ce qui est sale, impur, méprisable et qui doit être combattu ou interdit, de ce qui est propre, pur, vital et qui doit être défendu et respecté. Il s'agit de toutes les règles et interdits liés par exemple à la sorcellerie, l'adultère, aux menstrues ou aux déchets corporels. « *Je crois que certaines*



*pollutions servent d'analogies pour exprimer une idée générale de l'ordre social* »<sup>69</sup>, explique Douglas en introduction. Cette première phrase m'avait marqué, en dépit ou en raison du fait que la pollution désignée n'est pas entendue au sens environnemental, mais rituel et religieux. Pour Douglas, la saleté, l'abject, la souillure caractérisent le désordre, ce qui n'est pas à sa place. Les abominations du Lévitique désignent ainsi les animaux anormaux dont l'existence remet en question la pureté des classifications. Par exemple la chauve-souris, un oiseau sans plumes. Comme tout ce qui relève du chaos et du désordre, la pollution ne recèle pas seulement des menaces destructrices, mais aussi des puissances créatrices. Ainsi le pangolin, animal paradoxal à tous points de vue pour les Lele du Congo, fait l'objet du plus puissant de tous leurs cultes en étant investi d'un pouvoir bénéfique de fécondité (pp. 180-181). C'est pourquoi « *être en marge signifie être en liaison avec le danger, toucher à la source d'un pouvoir quelconque* » (p. 114). Mary Douglas montre alors comment les déchets corporels, la salive notamment, peuvent être chargés selon les sociétés de pouvoirs bénéfiques (guérison chamanique) ou maléfiques (sorcellerie, malédiction) ; comment la folie peut constituer une épreuve rituelle à l'issue de laquelle l'initié obtient un pouvoir de guérison ; ou encore, comment la figure de la royauté peut s'appuyer sur l'inceste rituel pour illustrer la nature divine de son autorité, située au-delà des lois humaines. Considérer les souillures et pollutions comme une source à la fois de danger et de pouvoir constitue l'une des thèses les plus fécondes et passionnantes du livre<sup>70</sup>. Je voulais reprendre cette méthode d'analyse pour poser un regard critique sur le conflit de l'incinérateur ainsi que sur les politiques de gestion des risques et des pollutions de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. En étudiant l'articulation du danger et du pouvoir, je souhaitais explorer l'hypothèse que les risques et pollutions représentaient probablement moins une menace qu'une manne formidable de pouvoir. J'imaginai qu'au lieu de considérer ces menaces comme des effets pervers et indésirables de la croissance, Machiavel n'aurait pas manqué de les considérer comme des ressources dont l'exploitation politique serait fortement conseillée aux princes en puissance. Les pistes tracées par le *De la souillure* ouvraient ainsi un vaste champ de

---

<sup>69</sup> Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris : La découverte, 2001, p. 25.

<sup>70</sup> Le livre est constellé de références en ce sens. Par exemple : pp. 26, 69, 115, 136, 152, 161, 173, l'ensemble de chapitre 6 « Pouvoirs et périls », la postface...

spéculations pour mes recherches, et je tenais là l'objet de ma thèse : identifier les pouvoirs du danger et réciproquement.

Regrettant de n'avoir pas fait le lien avec les risques et pollutions des sociétés industrielles (p. 192), Mary Douglas a ensuite prolongé les analyses du *De la souillure* pour poser les premiers jalons de l'analyse culturelle des risques. En collaboration avec le politologue Aaron Wildavsky, elle a alors écrit le *Risk and culture*<sup>71</sup>. Comme le relève Denis Duclos<sup>72</sup>, qui a beaucoup contribué à la diffusion en France de leurs analyses, cette théorie considère, dans une perspective durkheimienne, que l'attitude des acteurs face aux menaces dépend essentiellement de leur position sociale. Le *Risk and culture* classe les comportements selon trois types de « cultures » ou « sociétés » : la culture hiérarchique et bureaucratique des services d'État ; la culture individualiste et compétitive des industriels, du marché et des entrepreneurs ; la culture égalitaire et communautaire de certains mouvements environnementaux ou anti-nucléaires, que Douglas et Wildavsky qualifient également de culture « sectaire » par comparaison notamment au mode de vie des Amish (p. 124). Un quatrième type sera ajouté ultérieurement, il s'agit de la culture fataliste des dominés et des victimes éparses non regroupées en organisations, qui se retrouvent « seuls ou isolés dans des structures complexes »<sup>73</sup>. Les différences de comportements face aux risques sont alors interprétées à la lumière du mode d'organisation et de fonctionnement du groupe. La culture fataliste pratique le déni des risques et la soumission aux menaces sans s'investir dans les mouvements de contestation. C'est l'attitude du « c'est comme ça, on ne peut rien y faire ». L'individu est seul, écrasé, impuissant et stigmatisé comme un assisté incapable de se prendre en main. La culture individualiste du marché et des entrepreneurs encourage au contraire les individus à prendre des risques, conformément au principe compétitif et pionnier qui l'anime, que l'on pourrait résumer par la formule « qui ne tente rien n'a rien ». Sa principale préoccupation est de garantir la liberté d'action et d'initiative de ses membres. Les « self-made men » sont ses héros et les faibles sont jugés seuls responsables des maux

---

<sup>71</sup> Mary DOUGLAS and Aaron WILDAVSKY, *Risk and Culture. An essay on the selection of technological and environmental dangers*, University of California press, 1982.

<sup>72</sup> Denis DUCLOS, « Quand la tribu des Modernes sacrifie au dieu Risque (Mary Douglas et le risque comme concept culturel) », *Déviance et Société*, 1994, vol.8, n°3, p. 347.

<sup>73</sup> Mary DOUGLAS, « Four cultures: the evolution of a parsimonious model », *GeoJournal*, 47, 1999, p. 412.

qui leur arrivent <sup>74</sup>. Les « sectes égalitaires » vont quant à elles sonner l'alarme au moindre risque car elles gagnent des adhérents grâce « aux mauvaises nouvelles qui montrent que la société extérieure est polluée et qui montrent également que la secte est pure à l'intérieur » <sup>75</sup>. Les accusations sont alors attribuées au manque de conscience de la société extérieure et à la corruption du pouvoir. Enfin, la culture hiérarchique raisonne en termes de gestion calculée des risques. Elle cherchera d'abord à protéger les institutions, défendre l'intérêt du plus grand nombre et rejettera la faute sur les défaillances des individus jugés déviants et leurs représentations irrationnelles. Entre typiquement dans ce registre cette « culture du risque » que les autorités veulent apprendre aux riverains des installations dangereuses pour leur apprendre à suivre « les bons réflexes » en cas d'accidents. Les autorités se désolent de constater que les riverains n'ont pas la même hiérarchie des menaces qu'eux <sup>76</sup>. En effet, les riverains sont souvent beaucoup moins préoccupés par les risques majeurs que par les niveaux de pollutions de l'air et par ce que les autorités considèrent comme des « nuisances » ou des risques zéro : les bruits, les odeurs ou les trous qu'ils observent dans les draps qu'ils ont laissé sécher dehors. Cette grille de lecture élaborée par Mary Douglas peut donc être vue comme une version améliorée de celle que j'ai utilisée pour analyser la réunion publique, puisque selon Maja Horst :

*« En 1997, Douglas a décrit la typologie comme deux manières d'exercer le pouvoir (hiérarchie et marché) et deux manières de s'opposer au pouvoir (activistes critiques et isolés). Alors que les deux premières peuvent être considérées comme correspondant à la rhétorique de l'espoir, les deux dernières correspondent à la rhétorique de la peur »<sup>77</sup>*

Pour Douglas, le risque n'est en effet pas seulement utilisé pour calculer la probabilité d'un gain ou d'un dommage, comme le définissent les ingénieurs, mais est d'abord invoqué pour dénoncer les abus de pouvoir et attribuer des responsabilités aux désastres, aux maladies et autres maux : « l'accusation de causer un risque sert de bâton pour battre l'autorité, faire réagir les bureaucrates paresseux, exiger une restitution pour les victimes » <sup>78</sup>. Mary Douglas rejoint ici la position de Michel Foucault, qui interprétait de façon similaire, à la fin des

---

<sup>74</sup> Mary DOUGLAS, « Risk as a forensic resource », *Daedalus*, n°119, vol. 4, 1990, p. 17.

<sup>75</sup> DOUGLAS and WILDAVSKY, *op. cit.*, p. 122.

<sup>76</sup> Voir chapitre 5, *La relative hiérarchie des menaces*.

<sup>77</sup> Maja HORST, « Collective closure ? Public debate as the solution to controversies about science and technology », *Acta Sociologica*, 2010, vol. 3, n°53, p. 198.

<sup>78</sup> Mary DOUGLAS, « Risk as a forensic resource », *op. cit.*, pp. 3-4.

années 70, un mouvement paysan de lutte contre la construction d'un aéroport à Tokyo : « ce qui est en question dans ces luttes, c'est le fait qu'un certain pouvoir s'exerce, et que le seul fait qu'il s'exerce soit insupportable »<sup>79</sup>. En mettant l'accent sur la construction sociale des risques, l'analyse culturelle a le grand mérite de démontrer qu'il serait réducteur d'attribuer les raisons de l'inquiétude et de l'opposition aux risques à un défaut de connaissance des individus<sup>80</sup> ou à des phénomènes psychologiques<sup>81</sup>, ce qui permet de sortir des considérations scientifiques et épistémologiques, ainsi que des fausses oppositions entre rationalité et irrationalité. Bien sûr, certains psychanalystes s'inscrivent contre le « rejet naïf des propositions freudiennes » que Mary Douglas développe depuis le *De la souillure*<sup>82</sup>. Mais pour les partisans de la théorie culturelle, les questions de connaissance et d'inconscient mènent à des impasses, car les différences de perception et de sélection des risques ne se jouent pas au niveau des individus, mais à l'échelle supérieure des groupes et des institutions sociales. Il s'agit essentiellement pour eux de questions de confiance et de crédibilité des institutions en charge des risques. Ces dernières ont donc beau multiplier les campagnes de communication et de sensibilisation aux risques, elles ne résoudre aucun conflit si personne ne leur fait confiance. Pour autant, le critère d'analyse des risques de Douglas est moins le pouvoir que le degré de solidarité qui organise les rapports de l'individu au collectif, ce qui va se révéler n'avoir pas du tout la même portée politique.

## Les individus sont-ils solubles dans la société ?

La théorie culturelle fonctionne alors bien au niveau des institutions, mais laisse des zones d'ombres au niveau des individus. Mary Douglas est très explicite sur ce point : « *La méthode grid-group commence en reconnaissant les exigences des organisations, et non en examinant*

---

<sup>79</sup> Michel FOUCAULT, « La philosophie analytique de la politique », in *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001, (1978), pp. 545-547.

<sup>80</sup> Aaron WILDAVSKY and Dave DAKE, « Theories of Risk Perception: Who Fears What and Why? », *Daedalus*, n°119, vol. 4, 1990, pp. 52-54.

<sup>81</sup> Mary DOUGLAS, « Being fair to hierarchists », *University of Pennsylvania Law Review*, n°151, vol. 4, 2003, p. 1351.

<sup>82</sup> Julia KRISTEVA, *Pouvoirs de l'horreur*, Paris : Seuil, 1980, p. 81.

*les idéologies, visions du monde ou normes morales* »<sup>83</sup>. Douglas et Wildavsky<sup>84</sup> montrent par exemple comment l'association américaine des *Amis de la Terre* s'est formée à partir de l'organisation du *Sierra Club*. Parce que le *Sierra Club* avait une culture « hiérarchique », ses membres qui souhaitaient fonctionner selon un mode « égalitaire » ont préféré faire scission et créer leur propre structure. Cet exemple est assez illustratif du cadre d'analyse développé par Douglas et ses collaborateurs. Parce que les rôles sont assignés par les structures sociales, les individus ne semblent pouvoir changer de vision du monde sans changer également de structure. L'analyse culturelle peut ainsi laisser penser qu'un individu cohérent ne peut appartenir qu'à un seul type de groupe, n'avoir qu'une seule vision du monde et ne pas pouvoir trouver sa raison d'être en jouant avec elles ou en les instrumentalisant. Or les pratiques décrites ci-dessus lors de la comparaison entre la réunion publique de l'incinérateur de Marseille et la « 7ème rencontre de l'intercommunalité et des déchets » laissent planer un doute sur la fermeté de cette position. Un même acteur peut changer complètement de rôle selon le rapport de force et en fonction du public auquel il s'adresse. Un élu ou un militant associatif ne défend pas toujours la même position selon qu'il s'exprime en réunion publique, devant des industriels, en préfecture ou devant le juge. Nous verrons dans le chapitre 4 que le registre catastrophiste que Mary Douglas tient pour caractéristique des sectes peut très bien être employé par le préfet à des fins politiques. Les individus ne sont pas les seuls jouets des structures et jouent aussi en permanence avec elles, ce sur quoi Douglas n'insiste guère parce qu'elle considère que « *les visions individuelles d'un monde idéal sont éphémères et donc non pertinentes pour l'analyse culturelle* »<sup>85</sup>. Comme le relève le biographe de Mary Douglas<sup>86</sup>, la position durkheimienne de cette dernière lui a toujours valu d'être critiquée pour son « réductionnisme sociologique » et sa conception « sur-socialisée » (oversocialized) de l'individu. C'est aussi le reproche que formule Denis Duclos au *Risk and Culture* :

*« Il nous semble qu'il est peut-être encore trop tôt pour tenter une sorte de morphologie sociale des perceptions des risques, ordonnée, par exemple, selon les*

---

<sup>83</sup> DOUGLAS, « Being fair... », *op. cit.*, p. 1352.

<sup>84</sup> *Risk and culture*, *op. cit.* pp. 131-137.

<sup>85</sup> DOUGLAS, « Being fair to hierarchists », *op. cit.*, p. 1355.

<sup>86</sup> Richard FARDON, « The Faithful Disciple: On Mary Douglas and Durkheim », *Anthropology Today*, n°5, vol. 3, 1987, p. 5.

*catégories socioprofessionnelles ou selon des types-idéaux assez généraux (comme le bureaucrate, le militant écologiste, l'entrepreneur individualiste, le salarié aliéné etc.) »<sup>87</sup>*

La théorie pose en effet le cadre et se demande ensuite à qui peuvent bien correspondre dans la réalité ces sociétés idéal-typiques : « *Qui sont les égalitaristes ? Sont-ils principalement des universitaires ? Ou des étudiants ? Des pasteurs ? Des gens de théâtre ?* »<sup>88</sup>. Or dans la pratique, tout se complique. Eero Olli<sup>89</sup> fait ainsi remarquer que certains individus interrogés lors de ses recherches ne se reconnaissent dans aucune des quatre cultures proposées, mais en rejettent explicitement plusieurs d'entre elles, tandis que d'autres entrent simultanément dans plusieurs types culturels. Eugene Hunn<sup>90</sup> reprochait déjà aux classifications antérieures de Mary Douglas leur « *manque d'attention au contexte matériel des systèmes symboliques* ». Il s'agissait alors d'une étude portant sur les critères de classifications des anomalies animales dans le Lévitique de la Bible – les animaux considérés comme impurs étant ceux qui remettent en question le bien-fondé des classifications – mais cette remarque peut tout aussi bien s'appliquer aux critères de classification des comportements face aux menaces utilisés par Mary Douglas. On peut en effet se demander quel sort la théorie culturelle accorderait à tous ces individus dont les double ou triple casquettes sont susceptibles de les faire appartenir à plusieurs types : militant associatif retraité de l'industrie dont il est riverain, qui est également chimiste de formation et ancien élu ; ancien président des 3 Suisses et du parfumeur Sephora devenu ensuite président de l'association écologiste WWF France<sup>91</sup> ; haut fonctionnaire ou homme politique embauché par une multinationale entre deux changements de gouvernement, etc. La théorie culturelle

---

<sup>87</sup> Denis DUCLOS, « Compte-rendu de lecture de Douglas (Mary), Wildavsky (Aaron), Risk and culture. An essay on the selection of technical and environmental dangers, Berkeley, University of California Press, 1983 », in *Revue française de sociologie*, 1987, vol. 28, n°1, p. 181.

<sup>88</sup> « Being fair... », *op. cit.*, p. 1368.

<sup>89</sup> Eero OLLI, « Rejection of Cultural Biases and Effects on Party Preference », in THOMPSON Michael, GRENSTADT Gunnar and SELLE Per (eds.), *Cultural Theory as Political Science*, Routledge, 1999, pp. 59-70.

Eero OLLI, « Cultural Theory Specified – The Coherent, Sequential, and Synthetic individual Approaches », Unpublished master thesis, University of Bergen (Norway), 1995, 236 p.

<sup>90</sup> Eugene HUNN, « The abominations of Leviticus revisited. A commentary on anomaly in symbolic anthropology », in Roy ELLEN, David REASON (eds.), *Classifications in Their Social Context*. London : Academic Press, 1979, p. 105.

<sup>91</sup> « Un entrepreneur chez les écolos. Entretien avec Daniel Richard, président de WWF France », [en ligne] : *Nouvellescles.com*, [URL] : [http://www.nouvellescles.com/article.php?id\\_article=41](http://www.nouvellescles.com/article.php?id_article=41)

restant silencieuse sur la question des mélanges, Olli en conclut que si la valeur de la théorie culturelle a bien été démontrée quand elle cherche à expliquer des phénomènes « meso et macro », il est nécessaire qu'elle devienne attentive à la façon dont les cultures se combinent et s'agencent ensemble au niveau des individus. Une observation que Mary Douglas ne mentionne qu'en note de bas de page <sup>92</sup>, pour préciser qu'une culture n'est jamais stable ou hautement cohérente par elle-même, parce que tout dépend de la stabilité et de la cohérence de l'organisation sociale qui la génère. Autant de points que l'analyse culturelle ignore moins qu'elle ne les rejette : « *Quatre types de biais culturels, quatre types de personnes* », dit Mary Douglas <sup>93</sup> ; « *il n'y a que quatre formes stables d'organisation, les éventuels mélanges sont assumés par la théorie comme restants transitionnels* » (*ibidem*, p 411). La raison qui explique ce parti pris est la suivante : « *la théorie culturelle est bonne pour expliquer les différends irréconciliables* » (p. 413). Mary Douglas définit en effet les cultures comme fondamentalement antagonistes : « *Une culture construit sa légitimité en fondant elle-même ses "certitudes", qui contredisent les "certitudes" des autres cultures. Ainsi les cultures sont auto-définies dans l'adversité* ». La question pourtant intéressante des alliances entre groupes aux intérêts ou aux visions du monde opposés est alors écartée car si elle reconnaît bien qu' « *en politique, les membres de chaque culture peuvent faire, et font, des alliances pour des intérêts particuliers* » <sup>94</sup>, elle maintient cependant que « *lorsqu'on en vient à la pratique, leurs valeurs les tiennent séparés* ». L'antagonisme radical des cultures reste l'axiome sur lequel repose la théorie de l'analyse culturelle. Mary Douglas indexe les « cultures » à des groupes sociaux ayant chacun sa propre identité et dont les concepts ne peuvent se métisser. La justification donnée est théorique : la typologie des quatre cultures est le produit logique obtenu par le croisement de deux dimensions complémentaires, dites *grid* et *group*. *Group* désigne « *la frontière extérieure que les gens ont érigé entre eux et le monde extérieur* » et *grid* « *toutes les autres distinctions et délégations d'autorité qu'ils utilisent pour limiter le comportement des gens les uns par rapport aux autres* » <sup>95</sup>. Une culture sectaire et égalitaire exercerait par exemple une forte pression *group* puisque les

---

<sup>92</sup> « Being fair... », *op. cit.*, nbp 20.

<sup>93</sup> « Four cultures... », *op. cit.*, p. 413.

<sup>94</sup> « Being fair... », *op. cit.*, p. 1351.

<sup>95</sup> *Risk and culture*, *op. cit.*, p. 138.

barrières séparant les membres de la communauté de l'extérieur sont fortes, mais une faible pression *grid* car elle serait « *si égalitaire qu'elle n'aurait pas de dirigeant et qu'aucun protocole ou règle de préséance ne dirait aux individus comment se comporter* » (*ibidem*, p. 139). Selon les quatre combinaisons *grid/group* possibles, on obtient ainsi quatre types de cultures, ce pourquoi « *si certains protestent qu'il y a en réalité cinq cent ou deux mille types, ou six ou huit dimensions, ils se trompent sur la nature de l'exercice* »<sup>96</sup>. Les deux concepts *grid/group* sont cependant assez complexes et difficiles à définir précisément. James Spickard, qui a consacré sa thèse à cette question, fait remarquer que Mary Douglas n'a cessé de leur attribuer des sens différents au fur et à mesure du développement de ses travaux, ce qui a eu pour répercussion de créer « *des versions hautement dissemblables sur le plan théorique* »<sup>97</sup>, ainsi que de nombreuses erreurs d'interprétations parmi les chercheurs qui ont tenté de reprendre la méthode *grid/group*. Seule la typologie des quatre cultures n'a, elle, pas changé. Si les concepts sous-tendant la typologie de Mary Douglas ne sont pas stables alors même qu'ils sont invoqués pour justifier l'antagonisme immuable des quatre cultures, on est alors en droit de penser que ces concepts sont plus déduits de la théorie et destinés à la soutenir qu'induits par des observations de terrain, dont Mary Douglas reconnaît elle-même le manque pour valider sa théorie<sup>98</sup>.

## Comment pense Mary Douglas ?

Douglas et Wildavsky présentent leur cadre d'analyse comme « *une théorie non-biaisée (bias-free)* »<sup>99</sup>. Cependant, ils expliquent tout au long du *Risk and culture*, que tant que les mouvements écologistes refuseront le pouvoir et attaqueront leurs propres leaders, ils ne pourront que « *perdre le contact avec le monde* » (p. 137) en poursuivant des objectifs voués à l'échec. Raisons pour lesquelles les seules institutions qui leurs apparaissent dignes de confiance, plus tolérantes et mieux organisées pour gérer les risques industriels, sont celles

---

<sup>96</sup> « Four cultures... », *op. cit.*, p. 411.

<sup>97</sup> James SPICKARD, « A guide to Mary Douglas's three versions of grid/group theory », *Sociological Analysis*, vol. 50, n°2, 1989, p. 152.

<sup>98</sup> « Four cultures... », *op. cit.*

<sup>99</sup> « Being fair... », *op. cit.*, p. 1370.



mises en place par l'État et les industriels, ou qui en acceptent et en reproduisent le mode de fonctionnement (pp. 196-198). Dans son article de 2003 au titre évocateur : « *Being fair to hierarchists* », Mary Douglas décrit Aaron Wildavsky comme un individualiste « *self-styled* » (p. 1370), qui n'aime pas vraiment le principe hiérarchique, est « *hostile* » aux militants égalitaristes et « *méprise* » le fatalisme des isolés. Le plus surprenant reste toutefois qu'à l'heure de la réflexivité en anthropologie, Mary Douglas ait pu écrire un article entier pour donner des leçons d'objectivité et redresser les biais politiques des chercheurs qui utilisent sa théorie, révélant au passage les penchants de plusieurs de ses proches collaborateurs, sans jamais mentionner ses propres inclinations. C'est d'ailleurs le principal reproche que Lain Wilkinson<sup>100</sup> lui adresse : ne pas « *alerter ses lecteurs des standards qui renseignent sur ses jugements de valeurs politiques* ». Ce seront donc d'autres chercheurs qui le feront pour elle. Mary Mosher Flesher<sup>101</sup> dénonce par exemple ce qu'elle appelle le « *biais néoconservateur* » de Mary Douglas ainsi que « *son penchant tout au long de sa vie pour l'ordre social, l'autorité hiérarchique et un comportement respectueux des règlements* ». En valorisant les principes hiérarchiques et individualistes pour s'attaquer de concert aux communautaires sectaires, le *Risk and culture* synthétise très exactement les penchants de ses auteurs. Mary Douglas entretient par ailleurs un rapport ambigu avec les études quantitatives. Alors qu'elle dénonce dans la postface du *De la souillure* écrite en 2001 (p. 199) « *l'industrie du catalogage des risques* » menée par les tenants de la psychologie sociale, elle militait auparavant pour « *une analyse entièrement probabiliste des types de préférences du risque* » et appelle les sciences sociales à :

« *accorder à la pensée probabiliste la place qu'elle mérite ; elles pourraient ainsi, comme en sciences physiques s'appuyer sur la recherche de systèmes probabilistes. (...) on attachera des probabilités à la vision d'un individu particulier appartenant à un système social spécifique, reconnaissant et réagissant à un modèle de risque spécifique* »<sup>102</sup>

---

<sup>100</sup> Lain WILKINSON, « Social theories of risk perception: at once indispensable and insufficient », *Current Sociology*, 2001, vol. 49, n°1, p. 16.

<sup>101</sup> Mary Mosher FLESHER, « Book Review of Fardon, Richard (1999): Mary Douglas, an intellectual biography », *Isis*, n°95, vol. 4, 2004, p. 745.

<sup>102</sup> Mary DOUGLAS, « Les études de perception du risque : un état de l'art », in Jean-Louis FABIANI et Jacques THEYS (éd.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, pp. 55 et 59.

Une fois encore, on voit que Mary Douglas valorise les logiques de groupes plutôt que les histoires de vie des individus, qui semblent ne l'intéresser que dans la mesure où ils sont prédictibles. Elle est ici plus sociologue qu'anthropologue et affiche une préférence marquée pour le formalisme des sciences dures, plutôt que pour les critiques, dites postmodernes, d'inspirations philosophiques. Comme cela a été souvent relevé, sa démarche se situe aux antipodes de celle d'Ulrich Beck <sup>103</sup>, sociologue allemand bien connu pour sa classique *Société du risque*. Beck utilise ce dernier terme au sens large de menace. Des risques d'accidents technologiques au chômage de masse, il analyse la façon dont la société se nourrit des menaces qu'elle produit, avec tous les bouleversements sociaux, écologiques, économiques et politiques que cette situation génère : universalisation des menaces, individualisation des modes de vie, disparition et réaffectation du politique vers de nouveaux lieux et objets, etc. Dans un article très éclairant, Lain Wilkinson <sup>104</sup> oppose la tradition critique « néo-wébérienne » de Beck à la démarche « structuro-fonctionnaliste » et durkheimienne de Mary Douglas. Le premier considérant « que nous vivons au bord d'une apocalypse écologique », tandis que la seconde « doute de la crédibilité d'un tel scénario alarmiste et préfère placer sa confiance dans l'opinion professionnelle des experts du gouvernement ». Ce constat est repris par Claude Gilbert <sup>105</sup>, qui classe la théorie de Mary Douglas parmi les modes d'explications habituellement rencontrés chez les responsables politiques, administratifs et les experts, qui s'accordent à penser que « les principaux obstacles se situent ailleurs, dans la façon dont le public perçoit les risques et les menaces ».

## La portée politique de l'analyse culturelle

Les sphères du pouvoir et du savoir sont en effet souvent désemparées face aux oppositions que soulèvent leurs projets ou propos. Il suffit pour s'en rendre compte de demander par

---

<sup>103</sup> Ulrich BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, traduction Laure Bernardi, Paris : Aubier, coll. « Alto », 2001 (1986).

<sup>104</sup> Lain WILKINSON, *op. cit.*, pp. 1-2.

<sup>105</sup> Claude GILBERT, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003, vol. 1, n° 114, pp. 58-59.

exemple à l'élus responsable du projet d'incinérateur de Marseille si le pouvoir est désirable.

Réponse de Robert Assante en 2005 :

*« Très sincèrement, je suis inquiet pour l'avenir des hommes et des femmes politiques parce qu'on va se retrouver de plus en plus dans ces difficultés, dans ces emmerdements, dans cette attitude schizophrénique de la part de la population. Moi je fais une déclaration à l'AFP d'un mot, d'une phrase qui n'est pas bonne, je suis emmerdé pendant quatre jours après. Pourquoi voulez-vous que des esprits brillants se tournent vers la politique ? C'est à dire qu'on risque d'avoir de moins en moins de gens compétents, capables, intelligents, d'aller dans ces trucs où on est emmerdé du soir au matin, où on a des difficultés énormes... »*

Dans ce type de discours, il est clair que le problème est du côté des représentations « schizophréniques » de la population. Le pouvoir se décharge ainsi de son ressentiment. Un ingénieur de l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, référence publique en matière de gestion des déchets, fait état des mêmes appréhensions, à la différence qu'il remet lui en cause sa propre formation :

*« Les gens ne font que refuser. Mon grand désespoir c'est que la raison est en train de disparaître (...) Nous on n'est pas armés (...) Il serait bien qu'il y ait une approche scientifique fondée sur la raison pour comprendre les gens, et si j'ai parlé hier de psychologie, c'est parce qu'à un certain niveau, la raison ne fonctionne plus. Il faut qu'il y ait quand même un minimum de raison. Il faut chercher à un moment qui va péter les plombs et éviter le lynchage. Ça change le métier. La thermo on n'en a plus rien à foutre. Il y a peut-être des sciences qu'on n'a pas apprises. Quand on voit ça la première fois dans les projets, on est paumé »<sup>106</sup>*

Le succès de la théorie de Mary Douglas tient donc aussi au fait que nombreux sont ceux qui se sentent mal outillés pour savoir comment réagir et interpréter les oppositions qu'ils rencontrent dans leurs pratiques. La demande et l'intérêt à ce sujet est bien réel, comme en témoigne cette question posée par un autre ingénieur de l'Ademe : « est-ce qu'il existe des typologies d'habitants ? ». Avec son schéma des quatre cultures, la théorie de l'analyse culturelle propose une réponse très fonctionnelle et l'on sent bien que son penchant à critiquer les mouvements d'opposition peut être facilement accentué. La typologie de Mary Douglas est ainsi judicieusement reprise par un physicien du nucléaire pour expliquer

---

<sup>106</sup> Formation « concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Ademe, Paris, 25-27 octobre 2005.

pourquoi « *les physiciens du nucléaire prennent la relève des sorcières* »<sup>107</sup>, car pour l'auteur, elle permet de comprendre « *le nouvel obscurantisme* » des temps modernes, où la catastrophe de Tchernobyl a fini par former « *une sorte de pseudo-réalité potentielle chez de nombreuses personnes n'ayant pas cherché à nuancer leur représentation* ». Un article que l'éditeur, la Société Française pour l'Énergie Nucléaire, présente comme « *objectif, ni pro, ni anti-nucléaire* », probablement parce qu'il n'y est question que de supposés symboles, de représentations, de « *contagion mentale* » et d'« *épidémie psychique* », mais pas de politique ni de rapports de force. Les représentations sont ici invoquées pour éluder le pouvoir et l'on voit bien que la théorie de Mary Douglas n'y est pas tout à fait étrangère. Contrairement à ce qu'affirment ses auteurs, la théorie culturelle est politiquement biaisée et placée à l'opposé de la démarche de Foucault ou de Deleuze et Guattari, pour lesquels la fonction de la philosophie est au contraire de fournir des armes pour résister au pouvoir. Partis tous les deux du pouvoir, Mary Douglas et Michel Foucault ont suivis deux chemins opposés. La première en conclut la prédominance des institutions sociales sur les individus, tandis que le second accorde plus d'attention aux sujets et montre que c'est en luttant contre le pouvoir et ses techniques de gouvernement que l'individu peut se libérer des processus d'assujettissements qui l'empêchent de définir sa propre identité<sup>108</sup>.

---

<sup>107</sup> Serge PRÊTRE, « Nucléaire, symbolisme et société. Contagion mentale ou conscience des risques ? », Paris : Société Française d'Énergie Nucléaire, 1991, pp. 5 et 12. [en ligne sur] : [www.second-fire.ch](http://www.second-fire.ch)

<sup>108</sup> Michel FOUCAULT, « Le sujet et le pouvoir » in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, 2001 (1982), pp. 1045-1047.

## DES CULTURES AUX DISPOSITIFS

Attentive aux biais culturels, Mary Douglas a ainsi porté moins d'attention aux biais politiques de sa démarche. En accordant la primauté des institutions sur les individus, elle en vient à opérer et penser comme les institutions en cherchant à faire entrer les individus dans des catégories pour en prédire les comportements. L'accent est alors mis sur la pression que les groupes et les institutions exercent sur les individus, plutôt que sur les tactiques et les stratégies inventées par les individus pour y échapper. On ne saura alors pas si les pratiques et manières de faire employées par un individu ne pourraient pas contredire ouvertement ou insidieusement les fins idéales que son groupe d'appartenance lui propose de poursuivre. C'est pourquoi il faudrait pouvoir utiliser Douglas contre Douglas, appliquer la méthode danger/pouvoir du *De la souillure* plutôt que la méthode risque/culture, et tenter la synthèse avec Foucault pour redonner à l'individu la place qu'il mérite. Car si le schéma de Douglas peut paraître « *réducteur par rapport à l'extrême diversité des sociétés empiriques, il contient plus d'une analyse pénétrante* »<sup>109</sup>. Le schéma n'est pas à rejeter mais à adapter, le problème étant moins la théorie de Douglas que les usages qui en sont faits. Le champ reste alors ouvert pour considérer le risque moins comme une construction sociale que politique. Les études de perceptions des risques masquent mal les usages ultérieurs qui en sont faits. Chercher, par exemple, pourquoi « *les gens ont peur des dioxines* » permet de déplacer les enjeux d'une opposition à un incinérateur dans l'ordre des valeurs culturelles, de l'inconscient ou de l'imaginaire, au lieu d'étudier les raisons qui ont pu pousser les élus à choisir l'incinération – raisons qui n'ont rien à voir avec les représentations véhiculées par les dioxines, ce que nous verrons très précisément au long de toute la deuxième partie de la thèse. Sont évacués, l'histoire politique des lieux, l'effet boomerang des luttes passées, les enjeux électoraux et économiques, le poids des lobbies, les marchés captifs et les règles imposées aux acteurs de notre société de consommation. Pour Mary Douglas, l'histoire politique des lieux est en effet sans intérêt : « *La théorie culturelle n'accorde pas beaucoup de crédit au poids de l'histoire pour expliquer une culture vivante parce que la culture*

---

<sup>109</sup> Luc DE HEUSCH, « Mary Douglas (1921-2007) », *L'Homme*, 2007, vol. 4, n°184, p. 218.

*sélectionne de quelle histoire on se souviendra* »<sup>110</sup>. On comprend donc pourquoi certaines anthropologues françaises qui s'attachent justement à restituer l'influence de tels processus sur les conflits environnementaux n'utilisent pas la grille de lecture de Mary Douglas<sup>111</sup>. Comment se dégager dès lors des grilles de lectures passées à travers la moulinette sociale ? Quand ces dernières disent à notre place ce que nous sommes, nous attribuent des étiquettes socioprofessionnelles et en déduisent les intérêts supposés guider nos actions en fonction de la place qu'elles nous ont elles-mêmes attribuées ? Une façon de contourner ces obstacles serait de partir non des jeux d'acteurs ou des groupes socioculturels (industriels, élus, associatifs etc.), mais comme le propose Françoise Zonabend, « *de centrer l'examen sur les façons de dire ou de taire, sur les procédures et les ruses, sur les tactiques ou les pratiques* »<sup>112</sup>, et ce indépendamment de toute considération sociale. Regarder ce que font les individus pour comprendre ce qu'ils sont, ou plutôt, ce qui les anime, les pousse à agir et non le contraire, qui consiste à repérer d'abord qui sont les individus dont on parle pour en déduire ce qu'ils font et anticiper ainsi ce qu'ils vont faire. Il faudra alors être attentif à ne pas tomber de Charybde en Scylla. « *Les acteurs, c'est leur talent, font un peu trop oublier la production. La troupe cache la régie, les projecteurs braqués sur quelques premiers rôles dissimulent la structure du barnum qui fut le théâtre de leurs exploits. Or c'est plutôt cela que l'on aurait aimé voir* », fait remarquer l'économiste Laurent Cordonnier<sup>113</sup>. Son propos concerne une émission de télévision sur la crise, mais il décrit fidèlement le biais politique que peuvent induire les considérations de représentations sociales et de jeux d'acteurs : contribuer à la fois à dépolitiser les analyses et faire le jeu des structures de contrôle. Ces métaphores théâtrales ont pris valeur de concepts pour décrire toutes sortes de conflits, mais ainsi que le fait remarquer Marc Abélès en observant l'Assemblée Nationale :

*« La dramatisation des oppositions qu'on observe à certains moments est parfois décrite comme artificielle. L'Assemblée serait un théâtre, le lieu d'un affrontement*

---

<sup>110</sup> « Being fair... », *op. cit.*, p. 1361.

<sup>111</sup> Vanessa MANCERON, « Grippe aviaire et disputes contagieuses. La Dombes dans la tourmente », *Ethnologie française*, 2009, vol.1, tome 39, pp. 57-68.

Catherine NEVEU, *Inacceptable dépollution. Un terroir du Nord-Pas-de-Calais*, Ed Textuel, coll. « Le génie associatif : 10 portraits », Paris, 2001, 90 p.

Françoise ZONABEND, *La Presqu'île au nucléaire*, Paris : Odile Jacob, 1989, 188 p.

<sup>112</sup> *Op. cit.*, p. 175.

<sup>113</sup> Laurent CORDONNIER, « "Vive la crise !" », *Le Monde diplomatique*, janvier 2011, p. 3.

*factice exagérant jusqu'au ridicule les débordements gestuels et rhétoriques. On peut aisément accorder qu'il s'opère dans l'hémicycle une théâtralisation des conflits. Mais à condition de reconnaître que si « jeu » il y a, celui-ci ne fait que mettre en spectacle des rapports de force bien réels »*<sup>114</sup>

Comment faire pour tenter de mieux appréhender les usages politiques du danger ? De la réversibilité des rôles, ressort toutefois une certaine permanence des manières de faire, d'agir et de réagir. Ces logiques d'action, encore floues dans la réunion publique du premier chapitre, commencent à prendre corps dans le huis clos des élus et des industriels analysé ensuite. Plutôt que d'opposer la peur à la sécurité, le code au programme, la tactique à la stratégie etc., on peut imaginer des outils d'analyse plus transversaux. Il faudra alors adapter l'œuvre de Mary Douglas à celle de Michel Foucault, car l'anthropologie des risques gagnerait à développer sa portée d'anthropologie politique. Dans une telle perspective, il ne s'agira plus de savoir de quoi nous avons peur, comme le proposent les tenants de l'analyse culturelle<sup>115</sup>, mais de chercher à quoi servent nos peurs et quels usages en sont faits. En mettant ainsi en lumière les dispositifs qui transforment le danger en pouvoir et réciproquement, le pouvoir en danger, il sera alors possible de montrer que les attitudes de déni des risques, de prise de risques, de rejet ou d'indignation face à une menace sont liées à la maîtrise que l'on a de sa vie, c'est-à-dire à la nature et à la quantité de pouvoir que l'on possède, que l'on tolère, que l'on subit.

Cela ne signifie par pour autant qu'opposer un système sécuritaire à un système qui fait de la peur son moteur n'ait aucun sens, ou fausse l'analyse de la situation. Je veux simplement dire que cette façon de procéder est, à l'instar de celle de Mary Douglas, une de ces manières de faire que je cherche à décrire. Et qu'il y en a d'autres, qui envisagent la question autrement qu'en procédant par ce système d'oppositions pour/contre. Le conflit de l'incinérateur de Marseille est très polarisé et il m'a fallu du temps pour comprendre que la polarisation en deux groupes, en deux clans, devenait artificielle si l'on changeait simplement de point de vue. En un certain sens, elle est voulue par un style de logique. Construite si l'on préfère. Les médias mettent en scène la confrontation. Certains

---

<sup>114</sup> Marc ABÉLÈS, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris : Odile Jacob, coll. « Poche », 2001 (2000), p. 332.

<sup>115</sup> Aaron WILDAVSKY and Dave DAKE, « Theories of Risk Perception: Who Fears What and Why? », *Daedalus*, n°119, vol. 4, 1990, pp. 52-54.

protagonistes du conflit aussi. Cette forme antagoniste impose sa grille de lecture aux faits. Elle manipule des notions générales qui finissent par acquérir une existence postulée mais non vérifiée, simplement parce que la logique conflictuelle a besoin de donner corps à chaque clan pour se développer. Les protagonistes deviennent des adversaires et ce que certains commentateurs auraient pu présenter comme une « négociation » ou une « décision » devient un conflit ou une « guerre juridique ». Tout ce qui marquera les divergences sera extrapolé, tandis que leurs points communs seront perdus de vue, attaqués et niés. Les anti-incinérateurs sont alors présentés comme une entité unique. Les pratiques et les tactiques des différents groupes et individus qui composent le prétendu clan se trouvent écrasées par le mouvement d'ensemble, de sorte qu'on ne remette plus en question l'existence même du clan. Seul compte l'objectif commun. Cette manière de présenter les choses a un inconvénient. On finit par croire à l'existence d'une culture du clan qui n'existe pas forcément, à y croire suffisamment pour chercher en vain à lui donner une forme. Je voudrais montrer au contraire que partager un même objectif, une même cause, n'est pas une condition suffisante pour assurer l'unité du groupe. L'unité est de façade. L'étiquette « anti-incinérateurs » par exemple est un artefact. Elle met dans le même panier des gens qui ne partagent ni les mêmes valeurs, ni le même imaginaire, ni le même mode de vie et d'expression ou la même façon de penser. De même chez les pro-incinérateurs. Derrière un but que l'on croit commun, se cachent en fait des intérêts parfois très personnels et opportunistes, voir même des visions complètement différentes de la société. On peut alors se demander si ce ne serait pas tant sur le fait de vouloir une société avec ou sans incinérateurs que reposerait une vision du monde, mais sur la façon d'exprimer sa position. De l'exprimer pas tant dans ses actes, qui peuvent être mûrement réfléchis, contenus ou même aller contre les inclinaisons de sa volonté, mais dans ce qui constitue le style et la signature d'une personne : dans ses gestes, dans le ton d'une parole, dans son vocabulaire ou dans les images qu'elle choisit pour s'exprimer. Une vision du monde qui commencerait par une vision de soi. Un monde sans incinérateur est une fin en soi, mais c'est dans la façon dont nous allons nous y prendre pour parvenir à nos fins que se trahiront les forces qui nous possèdent, nous emportent, et dont l'assemblage particulier nous identifie.



Je vais donc à présent abandonner totalement les considérations de groupes sociaux, de représentations et de jeux d'acteurs pour rechercher des logiques d'actions moins socialisées et institutionnalisées, qui soient à même de rendre compte des enjeux de pouvoir et des usages politiques du danger. Dans sa thèse consacrée à l'analyse des discours, revendications et plaidoiries qui ont suivi le scandale de l'accident de Bhopal (Inde, 1984), l'ethnologue Kim Fortun a élaboré une version améliorée du modèle des jeux d'acteurs (*stakeholder model*), inspirée notamment des travaux de Foucault et Derrida. Au lieu de reprendre les catégories institutionnelles d'acteurs, Kim Fortun propose de partir des catégories indigènes pour identifier ce qu'elle appelle des « communautés d'énonciation » (*enunciatory communities*)<sup>116</sup>. Les acteurs sont alors distingués selon les différents jeux de contraintes (*double bind*) qui pèsent sur eux et qui modèlent la cohérence de leurs discours et de leurs actions. Pour donner un exemple, au sein de ceux qui auraient été regroupés conventionnellement dans la case « société civile » ou « associations », Kim Fortun différencie les victimes de l'accident, des organisations de femmes, des syndicats de salariés ainsi que des anarchistes et autres « mécontents ». Cela permet d'affiner le modèle des jeux d'acteurs afin d'éviter de mettre tout le monde dans le même panier. J'ai pour ma part tenté de développer une autre approche, pour ne m'intéresser qu'aux seules manières de faire que les menaces environnementales occasionnent. Ce sera désormais mon parti pris.

## Les démons du risque

Entendu dans son sens premier, le terme de démon convient parfaitement pour désigner ces manières de faire, ces similitudes de style, de ton, de tempérament ou de comportement que je cherche à identifier. D'après Guy Donnay<sup>117</sup>, le *daïmôn* désigne pour les Grecs de l'Antiquité l'idée d'une puissance qui dépasse, guide ou abandonne les hommes. Une puissance comparable au *mana* mélanésien ou à la *baraqa* arabe. Homère emploie le terme

---

<sup>116</sup> Kim FORTUN, *Advocacy after Bhopal. Environmentalism, Disaster, New Global Orders*, Chicago and London : University of Chicago Press, 2001, pp. 10-14 et 361-363

<sup>117</sup> Guy DONNAY, « Grèce ancienne. Les démons des Hellènes », in Faculté ouverte des religions et des humanismes laïques, *Le diable et les démons*, Bruxelles : éd. Labor, coll. « Mythes, rites et symboles », 2005, pp.75-79.

*daïmôn* dans le sens de puissance divine, mais pour d'autres auteurs, tous les hommes ont leur propre *daïmôn*. Socrate avait le sien, qui l'inspirait et lui donnait des conseils. Pour Héraclite, « *le démon d'un homme, c'est son caractère* ». Pour Hésiode, les démons sont les gardiens bienfaisants des mortels. Un homme heureux est *eudaïmôn* : « qui a un bon démon ». On parle alors de l'eudémonisme d'Épicure ou d'Aristote pour désigner une doctrine philosophique et morale qui considère le bonheur comme but vers lequel doit tendre toute action. En contrepartie de quoi, celui qui offense les dieux est, pour Pindare, abandonné par son démon gardien. Sa vie est alors investie par un autre démon qui « *la détourne vers le malheur et s'en rend maître* » (Pythiques, III, 34-35), toujours selon Guy Donnay. Le *daïmôn* n'a donc rien de démoniaque. Si l'Église en a par la suite repris le terme et déformé le sens pour forger le mot « démon », c'était dans un but tant religieux que politique. Comme le montre l'historien Robert Muchembled, il s'agissait pour l'Église de combattre à la fois les divinités païennes et les multiples petits cultes et superstitions qui leurs sont associées en les faisant passer pour maléfiques et diaboliques, mais aussi de « faire peur ». La diabolisation du diable et l'image terrifiante de l'enfer servant alors « *d'instrument de contrôle social et de surveillance des consciences en incitant à la réforme des conduites individuelles* » <sup>118</sup>. Le démon est ainsi devenu un dispositif, au sens que le philosophe Agamben donne à ce concept esquissé par Foucault :

*« J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants »* <sup>119</sup>

Démons et dispositifs sont les concepts qui vont me permettre de décrire les manières de faire politiques. Démon a une connotation mythologique de force occulte et individuelle qui cherche à nous séduire pour influencer nos conduites, tandis que le dispositif évoque le mode de fonctionnement d'un appareil, les rouages d'une machine, ce qui permet de mettre en relief l'influence des techniques, des procédures et des institutions sur nos comportements, qui apparaissent alors comme des constructions sociales, technologiques,

---

<sup>118</sup> Robert MUCHEMBLED, *Une histoire du diable, XIIe-XXe siècle*, Paris : Seuil, coll. « Points », 2000, pp. 21-40. Citation p.37.

<sup>119</sup> AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris : Payot & Rivages, coll. Rivages poche / Petite bibliothèque, 2007, p.31.

politiques etc. D'un côté, nos actes et nos pensées relèvent d'une logique de la possession, que l'on soit possédé ou possesseur ; de l'autre, ils relèvent d'un mécanisme de production, que l'on soit manipulé ou manipulateur. Les dispositifs sont démoniques et agissent à la manière des mythes. De même que Roland Barthes s'est efforcé dans ses *Mythologies* de faire apparaître la façon dont les normes de « *l'esprit petit-bourgeois* » se sont naturalisées à travers la culture de masse, il est possible de repérer le travail des dispositifs dans le champ des questions environnementales. La question peut alors être posée en ces termes : quels sont les démons du risque et les dispositifs de sécurité ? Comment le risque industriel, la pollution ou une menace au sens large sont-ils utilisés, c'est-à-dire produits, filtrés, contrôlés, combattus et manipulés ? Pour en tirer quels types de pouvoirs et quels principes d'actions ? Pour trouver des éléments de réponse, je me suis en particulier intéressé aux manières dont différents dispositifs de sécurité peuvent articuler des questions techniques liées à la nature des menaces, avec des enjeux de pouvoir, des visions du monde et des rapports sociaux, des manières de traiter les informations ou de composer avec une émotion comme la peur. J'ai pu dégager peu à peu trois types de dispositifs. J'irais du particulier au général dans une démarche inductive et illustrative plutôt que déductive et démonstrative, car il n'y a ni loi à formuler, ni théorème à démontrer. Les dispositifs ne sont que des outils qui me permettent de décrire plus facilement les usages politiques du danger pour proposer une interprétation d'un conflit environnemental particulier.

### **Dumézil, Foucault, Deleuze-Guattari**

Ces dispositifs s'inspirent d'un réseau de correspondances et de dissemblances entre l'œuvre de l'historien Georges Dumézil, celle de Michel Foucault et celle de Gilles Deleuze / Félix Guattari. Dumézil a eu une forte influence intellectuelle sur Foucault et joué le double rôle de protecteur et de « maître spirituel »<sup>120</sup>. Deleuze et Guattari font souvent référence aux écrits de Dumézil pour forger leurs propres concepts. Foucault et Deleuze ont souvent écrit l'un sur l'autre et leurs œuvres présentent un degré certain de parenté, que Jean

---

<sup>120</sup> Didier ERIBON, *Michel Foucault*, Paris : Flammarion, 2011 (1989), pp. 129-133.

Baudrillard décrit comme « *profondément jumelles, synchrones, isochrones dans leur "dispositif" (terme qui leur est cher), leurs frayages sont les mêmes – c'est pourquoi elles peuvent si bien s'échanger* »<sup>121</sup>. S'étant alors brouillé avec Foucault<sup>122</sup>, Deleuze exprime son sentiment de façon plus nuancée :

*« Je n'ai pas travaillé avec Foucault. Je crois pourtant à l'existence de beaucoup de points correspondants entre notre travail [avec Félix Guattari] et le sien, mais comme maintenus à distance par une grande différence de méthode et même de but. Ce sont des points d'autant plus précieux pour moi, inestimables : mieux qu'un but, il y avait cause commune »*<sup>123</sup>

Je me suis aussi inspiré des écrits de chercheurs qui ont développé les concepts de Foucault et Deleuze : Giorgio Agamben pour sa description des dispositifs de Foucault et la paire Michael Hardt – Antonio Negri pour leur interprétation du concept de *société de contrôle* évoqué par Deleuze-Guattari. La première étape est donc Dumézil. C'est sa méthode qui m'a attiré, car elle insiste sur les ressemblances entre des domaines culturels a priori éloignés, de la même façon que je cherche à mettre en valeur les ressemblances entre acteurs aux intérêts a priori différents. Quoique Dumézil s'intéresse à des objets et des contextes n'ayant à première vue aucun rapport avec la zone industrielle sur laquelle porte ma thèse, sa grille d'analyse des mythologies m'a tout de suite fait penser aux récits entendus et aux situations vécues pendant les grandes messes des réunions publiques ou les huis clos des groupes de travail. En analysant tout un ensemble de mythologies (indiennes, perses, latines, scandinaves...), Dumézil a dégagé trois clefs d'analyses, trois modes de penser que partagent non seulement toutes ces mythologies, mais qui articulent aussi l'ensemble des schèmes organisationnels, sociologiques, littéraires, éthiques ou religieux qui forment la mentalité de ces peuples<sup>124</sup>. Toutes ces visions du monde s'articulent pour lui autour de trois fonctions pour « *mettre de l'ordre dans l'ensemble de l'univers* » et asseoir une hiérarchie sociale<sup>125</sup>. La première fonction, celle qui est la plus valorisée dans les mythes, est

---

<sup>121</sup> Jean BAUDRILLARD, *Oublier Foucault*, Paris : Galilée, 2004 (1977), p. 23.

<sup>122</sup> Michel SENELLART, « Situation des cours », in Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, Paris : Gallimard et Seuil, coll. « Hautes Études », 2004, p. 386 n. 26.

<sup>123</sup> Gilles DELEUZE, *Pourparlers*, Paris : Éditions de Minuit, 2003 (1990), p.117.

<sup>124</sup> Régis BOYER, « Georges Dumézil », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, corpus 6, 1984, p.459.

<sup>125</sup> Joël GRISWARD, « Il était trois fois... », in Georges DUMEZIL, *Mythe et Épopée I, II, III*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 1995, p.10.

la fonction de souveraineté mise en scène par les rois et les prêtres. Elle s'exprime par la recherche de la sagesse et de la vertu, la défense de tout ce qui sera empreint de noblesse, la piété filiale, le respect du droit d'aînesse etc. Pour voir où je veux en venir, je vais juste rappeler qu'à Fos-sur-Mer, la question de la souveraineté est cruciale dans la lutte et les discours contre l'incinérateur de Marseille, puisque ce dernier est « imposé » sur le territoire communal de Fos grâce au statut particulier de la zone industrielle du Port autonome. La deuxième fonction de Dumézil est guerrière, c'est la recherche de la force et de la gloire par l'usage de la violence. Or c'est souvent sur ce registre que la lutte est donnée à voir et à penser, ainsi qu'en témoigne cette déclaration du maire de Fos, René Raimondi, pendant une manifestation à Marseille :

*« Après l'incinérateur, on nous parle de fermeture de la plage du Cavaou. La coupe est vraiment pleine. Si on nous arrache la plage, je considère ceci comme une véritable déclaration de guerre. Sous la plage, sous le sable, il peut y avoir les pavés de la colère. Les populations de ce territoire que vous humiliez sont fortes, ne mettront jamais un genou à terre et ne baisseront jamais les armes »<sup>126</sup>*

Enfin, la troisième fonction de Dumézil porte sur la production et la reproduction. C'est la fonction nourricière et fertile, productrice de richesses des artisans, des marchands, des éleveurs et des agriculteurs. À Fos, il s'agit par exemple du rôle de l'industrie, pourvoyeuse d'emplois, de biens et de richesse pour les communes, et dont personne ne remet en cause la légitimité de sa fonction.

La grille de lecture des mythes de Dumézil peut donc se révéler utile pour interpréter les situations et les discours observés dans la zone industrielle. Mais avant d'aller plus loin, je dois peut-être préciser que je n'emprunte à Dumézil que ses outils, sans reprendre son concept de « fonction ». Il y a deux raisons à cela.

La première est que je ne fais pas le même usage du terme que Dumézil, ce pourquoi je préfère en changer. Il y a une certaine ambiguïté dans cette notion de fonction. Dumézil a d'abord cherché à décrypter les mythes et les récits dans une démarche comparative avant d'étendre sa méthode à l'ensemble de la vie religieuse, sociale et philosophique des peuples qu'il a étudié, c'est-à-dire aux civilisations elles-mêmes. Dans ce sens on peut comprendre ce

---

<sup>126</sup> Manifestation anti-incinération, du Vieux Port à la préfecture, Marseille, 1<sup>er</sup> avril 2006.

que représente la fonction d'un rituel, d'un mythe ou des attributs d'une divinité, mais si l'on prend un domaine d'application plus large, il devient plus difficile d'entendre ce que peut être la « fonction » d'une philosophie, d'une société, de la vie, etc. De tels propos ouvrent en général des débats académiques infinis sur le fonctionnalisme dans les sciences sociales, débats dans lesquels je préférerais ne pas entrer. Dumézil n'attachait d'ailleurs pas une grande importance au mot de fonction, qu'il décrivait comme « *un terme peut-être mal choisi mais qui est entré dans l'usage* »<sup>127</sup>. Il est donc préférable de regarder la fonction de la fonction. Dumézil considère que l'idéologie trifonctionnelle ne correspond pas forcément à une division réelle de la société, entre prêtres, guerriers et producteurs par exemple, mais indique quelque chose de plus essentiel, « *un idéal et en même temps un moyen d'analyser, d'interpréter les forces qui assurent le cours du monde et la vie des hommes* »<sup>128</sup>. En ce sens, je retrouve dans cette distinction que Dumézil établit entre les rôles sociaux (les rois et les prêtres, les guerriers, les paysans et les marchands) et les fonctions, le même écart que je souhaite marquer entre jeux d'acteurs (État, élus, militants, industriels etc.) et dispositifs ou démons tireurs de ficelles. Les trois fonctions de Dumézil peuvent donc être entendues à la fois comme des idéaux-types wébériens et des dispositifs. Mais d'après Daniel Dubuisson<sup>129</sup>, Dumézil n'aurait jamais reconnu de fonction politique à ses trois fonctions, qui sont pourtant hiérarchisées. Il ne les aurait par exemple jamais considérées comme un instrument de domination des paysans et de domestication des guerriers, inventé par les prêtres au bénéfice des souverains. Or c'est justement ce genre d'usage qui m'intéresse. Que les « fonctions » puissent être attribuées stratégiquement à certains acteurs et retirées à d'autres. Qu'un élu, qu'un militant ou qu'un industriel puisse changer de « fonction » selon l'actualité judiciaire, électorale, financière, selon le public auquel il s'adresse ou selon ses intérêts tactiques ou personnels. Qu'il puisse y avoir des jeux de dupes, des « malentendus bien entendus » où l'un laisse croire à l'autre qu'il n'a pas compris son jeu, ou encore des « malentendus doublement bien entendus »<sup>130</sup>, où chacun fait semblant d'être d'accord

---

<sup>127</sup> Georges DUMEZIL, « Préface » du tome 1, in *Mythe et Épopée I, II, III*, Paris : Gallimard, 1995, p.46.

<sup>128</sup> *Ibidem*, p.45.

<sup>129</sup> Philippe BORGEAUD, « Compte-rendu du livre de Daniel Dubuisson, *Mythologies du XXe siècle (Dumézil, Lévi-Strauss, Eliade)*, Lille : Presses universitaires de Lille, 1993 », in *Revue d'histoire des religions*, vol.212, n° 212-4, 1995, p. 500.

<sup>130</sup> Franco LA CECLA, *Le malentendu*, Paris : Balland, 2002 (1997), pp. 22-26.

avec l'autre tout en sachant que personne n'est dupe... C'est pourquoi je préfère parler de dispositifs, pour ne pas interférer avec l'usage historique que Dumézil fait des trois fonctions.

La deuxième raison de ce changement de terme tient au fait que contrairement à Dumézil, je ne ferai pas de hiérarchie entre les dispositifs car cette dernière s'est révélée dépendre de la situation étudiée. Si dans les mythes et récits analysés par Dumézil, il est clair que « *la piété, la sagesse ou le droit sont à jamais préférables à la violence et à la richesse ; le prêtre et le sorcier prévalent sans fin sur le guerrier et sur le paysan* »<sup>131</sup>, il m'est impossible de dire ce qui apparaît aujourd'hui comme « préférable » étant donné que j'étudie un corpus non pas mythologique et établi en plusieurs variantes que l'on peut comparer, mais conflictuel, irrésolu et incertain. Il serait également téméraire de considérer que ni les mythes ni leurs fonctions n'ont changé. Des historiens comme Georges Duby<sup>132</sup> et Jacques Le Goff<sup>133</sup> ont montré comment le schéma trifonctionnel de Dumézil, absent de la Bible, est réapparu au Moyen-Âge, s'est progressivement modifié au profit de la troisième fonction, pour s'inverser complètement à la Révolution Française : « *Au lieu de servir la cause d'une société hiérarchisée, il exprime la revanche, le triomphe du paysan* »<sup>134</sup>. Selon Le Goff, le schéma trifonctionnel s'est alors effondré en même temps que l'idéal monarchique et n'est réapparu ni avec Napoléon, ni avec la Restauration. Les hiérarchies aussi changent. Il est vraisemblable que la souveraineté soit concurrencée par l'essor du libéralisme et que la fonction de production et de reproduction ait pris plus d'importance aujourd'hui à l'âge de globalisation, mais tel n'est pas mon propos. Il faudrait pouvoir retracer l'évolution de ces concepts et c'est là une tâche pour laquelle les historiens sont mieux armés. Foucault s'y est employé à sa manière, et quoiqu'il n'ait jamais repris explicitement la grille de Dumézil, nous verrons par la suite que, sans y faire référence, il y fait parfois allusion et s'en rapproche sur certains aspects. Foucault est d'ailleurs le premier à reconnaître l'influence de Dumézil sur ses travaux, notamment « *par son idée de structure. Comme Dumézil le fait pour les mythes, j'ai*

---

<sup>131</sup> Joël GRISWARD, « Il était trois fois... », in Georges DUMEZIL, *op.cit.*, p.16.

<sup>132</sup> Georges DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, 1978.

<sup>133</sup> Jacques LE GOFF, « Les trois fonctions indo-européennes, l'historien et l'Europe féodale », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol.34, n°6, pp.1187-1212.

<sup>134</sup> *Ibidem*, p.1204.

*essayé de découvrir des formes structurées d'expérience dont le schéma puisse se retrouver avec des modifications à des niveaux divers* »<sup>135</sup>. La difficulté vient du fait que, contrairement à Douglas et Dumézil, Foucault ne propose pas de cadre théorique fixe. Ses concepts ouvrent des brèches mais sont en perpétuel mouvement car, comme le soulignent Alessandro Fontana et Mauro Bertani : « *Foucault, par une démarche qui lui est propre, n'a cessé jusqu'à la fin de sa vie de « relire », de resituer et de réinterpréter ses anciens travaux à la lumière des derniers, dans une sorte de réactualisation incessante* »<sup>136</sup>. Pour illustrer la difficulté que présente l'usage des concepts de Foucault, sans entrer pour l'instant dans les définitions que nous croiserons plus tard, voici un bref aperçu de la façon dont les concepts de Foucault se mettent à former des boucles. Dans ce qui pourrait ressembler à une première topique, Foucault commence par analyser le passage d'un pouvoir souverain à un pouvoir disciplinaire<sup>137</sup>, auquel il ajoute une troisième étape, le « biopouvoir »<sup>138</sup>. Jusque là, les concepts de Foucault s'articulent très bien entre eux, mais très vite, il complexifie et déstructure complètement son schéma. D'abord à travers son analyse de la « raison d'État » et de la « théorie de la police »<sup>139</sup>, où il introduit tantôt l'un et l'autre des concepts antérieurs, tantôt les nouveaux concepts de pouvoir pastoral et de gouvernementalité. Ces deux derniers concepts, plus axés sur le sujet, tendent à se substituer aux premiers. Le concept de pouvoir pastoral se met alors à recouper certaines propriétés du pouvoir disciplinaire et de la police. De façon plus déroutante, le pouvoir pastoral donne parfois l'impression de chasser le concept de biopouvoir. Foucault ne les articule pas nommément et explicitement l'un à l'autre, alors même qu'il les présente comme complémentaires. L'un étant défini comme un pouvoir individualisant et l'autre comme un pouvoir totalisant, qui agit au niveau des masses et de la population. La « gouvernementalité », quant à elle, devient le nouveau nom du pouvoir<sup>140</sup>, ou plutôt, une nouvelle façon de l'appréhender, plus sensible aux « modes de subjectivation » et aux « techniques de soi », à l'aune desquels

---

<sup>135</sup> Didier ERIBON, *op. cit.*, p. 131.

<sup>136</sup> Alessandro FONTANA et Mauro BERTANI, « Situation du cours », in Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France, 1976*, Paris : Seuil/Gallimard, coll. « Hautes Etudes », 1997, p.248.

<sup>137</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975.

<sup>138</sup> Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* », Paris : Gallimard/Seuil, 1997 (1976).

<sup>139</sup> Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, Paris : Gallimard/Seuil, 2004 (1977-78).

<sup>140</sup> Frédéric GROS, *Michel Foucault*, Paris : PUF, p. 83.



Foucault réinterprète l'ensemble de son œuvre. Quelques années avant sa mort, Foucault annonce d'ailleurs que le but et l'objet de son travail depuis les années 60 n'est pas le pouvoir mais le sujet <sup>141</sup>.

Les concepts forgés par Foucault sont parfois très inspirants pour analyser les dispositifs de pouvoir, mais comme ils ne sont pas stables dans le temps et qu'ils ne s'articulent pas toujours bien entre eux, il est plus prudent de prendre quelques précautions avant de les réutiliser. Cela tient au fait que la pensée de Foucault procède par crises et par ruptures. « *Sa pensée est faite de dimensions successivement tracées et explorées, suivant une nécessité créatrice, mais qui ne sont pas comprises les unes dans les autres* », explique Gilles Deleuze <sup>142</sup>. On en comprend mieux les raisons en regardant comment fonctionne la « méthode » de Foucault. Ses concepts sont toujours associés à une séquence historique et culturelle donnée : la société grecque, la société chrétienne etc. La notion de « police » est ainsi indexée à la période XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles, français et allemand, mais pas anglais <sup>143</sup>. À chaque fois, il s'est intéressé à la genèse de dispositifs, à ce qui allait constituer, à une époque précise, une nouvelle technique de pouvoir. Tel n'est pas mon objectif, et ce pour deux raisons.

Premièrement, je travaille moins sur une époque que sur un territoire et un conflit donné. En ce sens, je ne reprends pas la propriété suivante que Foucault donne aux dispositifs :

*« Troisièmement, par dispositif, j'entends une sorte – disons – de formation, qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante »* <sup>144</sup>

Foucault a, par ce point, restreint volontairement la définition assez large qu'il donne dans un premier temps au terme de dispositif : un « *ensemble d'éléments hétérogènes* » : discours, institutions, aménagements architecturaux, décisions réglementaires, lois, mesures administratives, énoncés scientifiques, propositions philosophiques, morales, philanthropiques

---

<sup>141</sup> Michel FOUCAULT, « Le sujet et le pouvoir », in *op. cit.*, (1982), pp.1041-1042.

<sup>142</sup> Gilles DELEUZE, *Pourparlers*, Paris : Editions de Minuit, 2003 (1990), p.126.

<sup>143</sup> Michel FOUCAULT, « La technologie politique des individus », in *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1982), pp. 1639-1640.

<sup>144</sup> Michel FOUCAULT (entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufey, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman), « Le jeu de Michel Foucault », in *op. cit.* (1977), p.299.

etc. Des éléments susceptibles de changer de position les uns par rapports aux autres. Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois que Foucault ampute une notion qu'il a inventé. Claude Raffestin <sup>145</sup> estime par exemple que dans son cours au Collège de France de 1978-1979, *Naissance de la biopolitique*, Foucault a appauvri la notion de biopolitique qu'il avait forgé deux ans plus tôt dans le cours « *Il faut défendre la société* ». Je préfère donc m'en tenir aux premiers aspects de la définition de Foucault, qu'Agamben a repris et synthétisés de la sorte :

*« J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants »* <sup>146</sup>

Deuxièmement, les dispositifs ne sont pas le but ou le résultat souhaité de mes recherches, mais l'outil d'analyse des stratégies qui ont façonné le conflit étudié. Je ne cherche pas à identifier une forme dominante de pouvoir, mais à analyser et comprendre le montage des stratégies employées dans le conflit de l'incinérateur. Cette vision dominante du dispositif a souvent été reprochée à Foucault, car elle a tendance à écarter la prise en compte des autres dispositifs, qui ne sont pas nécessairement « dominés », mais qui risquent bien d'apparaître comme tels car ils ne sont pas mis sur le même niveau. Une telle critique est en général constructive car elle sert souvent de point de départ à de nouvelles directions de recherche. Ainsi, quand Michel De Certeau qualifie la position de Foucault de « *monothéiste* » et annonce qu'il « *reste à se demander ce qu'il en est d'autres procédures, elles aussi infinitésimales, qui n'ont pas été "privilegiées" par l'histoire et qui n'en exercent pas moins une activité innombrable entre les mailles des technologies instituées* » <sup>147</sup>, c'est pour mieux s'intéresser aux « tactiques » et aux pratiques ordinaires de la consommation laissées de côté par Foucault. On peut en effet s'apercevoir que lorsque Foucault date et annonce le passage d'un dispositif à un autre, il évacue souvent la question du devenir de l'ancien dispositif dominant à l'aide de la formule suivante : « *cela ne veut pas dire qu'il ait*

---

<sup>145</sup> Claude RAFFESTIN, « L'actualité et Michel Foucault », *EspacesTemps.net*, 8 mars 2005, <http://espacestemp.net/document1172.html>.

<sup>146</sup> AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris : Payot & Rivages, coll. Rivages poche / Petite bibliothèque, 2007, p.31.

<sup>147</sup> Michel DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1 arts de faire*. Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1990, pp. 80-81.

*disparu* »<sup>148</sup> ; formule qui est synonyme de « je ne vais plus en parler car ce n'est plus la forme dominante ». Foucault entretient ainsi l'ambiguïté entre ses dispositifs, qui n'ont pas de frontières nettes entre eux, mais peuvent très bien se recouper l'un l'autre. Chaque ancien dispositif dominant devenant moins dominé, écrasé ou remplacé par une nouvelle forme, que récupéré, phagocyté et réarrangé. De sorte qu'à chaque saut ou passage, le dispositif mute et se complexifie plutôt qu'il ne survit à côté du précédent. Il y a moins d'assemblage et d'agencement de dispositifs chez Foucault, qu'évolution et mutation génétique du pouvoir. Il sera alors plus difficile de repérer les possibilités d'existence de dispositifs associés et emboîtés, ainsi que leurs modes de coexistence, de survie et d'interférence parallèle au dispositif « dominant ». C'est la critique que Michael Hardt et Antonio Negri adressent à Foucault : ne pas arriver à se libérer d'une « épistémologie structuraliste », c'est-à-dire de ne pas réussir à appréhender « la dynamique du système, la temporalité créatrice de son mouvement et la substance ontologique de la reproduction culturelle et sociale »<sup>149</sup>, contrairement à la théorie des agencements de Deleuze et Guattari, que Hardt et Negri qualifient de « poststructuraliste ».

Pour toutes ces raisons, je ne ferai ni de hiérarchie entre dispositifs (Dumézil), ni ne chercherai à décrire le passage d'un dispositif dominant à un autre (Foucault), car ce qui m'intéresse, c'est la façon dont les dispositifs sont agencés ensemble<sup>150</sup>, intriqués et assemblés les uns aux autres (Deleuze-Guattari). Ma méthode consiste alors à figer les formes de pouvoir, les dispositifs, pour analyser les stratégies politiques qui les emploient. Nous verrons dans le quatrième chapitre, que dans chaque stratégie ou événement politique, il y a un mixage de dispositifs qui est effectué. L'un pouvant servir de prétexte ou de couverture à l'autre. Le tout décrivant selon les dosages une multitude de pratiques politiques possibles. Si un dispositif l'emporte sur les autres, cela, seule la situation étudiée

---

<sup>148</sup> C'est l'argument qu'il emploie dans les deux exemples suivants : pour légitimer le passage de la souveraineté à la discipline, puis à la « gouvernementalité », dans : Michel FOUCAULT, « La gouvernementalité », in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1978), pp. 653-655 ; et pour passer du dispositif du « pouvoir pastoral » à celui de la « raison d'État » dans : Michel FOUCAULT, « "Omnes et singulatim" : vers une critique de la raison politique », in *op. cit.*, (1979), p. 967.

<sup>149</sup> Michael HARDT et Antonio NEGRI, « La production biopolitique », *Multitudes*, 2000/1, n°1, pp. 21-22.

<sup>150</sup> Pour une discussion plus formelle (et plus psychanalytique) des concepts de dispositif et d'agencement, se reporter à Monique DAVID-MÉNARD, « Agencements deleuziens, dispositifs foucauldien », *Rue Descartes*, 2008, vol.1, n°58, pp. 43-55.

le dira, mais je ne cherche pas à établir une loi générale, un paradigme. Ainsi, ma méthode revient en pratique à mettre du Foucault dans Dumézil et du Deleuze-Guattari dans Foucault. Le résultat obtenu est donc un bricolage assez personnel qui cherche à mettre en pratique cette recommandation que Marc Abélès adresse à ceux qui s'appuient sur l'œuvre de Michel Foucault dans une perspective d'anthropologie politique :

*« Assumer une telle démarche, cela veut dire continuer à forger des instruments pour mieux appréhender les déplacements qui affectent le politique et dont témoigne la reconfiguration des relations de pouvoir. Mais n'est-il pas indispensable, face à la complexité des processus politiques, de se montrer audacieux et imaginatifs dans nos tâtonnements ? »*<sup>151</sup>

---

<sup>151</sup> Marc ABÉLÈS, « Michel Foucault, l'anthropologie et la question du pouvoir », *L'Homme*, 2008, vol. 3-4, n°187-188, p.120.

## LA SOCIÉTÉ IMMUNITAIRE

Ce dispositif a été évoqué dans le chapitre précédent quand il était question de la stratégie et de l'imaginaire immunitaire de la sécurité, mais il n'y avait là qu'une esquisse que l'on peut maintenant développer. La caractéristique du dispositif immunitaire, c'est d'appréhender la menace comme un danger qui doit être circonscrit. Une menace de contagion extérieure contre laquelle il faut dresser des barrières immunitaires pour protéger son corps, sa vie, la société. Ce premier type de dispositif de sécurité est protecteur. Il construit des barrières de tous types qui s'appliquent aux installations comme aux hommes. Il protège les sites industriels de barbelés parfois électrifiés. Il protège les riverains d'autoroutes en dressant des murs anti-bruits. Pour les ingénieurs du risque, ce qu'ils nomment « barrières » sont des instruments destinés à bloquer et empêcher la propagation du danger. Par exemple des vannes ou ces appareils appelés « queue de paon », qui diffusent un rideau d'eau pour empêcher la propagation des gaz toxiques en cas d'accident. Si une fuite survient, on tente de faire en sorte que le danger ne déborde pas le périmètre de l'usine. Et si l'accident industriel déborde les barrières des installations, les barrières apparaissent pour les hommes : les routes sont aussitôt coupées par des barrages de police et les autoroutes déviées par les services départementaux de l'équipement. Le pouvoir et ses représentants apparaissent. La préfecture prend les commandes des opérations et donne ses ordres. Le mode d'organisation des secours est alors hiérarchisé, ainsi que l'explique une responsable de la préfecture des Bouches-du-Rhône rencontrée en entretien :

*« Quand on déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Cadarache en cas de risque nucléaire, les premiers qui doivent avoir l'information c'est le péage de Saint-Paul-les-Durances parce qu'il boucle le péage, c'est la gendarmerie parce qu'ils mettent tout de suite les barrages routiers, et puis après la SNCF et puis après la direction de l'aviation civile et ainsi de suite »<sup>152</sup>*

Que préconisent les institutions pour l'individu en cas de propagation d'un nuage toxique ? Se confiner, calfeutrer portes et fenêtres, rester à l'intérieur, ne pas téléphoner pour laisser les lignes disponibles à l'organisation des secours, écouter la radio, attendre la fin de l'alerte, ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ne pas forcer les barrages de police qui vous

---

<sup>152</sup> Propos recueillis en entretien, Marseille, 7 février 2005.

séparent de ceux pour lesquels vous ne pouvez rien. Les barrières forment ainsi les sociétés d'enfermement du danger et donnent à ce dispositif l'image du système immunitaire. Il repose sur sa capacité de défense contre l'intrusion de tout élément pathogène étranger. Le dispositif recherche l'immunité, c'est-à-dire une protection absolue contre une forme de menace qui ne pourra l'atteindre, quoiqu'elle puisse décimer les autres. Car le propre de l'immunité, c'est de ne pouvoir être partagée entre tous. Elle est réservée à ceux de son sang, de sa race, de son génome. Ainsi l'homme est immunisé contre la peste porcine tandis que le chien l'est contre la syphilis. L'immunité rejette la greffe de tout ce qui n'est pas reconnu comme identique à soi. Ce dispositif crée ainsi un fossé infranchissable entre ceux qui sont immunisés et ceux qui ne le sont pas. C'est pourquoi l'immunité est un attribut de la souveraineté. Qu'elle soit présidentielle, diplomatique ou parlementaire, l'immunité élève celui qui en est détenteur au-dessus des autres et au-dessus des lois. Il n'y a bien que le souverain qui puisse ne pas respecter les lois qu'il a lui-même proclamées. C'est même à cela qu'on le reconnaît. Les ethnologues ont souvent fait remarquer que la transgression des interdits les plus fondamentaux de la société était la marque d'affirmation de la souveraineté, dans le modèle de la royauté sacrée <sup>153</sup>. Les pharaons égyptiens pratiquaient l'inceste rituel, à l'image de l'union d'Isis et d'Osiris, pour bien montrer qu'ils étaient proches des dieux et donc au-dessus des lois des hommes <sup>154</sup>. C'est à ce titre que l'inceste est au cœur des grands mythes cosmogoniques et des mythes de souveraineté <sup>155</sup>. Le dispositif immunitaire se trouve ainsi indexé à la première fonction de Georges Dumézil : la fonction de souveraineté. Dumézil attribut à la souveraineté trois attributs qui vont nous permettre de mieux cerner le fonctionnement du dispositif immunitaire. La souveraineté est le domaine du sacré, des lois et de la magie, ce qui ne manque pas d'évoquer les trois types de souverainetés décrits par les ethnologues : le roi-dieu, le roi-prêtre et le roi-magicien <sup>156</sup>.

---

<sup>153</sup> Marc ABELES, *Politiques de la survie*, Paris : Flammarion, 2006, pp. 144-146.

<sup>154</sup> Luc DE HEUSCH, « Anthropologie et science(s) politique(s) », *Raisons politiques*, n°22, mai 2006, p. 35.

<sup>155</sup> Alfred ADLER, « Les métamorphoses du pouvoir. Politique et sorcellerie en Afrique », *L'Homme*, n°169 (1), 2004, pp.10 et 21 ; Roger CAILLOIS, *L'homme et le sacré*, Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1950, p. 157.

<sup>156</sup> Claude RIVIÈRE, *Anthropologie politique*, Paris : Armand Colin, 2000, p. 142.

## Souveraineté sacrée et dangereuse

En premier lieu, la souveraineté relève du sacré. Elle est le pouvoir par excellence, raison pour laquelle je réserverais pour la suite le terme pouvoir pour désigner la souveraineté. Or le sacré n'est rien d'autre que « *ce qui ne peut être touché sans être souillé ou sans souiller* »<sup>157</sup>. Le sacré est par définition dangereux et c'est là sa première caractéristique : « *si le sacré est profané, il va en résulter des choses terribles ; le monde va se désagréger, et le profanateur sera écrasé* »<sup>158</sup>. Ce qui est essentiel dans cette définition, c'est le principe d'intangibilité. Ce qui est sacré ne doit pas être touché et doit par conséquent être encadré par tout un système juridique d'interdits et de tabous. Sacré vient d'ailleurs du latin *sancire*, qui signifie « délimiter, entourer, interdire ». Le principe de la barrière est déjà là. Régis Debray note à ce propos que c'est par la frontière que le politique rejoint le religieux : « *le rex a pour première fonction, proprement sacerdotale, de regere fines, de tracer le périmètre à l'intérieur duquel n'importe qui ne pourra pas faire n'importe quoi* »<sup>159</sup>. Ainsi le pouvoir fonctionne-t-il selon une logique immunitaire liée au danger et à l'interdit : « *D'innombrables tabous entouraient le souverain car sa puissance était dangereuse et ils étaient indispensables à la protection de ses sujets* »<sup>160</sup>, relève Marc Abélès à propos de la souveraineté sacrée en Afrique. Le triangle est bouclé : le pouvoir est sacré, le sacré est dangereux et qu'est-ce que le danger ?

Le danger c'est le pouvoir. Danger vient de l'ancien français  *dangier*, terme qui signifiait « pouvoir, domination ». Le mot fut vraisemblablement forgé au XII<sup>e</sup> siècle à partir du latin *dominus*, « maître, seigneur », qui a donné le mot domination. Être en danger désignait à l'origine « être à la merci du souverain », être dominé. On comprend par la suite que le sens de « menace, péril » ait prévalu sur celui de pouvoir quand on rappelle, comme le fait Foucault, que le pouvoir souverain se définit par son droit de vie et de mort sur ses sujets, ou plus précisément, par le fait qu'il peut « *faire mourir et laisser vivre* »<sup>161</sup>. D'où

---

<sup>157</sup> Définition d'Ernout-Meillet, cité par Roger CAILLOIS, *op. cit.*, p. 46.

<sup>158</sup> Durkheim d'après Mary DOUGLAS, *Comment pensent les institutions*, Paris : La Découverte, 2004 (1986), p. 157.

<sup>159</sup> Régis DEBRAY, *Éloge des frontières*, Paris : Gallimard, 2010, p. 28.

<sup>160</sup> Marc ABELES, *Politiques de la survie*, Paris : Flammarion, 2006, p. 141.

<sup>161</sup> Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* », Paris : Gallimard/Seuil, 1997 (1976), p. 214.

l'expression « *estre en dangier de mort* », généralement évoquée pour expliquer le sens moderne du terme. Être en danger, c'est donc être à la merci du pouvoir. Le danger "sert" ainsi le pouvoir au sens féodal du terme. C'est un instrument de servitude qui est fondé en loi par l'interdit. Exemple plus moderne caractéristique des sociétés d'enfermement : il est interdit de construire dans les « zones de servitude » qui entourent les installations dangereuses ou considérées comme telles : sites industriels, lignes haute tension, zones militaires, cimetières... Le pouvoir utilise le danger pour interdire. Mieux : le pouvoir existe quand le danger lui permet d'interdire. À chaque fois que le danger, la dangerosité, sont invoqués, c'est un pouvoir de confinement qui se manifeste. Comme l'a montré Michel Foucault en grand théoricien de la prison et de l'asile : sont « dangereux » ceux que l'on veut enfermer, les fous, les criminels, les pervers<sup>162</sup>. Le pouvoir fabrique le danger à grands coups d'enfermement. Rien de tel que d'aller en prison pour apprendre à devenir dangereux. Et réciproquement, le pouvoir s'obtient par passage obligé par les milieux d'enfermement. L'école : sans diplômes on n'est rien. Il faut être formé pour réussir. L'entreprise : sans boulot on n'est rien. Il faut travailler pour exister dans la société. L'armée : sans force militaire, un État n'est rien. La famille : si vous n'en avez pas, vous êtes en danger social, etc.

Mais il y a autre chose d'intéressant quand on regarde plus en détails l'étymologie de danger. Lorsque le mot *dangier* est apparu au temps des chevaliers errants et des ménestrels du XII<sup>e</sup> siècle, il ne signifiait pas seulement « pouvoir », mais aussi « refus, résistance » et plus particulièrement « pouvoir de l'amour » et « résistance à la tentation »<sup>163</sup>. Le pouvoir, dit Foucault, c'est ce qui dit non<sup>164</sup>. Georges Braun explique que plus de la moitié des occurrences disponibles du terme *dangier* en ancien français sont employées dans les chansons de geste en référence à des histoires d'amour. *Dangier* est par exemple le nom d'un personnage allégorique du *Roman de la Rose* (XII<sup>e</sup> siècle), personnage qui tient enfermé la belle (*la Rose*) au sein du château de *Jalousie*. Danger et donjon ont donc plus qu'une racine commune, l'un comme l'autre symbolisent le pouvoir et son principe

---

<sup>162</sup> Michel FOUCAULT, « Enfermement, psychiatrie, prison », in *Dits et écrits II*, op.cit., (1977), pp. 341-343.

<sup>163</sup> Georges BRAUN, « Old French 'Dangier' : A New Interpretation of Its Semantic Origin », *The French Review*, 7 (6), 1934, pp. 481-485.

<sup>164</sup> Michel FOUCAULT, « Pouvoirs et stratégies », in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1977), p. 423.



d'enfermement, ses geôles et ses oubliettes. Le danger fait apparaître le pouvoir dans sa dimension shakespearienne, un être emporté par ses passions, sa jalousie et bien distinct du contrôle qui prône lui la raison et la mesure. Le danger est l'instrument de capture du pouvoir. Étant de nature contagieuse, il est le moyen qui confère au pouvoir la légitimité d'enfermer la menace, plutôt que de laisser passer et de rendre le risque acceptable. Il n'est pas question de gestion, mais de conservation. En ce sens, l'action du pouvoir souverain c'est toujours de conserver et de se conserver.

### **Souveraineté magique et juridique**

Outre son caractère sacré, la fonction de souveraineté est, pour Dumézil <sup>165</sup>, associée à des pratiques tant juridiques que magiques. Ces pratiques forment dans diverses mythologies le couple de la souveraineté, chacune d'entre elles étant incarnée en une figure spécifique. En Inde il s'agit de la moitié Mitra et de la moitié Varuna, ailleurs : Odin-Tyr, Zeus-Ouranos, Romulus-Numa Pompilius etc. Il y a le souverain humain et rassurant qui incarne l'ordre, la loi, les principes moraux et religieux, qui est un modèle de vertu et de sagesse. C'est le souverain juriste, le prêtre suprême, le grand organisateur. Il assure la cohésion du groupe et le principe lieu de la société en engageant les autres par amitié, par contrat, par dons et cadeaux. À l'autre pôle se place la figure du souverain cosmique et magicien, terrible par sa magie, sombre et inspiré plutôt que clair et raisonné, violent et impulsif plutôt que calme et réfléchi. Comme le résume Roger Caillois, on a « *d'un côté le monde majestueux et ordonné du roi, du prêtre et de la loi, dont on se maintient à distance par respect ; de l'autre le domaine louche et infamant du paria, du sorcier et du coupable, dont on s'éloigne avec horreur* » <sup>166</sup>. Parce que le pouvoir est assimilé au sacré, son principe repose sur une mise à distance immunitaire. C'est pourquoi, contrairement à la figure juridique du pouvoir, le souverain terrible n'engage pas ses alliés et ses sujets dans une chaîne de droits et de devoirs, d'obligations et de services destinés à les assujettir. Les hommes se tenant à

---

<sup>165</sup> Georges DUMÉZIL, *Mitra-Varuna, essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté*, Paris : Gallimard, « Nrf », 1948.

<sup>166</sup> Roger CAILLOIS, *L'homme et le sacré*, op. cit., p. 65.

distance de lui et étant plutôt disposés à le fuir, son mode opératoire est celui de la « capture magique »<sup>167</sup>. Capturer et subjuguer. Ce faisant, il asservit plutôt qu'il assujettit. En cela, le souverain terrible est intrinsèquement dangereux, dans le double sens du terme, magique et dominateur. Il incarne la violence fondatrice à l'origine du monde et de la société. Pierre Smith et Dan Sperber<sup>168</sup> font remarquer que l'aspect terrible et magique de la souveraineté passe toujours avant l'aspect rassurant et juridique, car c'est au premier que les hommes doivent la création du monde et la fondation de leur société. Le créateur cosmique a priorité sur l'organisateur des hommes et l'on comprend ainsi comment le souverain terrible et cosmique en vient par nature à être placé au-dessus des lois.

## Immunité

En articulant la figure du souverain-lieur et juriste avec celle du souverain intangible et dangereux, on retrouve très précisément l'interconnexion que Roberto Esposito établit entre *communitas* et *immunitas* :

*« If communitas is that relation, which in binding its members to an obligation of reciprocal gift-giving, jeopardizes individual identity, immunitas is the condition of dispensation from such an obligation and therefore the defense against the expropriating features of communitas. (...) We can say that generally immunitas, to the degree it protects the one who carries it from risky contact with those who lack it, restores its own borders that were jeopardized by the common »*<sup>169</sup>

Roberto Esposito définit l'immunité comme le pouvoir de préserver la vie. Sa propriété caractéristique est d'articuler les effets à la fois protecteurs et destructeurs du pouvoir, le positif et le négatif. Cela prolongerait assez bien l'opposition entre le souverain terrible et le souverain rassurant, si Esposito ne faisait de l'immunité le nouveau nom du biopouvoir de Foucault : « *Dans cette perspective, explique Esposito, aucun pouvoir n'existe en dehors de la*

---

<sup>167</sup> Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris : Editions de Minuit, 1980, p. 528.

<sup>168</sup> Pierre SMITH et Dan SPERBER, « Mythologiques de Georges Dumézil », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1971, vol.26 (3-4), p. 572.

<sup>169</sup> Roberto ESPOSITO, traduit par Timothy CAMPBELL, « The immunization paradigm », *Diacritics*, vol. 36 (2), 2006, p. 27.

*vie, au même titre que la vie n'est jamais donnée en dehors des relations de pouvoir* »<sup>170</sup>. Si l'immunité est un tel méta-pouvoir, alors tout devient immunitaire, ce qui ne laisse plus beaucoup de place pour analyser la multitude de manières de faire du pouvoir. L'attention de Roberto Esposito est de fait plus portée sur les considérations ontologiques que le pouvoir entretient avec la vie, qu'attentive aux modes opératoires du pouvoir. Ce que Roberto Esposito considère comme un « *avantage herméneutique* »<sup>171</sup> et comme « *un pas en avant (ou peut-être mieux, latéral)* » qui réalise une « *jonction sémantique* » entre les deux principales élaborations du « *paradigme biopolitique* », devient alors trop absolu et mégalithique pour être utilisable dans la perspective analytique d'anthropologie des multitudes de pratiques politiques que je tente ici de développer. Mon parti pris étant de refuser l'élaboration d'une théorie unitaire du pouvoir pour lui préférer l'agencement de plusieurs dispositifs de pouvoir. C'est pourquoi je ne reprends que des pans de la théorie d'Esposito, au lieu de sa totalité. La différence étant que je donne au dispositif immunitaire un sens restreint et relevant uniquement de la souveraineté, tandis que Roberto Esposito y ajoute une interprétation large du biopouvoir, que je tiens comme dispositif de contrôle. Les briques sont les mêmes mais les constructions sont différentes. C'est à la fois le mérite et la difficulté de l'œuvre de Foucault que de se prêter à de tels réarrangements. Foucault a orienté toute son œuvre contre la notion de souveraineté, « *ce grand pouvoir absolu, dramatique, sombre qu'était le pouvoir de la souveraineté et qui consistait à pouvoir faire mourir* »<sup>172</sup>. Tous les concepts qu'il a développés, du biopouvoir à la gouvernementalité en passant par le pouvoir pastoral, ont pour cible la souveraineté, que Foucault associe à la loi et l'interdit<sup>173</sup>. L'aspect terrible du pouvoir est ainsi transféré sur la figure du souverain juriste.

---

<sup>170</sup> *Ibidem.*, p. 24

<sup>171</sup> *Ibidem.*

<sup>172</sup> Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* », op. cit., p. 220.

<sup>173</sup> Michel FOUCAULT, « *Pouvoirs et stratégies* », in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1977), p. 423.

## Secret et territoire

Foucault apporte une précision supplémentaire en s'appuyant sur Machiavel : l'objet du pouvoir souverain, c'est le territoire<sup>174</sup>. Contrairement au contrôle qui est déterritorialisé, le dispositif immunitaire se réalise à travers le même quadrillage de l'espace qu'il s'emploie à organiser parmi les hommes. Tout est question de barrières et de frontières pour délimiter le territoire sur lequel s'exerce la souveraineté. Le pouvoir immunitaire protège la société en excluant et en enfermant les classes et les individus dangereux. Son principe est hiérarchique. Il organise la société par fragmentation et séparation. Au cours de sa vie, l'individu passe d'un milieu d'enfermement à un autre, qu'il s'agisse de l'école, de l'armée, de l'usine, de l'hôpital s'il est malade (en danger) de l'asile ou de la prison si son comportement trouble l'ordre public (dangereux), et ce, jusqu'au cimetière, lui aussi emmuré et considéré dans la loi comme « établissement *dangereux*, insalubre ou incommode ».

Parce que les informations aussi peuvent être dangereuses, ce dispositif d'enfermement et de mise à distance développe une culture du secret et du barrage des informations. Le secret assure un pouvoir à ceux qui le détiennent et le pouvoir use du secret, et de la mise au secret, pour s'affirmer. « *Le secret est un ingrédient nécessaire du pouvoir* », dit Maurice Godelier<sup>175</sup>. Il s'agit par exemple de la supériorité que le savoir s'arroge sur les profanes : faut-il divulguer le nombre de « presque accidents » arrivant tous les ans sur les sites industriels ? Le nombre de fois que l'on trouve des flaques sous les canalisations ou de vannes bloquées qu'il aurait fallu pouvoir fermer en cas de problème ? Réaction unanime des responsables : « *les gens mal initiés ne comprendront pas. Si ça sort dans les journaux, on ne s'en sort pas* »<sup>176</sup>. D'autre part, les informations sont barrées pour protéger des intérêts : ceux de la Nation avec le secret-défense, ceux des entreprises avec le secret commercial ou industriel, et plus abstraitement, ceux de l'ordre public avec le leitmotiv « il ne faut pas affoler la population ». Un militant associatif marseillais en donne un exemple :

---

<sup>174</sup> Michel FOUCAULT, « La gouvernementalité », in *Dits et Ecrits II*, op. cit., p. 643.

<sup>175</sup> Maurice GODELIER, « Briser le miroir du soi », in Christian GHASARIAN (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, 2002, p. 210.

<sup>176</sup> Groupe de travail retour d'expériences, SPPPI, Martigues, 17 mai 2006.

« J'ai demandé [aux services de l'État] pourquoi sur la nationale ils ne mettaient pas un panneau " Vous entrez dans une zone Seveso – Vous sortez de zone Seveso " ? Ils m'ont répondu : " il ne faut pas affoler les gens " »<sup>177</sup>. C'est pourquoi toute réponse évasive des représentants du pouvoir sera interprétée comme une stratégie d'occultation inacceptable ne pouvant qu'accroître le ressentiment local, ainsi qu'en témoignent ces propos du maire de Fos-sur-Mer, René Raimondi : « Le directeur du groupe scolaire des Carabins a dû confiner ses élèves plusieurs fois à cause des odeurs fortes. Il y avait du souffre, à ce qu'il en disait. On a téléphoné à la DRIRE, à Airfobep. On nous a répondu " tout est normal " »<sup>178</sup>.

Le dispositif pouvoir-danger fait de la peur le même usage que celui de la sécurité. La peur est traitée comme un danger, que le pouvoir s'emploie à barrer et empêcher de se propager. Le pouvoir a d'une certaine façon peur de la peur. Il utilise sa paranoïa pour se réaliser dans l'enfermement et la fragmentation. Le dispositif agit comme un transformateur des menaces en interdits. Une ingénieure de l'Ademe en donne un exemple caractéristique : « En Haute-Saône, le préfet a dit que tant qu'il sera là, il n'y aura pas d'enquête publique sur les déchets car il avait reçu des menaces »<sup>179</sup>. Parce que le pouvoir ne peut accepter d'être défié, il abandonne son masque bienveillant et prive ses opposants des possibilités de se faire entendre. Comme nous l'avons vu précédemment (chapitre 1, mise en scène de la sécurité), il alimente ainsi le différend, alors même qu'il cherche à réaffirmer par là son autorité pour éviter l'incontrôlable, les fameux « troubles de l'ordre public ». Ne pas affoler, éviter les sujets qui fâchent : autant de pratiques caractéristiques du dispositif. Quand le danger rôde, les institutions matérialisent les barrières que les individus ne doivent pas franchir sous peine de mise en danger et de mort. Ce n'est donc pas l'annonce d'une société sans frontières, ou d'une fin des frontières, c'est plutôt quand les frontières sont marquées que la fin est annoncée. Loin de brouiller les marques, le danger de mort d'un accident industriel les renforce et réactive ainsi l'emprise des institutions sur les individus : « des individus en

---

<sup>177</sup> Séminaire « démocratie et territoire », EHESS Marseille, 29 mars 2006.

<sup>178</sup> Réunion de la commission locale d'information et d'échanges d'Arcelor, Fos-sur-Mer, 29 novembre 2006.

<sup>179</sup> Formation « concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Ademe, Paris, 25-27 octobre 2005.

*situation de crise ne prennent jamais tout seuls les décisions qui engagent la vie ou la mort. Le choix de qui sera sauvé et de qui mourra est déterminé par les institutions »*<sup>180</sup>

Les informations dangereuses sont donc censurées et masquées par le pouvoir. La logique immunitaire de la souveraineté lui donne une peur panique de la contagion, de l'intrusion et de tout ce qui est susceptible de transgresser ses frontières, son ordre établi, ses lois et ses interdits. En ce sens, le danger est à l'image du pouvoir souverain. Il est une force magique et non rationnelle comme le risque, intangible et non quantifiable, incontrôlable donc coercible. Parce qu'il ne peut être domestiqué et qu'il est contagieux, le danger légitime l'emploi de mesures radicales. Le danger ne peut être minimisé, filtré ou intégré à la société de contrôle et doit en conséquence être bloqué, expulsé, rejeté aux frontières ou enfermé par le pouvoir, frappé par tout un système d'interdits et non de normes, encadré de tabous et de barrières qui légitiment ainsi l'exercice de la souveraineté. Nous allons maintenant voir que le risque est lui incoercible et endémique, dans le sens où il ne peut être arrêté, supprimé ni enfermé. C'est pourquoi il ne peut être l'objet du pouvoir mais seulement du contrôle. Contrairement au risque, le danger est inacceptable et c'est en partie sous cette forme qu'est ressentie à Fos l'imposition de l'incinérateur de Marseille. L'incinérateur ne présente pas un risque, mais un danger. L'enjeu n'est pas de résoudre un problème technique mais politique. Aucune demi-mesure ne peut être désirable dans le registre dangereux. Tout est pensé sur le registre de l'envahissement, de la colonisation et de la prise de pouvoir. Le danger est une question de reconnaissance. De grâce et de disgrâce. Si vous ne plaisez plus, vous êtes jetés aux oubliettes. Et les oubliettes, les habitants de l'étang de Berre y ont été plongés depuis la création du complexe industriel de Fos, comme le soulignent le photographe Franck Pourcel et le sociologue Jean-Louis Fabiani dans leur livre *La petite mer des oubliés*<sup>181</sup>. Pour conjurer le danger, le risque invente la concertation, fidèle en cela à son idéal consensuel et bienveillant. Mais la concertation elle non plus n'a pas de pouvoir. C'est à cela qu'on reconnaît qu'elle est une émanation du contrôle.

---

<sup>180</sup> Mary DOUGLAS, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004 (1986), p. 32.

<sup>181</sup> Frank POURCEL et Jean-Louis FABIANI, *La petite mer des oubliés. Etang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Manosque : éd. Le Bec en l'air, 2006, 153 p.

## LA SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE

« (...) de ces pampas inépuisables où il ne fallait pas, disait-il, se croire à l'abri si l'on se trouvait derrière une haie : d'un côté ou de l'autre de celle-ci, on se trouvait également dehors. »

Macedonio Fernandez (1874-1952), *Musée du Roman de l'Éternelle*.

Ce deuxième type de dispositif sécuritaire est conjurateur. Il se met en place quand il n'y a plus de barrières étanches possibles et qu'il s'agit d'organiser les fuites. C'est typiquement ce que l'on peut observer dans le cas des mesures de gestion de la pollution. La pollution, c'est ce mal qui ne peut être ni enfermé, ni stoppé, mais seulement filtré, dilué, réduit. Il y a toujours une part irréductible de toxicité dans la pollution. Toute la question étant de connaître la virulence pathogène du reste. La pollution n'est donc pas un danger. Elle passe, elle dure, elle est diffuse de toute façon. Personne n'y échappe. Une mort lente qu'on cherche à vaincre par dilution et non plus une mort subite contre laquelle on peut espérer s'abriter. C'est un mal en petites quantités distillées en continu. Elle donne ainsi naissance aux politiques du moindre mal, contrairement au danger qui engendre les politiques de mise à distance et d'éloignement du mal. C'est en ce sens que les dispositifs sécuritaires qu'elle crée sont conjurateurs et non plus protecteurs, basés sur les calculs de risque et non plus sur les interdits du danger.

### Du danger au risque

« *Le risque, c'est l'incertitude objectivement probabilisée* », résumant Olivier Godard et ses collaborateurs dans leur *Traité des nouveaux risques*<sup>182</sup>. Techniquement, le risque est un chiffre que l'on obtient en multipliant une probabilité, par exemple la fréquence d'une crue, par une estimation du montant des dommages attendus. Au niveau des pratiques, cette définition a d'abord été interprétée selon un modèle dit déterministe. Tout événement est en ce sens déterminé par les causes qui lui ont donné naissance. On peut donc prévoir et

---

<sup>182</sup> Olivier GODARD, Claude HENRY, Patrick LAGADEC, Erwann MICHEL-KERJAN, *Traité des nouveaux risques*, Paris : Gallimard, 2002, p. 13.

anticiper les « risques » dans des conditions déterminées. Je mets ici le mot risque entre guillemets car nous allons voir que ce modèle caractérise en fait le danger du dispositif immunitaire et non le risque défini par le dispositif de contrôle. L'approche déterministe considère en effet le « risque » comme un dysfonctionnement momentané du système qu'il s'agit de corriger et contre lequel il est possible de s'abriter. Cette approche a ainsi tendance d'une part à présumer « *que la gravité extrême est associée à une probabilité extrêmement faible, proche de zéro* », alors que les catastrophes et crises actuelles « *nous font basculer dans l'inconcevable* », explique Patrick Lagadec <sup>183</sup>. D'autre part, elle a souvent contribué à isoler chaque menace de son environnement. On pensait par exemple pouvoir se prémunir des inondations en construisant des digues, sans penser aux conséquences de ces ouvrages sur l'ensemble du bassin versant. Le « risque » était localement conjuré tant que les digues tenaient bon, mais il était reporté et amplifié en aval, car les digues réfléchissent et accélèrent l'énergie de la crue au lieu de la dissiper. Ainsi que le font remarquer Douurlens et Vidal-Naquet <sup>184</sup> : « *Dans le modèle "déterministe", le risque est une scorie que l'on cherche à renvoyer, en quelque sorte, à la périphérie de l'activité gestionnaire* ». Avec son idéal immunitaire, ses logiques de fractionnement territorial des menaces et ses ouvrages de type barrière protectrice, cette approche déterministe est donc bien une approche de type « danger », caractéristique du dispositif immunitaire. Aujourd'hui, cette approche tend de plus en plus à être associée ou placée sous le contrôle d'une approche dite probabiliste, qui traduit fidèlement le mode opératoire du contrôle.

Dans le modèle probabiliste, l'idée de « risque » zéro du modèle déterministe est abandonnée pour lui préférer celle d'une « *gestion optimisée des risques* » ou encore, d'une « *gestion multidimensionnelle de risques concurrents* » <sup>185</sup>. Les systèmes sont devenus si complexes qu'il est devenu extrêmement difficile d'anticiper tous les phénomènes. La protection ne peut plus être pensée comme absolue et les moyens sont limités : « *Le*

---

<sup>183</sup> *Ibidem*, p. 211.

<sup>184</sup> Christine DOURLENS, Pierre VIDAL-NAQUET, « Vers une gestion probabiliste du risque », in Jean-Louis FABIANI et Jacques THEYS (éd.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, p. 401.

<sup>185</sup> *Ibidem*, pp. 402 et 405.



*principe de gestion repose sur la maîtrise du risque et non sur son élimination* »<sup>186</sup>, explique un ingénieur de Gaz de France. Le risque est donc une menace qui ne peut être éliminée, seulement conjurée, et qui doit être « gérée » en conséquence pour être « acceptable ». Les efforts doivent alors se concentrer à réduire les probabilités d'apparition des risques en adaptant les moyens aux résultats souhaités. Comme son nom l'indique, le modèle probabiliste donne lieu à de savants calculs. Tous les paramètres doivent être pris en compte pour considérer les menaces dans leur ensemble, des questions techniques jusqu'à celles de perceptions des risques et d'acceptabilité par les populations. Le risque est alors pensé comme une réaction en chaîne, un réseau ou un système dynamique, pouvant se déplacer dans le temps et dans l'espace : effets cocktails des polluants, effets dominos d'un risque qui peut en déclencher d'autres sur son passage, etc.

Dans le domaine des risques technologiques, les ingénieurs dépensent un temps et une énergie considérables depuis les nouvelles lois établies suite à la catastrophe d'AZF de Toulouse, en 2001, pour établir ce qu'ils appellent des cartes d'aléa. Il s'agit de représenter les risques sur une carte et de prendre en amont toutes les mesures possibles (précision stéréotypée du contrôle : « dans la limite des conditions techniques, économiques et sociales du moment »), afin de réduire au maximum les éventualités de débordement de l'usine au-delà de son périmètre. C'est le principe de « réduction à la source », que l'on retrouve également dans le domaine de la gestion des déchets ou des pollutions. Ces cartes délimitent notamment les « zones d'expropriation potentielle » et celles où les riverains devront réaliser de coûteux travaux de mise aux normes de sécurité. Les enjeux sont donc importants et les calculs longs et ardu. Il faut tenir compte de quatre paramètres (cinétique, intensité, gravité et probabilité), et ce pour chaque phénomène dangereux. Or il y en a par exemple 600 phénomènes dangereux pour la seule raffinerie de La Mède, près de Marseille, quand la zone industrielle environnante de l'Étang de Berre compte une quarantaine de sites industriels du même type. Première variable du calcul de risque : la vitesse de propagation de la menace, ou *cinétique*, pour distinguer les phénomènes rapides ou instantanés, comme une explosion soudaine, des phénomènes plus lents qui pourront potentiellement laisser aux

---

<sup>186</sup> Réunion plénière du SPPPI PACA, Marseille, 26 septembre 2006.

secours le temps de s'organiser. Les dommages sont calculés, d'une part selon l'*intensité* du risque, c'est-à-dire selon la quantité de menace – une fuite de chlore est considérée comme beaucoup plus dangereuse qu'une fuite d'acide chlorhydrique – d'autre part selon la *gravité* potentielle de l'accident – par exemple s'il y a une école, une autoroute ou une réserve naturelle à côté de l'installation dangereuse. Les spécialistes ont alors coutume de dire qu'« *une usine en plein désert est dangereuse mais sans risque* »<sup>187</sup>. Quant aux *probabilités*, « *c'est un des domaines un peu trouble de l'exercice* », reconnaît le même spécialiste. Ces dernières sont en effet établies grâce à ce que les gens de métier appellent l'accidentologie, c'est-à-dire des bases de données recensant tous les accidents du même type. Or, si ces archives sont relativement bien documentées dans le domaine des risques naturels ou des industries les plus dangereuses, comme le nucléaire, elles le sont beaucoup moins pour les autres : « *on manque beaucoup d'éléments argumentés. Dans les bases de données, on ne sait pas toujours d'où sortent les chiffres, surtout pour les probabilités. On fait avec l'existant. Il y a relativement peu de retours d'expérience pour les industries non nucléaires, même pour la pétrochimie* », déplore le même ingénieur. Le risque du risque est alors de quitter le rivage de cette « *incertitude objectivement probabilisée* » dont parlent Olivier Godard et ses collaborateurs<sup>188</sup>, pour se retourner en une probabilité dont l'objectivité est incertaine. Pour conjurer la menace d'un tel effet pervers, il faut donc que les industriels se plient au jeu de la transparence et des retours d'expériences. C'est alors que le risque quitte sa dimension technique pour acquérir une portée politique pétrie de valeurs spécifiques, qui vont chercher à encourager certains types de comportements et dénigrer ceux qui ne correspondent pas à son programme. Il faut alors sortir des constructions techniques pour observer les usages qui sont faits du risque. On entre alors dans le domaine du contrôle.

---

<sup>187</sup> Gilbert SANDON, Conférence *La gestion concertée des risques au travers de la démarche PPR*, Marseille, 24 mai 2007.

<sup>188</sup> Olivier GODARD et al., *op. cit.*

## Du pouvoir au contrôle

De la même façon dont le risque se distingue du danger par son mode opératoire, en termes de pouvoir, on passe du modèle des sociétés d'enfermement du danger décrites par Foucault aux sociétés de contrôle des risques annoncées par Deleuze<sup>189</sup>. Il ne s'agit plus de barrer et d'interdire. Les institutions ont eu beau refouler le nuage de Tchernobyl aux frontières françaises, on sait bien que les pollutions n'ont pas de frontières et que les institutions du pouvoir ont plutôt cherché à éviter que ne se propagent panique, désorganisation et aveu d'impuissance, pollutions sociales autrement plus menaçantes pour elles. Dans l'ordre du contrôle, on passe au contraire de l'interdit à la norme<sup>190</sup>, des dispositifs d'enfermement aux dispositifs de surveillance, et comme l'a montré le philosophe du droit Norberto Bobbio<sup>191</sup>, du contrôle contraignant au contrôle persuasif.

Bien sûr, cette distinction entre le dispositif protecteur des dangers et le dispositif conjurateur des risques n'apparaît jamais de façon aussi formelle en pratique. Les dispositifs sont presque toujours agencés ensembles puisqu'ils reposent sur un ensemble de pratiques qui peuvent très bien s'appuyer l'une sur l'autre. Prenons l'exemple des pics d'ozone. Nous allons voir comment la menace est gérée soit comme un risque, soit comme un danger, selon le potentiel de menace. Les mesures prises par le préfet sont échelonnées selon quatre niveaux de concentration. À partir d'une concentration de 180 picogrammes d'ozone par mètre cube et par heure, on atteint le « *seuil d'information-recommandation de la population* »<sup>192</sup>. Les panneaux municipaux recommandent, entre autres, d'« *éviter les activités sportives intensives* » ou même de sortir de chez soi : « *éviter les activités extérieures non indispensables* ». Si le seuil de 240 µg/m<sup>3</sup> « *risque d'être dépassé pendant 3h consécutives* » – la formulation est importante – on passe en « *seuil d'alerte de niveau 1* ». Des messages commencent à apparaître sur les autoroutes pour recommander de réduire sa

---

<sup>189</sup> Gilles DELEUZE, *Pourparlers. 1972-1990*, Paris, Editions de Minuit, 2003 (1990), p. 236 et p. 240.

<sup>190</sup> Michel FOUCAULT, « L'extension sociale de la norme », in *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, 2001 (1976), pp. 74-79.

<sup>191</sup> Giovanni BUSINO, « BOBBIO Norberto (1909-2004) », in *Dictionnaire des philosophes*, Paris : Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, 2006, p.261.

<sup>192</sup> « Le dispositif de lutte contre les pics de pollution à l'ozone en PACA », [en ligne] : site internet de la DREAL PACA, consulté en 2010 : [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=195](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=195)

vitesse de 30 km et les principaux industriels qui émettent de l’ozone sont encouragés à « *reporter des activités polluantes* », ce qui n’est pas encore bien contraignant. On reste jusqu’ici dans un dispositif de type purement conjurateur, normatif et incitatif. Mais au-delà, si le dépassement n’est plus un risque mais un « *constat* » avec « *risques aggravé de dépassement* », alors les premières mesures d’interdictions (relatives) apparaissent. Interdiction de passer la tondeuse pour les jardiniers et leur équivalent pour les industriels : « *interdiction de chargement/déchargement de produits émettant des COV, sauf installations équipées de récupérateurs de vapeurs, ou de stockages à toit flottant (ne s’applique pas aux stations service)* ». Les industriels sont également priés de prendre de mesures de réduction de leurs émissions, mais rien de contraignant. Au niveau 2 (300 µg/m<sup>3</sup> pendant 3 h) les mesures se renforcent à peine, à l’exception de l’interdiction du déplacement des poids lourds dans les agglomérations. Alors que les tondeuses sont interdites dès le début, les courses de moto ou de voitures ne sont interdites qu’à ce stade. Les industriels ne peuvent quand à eux plus redémarrer leurs unités de production qui sont à l’arrêt – ce qui signifie qu’ils pouvaient toujours le faire avant. Or, de même qu’une voiture consomme et expulse plus au démarrage qu’en vitesse de croisière, les démarrages d’unités industrielles sont toujours les opérations les plus polluantes. On voit donc ce que la consigne de réduction des émissions du « *niveau 1 renforcé* » a de contraignant pour les industriels. Ce n’est qu’au niveau 3 (360 µg/m<sup>3</sup> pendant 3 h) que les industriels sont obligés de réduire leur production pour diminuer leurs émissions polluantes, mais comme le précise un militant associatif de Fos-sur-Mer, ce seuil n’est jamais atteint : « *On s’aperçoit que pour réduire la production dans la sidérurgie, il faut qu’on ait atteint un seuil de 360 picogrammes. Avant qu’on ait atteint ce seuil, on sera tous morts avant* »<sup>193</sup>. On voit donc que le dispositif de gestion des risques l’emporte ici en pratique sur la logique d’interdiction des dangers. Aux sombres dangers libérés par la transgression des interdits, succède la clarté chiffrée des risques de dépassement des normes. La situation n’est alors plus du tout la même.

Dans l’univers de pratiques du contrôle, les transgressions ne sont plus interdites, les dépassements sont au contraire normalisés au point de devenir eux-mêmes l’objet de

---

<sup>193</sup> Réunion de la commission locale d’information et d’échanges (CLIE) d’Arcelor, Fos-sur-Mer, 29 novembre 2006.

nouvelles normes. La réglementation sur la pollution de pointe par les poussières, les petites particules de l'ordre du micron, en apporte la meilleure des illustrations : « *En 2006, il y a eu neuf journées de dépassement des normes à Port Saint-Louis-du-Rhône, seize jours à Fos* »<sup>194</sup>, explique le directeur d'Airfobep, organisme agréé pour la surveillance de la qualité de l'air au niveau de l'étang de Berre. Mais comme la réglementation autorise 35 jours de dépassements par an, on voit bien que le meilleur moyen de conjurer un risque reste de montrer que la situation est normale car normée. D'un côté, les normes de sécurité utilisent le risque pour assurer un pouvoir de contrôle sur les industriels ou les individus. Pour construire un incinérateur par exemple, le coût du filtre représente désormais près de la moitié de l'investissement total en raison du renforcement des normes. Et si les mesures imposées par le préfet en cas de pics d'ozone peuvent sembler peu contraignantes pour les industriels, cela n'empêche pas que dans la pratique, les services de l'État demandent souvent aux industriels d'aller au-delà des exigences fixées par les décrets. Ainsi la normalisation transforme le risque en pouvoir de contrôle social. À moins que ce ne soit l'inverse et que, de l'autre côté, les normes ne transforment le contrôle en menace. Pourquoi durcir les normes ? Qu'il n'y ait qu'une seule industrie respectant les normes d'émission de polluants ou une quarantaine, comme c'est le cas autour de l'étang de Berre, la quantité totale cumulée et les effets cocktails des combinaisons de polluants ne sont bien sûr pas les mêmes. Pourtant, la situation est légale, réglementaire, normalisée. La loi ne fait pas la différence, mais les habitants la ressentent quotidiennement. Ainsi se construit le paradoxe d'une situation où la multiplication d'installations aux normes rend le territoire hors-norme. Force est alors de constater que dans ces conditions, les normes transforment réciproquement le contrôle en menace. La boucle se referme et le cercle devient vicieux. D'où la fatalité des effets pervers des politiques sécuritaires qui finissent par produire insécurité et vulnérabilité. Le cercle étant difficile à briser, le contrôle va alors s'employer à en conjurer les vicissitudes. Dans cette optique, il s'agit de rassurer et d'appliquer à la peur les mêmes principes de gestion des risques.

---

<sup>194</sup> *Ibidem.*

## Rassurante raison

La peur est à la fois la bête noire et le mistigri du contrôle. Elle en nie les valeurs de rationalité, mais elle permet d'accuser ses adversaires et légitime les mesures de contrôle qui se donnent pour objectif de l'enrayer. Exemple caractéristique : l'incinérateur de Marseille est présenté comme moderne, de « dernière génération », fiable et en avance sur les normes les plus draconiennes. Ses partisans vont alors s'appuyer sur l'argument que leurs détracteurs ne peuvent le contester que parce qu'ils ont une peur irrationnelle et exagérée des dioxines. Cette assertion permet d'une part de sortir le débat des questions de pouvoir liées au fait que les élus de Marseille imposent cet équipement sur le territoire d'une commune qui n'en veut pas. D'autre part, elle enrichit les procédures de conjuration puisqu'une étude sera ainsi réalisée par le conseil scientifique de la communauté urbaine de Marseille pour « prouver » l'innocuité de l'incinérateur. Les propos du professeur Pène (maire UMP de Carry-le-Rouet, près de Martigues, et président du conseil scientifique en sa qualité de médecin spécialiste des maladies infectieuses et tropicales) sont exemplaires de cet usage politique de la peur, le contrôle rassurant :

*« Ne sombrons pas dans l'alarmisme. Un incinérateur moderne, observant toutes les garanties préconisées et soumis aux contrôles prévus, rejette dans l'atmosphère des doses très limitées de dioxines. Des progrès considérables ont été obtenus en la matière depuis les années 90. Le relarguage naturel de dioxines (volcans, feux de forêts, etc.) sera bientôt plus important que les rejets des usines et des incinérateurs. Il faut rassurer la population »*<sup>195</sup>

Dans le registre du contrôle, la peur est considérée comme la conséquence néfaste et évitable d'un manque de connaissance, devant être comblé à grand renfort d'opérations de communication et de sensibilisation : « À la Commission locale d'information de Berre, il y a satisfaction de tous ceux qui y participent. Tout le monde est le bienvenu, y compris les particuliers. On est le plus transparent possible. Je crois qu'on a peur de ce qu'on ne connaît pas »<sup>196</sup>, disait le maire (PS) de Berre l'Étang, Serge Andréoni. On comprend alors que dans les discours de conjuration contrôlée, les vieux réflexes protectionnistes de rétention des

---

<sup>195</sup> Propos recueillis par Laurent LEONARD, « L'incinérateur reçoit un feu vert scientifique », *La Provence*, 23 juin 2004.

<sup>196</sup> Séance plénière du SPPPI, Marseille, 26 septembre 2006.

informations et d'évitement des sujets qui fâchent soient décriés comme contre-productifs, contre-modernes et relevant de l'univers du danger et du pouvoir auquel le risque et le contrôle se proposent comme alternative :

*« Les intercommunalités sont de plus en plus nombreuses en France à prendre la compétence déchets, explique un consultant spécialisé dans la concertation, géographe de formation, ancien journaliste et ancien directeur de la communication du groupe Sita, filiale de Suez spécialisée dans les déchets. Pour moi leur plus gros problème c'est l'information. Il est nécessaire de faire redescendre les informations aux usagers. Aujourd'hui je considère que les conflits vont venir de la frilosité des services de l'État et de la mauvaise communication des intercommunalités »*<sup>197</sup>

Bref, pour éviter les conflits n'ayez pas peur et communiquez d'avantage. C'est d'ailleurs la morale du conflit de l'incinérateur de Marseille que retenait l'élus en charge du projet, Robert Assante : *« Peut-être que ce que je dois faire, c'est mieux m'exprimer, peut-être pas sur le fond mais sur la forme »*<sup>198</sup>. Le contrôle est ainsi une manière d'éviter les troubles par l'apaisement, la manière douce, la transparence et la raison. Un an auparavant, le consultant ci-dessus déclarait à ce titre :

*« Chaque fois, je suis effaré du dossier d'enquête publique. Si on veut créer une opposition, la meilleure manière c'est de mettre entre toutes les mains le dossier d'autorisation. C'est un document qui est au minimum illisible et au maximum paniquant. Il faut absolument faire une concertation avant l'enquête publique »*<sup>199</sup>

Son constat fait écho à ce qu'une professeur de biologie déclarait lors d'une réunion publique tenue à Berre l'Étang sur les moyens de lutte contre la pollution de l'étang :

*« C'est vrai qu'on sort de ces réunions souvent très angoissé, mais toutes les solutions seront bonnes. (...) Moi je dis, essayons de réparer les erreurs du passé. Y'en a qui disent c'est foutu, je dis non (...) Qu'on nous trouve une idée. Le problème c'est qu'il faut la trouver vite, mais je dis qu'il faut surtout pas désespérer »*<sup>200</sup>

Voici donc deux acteurs très différents, dont les états d'esprit témoignent d'une même attitude : la peur doit être transformée en force motrice pour l'empêcher de provoquer des

---

<sup>197</sup> Formation Ademe et C&S conseils, « Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Paris, 14 septembre 2006.

<sup>198</sup> Communication lors de l'atelier « conflits environnementaux » du Centre d'Enseignement et de Recherches sur l'Environnement et la Société, École Normale Supérieure, Paris, 8 avril 2008.

<sup>199</sup> Formation Ademe et C&S conseils, « Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Paris, 25-27 octobre 2005.

<sup>200</sup> Réunion publique pour la réhabilitation de l'étang de Berre, GIPREB, Berre l'Étang, 17 janvier 2005.

dommages. Il faut pour cela rassurer, ne pas désespérer, agir vite et concerter en amont des projets. Rassurer est donc en pratique tout le contraire de l'attitude immunitaire du « ne pas affoler ». L'un est actif, ouvert et dynamique quand l'autre procède par inaction, négation et fermeture. Après nous avoir rassuré contre la peur folle, le contrôle nous apprend à considérer la peur comme une alerte. Loin de supprimer la peur, le contrôle l'entretient et l'apprivoise. « *Pour moi, le premier objectif c'est d'informer pour sauver des vies, explique un responsable associatif. Tout le monde s'informe quand on a peur. Dès qu'on n'a plus peur, on ne s'informe plus* »<sup>201</sup>. La peur devient salvatrice. C'est exactement ce que font deux vieux Sulkas de Nouvelle-Guinée dont parlent deux ethnologues dans la revue *Terrain* consacrée aux « Peurs et Menaces »<sup>202</sup> : parce qu'ils vivent dans la peur quotidienne des raids nocturnes de leurs adversaires, ils ne tuent pas les punaises urticantes installées dans le bois des lits pour s'empêcher de dormir trop longtemps et rester en alerte. « *À défaut de supprimer la menace, il convenait d'entretenir la peur qui, en un sens, protégeait du risque* », concluent les auteurs. Même politique de la peur en zone industrielle, expliquée cette fois par un militant associatif de Fos-sur-Mer lors d'une réunion sur le contrôle de la qualité de l'air :

*« Quel est le but de la surveillance ? Est-ce que le but c'est d'avoir des pollutions inodores ? Souvent à Fos, une odeur est une alerte. On se dit "ah je ne vais pas aller courir autour de l'étang ce matin". On souhaiterait plus de capteurs, plus de police »*<sup>203</sup>

## **Douceur pastorale et productive**

Nous avons aperçu précédemment le dispositif de contrôle dans cette « manière douce » de désamorcer les conflits. Le ton est rassurant et volontiers pédagogue, se veut bienveillant, prône le dialogue, la transparence et la concertation. Ces traits se décèlent dans ce que Dumézil appelle la troisième fonction, c'est-à-dire la fonction « *d'abondance tranquille et*

---

<sup>201</sup> 8ème rencontre du risque technologique majeur de Fos-sur-Mer, « *Politiques de prévention des risques industriels et pratiques du dialogue sociétal* », Fos-sur-Mer, 28-29 septembre 2006.

<sup>202</sup> JEUDY-BALLINI Monique et VOISENAT Claudie, « *Ethnographier la peur* », in *Terrain, Peurs et Menaces*, n°43, sept 2004, pp. 11-12.

<sup>203</sup> Première CLIÉ d'Airfobep, organisme de surveillance de la qualité de l'air, Martigues, 23 mars 2007.



*féconde* »<sup>204</sup>. Cette dernière met en scène des dieux « *purificateurs, guérisseurs, donneurs de substance, voire de paix tranquille* »<sup>205</sup>, que la société recommande aux artisans, commerçants, aux femmes enceintes, aux agriculteurs et aux bergers. Pour donner un exemple plus moderne, voyons ce que représentent les opérations de concertation dans l'esprit du chef du bureau des risques majeurs au ministère de l'Environnement. Quand ce fonctionnaire explique en 2006 que les outils de calcul des risques et de maîtrise de l'urbanisme autour des usines dangereuses, connus sous le nom de PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques), vont pouvoir aller jusqu'à l'expropriation, on peut en effet s'attendre à ce que le climat à venir soit tout sauf tempéré : « *Les PPRT vont être quelque chose de très traumatisant [il répète trois fois ce terme dans son intervention] dans les années à venir. Ça sera très violent pour les populations* »<sup>206</sup>. C'est pourquoi la concertation doit être organisée de manière à assurer une fonction pacificatrice : « *Il faut quelque chose de constructif. Il faut que ce soit tout le temps les mêmes gens qui viennent pour que le climat soit serein. On souhaite vraiment donner la sérénité et éviter les interférences* »<sup>207</sup>. Car bien entendu, il ne s'agit pas de chasser ou délocaliser l'industrie, mais de « concilier » les activités de production avec les lieux d'habitation. On est donc en plein dans la troisième fonction de Dumézil : sérénité et production.

Cette méthode de gouvernement, ce dispositif, donne une définition très particulière au pouvoir, que Foucault appelle précisément le pouvoir pastoral. Un pouvoir qui assimile les pratiques de gouvernement de la divinité, du roi ou du chef à celles du berger sur son troupeau de brebis :

*« Le rôle du pasteur est d'assurer le salut de son troupeau. (...) Il ne s'agit pas seulement de les sauver tous, tous ensemble, à l'approche du danger. Tout est une question de bienveillance constante, individualisée et finale. De bienveillance constante, car le pasteur veille à la nourriture de son troupeau ; il pourvoit quotidiennement à sa soif et à sa faim. Au dieu grec il était demandé une terre féconde et des récoltes abondantes. On ne lui demandait pas d'entretenir le troupeau au jour le*

---

<sup>204</sup> Georges DUMÉZIL, « préface » du tome 1, in *Mythes et Epopée I, II, III*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 1995 (1968), p. 46.

<sup>205</sup> Georges DUMÉZIL, *Heur et malheur du guerrier*, Paris : Flammarion, 2<sup>ème</sup> éd., 1985, p. 61.

<sup>206</sup> 8<sup>ème</sup> rencontre du risque technologique majeur de Fos-sur-Mer, « *Politiques de prévention des risques industriels et pratiques du dialogue sociétal* », Fos-sur-Mer, 28-29 septembre 2006.

<sup>207</sup> *Ibidem*.

*jour. Et de bienveillance individualisée, aussi, car le pasteur veille à ce que toutes ces brebis, sans exception, soient rassasiées et sauvées. (...) Last but not least, il s'agit d'une bienveillance finale. Le pasteur a un dessein pour son troupeau. Il faut soit le conduire à une bonne pâture, soit le ramener au bercail »<sup>208</sup>*

Une forme élaborée de paternalisme. La parenté avec la fonction d'abondance tranquille et féconde de Dumézil et ici manifeste, et l'on voit aussi le réarrangement que Foucault opère de la fonction. Pour Foucault, les objectifs du pouvoir pastoral ont évolué au cours de l'histoire et peu à peu, « le mot « salut » prend plusieurs sens : il veut dire santé, bien-être (c'est-à-dire niveau de vie correct, ressources suffisantes), sécurité, protection contre les accidents »<sup>209</sup>. Au XVIIIe siècle, il trouve son prolongement sous une forme plus institutionnalisée et administrative, la police, qui ne veille pas seulement au maintien de l'ordre public, mais qui a également la tâche suivante : « assurer l'approvisionnement des villes, protéger l'hygiène et la santé ainsi que tous les critères considérés comme nécessaires au développement de l'artisanat et du commerce »<sup>210</sup>. La fonction d'abondance tranquille et féconde de Dumézil, le pouvoir pastoral ou la description de la police par Foucault décrivent donc une même lignée. Le contrôle est un pouvoir sécuritaire et bienfaisant. Pour lui, et c'est à la fois son argument et son enseignement, le but de la vie c'est le bien et le bonheur. Il entreprend à cette fin de rassembler les individus, veille aux besoins de chacun, surveille leurs faits et gestes et finit par chercher à « connaître ce qui se passe dans la tête des gens », « les forcer à révéler leurs secrets les plus intimes »<sup>211</sup>. Ainsi, dans maintes instances dites de concertation, où les représentants associatifs ou des salariés de l'industrie sont en général triés sur le volet, les journalistes sont priés de sortir après la conférence de presse et il arrive que la stricte confidentialité soit exigée. Un responsable de l'environnement et de la sécurité sur une raffinerie de Total en Belgique explique l'enjeu pacificateur de la sélection des participants :

*« une bonne sélection des participants ayant une réelle volonté d'écoute et de dialogue ainsi que des règles de fonctionnement clairement définies sont nécessaires pour un*

---

<sup>208</sup> Michel FOUCAULT, « "Omnes et singulatim" : vers une critique de la raison politique », in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1979), p. 957.

<sup>209</sup> Michel FOUCAULT, « Le sujet et le pouvoir », in *op.cit.*, p. 1049.

<sup>210</sup> *Ibidem*, pp. 1049-1050.

<sup>211</sup> *Ibidem*, p. 1048.

*fonctionnement équilibré et durable d'une telle commission. Si une personne, une association vient là pour faire le procès de l'industriel, on a raté le problème »<sup>212</sup>*

Pour les organisateurs de la concertation, l'enjeu est alors de faire en sorte que l'industriel se sente en confiance et se dévoile afin de mieux réduire les risques. C'est ce qu'explique en entretien ce représentant des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône :

*« Il y a les bons élèves, comme BP à Lavéra. Eux ils ont une culture de la transparence. Avec Total à La Mède, on a plutôt une culture de l'autruche. S'il n'y avait pas eu l'accident, on ne sait même pas si on aurait eu des informations sur leurs activités. (...) Je fais jouer la carotte et le bâton : les bons élèves contre les mauvais. Et les associations poussent derrière. La concertation a permis de faire avancer. (...) Ce qui nous intéresse, c'est de diminuer les risques. Il va falloir beaucoup de pédagogie. (...) Les industriels ont encore un peu peur par rapport à cette transparence. Quand on a mis les rapports sur internet... pfff ! Maintenant c'est passé mais ils sont très réticents car ils ont peur d'un retour par les associations. Au contraire, c'est bien. Ils ne savent pas comment les associations vont réagir, mais les associations seront d'autant plus réactives si on leur cache quelque chose. Certains se cachent derrière le secret. Total a du mal. La culture est encore un peu frileuse mais ça évolue, donc c'est une démarche de progrès »*

Après le secret immunitaire, voici donc la transparence constructive. Ce dispositif poursuit un idéal de progrès, égalitaire et intrusif, de fusion et d'intégration dans la norme. Sa fonction de production ne se limite pas à une fabrication matérielle. Jean Baudrillard rappelle à cet effet que l'acceptation originelle de la production est de « rendre visible, de faire apparaître et comparaître (...) comme on dit d'un acteur qu'il se produit sur scène »<sup>213</sup>. Tout doit alors être mis en évidence, dénombré, recensé et répertorié. En cela, ce dispositif ne se contente pas de produire seulement des richesses. Il produit également les individus, les dresse et les discipline de façon à multiplier leur capacité de production. La reproduction devient la production des moyens de production. Le pouvoir de ce dispositif s'applique alors sur les individus « en tant qu'ils constituent une espèce d'entité biologique qui doit être prise en considération, si nous voulons précisément utiliser cette population comme machine pour

---

<sup>212</sup> 8<sup>ème</sup> rencontre du risque technologique majeur de Fos-sur-Mer, *Politiques de prévention des risques industriels et pratiques du dialogue sociétal*, organisé par les Eco-Maires, Fos-sur-Mer, 28 septembre 2006.

<sup>213</sup> Jean BAUDRILLARD, *Oublier Foucault*, Paris : Galilée, 2004 (1977), p. 27.

*produire, pour produire des richesses, des biens, produire d'autres individus* »<sup>214</sup>. C'est ce que Foucault appelle le biopouvoir, un pouvoir qui produit et organise la vie.

## **Au bonheur des risques**

Au même titre que la sécurité ou la prospérité du troupeau, le risque est affaire de recensement, de transparence et la « culture du risque », une affaire de confiance dans le dispositif sécuritaire, un enjeu de gestion de la peur. Cela apparaît de façon visible dans l'une des consignes que cette " culture " cherche à faire partager à l'ensemble de la population : ne pas aller chercher ses enfants à l'école en cas d'accident, car cela reviendrait à s'exposer au danger. Il faut donc au contraire faire confiance au dispositif de secours et aux capacités de confinement des écoles de la zone industrielle. C'est en cela que le risque est une notion positive. Un sociologue comme Anthony Giddens accorde une place considérable aux questions de confiance, de défiance et de risque dans son analyse de la modernité. Il peut à ce titre être considéré comme un théoricien qui fait du dispositif de contrôle sa grille de lecture de la société. On peut alors supposer que pour Giddens, le démon du contrôle est en train de prendre la première place dans la hiérarchie de Dumézil. Giddens va même au-delà. Son « *aperçu d'un ordre postmoderne* »<sup>215</sup> trace les contours idéaux du contrôle : participation démocratique à plusieurs niveaux de décision (le contrôle n'est pas hiérarchique mais démocratique), humanisation de la technologie (le contrôle est doux et bienveillant), système de post-pénurie (distribution égalitaire et pastorale des ressources) et démilitarisation (le contrôle n'est pas une machine de guerre mais cherche à désamorcer les conflits). Giddens fait ainsi du contrôle un idéal social. On trouvera une interprétation opposée du contrôle dans la description très synthétique que l'anthropologue Bernard Hours fait de la « *gouvernance mondiale* » :

*« c'est l'aspiration technocratique à une reproduction paisible de l'économie capitaliste, de la consommation hédoniste des marchandises matérielles et immatérielles disponibles sur le marché, avec des tensions maîtrisées à la source,*

---

<sup>214</sup> Michel FOUCAULT, « Les mailles du pouvoir », in *Dits et écrits II, op.cit.*, p. 1012.

<sup>215</sup> Anthony GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Paris : L'Harmattan, 1994 (1990), p. 170.

*dérivées vers des jeux vidéo ou des simulations déréalisant le réel grâce à une administration des choses et des gens fondée sur la gestion des risques, le règlement des conflits, l'édiction de normes sécuritaires tous azimuts permettant de neutraliser tous les aléas naturels ou humains. Ainsi, la reproduction à l'identique et sans heurts d'une société de consommateurs hébétés et disciplinés devient un projet global pensable »*<sup>216</sup>

Parce que le contrôle développe la confiance, on vit très bien avec le risque. C'est ce qu'explique en séminaire une technicienne de la Communauté urbaine de Marseille qui travaille sur le dossier de l'incinérateur : « *Ce n'est pas un centre d'incinération, mais un centre de traitement des déchets, c'est un peu énervant... Ce que ne souhaite pas la population, c'est un risque additionnel. Mais on arrive très bien à vivre avec le risque. Les gens prennent bien l'avion pour aller à Venise...* »<sup>217</sup>. Le risque est en effet fait pour ça. Ce message est contenu en entier dans l'étymologie du mot. La racine première est arabe et se trouve dans le Coran. En arabe, *rizq* est proche de ce que les latins appelaient la Fortune, et les chrétiens la Providence. Le *rizq*, c'est le don de Dieu, ou plus exactement, « *la part de biens que Dieu attribue à chaque homme* »<sup>218</sup>. Le risque fait donc vivre, il donne des emplois dans l'industrie, il est bienfaisant. Avec tous ses calculs, son système d'assurance etc., c'est toute une partie de l'économie du système qui dépend du risque et y fonde sa prospérité. Ceux qui refusent les risques sont dénoncés comme les chantres d'un retour à l'âge des cavernes. Aucun militant anti-incinération de Fos ne remet d'ailleurs en question ni ne refuse l'industrie. Si l'incinérateur est dénoncé, c'est donc qu'il n'est pas considéré comme un risque mais comme une menace d'un autre type, en l'occurrence un danger et un péril.

Malgré, ou plutôt, à cause de sa positivité irréprochable, le contrôle est loin de faire l'unanimité : « *"Contrôle", c'est le nom que Burroughs propose pour désigner le nouveau monstre, et que Foucault reconnaît comme notre proche avenir* »<sup>219</sup>, explique Deleuze. Quelle est donc pour lui cette forme de pouvoir qui fait penser au *Procès* de Kafka (1925), au

---

<sup>216</sup> Bernard HOURS, « L'idéologie sécuritaire : de la gestion des risques à la préparation aux désastres », *L'Homme et la société*, n° 155, janvier-mars 2005, p. 18.

<sup>217</sup> Arenes/Cessa, « Risque industriel : la concertation impossible ? », Séminaire *Démocratie et territoire*, EHESS Marseille, 9 mars 2006.

<sup>218</sup> Sylvain PIRON, « L'apparition du *resicum* en Méditerranée Occidentale, XIIe-XIIIe siècles », In COLLAS-HEDDELAND E. et al. (dir), *Pour une histoire culturelle du risque. Genèse, évolution, actualité du concept dans les sociétés occidentales*, Strasbourg : Ed. Histoire et Anthropologie, 2004, pp. 59-76.

<sup>219</sup> Gilles DELEUZE, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », in *Pourparlers*, Paris : Éditions de Minuit, 2003 (1990), p. 241.

*Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley (1932), au *1984* de Georges Orwell (1949), à *Fahrenheit 451* de Ray Bradbury (1951) ou encore à *La nuit des Temps* de Barjavel (1968), pour ne citer que les archétypes littéraires du genre ? Deleuze ne donne pas de définition immédiate au contrôle, mais il apporte deux précisions.

## Un langage numérique

La première indique que le langage du contrôle est « *numérique* ». Nous en avons croisé de nombreux exemples dans le premier chapitre, quand il était question de la mise en scène de la sécurité. Nous avons vu que les chiffres peuvent servir de paravent derrière lequel le pouvoir s'abrite et se légitime. Ils peuvent aussi alimenter le différend et servir de machine de guerre entre pouvoirs ou contre eux, mais c'est dans le dispositif de contrôle qu'ils trouvent leur expression la plus aboutie. Ce ne sont plus des moyens, ils deviennent leur propre fin et se suffisent à eux-mêmes. De simples instruments, ils deviennent un langage ultra-rationnel, objectif, non-émotif, impersonnel, neutre et technique, mutent en sigles, en statistiques et en propos rassurants. Ses figures de style favorites sont l'euphémisme et l'oxymore. Les algorithmes forment plus que de simples « outils d'aide à la décision ». Ils conditionnent ces dernières au format numérique, de sorte que les décisions ne sont plus pensables et imaginables en dehors du langage des statistiques, des sondages et autres bilans budgétaires. Ils rendent le monde objectif et appréhendable positivement pour le contrôle. Il y a là un prolongement des propriétés décrites par Dumézil et Foucault. Jacques Le Goff précise que la fonction de production et de reproduction de Dumézil comporte « *l'idée importante du « grand nombre », appliquée non seulement aux biens (abondance), mais aussi aux hommes qui composent le corps social (masse)* »<sup>220</sup>. Ce trait est caractéristique de ce que Foucault nomme le biopouvoir, un pouvoir régulateur qui cherche à diriger la vie et qui s'exerce non plus sur les individus, mais sur une population, c'est-à-dire sur un grand nombre, sur une masse d'individus ayant des propriétés mesurables et statistiques : une pyramide des âges, des taux de natalité et de mortalité, des tranches de

---

<sup>220</sup> Jacques LE GOFF, « Les trois fonctions indo-européennes, l'historien et l'Europe féodale », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol.34, n°6, p.1188.

revenus par habitant, une densité d'habitants par kilomètres carrés etc. Le contrôle devient alors affaire de gestion du troupeau. Le contrôle est double et articule deux concepts foucauldien : le biopouvoir et le pouvoir pastoral, « *l'un globalisant et quantitatif concerne la population ; l'autre, analytique, concerne l'individu* »<sup>221</sup>. Telle est la cible de Foucault : « *Il nous faut imaginer et construire ce que nous pourrions être pour nous débarrasser de cette sorte de "double contrainte" politique que sont l'individualisation et la totalisation simultanées des structures du pouvoir moderne* ».

Cette dualité du contrôle se retrouve chez Dumézil, mais pensée en termes différents. Pierre Smith et Dan Sperber font remarquer que chaque fonction de Dumézil a tendance à se diviser en deux aspects, l'un orienté vers les éléments organisateurs, l'ordre et la culture, l'autre dirigé vers les éléments perturbateurs, le désordre et les forces de la nature. Ainsi en est-il de la troisième fonction, qui selon ces auteurs, regroupe « *d'un côté la production agricole organisée sur laquelle repose la survie et le bien-être paisible de la société, et, de l'autre, tous les éléments plus séduisants liés à la prolifération d'êtres et de biens (sexualité, richesse, élevage, commerce) et qui tendent vers la corruption et la désorganisation de la société* »<sup>222</sup>. Il y aurait alors chez Dumézil une distinction ou une nuance de forme entre production et reproduction, mais il est plus pertinent de retenir que le contrôle comporte à la fois une part d'ordre et une part de désordre. J'entends par là une forme de gouvernement et une forme de menace. Un pouvoir de contrôle organisé de la production, généreux, guérisseur, apaisant et civilisateur et une menace qui est moins celle d'un effondrement de la production, la famine ou la stérilité, que celle d'un emballement immaîtrisable du désir de production et de consommation, des appétits. Une menace sauvage et polluante de prolifération, qui ne serait donc pas celle d'un manque ou d'une inefficacité du contrôle mais d'un trop plein et d'un détraquement du contrôle, devenu sauvage, incontrôlable et insatiable. Un excès de positivité qui est intrinsèque au contrôle. Contrôle signifie contre-rôle. Le rôle, qui est devenu celui des acteurs, est à la base un rouleau, un parchemin sur lequel est inscrit un texte. Le contre-rôle : un exemplaire

---

<sup>221</sup> Michel FOUCAULT, « "Omnes et singulatim" : vers une critique de la raison politique », in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1979), pp. 1050-1051.

<sup>222</sup> Pierre SMITH et Dan SPERBER, « Mythologiques de Georges Dumézil », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1971, vol.26, n°3-4, p.561 et p.572.

supplémentaire, un registre tenu en double du rôle original qu'on tenait pour la vérification d'un autre. À la base du contrôle se trouvent donc l'idée de vérification mais aussi de dédoublement et de démultiplication des textes. On retrouve alors cette logique exponentielle des normes, qui est celle de la prolifération virale. Les normes appellent les normes. Un rôle ne suffit pas. C'est parce que les textes sont dédoublés, copiés les uns des autres qu'il faut un contre-rôle afin de vérifier l'authenticité et contrer le détraquement du message original. Même appréhension de la menace quand Foucault parle de « *l'excès du biopouvoir* », lorsque la possibilité est donnée de « *faire proliférer la vie* », de « *fabriquer du monstre* » ou toutes espèces de virus « *incontrôlables et universellement destructeurs* »<sup>223</sup>. Cette menace, c'est le risque, que l'on peut redéfinir comme un excès de positivité du contrôle.

### **Protée insaisissable et consensuel**

Deuxième précision de Deleuze : le contrôle procède selon une « *modulation, un moulage auto-déformant qui changerait continûment, d'un instant à l'autre* »<sup>224</sup>. Déjà Foucault précisait que le pouvoir pastoral s'appliquait de manière continue et permanente sur un troupeau en déplacement. Un troupeau qui peut très bien être celui des pollutions. Mais il restait encore la figure centrale du pasteur. Chez Deleuze, il n'y a plus ni centre, ni point fixe. Le contrôle est diffus et opère à chaque instant dans la durée. Deleuze prend exemple sur l'école et l'université, où le contrôle continu prend le pas sur l'examen final. On pourrait ajouter qu'il en est de même dans l'entreprise. L'*open space* opère à l'inverse des schémas classiques d'organisation : pas de bureau individuel et cloisonné, tout est ouvert, au vu et au su de tous. Pas de hiérarchie affichée dans ce modèle, tout le monde est en principe mis sur un pied d'égalité<sup>225</sup>. La transparence, la convivialité, le vivre-ensemble et la concertation sont les maîtres mots du contrôle. Tout doit circuler harmonieusement et sans heurs : informations, hommes, capitaux, marchandises...

---

<sup>223</sup> Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* », Paris : Gallimard/Seuil, 1997 (1976), p. 226.

<sup>224</sup> *Ibidem*, p.242.

<sup>225</sup> Alexandre DES ISNARDS, Thomas ZUBER, *L'open space m'a tuer*, Paris, Hachette, 2008.



Autre exemple de demande de contrôle diffus et continu : à Fos, Daniel Moutet, le président de l'association DPLGF, a eu l'idée de prendre des photos des panaches de fumées de la zone, car « *pour trouver quelqu'un qui puisse m'orienter quand il y a de la fumée, je peux vous assurer que je n'arrive à trouver personne. Tout ce que j'ai recueilli vient de retraités qui ont quitté Arcelor* »<sup>226</sup>. Nombreux sont ceux qui sont en effet exaspérés de se voir répondre « *tout est normal* » quand ils appellent les autorités pour signaler une odeur ou un panache inhabituel de fumée, mais...

*« Quand j'ai montré les photos à M. Sandon [DRIRE], il m'a dit que de Marseille il ne pouvait pas voir les fumées comme nous les voyons. Je pense que c'est grave, alors je propose la surveillance en continu par des caméras envoyées directement à la DRIRE, à Airfobep et aux mairies de Fos et Port Saint-Louis. (...) Il faut filmer ces pollutions pour les rendre officielles »*<sup>227</sup>

La surveillance en continu permet alors de prouver la crédibilité et la légitimité de ses dires : « *ça ne nous intéresse pas de contrôler votre travail. C'est pour donner une vision en général de ce que nous on voit de l'extérieur* » et bien sûr, de mettre les industriels devant le fait accompli et dénoncer les « *graves erreurs de manipulation de données* » qui peuvent apparaître. Le contrôle tend ainsi à opérer en continu, notamment quand il essaie de contrôler ce qui relève du pouvoir souverain, ses abus et ses attributs, comme le secret ou l'opacité technique. On entre alors dans les agencements de dispositifs, mais il est encore trop tôt pour cela.

Parce qu'il est un flux et un « *moulage auto-déformant* », le contrôle est difficilement saisissable en tant que pouvoir. Dans son essai sur la civilisation libérale, Jean-Claude Michéa identifie le contrôle comme une figure « *matriarcale* » de pouvoir, « *infiniment plus radical parce que sans la moindre limite assignable* »<sup>228</sup> que la figure tutélaire de l'autorité paternelle et disciplinaire du souverain. Quand la figure paternelle de l'autorité souveraine commande l'obéissance du sujet à la loi, la figure matrimoniale fonctionne elle à la culpabilisation et au chantage affectif :

---

<sup>226</sup> 3<sup>e</sup> Commission locale d'information et d'échange (CLIE) d'Arcelor, Fos-sur-Mer, 29 novembre 2006.

<sup>227</sup> *Ibidem*.

<sup>228</sup> Jean-Claude MICHÉA, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Paris : Flammarion, coll. « Climats », 2007, p. 175.

« Le contrôle "matriarcal" exercé sur un sujet "pour son bien" et au nom de l' "amour" qu'on lui voue tend à fonctionner sous des formes beaucoup plus enveloppantes et insidieuses (...) incomparablement plus difficiles à percevoir et à nommer comme telles, aussi bien par celles et ceux qui les subissent, que par celles et ceux qui les exercent »  
229

Le contrôle se pose dans la forme comme le contraire du pouvoir souverain. Il est, selon l'expression de Michéa, *l'Empire du moindre mal*, à quoi précède *l'Empire du bien*, dénoncé par Philippe Muray<sup>230</sup>. Au couple autorité paternelle - contrôle maternel, Muray substitue l'opposition entre le « *consensus dur* » de l'autorité, vouée à disparaître « *après vous avoir auréolé de la lumière des martyrs* » et le « *consensus mou* » du contrôle, qu'on ne peut toucher « *sans avoir l'air de menacer, par la même occasion, la paix du genre humain entier. (...) Ils nous veulent tous concernés, sommés d'adhérer, responsabilisés, transformés en militants, en agents hospitaliers* ». C'est ainsi qu'une responsable de la préfecture justifiait l'organisation d'un exercice de simulation d'accident à Marseille après avoir entendu sur TF1 une dame se plaindre d'avoir été bloquée pendant 3h pendant l'opération : « *Mais je suis animée des meilleures intentions... C'est pour votre bien qu'on vous emmerde* ». Fidèlement à l'idéal démocratique du contrôle, les décisions ne sont pas autoritaires, mais collégiales et consensuelles. Elles ne cherchent pas à s'imposer mais à se faire accepter. Mieux, à s'intérioriser, à pénétrer au plus profond des êtres pour les imprégner et devenir une sorte de seconde nature. Un réflexe indécélable une fois intégré : « *nous vivons dans le mythe de notre propre pouvoir à façonner les contraintes qui pèsent sur nous, alors qu'à chaque négociation à laquelle nous participons, nous nous enferrons un peu plus dans cet auto-contrôle* »<sup>231</sup>. Le « *moulage auto-déformant* » tend à faire de chacun son propre berger autant que celui des autres. Dans l'absolu, il n'y a même plus de berger car le contrôle partage le pouvoir, le diffracte parmi la multitude. Le pouvoir n'est pas concentré, c'est un système qui décide et tout devient affaire de règlements et de procédures, de calcul de la majorité, de quorum, de mode de scrutin et de représentation des minorités, etc. C'est

---

<sup>229</sup> *Ibidem*, p. 176.

<sup>230</sup> Philippe MURRAY, *L'empire du bien*, Paris : Les Belles Lettres, 2006 (1991), pp. 82-83.

<sup>231</sup> Bruno VILLALBA, « De quelques mutations du contrôle social et d'une réponse écologique en devenir », *EcoRev*, n°24, automne 2006, [mise en ligne] : 1<sup>er</sup> mars 2007, [URL] : <http://ecorev.org/spip.php?article530>

pourquoi les partisans de la concertation et de la « démocratie technique » insistent tant sur l'importance des procédures.

L'exemple en est donné par le livre qui fait référence en la matière, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, de Callon, Lascoumes et Barthe<sup>232</sup>. Ce livre est un parfait exemple de ce que représente un dispositif de contrôle. Les auteurs font le panégyrique de la concertation, proposée comme solution idéale à tout un ensemble de problèmes liés à la prise de décision en situation d'incertitude. À l'opposé des manières fortes et des décisions tranchées, ils prônent « l'action mesurée » et la « démocratisation de la démocratie », récusent les distinctions entre experts et profanes, ainsi qu'entre décideurs et citoyens ordinaires. Clef de voûte de l'ensemble, la notion de « justice procédurale » permet de combattre les effets pervers du pouvoir hiérarchique. Les procédures peuvent être définies de manière à donner autant de poids aux « sans voix » qu'aux représentants patentés d'intérêts particuliers. Ainsi, tout le monde joue sur un pied d'égalité et la question « lancinante » de la représentation des minorités y trouve sa solution. Les propos sont justes, les arguments exemplaires et les exemples édifiants. Tous les acteurs sortent transformés à jamais de leur expérience démocratique. Les porteurs de projets y puisent des idées auxquelles ils n'avaient pas pensé. Tout y est positif et mesuré, en conséquence de quoi toute négativité se trouve méticuleusement exorcisée : « inquiétude excessive », « vision abusivement pessimiste », ou « formulations outrancières »<sup>233</sup>, le négatif n'a pas droit de cité car il représente le contraire de « l'action mesurée ». Il est excessif, démesuré et non constructif. Son fatalisme bloque toute action, ce qui le désigne *de facto* comme cible à abattre. Dans ce registre, les auteurs se battent contre toutes les « versions erronées et dramatisées »<sup>234</sup> du principe de précaution. Celles qui le réduisent à un facteur d'inaction et de blocage, quand il doit au contraire s'affirmer comme une force d'action collective face au déni des risques, ainsi qu'un moyen de cadrage des peurs. Que la précaution aussi bien que les procédures de concertation puissent être instrumentalisées par les jeux de pouvoir

---

<sup>232</sup> Michel CALLON, Pierre LASCOUMES, Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Seuil, 2001, pp. 326.

<sup>233</sup> *Ibidem*, pp. 321, 335 et 275.

<sup>234</sup> *Ibidem*, p. 277.

n'entache nullement l'optimisme des auteurs, qui se défendent pourtant de tout « *angélisme* » :

*« Ces craintes sont largement surestimées. (...) Les procédures, lorsqu'elles sont définies de manière claire, rigoureuse, et lorsqu'elles sont rendues contraignantes et discutables, restreignent la possibilité de manipulations et l'habileté des rhéteurs professionnels. Elles sont tout sauf de simples instruments qu'un politicien rusé pourrait contrôler dans le but d'atteindre ses propres objectifs »*<sup>235</sup>

Alors tout est en ordre sous le soleil des normes. La logique procédurale s'institue ainsi comme garantie et comme alternative idéale aux dérives du pouvoir. Ce ton constructif, pédagogue et positif est caractéristique du contrôle. Cet exemple montre aussi combien il est difficile de critiquer ou de s'opposer au programme du contrôle. Baudrillard y voit là « *le stade suprême du pouvoir* »<sup>236</sup>, un pouvoir qui n'est plus de l'ordre de la domination mais de l'hégémonie. Contrairement à la domination qui se définit par une « *négativité* », par un rapport de force et d'opposition entre le dominant et le dominé, le contrôle est hégémonique et sa « *positivité* » prolifère car il détruit la possibilité même de s'y opposer. Il n'y a plus d'adversaire. On ne saurait parler d'hégémonisant, ni d'hégémonisé, comme c'était encore le cas dans le système dominant-dominé. Tout le monde est logé à même enseigne et le mal n'est alors plus qu'une illusion ou un fantasme. Il est « *l'inquiétude excessive* » et la « *formulation outrancière* » de Callon, Lascoumes et Barthe. Rares sont alors les auteurs qui dénoncent le pouvoir souverain et hiérarchique sans en venir à ériger le contrôle et la démocratie participative (ou technique, dialogique, concertative, etc.) comme un espoir ou un moindre mal. Frédéric Keck relève à cet égard que même Hardt et Negri considèrent l'Empire comme une forme de pouvoir préférable aux autres, « *même si elle est aussi plus terrifiante* »<sup>237</sup>.

---

<sup>235</sup> *Ibidem*, p. 337.

<sup>236</sup> Jean BAUDRILLARD, *Carnaval et cannibale*, Paris : L'Herne, coll. « Carnets », 2008 (2004), pp.38-39.

<sup>237</sup> Frédéric KECK, « La subjectivité révolutionnaire. A propos d'*Empire* de M. Hardt et A. Negri », *Actuel Marx*, vol.1, n°33, 2003, p. 163.

## LA MACHINE DE GUERRE

Après la société de contrôle et la société immunitaire, le troisième dispositif est de type guerrier. Nous l'avons rencontré à deux reprises dans la première partie de la thèse. D'abord sous la forme du devenir-guerrier exprimé pendant la réunion publique par le discours d'Alexia, les provocations d'Yves Vidal et l'attitude de défi de Robert Assante (se reporter à la partie *Mise en scène de la sécurité*). Puis avec cette « manière forte » de régler les conflits, employée tant par l'élu pro-incinération, M. Marc Censi, dans le contexte d'entre-soi des partisans de l'incinération, que par le militant anti-incinération, M. Louis Barnes, dans le contexte de l'opération « ville morte » à Fos-sur-Mer.

### Le péril est une épreuve

Quand les barrières, les filtres et les normes des dispositifs précédents se détraquent, des lignes de front les remplacent. Voici le dispositif guerrier qui considère la vie comme un combat et la victoire comme le sens de la vie. Michel Vauzelle, le président socialiste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en donne une bonne illustration à l'occasion de l'allocution officielle d'ouverture d'un colloque sur les risques majeurs à Fos-sur-Mer :

*« Je salue le combat formidable et chevaleresque, digne de nos grands chevaliers du Moyen Age, mené par Bernard Granié et René Raimondi contre une décision scandaleuse [l'incinérateur de Marseille]. C'est un combat très difficile et il faut un courage formidable. C'est ce genre de combat qui réconcilie nos citoyens avec la politique »<sup>238</sup>*

La sécurité des biens, des personnes ou des idées est gagnée au terme d'une lutte contre les institutions, le pouvoir, ou les idées établies. Et bien sûr, le dispositif est également employé par le pouvoir et les institutions au nom de l'intérêt général ou de la sécurité nationale. Dans tous les cas, le dispositif ne s'affranchit pas des menaces en les considérant comme des risques qu'il faut apprendre à gérer et accepter, ni comme des dangers dont il faut absolument éviter le contact et qu'il convient de circonscrire. Ce qui importe, c'est de ne pas

---

<sup>238</sup> 8<sup>ème</sup> rencontre du risque technologique majeur de Fos-sur-Mer, *Politiques de prévention des risques industriels et pratiques du dialogue sociétal*, organisé par les Eco-Maires, Fos-sur-Mer, 28 septembre 2006.

se laisser faire, ni de se faire avoir. Les menaces y sont faites pour être affrontées. Ce sont des périls, c'est-à-dire selon l'étymologie, des « épreuves » dont on sort grandi, aurolé de gloire et plus fort... si l'on y survit. Le péril, c'est ce qui donne à l'homme sa valeur. Il est un héritage des temps mythologiques d'une société qui produisait des héros que les dieux éprouvaient. L'issue de l'épreuve apporte mort, gloire, ou fortune, puisque l'on sait bien qu'« à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ».

Entrent typiquement dans ce registre ces propos d'un ouvrier du nucléaire, relevés par Françoise Zonabend : « *On prend des doses, on s'fait irradier... C'est vrai on met peut-être sa vie en danger... Mais bah ! on est costaud* »<sup>239</sup>. L'irradiation par les rayons ionisants est vécue comme un péril qui met à l'épreuve la force des hommes. Plus loin, l'ethnologue décrit ces pratiques qu'elle assimile à celles de « kamikazes » qui « *en véritables soldats du nucléaires, préfèrent une guerre propre et virile, menée par affrontements directs contre ou avec l'irradiation* »<sup>240</sup>. Les cicatrices laissées par les machines en usine opèrent la même fonction de rite de passage que celles laissées par les scarifications rituelles décrites par les ethnologues. « *Pour être un ouvrier pleinement accompli et appartenir à "l'aristocratie en bleu de chauffe"* », il ne suffit pas de maîtriser les machines, les gestes et les techniques qui permettent de tenir les cadences : « *Il faudra encore avoir connu l'accident du travail* », note Véronique Moulinié<sup>241</sup>. Si l'on périt, si l'on échoue ou si la situation environnementale se révèle catastrophique, ce n'est alors ni par accident, ni par manque de chance. C'est bien au contraire par bêtise, par inexpérience ou par faiblesse. Parce qu'on n'aura pas réagit à temps. Seuls périssent ceux qui vont trop loin, au-delà de leurs forces, ou qui manquent d'étoffe. Il sera alors dit : « ils n'ont pas su s'en tirer, moi j'aurais su »<sup>242</sup>. On a sous-estimé l'adversaire ou témoigné d'une foi aveugle en ses propres capacités. Le péril est une faute dont on est collectivement ou individuellement responsable. En cela, le dispositif guerrier n'est pas un dispositif qui fonctionne à la norme ou à l'interdit. Son mode juridique relève de l'ordalie, ce « jugement de Dieu » où la culpabilité de l'accusé est démontrée par sa défaite

---

<sup>239</sup> Françoise ZONABEND, *La Presqu'île au nucléaire*, Paris : Odile Jacob, 1989, p. 156.

<sup>240</sup> *Ibidem*, p 162.

<sup>241</sup> Véronique MOULINIÉ, « Peur, méfiance et défi face à la machine. Du bon usage des émotions dans l'usine » *Terrain*, n°43, septembre 2004, p. 62.

<sup>242</sup> Tom WOLFE, *L'étoffe des héros*, Paris : Gallimard, 1982, pp. 46-47, cité par David LE BRETON, *Passions du risque*, Paris : éd. Métailié, 2000, pp. 58-59, nbp 10.

dans l'épreuve qui lui est imposée. Dans son livre *Passions du risque*<sup>243</sup>, qui traite en fait du péril, l'anthropologue David Le Breton montre que l'ordalie caractérise nombre des pratiques modernes définies comme des prises de risque. Des sports extrêmes aux relations sexuelles non protégées en passant par les personnes atteintes d'une maladie incurable mais qui choisissent de lutter contre leur maladie plutôt que de s'y abandonner, il s'agit à chaque fois de défier la mort pour mieux se sentir exister.

### **La guerre n'est pas un dispositif**

Il faut préciser que le terme « guerrier » est une image. Il faut l'entendre dans un sens différent, si ce n'est opposé, de celui qui l'associe à la question de la guerre. Le guerrier n'est pas ici l'homme armé pour tuer et faire la guerre, mais celui qui aime affronter les menaces. La guerre est à ce dispositif ce que l'État est au pouvoir ou à la politique, c'est-à-dire l'arbre qui cache la forêt. L'État n'est pas le modèle absolu en dehors duquel ni le pouvoir ni la politique ne peuvent être pensés. L'anthropologie politique<sup>244</sup> et des auteurs comme Foucault ont montré que le pouvoir et la politique existent en dehors de l'État et ne peuvent être réduits à ce dernier. De même, le modèle de la guerre s'est imposé au-devant de toute forme de lutte et de combat, de sorte qu'il en vient à brouiller la conception que l'on peut se faire du combat en tant que dispositif. L'écueil à éviter pour définir le dispositif combattant est alors de tenter de l'identifier à partir des dispositifs de contrôle et du pouvoir. Le dispositif n'apparaît qu'en creux des autres, ce qui revient à le reléguer dans une position secondaire alors qu'il est sur le même plan. Comme le souligne Pierre Clastres<sup>245</sup>, on ne peut plus comprendre la fonction de la guerre dans les sociétés primitives si on la considère comme le raté accidentel de l'échange et du commerce, c'est-à-dire comme un échec des moyens pacificateurs du contrôle :

*« La guerre, dépourvue de positivité par la priorité attribuée à l'échange, y perd toute dimension institutionnelle : elle n'appartient pas à l'être de la société primitive, elle*

---

<sup>243</sup> David LE BRETON, *Passions du risque*, Paris : éd. Métailié, 2000, p. 17.

<sup>244</sup> Georges BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1999 (1967).

<sup>245</sup> Pierre CLASTRES, *Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives*, Paris : éd. de l'Aube, 1999 (1977), pp. 37, 41-42, 50 et 75.

*n'en est qu'une propriété accidentelle, hasardeuse, inessentielle, la société primitive est pensable sans la guerre »*

C'est pourquoi il faut temporairement mettre entre parenthèses trois auteurs aussi différents que Hobbes, Clausewitz et Foucault, pour lesquels la guerre représente soit une menace dont le « contrat social » et la souveraineté nous libère (Hobbes) ; soit un instrument de pouvoir, qui n'en marque jamais que le prolongement par d'autres moyens (Clausewitz) ; soit le principe historique de fonctionnement du pouvoir (Foucault). Toutes ces approches ont en commun de ne pas considérer la guerre pour elle-même, mais comme un instrument du contrôle et du pouvoir. À chaque fois, la guerre est dominée par l'une et l'autre conception. Cela signifie que la guerre n'est pas un dispositif, mais un agencement, c'est-à-dire un assemblage de dispositifs. Ce n'est donc pas elle qui va nous aider à définir les dispositifs, ce sont eux qui peuvent nous aider à analyser les relations de guerres et de conflits. Il vaut donc mieux écarter pour le moment l'analogie de la guerre, puisque l'hypothèse d'un dispositif guerrier ou combattant exige l'identification d'une forme de pouvoir spécifique et irréductible tant au pouvoir souverain qu'au contrôle. Les écrits de Foucault vont nous servir de transition, car il a néanmoins développé la plupart des éléments nécessaires pour l'identification d'un dispositif combattant, qu'il place hors des régimes de pouvoir et de contrôle. La question étant de savoir quelle forme de pouvoir est-on susceptible d'éprouver dans la lutte et le combat pour y être ainsi précipité et engagé de tout son être. Mais Foucault réduit le champ en envisageant le problème inverse : « *le pouvoir n'est-il pas seulement une domination de type guerrier ?* »<sup>246</sup>, à quoi il répond finalement par la négative :

*« Le mode de relation propre au pouvoir ne serait donc pas à chercher du côté de la violence et de la lutte, ni du côté du contrat et du lien volontaire (qui ne peuvent en être tout au plus que des instruments) : mais du côté de ce mode d'action singulier – ni guerrier ni juridique – qui est le gouvernement »*<sup>247</sup>

Foucault met à la fois la guerre et la souveraineté de côté pour forger ses propres concepts du pouvoir qui sont, dans cet extrait, des concepts du contrôle. Il ne s'étend pas vraiment

---

<sup>246</sup> Michel FOUCAULT, « Entretien avec Michel Foucault », in *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (1977), p. 152.

<sup>247</sup> Michel FOUCAULT, « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits II, op.cit.*, (1982), p. 1056.



sur l'identification de cette domination de type guerrier. Quoiqu'il ait amorcé une réflexion sur la « rationalité guerrière »<sup>248</sup>, Foucault ne donne pas à ce premier pas l'extension qu'il accorde à l'analyse de la raison d'État. Cette dernière lui avait permis de forger les concepts de biopouvoir puis de pouvoir pastoral. En ce qui concerne la guerre, Foucault n'ira pas jusqu'à forger une théorie du pouvoir<sup>249</sup> et s'en tiendra aux concepts de « guerre des races » et de « racisme d'État », pour résoudre une contradiction et analyser la façon dont l'État, entré dans l'ère du biopouvoir, peut encore exercer la fonction de mort alors qu'il ne prône que la vie. La question de la guerre n'est donc pour Foucault qu'un moyen de combattre la théorie de la souveraineté et d'étoffer son concept de biopouvoir ainsi que sa théorie de la gouvernementalité. Reste à présent à détacher la rationalité guerrière du pouvoir et de l'État. C'est ici qu'interviennent Deleuze et Guattari, qui ont élaboré toute une théorie de la « machine de guerre », en s'appuyant en particulier sur les travaux de Dumézil concernant la fonction guerrière. C'est donc vers ces auteurs qu'il faut se tourner pour décrire le dispositif combattant. Deleuze et Guattari partent du constat suivant, qui illustre bien la difficulté dans laquelle est tombé Foucault :

*« Chaque fois que l'on confond l'irruption de la puissance de guerre avec la lignée de domination de l'État, tout se brouille, et l'on ne peut plus comprendre la machine de guerre que sous les espèces du négatif, puisqu'on ne laisse rien subsister d'extérieur à l'État lui-même. Mais, replacée dans son milieu d'extériorité, la machine de guerre apparaît d'une autre espèce, d'une autre nature, d'une autre origine »<sup>250</sup>*

## Nomades et indisciplinés

Comme Clastres l'avait fait remarquer, la question est donc d'arriver à définir positivement la rationalité guerrière, ce à quoi Dumézil va nous aider. Ainsi qu'il le fait pour chacune de ses fonctions, Dumézil<sup>251</sup> décrit deux types de représentants de la fonction guerrière, ou plutôt deux tendances qui présentent de nombreux types mixtes. Il y a d'un côté les dieux et

---

<sup>248</sup> Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* », Paris : Gallimard/Seuil, 1997 (1976), p. 47.

<sup>249</sup> Frédéric GROS, *Michel Foucault*, Paris : PUF, p. 79.

<sup>250</sup> Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris : éd. de Minuit, 1980, pp. 438-439.

<sup>251</sup> Georges DUMÉZIL, *Heur et malheur du guerrier*, Paris : Flammarion, 2<sup>ème</sup> édition, 1985, pp. 71-78.

les héros dotés d'une taille et d'une force prodigieuse. Forces divines ou forces de la nature, ils ont un côté non-humain, non-civilisé ou barbare qui les place en-dehors des normes de la société. Ils mènent en général une existence solitaire. Leur meilleure arme est leur force, ils n'ont donc pas besoin des armes élaborées par les techniques civilisées et sont sommairement armés, comme Héraclès l'est d'une simple massue. Les fautes qu'ils commettent sont dues à leur incapacité à contrôler leur force, leurs émotions et leur nature sauvage. Il s'agit de démesure. La colère les emporte et les aveugle, les livrant à des excès ou des violences injustifiées. À l'autre extrémité se rencontrent des héros plus humains physiquement et plus sociables, qui entraînent à leur suite des groupes de compagnons ou des armées. Ils ont en charge la défense des dieux ou des royaumes. Étant plus engagés vis-à-vis de la société et des Dieux, ils sont sujets à des périls plus variés. Ils peuvent être souillés par leurs actes et se rendre coupables de trahison, d'insoumission, d'actes criminels, de lâcheté ou d'adultère. « *L'autonomie dont les guerriers sont fiers est lourde de risques et de tentations pour qui la possède et menace l'ordre social et cosmique* », explique Dumézil<sup>252</sup>. Les guerriers mythologiques qu'il décrit ne sont pas des soldats, c'est-à-dire des hommes d'armes à la *solde* du pouvoir. Ils poursuivent au contraire leur propre quête et sont souvent amenés en chemin à renverser tyrans et usurpateurs pour accomplir leur destinée. Passant d'un pouvoir à un autre, ils finissent régulièrement par en transgresser les commandements : « *toute machine de guerre communique avec une problématique de trahison* »<sup>253</sup>, explique Isabelle Stengers. Ils sont du même type idéal que les sociétés guerrières selon Clastres :

« *monde sans hiérarchie, gens qui n'obéissent à personne, société indifférente à la possession de la richesse, chefs qui ne commandent pas, cultures sans morale car elles ignorent le péché, société sans classe, société sans État, etc.* »<sup>254</sup>

Le guerrier se distingue des dispositifs précédents en cela qu'il ne cesse de les menacer et de rester à leurs marges. Il est autonome. Ses aventures le conduisent à l'errance et ses conquêtes le projettent vers l'inconnu. C'est sur ce modèle des guerriers nomades, des

---

<sup>252</sup> *Ibidem*, p. 78.

<sup>253</sup> Isabelle STENGERS, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Paris : La Découverte, 2009, nbp p. 104.

<sup>254</sup> Pierre CLASTRES, *Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives*, Paris : éd. de l'Aube, 1999 (1977), p. 51.

meutes de « barbares » qui ont renversé Rome et des formes de « sociétés contre l'État »<sup>255</sup> que Deleuze et Guattari définissent leur « machine de guerre »<sup>256</sup>. La machine de guerre est indisciplinée, extérieure et contre l'État. Elle est d'une autre nature. Elle n'a pas par elle-même la guerre pour objet. L'écriture, la musique, la philosophie, la science ou l'humour peuvent être des machines de guerre. Pour donner un tel exemple dans le domaine de l'art, il suffit de lire *Asphyxiante culture* de Jean Dubuffet, qui en illustre très précisément le fonctionnement. Défenseur de l'art brut, de l'individualisme et du foisonnement créatif, Dubuffet se livre à une attaque virulente contre la « *police de la culture* », ses institutions, son endoctrinement, ses normes du beau et ses références culturelles, qui n'ont pour lui d'autres fonctions que de placer ceux qui les possèdent au-dessus de la mêlée et d'exclure ceux qui ne les partagent pas. La machine de guerre de Dubuffet n'est donc pas une machine de mort. Elle célèbre au contraire les forces vitalistes de l'art, du chaos créateur et des mouvements spontanés qui n'ont que faire des normes. Elle combat tout ce qu'il considère comme des formes de fixations de la culture : les censeurs, les contempteurs culturels et leur ordre stérilisant qui « *excelle à empêcher les œufs d'éclore* »<sup>257</sup>. Une machine de guerre, expliquent Deleuze et Guattari, c'est avant tout une puissance créatrice, une puissance de métamorphose. Elle n'est pas inféodée à un ordre immuable qu'il s'agit de faire respecter. Elle est changeante, nullement paisible mais bouillonnante, turbulente et en perpétuel devenir. La machine de guerre pousse ses tenants à aller toujours plus loin, à défricher de nouveaux territoires de l'espace comme de la pensée. Elle ne peut concevoir d'être sédentarisée, encadrée, normalisée et refreinée. Toute forme nomade constitue une machine de guerre en puissance, en cela qu'elle gagne sa liberté en luttant contre les emmurements des corps et des pensées. De même que les guerriers nomades se heurtent aux villes et aux États, les « sciences nomades » qui reposent sur la libre recherche créatrice n'ont pas manqué à travers l'histoire de se heurter aux railleries, à la censure ou aux persécutions des « sciences royales ou impériales ». Ces dernières cherchent à imposer leur dogme aux premières. La machine de guerre est extérieure à l'État, mais à chaque fois

---

<sup>255</sup> Pierre CLASTRES, *La société contre l'État*, Paris : éd. de Minuit, 1974, 186 p.

<sup>256</sup> Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris : éd. de Minuit, 1980, pp. 280-281, 295-297, 434-527, 639.

<sup>257</sup> Jean DUBUFFET, *Asphyxiante culture*, Paris : éd. de Minuit, 1986, p. 94 et p. 28.

l'appareil de capture du pouvoir n'aura de cesse que de vouloir s'approprier et asservir la machine de guerre, lui assigner et lui fixer un but, une destination finale, une utilité dont il pourra faire usage. Une fois capturée par l'État, c'est alors que la machine de guerre prend nécessairement la guerre pour objet. L'appareil d'État lui fait perdre sa puissance de métamorphose pour mieux se conserver et la ligne de fuite créatrice devient ligne de mort destructrice. C'est ici que les analyses de Foucault, Hobbes ou Clausewitz prennent tout leur sens, mais on entre alors dans le problème de la guerre, qui n'est plus du tout le registre du dispositif guerrier, mais celui de l'agencement du dispositif guerrier avec le dispositif immunitaire de souveraineté (frappe préventive, discipline, hiérarchie militaire, soldat qui défend un territoire etc.) ; celui de l'agencement du dispositif guerrier avec le dispositif de contrôle (guerre propre, rationalisation des techniques, surveillance satellitaire globale, soldats de la paix de l'ONU etc.) ; et celui de l'agencement fatal des trois dispositifs (guerre totale, dissuasion nucléaire, guerre des races, guerre sainte, citoyen-soldat etc.). La machine de guerre est donc l'antipode conceptuel de la guerre selon Clausewitz, pour lequel la guerre n'est ni un art, ni une science, mais un conflit réglé dans le sang, qu'il vaut mieux comparer au commerce et à la politique <sup>258</sup>. C'est pourquoi pour un auteur qui s'appuie sur Clausewitz comme Mondher Kilani<sup>259</sup>, les distinctions entre guerrier et soldat, société guerrière et société militaire ou qui opposent la guerre primitive à "la nôtre" ne peuvent que paraître comme « *une approche "ethnologique" et, disons-le, romantique de la guerre* », sous-entendu : une analyse qui néglige les descriptions précises de la guerre et passe sous silence les exactions bien réelles des idéaux guerriers. Kilani vise ainsi les approches développées par Georges Bataille, Pierre Clastres, Edmund Leach, Roger Caillois ou Montaigne, auxquels il faudrait ajouter Dumézil, Deleuze-Guattari et Nietzsche qui ne figurent pas, et pour cause, dans la bibliographie de Kilani. Resituées dans le cadre de l'hypothèse de la machine de guerre, ces approches n'apparaissent plus comme ce « *contresens* » et cette « *mésinterprétation* » flagrante des propos de Clausewitz, que dénonce Kilani. Elles ont simplement un autre objet. Elles parlent de la force imaginaire et de l'idéal guerrier, qui est

---

<sup>258</sup> Mondher KILANI, *Guerre et sacrifice*, Paris : PUF, 2006, p. 64.

<sup>259</sup> *Ibidem*, pp. 50, 62-63 et 65-66.

effectivement romantique, et non de la « guerre réelle » de Clausewitz, qui ne l'est bien sûr pas du tout.

### « (Se) faire peur pour être fort »

La peur devient une épreuve personnelle, mais aussi une injonction à la lutte. C'est ce qu'explique en 2006 un responsable associatif, devenu conseiller municipal de la ville de Marseille en 2008 :

*« Pour la dioxine on ne sait pas tout. Le risque sanitaire est réel. La dioxine s'accumule dans les graisses et se transmet de la mère à l'enfant. Je fais peur aux gens avec ça car quand on n'a que dix minutes pour parler, il faut être fort pour les bousculer. Il faut le dire, pas pour créer le chaos, mais pour régler le problème »<sup>260</sup>*

Il y a dans la peur une puissance qui permet d'une part de mobiliser les gens, mais aussi de démonter les propos rassurants des sociétés de contrôle comme de percer les remparts protecteurs des sociétés d'enfermement. C'est ainsi que procède cette autre association pour lutter à la fois contre l'ostracisme des industriels et des services de l'État :

*« Nous on est totalement exclus. Il faut forcer les portes car elles ne sont pas ouvertes. On a fait des tracts pour faire peur à la population pour pouvoir entrer. On est souvent boycottés. (...) Moi par expérience, je sais que les gens ne se sont déplacés que lorsqu'on a marqué sur un tract "attention danger". Je le déplore mais c'est comme ça »<sup>261</sup>*

Il ne s'agit plus de rassurer ou de ne pas affoler, mais bien au contraire de faire peur. Tactique que les associations ne sont pas les seules à utiliser et qui fait au contraire partie du jeu politique. Ainsi que me l'expliquait un membre de l'opposition, dans l'assemblée d'une collectivité, il lui arrivait parfois de jouer sur la paranoïa du secrétaire du groupe de la majorité en lui demandant de bien vouloir lui transmettre des bilans et des dossiers, n'ayant a priori rien à voir les uns avec les autres, pour que le secrétaire commence à avoir des doutes et se demande s'il n'aurait pas fait une erreur quelque part qui puisse justifier une si

---

<sup>260</sup> Réunion du groupe de travail sur les dioxines, sous-groupe « perception et communication », SPPPI, Toulon, 31 janvier 2006.

<sup>261</sup> Séminaire « Démocratie et territoire », organisation : Arenes/CESSA, EHESS Marseille, 11 avril 2006.

grande attention de l'opposition. Le but était le suivant : « *L'idée c'est de faire peur, partant du principe que quand on a peur, on fait des erreurs* ». La peur devient une arme. Le premier responsable associatif disait : « *faire peur pour être fort* », et à un niveau non plus collectif mais individuel, l'enjeu peut également être de se faire peur. Une interview du grimpeur Alain Robert est en ce sens très explicite. Comment cet homme peut-il escalader les gratte-ciels du monde entier à mains nues, sans corde ni sécurité alors qu'il a le vertige et la peur du vide ?

*« C'est une question que je me pose souvent. J'aimerais avoir une réponse, mais je n'en ai pas. C'est très compliqué de savoir pourquoi on est attiré par la verticale et par le danger. Surtout quand, comme moi, on a plutôt peur de la mort (...) C'est devenu une idée fixe d'aller en haut » S'encorder ? « Autant laver des vitres ou faire des travaux acrobatiques. Cette dose de peur me plaît, elle me fait vivre »<sup>262</sup>*

Autre exemple, donné cette fois par un homme politique marseillais, qui me confie en entretien ce qui le pousse à prendre la parole dans l'hémicycle de la Communauté Urbaine de Marseille :

*« Je me sens puissant parce que j'affronte un hémicycle avec Gaudin, tous les caciques du PS, et ces gens-là je les toise. Je me permets de dire ce que je veux. Il faut aussi que je me tempère. Chaque fois, c'est une expérience nouvelle. Il y a des moments où je me suis senti faible, où la crainte l'emportait sur la force. Et puis, il y a la peur de la bourde, de dire une connerie. Maintenant, je suis connu à la Communauté Urbaine, alors je suis un peu attendu au tournant. Ça me met en danger. Avant, j'employais l'humour, maintenant je suis plus caustique. Là, ce matin, je me suis levé et j'ai rédigé d'un trait mon intervention pour demain. Je vais être le seul à m'opposer à une étude, mais je pense à la réaction des associations. Eux, ils vont être vachement contents. Quand je pense à eux, ça m'émancipe de l'hémicycle. Chaque fois que je me mets en danger, je fais le vide autour. J'ai un peu l'impression de m'allonger sur le divan en disant ça. Je vous parle de choses très intimes que je ne pourrais pas dire en politique, ça exposerait mes faiblesses »*

Se mettre en danger pour éprouver sa puissance. Comme quoi, ce n'est pas parce qu'on est un politique qu'on adopte nécessairement le registre attendu du pouvoir. À noter toutefois qu'il s'agit d'un élu qui n'est pas *au* pouvoir :

*« Mon action est celle d'un élu d'opposition. J'essaie de m'appuyer sur la population, les associations et l'action locale. Si j'étais dans l'exécutif, je pense que mon attitude*

---

<sup>262</sup> « L'homme-araignée », *Le Monde*, 2 décembre 2004.

*changerait. La position d'élu est très inconfortable par rapport aux associations, parce qu'elles sont impitoyables. Mais dans l'exécutif, ce l'est encore plus »*

## **Le vitalisme de la puissance**

Cette force qui porte et que requiert la lutte, n'est donc de l'ordre ni du pouvoir, ni du contrôle, mais de la puissance, qui a une dimension à la fois héroïque, joyeuse mais aussi sacrificielle ou victimaire. La puissance fait envisager la vie comme un combat où toute victoire donne sens, si ténue et si symbolique soit-elle. Cette construction anthropologique se retrouve des Inuits...

*« Les Inuits aiment le danger, le péril, explique Jean Malaurie. Ils tirent de la gloire à les affronter. J'ose les qualifier de société cornélienne. Ils aiment les moments difficiles car ceux-ci rendent plus grands les moments de bonheur. La vie, pour eux, est une grâce »<sup>263</sup>.*

... aux ouvriers qui refusent d'appliquer les normes de sécurité dans les usines :

*« (...) que veulent-ils par-là, sinon sauver une parcelle de contrôle sur leur propre vie, fût-ce à leurs propres risques, fût-ce au prix d'un surcroît d'exploitation (puisqu'ils produisent plus et plus vite) ? (...) Le patron peut les exploiter à mort, mais il ne les domine vraiment que s'il arrive à faire que chacun s'identifie à son intérêt individuel et se fasse le comptable et le capitaliste de sa propre vie. Alors il sera vraiment le Maître, et l'ouvrier l'esclave. Tant que par cette seule infime résistance à l'ordre moral de la sécurité, l'exploité garde le choix de vie ou de mort, c'est lui qui gagne, sur son propre terrain : symbolique »<sup>264</sup>.*

La puissance n'agit ni pour le bien du plus grand nombre (contrôle), ni pour préserver l'ordre établi en sanctionnant le mal qui enfreint ses lois (pouvoir), elle ne cherche qu'à pousser la vie jusqu'à son paroxysme. Il s'agit d'une force vitaliste et nietzschéenne :

---

<sup>263</sup> Jean MALAURIE (entretien réalisé par Monique HOUSSIN) « *L'étude d'un peuple est une aventure intérieure. Comment réussir cette gageure : comprendre l'Autre ?* », *Regards*, n°57, mai 2000.

<sup>264</sup> Jean BAUDRILLARD, *L'échange symbolique et la mort*, Paris : Gallimard, coll. Nrf « Bibliothèque des sciences humaines », 1976, p. 273.

*« le bonheur n'est pas le but : mais le sentiment de la puissance. Une force immense en l'homme et dans l'humanité veut se dépenser, veut créer ; c'est une chaîne interrompue d'explosions qui n'ont nullement le bonheur pour fin »<sup>265</sup>*

Il ne s'agit pas de produire, reproduire et conserver mais de créer, de devenir et dépenser. La puissance, dit Deleuze, c'est la joie :

*« La tristesse, c'est lorsque je suis séparé d'une puissance dont à tort ou à raison je me croyais capable : "Ah j'aurais pu faire ça... Mais ah... les circonstances..." ; ou bien : "c'était pas permis" etc. Alors là c'est la tristesse et il faudrait dire, toute tristesse, elle est faite d'un pouvoir sur moi. (...) Il n'y a pas de puissance mauvaise. Ce qui est mauvais, il faudrait dire, c'est le plus bas degré de la puissance, et le plus bas degré de la puissance, c'est le pouvoir. Je veux dire, la méchanceté c'est quoi ? C'est empêcher quelqu'un de faire ce qu'il peut (...) le pouvoir est toujours un obstacle mis à l'effectuation des puissances. Je dirais que tout pouvoir est triste. Oui, même si ceux qui ont le pouvoir se réjouissent beaucoup de l'avoir, c'est une joie triste. En revanche, la joie c'est l'effectuation d'une puissance. (...) Se réjouir, c'est se réjouir d'être ce que l'on est, c'est-à-dire d'être arrivé là où on en est. Alors, c'est pas la joie de soi-même, c'est pas d'être content de soi, la joie, c'est le plaisir de la conquête comme dirait Nietzsche »<sup>266</sup>*

Si le contrôle promet le bonheur, le pouvoir recherche le plaisir dans la réalisation de ses désirs et la puissance apporte quelque chose qui est de l'ordre de la joie. Outre le fait que les manifestations sont souvent joyeuses, c'est la destruction de ce sentiment qui provoque la colère et laisse un goût de paradis perdu suffisamment puissant pour entrer dans une logique sacrificielle : *« Moi je suis venu ici pour le soleil. J'ai 80 ans. Je vous jure que je mourrai, mais l'incinérateur ne sera pas fait ! »<sup>267</sup>*. La puissance est ballottée entre la joie que procure son emploi, et le sacrifice qu'elle exige pour y parvenir. Quand le pouvoir a une dimension paranoïaque à vouloir enfermer son bien pour le garder des autres, la puissance a elle une dimension mégalomanie à vouloir gagner son bien quoiqu'il en coûte, à son propre sacrifice ou à celui des autres. Le dispositif guerrier fabrique et se nourrit de victimes. Ce registre se retrouve aussi bien chez les contestataires les plus virulents de l'incinération que chez certains élus farouchement pro-incinération. Dans les deux cas, il s'alimente des

---

<sup>265</sup> Friedrich NIETZSCHE, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris : Gallimard, coll. « Poche », 1947, aphorisme 183, p. 421.

<sup>266</sup> Gilles DELEUZE, « J comme Joie », in *L'abécédaire de Gilles Deleuze*, DVD des éditions Montparnasse, produit et réalisé par Pierre-André Boutang, 2004.

<sup>267</sup> Propos tenus par un militant lors de la réunion publique contre l'incinérateur de Marseille, Fos-sur-Mer, 7 octobre 2005. Voir chapitres 1 et 2.



situations d'impuissance, qu'il s'agisse chez les premiers de l'impuissance à se faire entendre, considérer et reconnaître, que chez les seconds, de la frustration de ne pouvoir mener à bien leurs projets et d'échouer.

La volonté de puissance est ce qui explique que les uns puissent aimer les difficultés qui font perdre aux autres leurs moyens et les déstabilisent complètement, ainsi que ce refus des normes et des ordres, qui est en même temps défi au pouvoir et au contrôle. Au « *chantage de la sécurité* » analysé par Jean Baudrillard, font échos les observations de David Le Breton sur les pratiques ordaliques de prise de risque et de défi :

*« Fixer ainsi la mort, y tracer les limites de sa puissance, renforce le sentiment d'identité de celui qui ose le défi. Du succès de l'entreprise naît un enthousiasme, une bouffée de sens répondant à une efficacité symbolique qui restitue à l'existence, au moins pour un temps, des assises plus propices »*<sup>268</sup>

Parce qu'il sur-vit, le héros possède plus de vie que les autres et devient porté par ce « *sentiment d'élection* » que Canetti définit comme étant constitutif de la puissance :

*« L'instant de survivre est instant de puissance. L'effroi d'avoir vu la mort se dénoue en satisfaction, puisque l'on n'est pas soi-même la mort. Voici celui-ci gisant, mais le survivant debout. C'est comme s'il y avait eu combat et que l'on eût soi-même tué la mort »*<sup>269</sup>

D'un côté se tient le souverain paranoïaque, celui qui tient le danger à distance par tous les moyens et qui se sentira d'autant plus invulnérable que ses défenses seront impénétrables. Celui-là ne proclame pas l'avènement des lendemains qui chantent, cet idéal habermassien du contrôle positif et du vivre-ensemble. Il ne promet pas le meilleur des mondes, il cherche seulement à éviter le pire. À l'opposé de ces deux modes de vie se trouve le mode de survie du héros, qui se sentira d'autant plus invulnérable et puissant qu'il aura remporté le plus grand nombre de batailles, affronté le plus de périls, défié la mort le plus souvent. Ici se retrouve la distinction que Marc Abélès<sup>270</sup> établit entre les régimes de convivance (promouvoir le mieux), de survivance (éviter le pire) et de survie (éprouver son

---

<sup>268</sup> David LE BRETON, *op. cit.*, p. 17.

<sup>269</sup> Elias CANETTI, *Masse et puissance*, Paris : Gallimard, 1966 (1960), coll. « tel », p. 241.

<sup>270</sup> Marc ABELES, *Politiques de la survie*, Paris : Flammarion, 2006, p. 120.

invulnérabilité). Il s'agit respectivement des dispositifs de contrôle, de pouvoir et de puissance.

## TABLE DES DISPOSITIFS

Dispositifs Termes	Société de contrôle	Société immunitaire	Machine de guerre
Menace	<b>Risque</b>	<b>Danger</b>	<b>Péril</b>
Force	<b>Contrôle</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Puissance</b>
Dialectique	Individuant/uniformisé	Dominant/dominé	Création/destruction
Peur	Rassurer	Ne pas affoler	Faire peur
Sécurité	Conjuration	Protection	Attaque/Défense
Qui décide ?	Un système	Le chef	La volonté
Zone d'influence	Hégémonique	Territoriale	Nomade
Droit	Norme	Interdit	Ordalie
Objectif	Gouverner	Régner	Combattre
But	Bonheur	Pouvoir (plaisir de soi)	Victoire (joie)
Idéal	Communautaire	Immunitaire	Héroïque
Valeur	Confiance	Obéissance	Courage
Mode de vie	Convivance (chercher le mieux)	Survivance (éviter le pire)	Survie (éprouver son invulnérabilité)
Gouvernement	Concertation, gouvernance	Autorité	Expérience, réputation
Information	Transparence	Secret	Vérité

Ressources	Gestion	Conservation	Dépense
Références	Kafka, Orwell Foucault	Machiavel, Marx, Shakespeare	Nietzsche Deleuze et Guattari
Pathologie	Absurde, viral	Paranoïa	Mégalomanie

## POST-SCRIPTUM SUR L'ANALYSE CULTURELLE DES RISQUES

Les dispositifs étant désormais présentés, je tiens à revenir une dernière fois sur la typologie élaborée par Mary Douglas. Les trois dispositifs élaborés sont apparentés aux quatre cultures de Douglas, mais ce serait une erreur de chercher par exemple des parallèles entre « culture hiérarchique » et dispositif immunitaire, ou encore de chercher à identifier la « culture individualiste » ou « sectaire » à la machine de guerre. Les dispositifs s'éloignent des « cultures » de Douglas sur plusieurs aspects. D'abord parce qu'ils ne procèdent pas aux mêmes découpages. Mary Douglas considère par exemple que la « culture bureaucratique » est la même que la « culture hiérarchique » alors que je chercherais plutôt dans la première les attributs du contrôle et réserverais la seconde au pouvoir proprement hiérarchique. Les dispositifs ont plutôt tendance à faire éclater en trois les catégories de Mary Douglas selon les manières de faire. Une même association environnementale qui aurait pu être classée dans la catégorie « culture égalitariste et sectaire » de Douglas, pourra emprunter selon les circonstances le registre du contrôle pour demander une meilleure surveillance des émissions de pollutions, déployer une indéniable puissance contestataire contre l'incinérateur de Marseille ou alors se comporter de manière hiérarchique quand il s'agit de définir ses actions militantes. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, un contre-pouvoir peut très bien reproduire dans son mode de fonctionnement la logique même et la façon de procéder du pouvoir qu'elle combat, de sorte que les moyens peuvent contredire les fins. De même, la « culture individualiste » des entrepreneurs peut aussi bien relever d'une recherche de puissance si l'on considère les effets de compétition ; d'une logique pastorale et productrice orientée vers le contrôle dans l'idéologie libérale, ou encore, d'une logique de domination orientée vers le pouvoir s'il s'agit, par exemple, des actions et tractations liées aux attributions de marchés publics et au lobbying. Quant à la catégorie des « *isolés fatalistes* », je l'identifie comme inhérente à la dialectique dominant-dominé du pouvoir. L'une créant aussi bien les limites que les conditions d'efficacité de l'autre, les isoler pour les opposer reviendrait au problème de l'œuf et la poule. C'est pourquoi je regroupe également les deux tendances égalitaire-individualiste que Mary Douglas tient pour antagonistes, pour présenter comme caractéristique du contrôle de jouer sur un double mouvement d'uniformisation et d'individualisation. Une autre divergence entre la typologie de Mary

Douglas et les dispositifs vient du fait que dans l'agencement de Mary Douglas, les quatre cultures sont définies comme inconciliables et en conflit permanent les unes contre les autres. Mais si l'on considère que le conflit est un dispositif ayant sa propre « culture » en tant que telle, et non l'agencement qui préside aux relations entre dispositifs, alors les relations entre dispositifs deviennent plus complexes. Postuler que les relations entre cultures sont conflictuelles revient en quelque sorte à mettre le dispositif guerrier au-dessus des autres, ce qui ne peut être tenu pour acquis. Les relations entre dispositifs peuvent aussi bien être conflictuelles qu'imposées par les convenances, simulées ou encore calculées et contrôlées. Le contrôle peut tout aussi bien l'emporter et désamorcer pour un temps le conflit, à moins que le pouvoir n'impose son ordre et ne réussisse à contenir danger et désordres sociaux. Tout dépend des cas et des échelles de temps considérées. Les trois dispositifs sont constamment emboîtés les uns dans les autres. Ils fonctionnent ensemble, s'additionnent ou se soustraient et se nourrissent les uns des autres. Ainsi, le totalitarisme et le fantasme de toute-puissance peuvent être décrits comme des agencements d'addition et de synthèse des trois formes de pouvoirs. En fin de compte, la divergence entre la typologie de Mary Douglas et les dispositifs est politique et provient du fait que Mary Douglas a voulu faire de sa grille de lecture un outil d'aide à la décision et un modèle de prédiction des comportements, tandis que les dispositifs sont au contraire des outils d'analyse et de critique des constructions politiques.

## - DEUXIÈME PARTIE -

# LA CONSTRUCTION POLITIQUE DU CONFLIT

---

Le complexe de Fos-sur-Mer serait-il à la politique ce que le complexe d'Œdipe est aux relations de parenté ? Une image qui permet d'en dévoiler les pulsions incestueuses et parricides ? Il y a là toute une histoire à retracer. Dès les années 80, à la fin de la grande phase de croissance du chantier industriel, le sociologue Bernard Paillard donnait déjà de la région un portrait aux couleurs apocalyptiques. C'était la *damnation de Fos*, autre référence mythologique sur le thème du pacte avec les puissances souterraines. « *Fos est un microcosme des classes dirigeantes à l'action* »<sup>271</sup>, conclut l'auteur. Trente ans plus tard, Fos sert à nouveau de contre-exemple pour révéler en creux les mécanismes du pouvoir. Parmi une trentaine de projets d'aménagements étudiés, le géographe Philippe Subra s'appuie ainsi sur le cas si explicite des luttes fosséennes contre le terminal méthanier de GDF et contre l'incinérateur de Marseille, pour rappeler aux maîtres d'ouvrage que l'intensité des conflits soulevés par leurs projets n'est pas qu'une question technique, économique, sociologique ou culturelle, mais peut aussi venir des rivalités politiques entre élus et des échéances électorales<sup>272</sup>. Retracer l'histoire politique de ces conflits locaux, et plus particulièrement celle de l'incinérateur, qui est la plus complexe, permettra ainsi de situer le contexte et les enjeux politiques de l'environnement pour mieux comprendre l'environnement du politique.

---

<sup>271</sup> Bernard PAILLARD avec la collaboration de Claude FISCHLER, *La damnation de Fos*, Paris : Seuil, 1981, p. 256.

<sup>272</sup> Philippe SUBRA, « Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement », *Géocarrefour*, 2006, 81 (4), paragraphes 21 et 24.

# Chapitre 3

## Histoire politique des ordures de Marseille (1887-2002)

7 janvier 2010. L'incinérateur de Marseille entre en service. Au terme de vingt années de luttes acharnées et de multiples rebondissements, il semblerait donc - sauf coup de théâtre dont l'histoire de l'incinérateur est parsemée - que les opposants au projet aient finalement perdu le combat. Ailleurs en France, des projets d'incinérateurs continuent de voir le jour et d'être âprement combattus, comme celui de Flamoval dans le Nord. Certains projets sont parfois enterrés mais menacent de refaire surface, comme ceux de La Réunion, de Corse ou de Clermont-Ferrand. Mais ici, l'histoire de l'incinérateur de Marseille se distingue de tous les autres. Alors que la totalité des projets d'incinérateurs ont lieu sur leur propre territoire, seul dans son genre, l'incinérateur *de* Marseille n'est pas à Marseille, ni même dans son intercommunalité, mais à une cinquantaine de kilomètres au nord-est, sur le territoire autonome du Port de Marseille, installé en pleine zone industrielle, sur les terrains de la commune de Fos-sur-Mer. Toute l'originalité du conflit vient de cette délocalisation.

### Encadré 1 : Les trois noms de l'incinérateur

La délocalisation de l'incinérateur pose un problème de dénomination, ce qui ne va pas sans poser quelques troubles de la personnalité au projet. Selon le nom que vous utiliserez, on saura de quel côté vous mettre. A Fos, on donne le nom du père : incinérateur *de* Marseille, car Fos est étranger au projet. Parler de l'incinérateur *de* Fos-sur-Mer, comme le font les journalistes ou les nouveaux venus et comme j'ai pu en faire l'expérience, irrite et agace. Cette dénomination masque le fait que, si du temps de la taxe professionnelle, Fos allait en théorie en toucher les recettes parce qu'il se trouve sur son territoire, Fos n'en a jamais voulu, a combattu le projet et n'y enverra pas ses déchets, l'incinérateur lui ayant été imposé. Enfin, les promoteurs du projet se reconnaissent au fait qu'ils n'utilisent plus le terme « incinérateur » mais lui préfèrent celui de « centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec



valorisation énergétique », et le nomment Evéré pour « Ensemble de valorisation énergétique des résidus ». Ce faisant, l'important est de bien insister sur le fait que l'incinération, renommée « valorisation énergétique » pour véhiculer un sens plus positif, ne représente qu'une des activités du centre à côté du tri et de la méthanisation, qui sont des activités connotées bien plus « vertes » que la seule incinération : « *Ce n'est pas un centre d'incinération, mais un centre de traitement des déchets, c'est un peu énervant...* », disait une employée de la Communauté urbaine de Marseille<sup>273</sup>.

## **1887-1989 : UN SIÈCLE DE MISE EN DÉCHARGE À ENTRESSEN**

Le projet d'incinérateur a été rendu possible par la lente alchimie de trois réactifs : un échec d'épandage des gadoues, un scandale lié à un accident industriel en Italie et une mort subite.

La naissance de l'incinérateur de Marseille n'est que le prolongement d'une vieille histoire, celle du système de gestion des déchets de la ville de Marseille. Sa stratégie n'a pas changé pendant plus d'un siècle. Cette histoire commence encore ailleurs. Ni à Fos, ni à Marseille, mais à 70 km de la cité phocéenne, à côté d'Entressen, petit village de la commune d'Istres, mieux connu des écologistes pour sa décharge de 80 ha. Contrairement à ce que son nom indique, la « décharge d'Entressen » est bien celle de la ville Marseille, propriétaire du terrain. Elle ne se trouve pas non plus sur le territoire communal d'Istres ou d'Entressen, mais rejetée à la limite la plus éloignée d'une autre commune, Saint Martin-de-Crau, dont le village central est plus proche d'Arles que de l'étang de Berre.

### **1912. Le refus d'épandre les gadoues de Marseille engendre la décharge d'Entressen.**

D'après l'historienne Catherine de Silguy, Marseille envoie ses gadoues à côté d'Entressen depuis 1887, soit quatre ans seulement après que le préfet de la Seine, M. Eugène Poubelle, ait laissé son nom à la postérité en imposant aux parisiens l'usage du fameux bac à ordures. « *A cette époque, les gadoues étaient expédiées par chemin de fer à une usine de traitement édifiée dans la plaine de Crau, puis épandues sur les terres des environs. Après 1912, faute de*

---

<sup>273</sup> Séminaire « *vivre avec le risque* », organisé par Arenes/Cessa, EHESS, Marseille, 29 mars 2006.

demande de la part des agriculteurs, ces gadoues s'entassèrent sur le dépôt »<sup>274</sup>. Ainsi naquit la décharge dite d'Entressen, qui est longtemps passée dans les discours (aussi bien politiques, médiatiques et militants qu'administratifs) pour être « la plus grande décharge d'Europe », certains ajoutant « à ciel ouvert » par soucis de précision.

Encadré 2 : « La plus grande décharge d'Europe »

La décharge de Marseille n'est pas la plus grande décharge d'Europe, ni même de France. Les plus grandes décharges françaises appartiennent toutes à des groupes privés. Le groupe Véolia possède les deux premières du genre. Il s'agit des superdécharges de plus de 200 ha de la Claye-Souilly (Seine-et-Marne) et du Plessis-Gassot (Val d'Oise) au nord de Paris. Leurs capacités sont supérieures au million de tonnes de déchets par an. La troisième est celle du groupe Sécé Environnement à Changé (Mayenne). Sa capacité est de 700 000 t/an sur une surface de 95 ha. Celle de Marseille et de sa communauté urbaine reçoit sur une surface de 80 ha, environ 450 000 t/an de déchets pour une capacité de 470 000t/an. Marseille ne possède donc pas la plus grande décharge. Mais si toutefois l'on cherche un superlatif, il est probable que la plus vieille ville de France soit la mère nourricière... de la plus vieille décharge de France.

A bien y regarder, le mythe de la grandeur est pourtant tout sauf faux. Au contraire, il signifie. Il faut voir ces photos qui abondent dans la presse locale et sur internet. Ces sacs en plastiques qui enguirlandent les arbres au moindre coup de mistral. Ces vaches et ces moutons qui broutent paisiblement au milieu des détritiques envolés. La « décharge d'Entressen » introduit l'image du tiers-monde en pleine Provence. Un thème souvent repris par les élus locaux, par exemple Philippe Caizergues, maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône : « *On est les parias du département, le tiers-monde des Bouches-du-Rhône. On nous a dit "vous allez bouffer de la pollution" sans jamais nous demander notre avis* »<sup>275</sup>. Sur un site internet étranger, un blogueur américain illustre son propos sur la nocivité des sacs plastiques de photos d'Entressen parmi celles de décharges chinoises et somaliennes<sup>276</sup>. Si l'on ajoute à cela que la décharge était illégale jusqu'en mai 1998<sup>277</sup>, on comprend mieux pourquoi la « décharge d'Entressen » est devenue dans les discours la plus grande décharge de France. Imaginer qu'en France, une décharge aussi vaste et plus que centenaire ait pu rester si longtemps en dehors des lois ne pouvait que la placer au-dessus de toutes les autres, littéralement hors-norme. Le superlatif de la grandeur n'est pas celui de la taille, mais celui de la démesure.

---

<sup>274</sup> Catherine DE SILGUY, *Histoire des hommes et de leurs ordures du Moyen-Âge à nos jours*, Paris : Le cherche-midi éditeur, coll. « Documents », 1996, p.50.

<sup>275</sup> Dépêche AFP, « Fos: l'incinérateur sur les rails malgré les protestations de l'opposition », 13 mai 2005.

<sup>276</sup> <http://www.hubpages.com/hub/Thirteen-Billion-Plastic-Bags-in-UK>

<sup>277</sup> Date du premier arrêté préfectoral d'exploitation de la décharge.

Au même titre que les autres questions environnementales, l'existence et la croissance du tas d'ordures à côté d'Entressen passe complètement inaperçue des autorités pendant des décennies. La région s'industrialise peu à peu. À la fin de la Belle Époque, en pleine période de crise économique des années trente, trois raffineries voient le jour sur les rives de l'étang.

### **Années 60. La « damnation de Fos » sauve Marseille du déclin auquel la condamne la décolonisation.**

Parce que le port de Marseille s'était spécialisé dans le commerce avec les colonies, la décolonisation et l'arrivée en masse de populations fuyant la guerre d'Algérie menace tout le système économique qui avait fait la prospérité de Marseille <sup>278</sup>. L'économie marseillaise doit changer de cap. Le général de Gaulle décide alors dans les années soixante la construction du gigantesque complexe industriel et portuaire de Fos-sur-Mer. C'est le début de la « damnation de Fos » <sup>279</sup>, expression trouvée par le journaliste Bernard Guetta et reprise par le sociologue Bernard Paillard, pour qualifier cette entreprise homérique. Le chantier dure une dizaine d'années. Les raffineries s'étendent, les darses du port sont creusées, la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas entre en activité et une myriade d'industries s'installe peu à peu autour de l'étang et sur le littoral du golfe de Fos.

### **1971. Premières luttes environnementales locales sur fond de scandale, d'élections municipales et de forts enjeux immobiliers.**

Le ministère de l'environnement est créé deux mois avant les élections municipales, « *plutôt comme réponse technique et conjoncturelle à un problème politique (la crise de mai 68), que*

---

<sup>278</sup> Le maire de Marseille de l'époque a joué un rôle important dans le processus de décolonisation. Il était alors ministre d'outre-mer et a donné son nom en 1956 à une loi, la loi-cadre Defferre, accordant aux territoires d'outre-mer le droit d'élire au suffrage universel des Conseils du gouvernement.

<sup>279</sup> Bernard PAILLARD avec la collaboration de Claude FISCHLER, *La damnation de Fos*, Paris : Seuil, 1981, p. 9.

comme un véritable choix politique »<sup>280</sup>. Au niveau de l'étang de Berre, les questions de pollution de l'air et de l'eau, jusque là absentes des débats, apparaissent brutalement au grand jour, dans un climat de forts enjeux électoraux, mais surtout, de chaos et de fortes pressions immobilières. Les raisons en sont assez complexes et il faut commencer par rappeler le contexte électoral de la zone.

Encadré 3 : Situation politique des municipales de 1971 à Fos-sur-Mer

Le gouvernement redoute une forte montée de la gauche dans les municipalités du complexe industriel de Fos-sur-Mer et de l'Étang de Berre. Fos menace de devenir communiste, peut-être même Arles, alors que Martigues, Saint-Mitre et Port-de-Bouc le sont déjà. Un « bloc rouge » hostile aux intérêts de l'État risquerait de peser gravement sur l'avenir des projets industriels. Finalement, la droite l'emportera à Fos, le maire sortant, Jean-Jacques Féraud sera réélu grâce aux soutiens complètement hétéroclites de la préfecture, du maire de Marseille Gaston Defferre, pourtant socialiste, ainsi que d'un chargé de communication envoyé par un homme politique et promoteur immobilier, ami du maire de Fos - qui avait justement un projet immobilier à Fos-sur-Mer. Contrairement aux prévisions du gouvernement, la réélection de Féraud ne leur facilitera pas la tâche pour autant.

Voir à ce sujet : Bernard PAILLARD (collab. Claude Fischler), *La damnation de Fos*, Paris : Seuil, 1981, pp. 100-107 en particulier, mais pour mieux comprendre la situation dans sa complexité : chapitres 4 à 7.

Derrière les questions de pollution, des conflits de pouvoirs entre les élus locaux et le gouvernement sont en jeu. Le manque de logements et d'infrastructures de base, comme les écoles ou les réseaux d'adduction d'eau deviennent préoccupants autour de l'Étang de Berre. Les services de l'État n'arrivent pas à s'organiser pour faire face aux demandes des municipalités. Pour dissuader le maire de Fos de construire des logements à côté de la zone industrielle, un fonctionnaire, occupant une place intermédiaire dans la hiérarchie, commet une erreur inattendue en révélant des informations qui étaient jusque là tenues secrètes au

---

<sup>280</sup> Jacques THEYS, « Vingt ans de politique française de l'environnement : les années 70-90 », in Bernard BARRAQUE et Jacques THEYS (dir.), *Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris : Ed. Recherches, 1998, p. 19.

sein des services de l'État <sup>281</sup>. Il envoie au maire de Fos à la mi-août une lettre dressant un tableau apocalyptique et chiffré des nuisances et pollutions à venir : « *les dangers des nuisances du site de Fos rendraient l'expansion de cette ville incompatible avec le maintien d'une certaine qualité du cadre de vie* » <sup>282</sup>, conclut-il. Mais l'administration avait oublié le sort des habitants existants. Est-ce à dire qu'il faudrait les déplacer ? Déclarer la zone insalubre et impropre à l'habitat, comme le souhaite le préfet ? Dès lors, le maire de Fos fait scandale et se lance dans une vaste campagne de dénonciation des pollutions, défendant l'idée qu'il faut dépolluer pour urbaniser et non dépeupler pour industrialiser. L'État étant accusé de cacher des informations préoccupantes, une mission d'étude, qui restera d'ailleurs confidentielle, est diligentée fin octobre et remet son rapport au bout de quinze jours seulement. Le rapport Schnell, du nom de l'ingénieur en chef des Mines qui dirige l'étude, préconise pour désamorcer la situation de créer une institution sans équivalent en France, le Secrétariat pour les Problèmes de Pollutions Industrielles (SPPPI). Or c'est précisément à cette époque que débute en Aveyron les luttes contre l'extension du camp militaire du Larzac, devenu depuis un symbole des luttes populaires contre l'État. 66 000 personnes manifestent le 6 novembre 1971 dans la petite ville de Millau. À cette date, le chantier de Fos atteint son apogée avec le début de la construction de la plus grosse usine de la zone, la sidérurgie Solmer (devenue Sollac, puis Arcelor-Mittal). Remettre en cause le chantier de la Solmer, aurait des conséquences désastreuses pour l'avenir de l'ensemble de la zone industrielle. Craignant « un nouveau Larzac » au niveau de l'étang de Berre <sup>283</sup>, la proposition du rapport Schnell est aussitôt adoptée, et le SPPPI créé en février 1972. Prévu à l'origine pour ne permettre la diffusion des informations et la définition des normes de pollution qu'entre les seules administrations concernées, le préfet décide peu à peu d'ouvrir le SPPPI aux collectivités et aux industriels, faisant de cette institution une première du genre. Les organisations syndicales de l'industrie et les associations ne gagneront elles leur droit

---

<sup>281</sup> C'est l'épisode de "la lettre Girardet". Bernard PAILLARD, *op. cit.*, pp. 170-171.

<sup>282</sup> Michel SACHER et François-Xavier ROUXEL (ed.), *30 ans de concertation : Le SPPPI. 10 ans de communication : le CYPRES*, Marseille : DRIRE, novembre 2001, p.18.

<sup>283</sup> Jean-Claude CHEINET, « Étang-de-Berre : complexité du problème écologique et enjeux humains », in *Courrier de l'Environnement* de l'INRA, n°21, janvier 1994. L'auteur de cet article se présente comme géographe et responsable de l'association Provence Naturellement, qui fait partie du collectif MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement). M. Cheinet est devenu depuis maire-adjoint délégué à l'environnement de la ville de Martigues.

d'entrée qu'à la fin des années 70. Cette institution reste pourtant marquée par la culture « ingénieur » qui lui a donné naissance. La plupart des participants de ses groupes de travail étant des ingénieurs de l'industrie, de l'État et des chargés de missions des collectivités.

### **1973-75. La politique du recyclage, conséquence indirecte d'une guerre.**

La guerre du Kippour de 1973 entraîne la flambée des cours de pétrole puis des autres matières premières. C'est le premier choc pétrolier. La lutte contre le gaspillage<sup>284</sup> devient une nouvelle politique économique pour réduire les importations, ou plutôt, le redevient puisqu'il en était déjà de même pendant les deux guerres mondiales<sup>285</sup>. La gestion des déchets devient alors « une affaire d'État »<sup>286</sup>. Des délégations et commissions interministérielles spécifiques sont créées. Le 15 juillet 1975, la loi-cadre relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux est publiée. Elle instaure le début de la lutte des pouvoirs publics contre les « décharges brutes ou sauvages » et un changement de conception. Les déchets deviennent une ressource et doivent par conséquent être valorisés. La loi cherche à réduire la production des déchets à la source, et promouvoir la récupération et le recyclage. Elle instaure le principe pollueur-payeur et rend le producteur de déchet, entreprise ou collectivité, responsable de leur collecte et de leur élimination. Pour M. Pierre Leclercq, ingénieur de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Marseille, que ses collègues considèrent comme « la mémoire de la DRIRE » : « *Le problème en 1975 était de s'organiser pour éliminer les déchets. La France manquait d'équipements. On était alors dans la phase du*

---

<sup>284</sup> Aujourd'hui avec la crise économique, c'est le contraire qui se produit. Le secteur des déchets passe pour être l'une des branches les plus touchées par la crise, la chute du cours des métaux pénalisant le recyclage et augmentant les stocks de déchets. (Sonia PIGNET, « Une crise des ressources après la crise financière ? », *Journal De L'Environnement*, 2 novembre 2009.

<sup>285</sup> Tim COOPER, « Challenging the 'refuse revolution' : war, waste and the rediscovery of recycling, 1900-50 », *Historical research*, 2008, vol.81, n° 214, pp. 710-731. Voir aussi l'article de Claire AVIGNON, « G-B: le recyclage influencé par les deux guerres mondiales », *Journal de l'environnement*, 1<sup>er</sup> août 2007, qui fait référence à l'article de Tim Cooper.

<sup>286</sup> Gérard BERTOLINI, « La politique française de gestion des déchets depuis 1973 », in Bernard BARRAQUE et Jacques THEYS (dir.), *Les politiques d'environnement. Evaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris : Ed. Recherches, 1998, p. 171.

« tout éliminer »<sup>287</sup>. Pour autant, les élus marseillais ne s'intéressent pas encore à leur décharge. De 1978 à 1990, plus de 10 000 décharges brutes ferment en France. Entressen fait partie des 6 000 décharges qui continuent de fonctionner sans autorisation<sup>288</sup>. Un élu de l'époque s'en explique :

Encadré 4 : « *La préoccupation à l'époque, c'était la station d'épuration* »

M. Philippe Sanmarco :

L'un des trois dauphins de Gaston Defferre (avec Robert-Paul Vigouroux et Michel Pezet). Condamné à deux ans d'inéligibilité en 1997 dans le cadre de l'affaire « Urba » sur le financement occulte du parti socialiste lié aux attributions de marchés publics<sup>289</sup>, il est devenu un transfuge du PS après les municipales de 2001. Fondateur du parti « Convention citoyenne », il est élu à la mairie de Marseille grâce à la stratégie d'« ouverture » de Jean-Claude Gaudin. Énarque, il est également professeur associé au département de géographie de l'École Normale Supérieure de Paris :

*« Je suis arrivé comme secrétaire général de la ville de Marseille en juin 78. A cette époque, le maire Gaston Defferre disait : « l'incinérateur c'est dangereux. Il n'en est pas question ». C'était non. Ça signifiait qu'on devait continuer ce qui avait commencé 75 ans plus tôt. Les ordures ménagères allaient jusqu'à Fos dans une décharge au lieu-dit Entressen. C'est une vieille histoire. La préoccupation à l'époque, c'était la station d'épuration. Marseille était une ville sans station d'épuration. Je dis ça parce qu'il y a des priorités, des enjeux. La question de l'incinérateur n'est venue que plus tard »*<sup>290</sup> (texte complet en annexe)

Quant aux luttes écologiques au niveau de l'Étang de Berre, elles vont peu à peu décroître. Comme en fait état le maire de Fos-sur-Mer, Claude Rossi, le choc pétrolier a nettement freiné l'industrialisation de la zone : « *donc les luttes se sont calmées automatiquement, puisqu'il n'y avait rien de nouveau. C'était le train-train* »<sup>291</sup>

---

<sup>287</sup> Propos recueillis par Stéphane ROSSI, journaliste au quotidien La Provence, in SACHER et ROUXEL (éd.), *op. cit.* (nbp n°4), p. 97.

<sup>288</sup> BERTOLINI, *op. cit.*, 1998, p. 181.

<sup>289</sup> Carl MEEUS, « Philippe Sanmarco, le dauphin contrarié », *lepoint.fr*, 3 décembre 1999.

<sup>290</sup> Communication lors de l'atelier « conflits environnementaux » du Centre d'Enseignement et de Recherches sur l'Environnement et la Société, Ecole Normale Supérieure, Paris, 8 avril 2008.

<sup>291</sup> Michel PERLADI, *Entretien avec Claude Rossi, Maire de Fos*, in ABÈLÈS M., KALAORA B., PÉRALDI M. (dir), « Les écologistes en politique », Dossiers des séminaires « Techniques, Territoire et Sociétés », Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, n°18-19, septembre 1992, p. 189.

## **Début des années 80. Le scandale des « fûts de Seveso » réveille l'administration locale sur la question des déchets.**

Début 80, la décharge de Marseille est toujours invisible en politique. En 1981, le sociologue Bernard Paillard publie sa thèse consacrée à la naissance du complexe industriel, la « damnation de Fos ». Fait marquant, il y décrypte largement l'histoire politique de la pollution, mais ne parle presque pas de déchets et nulle part de la « décharge d'Entressen ». Les déchets ne sont toujours pas un sujet de préoccupation pour les élus locaux. Au niveau européen et national en revanche, le scandale des « fûts de Seveso » provoque la montée en puissance du thème des déchets au sein des administrations. Cette affaire, dénoncée par Greenpeace en octobre 1982, fut « *la plus grande "affaire-média" que la France (et sans doute l'Europe) ait connue en matière d'environnement* »<sup>292</sup>. En novembre, l'AFP révèle que 41 fûts contenant l'équivalent de 200 grammes de dioxines ont été perdus à leur arrivée en France depuis l'Italie. Ces déchets toxiques provenaient des chantiers de décontamination de la ville de Seveso, touchée en 1976 par un accident industriel qui fit date en donnant son nom à deux directives européennes majeures sur les risques industriels, dites « directives Seveso ». Les fûts de dioxines ne furent retrouvés qu'en mai 1983, dans les dépendances d'un commerce désaffecté dans l'Aisne. Suite à ce scandale, les services de l'État des Bouches-du-Rhône réalisent la première étude locale importante sur la gestion des déchets industriels en 1984<sup>293</sup>, tandis qu'au niveau national sont créés la même année, des conseils départementaux d'hygiène spéciaux. Le même accident de Seveso est donc à l'origine de la montée en attention tant des risques industriels que des déchets industriels.

## **1986. La mort de Gaston Defferre agite les réseaux politiques locaux.**

Un nouvel homme se trouve propulsé à la tête de la mairie de Marseille, Robert-Paul Vigouroux, mais il ne gouverne pas vraiment la ville. Il est choisi pour sa fidélité et sa

---

<sup>292</sup> Patrick LAGADEC, « Stratégies de communication en situation de crise », in Jean-Louis FABIANI et Jacques THEYS (ed.), *La société vulnérable. Evaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, p. 635.

<sup>293</sup> SACHER et ROUXEL (éd.), *op. cit.*, p 89.



discrétion. La gauche souhaitant un homme de paille pendant la guerre de succession, le temps de trouver un chef ayant l'étoffe de succéder à Defferre<sup>294</sup>. Curieusement, la mort du maire historique de Marseille a lieu le jour même de la mise en route de la station d'épuration, le 7 mai. Les priorités annoncées précédemment par M. Sanmarco peuvent alors changer. En 1986, les trois pièces nécessaires pour monter le projet d'incinérateur sont réunies.

Un : la présence des ordures de Marseille à côté d'Entressen est déjà centenaire. Le pays entier cherche de nouveaux sites pour accueillir les déchets mais déjà des riverains se plaignent de la proximité des centres de traitement des déchets. C'est le cas à Rognac, sur la rive Est de l'Étang de Berre depuis la création en 1972 de l'usine Solamat d'incinération de déchets industriels<sup>295</sup>.

Deux : le scandale des fûts de Seveso a suffisamment attiré l'attention des services de l'État pour qu'ils envisagent de faire des déchets une prochaine priorité de leurs actions locales, et ce d'autant plus que des progrès considérables ont été obtenus en matière de lutte contre la pollution de l'eau<sup>296</sup>. Le législateur réagit également au scandale, mais trois ans plus tard, en publiant au journal officiel, de nouvelles dispositions venues rajeunir la loi déchets de 1975 pour prendre en compte les questions de transport des déchets. Et ne l'oublions pas, la décharge de Marseille est à 70 km de la ville.

Trois : changement de système politique marseillais. Après trente-trois ans de règne, le maire de Marseille qui ne voulait pas d'incinérateur est mort. Un vent nouveau est susceptible de souffler sur Entressen. Les trois ingrédients sont là, et pourtant rien ne se passe. La politique devient alors de la chimie. Quand tous les réactifs théoriques sont

---

<sup>294</sup> Michel PERALDI et Michel SAMSON, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris : La Découverte, 2005, p. 26.

<sup>295</sup> SACHER et ROUXEL (éd.), *op. cit.*, p 89.

<sup>296</sup> Les pourcentages de nombreux indicateurs de pollution de l'eau chutent de plus 90% entre 1972 et 1987. Les usines n'avaient par exemple pas de stations d'épuration efficaces au début. Des centaines de millions de francs ont été investis pour les en doter. Les problèmes de pollution ne disparaissent pas pour autant, puisque le principal polluant de l'étang de Berre est... l'eau douce rejeté dans cet étang salé par la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas. En matière de pollution de l'air, des progrès sont réalisés, surtout en ce qui concerne les émissions de poussières, mais les résultats en 86 sont moins drastiques que pour l'eau.

présents dans la solution mais que rien ne se produit, c'est qu'il manque un catalyseur, un élément qui accélère et facilite les échanges chimiques.

## **MUNICIPALES 1989. NAISSANCE DES DEUX PROJETS D'INCINÉRATEURS MARSEILLAIS**

**1989-92. Élections municipales, pression réglementaire et enjeux économiques annoncent la naissance tardive, mais sans surprise, des projets d'incinérateurs à Marseille.**

Les conditions d'apparition des déchets dans la politique marseillaise sont les mêmes que pour la pollution de l'Étang de Berre en 1971 : les élections municipales, quatrième élément, grand catalyseur des alchimies politiques. En 1989 et contre toute attente, Vigouroux est élu triomphalement. Sa liste est majoritaire dans tous les secteurs de Marseille, alors même que le parti socialiste l'avait exclu quelques mois avant le scrutin. Il obtient quatre-vingt-quatre élus au conseil municipal, contre neuf pour la droite, sept pour le Front National et cinq pour l'alliance socialo-communiste. Il est donc en position de force, mais le traitement des déchets ne fait pas partie des cinquante dossiers prioritaires du début de son mandat <sup>297</sup>. Il aura donc fallu de puissantes forces pour l'amener à s'engager sur le terrain des déchets, puisque les élections ne font que lever le frein, débloquent les possibles. Il est certes le premier à relever le défi, mais pouvait-il en être autrement ?

Il y a d'abord le contexte général de pression réglementaire. Le début des années 90 est considéré par les spécialistes comme un tournant important dans l'histoire des politiques des déchets, marquée par une phase d'institutionnalisation accélérée de la question, ainsi que d'un « virage idéologique » <sup>298</sup> du ministère de l'Environnement. En 1990, trois organismes créés dans le sillage de la loi de 1975 fusionnent pour créer l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (Ademe). L'année suivante, deux directives européennes de 1989 sur l'incinération des déchets ménagers sont transcrites en droit

---

<sup>297</sup> Christian APOTHELOZ et Anne-Françoise ROBERT, « Combat de titans autour d'une poubelle », in *Le Figaro Économie*, novembre 1993.

<sup>298</sup> BERTOLINI, *op.cit.*, 1998, pp 179 et 186.

français par arrêté ministériel. Ce dernier fixe des normes <sup>299</sup> pour réduire la pollution atmosphérique des incinérateurs. Le 3 avril 1992, paraît un décret d'application de la loi du 15 juillet 1975 modifiée en 1988. Parmi les mesures concrètes du décret est prévue une création institutionnelle : mettre en place un organisme qui assure le recyclage et l'élimination des emballages usagés. Ce sera Eco-Emballage, qui recevra l'agrément du ministère 7 mois plus tard. Ce décret est l'un des tout derniers textes de loi signé par le gouvernement Cresson. Le 2 avril en effet a lieu un changement de gouvernement. Pierre Bérégovoy devient premier ministre et Ségolène Royal, ministre de l'Environnement. Le 13 juillet, une loi importante vient renforcer celle de 1975 : la loi « relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement », dite « loi Royal » ou « loi Lalonde », selon que se trouve privilégiée la signature officielle ou la paternité de celui qui fut l'instigateur de la loi en 1991. La loi de 92 réaffirme d'une part l'esprit de la loi de 1975. Elle prône une réduction à la source des déchets et oblige les communes à valoriser et recycler leurs déchets en mettant en place les équipements nécessaires. Les déchets représentent désormais un gisement d'énergie et de matières premières.

Encadré 5 : Les cinq nouveautés de la loi « Lalonde-Royal » de 1992

Elle propose une solution institutionnelle pour rationaliser les moyens de collecte et de traitement des déchets ménagers. Il s'agit de créer des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui fixent une politique d'ensemble à laquelle doivent se conformer les communes. Idem pour les déchets industriels spéciaux, qui font l'objet d'un plan à part.

Les déchets non triés, recyclés ou valorisés sont interdits de décharge à l'horizon 2002 : (Art 2.1) « A compter du 1er juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes ». L'article 1er précise : « Est ultime au sens de la présente loi un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Les décharges existantes doivent être mises en conformité.

---

<sup>299</sup> Conditions de combustion et valeurs limites à l'émission pour certains polluants.

Elle impose l'information du public « *sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables* (art. 1.4) », notamment en créant des institutions *ad hoc*, les Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), composées de représentants des administrations publiques, de l'exploitant, des collectivités territoriales et des associations de protection de l'environnement concernées.

Enfin, la loi instaure une taxe aux exploitants de décharges dont le produit est géré par l'Ademe.

Toutes les mesures contraignantes de cette loi s'appliquent donc aux décharges tandis que la « valorisation » est encouragée. Or dans le jargon technique, « valoriser » est le terme positif qui sert à parler de l'incinération. Il a même l'avantage d'être ambigu et peut également désigner une technique moins connotée que l'incinération. Valoriser a une double signification, ou bien la technique de compostage (valorisation matière, pour les déchets verts, si l'on arrive à trouver des agriculteurs qui acceptent d'utiliser le compost comme engrais), ou bien l'incinération, quand le brûlage des ordures permet de récupérer la chaleur produite (valorisation thermique, qui alimente par exemple les systèmes de chauffage central de certains immeubles) ou de faire tourner une turbine pour produire de l'électricité (valorisation énergétique). L'objectif de la loi est en effet de « rééquilibrer » les filières de traitement des déchets, alors dominées par la mise en décharge<sup>300</sup>. Mais dans un jeu de boomerang dont la politique est familière, la loi de 92 sera rééquilibrée six ans plus tard par une circulaire de la ministre de l'Environnement, Dominique Voynet. Le conseiller au cabinet de la ministre, Denis Baupin, expliquera ainsi à la presse que : « *La mise en œuvre de la loi Royal du 13 juillet 1992 sur les déchets et les directives des ministères qui l'ont appliquée ont été trop favorables à l'incinération. L'objectif de cette circulaire est d'arriver rapidement à un rééquilibrage des plans vers le tri et le recyclage* »<sup>301</sup>. Enfin, et pour

---

<sup>300</sup> André LE BOZEC, « La gestion des déchets ménagers : technologique ou préventive ? », in Jean BROUSSE (dir.), *Incineration des déchets ménagers : la grande peur*, Paris : éd. Le Cherche Midi, 2005, p. 46.

<sup>301</sup> Circulaire du Ministère de l'Environnement du 28 avril 1998 relative à la mise en œuvre et l'évolution des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Les propos de Denis Baupin ont été recueillis par la journaliste Syhia ZAPPRI, « La moitié des déchets ménagers devra être recyclée à partir de 2002 », *Le Monde*, 8 mai 1998.

l'anecdote, cette loi a été signée par un homme politique voisin de la décharge d'Entressen, le socialiste arlésien Michel Vauzelle, alors Garde des Sceaux <sup>302</sup>.

Ce contexte général se traduit directement au niveau local. A plusieurs reprises, le ministre de l'Environnement Brice Lalonde (1988-1992) met en demeure Vigouroux de s'attaquer au problème de la décharge de Marseille à Entressen <sup>303</sup>. Viennent s'y ajouter les premières actions politiques contre la décharge de Marseille à Entressen. Elles font leur apparition au mois de juin 1990. Une association venue d'Istres dépose des sacs d'ordures devant la mairie de Marseille. Tous les déchets proviennent d'une opération de ramassage des plastiques et autres détritiques qui jonchent le voisinage de la décharge marseillaise. L'association s'appelle Ecolog'Istres. Ses militants sont expérimentés. Ils sont la branche politique d'un mouvement qui remporte, en octobre 1989, la lutte contre le projet d'enfouissement de 280 000 tonnes d'uranium de la Cogema dans la plaine de la Crau. Ecolog'Istres se présente aux élections de 89 et obtient 18,7 % des suffrages, soit trois élus au conseil municipal. Ensuite, les déchets font leur entrée officielle au Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles (SPPPI). Vingt ans après les pollutions de l'air et de l'eau, une commission « déchets » est créée en 1991 « *car le thème des déchets déjà monté en puissance a mérité d'avoir une « officialisation » au sein du SPPPI*, explique M. Pierre Leclercq de la DRIRE :

*« Il y eut au plan national des épisodes assez déplaisants (des dysfonctionnements de décharges, la découverte de fûts toxiques issus de l'usine Seveso...) et de nombreuses polémiques locales concernant des unités de traitement existantes ou en projet. (...) La population s'est souvent émue et il a fallu constater à la fin des années quatre-vingt que l'on avait un déficit de communication sur les questions de déchets. Par conséquent, il y a eu nécessité d'informer mieux sur ces sujets » <sup>304</sup>*

En 1991, la ville de Marseille lance son premier appel d'offres pour traiter les déchets de la ville, anticipant ainsi quelque peu la loi « Lalonde-Royal » de 1992. C'est à ce moment que l'incinération va s'imposer comme un choix obligé. Les solutions proposées par les entreprises prévoient toutes de combiner le tri et l'incinération. A la lecture que deux journalistes du *Nouvel Économiste* font de cet appel d'offre en 1993, on se rend compte qu'il

---

<sup>302</sup> Il fut Garde des Sceaux du gouvernement Bérégovoy, ancien conseiller municipal et maire d'Arles. Il est aujourd'hui président du Conseil Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur.

<sup>303</sup> APOTELOZ et ROBERT, *op. cit.*, novembre 1993.

<sup>304</sup> SACHER et ROUXEL (ed.), *op. cit.*, p 90.

ne faut pas sous-estimer la force que les enjeux économiques ont pu exercer sur la décision du maire de Marseille :

*« Le combat est feutré, mais tous les coups sont permis. L'enjeu est de taille : traiter les ordures ménagères de la métropole marseillaise. Plus d'un milliard d'investissements. (...) C'est en 1991, que la Ville lance un appel d'offres. L'un des derniers marchés de cette ampleur et qui a conduit les plus grands à s'associer pour présenter leur offre. Waste management, le géant américain des déchets et Sae ont ainsi fait ensemble leur premier pas en créant Auxiwaste. La Lyonnaise et la Générale, déjà associées dans la gestion des eaux de la ville, soumissionnent ensemble. Et l'outsider EDF s'est associé à la Caisse des dépôts dans Pronergie »<sup>305</sup>*

Le groupe Bouygues est lui rapidement écarté. Le traitement des déchets est un marché en forte croissance, aux mains des multinationales. En 1989, la France compte 294 incinérateurs, qui traitent 39% des ordures ménagères du pays<sup>306</sup>. Suite à la loi de 1992, le marché des déchets est estimé à un montant de 60 milliards de francs, somme des investissements nécessaires aux communes pour mettre en place des systèmes de collecte et de traitement des déchets<sup>307</sup>. Le marché des déchets est dominé par une situation « *de quasi-monopoles locaux : monopole, ou duopole avec entente tacite de non-concurrence, offreurs coalisés, etc. ; il existe à la fois des marchés protégés ou captifs et d'autres marchés où – à un certain moment – joue la concurrence* »<sup>308</sup>. Le temps des entreprises familiales de petits récupérateurs est révolu. Le marché national de la propreté est aux mains des maîtres de l'eau, La Lyonnaise des Eaux (aujourd'hui Suez) et la Compagnie Générale des Eaux (aujourd'hui Véolia). En 1988, ce sont déjà des multinationales, réalisant respectivement 25% et 19,3% de leur chiffre d'affaire à l'étranger. Les déchets représentent moins de 10% de leur chiffre d'affaire, et prend sa place parmi des activités très diversifiées (Eau, BTP, services funéraires, golfs...).

À Marseille, le marché des ordures donne lieu à de multiples tractations, le dossier étant « *soigneusement tenu secret par les services de la ville* », précisent les journalistes. Ces

---

<sup>305</sup> Christian APOTHELOZ et Anne-Françoise ROBERT, « En finir avec la décharge d'Entressen ? », *Le Nouvel Economiste*, juillet 1993.

<sup>306</sup> BERTOLINI, *op. cit.*, 1998, p. 182.

<sup>307</sup> Gilles FONTAINE, « Du rififi chez les barons de la poubelle », *L'Expansion*, 12 juin 1995.

<sup>308</sup> Gérard BERTOLINI, *Le marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, Paris : L'Harmattan, 1990, pp. 150, 156-158.

négociations deviennent même des cas d'école. Des professeurs de l'École de Management de Lyon en font l'objet de leurs analyses lors d'un colloque international de marketing industriel tenu en Grande-Bretagne <sup>309</sup>. On y apprend : que la SAE (groupe spécialisé dans le bâtiment mais qui souhaite diversifier ses activités) « a démontré un réel désir d'investir dans la ville de Marseille, en particulier dans le complexe immobilier du Grand Prado ou du tunnel du Prado-Carénage » ; que Waste Management se porte garant de la réhabilitation de la décharge d'Entressen en installant une unité de compostage ultramoderne pour revégétaliser le terrain ; que la Général et la Lyonnaise (associées dans la Société des Eaux de Marseille ) envisagent de faire « un geste financier sérieux » pour l'aménagement de la Porte d'Aix, de la Cité de la biotique et proposent par ailleurs de créer un centre de recherche sur l'environnement, dans l'intention de séduire le cercle académique cher à Vigouroux. Enfin, pour ne pas être de reste, EDF « promet d'installer des prises pour les voitures électriques dans ses stations de tri » <sup>310</sup> et propose son aide pour la sauvegarde des Calanques sur des terrains dont EDF est propriétaire, et où il organise déjà des actions en faveur des jeunes issus des quartiers défavorisés de Marseille. En clair, EDF offre son soutien au maire qui est justement attaqué sur cette question par l'association SOS Calanques... Conclusion des professeurs de management : « Dans les trois cas, nous ne pouvons pas parler de « cadeaux » destinés à influencer tel ou tel acteur du processus de décision, mais plutôt d'offres complémentaires, ou de services additionnels faisant partie d'un package d'offres ».

Les enjeux économiques dépassent donc largement le seul cadre réglementaire pour faire pression sur la décision du maire de Marseille, d'autant plus que dès 1987, celui-ci commence à privatiser le marché des déchets en décidant de confier à la Générale des Eaux la collecte des ordures ménagères des quartiers chics du sud et du sud-est de la ville <sup>311</sup>. Une toute dernière raison, d'ordre plus personnel, a aussi pu jouer. Robert-Paul Vigouroux est chirurgien de métier. Cela permet de penser que sa formation lui a inculqué une culture hygiéniste, plutôt favorable à l'incinération. À l'époque, le scandale des dioxines n'a pas

---

<sup>309</sup> Bernard COVA, Emmanuelle DONTENWILL, Robert SALLE, *A network approach to the broadening of the offering : beyond added services*, 16th IMP-conference, Bath (UK), 2000. Le texte est en ligne sur internet. Toutes les dates mentionnées sont erronées mais les informations de stratégies reprennent fidèlement les informations publiées en 93 dans les deux articles des journalistes Apotéloz et Robert.

<sup>310</sup> APOTHELOZ et ROBERT, *op. cit.*, novembre 1993.

<sup>311</sup> BERTOLINI, *op. cit.*, 1990, p. 142.

encore eu lieu. Par ailleurs, l'anthropologue Michel Peraldi et le journaliste Michel Samson rapportent qu'il était « *convaincu qu'une ville peut se gouverner comme une salle d'opération, s'appuyant sur des techniciens souvent issus des corps ou des services de l'État* »<sup>312</sup>. Et, nous l'avons vu, les services de l'État étaient justement très sensibilisés sur la question des déchets. Pour toutes ces raisons contextuelles, réglementaires, économiques ou personnelles, le choix de l'incinération était tout tracé. Vigouroux n'a donc fait que suivre la tendance lourde de l'époque.

#### **1992-94. Guerre commerciale entre les majors du déchet pour remporter le marché des ordures de Marseille.**

Le 29 juillet 1992, les industriels apportent à la mairie leur réponse à l'appel d'offre : « *ça relevait apparemment des films de James Bond, me dit en entretien un interlocuteur, avec plusieurs voitures qui partent du même endroit, une avec les dossiers, une ou deux autres sans dossiers. Ah oui oui oui ! Des trucs hallucinants ! Apparemment c'est... [courant], bah quand il y a 230 millions d'euros à la clef...* ». On comprend mieux ce genre de pratique quand on a une idée de ce que peut être la guerre acharnée que se livrent les « barons de la poubelle » pour remporter le marché. Pour donner un exemple parmi la multitude, voici une coupure de presse qui relate les difficultés que le groupe Américain affronte en 1992 pour pénétrer le marché français :

Encadré 6 : WASTE MANAGEMENT VICTIME DE COUPS BAS<sup>313</sup>

*« En mars 1992, après trois ans d'efforts, l'américain Waste Management rachète sa première société française, Spat. Dans le même temps, secrétaires généraux de mairie et journalistes sont mystérieusement abreuvés de textes concernant les travaux du district attorney de San Diego faisant état de liens entre Waste et la mafia. La Lyonnaise et la Générale sont suspectées d'avoir initié cette opération de relations publiques. Certes, en 1992, la CGEA a bien commandé une enquête à Kroll, la célèbre agence américaine de détectives financiers, officiellement pour mieux connaître ce*

<sup>312</sup> PERALDI et SAMSON, *op. cit.*, p 27.

<sup>313</sup> Gilles FONTAINE, « Du rififi chez les barons de la poubelle », *L'Expansion*, 12 juin 1995.



*concurrent. Désormais, les représentants de Waste en France gardent dans leur mallette les copies de deux précieux documents. Le premier est un rapport rédigé en mai 1992 par les avocats de O'Melveny & Myers - dont Warren Christopher, l'actuel secrétaire d'État américain - battant en brèche la thèse de l'attorney de San Diego. Le second est une lettre de Ronald Goldstock, directeur de l'Organized Crime Task Force, assurant qu'il avait bien encouragé Waste Management à travailler dans l'État de New York pour aider à combattre l'influence de la mafia sur le secteur des déchets. »*

En 92, la seule certitude concerne les lieux d'implantation des centres de traitement des ordures. Ils seront à Marseille et ce sont les mêmes pour les trois réponses à l'appel d'offre de la mairie. L'un à Saint-Louis - Les Aygalades, dans les quartiers nord, des quartiers défavorisés et tenus par le parti communiste. L'autre à Saint-Menet, c'est-à-dire à l'est de la ville, dans la vallée industrialisée de l'Huveaune qui mène à la ville d'Aubagne.

La solution proposée pour Marseille par Auxiwaste, filiale de Waste Management, prévoit de développer le tri sélectif sur les deux sites marseillais érigés en centres de collecte et de tri des ordures. La partie organique est destinée au compostage, les métaux sont assemblés en lingots, les « déchets ultimes » sont envoyés en décharge et les combustibles vont brûler à Gardanne, petite ville minière située à mi-chemin d'Aix-en-Provence et de Marseille, qui est justement en train de doter sa centrale thermique d'une technologie de pointe pour faire face au déclin de la mine de charbon. Une chaudière à lit fluidisé circulant, la plus puissante du monde paraît-il, voit le jour en 1994. Elle permet de réduire drastiquement les émissions de soufre au point d'être considérée comme un « pôle de combustion propre ». La solution d'Auxiwaste est assez vite écartée, au moins dès le mois d'avril 1993, comme le laissent entendre plusieurs articles de presse. Mais Gardanne ne perdra pas espoir pour autant. « *Le maire a le culte de la fumée. Faut que ça fume !* », m'explique un militant du réseau d'associations écologistes *Ecoforum*. La ville se portera par la suite deux fois candidate (1999 et 2003) pour incinérer des déchets, sans succès, avant d'y renoncer en 2005.

Les propositions de la Société des Eaux de Marseille (Générale + Lyonnaise), et de Pronergies (EDF + Caisse des dépôts) prévoient toutes deux d'implanter un incinérateur sur chaque site pour produire, soit de la chaleur, soit de l'électricité. Le tri est fait, non de manière industrielle comme le propose Auxiwaste, mais de façon volontaire par les particuliers grâce

à des poubelles spécifiques placées sur la voirie. Chacun peut y déposer le verre et le papier pour le recyclage. EDF propose en plus de créer un centre de compostage pour les déchets verts à Saint-Menet. En 1993, on n'en sait pas beaucoup plus des projets. Seule la proposition de la Société des Eaux de Marseille prend en compte l'intercommunalité pour mutualiser les coûts et étendre la capacité de collecte des ordures aux communes voisines de Marseille. Or, c'est justement à ce moment que la communauté de communes Marseille Provence Métropole voit le jour, le 16 décembre 1992. Une telle structure permet d'alléger les coûts d'un incinérateur en les partageants entre plusieurs communes. Depuis les nouvelles normes européennes anti-pollution de 1989 (transcrites par arrêté en 1991), la facture des incinérateurs s'est en effet alourdie. Pour y faire face, la stratégie consiste à en fabriquer de plus grands et plus puissants. Plus la température est haute, plus la combustion est efficace, casse les molécules et moins il y a de polluants, ce qui signifie aussi qu'il faut les approvisionner d'une grande quantité de déchets. Les communes doivent donc s'organiser entre elles. De fait, Vigouroux place les déchets et les transports comme priorités de Marseille Provence Métropole. Les élus veulent une réalisation exemplaire : « *Nous voulons que l'on visite les installations, comme on visite aujourd'hui notre station d'épuration* », déclare M. Georges Enokian, adjoint de Vigouroux chargé de l'environnement et de la propreté <sup>314</sup>. Ils prévoient surtout un aboutissement rapide, annonce en 93 un journaliste des *Échos* :

*« Marseille: deux ans pour fermer Entressen. Épinglée par la commission de l'Environnement de la CEE, la municipalité devra fermer impérativement le site d'ici à 1995. Moins de deux ans donc pour construire deux usines d'incinération »* <sup>315</sup>

Plus de dix ans plus tard, d'autres journalistes répèteront mot à mot la même prophétie... Pour l'heure, le maire de Marseille doit annoncer fin 93 les sociétés retenues pour l'appel d'offre, mais là encore les délais s'allongent. La décision ne sera entérinée qu'au conseil municipal du 30 avril 1994. Entre temps, les sites d'implantation se sont précisés, mais les montages financiers ont changé et les sociétés n'ont plus tout à fait le même nom :

---

<sup>314</sup> APOTHELOZ et ROBERT, *op. cit.*, juillet 93.

<sup>315</sup> Paul ANGLEZI, « Bouches-du-Rhône : 2 milliards pour le traitement des déchets », *Les Echos*, 19 avril 1993, p. 12.

*« La société Somedith exploitera l'usine de la Delorme (quartier du Canet), qui desservira la moitié nord de la ville; elle produira de la vapeur d'eau destinée à alimenter le complexe du chauffage urbain - qu'elle exploite déjà - en alimentant en réseaux de chaleur l'hôpital nord et une partie de la banlieue de Septèmes-les-Vallons. De son côté, SDS aura en charge l'usine de Saint-Menet, pour desservir les quartiers sud de la ville, et produira du courant électrique ainsi que 25.000 à 30.000 tonnes par an de compost agricole »*<sup>316</sup>

Une fois de plus, les appellations de lieux sont trompeuses puisque l'incinérateur des Aygalades est en fait au Canet, au sud des Aygalades. La Somedith est une filiale de la Société des Eaux de Marseille. Elle exploite déjà dans la zone industrielle de la Delorme, une usine qui brûle du charbon pour chauffer l'hôpital nord, la raffinerie de sucre Saint Louis, des écoles et un peu plus de 3 000 logements (chauffage central). *« L'alternative c'était de substituer au charbon des ordures ménagères afin de limiter les émissions de dioxyde de soufre. La solution était positive pour les riverains »*<sup>317</sup>. La SDS quant à elle est plus difficile à identifier. Elle répond au nom sibyllin de Synergie Développement Services. C'est aussi une filiale d'EDF, mais contrairement à Pronergies, la Caisse des dépôts n'est plus associée et remplacée par trois groupes industriels : TIR USA, Bec Frères et Nicollin<sup>318</sup>. Ce dernier groupe fait l'objet de beaucoup de spéculations :

*« En s'offrant 36 % de l'entreprise, en 1992, Sita pensait mettre la main sur le dernier gros indépendant du secteur. Mais on ne manœuvre pas si facilement Loulou Nicollin, le cheikh de la poubelle et patron du club de football de Montpellier à ses heures, mis en examen dans une affaire de fraude aux élections à la chambre de commerce de Montpellier ainsi qu'à la Réunion pour corruption présumée »*<sup>319</sup>

Et Sita, c'est la filiale propriété de la Lyonnaise (Suez), déjà présente dans Somedith... Qui est TIR USA ? Pourquoi la Caisse des dépôts a-t-elle abandonnée la partie ? Autant de questions en suspens. D'autant plus que dans un article de presse ultérieur, la filiale d'EDF ne s'appelle plus Pronergies, ni SDS d'ailleurs, mais *Marseille Environnement*, décrite comme étant une

---

<sup>316</sup> Paul ANGLEZI, « Somedith et SDS traiteront les ordures ménagères de Marseille », *Les Echos*, 15 avril 1994, p. 11.

<sup>317</sup> Propos tenus par M. Robert Assante, élu qui s'est occupé de la question des déchets de Marseille de 1995 à 2008. Paris : Ecole Normale Supérieure, Atelier "conflits environnementaux" du CERES sur *L'incinérateur de Marseille*, 8 avril 2008.

<sup>318</sup> Paul ANGLEZI, « Interrogations à Marseille autour du schéma de traitement des déchets », *Les Echos*, 22 décembre 1994, p. 8.

<sup>319</sup> Gilles FONTAINE, « Du rififi chez les barons de la poubelle », *L'Expansion*, 12 juin 1995.

filiale de *Set environnement*, elle-même filiale d'EDF <sup>320</sup>. Ces changements de noms et de propriétaires sont la partie émergée de montages financiers dont les logiques et les stratégies restent masquées. Aux États-Unis, ils ont été au centre d'un conflit, celui portant sur l'incinérateur WTI (Waste Technologies Industries) de la ville d'East Liverpool dans l'Ohio. Dans le livre qu'il a consacré à ce sujet <sup>321</sup>, le professeur de sciences politiques Thomas Shevory montre que quarante-quatre noms différents d'entités commerciales ont été associées à la propriété de l'incinérateur, de telle sorte que la propriété et la responsabilité légale de l'usine est presque impossible à établir. Une simple virgule suffisait parfois pour désigner un propriétaire légal différent, comme lorsque le nom d'un partenaire est passé de « Waste Technologies Inc. » à « Waste Technologies, Inc. ». Tous les détails comptent, l'essentiel reste en coulisses et l'on n'en saura pas plus.

**1992-1993. Entrée en scène d'un nouvel acteur, le Conseil Général, qui lance après Marseille son schéma départemental d'élimination des déchets ménagers.**

Ici, l'histoire se complique, les journalistes se perdent un peu, les hommes politiques ne disent pas tout, se font reprendre par leurs adversaires et parfois, se contredisent eux-mêmes. Le moment est particulier, car les jeux de pouvoirs autour des déchets s'étendent, avec de nouveaux acteurs qui investissent le champ des déchets. En 93, deux stratégies d'élimination des déchets sont élaborées indépendamment l'une de l'autre par cinq institutions différentes. Il y a d'un côté celle des deux incinérateurs de Vigouroux et de sa toute jeune communauté de communes Marseille Provence Métropole (trois communes seulement de 92 à 94). De l'autre côté, celle du Conseil Général puis de la préfecture, élaborée pour l'ensemble du département par les services techniques de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement). Joint par téléphone, M. Jean Reynaud, militant anti-incinération de la première heure, explique que c'est d'abord le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui a demandé à la DDE d'élaborer un schéma départemental

---

<sup>320</sup> Michel NEUMULLER, « Un dossier juridiquement indéfendable », *La Marseillaise*, 28 janvier 1997.

<sup>321</sup> Thomas SHEVORY, *Toxic burn. The grassroots struggle against the WTI Incinerator*, University of Minnesota Press (US), 2007, pp. viii, 10 et 81-108.

d'élimination des déchets ménagers. Il le sait bien, il était à la DDE à l'époque et depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983 (initiées par Gaston Defferre), la DDE travaille pour le Conseil Général et non plus pour la préfecture. Le schéma découpe le département en cinq zones de collecte des déchets et prévoit autant de projets d'incinérateurs pour sept décharges <sup>322</sup>. Mais si l'on en croit un article de presse qui relate les propos du président socialiste du Conseil Général, M. Lucien Weygand, le plan départemental « *ne prévoit pas expressément d'usines d'incinération* » <sup>323</sup>. C'est ici que commencent les confusions dans la presse entre plan et schéma, le premier désignant tantôt la stratégie du Conseil Général ou de la préfecture, le second celle de Marseille ou du Conseil Général. Le fait est que le *schéma* départemental a été initié par le Conseil Général. Il a anticipé de peu et a fortement influencé le *plan* départemental officiel lancé, lui, par la préfecture, en application de la loi déchets du 13 juillet 1992 et comme précisé par le décret d'application du 3 février 1993 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce Plan départemental est élaboré par la DDE et le Conseil Général, mais il est placé sous l'autorité du préfet. Le Conseil Général n'est plus qu'« associé » à son élaboration. Il prépare le Plan et donne son avis, mais c'est le préfet qui décide et est responsable. Derrière ce qui pourrait apparaître pour des détails nébuleux, l'enjeu est en fait politique. Le plan départemental dresse la stratégie d'ensemble du département. Son histoire s'est étendue sur plus d'une dizaine d'années et a donné lieu à de multiples rebondissements. Ainsi que l'évoque M. Robert Assante, adjoint au maire de Marseille chargé du dossier de l'incinérateur mais aussi conseiller général des Bouches-du-Rhône et employé du Conseil Régional dont Jean-Claude Gaudin a été président :

*« Il aura fallu 10 ans au CG pour arriver après de multiples volte-face à ce Plan. En 1994, le CG qui a la main sur les données, fait un premier schéma de Plan. Il avait voté l'installation de 5 incinérateurs dans les Bouches-du-Rhône. Quand il s'est rendu compte que c'était difficile à gérer, le CG a transféré au préfet la réalisation du Plan qui est devenu opposable aux tiers en juillet 2000 »* <sup>324</sup>

---

<sup>322</sup> L'indication du nombre de décharges est donné par Paul ANGLESI, « Bouches-du-Rhône : 2 milliards pour le traitement des déchets », *Les Echos*, 19 avril 1993, p12.

<sup>323</sup> Paul ANGLESI, « Interrogations à Marseille autour du schéma de traitement des déchets », *Les Echos*, 22 décembre 1994, p. 8.

<sup>324</sup> Propos recueillis lors du vote du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Marseille, 24 juin 2005.

Le plan départemental étant devenu des années plus tard la pièce maîtresse des anti-incinérateurs, on comprend mieux pourquoi les partisans de l'incinération se font un plaisir de rappeler aujourd'hui au Conseil Général, le temps du schéma où il était alors partisan de l'incinération. A ce sujet, le Conseil Général reste discret. Les documents où il retrace l'histoire du plan départemental passent aujourd'hui sous silence l'épisode du schéma départemental et font démarrer l'aventure au plan de la préfecture, rendant ainsi implicitement l'État responsable du choix de l'incinération :

Encadré 7 : Histoire du Plan départemental, selon le site internet du Conseil Général

*Depuis plus de dix ans, le Conseil général est très impliqué dans la gestion des déchets ménagers dans le cadre de sa politique environnementale. Le dossier du traitement des déchets ménagers dans les Bouches-du-Rhône se trouve aujourd'hui sous les feux de la rampe au vu des enjeux environnementaux qu'il pose et ce, dans un fort contexte réglementaire. Le Département s'est positionné très tôt sur ce dossier, au moment même de l'élaboration par l'État du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans les années 90. A deux reprises (24 avril 1997 et 6 novembre 1998), l'Assemblée départementale a pris acte de l'élaboration de ce plan et formulé des observations quant à son contenu. Les réserves portaient notamment sur la non conformité du Plan aux objectifs fixés par la circulaire Voynet du 28 avril 1998 en terme de tri, de recyclage et de compostage des déchets.*

### **1993. Lancement de la mobilisation contre les projets d'incinérateurs et politisation de la lutte.**

D'après la sociologue Isabelle Hajek, qui a soutenu en 2008 une thèse sur la mobilisation contre l'incinération à Marseille, la contestation apparaît au moment de l'élaboration par le Conseil Général du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers<sup>325</sup>. Pourquoi à ce moment, avec le Conseil Général et pas avant, avec la ville de Marseille ? Je n'ai pas de certitude à ce sujet mais peux avancer plusieurs éléments. D'après les articles de presse que

---

<sup>325</sup> Isabelle HAJEK, « Du débat social au débat public : mobilisation citoyenne autour de la mise en place d'une politique de gestion des déchets ménagers. Le cas de Marseille et des Bouches-du-Rhône », in Thomas FROMENTIN et Stéphanie WOJCIK (ed.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2008, p. 213.

j'ai pu trouver, le Conseil Général est le premier à communiquer sur la question des déchets.

Il met ainsi en avant son action :

*« S'il reste encore beaucoup de points à régler, notamment sur le partage du financement entre les différentes collectivités, l'État et la CEE, le problème du traitement des déchets dans ce département semble en bonne voie de résolution. Grâce au vote d'un schéma départemental adopté par le Conseil Général. (...) "Il y a urgence, note Lucien Weygand, le président de l'assemblée, et nous devons manifester à cet égard une solidarité totale" »<sup>326</sup>*

Or, en 1993, les projets d'incinérateurs de Vigouroux ne sont pas encore rendus publics. L'action du Conseil Général, quoique postérieure à celle de Vigouroux, l'a donc devancé sur la scène publique et a vraisemblablement contribué à attirer l'attention des journalistes et des associations. *« Le débat reste feutré, technique, et financier. Mais que font les écolos ? »*, demandent en juillet 1993 deux journalistes qui enquêtent sur la décharge de Marseille et l'appel d'offre de Vigouroux. Quatre mois plus tard, les mêmes journalistes publient un article attestant que la contestation a bien été attisée par l'opacité des dossiers que justifie le sceau du secret commercial :

*« Le dossier des déchets est classé confidentiel en mairie. Pas de reportage photo à Entressen, pas de communication sur les propositions en cours. Une procédure contestée par les écologistes. "Même si nous respectons la nécessité de secret industriel, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, souligne Robert Fidenti, conseiller régional Génération Écologie, nous pensons que le maire a un devoir de transparence envers ses administrés. Il est plus facile d'obtenir l'adhésion du public s'il a été associé au choix " »<sup>327</sup>*

Découvrir que le pouvoir tenait secret des projets menaçants est encore la meilleure façon de lancer les machines de guerres. Surtout si l'on tient compte des précédents locaux. La mobilisation contre les projets d'incinérateurs marseillais ressemble en cela au conflit contre le TGV Méditerranée (ligne Valence-Marseille), qui lui est contemporain (1990-1996). Ce dernier a en effet été déclenché en décembre 1989 suite à la fuite d'une carte illustrant le tracé des voies prévues<sup>328</sup>. Ces deux conflits, qui n'ont à priori rien à voir entre eux, seront

---

<sup>326</sup> Paul ANGLESI, « Bouches-du-Rhône : 2 milliards pour le traitement des déchets », *Les Echos*, 19 avril 1993, p12.

<sup>327</sup> APOTHELOZ et ROBERT, *op. cit.*, novembre 1993

<sup>328</sup> Jean-Michel FOURNIAU, « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 2007, XLV-136, nbp. 5.

d'ailleurs connectés puisque l'on y retrouvera certains acteurs identiques. En premier lieu desquels Jean-Claude Gaudin, alors président du Conseil Régional PACA et candidat à la mairie de Marseille. Or Jean-Claude Gaudin réservera le même usage politique au TGV Méditerranée qu'aux incinérateurs marseillais. Il en fait un tremplin pour les municipales. Analysant le débat public organisé pour le TGV Méditerranée, Philippe Subra fait ainsi remarquer que Jean-Claude Gaudin n'a pas hésité « à pratiquer le grand écart, voire le double langage, en soutenant en même temps la réalisation de l'infrastructure (en tant que candidat à la mairie de Marseille) et ceux qui combattent ses nuisances (en tant que patron de la droite régionale) »<sup>329</sup>. Du côté des opposants, l'expérience acquise contre le conflit du TGV Méditerranée profitera également contre l'incinérateur par le biais d'un collectif associatif qui se révélera très présent sur l'un et l'autre dossier. Il s'agit de la Fédération d'actions régionales pour l'environnement (FARE SUD), créée fin 1991 pour organiser la contestation et « éduquer les associations locales à l'intérêt général »<sup>330</sup>.

#### Encadré 8 : Comment devenir anti-incinérateur

Témoignage de M. Patrick Sibon,

ancien président du Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) La Barasse et président de l'association de défense de l'Environnement du 11<sup>ème</sup> arrondissement à Marseille. M. Sibon s'est battu contre le projet d'incinérateur dans les quartiers est de Marseille, à Saint-Menet.

*« J'habite à 60m de l'Huveaune, (...) au milieu de la vallée, il y a une colline verte qui appartenait à Pechiney (transformation de la bauxite en alumine), sur laquelle ils voulaient construire l'incinérateur de Marseille. Pechiney n'existe plus, c'est un terrain vague. Notre maison est faite des briques qui appartenaient aux fours de Pechiney. On a vu arriver le danger incinération. On a fait des réunions. Moi, je n'avais pas d'avis. Le déclic ça a été à Nice, lors d'un congrès d'environnement. J'ai rencontré par hasard un gars qui construisait des incinérateurs. Il m'a parlé de tous les problèmes qu'il avait en construisant des incinérateurs : pour le traitement de fumées, des refioms [suie qui est recueillie par le filtrage des fumées dans la cheminée des incinérateurs] qu'on ne mettait pas directement sous les routes mais qu'il fallait laver à l'eau... Après j'ai rencontré une autre personne. Ça m'a conforté dans l'idée qu'il ne*

<sup>329</sup> Philippe SUBRA, « A quoi et à qui sert le débat public ? », *Hérodote*, 110 (3), 2003, pp. 164-165.

<sup>330</sup> Jacques LOLIVE, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 1997, 39, p. 124.



*valait mieux pas de ça chez nous, ni ailleurs. Le projet existait sous Vigouroux. Dans le plan à l'époque, il y avait cinq projets d'incinérateurs, et même pas de recyclage. Je suis devenu en plus président du CIQ. J'ai été élu à une voix, à bulletin secret. C'est incroyable le monde qu'on a eu aux premières réunions du CIQ. Un type a commencé par dire « Moi je suis pour l'incinérateur », ça a provoqué un tollé. A la fin il était toujours pour l'incinérateur, mais pas en ville »<sup>331</sup>*

Autre élément : avec l'entrée en scène du Conseil Général, la lutte est déjà politique. On comprend mieux pourquoi les projets de Vigouroux sont découplés de ceux du Conseil Général et de la préfecture si l'on rappelle que le maire de Marseille est un ex-socialiste, radié du PS, qui a en face de lui un Conseil Général socialiste et la préfecture d'un gouvernement socialiste. Un parti socialiste local qui est devenu acéphale depuis la mort de Defferre, et a été humilié par l'élection de Vigouroux en 1989, puisqu'il n'a eu que cinq élus au conseil municipal sur 105 sièges, alors même qu'il s'était allié au parti communiste. Les élections municipales sont dans deux ans et c'est précisément le président du Conseil Général, M. Lucien Weygand, qui mènera la liste PS aux municipales de Marseille. On peut donc interpréter l'épisode du schéma départemental - et les réserves de Lucien Weygand laissant entendre que le schéma du Conseil Général n'est pas vraiment partisan de l'incinération - comme une manière de se placer en bonne position pour les municipales. Une façon de se mettre en valeur et d'embarrasser son adversaire transfuge dans une période de fortes tensions au sein de la gauche. Par ailleurs, 1993 est l'année des élections législatives. Leur résultat bouleverse l'échiquier politique. La droite rafle 81,8 % des sièges de l'Assemblée. Peu avant les élections, le premier ministre socialiste Bérégovoy se suicide en mars. Le gouvernement passe à droite. Édouard Balladur est nommé premier ministre par Mitterrand. Conséquence probable de l'actualité politique nationale dans les Bouches-du-Rhône : le préfet Claude Bussière, proche des milieux socialistes (il a été directeur de cabinet de Gaston Defferre quand celui-ci était ministre de l'Intérieur) est remplacé en octobre 1993 par Hubert Blanc, plutôt lié aux hommes politiques de droite. On peut donc penser qu'à partir de cette date, le Conseil Général n'a plus tout à fait les mêmes relations avec la

---

<sup>331</sup> Propos recueillis lors des interventions du séminaire « Démocratie et Territoire » organisé par les associations Arenes/Cessa à l'EHESS de Marseille. Séance « Vivre avec le risque », 29 mars 2006.

préfecture. Il n'y a donc pas que les clivages au sein de la gauche qui rendent, dès 93, le dossier des incinérateurs politique. Forte de son succès aux législatives, la droite marseillaise est aussi en train de batailler contre les projets d'incinérateurs. Comme le rappelle le militant anti-incinération Jean Reynaud : « *En 93, je travaillais avec M. Robert Assante dans le même but, pour casser le projet Vigouroux d'incinérateurs à Marseille* »<sup>332</sup>.

## **MUNICIPALES 1995. ABANDON D'UN DES DEUX PROJETS ET REMISE À ZÉRO DE L'AUTRE**

### **1995. Les élections municipales permettent l'abandon du projet d'incinérateur à Saint-Menet.**

Alors qu'il avait été élu triomphalement, Vigouroux ne se représente même pas aux municipales. Son camp est divisé contre lui-même et la gauche marseillaise est elle-même fragmentée. Entre autres raisons, il y a l'irruption de Bernard Tapie aux élections régionales de 1992, face à Jean-Claude Gaudin et Jean-Marie Le Pen. Tapie qui est déclaré inéligible pour les municipales, suite à sa condamnation pour corruption dans une affaire liée au club de football de l'Olympique de Marseille, qu'il dirige. Dans la lignée des législatives de 1993, la droite gagne les deux élections de l'année 95 : au niveau national, Jacques Chirac est élu président de la République et un mois plus tard au niveau local, Jean-Claude Gaudin devient maire de Marseille, mais de justesse. La liste conduite par le socialiste Lucien Weygand obtient 544 voix de plus que celle de Jean-Claude Gaudin, mais le découpage électoral de Marseille est tel que c'est ce dernier qui l'emporte, avec 55 élus au conseil municipal, contre 37 pour la gauche<sup>333</sup>. C'est désormais Robert Assante qui va gérer le problème des déchets, tant pour la ville de Marseille que pour la communauté de communes Marseille Provence Métropole, qui comprend désormais 14 communes. Dans la presse, Jean-Claude Gaudin annonce qu'il abandonne le projet d'incinérateur des quartiers Est. Mais au-delà des

---

<sup>332</sup> Propos recueillis pendant la réunion organisée par la commission d'enquête publique relative à l'incinérateur de Marseille, Fos-sur-Mer, 7 octobre 2005.

<sup>333</sup> PERALDI et SAMSON, *op. cit.*, p. 31.

bénéfices immédiats d'un tel effet d'annonce, il faudra attendre 1997 pour que le projet soit officiellement abandonné en annulant l'appel d'offre, attribué trois ans plus tôt. Revenant sur cet abandon, Robert Assante précise : « *A Marseille il y avait deux projets. Celui à l'est, on ne comprenait pas bien pourquoi. C'était dans un milieu un peu naturel* »<sup>334</sup>. Au bord d'un cours d'eau en effet, ce qui posait – outre la contestation et les promesses électorales – un problème plus ironique relevé par les techniciens des services de l'équipement et de l'environnement : le projet d'incinérateur était en zone inondable. A quoi viennent s'ajouter un taux de recyclage jugé insuffisant par les techniciens (11%), une critique des mouvements écologistes sur la surcapacité de l'installation, mais aussi, un scandale national frappant les incinérateurs, que nous verrons ci-dessous. Quid de l'incinérateur dans les quartiers nord ? Des quartiers traditionnellement communistes, qui n'ont donc pas voté pour l'équipe Gaudin ? Si la droite s'est battue contre les projets d'incinérateurs pendant la campagne électorale, force est de constater qu'elle n'a honoré ses prises de positions qu'à moitié. Le changement de municipalité a plutôt donné un sérieux coup de frein aux projets. « *Quand Gaudin a repris la Mairie, c'est resté un certain temps, plusieurs années à mon avis. On savait plus ce que devenait ce projet. Plus rien ne se décidait* », explique M. Christian Caroz, ingénieur de l'Ademe spécialiste de la gestion des déchets et conseiller municipal divers gauche (Convention Citoyenne) de Martigues<sup>335</sup>. Il faudra effectivement attendre deux ans avant d'en savoir plus.

### **1996-98. Au niveau national, le lancement du scandale des dioxines conduit à l'abandon de la politique du « tout-incinération », un an après le changement de gouvernement.**

En juin 1996, la revue *Décision Environnement* titre « La dioxine sur le grill » et en septembre, le magazine *60 millions de consommateurs* se fait plus explicite : « *Alerte aux dioxines dans le lait* ». Pour la première fois en France, les dioxines sont liées aux

---

<sup>334</sup> Propos recueillis lors de l'intervention de Robert Assante, Atelier "conflits environnementaux" du CERES sur *L'incinérateur de Marseille*, Paris : Ecole Normale Supérieure, 8 avril 2008.

<sup>335</sup> Entretien avec MM. Christian Caroz et François-Renaud Siebauer, ingénieurs de l'Ademe, Marseille, 6 janvier 2005.

incinérateurs, et plus seulement à l'accident de Seveso <sup>336</sup>. C'est le début d'un scandale qui relaie une alerte, lancée dès le mois de mai par des militants de Greenpeace <sup>337</sup>. Le législateur a fermé les yeux sur la question des dioxines. Aucun texte de loi national ne réglemente ni ne mentionne explicitement les dioxines. Les directives européennes de 1989, transcrites en 1991, qui préconisaient des mesures de réduction de la pollution atmosphérique des incinérateurs, ne parlent ni des dioxines, ni des oxydes d'azote « *alors même que d'autres pays (voir le cas des Pays -Bas) ont déjà établi à cette date des normes sévères concernant ces polluants* » <sup>338</sup>. Les pouvoirs publics se renseignent, mais discrètement. D'après le rapport Buclet, en 1991, le professeur Jean-François Narbonne, alors président du comité interministériel sur les dioxines, rend un rapport qui n'aurait jamais vu le jour, sous la pression des industriels. Le 16 décembre 1994, une directive européenne préconise de fixer une valeur limite de 0,1 ng de dioxines et furanes par mètre cube de fumée, mais pour les seuls incinérateurs de déchets industriels (article 7.2). Quand cette directive est transcrite en droit français par l'arrêté ministériel du 10 octobre 1996, la valeur limite disparaît. L'unique phrase sur les dioxines est triviale :

*« Pour les mesures de dioxines et furannes, l'inspecteur des installations classées doit s'assurer que la limite de détection pour l'échantillonnage et l'analyse de chaque dioxine et furanne est suffisamment basse pour permettre d'obtenir un résultat significatif en termes d'équivalents toxiques » (article 7)*

Même chose le 24 février 1997, quand une circulaire du ministère de l'environnement demande aux préfets d'appliquer aux nouveaux incinérateurs d'ordures ménagères les normes relatives aux incinérateurs de déchets industriels. Aucune mention de valeur limite. En fait, la valeur limite n'apparaîtra en droit français qu'en 2002, dans la foulée d'une directive européenne plus précise et plus exigeante. Aujourd'hui encore, un document sur le site internet du ministère de l'Environnement prétend le contraire. Intitulé « réglementation des installations d'incinération de déchets » et facilement accessible en ligne, cet article affirme que la norme des 0,1 ng/m<sup>3</sup> date de 1996 pour les incinérateurs de déchets

---

<sup>336</sup> Nicolas BUCLET (dir), *Impact du risque technologique sur la stabilité institutionnelle d'un système organisationnel : le rôle de l'incinération dans la gestion des déchets ménagers et assimilés*, Paris : Min. de l'Écologie et du Dév. Durable, 2003, pp. 76 et 4.

<sup>337</sup> Elvire VAN STAEVEL, *La pollution sauvage*, Paris : PUF, coll « Partage du Savoir », 2006, p. 96.

<sup>338</sup> Rapport Buclet, *op. cit.*, p 15 et p 109 pour le rapport Narbonne.

industriels et de 1997 pour les nouveaux incinérateurs de déchets ménagers, rachetant ainsi à peu de frais six années de frilosité des pouvoirs publics. Quand le scandale des dioxines est lancé, il n'y a donc aucune réglementation spécifique en France. Le 2 juin 1997, le gouvernement change et passe à gauche. Après la dissolution de l'Assemblée Nationale effectuée par Jacques Chirac, qui a eu la mauvaise surprise de voir la gauche remporter les élections législatives anticipées, Lionel Jospin remplace Alain Juppé au poste de Premier Ministre et nomme l'écologiste Dominique Voynet, ministre de l'Environnement. À ce moment, l'État est accusé de laxisme. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) vient de classer les dioxines dans la liste des produits cancérigènes. L'affaire des dioxines en rappelle une autre : « *Après l'amiante : un nouveau scandale. Alerte aux dioxines* », annonce un article du *Nouvel Observateur*, le 19 juin. Dès lors, la contestation s'intensifie. En juillet, des articles parus dans *Le Point*, *Les Échos*, *Libération* et *La Provence* dénoncent les conditions de fonctionnement de 40 incinérateurs, jugés hors-la-loi. Le 28 septembre, la lutte contre l'incinération s'organise avec la constitution du CNIID, le Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets, fondé par Pierre-Emmanuel Neurhor, un ancien de Greenpeace. Le 31 mars 1998, des dioxines sont trouvées dans le lait de vaches vivant à proximité des incinérateurs de Halluin, Wasquehal et Séquedin dans le Nord. Le ministère de l'environnement ne tarde pas à réagir. Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers lancés par la loi Lalonde-Royal de 1992 étant en pratique trop favorables à l'incinération (78% des investissements prévus<sup>339</sup>), la circulaire Voynet du 28 avril 1998 veut rééquilibrer la situation, mettre l'action sur la réduction des déchets à la source et donner plus de place au recyclage. Des consignes sont données en ce sens aux préfets. « *Coup d'arrêt à l'incinération* », proclame la presse, qui annonce avec enthousiasme « *un changement de cap dans la politique de gestion des déchets* ». Un enthousiasme qui, avec le recul, est attaqué par l' élu marseillais délégué à la propreté de la ville : « *la Directive Voynet dit qu'il faut valoriser 50% des déchets, mais il n'y a jamais eu le moindre moratoire contre les incinérateurs. C'est pendant Voynet qu'il y a eu le plus d'incinérateurs dans ce pays* »,

---

<sup>339</sup> Syhia ZAPPRI, « La moitié des déchets ménagers devra être recyclée à partir de 2002 », *Le Monde*, 8 mai 1998.

affirme Robert Assante en 2008 <sup>340</sup>. Notez que M. Assante emploie le terme « valoriser » et non « recycler », comme le fait la circulaire. Déformation professionnelle, en quelque sorte, car la « valorisation » est, dans le jargon technique, le nom « propre » de l'incinération.

### **1997. Législatives. Marseille croit avoir trouvé la solution pour ses déchets.**

Le 27 janvier 1997, c'est-à-dire à quelques mois des législatives, le Conseil Municipal de Marseille annule les procédures d'appel d'offre lancées par Vigouroux pour les deux incinérateurs, au motif que « *l'appel d'offres pour deux incinérateurs aurait donné lieu à une interminable querelle juridique* » <sup>341</sup>. Les deux entreprises ont en effet été retenues officieusement en avril 1994, mais sans passation de marché. Il n'est pas non plus impossible que tous les changements de noms des sociétés, évoqués ci-dessus dans la partie 1992-1994, n'y soient pas pour quelque chose dans l'annulation des appels d'offres. « *L'erreur de Vigouroux a été de ne pas signer l'attribution de marché. La part de valorisation n'était que de 10%, ça a été facile pour nous de l'attaquer* », commente Robert Assante <sup>342</sup>. Un nouvel appel d'offre est alors publié. Anticipant de peu la circulaire Voynet, Jean-Claude Gaudin présente le 7 avril 1998 son projet à Dominique Voynet <sup>343</sup>. Il n'y a plus qu'un incinérateur prévu dans les quartiers nord.

#### Encadré 9 : Le point de vue de Dominique Voynet

Répondant aux questions d'un journaliste <sup>344</sup>, Dominique Voynet avance une autre lecture de cet épisode :

*« Quand le maire de Marseille dit que je l'ai autorisé à mettre un incinérateur dans les quartiers nord, il abuse. Ne serait-ce que parce qu'il n'a jamais déposé de dossier qui serait venu jusqu'à moi... et que ce n'était pas dans mes attributions. »*

---

<sup>340</sup> Propos recueillis lors de l'intervention de Robert Assante, Atelier "conflits environnementaux" du CERES sur *L'incinérateur de Marseille*, Paris : Ecole Normale Supérieure, 8 avril 2008.

<sup>341</sup> Michel NEUMULLER, « Un dossier juridique indéfendable », *La Marseillaise*, 28 janvier 1997.

<sup>342</sup> Intervention de Robert Assante, *op. cit.*, ENS, 8 avril 2008.

<sup>343</sup> Luc LEROUX, « Marseille fait le pari du civisme écologique », *Le Monde*, 8 mai 1998.

<sup>344</sup> Fred GUILLEDOUX, « Avez-vous autorisé Marseille à construire un incinérateur ? », *Marseille L'Hebdo*, 26 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2005.

Pourtant, Jean-Claude Gaudin a évoqué le sujet avec vous a plusieurs reprises...

*Effectivement, en quelques occasions, il a cherché une caution écolo. Mais entre évoquer un sujet et obtenir une approbation, il y a plus qu'un gouffre... »*

La part d'incinération du nouveau projet a été revue à la baisse. Ce sera 50% d'incinération / 50% de recyclage. « *Marseille fait le pari du civisme écologique* », annonce un journaliste du *Monde* dans le même élan d'enthousiasme qui accompagne la publication de la directive Voynet. Relayant les propos des élus, le journaliste témoigne de l'état d'esprit régnant dans ce court laps de temps pendant lequel Marseille pensait résoudre enfin le problème de ses déchets :

*« " Un pari ambitieux ", selon Jean-Claude Gaudin, dans une ville longtemps réputée sale et peu soucieuse d'écologie; aujourd'hui, 5 % seulement des déchets ménagers marseillais sont recyclés. " Je propose aux Marseillais de relever le défi de l'environnement, lance Robert Assante, adjoint au maire, délégué à l'environnement. Et si, dans vingt ans, la construction d'un deuxième incinérateur apparaît indispensable, c'est que les Marseillais n'auront pas joué le jeu " »<sup>345</sup>*

Au centre de la partie se trouve la décharge d'Entressen. Alors qu'en juillet 1997, un incendie s'est déclaré sur la décharge de Septèmes-les-Vallons, juste au nord de Marseille, le mythe de la fermeture d'Entressen voit le jour peu après. Le 9 septembre, un arrêté ministériel impose en effet la mise en conformité des décharges existantes avant le 1<sup>er</sup> juillet 2002 (article 53), suivi deux mois plus tard par une circulaire du ministère de l'Équipement relative à la résorption des décharges brutes. La circulaire précise que des moyens ont été mis à la disposition de l'Ademe pour aider les collectivités à réhabiliter leurs décharges. Mais parmi la liste des départements qui ont passé un contrat avec l'Ademe pour réhabiliter leurs décharges, on peut voir que les Bouches-du-Rhône n'en font pas partie. Sous la pression réglementaire, Marseille dépose à la préfecture en début d'année 1998 une demande d'autorisation d'exploitation et d'extension de sa décharge d'Entressen.

---

<sup>345</sup> Luc LEROUX, « Marseille fait le pari du civisme écologique », *Le Monde*, 8 mai 1998.

Encadré 10 : « *Un dossier particulièrement tordu* »

Le point de vue de Robert Assante,

Adjoint de Jean-Claude Gaudin délégué à l'environnement et à la propreté :

*« Defferre m'a laissé en héritage un dossier particulièrement tordu. La décharge d'Entressen fait 80 ha sur 40 m de haut. C'est un bonheur total. Tout les sacs en plastique s'envolaient au moindre coup de mistral car il n'y avait rien pour retenir. C'était merveilleux, c'était l'apocalypse. TF1 et Antenne 2 sont venus filmer, moi au milieu. Les riverains nous tombent dessus. C'est la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> décharge à ciel ouvert d'Europe. Tout le monde dit qu'il faut la fermer, mais on ne peut pas trouver la solution de jour au lendemain. On obtient une dérogation car il y a un travail considérable à réaliser. La nappe est polluée sur 6 km. C'est un travail colossal. Les déchets sont ce qui pollue le plus l'atmosphère. Personne n'a trouvé quelque chose pour couvrir 80 ha pour échapper à la fermentation. Quand nous reprenons cette décharge, elle est illégale. Il n'y avait aucune autorisation d'exploiter depuis 1912. Nous avons été obligé de faire des dossiers pendant deux ans pour pouvoir être contrôlés, car comme on n'avait pas l'autorisation, les services de l'État ne venaient pas contrôler ! »<sup>346</sup>*

De mai à juin 1998, l'enquête publique sur l'avenir de la décharge de Marseille est ouverte en mairie. Une réunion publique est organisée le 11 juin à Entressen. Confiant, Robert Assante vient y « confirmer » que la décharge « ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir ». Habitants et écologistes jugent que Marseille prévoit « une réhabilitation à moindre coût ». Pour M. Monnier-Besombes, écologue et député européen (Verts) de 1989 à 1994 : « Après 70 ans d'illégalité, 7 ans d'attentisme et 6 ans d'observation, on peut s'attendre à mieux ! Mais ce qui me choque le plus, c'est d'y trouver en même temps, un projet de fermeture et un projet d'extension »<sup>347</sup>. Pendant l'automne, le préfet Jean-Paul Proust donne son feu vert et accorde l'autorisation d'exploiter la décharge d'Entressen, à condition de respecter l'échéance de fermeture en juillet 2002. En 1998, Marseille se pense donc bien partie pour résoudre le problème de ses déchets, tant au niveau du dossier de l'incinérateur que de la décharge d'Entressen.

---

<sup>346</sup> Communication de M. Robert Assante, atelier « conflits environnementaux » du Centre d'Enseignement et de Recherches sur l'Environnement et la Société, Ecole Normale Supérieure, Paris, 8 avril 2008.

<sup>347</sup> Compte-rendu de la réunion publique sur la décharge d'Entressen, 11 juin 1998, disponible en ligne sur le site internet de l'association Ecolog'Istres : <http://membres.lycos.fr/ecologistres/CRDecharge.htm>



## **1998. Marseille déchante et voit s'écrouler ses projets de gestion des déchets.**

Après sa publication, l'arrêté d'exploitation d'Entressen est attaqué par Ecolog'Istres, mais les difficultés surgissent en fait dès l'été. « *Nous lançons la collecte sélective dans la ville, les sociétés de collecte se mettent en grève car ça changeait leurs habitudes. On a eu trois semaines de grèves en plein été 98. Ah c'était extraordinaire, merveilleux. On m'a tué la collecte sélective dans le 13<sup>e</sup> arrondissement* », fulmine Robert Assante <sup>348</sup>. Même échec pour le projet d'incinérateur :

*« Dans le secteur Nord, il y avait une unité de chauffage qui brûlait du charbon pour 3000 logements chauffés. L'alternative, c'était de substituer au charbon des ordures ménagères, afin de limiter les émissions de dioxyde de soufre. La solution était positive pour les riverains. Mais sous la pression, l'appel d'offre a été déclaré infructueux. Ça n'a pas marché »*

La pression évoquée par Robert Assante est à mettre en relation avec les élections législatives de 1997, qui ont joué le rôle d'un coup de semonce contre l'incinérateur, ainsi que le rappelle le militant Jean Reynault :

*« En 97 aux législatives, on a fait sauter dès le premier tour le candidat de Jean-Claude Gaudin sur les quartiers Est, ce qui fait que Jean-Claude Gaudin a abandonné l'incinérateur sur les quartiers Est, a gardé celui sur les quartiers Nord parce que là politiquement... il n'y avait pas de problèmes. Mais quand nous sommes allés dans les quartiers Sud de Marseille, pour sensibiliser les quartiers Sud, en disant que sous le mistral, ils attraperaient vite les miasmes de l'incinérateur, vous comprenez que ça a commencé à réagir dans les quartiers Sud »* <sup>349</sup>

Mais ce n'est pas à la seule pression des associations et du maire de secteur des quartiers nord, le communiste Guy Hermier, que l'échec du projet d'incinérateur peut être attribué. Les enjeux sont tant politiques qu'économiques. « *A l'arrivée de Gaudin en 95, le projet dans les quartiers Nord est abandonné car le maire de secteur est communiste* » <sup>350</sup>, expliquent Robert Assante et son collègue ex-socialiste, Philippe Sanmarco. Mais la raison est aussi liée au marché de gestion des déchets. Si l'appel d'offre est déclaré infructueux, c'est aussi parce

---

<sup>348</sup> Communication de M. Robert Assante, *op. cit.*

<sup>349</sup> Retranscription de l'émission d'une radio marseillaise sur l'incinérateur, Radio Grenouille (88.8), 20 avril 2005.

<sup>350</sup> Communication de M. Philippe Sanmarco, atelier « conflits environnementaux » du Centre d'Enseignement et de Recherches sur l'Environnement et la Société, Ecole Normale Supérieure, Paris, 8 avril 2008

que seule la Société des Eaux de Marseille a répondu à l'appel d'offre. On pourrait penser que les groupes concurrents, notamment EDF, ont jugé l'investissement trop risqué et ont été découragés par l'annulation des appels d'offre Vigouroux, pour lesquels chaque groupe débouté réclame 15 millions de francs de dédommagements <sup>351</sup>. Ou alors, que le projet est devenu moins intéressant depuis qu'il a été revu à la baisse (incinération de 85% des déchets pour le projet Vigouroux, 65% pour le projet repris par Gaudin en 95, et maintenant 50% pour la troisième version). Mais d'après Joël Martine, militant de l'association ATTAC-Marseille, « *le projet a été discuté non publiquement* » <sup>352</sup> entre la communauté de communes Marseille Provence Métropole et la Société des Eaux de Marseille, et la décision reportée, « *notamment pour cause d'élection* ».

Encadré 11 : Des filiales de la Générale condamnées pour pratiques anticoncurrentielles

Il est vrai que les entreprises ne sont pas toujours à armes égales pour remporter les appels d'offre. Deux ans plus tôt, non loin de Marseille, six filiales de la Générale ont en effet été condamnées par la Justice pour leurs pratiques anticoncurrentielles lors des attributions de marchés publics de gestion des déchets. Dans le Var, il a été établi que plusieurs concurrents (dont une filiale de la Société des Eaux de Marseille) se sont entendus au préalable « *en vue de faire déposer des soumissions de couverture* » <sup>353</sup>, tandis que le cas contraire se présentait dans les Alpes-Maritimes. Des sociétés présentées comme concurrentes ont répondu au même appel d'offre, alors qu'elles étaient détenues par la même personne, « *en faisant apparaître l'une comme inférieure à l'autre, dans le but de restreindre le jeu de la concurrence* ».

A partir de ce moment, le projet d'incinérateur de Marseille va entrer dans l'ombre et c'est le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers du Conseil Général et de la préfecture qui va venir prendre le relai. L'enquête publique du Plan a d'ailleurs lieu pendant l'automne 1998.

---

<sup>351</sup> Luc LEROUX, « Marseille fait le pari du civisme écologique », *Le Monde*, 8 mai 1998.

<sup>352</sup> Joël MARTINE, « Gaudinérateur : on ne se laissera pas emboucaner », note d'information mise en ligne sur plusieurs sites internet, notamment celui de l'association marseillaise millebords.org, 29 juin 2005.

<sup>353</sup> Paul MOLGA, « Des filiales de la Générale des Eaux condamnées sur la Côte d'Azur », *Les Echos*, p 18, 6 septembre 1996.

Encadré 12 : Deux opportunités manquées : le regard de deux ingénieurs de l'Ademe  
354

Deux fois de suite, les incinérateurs ont bel et bien failli sortir de l'état de projet pour devenir une réalité marseillaise. Le premier Icare à s'être approché de l'objectif fut le maire Robert-Paul Vigouroux, à l'origine du premier appel d'offre : « *C'était très avancé !*, explique M. Christian Caroz, *enfin bon... Il aurait pu passer les marchés. Il pouvait tout à fait régler ça. Je sais que ça a été à deux doigts de se réaliser* ». Mais comme nous l'avons vu, les élections municipales de 1995 en ont décidé autrement. En arrivant au pouvoir, Jean-Claude Gaudin a annulé les appels d'offre et le projet est reparti à zéro. Trois ans plus tard, l'objectif a de nouveau été frôlé avec l'appel d'offre de l'incinérateur des quartiers nord, mais celui-ci est infructueux. Son échec a fermé une deuxième fenêtre d'opportunité, expression qui désigne ce laps de temps pendant lequel certaines décisions peuvent être prises. Avant c'est trop tôt, et après c'est trop tard. C'est ce que fait remarquer l'ingénieur François-Renaud Siebauer : « *De toute façon la réglementation a évolué aussi par rapport aux incinérateurs. À l'heure actuelle, on ne pourrait plus construire les incinérateurs là où ils étaient prévus initialement, à Saint-Menet et aux Aygaldes, parce qu'il faut qu'il y ait un périmètre sans habitations. Actuellement, cette souplesse ne serait plus possible* ».

### **1998. Les élections cantonales permettent d'observer certaines « affaires » et proximités de quelques politiques avec les majors du déchet.**

En mars 1998 ont lieu les élections cantonales et régionales. À la Région, le maire socialiste d'Arles, Michel Vauzelle, bat le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, tandis qu'à la présidence du Conseil Général, le socialiste François Bernardini succède à son camarade Lucien Weygand. Le nouveau président n'y restera que trois mois. Ancien rugbyman devenu député européen, conseiller général des Bouches-du-Rhône, secrétaire de la Fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, directeur général du SAN Ouest Provence et adjoint au maire d'Istres chargé des finances de la ville, François Bernardini est en effet poursuivi par la justice depuis le 10 juin 1997 pour ingérence, détournements de fonds publics, abus de confiance et abus de biens sociaux.

---

<sup>354</sup> Entretien avec MM. Christian Caroz et François-Renaud Siebauer, Ademe PACA, Marseille, 6 janvier 2005.

Encadré 13 : « *Les casseroles de M. Bernardini* »<sup>355</sup>

En résumé, les faits reprochés à M. Bernardini tels que présentés par Vincent Nouzille, journaliste de *l'Express* :

- dépenses injustifiées de deux associations paramunicipales, *Istres Promotion* et l'association des œuvres sociales des agents municipaux, sans liens avec leur raison d'être (sondage politique, frais de campagne électorale, cartes de vœux, places de football pour l'OM, billets à l'Opéra de Marseille, voyages d'étude du maire (Russie, Japon, Chine...), règlements de contraventions, plus de 150 notes de restaurant, d'avion et d'hôtel...);
- fortes sommes dépensées par une autre association paramunicipale, l'Office de Communication et d'Information Départemental ;
- emplois fictifs ;
- biens immobiliers gérés par un « ami » impliqué dans l'affaire de la MNEF (François Bernardini sera inculpé puis relaxé) ;
- subventions illégales versées à la société gérant le club de foot de la ville ;
- indemnité de logement sans fondement juridique et perçue « par erreur » deux fois par mois pendant quatre ans...

François Bernardini est démis de son mandat de conseiller municipal en juillet 1997, mais conserve son siège de conseiller général grâce au soutien de Lucien Weygand qui refuse d'inscrire sa démission à l'ordre du jour de l'Assemblée départementale. En faisant appel aux procédures intentées contre lui, François Bernardini parvient à gagner du temps, rester éligible, et devenir président du Conseil Général. Mais la justice ne tarde pas à le rattraper. Le patron du Conseil Général doit céder son fauteuil en juin 1998 à son ami Jean-Noël Guérini.

Le 25 octobre 2000, François Bernardini est condamné à 18 mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité. L'homme fait appel et peut donc se présenter aux municipales de mars 2001, qu'il remporte malgré ses déboires judiciaires et son exclusion du PS. Il devient maire d'Istres jusqu'en novembre 2002 où la Cour d'Appel le contraint à démissionner et le condamne à 18 mois de prison avec sursis, 60 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. En novembre 2004, il est à nouveau condamné en appel à huit mois de prison avec sursis et 6 000 euros d'amende, pour recel d'abus de biens sociaux. « *Il avait fait payer par le club de foot d'Istres les 24 600 euros qu'il devait au Trésor public* »<sup>356</sup>.

Fin 2007, Bernardini redevient éligible, se représente aux municipales de 2008 contre son ancien bras droit... et redevient maire d'Istres.

Comme le précise une journaliste de *Libération* :

---

<sup>355</sup> Vincent NOUZILLE, « Les casseroles de M. Bernardini », *L'Express*, 3 décembre 1998.

<sup>356</sup> Michel HENRY, « Un parcours, un système », *Libération*, 30 novembre 2006.

*« Abus de confiance, ou complicité, pour les uns, recel d'abus de confiance ou d'abus de biens sociaux: sous ces habillages juridiques, c'est tout un système qui a duré de 1985 au milieu des années 90, bâti sur des associations paramunicipales et subventionnées, qui est jugé. Ces avantages et ces dépenses qui permettent d'asseoir un pouvoir »<sup>357</sup>*

Un pouvoir qui entretient des liens serrés avec les majors de l'eau et des déchets que représentent la Lyonnaise et la Générale. L'ancien trésorier de campagne de Bernardini, Claude Ecoffet, a semble-t-il été employé fictivement par des filiales de la Lyonnaise après d'importants contrats signés par Bernardini avec la ville d'Istres et le SAN Ouest Provence. Après les cantonales de mars 1998, le directeur de cabinet de Lucien Weygand, président sortant du Conseil Général, se fait embaucher par la Lyonnaise ou la Générale<sup>358</sup>. Jean-Noël Guérini, le successeur de François Bernardini au poste de président du Conseil Général, a lui-même été employé de 1990 à 1995 par la Sarp, filiale de la Générale spécialisée dans les déchets toxiques, *« pour laquelle il allait se promener tous les deux mois en Italie, moyennant 20 000 F mensuels »*<sup>359</sup>.

La famille Guérini est en effet proche du très influent Henri Proglia, PDG historique de la Générale, où il a fait toute sa carrière, avant de devenir le nouveau patron d'EDF en 2010. C'est pourquoi l'on retrouve Proglia en Corse, parmi les proches venus soutenir les Guérini lors des funérailles d'un parent<sup>360</sup>. C'est pourquoi Proglia n'hésite pas à l'occasion à demander et offrir un petit coup de main au frère de Jean-Noël, Alexandre Guérini, qui dirige notamment une entreprise locale spécialisée dans la gestion des déchets, gère plusieurs décharges de la région et doit une partie substantielle de sa fortune luxembourgeoise à la vente de deux de ses sociétés à la Générale : 7,3 millions de francs pour la première en 1989 (c'est-à-dire au moment de l'embauche de Jean-Noël dans la filiale de la Générale), et 20 millions d'euros pour la seconde en 2001<sup>361</sup>. L'entraide prend par exemple la forme suivante. Une écoute téléphonique réalisée en 2009 révèle que Proglia n'arrive pas à débloquer le soutien du Conseil Régional PACA pour son projet de centre de formation pour

---

<sup>357</sup> Armelle THORAVAL, « Les ficelles du baron d'Istres », *Libération*, 12 septembre 2000.

<sup>358</sup> Communication personnelle de M. Jean Reynaud, joint par téléphone en novembre 2009.

<sup>359</sup> Christophe NOBILI, « Une belle "cagade" du PS dans les poubelles de Marseille », *Le Canard Enchaîné*, 11 novembre 2009.

<sup>360</sup> Xavier MONNIER, « Enquêtes à Marseille, panique à Paris », *Bakchich.info*, 3 décembre 2009.

<sup>361</sup> Pierre BOUCAUD, « Piège en eaux troubles pour Véolia en 2011 à Marseille ? », *Marsactu.fr*, 4 janvier 2011.

apprentis, le « campus Véolia », destiné aux employés du groupe. Le président du Conseil Régional, Michel Vauzelle, considère en effet que le privé n'a pas à se substituer au service public en matière d'enseignement. Or Vauzelle est socialiste et Jean-Noël Guérini est le patron de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. On comprend donc pourquoi Proglia parle de cette histoire à Alexandre, qui s'empresse de répondre à Proglia qu'il va en parler à son frère et que Frank Dumontel, ancien directeur de cabinet de Vauzelle, « est notre, heu, notre ami intime, quoi... »<sup>362</sup> et vient d'être placé par Jean-Noël en tant que directeur de cabinet de la Communauté Urbaine de Marseille, passée spectaculairement à gauche en 2008 alors que la droite y est majoritaire. Or Alexandre a des ennuis. Il est au centre d'une vaste enquête judiciaire, démarrée en février 2009 suite à une dénonciation anonyme, et inculpé pour abus de biens sociaux, corruption active, blanchiment en bande organisée, détournement de biens publics, recel de détournement de fonds publics et détention illégale d'un chargeur de pistolet automatique. La conversation téléphonique se termine ainsi sur cette ouverture lancée par Alexandre : « Dites-moi, je vais vous écrire un mot ce weekend, comme ça vous le recevrez chez vous, et je vous expliquerai tout ce que, heu, tout ce que j'ai eu là comme petits soucis, là, et... ». Une invitation saisie au vol par Proglia qui l'interrompt pour lui répondre : « Écoutez-moi, Alexandre, quoi qu'il arrive, si je peux vous être de quelque utilité que ce soit dans quelque domaine que ce soit, je suis à vos côtés, hein »<sup>363</sup>.

Pour continuer pour l'instant ce tour de piste local des proximités entre pouvoir et affaires, on ne peut manquer d'évoquer également l'exemple de Loïc Fauchon. PDG de la Société des Eaux de Marseille (SEM), détenue à part égale par la Lyonnaise et la Générale jusqu'en décembre 2010, date à laquelle la Commission Européenne a estimé que ce type de structure était anticoncurrentielle. Loïc Fauchon n'est autre que l'ancien directeur de cabinet de Gaston Defferre et ancien secrétaire général de Robert-Paul Vigouroux à la mairie de Marseille<sup>364</sup>. Il est arrivé à ce poste en juillet 1997, au moment où l'appel d'offre pour

---

<sup>362</sup> Mathieu DESLANDES, « Proglia-Guérini : " Si je peux vous être de quelques utilité que ce soit " », *Le Journal du Dimanche*, 12 décembre 2010.

<sup>363</sup> *Ibidem*.

<sup>364</sup> Brandon HERSANT, « Loïc Fauchon, PDG de la SEM : l'humanitaire qui SEM le trouble », *Le Ravi*, mars 2009.

l'incinérateur des quartiers nord est déclaré infructueux car la Société des Eaux de Marseille se révèle être la seule entreprise à y avoir répondu. Il a également été pendant huit ans le maire (PS) de Trets, à côté d'Aix-en Provence et préside actuellement le très décrié Conseil Mondial de l'Eau <sup>365</sup>. Jean Roatta, député UMP, adjoint de Jean-Claude Gaudin à la mairie de Marseille, garagiste de père en fils et franc-maçon <sup>366</sup> a aussi été employé de 1990 à 1997 par la SEM et l'une de ses filiales :

*« En 1988, le député UDF perd son mandat. Après un passage à la société du Canal de Provence sur recommandation de son ami Jean-Claude Gaudin, l'élu malchanceux est bombardé ingénieur dans une filiale ciotadenne de la SEM. En échange d'une rapide formation sur les contrats d'affermage, l'ancien élu dispense de précieuses informations sur le personnel politique de la région, et " plus particulièrement celui des communes faisant l'objet de négociations commerciales ", comme en témoignent deux employés de la SEM lors de l'enquête [Alexandre Guérini]. Jean Roatta quitte la SEM en 1997, une fois sa traversée du désert terminée » <sup>367</sup>*

**4 juin 1999. En pleine période du scandale des « poulets à la dioxine », un article de *La Provence* révèle que le Conseil Général étudie la possibilité d'un incinérateur à Fos-sur-Mer.**

Au printemps 99, des concentrations de dioxines et de PCB dépassant plusieurs centaines de fois les normes sont trouvées en Belgique dans le gras de poulets élevés par plusieurs exploitations. Les enquêteurs parviennent à établir que certains individus, pour réduire les coûts d'élimination de transformateurs électriques au rebut, en ont recyclés les huiles industrielles dans des aliments pour volaille. D'après l'anthropologue Elvire Van Staëvel,

*« ce scandale des « poulets à la dioxine » est véritablement celui de trop, qui fait suite à l'affaire de la « vache folle », au débat sur les OGM, et qui ainsi semble résumer tous les thèmes de l'inquiétude concernant la sécurité alimentaire : la course au profit au risque de la qualité voire de la sécurité, le manque de certitudes et de garanties dans*

---

<sup>365</sup> Louise FESSARD et Jean-François POUPELIN, « Voyage en eaux troubles », *Le Ravi*, avril 2011.

<sup>366</sup> Marie-France ETCHEGOIN « Vitrolles, Marseille, le Grand Orient », *Le Nouvel Observateur*, 12 décembre 2002.

<sup>367</sup> Louise FESSARD et Jean-François POUPELIN, *op. cit.*

*l'utilisation de nouvelles techniques agro-alimentaires, les carences des systèmes de contrôle, le déficit d'information des consommateurs... »<sup>368</sup>*

Le 4 juin, alors qu'au journal télévisé de 13h sur Antenne 2, le professeur Jean-François Narbonne explique que les poulets belges ont été contaminés « *par les PCB et non la dioxine, et que vu la toxicité à court terme des PCB, les risques d'intoxication aigüe semblent inexistantes* »<sup>369</sup>, le jour même paraît dans *La Provence* un article qui lance le feu aux poudres : « *Fos-sur-Mer. Polémique autour de l'arrivée d'un incinérateur* » (article en annexe). On y apprend que Robert Assante s'est déplacé à Fos-sur-Mer pour avertir ses collègues de l'opposition municipale (de droite) de l'existence d'un projet de super-incinérateur à Fos-sur-Mer. Une idée lancée par le Conseil Général (socialiste) dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets qu'il élabore avec la préfecture :

*« Nous savons qu'une étude de faisabilité a été faite pour l'implantation de l'incinérateur à Fos, affirme Robert Assante. L'étude porterait sur une capacité de 600 000 à 1 million de tonnes, ce qui reviendrait à construire le plus gros incinérateur de France après Saint-Ouen (650 000 t), à l'heure où l'on devrait étudier le tri sélectif plutôt que l'incinération »*

Une telle déclaration pourrait surprendre, venant de la part d'un partisan convaincu de l'incinération. L'appel d'offre pour l'incinérateur dans les quartiers nord ayant été rejeté, Robert Assante retrouverait-il le credo anti-incinération qu'il avait fait sien au moment des élections municipales de 1995 ? Il n'en est rien. Marseille a toujours sous le coude son projet d'incinérateur, mais tient absolument à ce qu'il soit implanté sur le périmètre de sa commune<sup>370</sup>, pour assumer ses responsabilités dit Robert Assante, pour récupérer les recettes de la taxe professionnelle dénoncent ses adversaires. L'annulation de l'appel d'offre n'a fait que retarder le projet et le rendre plus discret, simple précaution. Déjà Marseille prévoit un autre appel d'offre et de fait, la ville n'abandonnera son projet d'incinérateur dans les quartiers nord qu'en 2002. On comprend donc pourquoi Robert Assante voit d'un mauvais œil l'arrivée d'un projet concurrent porté par ses adversaires politiques du Conseil Général. Mais les surprises de l'article du 4 juin 1999 ne s'arrêtent pas là. Si Bernard Granié, maire socialiste de Fos-sur-Mer et président de l'intercommunalité Ouest Provence depuis

---

<sup>368</sup> Elvire VAN STAËVEL, *op. cit.*, p.102.

<sup>369</sup> *Ibidem*, p. 101.

<sup>370</sup> Jean-Louis ALQUIER, « Un incinérateur à Fos », *Les Nouvelles hebdo*, 25 février 2000.



l'éviction de Bernardini, dément formellement les chiffres évoqués par Robert Assante et l'invite à lui fournir ses sources d'informations, ses propos (tels que rapportés par *La Provence*) confirment bel et bien l'existence de l'étude et ne laissent aucune ambiguïté sur son intérêt au projet :

*« Actuellement, une étude est réalisée pour déterminer la situation idéale d'une telle réalisation. Et il ne s'agit pas d'un simple incinérateur mais d'un véritable centre de traitement des déchets. (...) Il est temps de nous préoccuper sérieusement de nos déchets. Nous avons du retard sur certains pays. La zone industrielle de Fos a beaucoup de place et elle est éloignée de la zone urbaine. On traite des produits bien plus dangereux. Pourquoi les ordures ne nous intéresseraient-elles pas ? (...) L'incinération ne sera envisagée qu'en seul et dernier recours. A Fos nous avons la capacité de le faire, de réaliser le vrai centre de traitement de demain, et de créer des emplois, en jouissant des réseaux de navigation, ferroviaire ou routier déjà en place »*

Des phrases qui auraient pu être prononcées par Robert Assante, et qui d'ailleurs le seront. Or par la suite, Bernard Granié combattra systématiquement ces propos et affirmera qu'une telle étude n'a jamais existé :

*« Depuis quelque temps, des rumeurs insistantes font état d'une hypothétique étude sur l'installation d'un super incinérateur à Fos. Je n'ai jamais commandité pareille étude et je m'opposerais avec virulence à tout projet de ce type »*

*« C'est une plaisanterie, souligne-t-on dans l'entourage de Bernard Granié, nous attendons cette soi-disant étude avec impatience car nous en serions les premiers surpris... »<sup>371</sup>*

Comme souvent dans les discours des hommes politiques, ces assertions sont à la fois vraies et fausses. Il est vrai que Bernard Granié n'a jamais commandité l'étude, puisque c'est le Conseil Général qui l'a demandé. Un militant anti-incinération rencontré en entretien m'a à ce sujet appris que « le bureau d'études qui a proposé d'installer l'incinérateur à Fos s'appelle BETURE. Il est lié au PS ». Il est vrai également que par la suite, Bernard Granié s'opposera avec virulence au projet. Mais cela n'a pas été le cas initialement et contrairement aux sous-entendus de l'entourage du maire de Fos, l'article de *La Provence* n'est pas de l'intox. Quelques mois plus tard, un article de *La Marseillaise* vient en effet témoigner des embarras du maire de Fos sur le sujet :

---

<sup>371</sup> Valérie SAINT-FELIX, « Ordures ménagères : pas de décision miracle ! », *Les Nouvelles Hebdo*, 2 juin 2000.

*« Depuis de longs mois, la construction d'un incinérateur est en débat au Conseil Général. Pour l'heure, aucune décision n'a été prise quant au lieu de son installation, ni aux types de déchets qui seront traités. La ville de Fos serait candidate (nous avons essayé de contacter le maire de Fos-sur-Mer, Bernard Granié, à ce sujet à plusieurs reprises. Sans succès), mais les villes de Gardanne et Marseille le sont aussi »<sup>372</sup>*

Plutôt que de l'intox, l'article de *La Provence* trahit une maladresse du maire de Fos dont se réjouiront par la suite ses adversaires politiques, qu'ils aient eux aussi ou non fautés à un moment ou un autre sur la question de l'incinération. Il y a comme un pacte implicite de non-agression à ce sujet. Je n'ai jamais entendu Robert Assante ou Bernard Granié s'accuser mutuellement en public d'avoir changé de position sur la question. Ce rôle a toujours été laissé aux militants associatifs.

Encadré 14 : *« En 1999, personne ne connaissait précisément les dangers de l'incinération »*

Sur le blog<sup>373</sup> d'Avenir 13, association de Saint-Mitre-les Remparts et de l'Étang de Berre montée par l'attaché parlementaire d'un député UMP de l'Indre, on trouve une violente attaque du changement de position de Bernard Granié. Un blogueur signant du pseudonyme « Un Port St Louisien en colère » répond tout aussi violemment pour prendre la défense de Bernard Granié. L'un de ses arguments est qu'« en 1999, personne ne connaissait précisément les dangers de l'incinération des déchets ; le grand public (et une majorité d'élus locaux) s'en rendra compte lors de la catastrophe de Gilly-sur-Isère en 2001 : le fait qu'en 1999 tout le monde ou presque était pour l'incinération à Fos pouvait se comprendre, à cause d'un manque évident d'informations précises sur le sujet ; Peut-on condamner quelqu'un qui change d'avis parce qu'il a eu un peu tard accès à des données capitales ??? Je trouve personnellement qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, parce que les gens intelligents ont la faculté de douter, donc de réfléchir ». Changer d'avis à la lueur de l'actualité est certes louable, mais l'argument de la méconnaissance est inexact. La mauvaise presse des incinérateurs ne date pas de 2001. Nous avons vu que le scandale des dioxines produites par les incinérateurs éclate dès 1996 en France ; que l'État veut « rééquilibrer » la politique du tout-incinération en 1998 ; que le scandale des dioxines est réactivé par celui des « poulets à la dioxine » qui fait l'actualité du journal télévisé, le jour même où paraît le fameux article de *La Provence*. Ajoutons enfin qu'en 1999, cela fait déjà six ans que les incinérateurs marseillais sont combattus par une myriade d'associations, mais aussi par des élus locaux : Verts, certains communistes et bien sûr la droite avant les élections de 1995. Peut-être que certains socialistes se sont aussi battus contre les projets Vigouroux, puisque celui-ci a été radié du PS, mais je n'en ai pas retrouvé trace. La seule chose qui apparaît, c'est

<sup>372</sup> Laure ROYAN, « Fermeture de la décharge d'Entressen en 2002 », *La Marseillaise*, 4 novembre 1999.

<sup>373</sup> [http://avenir13.blogs.com/citoyens/2006/04/jaccuse\\_lettre\\_\\_1.html](http://avenir13.blogs.com/citoyens/2006/04/jaccuse_lettre__1.html)

qu'en 1999, les socialistes sont la seule force politique locale qui n'ait pas encore eu d'expérience anti-incinération. Serait-ce dû au fait que les plus influents d'entre eux ont des liens avec les majors du déchet ?

### **Septembre 1999. Le changement de préfet fait craindre un changement de cap du Plan départemental d'élimination des déchets en faveur de l'incinération.**

Le préfet Jean-Paul Proust n'est pas vraiment un grand défenseur de l'incinération, mais plutôt du tri et du recyclage. Ainsi, quant le 26 juillet 1999 il signe la déclaration d'utilité publique approuvant le Plan départemental, il accompagne son arrêté préfectoral d'une lettre précisant que le projet de Plan accorde une priorité aux actions de réduction à la source des déchets et affirmant que « *le recyclage aurait besoin aujourd'hui d'un coup de main, pas l'incinération des déchets* »<sup>374</sup>. Mais quand son successeur, Yvon Ollivier, arrive à la préfecture en septembre, c'est une autre tonalité qui est donnée, ainsi que le souligne un article de *La Marseillaise* :

#### Encadré 15 : Le virage de la préfecture

« M. Ollivier signait le 29 septembre, conjointement avec le président du Conseil Général, Jean-Noël Guérini, une lettre à chacun des représentants de cinq secteurs géographiques concernés par le plan départemental. Nous entrons dans l'automne avec cette reconnaissance des secteurs, taillés à l'origine, entre autres raisons, pour fournir assez de déchets pour cinq incinérateurs. Cela jetait un froid chez les défenseurs de l'optique tri-recyclage. D'autant que la lettre en question ne rendait compte cette fois d'aucune volonté en ce sens. Et qu'à cette époque du côté de la mairie de Marseille, on affirmait sans contradiction que l'incinérateur prévu aux Aygalades verrait bien le jour. Il serait l'un des trois retenus au plan départemental. Petit problème, M. Proust n'avait cité que deux projets sans parler d'incinération, en laissant entendre qu'un projet marseillais n'aurait pas l'aval de l'État »<sup>375</sup>

Je n'ai pas trouvé d'éléments permettant d'expliquer ce subit changement de position d'un représentant de l'État à l'autre. Le donneur d'ordres n'a pas changé puisque la ministre de l'environnement est toujours Dominique Voynet, qui occupe ce poste du 4 juin 1997 au 10 juillet 2001. Mais comme va le montrer ci-après l'histoire du scandale de l'incinérateur d'Albertville, les relations entre ministres de l'environnement et préfets sont loin d'être simples. Le pouvoir hiérarchique de l'un

---

<sup>374</sup> Michel NEUMULLER, « Débat sur le traitement des déchets sur fond d'inquiétudes », *La Marseillaise*, 15 novembre 1999.

<sup>375</sup> *Ibidem*.

sur l'autre peut devenir assez relatif et il y a tout un réseau d'influences et de contraintes dont le tracé est difficile à établir. En revanche, il semble bien que le préfet Yvon Ollivier ait conservé cette inclination envers l'incinération pendant toute la durée de son mandat, ainsi qu'en témoigne cette remarque de M. Jean Reynaud, militant anti-incinération, qui assistait à la réunion du 27 janvier 2003 de la commission de suivi du Plan départemental d'élimination des déchets, présidée par le préfet Yvon Ollivier :

*« Je dus d'ailleurs intervenir fortement car le préfet poussait carrément les collectivités à faire de la « valorisation thermique » et fut même jusqu'à reprocher au représentant de la CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix), le maire de Chateauneuf le Rouge, qui n'avait pour objectif qu'une valorisation matière de 17% pour 2004, (il n'était pas, là, en accord avec les objectifs du Plan) d'avoir dans son processus de traitement un chaînon manquant : l'incinération »<sup>376</sup>*

Dans ces conditions, le Plan est aussitôt attaqué par l'association *Fare Sud*, qui dépose le 8 octobre un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif. Pour donner quelques éléments de contexte politique, il faut peut-être rappeler que si la mairie de Marseille est à droite, les préfets reçoivent à l'époque leurs ordres du gouvernement Jospin (juin 1997 - mai 2002), donc de gauche. En quittant la préfecture des Bouches-du-Rhône, Jean-Paul Proust va d'ailleurs devenir directeur de cabinet du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement. Yvon Ollivier quant à lui a été conseiller auprès de Gaston Defferre quand ce dernier était ministre de l'intérieur.

### **2000. L'histoire se répète. A l'approche des élections municipales, le président du Conseil Général s'intéresse de plus en plus aux déchets.**

Alors que l'incinérateur de Marseille est entré dans un mode d'existence désincarné et fantomatique, seule la fermeture de la décharge d'Entressen alimente régulièrement la chronique des premiers mois de l'an 2000. Dans cet espoir, certains journalistes plaident pour le tri sélectif, d'autres pour l'incinération à l'aide d'un argument inédit : la possibilité

---

<sup>376</sup> Message de Jean Reynaud publié sur le site internet <http://www.ecoforum.fr>, le 31 janvier 2003, au nom du Collectif Danger Incinération Déchets, Réunion de la Commission de suivi du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers.

d'un « scénario à la Hitchcock » à Entressen<sup>377</sup>. Si la décharge ferme comme prévu en 2002, les dizaines de milliers de *gabians* (goélands) et les rats qui se nourrissent de la décharge ne risqueraient-ils pas de se rabattre sur la Camargue, les vergers de Crau et les villes avoisinantes ? Mais derrière le calme apparent en surface, les courants politiques s'agitent en profondeur pour les élections municipales de 2001. Signe de l'entrée en action du Conseil Général, le projet d'incinérateur qui était initialement cantonné à Marseille, commence à déborder des limites de la ville pour devenir départemental. Son apparition est sujette à rumeurs. A côté de Marseille, on entend parler de Fos, Gardanne ou même Aubagne pour l'implanter. Or ces trois villes susceptibles de concurrencer Marseille pour accueillir l'incinérateur sont gérées par la gauche. Fos est socialiste, tandis que Gardanne et Aubagne sont des bastions communistes. L'incinérateur sera-t-il de droite ou de gauche ? Ou pour le dire autrement, qui apparaîtra comme le champion de la propreté pour Marseille ? La droite ou la gauche ? Si Marseille n'a guère avancé sur la question, le Conseil Général témoigne d'une forte volonté de prendre en main le dossier et bien sûr, le président socialiste du Conseil Général se présente contre le maire sortant de Marseille aux élections municipales... On retrouve donc exactement la même configuration que dans les années 1993, juste avant les municipales de 95. Les déchets et la propreté de Marseille redeviennent une arme électorale parmi d'autres. Le projet du président du Conseil Général fait une nouvelle fois concurrence à celui du maire de Marseille. Les hommes ont changé mais pas leurs institutions, ni les enjeux de leurs luttes, ni leurs armes. Jean-Claude Gaudin prend la place de Robert-Paul Vigouroux contre lequel il se battait alors. Seul changement, au lieu de deux incinérateurs à Marseille, il n'y en a plus qu'un. Lui aussi veut le construire sur le territoire communal de Marseille et l'un comme l'autre sont des adversaires politiques des socialistes. Au Conseil Général, Jean-Noël Guérini prend la suite de Lucien Weygand. Il est désormais le patron de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Il se fait élire sénateur quelques mois après être devenu président du Conseil Général. Comme le précisent l'anthropologue Michel Peraldi et le journaliste Michel Samson :

---

<sup>377</sup> Pour le tri sélectif : Laure ROYAN, « Décharge de la Crau. Les mouettes les rats et nous », *La Marseillaise*, 18 mai 2000.

Pour l'incinération : Valérie SAINT-FELIX, « Entressen. Mouettes et gabians : razzia sur la ville à prévoir ? », *Les Nouvelles Hebdo*, 25 février 2000.

*« il étend à ce moment-là son emprise sur les élus de l'ensemble du département. Depuis ce moment, il tient d'une main très ferme les rênes du PS. Nombre des responsables du parti sont salariés du Conseil Général, beaucoup d'autres lui doivent leur carrière car il veille de très près à toutes les nominations et à toutes les désignations internes préalables aux élections »<sup>378</sup>*

Son projet prolonge le Plan départemental d'élimination des déchets de son prédécesseur. L'idée est désormais de créer un syndicat mixte départemental, le SMIDEP 13, capable de mener les études prévues par le Plan pour déterminer quels équipements de traitement des déchets sont nécessaires et surtout, de les localiser sur le territoire des Bouches-du-Rhône, chose que le Plan ne précise pas. Ce dernier se contente de découper le département en cinq secteurs (de A à E) et autant de syndicats d'études intercommunaux (SITCOM), chargés de dresser l'état des lieux de la situation de leur zone et de définir plusieurs scénarii de gestion de leurs déchets. Le SMIDEP se pose comme la superstructure garante de « la cohésion départementale » entre les cinq secteurs. Présenté comme un honorable et nécessaire dispositif de Contrôle, assurant pour le bien de tous « *une mutualisation des objectifs, des études, des moyens d'action, des coûts* »<sup>379</sup>, le SMIDEP est perçu dans la pratique par les élus locaux et les responsables associatifs comme un véritable appareil de pouvoir du Conseil Général, que la journaliste Valérie Saint-Félix n'hésite pas de qualifier de « *tentative de mainmise départementale sur la gestion des déchets* »<sup>380</sup>. On retrouve en effet plus de traits caractéristiques du pouvoir que du contrôle.

Premier signe, le huis clos protecteur. « *Ce syndicat a mené un certain nombre d'études, avec plus ou moins de succès d'ailleurs. C'est toujours resté assez obscur. Ils ont manqué de transparence aussi à ce niveau-là* », commente François-Renaud Siebauer de l'Ademe. Nulle maladresse ni erreur de communication dans cette manière de faire, mais une intention délibérée. Il s'agit de protéger les élus locaux du ressentiment que les mesures impopulaires optées par le SMIDEP pourraient leur causer. C'est l'argument qu'emploie le directeur des services techniques de l'environnement du Conseil Général, M. Jean-Claude Nabitz, pour rassurer les élus et les convaincre de l'intérêt d'adhérer au futur SMIDEP : cette structure

---

<sup>378</sup> PERALDI et SAMSON, *op. cit.*, p. 45.

<sup>379</sup> Tiré d'un document publié en décembre 2003 par le Conseil Général.

<sup>380</sup> Valérie SAINT-FELIX, « Ordures ménagères : pas de décision miracle ! », *Les Nouvelles Hebdo*, 2 juin 2000.

jouera le rôle d' « écran » entre la population et les élus, de sorte que ceux-ci ne pourront être tenus directement responsables de la hausse des impôts locaux que nécessitera la mise en œuvre du Plan <sup>381</sup>.

Deuxième signe, la fragmentation. Loin de susciter la cohésion, le projet attise les dissensions entre communes au sein des syndicats de secteurs. Ainsi, quand trois scénarii sont proposés le 18 mai aux élus du secteur D de l'ouest de l'Étang de Berre, aucun accord n'émerge. L'adjoint à l'environnement de Martigues, M. Jean-Claude Cheinet (PC), conteste la logique d'enfermement et d'imposition de scénarii préétablis et demande un scénario bis envisageant un service public du traitement des déchets. Un élu et ancien maire de Fos-sur-Mer, M. Claude Rossi, accuse Martigues d'être acquise à l'incinération et de faire preuve de « *mauvaise volonté* », tandis que Bernard Granié se défend des rumeurs lancées par *La Provence* le 4 juin 1999 et se déclare opposé « *avec virulence* » à tout projet d'incinérateur sur sa commune. Dans ces conditions, le vote est reporté. Une étude complémentaire est demandée pour le scénario sans incinération, alors même que l'ensemble des communes se déclare favorable à ce choix <sup>382</sup>. Pour Mme Guylaine Cozza de l'association Ecolog'Istres, « *les élus n'ont pas assumé leurs responsabilités alors que rien ne peut expliquer cette absence de décision* » <sup>383</sup>. Aucun élu ne souhaite s'engager à moins d'un an des municipales sur un dossier qui présente pour eux de nombreux risques et incertitudes : qui achètera les produits recyclés ? Les filières ne sont pas bien implantées et pourraient ne pas être rentables. Mais surtout, qui accueillera les nouvelles décharges et les trois ou cinq incinérateurs prévus sur le territoire du département ?

Troisième signe, le manque d'autonomie. Les divisions entre élus au sein des syndicats de secteurs font le jeu du Conseil Général. « *Si même au sein du secteur D, les élus ne sont pas capables de prendre une position ferme, alors qu'il aurait fallu un engagement définitif et clair de leur part pour peser ensuite dans le syndicat départemental, le département aura tout loisir d'imposer son choix* », craint Guylaine Cozza. Or le département s'est réservé la part du lion. Le SMIDEP est composé de dix membres du Conseil Général et de deux

---

<sup>381</sup> Benoît GILLES, « Que faire de nos déchets », *Le Pavé*, 17 mai 2001.

<sup>382</sup> Laure ROYAN, « La poubelle déborde, le vote est reporté », *La Marseillaise*, 20 mai 2000.

<sup>383</sup> Valérie SAINT-FELIX, « Ordures ménagères : pas de décision miracle ! », *Les Nouvelles Hebdo*, 2 juin 2000.

représentants de chaque syndicat de secteur, soit dix contre dix. On comprend donc mieux pourquoi les élus craignent de se voir imposer des solutions par le département. Et tous de dénoncer le chantage financier exercé par le Conseil Général : pour que les projets des collectivités et des syndicats de secteurs soient financés par le Conseil Général, ils doivent bien sûr recueillir son approbation et entrer dans les lignes directrices du Plan.

## **MUNICIPALES 2001. DÉPLACEMENT DU PROJET D'INCINÉRATEUR À FOS-SUR-MER**

**2001. Les élections municipales condamnent le SMIDEP et déclenchent la guerre des ordures entre Gaudin et Guérini.**

Après un an de pourparlers avec les élus, le SMIDEP voit le jour le 15 janvier 2001, juste avant les élections municipales du mois de mars qui vont le remettre en cause. Jean-Claude Gaudin est réélu maire de Marseille. Jean-Noël Guérini devant se contenter de son fief du *Panier* (2<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille), dont il laisse le fauteuil de maire de secteur à sa colistière pour éviter le cumul avec la fonction de président du Conseil Général. A la surprise générale, Aix-en-Provence repasse à droite. Le sénateur-maire socialiste Jean-François Picheral est battu par Maryse Joissains, dont la vie politique pourrait inspirer un film.

Encadré 16 : Le parcours de Maryse Joissains, maire d'Aix-en-Provence

Elle commence sa carrière en tant que guichetière de la Sécurité Sociale avant de reprendre des études de droit. D'abord militante à la CGT et aux jeunesses communistes, cette fille de communistes passera peu à peu à droite, adhérant au parti radical et enfin à l'UMP. Elle est l'épouse de l'ancien maire d'Aix, Alain Joissains (UDF-Parti Radical), condamné en 1983 à deux ans de prison avec sursis pour avoir financé une partie de la villa de son beau-père avec l'argent de la municipalité. Suite au scandale, le père de Maryse Joissains se suicide, sa mère est frappée d'Alzheimer et sa belle-mère décède d'un infarctus. Dénonçant un complot orchestré par Deferre, elle « *jure alors de laver l'honneur de son père et de son époux et de redevenir la première dame - à part entière, cette fois - du cours Mirabeau. D'autant qu'un « traître » a usurpé le fauteuil d'Alain : Jean-Pierre de Peretti, qui s'était présenté à la*



*mairie (avec Maryse comme adjointe), avait juré de démissionner dès que son ami Joissains serait réhabilité, mais, aussitôt élu, il a oublié ses promesses »<sup>384</sup>. En tant qu'avocate, elle parvient alors à faire condamner l'État dans les affaires du sang contaminé et de l'amiante avant de se présenter aux élections municipales de 2001, qu'elle emporte malgré les sondages qui la donnaient perdante. Son mari et sa fille deviennent alors ses directeurs de cabinet, le premier à la mairie, l'autre à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Cette dernière se fait également élire sénatrice en 2008, sur la liste de Jean-Claude Gaudin.*

La tâche se complique pour le Conseil Général. Depuis le 7 juillet 2000, la Communauté de Communes Marseille Provence Métropole est devenue une Communauté Urbaine comprenant désormais dix-huit communes. L'intégralité des compétences en matière de gestion des déchets de la ville de Marseille et des dix-sept autres communes est alors transférée à la Communauté Urbaine. Si l'on additionne au nombre d'habitants de Marseille Provence Métropole, celui de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, on obtient à peu près 1,3 millions d'habitants gérés par la droite sur les 1,8 millions que comptent le département. « *Le rapport de forces départementales a changé* », m'expliquent en entretien les deux ingénieurs de l'Ademe :

Encadré 17 : Aix et Marseille coulent le SMIDEP

*François-Renaud Siebauer : Donc à ce moment-là, fort de ce poids de la droite sur le territoire des Bouches du Rhône, Gaudin a dit à Guérini « Vous arrêtez. Nous on vient de prendre les compétences. Ça a été lourd à mettre en place. C'est notre bébé, donc on se débrouille. On n'a pas besoin de vous »*

*Christian Caroz : Et Aix a pas voulu. Enfin. Les deux se sont retirés littéralement.*

Le 30 janvier 2002, le SMIDEP est dissous au bout d'un an d'existence.

*François-Renaud Siebauer : Donc voilà, ce syndicat est mort de sa belle mort, tué dans l'oeuf par... bah! Les deux principaux adhérents en sont partis. Donc à partir de ce moment là, on est rentré dans une guerre ouverte, entre Guérini et Gaudin à propos de la question des déchets.*

A noter que la même situation se reproduit dans le domaine des transports :

---

<sup>384</sup> C.R., « Municipales 2001. Aix-en-Provence : la surprise Joissains », *Le Point*, 23 mars 2001.

« Un syndicat mixte des transports du département aurait pu être mis en place depuis 1983. Celui des Bouches-du-Rhône n'a été créé qu'en 2009. Et encore, sans les 34 communes de la Communauté du Pays d'Aix. Maryse Joissains ne supportait pas l'idée qu'une collectivité à majorité PS lui impose quoi que ce soit sur son territoire, même des bus réclamés par ses administrés »<sup>385</sup>

### **2001. En Savoie, les élections révèlent le scandale politico-administratif de l'incinérateur d'Albertville à Gilly-sur-Isère.**

Tous les observateurs s'accordent à dire que ce scandale retentissant a marqué un tournant et terni considérablement l'image de l'incinération. Une affaire « *exemplaire des dysfonctionnements politiques, administratifs et judiciaires dans un dossier de santé publique* », précise le journaliste Olivier Bertrand<sup>386</sup>. Depuis 1968, ce petit incinérateur situé à quelques kilomètres du site des jeux olympiques d'Albertville (1992), fonctionne sans aucun dispositif de traitement des fumées, ni sans jamais avoir été contrôlé par les services de la DRIRE. Quand le scandale des dioxines éclate en France en 1996, l'association locale *Bien vivre à Grignon* demande que des mesures de dioxines soient effectuées autour de l'usine. La DDASS ne daigne pas répondre tandis que le maire d'Albertville et président du syndicat mixte de gestion des déchets (SIMIGEDA) assure à l'association que la mise aux normes est prévue<sup>387</sup>. En fait, ce n'est pas la mise aux normes que prévoit le syndicat mixte, mais la construction d'un nouveau four, qui ne verra d'ailleurs jamais le jour. Malgré des demandes renouvelées par des associations de plus en plus puissantes, relayées par les Verts, malgré même la menace d'une mise en demeure pour non-conformité par les services de la DRIRE, rien n'y fait, l'incinérateur continue de fonctionner et aucune analyse de dioxines ou d'autres polluants n'est réalisée. De telles mesures sont onéreuses et ne sont pas obligatoires pour les petits incinérateurs dont la capacité est inférieure à 6t/h. Le syndicat veut réaliser des économies en attendant la construction d'un nouveau four ou d'un nouvel incinérateur, plus puissant, tel que prévu par le Plan départemental d'élimination des

---

<sup>385</sup> Hervé VAUDOIT, « Bouches-du-Rhône. Divisions pas communes », *Libération*, dossier « PACA en campagne 2010 », 16 février 2010.

<sup>386</sup> Olivier BERTRAND, « Grave pollution, cancers, blocages judiciaires... l'histoire d'un scandale édifiant », *Libération*, 12 mai 2005.

<sup>387</sup> Rapport BUCLET, *op. cit.*, 2003, p. 87.

déchets ménagers du Conseil Général de Savoie. Le chercheur Nicolas Buclet en tire le constat suivant : « *comme malheureusement dans nombre d'autres cas, la DRIRE se révèle impuissante lorsqu'il s'agit de faire appliquer la législation en matière de santé et d'environnement* », avant de préciser « *qu'il est plus difficile pour les services de l'État d'agir contre une collectivité que contre une entreprise* ». Mais d'après *Libération*, « *le responsable de la DRIRE pour la Savoie et la Haute-Savoie avait, selon certains de ses collaborateurs, donné la consigne de « lever le pied » sur cette usine* » avant les municipales de 2001 <sup>388</sup>. Toujours avant les municipales, le SIMIGEDA annonce son projet de construction d'un nouveau four, aussitôt dénoncé par les Verts qui organisent des réunions publiques et alertent les élus des 55 communes du syndicat mixte. C'est à ce moment qu'un ancien conseiller municipal de Grignon va jouer le rôle de lanceur d'alerte et décider les mairies de Grignon et de Gilly de faire pression sur le syndicat mixte pour réaliser les mesures en dioxines réclamées depuis tant d'années par les associations. Les élections vont alors faire office de caisse de résonance en s'emparant de ses arguments particulièrement inquiétants, et permettre au scandale d'éclater. Lui-même atteint de leucémie et son épouse décédée d'un cancer, cet homme réalise que quatre de ses collègues du conseil municipal sont également malades. Il mène une enquête empirique dans la zone résidentielle de Grignon située sous le panache de fumée de l'incinérateur de Gilly et découvre que sur 80 maisons, 24 personnes sont atteintes d'un cancer <sup>389</sup>. C'est ici que la toxicologie vient compliquer l'affaire, car si les dioxines sont émises dans l'air, ce n'est pas leur inhalation qui est toxique, mais leur ingestion. Pour en être contaminé, il faut avoir consommé les légumes du jardin non lavés sur lesquels elles ont pu retomber, ou puisqu'elles se fixent dans les matières grasses, avoir mangé de la viande, des œufs ou du lait, produits par des animaux les ayant ingérées, en broutant par exemple l'herbe sur laquelle elles ont pu se déposer. Le fromage AOC Beaufort de la région est donc plus risqué que l'air respiré en ce qui concerne les dioxines, mais les dioxines ne sont pas les seules substances toxiques à sortir d'un incinérateur. En l'occurrence, elles peuvent aussi jouer le rôle de l'arbre qui cache la forêt. La

---

<sup>388</sup> Olivier BERTRAND, « Grave pollution, cancers, blocages judiciaires... l'histoire d'un scandale édifiant », *Libération*, 12 mai 2005 et Olivier BERTRAND, « Dioxine d'Albertville : les ex-ministres devant le juge », *Libération*, 12 janvier 2006.

<sup>389</sup> Olivier BERTRAND, « Grave pollution, cancers, blocages judiciaires... l'histoire d'un scandale édifiant », *Libération*, 12 mai 2005

découverte de l'ex-conseiller municipal ne peut donc paraître que plus menaçante pour les anti-incinérateurs, car elle suit un chemin de contamination indirect et difficile à tracer. Mais comme la suite de l'histoire va le démontrer, l'enquête empirique ne fait pas le poids face à l'enquête scientifique et les partisans de l'incinération vont se charger de la faire passer pour de l'intox. Pour le moment, des études sont diligentées dans l'urgence. Les résultats des premières mesures sont si inquiétants que l'exploitant de l'incinérateur, la société Novergie filiale de la Lyonnaise (Suez), refuse de les communiquer et en fait effectuer de nouveaux. La directive européenne de décembre 2000 (traduite en 2002 en droit français) préconise 0,1 ng de dioxines par mètre cube de fumée à l'émission des incinérateurs. La première analyse révèle que celui de Gilly en rejette 1285 ng par mètre cube<sup>390</sup>. Les secondes mesures sont effectuées en juillet-août et révèlent 75 ng/m<sup>3</sup> à l'émission et 35 pg/g de matière grasse dans les dix kilomètres<sup>391</sup>. Et l'incinérateur fonctionne depuis 33 ans... Il faudra deux mois au préfet pour imposer l'arrêt de l'incinérateur, le 25 octobre 2001. Comme le scandale de Gilly n'est pas le premier en la matière, le préfet n'a plus qu'à reproduire les mesures adoptées lors du scandale des incinérateurs de Lille, quand le 31 mars 1998 des dioxines avaient été trouvées dans le lait de vaches à proximité des incinérateurs de Halluin, Wasquehal et Séquedin. Pour Gilly, 365 exploitations agricoles sont arrêtées, 7000 vaches abattues sur un cheptel de 8000, des millions de tonnes de lait et des dizaines de tonnes de fromages détruites, et 10 000 tonnes de foin sont stockées sans que l'on sache très bien ce qu'elles sont ensuite devenues, des incendies « accidentels » ayant été déplorés. La facture à payer par le SIMIGEDA est estimée entre 15 et 18 millions d'euros selon les sources. « *Les événements se sont donc retournés contre un syndicat mixte qui tergiversait et espérait en dépenser le moins possible* », analyse Nicolas Buclet<sup>392</sup>. Alors commence l'épopée judiciaire, toujours en cours aujourd'hui. Plus de 200 plaintes sont déposées pour « empoisonnement », « mise en danger délibérée d'autrui » et « homicide involontaire » devant le juge d'instruction du tribunal de grande instance d'Albertville. Après un an d'instruction, le juge part pour un autre poste à Ajaccio. « *La Direction des affaires judiciaires a décidé alors de nommer une toute jeune juge, qui sortait à peine de l'école. Un choix curieux pour un dossier*

---

<sup>390</sup> Rapport BUCLET, p. 91.

<sup>391</sup> *Ibidem*, p. 88.

<sup>392</sup> *Ibidem*, p. 90.

*si complexe, pouvant mettre en cause des élus* », remarque Olivier Bertrand. Mais les parties civiles sont vite rassurées car la nouvelle juge Hélène Lastera se montre particulièrement pugnace et compétente. Elle va conduire au total neuf mises en examen. Il s'agit dans un premier temps du maire UMP d'Albertville et président du SIMIGEDA, Albert Gibello, de son adjoint Gilles Thomas, du directeur de l'incinérateur de la société Novergie, Daniel Crépelais, et de son supérieur hiérarchique, l'ingénieur Olivier Troesch, du directeur de Novergie centre-est, Alain Potens, et aussi, du responsable de la DRIRE Savoie, Alain Vallet. Mais en remontant la pelote des responsabilités, la ficelle n'en finit pas de grossir. Pas grand-chose à dire jusqu'en 1993, année des élections législatives triomphales pour la droite et du changement de gouvernement qui en résulte avec la période de cohabitation Balladur. La magistrate apprend que le préfet de Savoie avait signé deux arrêtés de mise en demeure de l'incinérateur, mais que ceux-ci n'ont pas été appliqués par son successeur François Léonelli, arrivé à la préfecture en 1993, ni par les deux autres préfets, Pierre-Etienne Bisch (1996-1999) et Paul Girot de Langlade (1999-2002). Or en 1993, le nouveau ministre de l'environnement n'est autre que le président du Conseil Général de Savoie, Michel Barnier (RPR puis UMP), également responsable du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Il faut savoir à ce propos que le maire d'Albertville, Albert Gibello était justement l'attaché parlementaire de Barnier, un proche donc<sup>393</sup>. D'après *Libération*, la magistrate envoie le 14 mars 2002 des gendarmes interroger un haut fonctionnaire de Bercy pour savoir si Michel Barnier « *aurait demandé aux DRIRE de France de se montrer conciliantes avec les communes pour la mise aux normes des incinérateurs, avant les municipales de 1995* »<sup>394</sup>. Une semaine plus tard, le procureur d'Albertville, Henri-Michel Perret, demande à la juge son dessaisissement de l'instruction au motif que le dossier est trop « complexe ». « *Rideau de fumée pour protéger Barnier des dioxines* »<sup>395</sup>, titre le *Canard Enchaîné* en ajoutant que Michel Barnier s'est aussi adressé en novembre 1994 au commissaire européen de l'Écologie pour protester « *contre le projet de Bruxelles de durcir la réglementation concernant l'incinération et les dioxines, qui pourrait entraîner, plaidait-il « un renchérissement*

---

<sup>393</sup> Jean-François JULLIARD, « Rideau de fumée pour protéger Barnier des dioxines », *Le Canard Enchaîné*, 13 avril 2005.

<sup>394</sup> Olivier BERTRAND, « Grave pollution, cancers, blocages judiciaires... l'histoire d'un scandale édifiant », *Libération*, 12 mai 2005.

<sup>395</sup> Jean-François JULLIARD, *op.cit.*.

*considérable pour les collectivités locales »* ». Le journaliste du *Canard*, Jean-François Julliard, précise également que « *c'est bien Perben qui a exigé le dessaisissement d'une juge savoyarde un peu trop combative* ». Mais la juge résiste et parvient à ne pas se voir dessaisie du dossier grâce à l'intervention de la Cour de Cassation. Arrive alors ce qui a bien failli ne pas arriver. Elle convoque les trois anciens préfets de Savoie en décembre 2005, mais seul François Léonelli se présente. Elle met alors en examen les trois préfets. C'est la première fois que de si hauts responsables sont mis en examen dans une affaire liée à un incinérateur. Puis elle convoque en janvier 2006 les trois ministres de l'environnement successifs. Barnier ne s'y rend tout simplement pas, mais Corine Lepage et Dominique Voynet lui apportent des informations édifiantes. Quand Dominique Voynet demandait aux préfets de suspendre les incinérateurs hors normes,

*« les réponses étaient ubuesques, relate le journaliste Olivier Bertrand. Une fois, le préfet s'expliquait sur tous les fours, sauf sur celui de Gilly. Une autre fois, il indiquait que Gilly serait aux normes en 2002, sans plus d'explication. Les investigations de la section de recherche de la gendarmerie de Chambéry ont montré que lorsque le préfet recevait des consignes de la ministre (verte) de l'Environnement, il consultait Michel Barnier, président RPR du conseil général. Et l'avis de ce dernier l'emportait »*<sup>396</sup>

Quant au responsable de la DRIRE, Alain Vallet, il monte en grade en 2002 et devient secrétaire général adjoint de toutes les DRIRE de France. Furieux d'être mis en cause par une jeune juge – des écoutes téléphoniques révèlent qu'il la considère comme une « *conne* », une « *sale pute* » qu'il accuse de « *vouloir se faire un haut fonctionnaire* » – ce dernier

*« s'est vanté, lors d'échanges téléphoniques cités dans le dossier, de pouvoir compter sur le soutien de Patrick Devedjian, son ministre de tutelle, et de Sarkozy (alors à Bercy), dont il avait « reçu une lettre personnelle » de soutien. Bercy n'a d'ailleurs pas hésité - contre tous les usages - à payer une caution de 8.000 euros réclamée par la justice à Vallet. Dans un autre entretien, une interlocutrice de ce dernier à Bercy le rassurait en glissant que le cabinet de Devedjian avait alerté celui de Perben... »*<sup>397</sup>

---

<sup>396</sup> Olivier BERTRAND, « Dioxine d'Albertville : les ex-ministres devant le juge », *Libération*, 12 janvier 2006

<sup>397</sup> Jean-François JULLIARD, « Rideau de fumée pour protéger Barnier des dioxines », *Le Canard Enchaîné*, 13 avril 2005.

En 2006, les mises en examen des trois préfets sont levées et en octobre 2007, les six autres inculpés bénéficient d'un non-lieu. Pour cause, les conclusions de quatre études menées par l'Institut Nationale de Veille Sanitaire (INVS) rendues public le 30 novembre 2006 <sup>398</sup> :

Encadré 18 : Incinérateurs de Gilly-sur-Isère. Principaux résultats des 4 études locales en réponse aux questions de la population sur sa santé.

*1) L'évaluation des risques a estimé que l'exposition aux dioxines émises par l'incinérateur était susceptible d'être à l'origine d'une dizaine de cancers sur la zone d'étude sur une période d'environ 25 ans, à compter des années 1990 (soit un nombre de cas non observable en épidémiologie) ;*

*2) La concentration moyenne en dioxines dans le lait des mères de la zone d'étude était significativement inférieure à celle obtenue dans l'étude nationale sur les dioxines dans le lait maternel réalisée en 1998-1999 ;*

*3) L'étude sur la mortalité par cancer n'a pas permis d'émettre l'hypothèse d'un rôle de l'incinérateur sur la mortalité par cancer sur la zone exposée ;*

*4) L'étude sur les cancers n'a pas montré d'excès statistiquement significatif de cancers ni sur la zone exposée au panache de l'incinérateur, ni sur une sous-zone plus exposée.*

En conséquence de quoi seules deux personnes morales sont renvoyées devant le Tribunal correctionnel, le SIMIGEDA et la société Novergie centre-est. Le chef d'inculpation pour « mise en danger d'autrui » est abandonné pour ne retenir que celui de non-conformité <sup>399</sup>. Les parties civiles font bien sûr appel et l'on en est là pour le moment.

Encadré 19 : Épilogue

Albert Gibello reste maire d'Albertville jusqu'en 2008. Il est désormais membre du Conseil économique, social et environnemental ;

Alain Vallet devient secrétaire général des DRIRE après le levée de son contrôle judiciaire ;

François Léonelli est vice-président d'Unicef France ;

---

<sup>398</sup> [http://www.invs.sante.fr/publications/2006/incinerateurs\\_gilly\\_sur\\_isere/index.html](http://www.invs.sante.fr/publications/2006/incinerateurs_gilly_sur_isere/index.html)

<sup>399</sup> Dépêche AFP, « Dioxine en Savoie: non-lieu pour les six personnes physiques poursuivies », 27 octobre 2007.

Pierre-Etienne Bisch est préfet de région Alsace après avoir été conseiller du premier ministre Jean-Pierre Raffarin et directeur de cabinet du ministre des transports Dominique Perben ;

Paul Girot de Langlade a été suspendu de ses fonctions le 14 août 2009 pour des propos jugés racistes.

Pas sûr que l'histoire ait une suite judiciaire, mais l'affaire Gilly est désormais le scandale canonique auquel se rapporte tous les anti-incinérateurs. « *Ailleurs en France, les élus locaux commencent à sentir que cette affaire des dioxines pourrait leur empoisonner l'existence politique* », remarque Nicolas Buclet <sup>400</sup> avant de lister les conflits anti-incinérateurs contemporains de Gilly qui donnent une idée de l'amplitude de sa remarque : on parle de Gilly à Nivillac dans le Morbihan, Passy près de Chamonix, Angers, Besançon, Le Havre, Cluny en Saône-et-Loire, Vaulx-le-Pénil en Seine et Marne, l'Athador de Meylan près de Grenoble, Gien dans le Loiret, la région parisienne... et bien sûr dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs.

**Fin 2001 - début 2002. Comme attendu, les promesses officielles de fermeture de la décharge de Marseille ne peuvent être tenues.**

Le 18 octobre 2001, le Tribunal administratif rejette la requête de l'association Ecolog'Istres qui demandait l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la décharge d'Entressen jusqu'en 2002.

*« On s'attendait à un classement pour cause de forme : le dépôt de l'attaque s'est fait hors délai, l'association ayant été informée de l'arrêté plus de 2 mois après sa parution. La justice s'est effectivement prononcée sur la forme et non sur le fond et a débouté l'association pour cause de délai de recours dépassé. Est-ce là la justice ? », se demande l'association Ecolog'Istres sur son site internet.*

L'association avait déposée son recours en 1999. Après trois ans de méandres judiciaires, il suffisait de quelques mois de plus pour que la justice n'intervienne de façon post-mortem sur un objet ayant perdu sa raison d'être. Le jugement arrive de toute façon après la bataille. Le préfet est formel : Entressen ne peut être fermée en 2002, malgré la loi Lalonde-Royal de

---

<sup>400</sup> Rapport Buclet, *op. cit.*, p.92.



juillet 1992, car ni Marseille ni le Conseil Général n'ont réussi à mettre en œuvre une solution de substitution pour traiter les ordures phocéennes. Le premier juillet 2002, le préfet accorde donc la première dérogation d'une longue série, autorisant l'exploitation de la décharge jusqu'au 31 décembre 2006, signe que le préfet juge pouvoir résoudre la question en quatre ans... Une manifestation est aussitôt organisée pour bloquer Entressen. C'est ici que l'on voit que l'action des manifestants ne relève pas d'une logique Nimby (Not In My BackYard = Pas de ça chez moi), argument favori des promoteurs d'installations qui ne peuvent décrire l'opposition de quiconque à leurs projets d'intérêt général qu'en termes de syndromes pathologiques, irrationnels et nécessairement anti-sociaux ou déviants. D'abord parce que les déchets sont ceux de la Communauté urbaine de Marseille. Ensuite parce que dans cette logique Nimby, les riverains ne pourraient qu'être favorables à un incinérateur qui résoudrait ailleurs leurs problèmes. Or tous les manifestants en profitent pour dénoncer l'incinération. Patrick Cozza, d'Ecolog'Istres, plaide même pour la « *poursuite de l'exploitation de la décharge en faisant un effort pour que les sachets ne débordent plus* »<sup>401</sup>. Dès le mois d'octobre, l'association attaque de nouveau en justice le décret prolongeant l'autorisation d'exploitation de la décharge. A cette date, nous en sommes donc au troisième recours en justice contre le système de gestion des déchets.

**Fin 2002. Surprises et début de la lutte à Fos-sur-Mer : le projet d'incinérateur n'est pas celui qu'on croit et se révèle n'être que la partie émergée de l'iceberg des projets de développement du Port Autonome de Marseille.**

Des projets révélés, comme il se doit, après les élections. Il faut toutefois revenir au début de l'année 2002 pour en comprendre les conditions d'apparitions. Peu après la dissolution du SMIDEP au début de l'année 2002, Jean-Claude Gaudin abandonne l'idée de construire l'incinérateur de la Communauté Urbaine sur le territoire de Marseille<sup>402</sup>, mais il reste silencieux quant à la localisation de la énième tentative d'implantation de l'installation qui traitera les déchets de Marseille. Beaucoup s'attendent à voir surgir un incinérateur à Fos, d'autres pensent qu'il pourrait être construit sur le site même de la décharge d'Entressen.

---

<sup>401</sup> Y.D., « Manifestation pour la fermeture définitive de la décharge », *Le Régional*, 4 juillet 2002.

<sup>402</sup> Feuille d'information de l'association MNLE, rubrique « La vie du mouvement », *Naturellement*, n°94, mars 2002.

Les rumeurs vont bon train, mais rien ne transparaît avant la fin de l'année. La vie politique de l'année 2002 est alors bien occupée. Au niveau national se déroulent les fameuses élections présidentielles où l'extrême droite arrive au second tour face à Jacques Chirac, puis ce sont les élections législatives qui ont lieu au mois de juin. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le vent de la contestation se lève à Fos-sur-Mer, avec la création de l'association qui sera la plus active et virulente contre l'incinérateur, l'association pour la Défense et la Protection du Littoral du Golfe de Fos, plus connue sous le sigle de DPLGF. Mais à l'époque, l'incinérateur n'est ni le premier de ses soucis, ni la raison contre laquelle se constitue l'association. L'élément déclencheur, c'est le projet de Gaz de France et du Port Autonome de construction d'un deuxième terminal méthanier à Fos, c'est-à-dire d'un quai pouvant accueillir les cargos géants de 160 000 m<sup>3</sup> spécialisés dans le transport du gaz naturel et de quatre cuves de 60m de haut, destinées à stocker le gaz liquéfié. Voté en mars 2002 par le conseil d'administration du Port Autonome, ce projet est jugé « indispensable » suite aux nouveaux accords passés entre GDF et l'Égypte. A lui seul, le terminal a pour fonction de répondre à 10% de la demande nationale en gaz naturel. Une telle installation est bien sûr source de risques industriels majeurs, mais ce n'est pas là la principale raison de la contestation du projet. Le grand problème, c'est la localisation des cuves qui condamneraient tout accès à la plage du Cavaou pour des raisons de sécurité. Cette précession de l'interdit, et donc du danger, sur le risque apparaît nettement dans le discours suivant où le secrétaire de DPLGF, M. Louis Barnes, salarié de la sidérurgie Solac et ancien adjoint au maire de Fos-sur-Mer délégué au patrimoine, évoque l'événement qui est à l'origine de la création de l'association :

Encadré 20 : La création de l'association DPLGF

Archives du site internet de DPLGF, « *Ils n'ont pas de visage* », publié le 18 octobre 2007.

M. Louis Barnes : « *Si d'autres se sont battus contre elle dans les années 60, la zone est là, et il faut vivre avec, mais aujourd'hui trop c'est trop. Tout recommence le 19 juin 2002, après vingt ans de laxisme, la zone se réveille, par une simple réunion publique banale ou quelques associations ont été conviées à participer, surtout des associations liées à la mer (pêcheurs, plaisanciers, fun, voile, naturistes etc.). Si la réunion semble si anodine, c'est que déjà, les responsables de Gaz de France et du PAM sont conscients de la révolte qu'elle va susciter auprès de la population et ils n'ont pas tenu à faire trop de publicité sur l'événement. GDF va implanter un nouveau*

*terminal méthanier, sur un lieu choisi d'autorité par le PAM, la plage du Cavaou, un des derniers espaces naturels du village, alors que ce dernier a déjà donné sa quote part pour l'industrie car sur les 9000 ha de superficie que comptait la commune, 7000 ha sont partis pour l'implantation de la ZIP. Alors dans la contestation unanime des fosséens, commencent les réunions, les débats, des heures de palabres avec des personnages qui sont capables de vous faire perdre votre temps au cours de grandes discussions pour exposer maintes résolutions dont ils savent pertinemment qu'ils ne pourront les tenir. Hypocrisie et démagogie à l'état pur »*

Si les fosséens ne découvrent le terminal méthanier qu'à la fin du mois de juin, le projet est déjà bien avancé puisque l'enquête publique aura lieu dans la foulée, du 2 janvier au 18 février 2003. Devant l'urgence, DPLGF est créée dès la fin des vacances, en septembre 2002. Un événement inattendu va alors venir contrarier la stratégie du Port Autonome. Quelques semaines après la création de DPLGF, les élections municipales de Fos-sur-Mer sont annulées. Le socialiste Bernard Granié, maire de Fos depuis 1991, avait perdu les élections municipales de 2001 face à la liste de Robert Mazan (gauche sans étiquette). Il n'est pas impossible à ce titre que les « révélations » de l'article du 4 juin 1999 de *La Provence* (voir plus haut) aient contribué à sa défaite, mais ce ne sont là que des conjectures. Le 9 octobre 2002, l'élection de Robert Mazan à la mairie de Fos-sur-Mer se trouve annulée par le Conseil d'État. Certaines « irrégularités » ont été constatées sur la tierce liste de Jean Fayolle, « La jeunesse fosséenne », qui a fusionné au second tour avec la liste de Robert Mazan. Plusieurs candidats de la liste de Jean Fayolle n'ayant pas signé leur déclaration de candidature, le Conseil d'État a annulé l'élection, « *considérant que cette irrégularité (...) a permis à certains des membres de ladite liste de se présenter et d'être élus au second tour ; qu'elle a donc vicié l'ensemble des opérations électorales* »<sup>403</sup>. Il n'a cependant pas condamné Robert Mazan à un an d'inéligibilité, comme le demandait Bernard Granié. De nouvelles élections devant être organisées en décembre, les projets de terminal méthanier et d'incinérateur se trouvent alors au centre des enjeux électoraux.

---

<sup>403</sup> Conseil d'État, 9 octobre 2002, n° 239940, Élections municipales de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Encadré 21 : Etienne BALLAN, « Fos refuse d'avoir des gaz », *Le Ravi*, juillet 2003.

« « A Fos, ceux qui avaient des remarques à faire sur notre projet de terminal gazier ont profité de la campagne pour le faire savoir », déclare Jean-Luc Bras, adjoint au délégué régional de GdF. Et Bernard Granié, Conseiller régional PS, qui briguit à nouveau la place lui ayant échappé en 2001, ne s'en est pas privé. Un des ses proches, Patrick Boullay, responsable de la communication au SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle Fos-Istres-Miramas), en donne la raison : « on a tapé dessus en campagne parce que cela nous est tombé dessus. Il faut dire que le Maire précédent s'est fait blouser par GDF. Ils ont fait des propositions à la population sur plusieurs sites possibles, alors que via le Port Autonome (dont Bernard Granié est membre du Conseil d'Administration), on savait que le choix était déjà fait ». L'association de protection du littoral du golfe de Fos fait alors figure de principale opposition au projet de GDF, et dès son élection, Bernard Granié la soutient ouvertement »

« On a une opposition qui avait travaillé sur GDF et avait annoncé haut et fort que GDF était une bonne chose, c'est peut-être aussi ça qui a fait qu'ils ont perdu derrière, et qui à mon avis avait travaillé sur l'incinérateur sans trop en parler »<sup>404</sup>, confirme René Raimondi, colistier et premier adjoint de Bernard Granié qui deviendra à son tour maire de Fos en septembre 2004. Avec le recul, on peut faire l'hypothèse que l'erreur ou la maladresse de Robert Mazan tient aussi au fait de ne pas avoir assisté à certaines réunions décisives du Conseil d'Administration du Port Autonome, tandis que son rival Bernard Granié, lui, était présent en tant que représentant du Conseil Régional. L'article ci-dessus montre l'avantage que Bernard Granié a su en tirer sur le dossier du terminal méthanier, mais la même chose se produit pour l'incinérateur. Peu avant l'annulation des municipales, Robert Mazan a en effet fait voter le 25 septembre à son conseil municipal un avis contre l'incinérateur « pour couper court à toutes les rumeurs dans une période où la ville de Marseille pourrait avoir la tentation de regarder vers ses voisins pour régler ses problèmes de traitement des déchets »<sup>405</sup>. Or, contrairement à ce que pourrait laisser penser cette dépêche, ce n'est pas de l'incinérateur de la Communauté Urbaine de Marseille (CUM) qu'il s'agit mais d'un autre, qui va rester encore deux mois dans l'ombre et sur lequel va planer un certain nombre d'ambiguïtés. Mais Robert Mazan n'était pas présent au Conseil d'Administration du Port Autonome du 20

---

<sup>404</sup> Entretien avec René Raimondi, mairie de Fos-sur-Mer, 31 mars 2005.

<sup>405</sup> Dépêche publiée sur le site internet de Ouest Provence et datée du 25 septembre 2002, aujourd'hui disparue.

septembre consacré à l'incinérateur-surprise, et pense qu'il s'agit simplement de l'incinérateur de la CUM. Ainsi le 16 octobre, après l'annulation des municipales, paraît une seconde dépêche sur le site internet de l'intercommunalité Ouest Provence qui entretient la confusion initiale :

Encadré 22 : 16 octobre 2002 : Incinérateur (suite)

Un éventuel projet d'incinérateur à Fos fait toujours beaucoup parler. Après le vote négatif du conseil municipal de Fos, c'est Port-St-Louis du Rhône qui se manifeste. Un collectif citoyen vient de s'y constituer pour informer la population et manifester son opposition. A noter la présence de deux élus de Port-St-Louis lors de cette réunion d'information. Ce projet avait également été longuement évoqué lors de la dernière séance publique de la communauté urbaine de Marseille, le 11 octobre dernier, mais sans citer officiellement le nom de Fos (peut-être la proximité des prochaines élections municipales à Fos...)

A la suite de DPLGF, vient de se créer le Collectif Anti-Incinération de Port-Saint-Louis-du-Rhône, autre association locale très présente sur la question. Mais il faudra attendre un article paru dans *La Marseillaise* du 23 novembre pour connaître la réelle nature du projet d'incinérateur dont il était question le 20 septembre au Port Autonome. « *Une convention de 50 ans signée entre le PAM et Suez* », titre le quotidien deux jours plus tard.

*« Alors qu'il n'existe officiellement pas de projet d'incinérateur et qu'aucun appel d'offre n'a été lancé, un document révèle une convention entre le Port Autonome de Marseille et la société Suez Industrial Solutions. Le projet d'une installation d'un incinérateur de déchets ménagers à Fos semble bien avancé bien qu'il n'ait jamais été présenté ni auprès des élus, des collectivités locales, des associations, ni des populations »*<sup>406</sup>

Encadré 23 : L'incinérateur de Suez

Il s'inscrit dans un vaste projet appelé en termes politiquement corrects « Eco-site », ouvert par le Port Autonome sur le site du Caban entre Fos et Port-Saint-Louis-du-Rhône, sur une surface de 210 à 250 ha (selon les sources), divisée en trois zones d'activités. Celui-ci consiste en un ensemble de « *production d'énergie et d'utilités industrielles* » : électricité, vapeur, air comprimé, pré-traitement de l'eau, traitement des effluents et même, des usines de recyclage des plastiques et du papier... Contrairement à ce qu'affirme l'article de *La Marseillaise*, le projet de Suez en

---

<sup>406</sup> Nathalie REYMONDON, « Une convention de 50 ans signée entre le PAM et Suez », *La Marseillaise*, 25 novembre 2002.

occuperait 25 ha et se diviserait en quatre unités de production d'électricité, revendue à EDF.

La plus importante d'entre elles est fournie par l'incinération de déchets ménagers et peut-être industriels. Une usine dont la capacité serait comprise entre 300 000 et 700 000 tonnes de déchets par an, pour une production électrique de 800 MW. Dans cette dernière possibilité, cela en ferait le plus grand incinérateur d'Europe. Il est d'ailleurs prévu un approvisionnement des déchets par voie ferroviaire, mais aussi maritime et fluviale grâce au terminal minéralier du Caban. L'incinérateur pourrait alors accueillir les déchets de n'importe quel pays.

La deuxième unité prévue est une centrale thermique au gaz naturel, c'est-à-dire au méthane, pour une capacité de production de 200 à 800 MW. Les deux dernières unités font figure d'alibi écologique. Elles fonctionneraient avec des énergies « vertes » : la biomasse (bois et produits végétaux inflammables) et quatre éoliennes pour une capacité d'à peine 1% de la production électrique du complexe. Bien sûr, la centrale au gaz est liée au projet de terminal méthanier. C'est là la raison pour laquelle les informations sur l'incinérateur ont été divulguées. *La Marseillaise* tient en effet ses informations des syndicats de dockers du Port Autonome qui dénoncent les menaces que font peser le projet sur l'emploi et le service public : « *des terrains nobles vont être gelés alors qu'il y a un an à peine l'extension du terminal à containers avait été financée. Veut-on arrêter tout projet de développement de notre port en en faisant la poubelle de Marseille ? On ne laissera pas faire ! On ne laissera pas non plus se rabougrir voire fermer notre terminal minéralier !* »<sup>407</sup>, la CGT craignant que les importations de charbon nécessaires pour alimenter la centrale électrique de Gardanne ne soient remises en cause par le projet d'Eco-site.

Il faudrait préciser que le projet n'a jamais été présenté « publiquement », mais certains élus siégeant au Port Autonome étaient au courant, ont voté en faveur du projet ou se sont abstenus. Toute la question étant de savoir qui...

Encadré 24 : Vrai ou faux ?

« *N'ayant aucune information sur le sujet* », Bernard Granié dit s'être abstenu sur le projet Suez lors du vote du 20 septembre au Port Autonome. La source en est une dépêche parue le 5 mars 2008 sur le site internet de Ouest Provence. L'ironie du sort veut que dans cette dépêche, intitulée « *Une information juste* », Bernard Granié se trompe en déclarant que c'est le projet d'incinérateur de la CUM qui a été présenté au Conseil d'Administration du PAM. Et de conclure par un solennel « *toute autre version des faits ne correspond pas à la réalité* ». La bonne version est semble-t-il celle qu'il défend pendant le Conseil Municipal de Fos-sur-Mer du 25 novembre

---

<sup>407</sup> Philippe JEROME, « Le torchon brûle entre Marseille et Fos », *L'Humanité*, 9 décembre 2002.

2005 : « *la réalité des faits, c'est que fin 2002 au Conseil d'Administration du Port Autonome, deux personnes peuvent en témoigner autour de cette table, nous a été présenté non pas le projet de la CUM, comme tel, mais le projet SUEZ. Il se divisait en quatre phases avec les éoliennes, le combiné gaz, l'incinération d'ordures ménagères et éventuellement les déchets industriels* »

On a également la surprise d'apprendre dans l'article de *La Marseillaise* qu'une convention d'option sur le domaine public entre le PAM et Suez avait déjà été signée le 17 mai 2002 dans le plus grand silence. Qui était présent à cette réunion ? Mystère... D'après le blog « Avenir 13 » d'un militant UMP, la réunion aurait eu lieu le 22 mars 2002. Toute cette période reste d'ailleurs assez floue et sujette à malentendus difficiles à vérifier. Aujourd'hui encore, et comme en témoigne l'encadré ci-dessus, les élus des différentes familles politiques de Fos et leurs détracteurs s'interpellent régulièrement sur leur positionnement vis-à-vis du terminal méthanier, sur la date exacte de leur engagement anti-incinérateur ainsi que sur les rôles qu'ils ont joué à l'époque lors des très fermées réunions du Conseil d'Administration du Port Autonome de Marseille.

Encadré 25 : M. Eric Brassart, directeur du Port Autonome

Le monde est petit, car le directeur du Port Autonome de Marseille n'est autre que l'ancien directeur de la DDE qui a supervisé l'élaboration du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers de Lucien Weygand. Il est nommé à la direction du Port Autonome de Marseille par le gouvernement Jospin, au moment de l'arrivée de Jean-Noël Guérini au Conseil Général, c'est-à-dire en 1998, et y restera jusqu'en 2005. Il est donc « *considéré comme étant proche du PS et du PC locaux. Son épouse fut, par ailleurs, adjointe du maire PS d'Aix-en-Provence, Jean-François Picheral, avant le passage de la ville à droite en 2001* »<sup>408</sup>. Mme Françoise Brassart est ensuite devenue conseillère régionale (PS). Les rumeurs disent également que Mme Françoise Brassart a des liens familiaux avec Bernard Granié, le maire (PS) de Fos-sur-Mer. Ajoutons pour l'anecdote qu'Eric Brassart est franc-maçon. « *Au PAM, selon ses dires, il est là pour « faire le ménage » et rassurer les transporteurs internationaux qui boudent le port, régler définitivement la question des dockers ; enfin, il est là, avec*

---

<sup>408</sup> Gilles PINSON, *Projets et pouvoirs dans les villes Européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, thèse pour le doctorat de sciences politiques, Université de Rennes 1, 30 novembre 2002, p. 226, Nbp. 184.

*une partie de son staff qu'il a ramené de la DDE, pour lancer le PAM dans le réaménagement fonctionnel des quais marseillais »<sup>409</sup>.*

Le projet Suez attire donc aussi bien les foudres des associations que des syndicats et des élus locaux, d'autant plus que tout le monde a présent à l'esprit le récent scandale de l'incinérateur d'Albertville à Gilly-sur-Isère, qui appartient justement au groupe Suez. Or le directeur général de Suez Industrial Solutions qui lance le projet d'Ecosite à Fos connaît bien Albertville.

Encadré 26 : Jacques Lambert, directeur général de Suez Industrial Solutions (1999-2004)<sup>410</sup>

Le parcours professionnel de cet énarque et ancien élève de Sciences Po Grenoble est un nouvel exemple des ponts existants entre le monde plutôt politisé des hauts fonctionnaires et des majors du déchet. Jacques Lambert fut en effet un proche de deux premiers ministres socialistes : chef de cabinet de Pierre Mauroy de 1983 à 1984, et conseiller pour la sécurité intérieure et le renseignement de Pierre Bérégovoy. Pendant les 17 ans de sa carrière de haut fonctionnaire, il fut aussi préfet de Savoie de 1990 à 1992, entre autres responsabilités préfectorales. Ce sont donc ses successeurs à ce poste qui furent mis en examen par la justice lors du scandale de l'incinérateur d'Albertville. Mais en Savoie, Jacques Lambert s'occupe de la préparation des jeux olympiques d'Albertville et en particulier, du dispositif de sécurité. A partir de ce moment, sa carrière devient celle d'un grand organisateur de rencontres sportives. De 1993 à 1998, il est le directeur du comité d'organisation de la coupe du monde de Football en France. C'est en 1999 que le groupe Suez le débauche pour lui proposer un poste de directeur délégué à l'action commerciale du groupe. A la création de Suez Industrial Solutions en 2001, il en devient le directeur général. Cette filiale a pour ambition de s'occuper des projets industriels stratégiques du groupe : « *Suez Industrial Solutions définira la stratégie, en direction des clients industriels, élaborera un plan marketing spécifique pour l'industrie, assurera le pilotage des grands comptes et réalisera en direct les grands projets multiservices. En s'appuyant sur le réseau mondial des pôles Énergie, Eau et Propreté, qui auront*

---

<sup>409</sup> Michel PERALDI et Michel SAMSON, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris : La Découverte, 2005, pp. 254-255.

<sup>410</sup> Références pour l'encadré :

Fiche « Jacques Lambert » sur wikipédia, vérifiée à l'aide de divers articles et dossiers de presse dont : Fondation Neurodis, « Portrait : Jacques Lambert, président de Neurodis », Lyon : dossier de presse, 1<sup>er</sup> oct 2009, p. 9 ; Isabelle MAS, « Cette entreprise s'autodétruit dans 542 jours », *L'Expansion*, 20 mars 1997 ; archives du site internet du ministère de la culture.



*chacun leur organisation dédiée à l'industrie, Suez Industrial Solutions animera leurs actions »*<sup>411</sup>.

Comme Louis Nicollin, personnage évoqué ci-dessus à propos de la guerre commerciale entre les majors du déchet de 1992-94, Jacques Lambert partage donc un temps la passion du ballon rond avec le milieu de la gestion des déchets. En 2004, il revient au football pour participer à l'organisation de la coupe du Monde 2006 en Allemagne et en 2005, il devient le président de la Fédération Française de Football.

Dans l'esprit de tous les opposants, il ne fait pas l'ombre d'un doute que le projet Suez est un grossier stratagème, une sorte d'hameçonnage, la tactique du pied-dans-la-porte, destinée à s'accaparer le marché des ordures de la Communauté Urbaine de Marseille en prenant de court la collectivité. « *Entre nous, le projet Suez, ou le projet Marseille, c'est le même*, déclare Bernard Granié. *Ou ce sera un projet public que Marseille fera, ou ce sera un projet privé que Suez fera pour Marseille* »<sup>412</sup>. Le projet annoncé par Marseille a en effet une capacité de 300 000 tonnes/an, celui de Suez entre 300 000 et 700 000 t/an. On pourrait donc penser, quoique je ne l'ai pas vu développé, qu'après avoir essayé en 1991 la stratégie de séduction électorale en proposant à Vigouroux « *un geste financier sérieux* » pour les aménagements de la Porte d'Aix et de la Cité de la Biotique, que la Lyonnaise devenue Suez tenterait la stratégie d'harponnage avec l'Eco-site. Mais Marseille ne semble pas si décidée à mordre à l'hameçon. Pendant ce temps, la contestation s'organise. Le 30 novembre, pour la journée mondiale contre l'incinération, les écologistes organisent des évènements sur le territoire de la CUM. Une conférence et un « sketch écolo-humoristique » se déroulent à La Ciotat, tandis qu'une action « Ecoalerte » a lieu sur un site désaffecté des usines de l'Estaque, au nord de Marseille. De leur côté, les communes du syndicat Ouest Provence se mettent à voter les unes après les autres des avis, des motions et des délibérations contre l'incinérateur. Le 11 décembre, 400 personnes suivent une réunion anti-incinération à Fos et le 20 du même mois, une manifestation est organisée devant le siège de la Communauté Urbaine de Marseille. « *Le projet Suez n'est pas le Cheval de Troie dénoncé par certains. Ça n'a rien à voir avec notre projet de traiter 50% de nos déchets par valorisation thermique* »

---

<sup>411</sup> Communiqué de presse, « Suez Lyonnaise des Eaux se dote d'une organisation dédiée à l'industrie : Suez Industrial Solutions », 27 février 2001, <http://www.waternunc.com/fr/lyonn80.htm>

<sup>412</sup> Verbatim du débat public Fos 2XL organisé par la Commission Nationale du Débat Public, Istres, 17 juin 2004, p 41.

<sup>413</sup>, réplique Robert Assante. Fin 2002, il y aurait donc deux projets concurrents d'incinérateurs à Fos-sur-Mer, plus un terminal méthanier, et *last but not least*, un projet de terminal porte-containers dénommé modestement Fos 2XL, pour le double jeu de mots « *Fos to Excel* » et « Fos 2 fois L », où L représente traditionnellement pour les ingénieurs la largeur ou la longueur, ce qui signifie que le terminal porte-container du PAM va être doublé de capacité. Un projet dont l'ampleur économique et stratégique dépasse largement les deux autres : « *C'est, comme l'a annoncé la direction du Pam, le premier projet de plan de développement significatif à Fos depuis 30 ans* » <sup>414</sup>, résume une dépêche publiée fin 2000 sur le site internet des élus de Ouest Provence. A quoi il faut ajouter le projet de plate-forme logistique Distriport, lancé en 1998 par le Port Autonome, qui met à la disposition des entreprises qui souhaitent créer des entrepôts pour stocker leurs marchandises, une surface de 180 ha à Fos-sur-Mer, et de 143 ha à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Cette soudaine prolifération de projets industriels après le long sommeil de la zone industrielle ne peut donc qu'attiser la colère des locaux et « *réveiller le vieux démon écologiste* » <sup>415</sup>. Comme le dit Jean Gonella, représentant de l'association Fare Sud, « *Les gens ont accepté, et puis il y a eu un phénomène de ras-le-bol* » <sup>416</sup>. Une colère attisée par une stratégie de fragmentation, qui reproduit ainsi l'image du développement des cellules cancéreuses : « *Il y a depuis quelques mois une succession de projets, présentés comme déconnectés les uns des autres, une sorte de nébuleuse qui nous prive d'une vision globale. Il faudrait un large débat sur l'ensemble des projets industriels* » <sup>417</sup>, dénonce Jean-Marc Coppola, conseiller régional communiste siégeant au Conseil d'Administration du Port Autonome.

---

<sup>413</sup> Laurent LEONARD, « Communauté Urbaine : Déchets et tram, une séance qui promet », *La Provence*, 20 décembre 2002.

<sup>414</sup> « FOS-2XL... la 2ème phase de Fos Marchandises », site : ouestprovence.com, publié le 29 novembre 2000.

<sup>415</sup> Entretien avec René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer, 31 mars 2005.

<sup>416</sup> Entretien avec Jean Gonella, Marseille, 11 mai 2005.

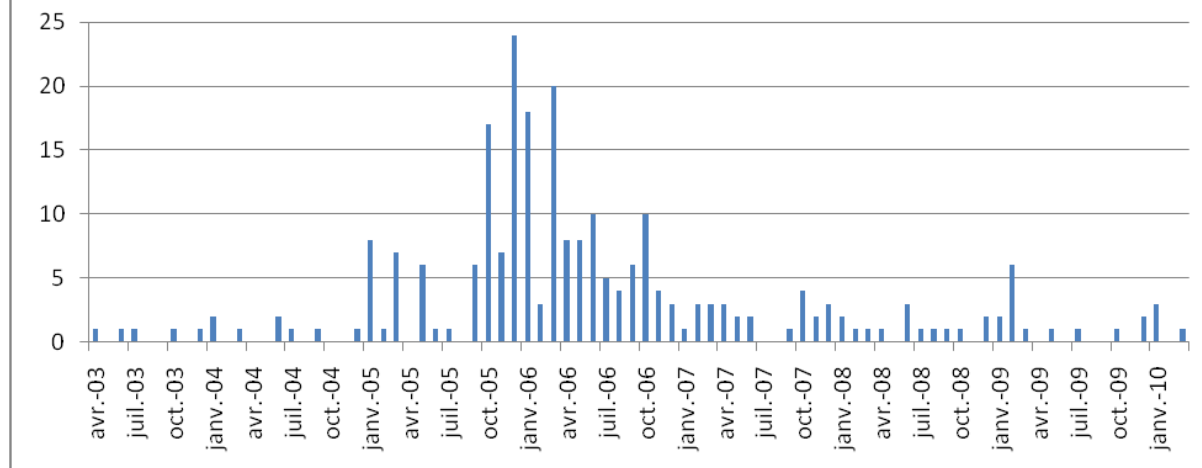
<sup>417</sup> Françoise VERNA, « Cession d'un terrain du Port Autonome à la Communauté Urbaine. La procédure de vente lancée », *La Marseillaise*, 11 mars 2003.

# Chapitre 4

## Agencements de pouvoirs (2003-2004)

À partir de 2003, c'est la fin des rumeurs, des secrets de polichinelle et des hésitations politiques. De part et d'autre du conflit, les adversaires se déterminent et durcissent leurs positions en vue des élections cantonales, régionales et européennes de 2004. Le conflit de l'incinérateur va alors se complexifier et gagner en épaisseur judiciaire, politique et médiatique. Les événements se multiplient. L'incinérateur donne lieu à de multiples procédures administratives. Chaque avancée est soumise au vote des élus, donnant lieu à de multiples joutes verbales au sein des assemblées municipales, intercommunales et départementales, sans exclure les nombreux conseils, instances et commissions consultatives sollicités et les questions aux ministres qu'adressent députés et sénateurs des Bouches-du-Rhône. Chaque vote se trouve en général doublé, suivi ou précédé de manifestations, de réunions publiques et de conférences. Dès qu'une étape décisive est franchie, elle est aussitôt portée devant les tribunaux, chaque jugement étant lui-même porté en appel, puis en cassation et parfois même jusqu'au Conseil d'État et devant la cour de justice européenne. Ces événements sont repris et commentés par les divers médias locaux et nationaux selon l'importance estimée de la nouvelle : journaux télévisés, émissions de radio et bien sûr, d'innombrables articles de presse. Ces derniers deviennent quasiment quotidiens à partir de 2005.

## Nombre d'articles par mois consacrés à l'incinérateur sur le site internet du SAN Ouest Provence



Le pic est atteint au moment de la procédure d'enquête publique, ce qui confirme les propos du spécialiste de la concertation entendu précédemment (chapitre 2, *Rassurante raison*) : « Chaque fois, je suis effaré du dossier d'enquête publique. Si on veut créer une opposition, la meilleure manière c'est de mettre entre toutes les mains le dossier d'autorisation »<sup>418</sup>. Depuis mars 2010, il n'y a plus de nouvelles dépêches publiées sur le site. Même l'annonce du recours gagné par les anti-incinérateurs le 29 novembre 2010 auprès du Conseil d'État n'y a pas été affiché.

Des articles qui alimentent eux-mêmes une myriade de blog, chroniques et dépêches internet, brassée par la grande nébuleuse des acteurs politiques, associatifs et citoyens de la toile. Grâce à cette démultiplication des événements, on peut observer quantités de pratiques et d'usages politiques de l'incinérateur. Le cadre conceptuel des dispositifs, élaboré au chapitre 2, nous servira alors d'outil pour en analyser les enjeux.

<sup>418</sup> Formation Ademe et C&S conseils, « Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Paris, 25-27 octobre 2005.

## La chevalerie départementale

Le 10 mars 2003, le conseil d'administration du Port Autonome de Marseille vote, par douze voix contre huit, l'autorisation de cession à la Communauté Urbaine de Marseille d'un terrain de 18 ha situé dans la zone industrielle de Fos pour y permettre la construction de ce qu'il appelle des « *unités industrielles productrices d'utilités (vapeur)* ». En d'autres termes, cela signifie que Marseille et son intercommunalité vont pouvoir construire leur incinérateur en achetant un terrain au Port Autonome, pour la modique somme de 21 600 euros. Mais en refusant de participer aux travaux du SMIDEP et en le faisant ainsi couler, le maire de Marseille a commit un *casus belli* à l'égard de son rival Jean-Noël Guérini, le président du Conseil Général. Ce dernier profite alors du vote du 10 mars pour répliquer sur ce dossier en faisant connaître son opposition au projet marseillais. La lettre qu'il adresse à cette intention aux administrateurs du Port Autonome et aux médias fait ouvertement allusion au SMIDEP :

*« Cette précipitation manifeste de la CUMPM à privilégier l'incinération ne rencontre pas un zèle équivalent lorsqu'il s'agit de mettre en place une politique ambitieuse de tri et de compostage (...) La recherche de site de traitement mérite une réflexion bien plus approfondie. C'est ce que j'avais proposé dans la démarche départementale que j'avais engagée et dont n'a pas voulu la Communauté Urbaine »*<sup>419</sup>

Après dix ans d'études réalisées dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets et prévoyant entre cinq et trois incinérateurs dans les Bouches-du-Rhône, le Conseil Général change radicalement de stratégie. Désormais, Jean-Noël Guérini s'érige en militant anti-incinération, défenseur de la veuve et de l'orphelin de la gestion des déchets, à savoir le tri, le compostage et la concertation de la population. Position qu'il abandonnera quelques années plus tard au moment de l'entrée en service de l'incinérateur. Pour l'heure, le 24 mai, le Conseil Général s'achète une pleine page du journal *La Provence*, estampillée du logo officiel du CG et intitulée « Non à l'incinérateur ! » :

La profession de foi de Jean-Noël Guérini

*Je souhaite exprimer mon opposition résolue à toute forme de traitement des déchets par incinération dans les Bouches-du-Rhône.*

---

<sup>419</sup> Françoise VERNA, « Cession d'un terrain à la Communauté Urbaine. La procédure de vente lancée », *La Marseillaise*, 11 mars 2003.

*Nous ne pouvons tolérer dans notre département le rejet de fumées hautement toxiques contenant (...)*

*Je n'accepterais pas que soient menacés, la santé de nos concitoyens, les grands équilibres écologiques et la qualité de notre patrimoine environnemental (...)*

*Je veux pour notre région, notre département et Marseille un projet ambitieux de traitement des déchets qui protège les individus et préserve notre environnement.*

*Je veux un projet fondé sur le tri et le compostage qui soit parmi les meilleurs en Europe ! Nos concitoyens y sont prêts.*

*Montrons l'exemple afin de contribuer à l'image de qualité que notre Provence présente au monde entier.*

*Je me battrais pour empêcher l'incinération chez nous.*

*C'est mon engagement.*

*Jean-Noël Guérini, signé à l'encre bleue*

Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons ce type de discours qui emprunte tant au registre du pouvoir qu'à celui de la puissance. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter en première partie de la thèse (chapitre 1, *La manière forte*, extrait 4), au discours que le secrétaire de DPLGF tient le 13 décembre 2003 lors de l'opération « ville morte » initiée par les opposants de Fos-sur-Mer : « *Aujourd'hui, c'est une nouvelle race de barbares que nous avons à combattre* ». Avec cette déclaration au ton à la fois guerrier, grand-seigneur et civilisateur, c'est-à-dire chevaleresque, Jean-Noël Guérini ne pouvait mieux entrer en campagne pour les élections cantonales de mars 2004. « *Il est clair que ce dossier sera « le » grand enjeu du scrutin départemental de mars prochain. Il y a le feu* », analyse *Marseille l'Hebdo*, avec l'inévitable jeu de mots de circonstances, et non sans avoir précisé peu avant que les Verts « *ont obtenus du PS le renoncement à l'incinérateur en échange de l'accord à l'élection cantonale* »<sup>420</sup>. Mais comment peut-il faire campagne contre l'incinération alors qu'il a œuvré pour un Plan départemental d'élimination des déchets qui lui est favorable ? Réponse un mois plus tard. Le 24 juin 2003, le Tribunal Administratif invalide le Plan d'élimination des déchets, donnant ainsi raison à l'association Fare Sud qui avait déposé son recours en annulation quatre ans auparavant. Les magistrats invoquent trois raisons. Le Plan

---

<sup>420</sup> Anonyme, « Incinérateur : la bataille politique fait rage », *Marseille l'Hebdo*, 1<sup>er</sup> octobre 2003.

s'est livré à une simple « *extrapolation des données statistiques nationales* » alors que la loi impose un inventaire exhaustif des quantités et de la nature des déchets à traiter. Il « *se borne à opérer des suggestions ou des propositions trop générales* » concernant les installations de traitement qu'il envisage de créer et « *ne comporte aucune réflexion, ni même aucune allusion, sur la politique de prévention* »<sup>421</sup>. Commentaire de François-Renaud Siebauer, ingénieur de l'Ademe :

*« C'était un Plan qu'était un peu light. C'était un peu trop timide. On peut le dire maintenant qu'il existe plus ! A savoir, que tout avait été vaguement dimensionné en prenant des ratios nationaux. On n'avait pas du tout une finesse des chiffres, une finesse locale. Les installations avaient été prévues de façon tout à fait théorique. Elles n'étaient pas positionnées sur le territoire. Bon, donc c'était vraiment un truc assez creux »*<sup>422</sup>

Or, depuis les lois de décentralisation et le décret ministériel du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés, les Conseils Généraux ont désormais la capacité de prendre en charge l'entière responsabilité du Plan et d'en dessaisir le préfet. Et c'est précisément au mois de mai que la préfecture a changé de tête, M. Christian Frémont succédant à M. Yvon Ollivier. La déclaration du 24 mai de Jean-Noël Guérini était aussi une manière d'accueillir et d'informer le nouveau préfet. En conséquence de quoi, le 29 septembre, le président du Conseil Général adresse au préfet sa demande de reprise en main de l'élaboration et du suivi du Plan, dans lequel l'incinération sera bannie et la consultation du public mise en avant. Sous cette bannière, la lutte que le Conseil Général engage avec la Communauté Urbaine prend un sens extrapolé. Au-delà de la montagne de dossiers, d'études et de protocoles administratifs, le Plan devient une sorte de performance ou d'événement sportif. Le technique est transcendé par un imaginaire épique. « *Nous allons engager une course contre la montre* »<sup>423</sup>, explique Antoine Rouzaud, jeune conseiller général (parti radical de gauche) chargé de l'élaboration du nouveau Plan. Pour contrer l'incinérateur du maire de Marseille, le Conseil Général veut valider son Plan sans incinération en même temps, ou avant lui. Reste à savoir si le Plan aura la force d'interdire

---

<sup>421</sup> Tribunal Administratif de Marseille, 8<sup>ème</sup> chambre, délibéré de l'audience du 11 juin 2003 prononcé en audience publique le 24 juin 2003, n°996458.

<sup>422</sup> Entretien avec MM. François-Renaud Siebauer et Christian Caroz, Ademe PACA, Marseille, 6 janvier 2005.

<sup>423</sup> Romain LUONGO, « L'incinération des ordures sème la zizanie », *La Provence*, 27 septembre 2003.

un incinérateur à moitié ou déjà construit, en pourparlers depuis 1989 et qui se pose comme unique alternative à la décharge d'Entressen. La joute s'annonce donc autant juridique que politique.

## **Martingales municipales**

Les hostilités ont démarré dès l'été. La première salve est lancée à l'initiative des élus de Ouest Provence qui annoncent, le 25 juillet, leur décision de préempter le terrain de 18 ha que le Port Autonome souhaite vendre à Marseille Provence Métropole pour l'incinérateur. Une semaine plus tard, le Port autonome retire son terrain à la vente pour proposer un bail et empêcher ainsi la préemption. On pourrait penser que ce geste est sans grande importance, mais en bonne stratégie de détraquement qui se respecte, il y a toujours l'espoir d'un effet papillon : que de petites causes entraînent de proche en proche de grandes conséquences. L'annonce de préemption du terrain permet à la fois de montrer sa détermination à ne laisser passer aucune occasion permettant de s'opposer à l'incinérateur, de ralentir le projet marseillais dans un contexte de course de vitesse, de faire enrager ses adversaires, d'attirer l'attention des médias en période préélectorale et même, d'envisager quelques subtilités comme celles dont fait état Antoine Rouzard dans *la Provence*<sup>424</sup>. Selon lui, le bail interdirait le principe d'une délégation de service public, ce qui imposerait aux élus marseillais de gérer eux-mêmes leur incinérateur en régie publique. Conséquence probable, ils devront demander le soutien financier du Conseil Général, la Communauté Urbaine n'étant pas aussi riche que ce dernier. Jean-Noël Guérini prendrait ainsi sa revanche sur Jean-Claude Gaudin après l'échec du SMIDEP. Le coup dans l'eau serait-il susceptible de faire plus de vagues qu'il n'en a l'air ? « *Il n'en est rien* » rétorque Robert Assante, qui a dû faire appel à un cabinet d'avocats parisiens spécialisés pour lever ses doutes et avoir confirmation qu'il pouvait bien poursuivre son projet comme prévu, avec délégation de service public. Ce sera effectivement le cas. L'effet papillon ne sera pas allé très loin, mais l'on voit bien les implications qu'une décision simple en apparence peut avoir, des calculs qui la motive, des

---

<sup>424</sup> Romain LUONGO, « Comment le département va porter le débat sur le terrain juridique », *La Provence*, 27 septembre 2003.



bénéfices potentiels que les uns peuvent en tirer et des coûts que cela implique pour les autres, sans parler du contribuable : perte de temps, honoraires d'avocats conseils, frais de dossiers et peut-être aussi de rupture de promesse de vente. Cet épisode tient à la fois du coup de poker manqué et du détraquement réussi. Une combinaison qui permet de ne jamais perdre tout à fait. Les joueurs appellent cela une martingale, une façon de jouer qui permet en théorie de tricher avec le hasard, d'avoir plus de chances de gagner, ou bien de gagner peu mais de ne pas perdre. La martingale est une spécialité locale. Elle vient de l'expression provençale *jouga a la martegala* : jouer à la manière de Martigues, qui a pris le sens de « jouer bizarrement » au XVIème siècle<sup>425</sup>.

#### Un exemple de martingale

La martingale la plus connue se pratique en misant sur le rouge ou le noir à la roulette. En cas d'échec, il faut doubler sa mise précédente pour espérer pouvoir la récupérer au lancer suivant. De la sorte, on ne peut pas perdre en théorie, mais l'on ne gagnera jamais que sa mise initiale quand on fait le décompte des coups. En pratique c'est différent. Au bout de plusieurs coups loupés à la suite, les sommes engagées deviennent vite importantes. Il faut avancer 16 fois la mise initiale au bout du quatrième coup manqué d'affilé. C'est pour cela que les casinos plafonnent les mises. Si l'on ne peut plus surenchérir, la martingale tombe à l'eau et les pertes seront bien plus grandes que le bénéfice espéré.

Autre exemple de martingale, pratiquée cette fois par les élus marseillais : la candidature de Marseille pour l'organisation de la Coupe de l'America et la grève des éboueurs de juin 2003. Une Coupe un peu particulière, puisque c'est normalement le pays vainqueur qui organise la régata suivante. La Suisse ayant gagnée celle de 2003, un appel à candidature est alors lancé aux pays voisins pour éviter de tourner en rond sur le Lac Léman en 2007. Marseille postule mais la délégation suisse venue examiner les candidatures aurait été horrifiée par la saleté de la ville et les risques de grèves. La rumeur relayée par les médias veut en effet que la candidature inopinée de Marseille pour l'organisation de la Coupe de l'America ait été perdue à cause de la grève des éboueurs. Ainsi se trouverait expliquée la victoire de la ville espagnole de Valence sur Marseille. Les raisons sont bien sûr diverses. Les autres candidates

---

<sup>425</sup> Le Grand Robert, 2001.

auraient fait des propositions plus généreuses que Marseille, les vents sont plus réguliers en Espagne et certains membres du jury suisse entretiendraient « des rapports privilégiés » avec le roi d'Espagne <sup>426</sup>. Mais la rumeur marseillaise est intéressante à plus d'un titre, tant pour les significations dont elle est chargée que pour celles qu'elle permet de masquer. Commençons par le contexte. Du 2 au 12 juin, les poubelles ne sont plus ramassées dans les dix arrondissements de Marseille gérés par les services municipaux. Seuls ont été épargnés les quartiers populaires du centre et des quartiers nord dont les ordures sont enlevées par le privé. A l'origine de la grève, le projet Raffarin-Fillon de réforme des retraites. Le mouvement est national et les éboueurs ne sont qu'une infime part de la mobilisation, à côté des cheminots, des routiers, des personnels de la Régie de Transports de Marseille (RTM, équivalent de la RATP à Paris), de l'éducation nationale, d'EDF-GDF, de la Poste... Mais à Marseille, c'est la part la plus visible et celle qui a le plus marqué les mémoires. La « grève des retraites » est devenue avec le temps la « grève des éboueurs ». La rumeur commence donc par simplifier le contexte pour désigner le coupable dans une pure logique de bouc émissaire. On peut alors remarquer que cette rumeur doit son efficacité à la fusion de trois stéréotypes : les suisses sont obsédés par la propreté, les français sont toujours en grève et Marseille est sale. Tout le monde en a ainsi pour ses certitudes, ce qui naturalise la pensée fataliste qu'il ne pouvait en être autrement. Cette rumeur arrange en fait bien des choses et va surtout dans le sens des élus marseillais.

*« Les poubelles ne sont plus ramassées, les moyens de transports roulent au compte-gouttes, je déplore que certains syndicalistes ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de poignarder la ville dans le dos au moment où nous attendons une décision sur la coupe de l'America » <sup>427</sup>, accuse Jean-Claude Gaudin pendant la grève.*

Si Marseille est sale, c'est d'abord le fait des éboueurs et de leur organisation syndicale, à savoir Force Ouvrière. Historiquement à Marseille, Force Ouvrière a le quasi-monopole des hôpitaux et des services municipaux de la ville, tandis que la CGT règne sur le Port Autonome, la CFDT étant bien représentée dans le privé. D'ailleurs, « *ce n'est pas Marseille*

---

<sup>426</sup> Anonyme, « America. Les coulisses d'une négociation », *Le Point*, 18 janvier 2007.

<sup>427</sup> Philippe JEROME, « Riposte. Marseille, capitale de la contestation », *L'Humanité*, 9 juin 2003.

*qui est sale, ce sont les Marseillais qui sont sales* »<sup>428</sup>, lance Robert Assante en guise d'ouverture à sa campagne « Propreté 2004 ». Une opération toute pastorale de communication et de police destinée à discipliner les marseillais à grands renforts d'affichage publicitaire et de procès verbaux pour les propriétaires pris en flagrant délit de crotte de chien. On comprend où permettent d'arriver ces arguments : Marseille est sale donc il faut trouver une solution radicale pour la débarrasser de ses ordures, ce qui permet de renforcer la légitimité du projet d'incinérateur. La rumeur vient ensuite ériger en victimes ceux-là même qui en tirent bénéfice. En fait du « *coup de poignard dans le dos* » dénoncé par Jean-Claude Gaudin, l'anthropologue Michel Peraldi et le journaliste du *Monde* Michel Samson donnent une autre interprétation du montage politique de la candidature marseillaise à la Coupe de l'America. Un véritable « *coup de poker* » de la municipalité, « *qui pourrait rester dans les annales de l'école de la politique s'il y en avait une, tant il est exemplaire de rouerie politique* »<sup>429</sup>. La Coupe de l'America n'a pas été perdue pour tout le monde. Un grand événement sportif est en général l'occasion pour les villes de se lancer dans de vastes opérations d'aménagement urbain. La renommée de l'événement et les retombées économiques attendues (un milliard d'euros) apportent la manne financière nécessaire pour réaliser les investissements (235 millions). Or Marseille a déjà une opération semblable en cours. Il s'agit du projet « Euromed », initié par Vigouroux et dirigé par le supposé bras droit de Jean-Claude Gaudin, Renaud Muselier. Un projet qui veut « changer l'image de la ville » en réhabilitant et transformant toute une partie de l'arrière-port marseillais en véritable quartier d'affaires, digne du quartier de La Défense à Paris. Deux projets qui vont rapidement devenir concurrents, en particulier sur la question de l'aménagement de l'espace situé à l'entrée maritime du Vieux Port, entre le fort Saint-Jean et la cathédrale. C'est à cet emplacement de carte postale, appelé « J4 », qu'Euromed a prévu d'implanter sa pièce maîtresse, le Musée des Civilisations d'Europe et de Méditerranée (MUCEM). Mais les organisateurs suisses de la Coupe de l'America ont exigé le J4 pour établir les quartiers généraux de la Coupe. Le Port Autonome en profite même pour

---

<sup>428</sup> Michel HENRY, « La ville de Marseille veut sentir le savon », *Libération*, 31 janvier 2004 ; Anonyme, « La ville et la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole partent en guerre contre les crottes de chien », *Maire-info.com*, 30 janvier 2004.

<sup>429</sup> PERALDI et SAMSON, *op. cit.*, p.261.

proposer d'étendre le nombre d'anneaux d'amarrage autour du J4 pour développer le port de plaisance. Un coup de poignard dans le dos peut donc en cacher un autre. Quelle sera la nouvelle image de Marseille ? Saint-Tropez ou Bilbao et son musée Guggenheim ? Pour calmer les oppositions, il est promis que le QG de la coupe soit détruit après l'événement, pour que le MUCEM puisse un jour renaître de ses cendres, mais le port de plaisance, lui, restera. Le maire de Marseille donne donc la priorité aux yachts. La culture devra attendre. Cette position provoque beaucoup de remous en interne. Les partisans de la culture ont l'impression que la ville est en train de se vendre et craignent qu'à force d'être reporté, le MUCEM ne voie jamais le jour. En mettant ainsi en danger la perspective culturelle d'Euromed pour monter les projets l'un contre l'autre, « *la municipalité entre enfin en position d'arbitre dans un « tour de table » (celui d'Euromed) où elle faisait au mieux de la figuration* »<sup>430</sup>. Car dans l'établissement public d'Euromed, il y a la ville de Marseille et la Communauté Urbaine mais surtout l'État, le Conseil Général et le Conseil Régional. Et l'État soutient la candidature à l'America. Le président Jacques Chirac décore même de la légion d'honneur le sélectionneur suisse des candidatures. Le coup de l'America permet aux élus marseillais de détraquer les routines établies entre institutions et de diviser les jeux d'acteurs d'Euromed pour mieux régner. Les procédures techniques entre services deviennent des négociations politiques. Pour la Coupe de l'America, la ville de Marseille réussit à court-circuiter les services municipaux traditionnels et fortement syndiqués engagés dans le projet Euromed. Le projet est confié à la Direction Générale du Développement et de l'Economie et non à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, considérée comme un repaire d'intellos de gauche défendant la vocation culturelle du J4. Les élus ont même obtenu un « préavis de non-grève » de Force Ouvrière, en particulier du côté des services propreté<sup>431</sup>. Autre réajustement interne, le directeur d'Euromed sera remercié et l'architecte du MUCEM, qui s'était dans un premier temps opposé à l'America avant de devenir subitement silencieux, finira lui aussi par être remplacé. Ajoutons enfin que le comité de soutien de la Coupe de l'America, composé des personnalités médiatiques que sont Charles Aznavour, Zinedine Zidane ou Jean-Pierre

---

<sup>430</sup> *Ibidem*, p. 251.

<sup>431</sup> « America. Les coulisses d'une négociation », *Le Point*, 18 janvier 2007.

Foucault, ont fait un beau coup de publicité aux personnalités politiques de la ville, à moins d'un an des élections régionales et cantonales. On voit donc que la rumeur de la Coupe perdue à cause des éboueurs masque une belle martingale, encore mieux réussie que l'épisode de la préemption des élus de Ouest Provence.

## **Le catastrophisme, ou le prince déguisé en berger**

Dans ce contexte plutôt agité de Plan départemental annulé, de rivalité politique Gaudin-Guérini, de grève des éboueurs, de tentative de préemption et alors que surgissent dans la presse gratuite des articles inquiétants mettant en cause les incinérateurs de Besançon et de Melun<sup>432</sup>, le préfet tente d'apparaître au-dessus de la mêlée. Pour faire entendre la voix de la raison éclairée qu'il prophétise, il invoque les poubelles de l'apocalypse comme menace transcendante. Une menace dont l'ampleur est telle qu'elle nécessite l'union de tous, la réconciliation des frères ennemis et qui légitime l'application de mesures exceptionnelles pour être conjurée. Le leitmotiv de la préfecture, c'est l'urgence de « fermer Entressen » avant expiration de la dérogation qui la maintient en fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2006. Pour elle, le scénario catastrophe serait que l'association Ecolog'Istres remporte le même succès que Fare Sud et parvienne à casser l'arrêté d'exploitation du 1<sup>er</sup> juillet 2002 : « *Si un juge prononçait la suspension d'Entressen, la Communauté Urbaine devrait transporter ses ordures vers d'autres centres de traitement, ce qui veut dire des coups multipliés par deux, trois ou cinq pour Marseille* »<sup>433</sup>. C'est pourquoi l'incinérateur de Marseille reste pour le préfet la meilleure solution pour rester dans les temps. La position de Christian Frémont est donc déjà tranchée et inscrite dans la droite ligne de son prédécesseur. Il affiche néanmoins un double discours, au ton à la fois pastoral et autoritaire :

*« Les déchets ne sont ni à droite ni à gauche mais devant nous. L'incinérateur est un problème technique et d'acceptation par les riverains. Or partout c'est insoluble, les*

---

<sup>432</sup> « Cancers suspects autour de l'incinérateur », *20 minutes*, 19 mai 2003 ; « Incinérateurs : le risque confirmé », *20 minutes*, 1<sup>er</sup> juillet 2003.

<sup>433</sup> Philippe SCHMIT, « Le préfet presse Marseille d'en finir avec sa décharge », *La Provence*, 6 septembre 2003.

*gens contestent. Mais la situation ne peut plus durer, le 31 décembre 2006 est une épée sur notre tête. Si le dossier actuel ne pouvait aboutir, il faudrait trouver une autre solution. Mais je n'ai pas entendu parler d'autre solution », adresse-t-il visiblement au Conseil Général.*

Entrent dans le type du pouvoir cette accusation Nimby déjà rencontrée dans la première partie de la thèse et débouchant sur la « manière forte » sur la base du raisonnement suivant : c'est une catastrophe donc il faut agir, mais c'est insoluble donc il faut trancher. Entre en revanche dans le type pastoral cette tentative de dépolitiser le débat par les considérations techniques sur le mode de « la critique Ni-Ni », que Roland Barthes définit comme une mécanique de la double exclusion :

*« On fait le compte des méthodes avec une balance, on en charge les plateaux, à volonté, de façon à pouvoir apparaître soi-même comme un arbitre impondérable doué d'une spiritualité idéale, et par là même juste, comme le fléau qui juge la pesée »<sup>434</sup>*

Ajoutons au type pastoral le fait que le préfet n'ait pas fait appel de l'annulation du Plan précédent par le Tribunal Administratif. Cela aurait retardé l'attaque du Conseil Général, qui n'aurait pu récupérer la compétence du nouveau Plan. La préfecture en a envisagé le cas, mais début septembre, elle disait attendre encore les consignes ministérielles pour savoir si elle devait faire appel ou non<sup>435</sup>. Le délai de deux mois recevable pour faire appel s'est ainsi trouvé dépassé, exactement comme dans le cas éprouvé en 1998 par l'association Ecolog'Istres qui avait attaqué hors-délai l'arrêté préfectoral d'exploitation d'Entressen. Il est possible que le préfet ait attendu en vain des consignes qui ne seraient pas venues, mais il est plus probable qu'il n'ait tout simplement pas souhaité faire de vagues, se mettre à dos le Conseil Général dès son arrivée à la préfecture et repousser aux Calendes l'élaboration d'un Plan exigé par la loi dans un département suffisamment en retard sur la question des déchets.

On retrouve le même usage politique du catastrophisme dans la façon dont s'y prend Robert Assante pour légitimer l'implantation de l'incinérateur de Marseille à Fos-sur-Mer après l'échec du projet des quartiers nord.

---

<sup>434</sup> Roland BARTHES, *Mythologies*, Paris : Seuil, coll. « Points », 1957, p. 135.

<sup>435</sup> Michel SAMSON, « Les Bouches-du-Rhône toujours incapables de gérer leurs déchets », *Le Monde*, 9 septembre 2003.

### La zone maudite

« Une étude du cabinet Andersen propose le Port Autonome de Marseille pour implanter un incinérateur de 400 000 tonnes. Je le dis à Gaudin, il me dit "continue". Je reprend l'idée initiale du Conseil Général. On change les tonnages car les lois ont changé et les mentalités aussi. On n'a pas passé d'accord avec le Port Autonome. Le Port Autonome a délibéré et voté. Le Port Autonome a ouvert à l'industrialisation 220 ha. Le pêché originel il est là ! Parce que si vous partez en vacances, je ne pense pas que vous irez là. Même les arbres ne poussent pas là-bas. Le port de Fos a été initié sous Pompidou. Ils ont creusé et mis les remblais sur les terrains, ça a inerté les terres, rien ne pousse. Nous on demande si sur ces terrains on peut faire quelque chose, ils nous disent oui. »<sup>436</sup>

Robert Assante désigne le Conseil Général et son président comme le malin génie ayant inspiré la décision d'implanter un incinérateur à Fos-sur-Mer, ce qui est tout à fait exact d'un point de vue chronologique, puisque le Conseil Général en a étudié la possibilité dès 1999, dans le cadre de l'élaboration de son Plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Puis, Robert Assante se défend d'avoir signé un pacte avec le Port Autonome et accuse ce dernier d'avoir commis le « *pêché originel* », avant de dépeindre la zone industrielle de Fos comme un territoire damné depuis l'époque de Pompidou. La faute donc au Conseil Général, au Port Autonome et à Pompidou. Mais l'incinérateur n'est pas qu'une simple installation industrielle supplémentaire que son implantation parmi les autres usines d'une vaste zone industrielle rend légitime par mimétisme. Une terre aussi défavorisée ne peut qu'attirer la pitié. Le coin est tellement désolé, que l'incinérateur lui rend en fait service. Qu'importe si le trait est forcé et qu'il pousse sur ces « *terres inertées* » des espèces végétales rares et protégées, comme le fameux lys maritime dont on entendra parler quelques années plus tard. L'important est d'oublier la complexité et les paradoxes d'une zone industrielle prolongée par les zones « naturelles » et protégées de Camargue. Car en diabolisant la zone et en stigmatisant la démagogie de ses élus locaux, l'incinérateur en devient vertueux et exemplaire, tirant tout le monde vers le haut.

---

<sup>436</sup> Communication de M. Robert Assante, atelier « conflits environnementaux » du Centre d'Enseignement et de Recherches sur l'Environnement et la Société, Ecole Normale Supérieure, Paris, 8 avril 2008.

Le bon incinérateur victime de la politique politicienne

Entretien avec M. Robert Assante, Marseille, 22 février 2005.

*« Nous on a 20 ha sur lesquels on veut faire une usine. Il y a 200 ha à côté qui sont ouverts à l'industrialisation. Dans le périmètre de Fos, vous croyez qu'on va faire des centres de loisir, de vacances ? Ou qu'on va mettre d'autres usines ? (silence) Et pourquoi ils en parlent pas ? Pourquoi ils en parlent à personne ? C'est toujours de la pétrochimie qui va s'installer là-bas, hein. C'est pas des cabinets d'architectes, hein. C'est pas Pierre et Vacances qui va s'installer là-bas... Donc si on en fait, c'est que c'est un enjeu politique fort. Et comme ils sont sur leur terre, comme ils se font réélire depuis des années, c'est facile pour eux d'intervenir sur la population, à dire « on va vous empoisonner ! » Or nous, l'incinérateur qu'on pourrait mettre là-bas, il pollue en dioxines cent fois moins que c'est aujourd'hui dans le périmètre. Et le fait de nous installer là bas, alors ils hurlent quand je dis cette phrase là, va amener à ce que la DRIRE nous contrôle, mais elle va contrôler tous les autres et va mettre dans l'obligation de réduire leurs rejets de dioxines aux autres aussi. Donc on joue un rôle moteur vis à vis des industriels et de tous ceux qui veulent s'implanter et qui veulent faire quelque chose. Donc on peut avoir une opposition positive et dire : on veut contrôler, on veut vérifier, on veut que ça soit fait dans la transparence, on veut échanger, voir les travaux, les successions... mais là c'est « non », c'est « cassez-vous ! »*

(mime un dialogue avec un opposant)

- Robert Assante : *Et vous allez mettre une usine à chlore à côté ? Y'a rien de pire au monde!*

(pause, puis violent)

- (Opposant négatif) : *Non mais ça c'est pas votre problème M. Assante !*

- R.A. : *Non mais qu'est-ce que vous mettez sur les 200 ha à côté ?*

*Moi je m'en vais, je plie bagage. (calme) Donc ça veut dire que c'est que de la politique politicienne et quand on est sur les stations d'épuration, on est dans une opposition constructive :*

- (opposant positif) : *M. Assante, vous pouvez pas faire passer devant nos fenêtres des dizaines et des dizaines de camions par jour alors qu'on a des propositions alternatives à vous faire.*

- R.A. : *Installez-vous, je vous écoute.*

*Et d'ailleurs, on a retenu une solution que nous avons construite avec la population. Ca médiatise pas, et pourtant on fait 185 millions d'euros d'investissements »*



Dans les deux argumentations en encadrés de Robert Assante, on retrouve en plus développés, les éléments de cette tactique opérée par le Conseil Général en l'an 2000 pour faire passer l'amère pilule du SMIDEP auprès des élus locaux. C'est la tactique du prince déguisé en berger. Elle consiste à faire passer un acte qui relève de l'exercice du pouvoir en un très pastoral dispositif de contrôle profitant à l'ensemble de la collectivité et animé des intentions les plus bienfaitantes. Dans le cas du SMIDEP, le déguisement du Conseil Général se limitait au seul bâton de berger mais ici, le costume et l'interprétation de l'acteur sont plus spectaculaires. La contrainte d'une décision autoritaire de Marseille, qui impose l'installation de son équipement de traitement des déchets à une autre collectivité qui n'en veut pas, est transformée en un acte démocratique approuvé par le vote des élus du Port Autonome. La pollution supplémentaire apportée par l'incinérateur n'est pas une menace, mais une rédemption. Elle va au contraire purifier les pratiques douteuses de la zone industrielle en diffusant de proche en proche la culture du contrôle. La mauvaise réputation de l'incinérateur est tout entière déchargée sur l'ensemble de la zone industrielle. C'est lui l'agneau égorgé, le bouc émissaire accusé à tort de polluer alors qu'il est bien plus propre et moderne que les installations existantes. Fos-sur-Mer n'est donc pas victime des jeux de pouvoirs de Marseille, c'est l'incinérateur qui est victime de la zone industrielle de Fos-sur-Mer et des enjeux de pouvoirs qu'elle génère. La question de savoir pourquoi les élus de Marseille ne réalisent pas leur incinérateur vertueux chez eux est alors retournée, recouverte et remplacée par une autre question : pourquoi les élus de Fos ne montrent-ils pas autant d'acharnement à combattre les usines autrement plus polluantes de la zone industrielle ? Ainsi, le prince se déguise en berger pour montrer du doigt la couronne qu'il a placé sur la tête de ses adversaires. Voyons maintenant comment réagissent les adversaires.

### **Un contre-pouvoir est aussi un pouvoir**

Ce type de travestissement ne peut bien sûr qu'irriter les anti-incinérateurs de Fos-sur-Mer. C'est aussi ce qui arrive quand la Communauté Urbaine de Marseille cherche à verdir son image en distribuant des sacs biodégradables estampillés à son nom :

« La CUM dans le sac »

Archives du site internet de DPLGF, dépêche du 4 décembre 2003.

« Vous avez dit, PROVOC ou INTOX ? Je croyais avoir tout vu, mais lorsqu'un membre de l'association m'a apporté le sac, j'ai cru rêver !! (...) Comment ces personnes peuvent-elles être aussi mensongères et tenir le double langage? Comment peut-on "servir la nature" comme on peut le lire sur le sac, en lui imposant des incinérateurs générateurs de pollutions ? Sur des dizaines de kilomètres, contaminés par les dioxines, furannes et autres métaux lourds, la nature va effectivement "être servie", mais pas dans un sens noble. L'air va distribuer les rejets nocifs, dans la mer et sur terre, entraînant une propagation de composés chimiques organiques dans la chaîne alimentaire, dont on sait aujourd'hui qu'ils engendrent de nombreuses maladies, telles que de multiples formes de cancers et de malformations chez le nourrisson, etc. "La terre est notre village" un slogan que nous approuvons, mais dont les responsables de la CUM ne peuvent user pour leur propagande. »

Pour autant, les stratégies que les militants anti-incinérations mettent en œuvre pour s'opposer au pouvoir ne sont pas toujours exemptes des logiques qu'ils critiquent. Eux aussi peuvent se mettre à porter la couronne. L'encadré ci-dessous en témoigne. On peut retrouver à l'œuvre la logique du pouvoir dans le fonctionnement interne d'un contre-pouvoir.

La politique intérieure de DPLGF provoque des tensions au sein de l'association.

Entretien avec un ancien militant de DPLGF, Fos-sur-Mer, 9 mai 2005.

*« Ce qui nous a tous monopolisés c'est le terminal méthanier et puis finalement on se retrouvait à 300, 400 et quasiment 500 personnes. Et 500 personnes qu'on a dirigées sur l'incinérateur. Alors c'était sans doute une préoccupation importante, mais autant nous demander notre avis. Et là quand on voulait donner notre avis en disant « attendez, il nous faut des informations sur le terminal méthanier », il [le président de DPLGF, Daniel Moutet] ne nous en donnait pas. C'était des trucs aussi simples que d'obtenir la totalité de l'autorisation d'exploiter donnée par le préfet. On ne l'avait jamais eue... C'était obtenir des informations sur les prochaines réunions qui avaient lieu sur le terminal méthanier avant décision du préfet. Nous ne les obtenions pas. A tel point que j'ai appris la veille du renouveau du 3 septembre 2003 qu'il y avait la réunion du conseil départemental d'hygiène sur le terminal méthanier, qui est le dernier maillon avant la décision du préfet. Je l'ai obtenu la veille, alors que nous avons eu la certitude que Daniel Moutet était au courant depuis des mois. Donc c'était vraiment... on nous empêchait de donner l'information ou de l'obtenir. (...) J'ai été exclu de l'association de Daniel parce que je refusais de retirer du site internet le fait que, s'il y avait un nouveau permis de construire présenté sur le terminal*

*méthanier il devait y avoir une nouvelle enquête publique. Daniel Moutet m'a intimé l'ordre de l'effacer, ce que j'ai refusé. Il n'était pas question d'effacer une information aussi importante que celle-ci et... il a décidé de m'exclure de l'association. Ce qu'ils ont fait d'ailleurs. J'ai reçu, sans le savoir hein, toujours au mois de juin, j'ai reçu ce truc-là quand je commençais à demander des comptes. J'ai reçu une lettre d'exclusion de cette association et j'ai demandé à ce moment-là que les statuts soient appliqués puisqu'on ne pouvait exclure que les personnes qui aient commis des fautes suffisamment graves pour justifier l'exclusion. J'ai demandé qu'il y ait une nouvelle réunion du conseil d'administration de l'association, ce que j'ai obtenu. Ce soir-là nous étions huit personnes du conseil d'administration ; cinq témoins, des gens extérieurs que nous avons... que moi j'avais demandé comme témoins, qui ont eu de la peine à rentrer et à se faire accepter au conseil d'administration. Curieusement le président du SAN et maire de Fos est venu là, on ne sait pas pourquoi. Il s'est échappé très vite mais il est quand même venu là, à 9h du soir donc c'est très étonnant. J'ai obtenu ce soir-là de la totalité du conseil d'administration ma réintégration dans l'association. Sauf Daniel Moutet qui a dit ce soir-là qu'il démissionnait parce que son conseil d'administration ne voulait plus le suivre. J'en ai toujours le reliquat, les procès verbaux et ainsi de suite. Voilà donc, pour vous donner un ordre d'idées, de ce qu'il peut y avoir comme manipulations, comme manigances dans les associations. C'est très curieux. Moi j'avoue que j'ai été dégouté de ce qu'il se passait. Vraiment, vraiment dégouté. Mais bon, en tout cas mon honneur était à peu près sauf puisque j'ai été réintégré totalement. Mais ça n'empêche que j'ai dit que tant que Daniel Moutet était président de cette association, il était hors de question que je continue à travailler avec. Je ne pouvais plus le faire.*

- *Il n'a pas démissionné ?*

- *Non il n'a pas démissionné puisque quelques jours plus tard, il y a eu l'assemblée générale de son association, à laquelle était présent le président Granié qui a fait un panégyrique formidable sur les actions de l'association de Daniel Moutet. Évidemment. Parce que là il est très difficile de mettre un cheveu sur la soupe... ce que je n'ai pas fait bien entendu. Parce que nous étions prêts hein. Nous étions plusieurs à vouloir rétablir la vérité et puis ben... on l'a pas fait. On a dit bon, s'ils veulent agir comme ça on n'est pas suffisamment fort. C'est pas la peine de faire face. Qu'est-ce qu'on peut faire ? »*

Les informations publiées sur le site internet de DPLGF étant l'un des enjeux de la polémique opposant Daniel Moutet et Romuald Meunier, alors webmaster de DPLGF, le site est arrêté au mois de septembre 2003, pour ne renaître de ses cendres que le 7 novembre. « *Après deux mois de veille, DPLGF peut de nouveau s'exprimer sur le Net. Nous ne ferons aucun commentaire sur cet arrêt, qui n'a servi, ni notre cause, ni leurs initiateurs* », informe Daniel Moutet en ouverture du nouveau site internet de l'association. Depuis cette querelle, les

relations entre les deux hommes ne sont pas vraiment apaisées. Mais vous arrivez quand même à travailler avec Daniel Moutet malgré les divergences ? Réponse de Romuald Meunier : « *Oui oui, il a sa place parmi nous, il fait du bon travail sur l'incinérateur. Il arrive à mobiliser les gens et si il pouvait être encore plus présent sur d'autres sujets ça serait parfait. Je ne vais pas faire avec lui ce que lui a fait avec moi* ». Quand Daniel Moutet est interrogé par le politologue Stephan Castel (Centre d'Études en Sciences Sociales Appliquées, Marseille), sur l'existence d'autres associations à Fos-sur-Mer en dehors de DPLGF, sa réponse est laconique : « *Sur Fos, il y a un type qui s'est déclaré association et représente lui-même* », allusion à Romuald Meunier qui a créé en octobre 2004 l'association MCTB (*Mouvement Citoyen de Tous Bords*). Ils partagent pourtant les mêmes buts puisque l'un comme l'autre sont opposés à l'incinérateur et favorables au terminal méthanier, sauf à le localiser au Cavaou. DPLGF n'a d'ailleurs jamais tout à fait abandonné la lutte contre le terminal méthanier, mais a hiérarchisé ses actions pour faire de l'incinérateur son fer de lance. Cela signifie que le problème entre ces deux hommes n'est pas tant dans les fins poursuivies que dans les manières de faire. C'est un conflit de dispositifs entre puissance et pouvoir, entre une volonté de dénonciation pour laquelle toute barrière est une censure inacceptable, et un ordre stratégique et autoritaire de hiérarchisation des actions. Après tout, peut-être Daniel Moutet a-t-il eu raison de considérer à l'époque l'incinérateur plus urgent, emblématique ou plus inacceptable que le terminal méthanier. En l'absence de certitudes, on peut spéculer longtemps sur de telles intentions, mais cela n'a pas grand sens. Cela a plutôt tendance à obscurcir les conflits car les fins sont des arguments politiques. Ainsi, quand Robert Assante énonce : « *Moralement, je dois fermer la décharge de la Crau. Moralement, je dois trouver une solution alternative* »<sup>437</sup>, il présente l'incinérateur comme le moyen qui permet de fermer enfin Entressen. Mais c'est un argument politique qui ne l'empêche pas de prôner ailleurs le contraire :

---

<sup>437</sup> Entretien avec Robert Assante, Marseille, 22 février 2005 (voir annexes).

*« Dire que notre décharge est illégale est un mensonge. Nous ne sommes pas propriétaires des images du passé. Ce sont des vieilles images. Cette décharge, elle est parfaite. Il ne faut pas la fermer, il faut la maintenir »<sup>438</sup>*

Tout dépend du public. Chercher les fins importe peu. Elles sont interchangeables, dépendent du contexte d'élocution, de la personne à laquelle on s'adresse et là n'est pas l'enjeu. L'enjeu de ce conflit interne de DPLGF, comme du conflit de l'incinérateur, c'est toujours le fait qu'un pouvoir agit et que cela soit insupportable. Quand le pouvoir apparaît, sa trace est toujours marquée de divisions hiérarchiques, de fragmentations, de barrières et de laissez-passer, d'interdits et de droits légitimes : ne fait pas ça sinon je t'exclus ou à l'inverse : laisse-moi faire l'incinérateur puisque la loi ne l'interdit pas. On comprend alors mieux la portée stratégique de Robert Assante qui cherche à faire porter la couronne à ses adversaires. Cela ne peut que créer des dissensions en leur sein et diviser le camp adverse contre lui-même. Spéculer sur les fins poursuivies ne revient finalement qu'à masquer l'action d'un pouvoir ou à en légitimer l'emploi.

Il arrive que l'on reproduise le comportement même que l'on dénonce chez l'adversaire. Peut-être peut-on penser que l'on ne s'en rend pas vraiment compte, et la raison en est alors renvoyée dans les théories de l'inconscient et la psychologie. Peut-être s'y voit-on forcé par les événements, et alors on considère qu'il est des fins qui justifient les moyens et que le mal ne peut parfois qu'être combattu par le mal. A moins qu'il ne soit dans la nature addictive du pouvoir de contaminer ceux qui le touchent et de transmettre ses propriétés autant à ceux qui le désirent qu'à ceux qui le combattent (voir chapitre 5 : *Polluer pour régner ?*). Pour le dire autrement, un contre-pouvoir est aussi un pouvoir et il y aura toujours quelqu'un pour en faire les frais, aussi nobles que soient les buts défendus. Quelles qu'en soient les raisons. Le pouvoir souffre également de cette ambivalence qui fait de lui tant la solution que la cause des conflits, la solution des uns devenant le problème des autres.

---

<sup>438</sup> Intervention de Robert Assante en réaction aux propos de Bernard Granié lors des « 7ème rencontres de l'intercommunalité et de la gestion des déchets », ADCF (Assemblée des Communautés de France) et SITA, Paris : maison de la chimie, juin 2004 (voir annexes).

## Le désamorçage pastoral

Il est souvent reproché à DPLGF de s'insurger contre l'incinérateur de Marseille, mais de rester plus silencieux sur l'incinérateur Solamat-Merex de déchets industriels (filiale de Sarp'Industrie, filiale d'Onyx, elle-même filiale de Véolia) qui existe à Fos-sur-Mer depuis 1994. Ainsi, on peut s'étonner qu'aucune information ni protestation ne soit publiée sur le site internet de DPLGF suite à l'accident du 7 mars 2003 survenu à l'incinérateur Solamat-Merex, ni d'ailleurs pour l'accident du 28 août 2004. En 2003, plusieurs agents du Port Autonome sont pris de nausées et de vomissements suite à l'ouverture des portes d'accès du bâtiment de stockage des déchets pâteux destinés à l'incinérateur. Des déchets constitués en grande partie du fioul lourd du *Prestige*, ce pétrolier qui, en faisant naufrage le 19 novembre 2002, a été à l'origine d'une gigantesque marée noire allant des côtes du Portugal jusqu'en Bretagne.

La stratégie de communication de Solamat-Merex

*Incident à l'usine Solamat-Merex de Fos-sur-Mer. Nuage de fumées irritantes, Risqu'info Cyprès, n°2, sept 2003.*

Le fort relais médiatique dû au contexte anti-incinération ordures ménagères de la ville de Marseille nécessite de nombreuses interventions de communication couronnée par une journée portes ouvertes le 14 juin dernier. (...) Le manque d'information des riverains sur le métier du traitement des déchets industriels, cumulé au contexte anti incinération des ordures ménagères, s'est traduit par un niveau élevé de perception de l'incident à l'extérieur. En conclusion, il est indispensable de communiquer sur notre activité afin de démontrer notre participation à la protection de l'Environnement.

Mais contrairement à Marseille, Solamat-Merex sait mettre les formes et jouit d'une bonne réputation auprès des militants associatifs. « *J'ai jamais été contre Solamat-Merex*, explique Daniel Moutet lors d'une réunion de la Commission Locales d'Information et de Surveillance de l'incinérateur Solamat-Merex. *J'ai tellement vu les déchets de Lavéra dans les décharges sauvages... Il faut éliminer ces décharges. Si on peut le faire différemment, sans incinération,*

*tant mieux* »<sup>439</sup>. Et Daniel Moutet n'est pas le seul anti-incinérateur à louer les bonnes manières de Solamat-Merex.

*« Quand à Solamat-Merex il y a eu un accident, le directeur de votre usine a dit d'une façon claire devant une salle de 300 personnes très remontées : c'est nous ! Ce qui m'a beaucoup plu, c'est sa transparence et son discours sur l'incinération des déchets industriels. Il a dit que pour l'incinération des déchets industriels, on sait ce qui entre, alors que pour les ordures ménagères, on ne sait pas »*<sup>440</sup>, explique Victor-Hugo Espinosa, militant écologiste incontournable de Marseille et spécialiste de la lutte contre l'incinération, devenu par ailleurs élu marseillais aux municipales de 2008.

*« C'est un incinérateur qui fonctionne... bien dans la mesure où on peut dire qu'un incinérateur fonctionne bien. C'est-à-dire que je pense qu'ils font ça en pro »*<sup>441</sup>, renchérit Jean-Eudes Joffrin, militant Verts et pédiatre à Miramas. *« Pour Merex, vous avez fait des choses qui sont correctes, peut-être parce que vous traitez des matières plus dangereuses »*<sup>442</sup>, confirme Bernard Sauvaire, ancien élu désormais représentant de la CLCV, association nationale de consommateurs et d'usagers. La stratégie de Solamat-Merex est visiblement pastorale, tout le contraire du pouvoir qui irrite tant les militants : aller au-devant de ses détracteurs, communiquer au lieu d'éviter et de se retrancher dans sa tour d'ivoire, prôner la transparence au lieu du secret industriel, faire son *mea culpa* et assumer ses responsabilités plutôt que de s'ériger en victime d'un complot ou de rejeter les responsabilités sur les autres. Et enfin l'argument fort : faire comprendre que les déchets industriels sont plus dangereux mais moins risqués que les déchets ménagers. Ils sont plus dangereux, donc il faut absolument les traiter et si possible, les détruire par incinération. La législation est d'ailleurs plus contraignante que pour les incinérateurs d'ordures ménagères. *« On sait ce qui entre »*, donc ils sont moins risqués et l'on contrôle mieux la situation. En pratique c'est parfois différent, ou à relativiser. Il peut y avoir des erreurs d'appréciations, ainsi qu'en attestent certains accidents dus au fait que le produit brûlé n'était pas tout à fait celui attendu. Mais c'est en tout cas l'argumentation. Faute de trouver un pouvoir à combattre, la machine de guerre des militants anti-incinération se trouve ainsi désamorcée

---

<sup>439</sup> CLIS de Solamat-Merex, Fos-sur-Mer, 6 juillet 2007.

<sup>440</sup> SPPPI, réunion du groupe de travail dioxines, sous-groupe perception et communication », Toulon, 31 janvier 2006.

<sup>441</sup> Entretien avec M. Jean-Eudes Joffrin, Miramas, 23 mars 2005.

<sup>442</sup> SPPPI, *op.cit.*

par le dispositif pastoral. L'image de l'incinérateur de déchets industriels est bien plus positive que celle de l'incinérateur de Marseille. Au lieu de passer en force en niant l'existence du mal et en fermant toutes les barrières comme le fait l'appareil de pouvoir, le dispositif pastoral passe en douceur, se montre ouvert, non violent et reconnaît l'existence d'un mal nécessaire qui permet d'éviter le pire. Solamat-Merex réussit donc à retourner l'accident pour se poser en bon père de famille qui assume ses responsabilités.

### **L'abstention constructive**

On trouve une variante de cette stratégie pastorale de désamorçage du conflit dans l'attitude adoptée par les élus communistes de la Communauté Urbaine de Marseille. Pendant les premiers mois de l'année 2003, ce petit groupe d'opposition se montre très en retrait du conflit. Quand en février, les Verts accusent les communistes de collaborer avec le couple Gaudin-Assante, le président du groupe communiste et sénateur, M. Robert Bret, se défend en citant la circulaire de 1998 de Dominique Voynet et en se référant à la lutte du maire de secteur communiste Guy Hermier contre l'incinérateur des quartiers nord. Il explique que son groupe rejoint tout à fait l'esprit de la circulaire. Il défend d'une part, et comme tout le monde, les politiques de recyclage et s'il ne s'oppose officiellement pas à l'incinération, il est d'autre part contre la politique du « tout-incinération »<sup>443</sup>. Une rhétorique consensuelle qui permet de se présenter à la fois « contre » quelque chose que personne ne souhaite, pas même Robert Assante, et « pour » une position qui accepte très bien l'incinération, pourvu seulement que les déchets aient été triés avant d'aller au four. Au lieu de prendre position dans le conflit, Robert Bret se contente alors de le constater et de le déplorer. Ainsi, quand il fait part à la presse locale qu'il estime que la décision du Port Autonome de vendre un terrain à Marseille « *ne peut que rajouter aux crispations et aux oppositions que suscite le projet d'incinération prévu sur ces terrains* »<sup>444</sup>, ce n'est pas pour s'opposer au projet, comme le fait Jean-Noël Guérini, mais seulement pour demander plus

---

<sup>443</sup> Communiqué de presse de Robert Bret, « Gestion des déchets », publié sur <http://www.robertbret.org>, le 24 février 2003.

<sup>444</sup> Françoise VERNA, « Cession d'un terrain à la Communauté Urbaine. La procédure de vente lancée », *La Marseillaise*, 11 mars 2003.



de transparence et l'organisation d'un débat démocratique. Ce n'est donc pas au projet que Robert Bret est opposé, mais au conflit. Quand le 28 mars a lieu le vote de la délibération de la Communauté Urbaine de Marseille qui décide d'implanter son futur incinérateur à Fos-sur-Mer, les élus Verts et socialistes votent contre la délibération, mais les communistes préfèrent s'abstenir. Dans son discours prononcé à l'occasion, Robert Bret développe plus en détail les caractéristiques pastorales de sa démarche :

*« Pour nous, la bonne réponse à apporter au traitement des déchets c'est de les considérer non comme un problème dont il faudrait se décharger, mais plutôt comme un gisement dont on pourrait tirer des ressources. En effet chers collègues, pourquoi les élus n'auraient-ils à gérer que la charge économique sans partager, avec les contribuables, la ressource que représentent les déchets en termes de filières ? Ce postulat posé, nous avons proposé l'idée d'une réelle maîtrise publique et avancé des pistes dans le cadre du montage juridique et financier du dossier »*

Les problèmes sont ainsi transformés en « bonnes réponses » et en richesses à partager dans la plus pure logique pastorale. L'intention de contrôle est manifeste. Il faut que les élus gardent la maîtrise publique de l'incinérateur en créant une société d'économie mixte, plutôt que de casser le service public et déléguer l'exploitation de l'incinérateur au privé. Dans cette optique, Robert Bret va même au-delà des souhaits de Robert Assante qui appelait de tous ses vœux à une opposition constructive. Il conclut son discours par la déclaration suivante : *« Notre abstention, vous l'avez compris, se veut responsable et constructive »*. Mieux que l'opposition constructive, voici l'abstention constructive. On ne saurait mieux faire pour éviter le conflit. Solamat-Merex réussit à échapper au conflit en adoptant l'attitude humble de celui qui a commis une faute et cherche à se faire pardonner en se montrant coopératif. Dans un premier temps, les élus communistes de la Communauté Urbaine de Marseille tentent eux aussi d'échapper au conflit, mais dans une attitude plus passive exprimée sur le ton de la sagesse douce. Ce n'est qu'à la fin du mois de juin 2003 qu'ils commenceront peu à peu à abandonner cette attitude pastorale pour une position plus combative contre l'incinérateur, comme en témoignent le vœu contre l'incinérateur voté par les communistes au Conseil Régional (24 juin), ou encore les questions posées à la ministre de l'environnement Roselyne Bachelot par le député-maire communiste des

quartiers nord de Marseille, Yves Dutoit (30 juin) <sup>445</sup>. La proposition d'une gestion de l'incinérateur par les élus reste quant à elle lettre morte. Cela ressemble sans doute un peu trop aux propositions de Jean-Noël Guérini. Une telle régie publique pourrait-elle d'ailleurs fonctionner sans la participation du Conseil Général ? Depuis l'échec du SMIDEP, la question ne se pose plus. Le 20 décembre 2003, la Communauté Urbaine de Marseille vote une délibération relative à la délégation de service public. L'exploitation de l'incinérateur sera donc confiée au privé à travers une nouvelle procédure d'appel d'offres, la troisième depuis 1989.

### **Le contrôle auto-immunitaire**

Ces différentes tactiques et usages politiques de l'incinérateur ne sont pas exclusifs mais se combinent les uns aux autres en une multitude de variantes. L'exemple suivant présente une part de chacun des précédents. Il s'agit d'une initiative pleine de bonnes intentions lancée le 24 juin 2003 par le Port Autonome : la création d'un Conseil Consultatif du Développement Durable (CCDD). Sous ce vocable à la mode, chacun peut voir midi à sa porte. Les élus de Ouest Provence diffusent cette information en mettant l'accent sur la démarche de « concertation » ouverte sur les perspectives d'aménagement de la zone industrialo-portuaire du golfe de Fos <sup>446</sup>. Le media d'information en ligne *Novethic*, spécialiste en matière de « responsabilité sociale des entreprises » insiste lui sur le « développement durable » : ce serait parce que le Port Autonome est bien conscient des problèmes « alarmants » de pollution qu'il a « décidé d'agir pour que les développements futurs de Fos n'engendrent plus les mêmes dommages pour l'environnement et les riverains » <sup>447</sup>. Une ingénieure de l'École des Mines donne une interprétation encore plus pastorale de la création du CCDD : « le Port cherche à s'intégrer pleinement dans son territoire, être en

---

<sup>445</sup> Laurent LEONARD, « La ministre Roselyne Bachelot plaide pour l'incinérateur », *La Provence*, 6 décembre 2003.

<sup>446</sup> Dépêche parue dans les actualités du site internet de Ouest Provence, « Concertation pour le développement de la Z.I.P. », 25 juin 2003.

<sup>447</sup> Laurent FARGUES, « Le port industriel de Fos se met à l'heure du développement durable », *www.novethic.fr*, 13 octobre 2003.

*cohérence aussi bien avec les industriels, avec les riverains et avec la nature* »<sup>448</sup>. Pour les associations locales, le Port Autonome ne fait que pallier son manque de communication, conscient que ses nouveaux projets de développement soulèvent autant d'inquiétudes que de réticences. Il ne fait en cela que suivre l'exemple de Solamat-Merex, à la différence notable que le CCDD évite de parler des sujets qui fâchent. Ni les projets de terminal méthanier ni d'incinérateur de Marseille n'ont droit au chapitre : « *trop tard pour l'un, trop tôt pour l'autre* » répond le président du CCDD, M. Aristide Kaïdonis. Car le contexte politique est bien plus explicite que les justifications morales avancées par le Port Autonome. Le CCDD est en effet né quelques mois après la fin de la très contestée enquête publique du terminal méthanier, le 18 février 2003. Et quand on sait que le conseil municipal de Fos-sur-Mer a rendu un avis négatif au projet pour proposer qu'il soit installé au Tonkin ou au Caban plutôt qu'au Cavaou, on comprend mieux les motivations du CCDD. Il s'agit tout simplement de calmer les oppositions pour faciliter l'implantation des prochains projets industriels, comme le démontre ci-après la courte vie de cette structure. Dans un tel contexte, le CCDD ne peut en effet que faire office de coquille vide pour DPLGF. Quand Solamat-Merex reconnaissait sa faute et le mal infligé lors de l'accident, le CCDD se contente de professer le bien et de convertir les fidèles à sa cause. Une méthode clairement exprimée dans sa plaquette de présentation : « *on s'est rendu compte que lorsqu'on encourageait les gens à comprendre, on arrivait à les mettre en phase de réflexion commune avec des résultats forts intéressants* »<sup>449</sup>. Dans la philosophie pastorale, le peuple est naturellement bon et ce n'est jamais que par peur ou méconnaissance qu'il se soulève. Il s'agit donc d'instruire les ignorants. Le ton devient professoral et solennel. « *L'homme doit être au centre de ce nouveau modèle de pensée* », « *Ce comité doit développer un rapport de confiance en donnant toutes les vérités sur les projets à venir, pour donner à chacun la possibilité d'avoir une vision commune des enjeux et de proposer des solutions* », proclame Aristide Kaïdonis dans la même brochure. Le meilleur étant que les vérités alors proclamées seront démenties par la suite. Pour ne donner qu'un exemple, mais de poids, les experts du Port Autonome et de GDF déclaraient à l'époque que l'implantation du deuxième terminal

---

<sup>448</sup> Bénédicte JUBLAN, *La nouvelle politique énergétique du Port Autonome de Marseille pour la zone industrielle et portuaire de Fos*, note de synthèse, thèse professionnelle de l'ISIGE, Fontainebleau, 2003-2004.

<sup>449</sup> CCDD, *Quel avenir pour le développement durable de la zone industrielle du Golfe de Fos ?* 2003 ou 2004.

méthanier ailleurs qu'au Cavaou, était impossible pour des raisons tant économiques que techniques : « *il faudrait approfondir le chenal d'accès pour les bateaux et "la faisabilité technique n'est pas garantie", d'après GDF. Surtout, cela enchérirait le prix du gaz pour le consommateur par « accumulation des coûts de production »* <sup>450</sup>. Et qu'apprend-on fin 2007 ? Que le Port Autonome négocie avec Shell l'implantation d'un troisième terminal méthanier... au Caban <sup>451</sup>. Il s'agit du projet désormais connu sous le nom de Fos Faster (après Fos 2XL / to excel, quelle poésie), terminal en phase de réalisation et effectivement plus cher que Fos Cavaou, mais pas tant que ça : 800 millions d'euros pour Fos Faster contre 350 millions prévus initialement pour Fos Cavaou, mais 600 millions d'euros au final pour cause d'accident et de retard <sup>452</sup>. Les enjeux n'étaient donc pas du tout techniques, seulement économiques... et politiques (voir ci-dessous *Comment faire de la concertation un miroir aux alouettes*).

Ainsi, les « vérités » du CCDD sont contextuelles. Les faits non plus ne sont pas à la hauteur des bonnes intentions annoncées : « *force est de constater que si le comité existe, la consultation est plutôt un monologue dirigiste orienté pour faire « avaler » avec un soi-disant simulacre de concertation, un programme déjà largement ficelé, conteste DPLGF avant de lister les projets approuvés par le CCDD : fermeture de la plage du Cavaou, implantations d'éoliennes aux abords des Carabins, nouveau tracé d'autoroute au pied de la colline »* <sup>453</sup>. Devant cette opposition, la tentative de désamorçage pastoral tourne court et c'est la couronne du prince qui apparaît sous les déguisements du berger.

*« On en a un peu marre des réunions, poursuit Louis Barnes de DPLGF. On a eu le CCDD que nous avons fait couler. Ils voulaient enlever le sable du Cavaou. Ils arrivaient avec des projets tout faits, ce qui les intéressait c'était de dire que nous participions à ces réunions là, comme ça on cautionnait leurs conneries »* <sup>454</sup>

En janvier 2004, Aristide Kaïdonis exclut du CCDD l'association DPLGF et le collectif anti-incinération de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Motif : leur présence n'est pas constructive. Mais

---

<sup>450</sup> Etienne BALLAN, « Fos refuse d'avoir des gaz », *Le Ravi*, juillet 2003.

<sup>451</sup> Gérard TUR, « Shell veut investir à Fos-sur-Mer », *usinouvelle.com*, 19 décembre 2007.

<sup>452</sup> Guillaume MAINCENT, « Nouveau report pour le terminal méthanier de Fos-Cavaou », *usinouvelle.com*, 6 juillet 2009.

<sup>453</sup> Archives internet de DPLGF, *Comité Consultatif du Développement Durable. Comité consultatif ou comité coercitif ?*, 30 novembre 2003.

<sup>454</sup> Entretien réalisé par Stephan Castel et Pierrick Cézanne-Bert, CESSA, Marseille (date non communiquée).

de construction, le CCDD n'en verra pas la moindre couleur. A force de vouloir éviter le moindre souffle, cette structure qui avait l'ambition de « *constituer un véritable plan de bataille du PAM pour les années à venir* » se révèle n'être qu'un château de cartes. Un an après sa création, le Port Autonome annonce en juin 2004 qu'il envisage la fermeture définitive du CCDD <sup>455</sup>. Il aura donc partagé le même destin fulgurant que le syndicat mixte du Conseil Général, le SMIDEP (2000-2001). Et ce pour les mêmes raisons : une erreur de mixage entre dispositifs de contrôle et de pouvoir. Ce n'était pas la bonne manière de faire. CCDD et SMIDEP ont en commun d'avoir voulu amalgamer ou faire passer une logique de souveraineté immunitaire pour un dispositif de contrôle. Mais dans la cuisine du désamorçage pastoral, le pouvoir est cette goutte de jaune qui empêche les blancs de monter. La contestation ne se désamorce pas par pouvoir imposé. Interdire les sujets qui fâchent, fixer les rôles et les frontières du débat pour exclure les récalcitrants, est la meilleure manière de souffler sur les braises de la contestation. Le CCDD a développé une logique de souveraineté immunitaire qui, n'ayant pas lieu d'être, s'est finalement retournée contre lui. En voulant s'immuniser contre les conflits, c'est sa propre immunité, sa légitimité et sa raison d'être que le CCDD a abattues. Il s'agit donc d'un processus auto-immunitaire <sup>456</sup> qui, en se trompant d'ennemi, a engendré de lui-même le mal dont il cherchait à se défendre. Conflits et polémiques ne sont pas le mal que les anticorps de la concertation doivent éliminer. Ce sont eux qui produisent les anticorps du corps social. Ils sont plutôt les garants de la concertation. Une concertation digne du contrôle dont elle est le nom ne se donne pas pour mission d'exclure ou d'éliminer les conflits, mais de les intégrer. Elle les absorbe pour mieux en filtrer la puissance pathogène, les rendre acceptables et permettre de vivre avec. Solamat-Merex a réussi à éviter le conflit parce qu'elle a su reconnaître le mal et montrer qu'elle faisait son possible pour permettre à chacun de vivre avec, en améliorant son système de défense anti-nuisances et anti-pollutions. Elle a donc traduit un péril en risque. Le CCDD en a fait un danger, alors qu'il n'était pas taillé pour ce genre de logique. Il faut un système de pouvoir pour traiter avec le danger. Et de pouvoir, le CCDD n'en a que le

---

<sup>455</sup> Archives internet de MCTB, *Le CCDD aura vécu*, 21 juin 2004.

<sup>456</sup> DERRIDA Jacques, 2004, « Auto-immunités, suicides réels et symboliques », in DERRIDA Jacques, HABERMAS Jürgen et BORRADORI Giovanna, *Le 'concept' du 11 septembre*, Paris, Galilée, 2004, pp. 144-145.

fantasme et il n'est pas de son côté. Cela est moins dû au caractère consultatif de cette structure, qu'à sa composition interne. Il y a dans le CCDD des représentants du Port Autonome, des associations, des industriels et des syndicats, beaucoup d'experts ou de « personnes qualifiées » invitées, mais pas ou peu d'élus.

L'interprétation d'un membre du CCDD sur les raisons de son échec.

*« Alors pour retracer grosso modo, le CCDD a été un organe de concertation mis en place par le Port Autonome, il y a de ça un peu plus de deux ans, qui s'est aperçu qu'il avait besoin de communiquer avec les gens. Sauf que, les élus ont dit plus tard qu'ils n'étaient pas invités à ce conseil, et particulièrement le président Granié a demandé publiquement que soit fermé ce Conseil Consultatif du Développement Durable et il l'a obtenu. Et il l'a obtenu ! En disant tout simplement que les élus n'étaient pas représentés dans ce conseil. Hors, hors... moi je peux dire, j'ai participé à certaines de ces réunions, je n'ai jamais vu autant de fossés en place et je n'ai jamais vu autant de gens de la mairie de Fos sur place. C'est dire à quel point il y avait possibilité pour les associations de faire entendre leurs voix. Mais ça ne leur a pas suffi. Ils ont préféré le faire fermer.*

Si une association comme DPLGF se sent bâillonnée et utilisée comme caution démocratique, si les élus locaux ont l'impression que le CCDD est un doublon vulgarisé et fantoche du conseil d'administration du Port Autonome auquel ils participent déjà, si même les dirigeants du Port Autonome ne trouvent pas leur compte en voyant le CCDD envenimer les conflits, alors le CCDD ne pouvait que s'écrouler sur lui-même. Cet épisode montre toutefois qu'il y a des rôles et des places établies desquelles il est *risqué* de sortir. Risqué, car dans le CCDD comme dans la plupart de ce type d'institutions participatives, les associations *doivent* être constructives. Pas de place pour l'opposition, contrairement à toutes les institutions politiques de la démocratie : conseils municipaux, assemblée nationale etc. Dans leurs relations publiques entre la mairie et le monde extérieur, les associations ont une place très précise qu'elles doivent tacitement respecter. Entre Ouest Provence et DPLGF par exemple, « *il y a une connivence d'idées mais chacun a son rôle*, explique M. Patrick Boullay, discrète éminence grise, conseiller de Bernard Granié et directeur de la communication du SAN Ouest Provence : *le maire dialogue avec les patrons et le préfet, et de son côté,*

*l'association laboure le terrain* »<sup>457</sup>. Devant cette organisation stratégique, on comprend en effet que l'arène ouverte par le CCDD ne vienne troubler les plans de batailles. D'une façon générale, toute procédure de concertation qui échappe au contrôle ne peut qu'enclencher un processus autodestructeur puisqu'elle se mettra à attaquer les valeurs mêmes qui lui ont donné naissance : les connaissances des experts vont être contestées, la neutralité des uns et des autres questionnée, le bien-fondé des projets attaqué, le principe de démocratie représentative, cher aux élus, bousculé. Solamat-Merex a accepté de se remettre en question et s'en est sortie en jouant le jeu du contrôle sans une goutte de pouvoir. Le CCDD n'en a rien voulu savoir et a coulé.

### **Les élections cantonales attisent puis refroidissent le conflit**

Chaque force en présence conforte ses positions pendant l'année 2004. La « course contre la montre » entre le Conseil Général et la Communauté Urbaine démarre à la toute fin de l'année 2003. Le 19 décembre, le Conseil Général présente son ordre de bataille de réalisation du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, prévu pour entrer en action en automne 2005. Le lendemain, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole vote une délibération relative à la délégation de service public pour la construction de son centre de traitement avec incinération. Les élections cantonales et régionales de mars approchent. La tension est à son comble, savamment entretenue par les politiques, les médias et les associations. Même les institutions participent à cette agitation, puisque c'est le 20 janvier 2004 que le CCDD décide d'exclure de son cénacle les associations de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Le 20 février, l'association Fare Sud tire un coup de semonce contre l'incinérateur en déposant un « recours gracieux » auprès de Jean-Claude Gaudin pour lui demander d'annuler la délibération de la Communauté Urbaine du 20 décembre 2003. Une procédure qui permet de gagner du temps auprès des tribunaux afin de préparer un recours en bonne et due forme. Les associations qui souhaitent en effet contester une délibération municipale disposent d'un délai de deux mois pour le faire, au-

---

<sup>457</sup> Etienne BALLAN, « Fos refuse d'avoir des gaz », *Le Ravi*, juillet 2003.

delà duquel leur acte n'aura aucune valeur juridique. Nous avons vu qu'un recours d'Ecolog'Istres contre l'autorisation préfectorale d'exploitation de la décharge d'Entressen, avait en effet été rejeté en octobre 2001 au motif qu'il avait été déposé hors délai. Quelques jours après Fare Sud, DPLGF s'attaque quant à elle au terminal méthanier et dépose un recours auprès du Tribunal Administratif. Le 13 mars, à une semaine des élections, un collectif d'associations contre l'incinération, dont DPLGF, manifeste à Istres pour remettre au sous-préfet une pétition de 20 000 signatures. Des lettres sont envoyées aux élus de la Communauté Urbaine et le 23 mars, en pleine période électorale, entre les deux tours pour être précis, l'association WWF lance une vaste offensive contre l'incinération. « *La Camargue risque de se retrouver cernée par quatre incinérateurs* », dénonce Daniel Richard, président du WWF-France, qui connaît bien la question puisqu'il possède une maison en Camargue. Sont incriminés : l'incinérateur de Montpellier à Lunel-Viel qui fonctionne depuis deux ans, l'incinérateur de Nîmes à Nîmes-la-Bastide, qui entre en service le 1<sup>er</sup> juillet et les deux projets annoncés à Fos-sur-Mer.

*« Ces deux derniers devraient brûler les ordures de la Communauté Urbaine de Marseille. Par ailleurs, seront également inclus, les déchets industriels et hospitaliers, ce qui laisse présager, pour ces derniers, des déchets radioactifs issus des traitements du cancer »*<sup>458</sup>

Le ton est donné. Pour accuser le coup, le WWF mène ce 23 mars des actions simultanées en différents lieux. A Nîmes, c'est une campagne de prises de sang qui est effectuée devant les caméras pour effectuer un « état zéro » des riverains de Nîmes-la-Bastide. À Port-Saint-Louis-du-Rhône a lieu une conférence-débat et face à la mairie de Marseille, l'association organise une conférence de presse pour révéler les résultats d'un sondage effectué en mars par le CSA sur l'incinération des déchets en PACA et en Languedoc-Roussillon. Trois personnes interrogées sur quatre pensent que l'incinération peut avoir un impact sur leur santé. Commentaire du journaliste Frédéric Guilledoux à quatre jours du deuxième tour des cantonales : « *la bataille de l'incinérateur a d'ores et déjà contribué à la déroute de la droite dans les Bouches-du-Rhône, particulièrement dans les communes de l'ouest du département,*

---

<sup>458</sup> Patricia MAILLE, « Incinérateurs. La Camargue en danger ? », *La Marseillaise*, 24 mars 2004.



où *Renaud Muselier touche le fond* »<sup>459</sup>. Ce sera effectivement le cas. Michel Vauzelle et Jean-Noël Guérini conservent leurs postes respectifs à la Région et au Département. Après les élections, la tension retombe et la « *course de vitesse* » annoncée en grande pompe n'a plus rien de spectaculaire ni de visible. Voici venu le temps des dossiers. Le contrôle reprend le pas sur les exhibitions électorales de puissance pratiquées par le pouvoir. Difficile de travestir l'aridité des procédures techniques et administratives en une joute héroïque et captivante. Le Conseil Général poursuit son Plan et disparaît temporairement de la scène médiatique sur la question des déchets, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, le 16 novembre.

À Fos, le devant de la scène est occupé par les deux autres projets de développement industriel du Port autonome : le terminal méthanier de GDF et le terminal porte-container Fos 2XL. À Istres, les services de l'intercommunalité Ouest Provence sont occupés par la réalisation d'une charte de l'environnement et la création des Commissions locales d'information et d'échanges (CLIE), où les industriels volontaires viennent répondre aux questions des riverains de leurs installations sur les problèmes d'environnement, de santé, de risques majeurs et de pollutions. Ce ne sera qu'à partir de l'année 2005 que les services d'Ouest Provence s'investiront fortement sur la question de l'incinérateur de Marseille, ainsi qu'en atteste le graphique en introduction du chapitre 4, qui représente le nombre mensuel d'articles sur l'incinérateur publiés sur le site internet *ouestprovence.fr*. Pendant quelques mois, le conflit de l'incinérateur passe alors au second plan, d'un point de vue purement médiatique bien entendu.

Le projet de la Communauté Urbaine avance donc sans être inquiété. Six ans après l'annulation de l'appel d'offre pour l'incinérateur des quartiers nord de Marseille, la Communauté Urbaine publie son troisième appel d'offres le 8 avril. Quatre candidats sont sélectionnés dès le 15 juillet. On retrouve les mêmes qu'au début, treize ans plus tôt, plus un outsider espagnol. Il s'agit des incontournables groupes Véolia (ex-Générale) et Suez (ex-Lyonnais), d'une filiale d'EDF (Tiru, où Suez et Véolia sont également représentées) associée à la filiale française du spécialiste suisse de l'incinération, Von Roll Inova, et d'un

---

<sup>459</sup> Frédéric GUILLEDOUX, « Incinérateur : la grande inquiétude », *Marseille l'Hebdo*, 24 mars 2004.

nouveau prétendant, Valorga, filiale spécialisée dans la méthanisation de l'espagnol Urbaser, la branche environnement d'une major du bâtiment espagnol, le groupe ACS. Le projet d'incinérateur sera rendu public fin juillet par publication dans le journal *La Provence* du 26 juillet 2004 et dans le journal *Le Monde* du 28 juillet 2004.

Pendant ce temps à Vitrolles, la nouvelle équipe municipale (PS et apparentés) valide en juillet le projet présenté par l'équipe municipale précédente (extrême-droite), d'implanter un incinérateur pour brûler les boues de la future station d'épuration. Mise à part un tract diffusé par l'association L'Étang Nouveau, ce projet n'a quasiment pas laissé de traces médiatiques et n'a, à ma connaissance, jamais été évoqué par les anti-incinérateurs. Il est pourtant un bel exemple des bénéfices collatéraux apportés par la politisation de la lutte contre l'incinérateur de Marseille. Le projet a en effet rapidement été étouffé par le Conseil Général, en dépit du soutien du préfet. Un conseiller municipal de Vitrolles en témoigne :

*« Nous avons eu, dès notre élection [fin 2002], une forte pression du Préfet pour conclure ce dossier. Par rapport aux directives européennes, la France était en retard dans ce domaine et payait des pénalités. Dans un premier temps, nous avons considéré que le meilleur moyen de répondre à ces pressions était de prendre le projet tel qu'il avait été prévu (même s'il était bloqué pour des raisons « diverses »). Le Conseil Général, cofinanceur de l'équipement, nous a fait savoir que ses engagements contre l'incinérateur de Fos l'obligeaient à une certaine cohérence et nous a demandé de reconsidérer le mode de traitement des boues »<sup>460</sup>*

Robert Assante en donne une version... plus personnelle :

*« Monsieur le Maire de Vitrolles a lancé un appel d'offres pour faire un incinérateur, brûler ses boues de station d'épuration. Où est la logique ? Lui il a droit de le faire ? Moi j'dois pas faire ce qu'on me dit, mais lui il a droit de le faire ? Qu'est-ce que c'est que ces conneries ?*

*Ah le Maire de Vitrolles a lancé un appel d'offres ?*

*Ouais, que Guérini quand je lui ai sorti ça en pleine séance, ils sont tous tombés à la renverse. Il lui a interdit de le faire donc il a annulé la procédure. Je vous signale qu'il avait notifié le marché, il a un procès sur le cul maintenant. Et comme la ville de Vitrolles a pas un rond, c'est intelligent »*

---

<sup>460</sup> <http://www.laprovence.com/article/vitrolles/le-debat-sur-lamenagement-du-littoral-refait-surface>. Propos publiés sur le site le 4 septembre 2008 en réaction à l'article de Laurent Alexandre, « Le débat sur l'aménagement du littoral refait surface », *laprovence.com*, publié le 23 août 2008.

Le projet d'incinérateur de Vitrolles sera donc abandonné en 2005 au bénéfice du compostage et son maire soutiendra par courrier, en 2006, le combat des fosséens contre l'incinération.

Ailleurs en 2004, « *la guerre des incinérateurs* »<sup>461</sup> se poursuit : à côté de Tours, le maire d'un petit village porte plainte pour menaces de mort depuis que des anti-incinérateurs lui ont dit qu' « on » pouvait faire « *comme à Nanterre* », où un homme avait ouvert le feu sur le conseil municipal en 2002. À Vaux-le-Pénil, près de Melun (Seine-et-Marne), des riverains portent plainte contre un incinérateur fermé deux ans auparavant après une quarantaine d'années de service et aussitôt remplacé par un nouveau<sup>462</sup>. À Gien, dans le Loiret, des mesures effectuées en août révèlent un taux anormal en dioxines, 2000 fois supérieur à la norme. L'incinérateur sera fermé par arrêté préfectoral quatre mois plus tard. À Paris enfin, depuis le siège de l'UNESCO et en présence de nombreuses personnalités (Nobels de médecine, membres de l'Académie des sciences, M. Boutros Boutros-Ghali, Mme. Corinne Lepage, M. Nicolas Hulot...), l'Association française pour la recherche thérapeutique anticancéreuse (ARTAC), menée par le Pr. Belpomme, lance l'Appel de Paris début mai. Une « *déclaration historique sur les dangers sanitaires de la pollution chimique* », qui condamne, entre autre, le recours aux incinérateurs pour traiter les déchets ménagers.

## **Comment faire de la concertation un miroir aux alouettes**

Juste après les cantonales de 2004, le grand débat public du projet Fos 2XL se déroule des mois d'avril à juin. Organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), il s'agit d'une procédure de concertation beaucoup plus poussée que l'enquête publique et réservée aux projets d'infrastructures les plus importants. Plus récente aussi, puisque la CNDP a été créée par la loi « Barnier » du 2 février 1995, tandis que l'enquête publique remonte à Napoléon Bonaparte.

---

<sup>461</sup> Gérard PETITJEAN, « *La guerre des incinérateurs* », *Le Nouvel Observateur*, semaine du 15 avril 2004.

<sup>462</sup> « A Vaulx-le-Pénil, 70 riverains portent plainte », *Le Quotidien du Médecin*, 29 mars 2004.

### Extension de l'enquête publique

En pratique, l'objectif du débat public est de venir compléter et faciliter l'enquête publique des plus gros projets d'infrastructures. Il ne la remplace pas mais s'y ajoute et permet de donner une ampleur beaucoup plus grande aux échanges entre acteurs et population locale. A la différence de l'enquête publique, le projet d'équipement est suivi dans le temps par la CNDP, ce qui est un progrès certain. Le débat public intervient du stade des études préliminaires jusqu'à celui de la réalisation, c'est-à-dire aussi bien en amont qu'en aval de l'enquête publique. Les documents mis à la disposition des citoyens sont également plus fins, mieux élaborés et rédigés que les liasses techniques des enquêtes publiques. Des contre-expertises peuvent être demandées par la CNDP. Les associations et autres participants peuvent rédiger des cahiers d'acteurs synthétisant leurs remarques et contre-propositions. Une dizaine de réunions publiques sont organisées. Les débats sont plus médiatisés, intégralement retranscrits et disponibles sur internet...

Cependant, tous les projets d'infrastructures ne peuvent pas donner lieu à l'organisation d'un débat public par la CNDP, contrairement à l'enquête publique qui est, elle, systématique. Seuls sont éligibles les projets d'infrastructures d'intérêt national présentant « *de forts enjeux socio-économiques* » ou ayant « *des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ». La loi en dresse la liste : nouvelles centrales nucléaires, barrages hydroélectriques, aménagements portuaires, autoroutes, aéroports, lignes TGV, lignes haute tension, oléoducs, etc. – à l'exclusion bien sûr des installations militaires, puisque le secret-défense est l'antithèse du débat public et peut être amené à limiter la portée des débats, notamment dans le cas du nucléaire. La loi fixe également les seuils en-deçà desquels un débat public ne peut pas être organisé. Auquel cas, seule l'enquête publique a lieu. Ainsi, le projet de tramway de Marseille a été rejeté par la CNDP en 2003, au motif qu'il s'agissait d'un projet d'intérêt local et non national. L'organisation d'un débat public pour le projet d'incinérateur de Marseille sera également refusée par la CNDP car le montant des investissements est inférieur au seuil requis, mais nous y reviendrons.

D'après Georges Mercadal, haut fonctionnaire issu de l'école polytechnique et vice-président de la CNDP qui sera nommé président du débat public Fos 2XL, cette procédure constitue « *une véritable innovation sociale, qui paraît très adaptée aux lacunes et difficultés de fonctionnement de la démocratie française* »<sup>463</sup>. Comme toutes les procédures qui s'appuient sur un dispositif de contrôle pour fonder leur légitimité, il s'agit de conjurer un risque que le géographe Philippe Subra traduit de la manière suivante :

---

<sup>463</sup> Georges MERCADAL, « Garantir le débat », *Projet*, 297 (2), 2007, p. 4-13.

*« À l'origine de la nouvelle procédure il n'y a pas un projet politique d'extension de la démocratie (...). En réalité l'objectif n'était pas tant d'améliorer le processus de décision publique en matière d'aménagement (...) que, beaucoup plus trivialement, de pouvoir continuer à aménager dans un contexte devenu très difficile, en désamorçant le conflit le plus en amont possible, avant que le projet ne soit finalisé, avant l'enquête publique, avant que les opposants ne puissent attaquer la déclaration d'utilité publique devant les tribunaux administratifs »<sup>464</sup>*

Les conflits sont en effet couteux et risqués pour les porteurs de projets : blocages, perte de temps et augmentation des frais à cause des occupations de sites, des sabotages ou des procédures judiciaires, l'ensemble pouvant conduire parfois jusqu'à l'abandon des projets. Mais le débat public l'est tout autant pour eux puisque d'une part, les maîtres d'ouvrage en supportent les coûts. Les contre-expertises que la CNDP a le pouvoir d'exiger sont aussi à leurs frais. D'autre part, le débat public a parfois abouti à l'abandon du projet, comme dans les cas de la ligne haute tension Boutre-Carros ou de l'autoroute A 32. La tentative de désamorçage du conflit peut aussi très bien produire l'effet inverse si les acteurs se sentent floués et accroître le ressentiment au lieu d'améliorer « l'acceptabilité » des projets, pour reprendre le langage des aménageurs. De la théorie à la pratique, on voit alors le débat public se mettre à changer de statut. Dans l'esprit de ses promoteurs, le débat public est présenté comme un dispositif de contrôle qui est à la fois indépendant du pouvoir et ne le détient pas :

*« Les parlementaires ont voulu mettre en place un processus d'influence sur la sphère décisionnaire sans que le débat public ait lui-même un pouvoir décisionnaire. Il s'agit d'une influence, un aimant qui oriente plus ou moins la limaille mais ne la commande pas. Tel est bien l'essentiel du dispositif : l'organisation par une commission indépendante, garante de l'expression de tous et de l'accès à l'information, et qui n'est pas chargée de donner un avis à la fin du débat »<sup>465</sup>*

Contrairement à l'enquête publique, dont la finalité est de donner au préfet un avis favorable ou non sur le projet, le rôle du débat public serait seulement d'informer les décideurs et de se contenter de « rendre compte de tout ce qu'elle a entendu, sans infléchir dans un sens ou dans l'autre à partir de ses convictions » ; cela dans l'objectif bien pastoral de « retrouver la confiance » et de « répondre largement à la demande sociale » sans pour

---

<sup>464</sup> Philippe SUBRA, « A quoi et à qui sert le débat public ? », *Hérodote*, 110 (3), 2003, p. 151.

<sup>465</sup> Georges MERCADAL, *op. cit.*

autant « entraver le fonctionnement ni n'enlever la responsabilité à la maîtrise d'ouvrage et à la démocratie représentative » (Ibidem). Dans la pratique cependant, la théorie du contrôle est traversée d'enjeux de pouvoir et de puissance. Ainsi que le fait remarquer Philippe Subra, « les présidents des commissions particulières résistent rarement à la tentation de donner leur avis, voire à esquisser une solution de compromis, qu'ils se découvrent sur le tard une vocation d'aménageur ou que leur passé professionnel les y prédispose »<sup>466</sup>. Le débat public devient alors une formidable arène politique : « Le débat public n'est pas seulement un moment où s'affrontent et s'échangent des arguments. C'est aussi un moment où se constitue du pouvoir et où les rapports de forces et les relations entre acteurs se modifient »<sup>467</sup>. En filigrane des discours se tissent les alliances entre pouvoir et contrôle pour tenter de pacifier les puissances, les capturer ou les diriger contre leurs concurrents, tandis que l'on peut aussi voir comment les puissances apprennent le langage du contrôle pour contrer les pouvoirs ou au contraire se laisser peu à peu séduire par le pouvoir et s'ériger une position de notabilité. Le débat public est ainsi sujet et ouvre le champ à de multiples usages politiques. Voyons maintenant quels ont été ses effets sur les conflits de la zone industrielle de Marseille / Fos-sur-Mer.

Avec le débat public Fos 2XL, c'est la première fois qu'une opération de concertation de cette ampleur a lieu à Fos-sur-Mer. Le projet de terminal méthanier de GDF, à Fos Cavaou, n'a en effet pas donné lieu à l'organisation d'un débat public par la CNDP, mais d'une simple procédure d'enquête publique, tenue du 2 janvier au 18 février 2003. Le projet correspondait bien aux critères légaux et un débat public aurait dû être organisé... s'il n'était passé in extremis, ainsi que le précise la CNDP : « Ce terminal n'a pas fait l'objet d'un débat public, puisque le projet est arrivé quelques semaines avant la création de la CNDP et que le Maître d'Ouvrage n'a pas souhaité provoquer un débat public »<sup>468</sup>. Il s'agit en fait de la « nouvelle » CNDP, installée en novembre 2002 suite à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui en élargit les missions. Mais l'on comprend surtout que GDF aurait pu demander l'organisation d'un débat public et s'en est abstenu. Nous savons déjà

---

<sup>466</sup> Philippe SUBRA, *op. cit.*, n°p 5, p. 159.

<sup>467</sup> *Ibidem*, p. 161.

<sup>468</sup> CNDP, « Compte-rendu du débat public sur le projet de création d'un nouveau terminal méthanier Fos Faster », 17 février 2011, p. 26.

quelle solution a posteriori a été proposée en succédané par le Port autonome : la constitution du Comité consultatif du développement durable (CCDD), avec les résultats que nous avons vus. Quand le débat public Fos 2XL est lancé en avril 2004, il faut donc se rappeler que les associations locales viennent d'être exclues du CCDD quelques mois plus tôt et que les élus de Ouest Provence et l'association DPLGF sont en pleine bataille judiciaire contre le terminal méthanier. Auxquels s'ajoutent bien entendu les projets d'incinérateurs de Marseille et Suez.

#### Les recours contre le terminal méthanier au Cavaou

En février 2004, l'association MCTB de Fos-sur-Mer déclarait avoir compté une quinzaine de recours (gracieux et contentieux) <sup>469</sup> intentés contre le permis de construire et l'arrêté d'autorisation d'exploitation du terminal méthanier. Ils pointent principalement :

- Le manque de concertation et le refus des Fosséens sur le choix du site : lors d'un référendum local, 4 400 habitants de Fos-sur-Mer (sur une population de 16 000) s'est déclarée à 98% contre le projet.
- Le choix de l'emplacement sur une faille sismique en activité.
- Le manque d'infrastructures pour l'évacuation de la plage (second pont).
- Les difficultés à conserver l'emplacement refuge pour les bateaux en détresse.

Un seul recours a finalement abouti. Le Tribunal Administratif de Marseille a annulé le 3 juillet 2009 l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2003 autorisant l'exploitation par GdF-Suez (les deux groupes ayant depuis fusionné) du nouveau terminal méthanier de Fos-Cavaou <sup>470</sup>. En cause, un défaut d'information concernant les risques sismiques liés à la faille qui passe sous le terminal méthanier. Alors que l'étude d'impact des risques sismique a été transmise au préfet, elle n'a pas été rendue publique au moment de l'enquête publique. En conséquence de quoi GDF devra refaire une nouvelle enquête publique, programmée en juillet 2011, mais je n'ai pas obtenu d'informations à son sujet.

---

<sup>469</sup> Source : <http://golfedefos.free.fr/terminal/terminalindex.htm#>, « Recours contre GDF », par Alain Terrier, publié le 16 février 2004.

Le maire de Fos-sur-Mer déclare quant à lui en 2005 : « *Pour ce terminal on n'a pas baissé les bras. Cinq recours ont été déposés devant la justice* ». Source : « Feu à volonté sur l'incinérateur », *20 minutes*, 6 janvier 2005.

<sup>470</sup> Guillaume MAINCENT, « Nouveau report pour le terminal méthanier de Fos-Cavaou », *usinenouvelle.com*, publié le 6 juillet 2009.

Selon le point de vue officiel du président de la CNDP, le débat public Fos 2XL s'est néanmoins tenu « *dans un climat serein* » et a « *pleinement donné satisfaction à ses participants qui ont tenu à le dire à diverses reprises* »<sup>471</sup>. Étant donné que seuls la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le groupe Verts du Conseil Régional se sont exprimés contre le projet, la CNDP déclare avoir : « *le sentiment non pas seulement d'une absence d'opposition mais bien plutôt d'une quasi-unanimité en faveur du projet* » (*Ibidem*, p. 7). Aucun élu, habitant ni représentant associatif local n'est en effet opposé à l'industrie et il faut préciser que même le projet de terminal méthanier n'est pas contesté en tant que tel, seulement sa localisation au Cavaou, plutôt qu'au Tonkin ou au Caban. « *Pour autant, tous les participants n'ont pas manifesté la même satisfaction à l'égard du débat* », reconnaît Georges Mercadal, président de la commission particulière du débat public (CPDP) pour le débat Fos 2XL : « *Le président de l'association pour la défense et la protection du littoral et du Golfe de Fos s'est livré à une diatribe en règle, terminée curieusement par un hommage à la CPDP* »<sup>472</sup>. Un représentant de Voies Navigables de France me déclarait également de façon informelle que « *le débat Fos 2XL a été un fiasco. J'ai assisté aux deux premières réunions. On ne parlait pas de transports, c'était que des règlements de comptes. Du coup je ne suis pas allé aux autres réunions, à quoi bon ?* ». Il faut préciser qu'il a pourtant beaucoup été question des risques et nuisances posés par l'accroissement du trafic de poids lourds sur des routes déjà surchargées – les fosséens craignant de se retrouver dans la situation catastrophique vécue dans les années 60-70 pendant la création de la zone industrielle<sup>473</sup> – mais l'essentiel des questions portaient bien sûr ailleurs. Elles se sont traduites autour des questions de santé environnementale et de cumuls des pollutions : « *J'étais frappé que Fos 2XL ait mis en visibilité ces questions* »<sup>474</sup>, précise le chercheur Jean-Michel Fourniau qui a suivi le débat. Georges Mercadal était d'ailleurs conscient d'arriver dans un moment de tension où « *cet ouvrage n'est pas celui qui pose problème* »<sup>475</sup>. Tout le mérite lui revient de ne pas avoir clôt le débat ni voulu ignorer ces problèmes, mais plutôt de leur accorder en

---

<sup>471</sup> Yves MANCILLON, « Bilan du débat public. Projet Fos 2XL », CNDP, 9 juillet 2004, p. 6.

<sup>472</sup> Georges MERCADAL « Compte-rendu du débat public. Projet Fos 2XL », CNDP, 2004, p. 52.

<sup>473</sup> Voir à ce sujet Bernard PAILLARD (collaboration Claude FISCHLER), *La damnation de Fos*, Paris : Seuil, 1981, pp. 82-84.

<sup>474</sup> Séminaire « Débats publics », EHESS Marseille, mai 2007.

<sup>475</sup> « Le débat public est lancé sur Fos 2XL », dépêche publiée sur le site internet de Ouest Provence, le 23 avril 2004.



particulier la séance dite de « prolongement du débat » du 14 juin 2004 à Istres. Il est certain que la « sérénité » des débats et le fait que la plupart des acteurs aient salués l'action de la CPDP doivent beaucoup à cette ouverture, ainsi qu'aux qualités d'animateur et de modérateur de son président. Tout le contraire du CCDD et des réflexes immunitaires de la plupart des institutions locales qui cherchent en général à cloisonner et « *dépassionner* » les débats (voir chapitre 6, « *Le scandale est toujours contagieux* » et *Le cercle vicieux de la sécurité peut-il être vertueux ?*).

L'organisation du débat public par la CNDP a eu des conséquences importantes pour les acteurs et les institutions de la zone industrielle. Pour faire face aux nombreuses critiques qui lui sont adressées, le Port Autonome annonce pendant les débats son adhésion à Airfobep (association agréée pour la mesure et la surveillance de la qualité de l'air) et se montre favorable à la création d'un observatoire de l'environnement pour réaliser un état des lieux des pollutions de la zone. Conformément aux attentes exprimées pendant les débats, il annonce également qu'il supprime le CCDD et accepte de participer au montage d'une structure pérenne de concertation de la population pour les futurs projets d'aménagement de la zone, projet connu sous le nom de « pacte de concertation ». La question de l'incinérateur ayant par ailleurs été omniprésente pendant les échanges, le préfet décide de créer fin 2004 un groupe de travail sur les dioxines, polluant le plus célèbre des incinérateurs. Ce groupe de travail sera intégré aux activités du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI), placé sous la houlette du préfet et de la DRIRE (voir chapitre 3, années 1971 et 1991), et divisé en quatre sous-groupes : émissions, risque sanitaire, surveillance et communication/perception. Le débat Fos 2XL a ainsi soulevé beaucoup d'espoirs, raison pour laquelle Georges Mercadal encourageait les responsables locaux à maintenir le cap pointé par le débat :

*« Il est tellement remarquable dans ces conditions que le débat sur Fos2XL se soit déroulé comme il l'a fait, et que, suivant ses élus, la population « ne se soit pas trompée de débat », que cela fait une obligation d'autant impérieuse à l'auteur de ce compte rendu d'affirmer que le terminal méthanier n'est pas accepté ; et que si tout reste en l'état, cela obèrera l'avenir d'une amertume certaine : celle d'un projet imposé*

*de plus. Le fait qu'il y ait eu une concertation et que Gaz De France ait fait des concessions semble n'y avoir rien fait »*<sup>476</sup>

La prophétie s'est pourtant réalisée et l'amertume des déceptions n'a su être conjurée. Le groupe de travail sur les dioxines a vite scandalisé les associations : « *Ce groupe de travail il me choque. C'est un scandale. C'est comme pour l'amiante. Votre groupe de travail, c'est du pain béni pour M. Assante qui va se faire un plaisir de réutiliser vos conclusions* »<sup>477</sup>. Les associations et les élus de Ouest Provence y ont vu un « *organe de propagande* » du port, de l'État et des industriels (voir chapitre 5 « *Le politique vient polluer le débat* ») et ont rapidement quitté les lieux. Ouest Provence a même menacé de se retirer d'une institution collégiale qui participait régulièrement aux travaux du groupe, ce qui a obligé la DRIRE notamment à présenter son *mea culpa* et faire tout son possible pour tenter, en vain, de faire revenir les associations et les élus dans le groupe.

Autre espoir déçu issu du débat Fos 2XL, l'organisation par la CNDP d'un débat public sur l'incinérateur de Marseille. La loi impose un seuil en-deçà duquel un débat public ne peut être organisé. Seuls les incinérateurs qui représentent au moins 300 millions d'euros d'investissements peuvent bénéficier de l'action de la CNDP, or le projet de l'incinérateur de Marseille est estimé à... 299 millions d'euros. Un chiffre qui ne comptabilise que l'acquisition du terrain et la construction des bâtiments, sans intégrer le coût des équipements d'incinération, de filtrage des fumées, de production d'énergie etc. Le coût de l'incinérateur sera d'ailleurs estimé à 430 millions d'euros en 2010<sup>478</sup>. Considérant que le projet aurait effectivement mérité un débat public, la CNDP a cependant été contrainte de rejeter la demande de saisine des élus de Ouest Provence et de l'association WWF. Une décision aussitôt traduite en justice par Ouest Provence, mais toutes les requêtes de ce dernier ont été rejetées par le Conseil d'État.

---

<sup>476</sup> Georges MERCADAL « Compte-rendu du débat public. Projet Fos 2XL », CNDP, 2004, pp. 44-45.

<sup>477</sup> Réunion plénière du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollutions industrielles (SPPPI), Rousset-sur-Arc, 21 septembre 2005.

<sup>478</sup> Rachida BOUGHRIET, « Démarrage de l'incinérateur de Fos-sur-Mer », *actu-environnement.com*, 8 janvier 2010.

De quoi alimenter les désillusions : « *pour tout ce qui a été dit à Fos 2XL, il n'y a toujours rien. Tout ce temps perdu, ça sert à quoi ?* »<sup>479</sup>, s'exclame Daniel Moutet. Voyons maintenant comment les pistes prometteuses du pacte de concertation ont elles aussi été abandonnées. « *Après le débat sur Fos 2XL, tout le monde reprend ses petites habitudes, à faire chacun dans son coin* »<sup>480</sup>, résume le représentant de l'association écologiste WWF lors de la réunion de retour sur le débat Fos 2XL, à laquelle DPLGF était absente. « *Je voulais vous faire part de ma déception sur l'année qui vient de s'écouler* », poursuit le nouveau maire de Fos, René Raimondi<sup>481</sup> : rien n'a été envisagé pour que le trafic de poids lourds puisse contourner Fos ; le dernier projet d'aménagement en date, le projet Opale de parc éolien du Port autonome, nous a été révélé tardivement. « *Vous comprendrez que je sois déçu qu'à un moment donné on nous dise : " On va faire de la concertation ", et qu'on décide dans notre dos les entreprises. (...) On est loin aujourd'hui dans les faits de cette concertation dont nous parlons ce matin* ». A quoi le représentant du Port Autonome fait une réponse intéressante car il en rend responsables les agencements de pouvoir au sein desquels le port doit naviguer :

*« Ces attaques contre le PAM sont injustes, tout ça parce qu'il s'agit d'une entreprise dirigée par un directeur nommé par le conseil des ministres, alors que par sa composition, le conseil d'administration du port intègre un grand nombre d'élus. Et c'est le conseil d'administration qui prend les décisions. Il s'agit d'une structure où il y a beaucoup de débats, très longs, riches et parfois très difficiles. Bien entendu, le PAM est pour le protocole de concertation. Le temps que nous avons pris, vous l'avez considéré comme un refus de notre part. Toujours, vous nous avez perçus comme étant contre le Pacte. Nous sommes une entreprise publique, nous ne fonctionnons pas comme une entreprise privée, comme une association, où les décisions sont rapides. (...) La réalité économique elle est là, les projets, on ne les gagne pas facilement et on peut les perdre facilement. Les industriels demandent que leurs projets soient tenus secrets le plus longtemps possible. Il y a des dossiers qu'on ne peut pas communiquer. Le PAM ne peut parler des projets : on les instruit, on les présente au conseil d'administration, qui " sont " les élus »*

Malgré toutes les déclarations de bonnes intentions, le pacte de concertation sera finalement bel et bien enterré, confirmant l'inquiétude de Mercadal : « *les braises, si on les*

---

<sup>479</sup> Réunion de la Commission locale d'information et d'échange (CLIE) de Fos-sur-Mer, 7 mars 2006.

<sup>480</sup> Réunion de retour sur le débat public Fos 2XL, Port-de-Bouc, 3 février 2005.

<sup>481</sup> Afin de se concentrer sur sa fonction de président de l'intercommunalité Ouest Provence, Bernard Granié a démissionné de la mairie en octobre 2004 et cédé le fauteuil à son premier adjoint, René Raimondi.

*laisse s'éteindre, tout est fini. Il y a eu une dynamique, un capital social. Si ce capital n'est pas utilisé dans les six mois, un an... c'est terminé* ». On comprend alors pourquoi la plupart des militants anti-incinérateurs tiennent des propos complètement désabusés sur les opérations de concertation :

*« Depuis vingt ans de militance, je me suis rendu compte que la concertation était dirigée, qu'il s'agissait d'une concertation de copains. Chaque fois qu'on entre dans le contestataire, on l'élimine » (septembre 2006)*

*« A l'issue de toutes ces réunions dites "de concertation" et des enquêtes publiques qui se multiplient, pour soi disant prendre l'avis des populations, que pouvons nous constater ? L'information est tronquée, manipulée. La concertation n'est que leurre et foutaise. Les enquêtes publiques, un mauvais simulacre de démocratie. Les conclusions sont erronées, dirigées et partisans. Tout n'est que mensonge, contre-vérité pour mettre en place l'intérêt de lobbies industriels, à l'encontre de la santé des habitants et de leur environnement » (avril 2005)*

A noter qu'ils ne sont pas les seuls à douter des opérations de concertation, comme en atteste les propos de la plupart des ingénieurs de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie rencontrés pendant une formation à la concertation : *« La concertation, ça sert à faire avaler la pilule, c'est de la manipulation »* ; *« Quant on parle de l'incinération, moi je me pose la question de la concertation. J'ai l'impression que plus on concerte, moins on arrive à l'échéance. Il y a la question de la réelle participation du public. La concertation c'est plus pour convaincre »* <sup>482</sup>.

Il peut bien sûr arriver que certaines enquêtes publiques se passent « bien ». DPLGF a même *« apprécié le bon déroulement »* <sup>483</sup> des enquêtes publiques concernant les extensions de la raffinerie d'Esso et de l'incinérateur industriel Solamat-Merex à Fos-sur-Mer en 2004. Mais c'est alors pour mieux dénoncer la « partialité » du commissaire enquêteur qui avait présidé l'enquête publique du terminal méthanier. Comme nous allons maintenant le voir en développant le cas du « pacte de concertation », le pouvoir n'est jamais loin de la concertation. A chaque fois, les agencements de pouvoir se trouvent à la croisée des possibles qui ont contribué à l'abandon du pacte malgré l'unanimité dont il était censé

---

<sup>482</sup> Formation « Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Ademe, Paris, 25-27 octobre 2005.

<sup>483</sup> « Le retour n°3 d'Haon », site internet de DPLGF, 30 août 2004.

bénéficiaire. Les élus accusent le port et l'État, mais certains accusent les élus, rappelant que ce sont eux qui ont fait couler le CCDD parce qu'ils n'y étaient pas représentés. C'est l'hypothèse du savoir-pouvoir, recueillie en entretien :

*« C'était sans doute trop dangereux que nous ayons un contact direct avec les industriels, d'ailleurs on l'a vu : le débat public autour de Fos 2XL était enrichissant pour le port autonome mais aussi très enrichissant pour toutes les associations qui y ont participé. Donc les élus ne veulent pas partager le pouvoir.*

*- C'est pour ça que le pacte n'est toujours pas signé ?*

*- C'est pour ça que le pacte n'est toujours pas signé. Et c'est pour ça que la seule association qui dit que finalement signer le pacte, c'est pas très important bah, c'est toujours la même et c'est celle qui est proche des élus »*

D'après cette source, les élus auraient réservés le même sort au pacte qu'au CCDD pour des raisons de pouvoir. Ses propos s'appuient sur une réunion précédant celle du 3 février 2005, à laquelle je n'ai pas participé. Les élus de Ouest Provence y auraient « *mis le pied en travers de la porte* » pour être présents en tant qu'intercommunalité, et non en tant que simples représentants des trois villes : Port Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc, comme le souhaitaient la plupart des associations pour simplifier le montage du pacte. Le maire de Fos aurait notamment refusé de participer à cette réunion car il ne voulait y assister qu'en tant que représentant de l'intercommunalité Ouest Provence. Ce sera finalement l'« *éminence grise* » de Ouest Provence qui y sera envoyé, Patrick Boulay, directeur de la communication. Mais si Port Saint-Louis et Fos sont bien membres de Ouest Provence, la ville de Port-de-Bouc est elle membre de l'intercommunalité de Martigues, la CAOEB. Or, lors de la réunion du 3 février 2005, le représentant du port autonome déclare de façon très explicite : « *Faire un Pacte, oui ! Mais à la CAOEB et il faut inclure la commune d'Arles, qui fait partie du Conseil d'administration du port autonome, car le PAM est aussi sur les terrains de la commune d'Arles* ». Une position qui a fortement déplu au maire de Fos : « *concernant l'élargissement à la commune d'Arles, je ne suis pas d'accord. On est dans l'intercommunalité. Fos est représenté par le SAN Ouest Provence, alors on ne peut pas aller dans le sens des particularismes* ». Le montage politique du pacte s'avère délicat, les élus de Ouest Provence semblant effectivement vouloir garder la mainmise. La question du secret industriel va alors faire office de levier de pression. Nous avons vu que le représentant du

Port autonome invoquait les pressions exercées par les industriels pour maintenir le secret sur leurs projets « *le plus longtemps possible* ». Question à laquelle le représentant de l'association WWF se montre plutôt ouvert : « *On est prêt à discuter si on n'est pas d'accord. Depuis, c'est le silence radio. Sur le secret : discutons-en, mais réunissons-nous!* ». Le maire de Fos se montre plus intransigeant : « *J'insiste sur le nécessaire changement d'attitude du PAM. Le changement d'attitude est une condition au pacte* ». Mais d'après la source évoquée plus haut, Ouest Provence aurait tenu par la voix de Patrick Boulay une position sensiblement différente lors de la réunion précédente :

*« il a demandé ce que le port autonome a demandé plus tard par courrier. C'est-à-dire que nous conservions le secret sur tous les nouveaux projets qui pouvaient nous être présentés. Devoir de réserve et surtout ne pas communiquer ce qui venait de se passer lors de cette séance-là. Si c'était nous demander de participer à des réflexions et ne pas pouvoir les restituer aux adhérents de nos associations, c'était hors de question. Et puis ensuite nous avons reçu un courrier du port autonome, du président Brassard, qui reprenait les mêmes termes. (...) Et après, ils ont fait courir le bruit que le port autonome avait complètement fait modifier le pacte et enlevé toute sa substance en imposant que nous ayons le secret sur ces réunions. Résultat donc : les gens du coin ont dit " Ben on ne veut pas signer ça ! " »*

Le dispositif immunitaire et ses enjeux de pouvoir, de territoire et de secret a ainsi eu raison du pacte de concertation, donnant raison à un représentant associatif qui observait : « *Sur 2XL à mon sens, il n'y a pas de pouvoir, mais un conglomérat de forces. Mercadal cherchait un élu qui puisse prendre en main le sort de l'avenir quand il n'y a pas de pouvoir émergent* ». Ne l'ayant pas trouvé, un autre représentant associatif en concluait : « *Il y a des pouvoirs de blocage et de nuisance parce qu'il n'y a pas de pouvoir émergent* ».

Il y eut en revanche un pouvoir émergent sur la question de l'observatoire de l'environnement et de l'état des lieux de la pollution : Ouest Provence, qui décida de réaliser lui-même l'« état zéro » des pollutions de la région, en mandatant pour cela le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Un projet connu sous le nom de programme « aigrette » et suivi par l'« institut éco-citoyen » créé lui aussi par Ouest Provence en mai 2010. D'une façon générale, on peut dire que Ouest Provence fait souvent lui-même ce qu'il ne veut pas que les autres fassent à sa place. Il existe en effet trois structures collégiales qui auraient pu faire office d'observatoire de l'environnement et se charger de l'état zéro : Airfobep, pour la qualité de l'air, le Cyprès pour les risques industriels, et le SPPPI pour les

deux à la fois. Même si les élus en font partie, ces structures ont la mauvaise réputation d'être acquises à la cause de l'État et des industriels.

#### La mauvaise image d'Airfobep

Le discours réglementaire et normatif d'Airfobep passe en général très mal, par exemple quand le directeur d'une école de Fos est obligé de confiner ses élèves à cause d'une forte odeur de soufre, et qu'Airfobep (basé à Martigues) lui répond « tout est normal » parce que son capteur n'a rien relevé. Les fosséens reprochent régulièrement aux capteurs d'Airfobep de ne pas mesurer assez de polluants, de ne pas être assez nombreux, d'être mal placés mais aussi mal distribués, étant donné que la majorité des capteurs sont localisés autour de Martigues, où la population est plus importante, alors que la zone industrielle de Fos est plus grande.

Raisons pour lesquelles Ouest Provence préfère en général opérer indépendamment. Il en est de même en matière de risques industriels, puisque la plupart des collectivités de l'Étang de Berre (Ouest Provence, Martigues, Berre L'Étang) ont mis en place leurs propres dispositifs de concertation pour permettre aux riverains de rencontrer les industriels qui le veulent bien. Il s'agit des Commissions locales d'information et d'échanges (CLIE), que Ouest Provence a justement mis en place au moment du débat public Fos 2XL. Ouest Provence est donc omniprésent sur les questions environnementales. On ne peut certes pas leur reprocher de ne pas suivre les avis de leurs populations, ce qui explique également la popularité de ces élus auprès de la population. Cependant, il est difficile de ne pas remarquer la situation de quasi-monopole des élus sur les questions environnementales et il n'est un mystère pour personne que l'association DPLGF est extrêmement proche des élus, « *et tant mieux d'ailleurs* », disait un autre représentant associatif. Des actions de terrain jusqu'aux institutions, Ouest Provence s'est imposé comme un acteur incontournable et l'environnement est clairement devenu un enjeu majeur de pouvoir. Difficile dans ces conditions de faire la part des choses : les élus suivent autant les réactions de la population qu'ils contribuent à les construire et les orienter. C'est cela aussi un dispositif. On comprend également mieux pourquoi les projets industriels qui ignorent ostensiblement les élus en tentant de passer en force, ne peuvent faire office que de crime de lèse-majesté. Aussi important que soit le pouvoir de Ouest Provence, il se révèle impuissant face au projet d'incinérateur de Marseille. C'est probablement ce qu'il y a de pire pour un élu, lui montrer

l'impuissance de son pouvoir, de sorte qu'il n'aura de cesse d'en acquérir d'avantage ou d'en diversifier les formes s'il se refuse à baisser les bras. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles les élus de Ouest Provence ont fait tout leur possible pour entrer dans le pacte en tant que Ouest Provence et non en tant que simples communes. L'intercommunalité leur donne plus de force, condition *sine qua non* pour pouvoir espérer peser sur les décisions quand les enjeux économiques et stratégiques sont si importants. On passe alors de l'hypothèse du pouvoir-savoir à celle du pouvoir-danger, ce qui permet de proposer une interprétation de cette volonté ubiquitaire des élus locaux, d'être présents partout, sur tous les fronts et de vouloir apparemment tout contrôler : ont-ils le choix et peut-il seulement en être autrement ? Depuis la création de la zone industrielle, les questions de risques industriels et de pollutions ont soulevé l'opposition croissante des puissances locales, mais aussi nécessité le développement de procédures de contrôle et accru les demandes de protections. On peut certes dénoncer les contre-vérités et les usages politiques de l'information et du secret, mais on ne peut se contenter de cette critique. Nous avons autant besoin des puissances de dénonciation que des procédures de conjuration du contrôle ou des protections du pouvoir. C'est ce que rappelle Frédéric Neyrat : « *nulle possibilité d'existence individuelle et collective sans protections* »<sup>484</sup>. La montée en pouvoir de Ouest Provence est aussi nécessaire pour ces raisons. Les élus locaux ayant été complètement ignorés et exclus lors de la création de la zone industrielle, il n'est pas étonnant que l'acquisition de pouvoir soit devenu pour eux une quête existentielle dont le danger est à la fois le prétexte et l'enjeu. Pour Isabelle Stengers, « *refuser de prendre le pouvoir afin de garder les mains propres* » n'est pas la bonne manière de faire face aux catastrophes. « *Comment avoir du pouvoir est sans doute une meilleure question* »<sup>485</sup>.

---

<sup>484</sup> Frédéric NEYRAT, *Biopolitique des catastrophes*, Paris : éditions MF, coll. « Dehors », 2008, pp. 66-67 et 74-75.

<sup>485</sup> Isabelle STENGERS, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Paris : La Découverte, 2009, pp. 121-122.



# Chapitre 5

## Politiques du détraquement

*« On se pressait en foule dans la ruche féconde,  
Mais ces foules faisaient sa prospérité.  
Des millions en effet s'appliquaient à subvenir  
Mutuellement à leurs convoitises et à leurs vanités,  
Tandis que d'autres millions étaient occupés  
A détruire leur ouvrage »<sup>486</sup>*

Malgré l'opposition unanime de la population, des élus locaux et des nombreux soutiens obtenus, l'incinérateur entre en service en janvier 2010. Tous les moyens possibles et imaginables ont pourtant été employés pour empêcher et retarder sa construction. A commencer par une intense guerre juridique, qui illustre les mille et une manières dont les dispositifs de contrôle peuvent être associés aux machines de guerre pour solder les conflits de pouvoir. Les derniers éléments de l'historique du conflit de l'incinérateur seront alors présentés selon les différentes lignes judiciaires et considérablement résumés au regard des 650 pages de revue de presse que j'ai compilés des événements survenus de 2005 à 2008. Il est en effet apparu que si les élections municipales continuent de structurer les grandes lignes du conflit, comme dans la période 1989-2002, l'actualité judiciaire est tellement chargée à partir de 2005 qu'elle en devient la structure secondaire du conflit. Le déroulement chronologique des faits serait complètement illisible et ferait perdre de vue les processus d'ensemble. Il est alors préférable de suivre les différents fronts juridiques pour pouvoir comprendre la suite des événements. L'histoire de l'incinérateur se révèle alors exemplaire de ce qu'on pourrait appeler des politiques du détraquement. Le terme détraquement étant entendu dans le double sens de dé-traquer, littéralement « détourner de la piste », perdre la trace, et au figuré, celui d'une machine, d'un mécanisme dont le fonctionnement se dérègle. Nous verrons alors l'arsenal d'actions et de moyens utilisés par

---

<sup>486</sup> Bernard MANDEVILLE, *La fable des abeilles (première partie)*, Paris : Vrin, 1998 (1714), p. 30.

les anti-incinérateurs dans leur combat. Cela nous permettra de nous interroger sur les usages politiques de la pollution et des dangers, pour comprendre comment l'impossible détraquement du projet d'incinérateur a pu devenir le symptôme des détraquements du politique. Mais nous verrons également que les politiques du détraquement ne sont pas le seul apanage des contestataires et sont également employées par les porteurs de projets et les autorités pour disqualifier et délégitimer leurs opposants. Il apparaîtra au final que l'on peut soutenir la thèse que notre société ne fonctionne qu'en se détraquant.

## **GUERRE JURIDIQUE (2005-2010)**

De part et d'autre du conflit, une quarantaine d'actions judiciaires <sup>487</sup> ont été intentées contre l'incinérateur et la gestion des déchets de Marseille auprès de toutes les juridictions possibles : Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Tribunal de grande instance, Cours de cassation, Conseil d'État, et même devant la Commission Européenne. Les anti-incinérateurs y ont parfois gagné quelques batailles, mais leurs victoires se sont révélées n'être que des trêves éphémères. Tous leurs recours ont fini par échouer, sauf le dernier en date, mais la procédure n'est pas terminée. Deux recours sont encore en lice. La complexité de ces aspects juridiques aurait largement méritée une thèse de droit de l'environnement ainsi qu'une enquête de terrain auprès des juges et avocats, ce qui est un autre objet. N'étant pas familier de cet univers, je ne présenterai donc qu'un panorama des huit thématiques judiciaires exprimées pendant le conflit :

### **L'organisation du débat public**

Pour demander l'organisation du débat public refusé par la Commission Nationale du Débat Public, Ouest Provence dépose en février 2005 deux requêtes auprès du Conseil d'État, seule juridiction compétente pour ce genre de recours. Les requêtes ayant été rejetées pour les

---

<sup>487</sup> J'ai compté empiriquement 43 jugements et décisions de justice, mais il est possible que j'en ai oublié. Certains recours n'ont par ailleurs pas encore été jugés.

raisons que nous avons vues précédemment, Ouest Provence portera plainte le 25 octobre 2006 contre l'État français auprès de la Commission européenne pour demander le respect de la convention d'Aarhus, qui porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Les associations tenteront elles de faire avancer leur cause au Comité des pétitions du Parlement européen. Démarches sans résultats. Pour le chercheur en droit de l'environnement Julien Bétaille : « *Le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus a quant à lui fait preuve d'une certaine timidité au moment de contrôler l'application en France de certaines dispositions de l'article 6 [de la convention d'Aarhus] dans l'affaire de l'incinérateur de Fos-sur-mer* »<sup>488</sup>.

## La décharge d'Entressen

Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, le maire d'Istres menace de porter plainte devant le Tribunal administratif, en raison des coups de mistral du mois de novembre qui ont endommagés les filets de protection de la décharge : « *Les sacs plastiques s'envolent de partout, c'est un paysage d'apocalypse* », tempête le maire d'Istres. « *Je demande le respect de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2004 faute de quoi, je serai dans l'obligation de traduire devant la justice ces délinquants de l'environnement* »<sup>489</sup>. Nous avons également vu qu'en 1999, l'association Ecolog'Istres avait déposé, en vain, un recours contre l'arrêté d'exploitation de la décharge, le premier d'une longue série d'arrêtés accordés à répétition par les différents préfets en attendant que l'incinérateur prenne le relais de la décharge. La décharge d'Entressen devait fermer en 2002, puis en 2006. Ecolog'Istres aurait alors attaqué en octobre 2002 la nouvelle dérogation accordée par le préfet, mais je n'en ai retrouvé aucune trace ailleurs que sur le site internet de cette association. En 2006, une deuxième dérogation de la préfecture prolonge l'exploitation jusqu'en 2008 : « *Arrêter l'exploitation en fin d'année aurait créé une pagaille noire. Mais ce sera la dernière dérogation qui est accordée à*

---

<sup>488</sup> Julien BÉTAILLE, « La contribution du droit aux effets de la participation du public : de la prise en considération des résultats de la participation », *Revue juridique de l'environnement*, n° 2, 2010, p. 197

<sup>489</sup> « Mobilisation sur la décharge », *ouestprovence.com*, 1<sup>er</sup> décembre 2004.

condition que le projet d'incinérateur voie bien le jour en 2008 »<sup>490</sup>, explique le préfet Christian Frémont. Certains anti-incinérateurs et élus ont alors pensé que ces manœuvres étaient un leurre et un alibi pour l'incinérateur :

*« Dès son origine, l'incinérateur de la Communauté Urbaine de Marseille a été faussement présenté comme seule alternative possible à la fermeture de la Décharge d'Entressen, soi-disant exigée par l'Europe. C'est tout à fait inexact ! L'Union Européenne a seulement exigé la mise aux normes de la décharge, sous peine d'interdiction. Cette mise aux normes a été réalisée par la CUM, pour un montant de 56 millions d'euros. Va-t-on réellement fermer une décharge où l'on vient d'investir 56 millions ? »*<sup>491</sup>

Argument rejeté par le nouveau préfet, Michel Sappin : « Entressen, malgré tous les travaux de mise aux normes, ne peut plus continuer, c'est une certitude, notamment à cause de la pollution de la nappe phréatique »<sup>492</sup>. Le scénario se reproduit pourtant une troisième fois fin 2008 et Entressen ne sera fermée définitivement qu'en mars 2010. Les travaux de réhabilitation se poursuivent. De la terre est apportée pour recouvrir les déchets et des systèmes de récupération du méthane produit par la fermentation des déchets sont installés pour brûler le gaz en attendant de pouvoir le récupérer. Pour redorer le blason du site, il est même prévu de transformer l'ex-décharge en « méga-centrale solaire »<sup>493</sup>.

#### Changement de préfet après les élections présidentielles de 2007

Suite au changement de gouvernement, Christian Frémont devient le chef de cabinet d'Alain Juppé, nommé ministre d'État chargé de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durable. Un départ honoré par Jean-Claude Gaudin : « C'est de loin le préfet le plus dynamique, le plus actif, le plus courageux quand il y a des décisions difficiles à prendre »<sup>494</sup>, et tourné en inquiétante dérision par Ouest Provence : « L'un des porteurs du projet d'incinérateur de la CUM est donc désormais en charge des questions d'environnement au gouvernement... »<sup>495</sup>

---

<sup>490</sup> « La justice autorise le redémarrage de la construction de l'incinérateur de Fos », *lemoniteur-expert.com*, 26 septembre 2006.

<sup>491</sup> « Ouest Provence demande un droit de réponse à la Provence », *ouestprovence.com*, 25 octobre 2007.

<sup>492</sup> Stéphanie HAROUNYAN, « Pas de prolongations pour Entressen », *20minutes.fr*, 26 septembre 2008.

<sup>493</sup> Emmanuelle QUÉMARD, « La décharge d'Entressen va abriter une méga-centrale solaire », *lagazettedescommunes.com*, 29 juin 2010.

<sup>494</sup> Thierry NOIR, « Christian Frémont, main de fer, gant de velours », *La Provence*, 23 mai 2007.

<sup>495</sup> « Christian Frémont au gouvernement », *ouestprovence.com*, 22 mai 2007.

## Les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers

Attaqué par l'association Fare Sud en 1999, le premier Plan d'élimination des déchets ménagers a été annulé en 2003, ce qui a permis au Conseil Général de reprendre la compétence déchets. Le second Plan, validé le 30 janvier 2006 par le Conseil Général, sera lui aussi attaqué, mais cette fois par la préfecture et l'exploitant de l'incinérateur, la société Evere, pour obliger le Conseil Général à intégrer l'incinérateur dans son Plan. Le Plan du Conseil Général a en effet perdu la « course de vitesse » engagée contre le dossier d'autorisation d'exploitation de la Communauté urbaine de Marseille, ce dernier ayant été accordé le 12 janvier 2006. Malgré le fait que le commissaire au gouvernement se soit montré opposé aux requêtes contre le Plan, le tribunal administratif a annulé une nouvelle fois le Plan en 2007, au motif qu'il ne prenait pas en compte l'autorisation préfectorale d'exploitation de l'incinérateur et ne localisait pas précisément les installations de traitement <sup>496</sup>. Ce dernier argument était déjà celui évoqué par le tribunal en 2003 pour justifier l'annulation du premier Plan... À ma connaissance, le Conseil Général n'a pas fait appel de ce jugement et a au contraire relancé son Plan en 2009, en intégrant cette fois-ci l'incinération <sup>497</sup>. Nous verrons ci-dessous dans quel contexte particulier ce revirement s'est effectué (voir *L'attribution du contrat à la société Evere et le « séisme politique »*)

## La délégation de service public

L'association Fare Sud Recours multiples dépose de multiples recours contre les deux délibérations du 20 décembre 2003 de la Communauté urbaine de Marseille, relatives à la délégation de service public pour la construction de l'incinérateur. La délégation de service public est la procédure qui permet aux élus de déléguer au privé la gestion d'un service public, en l'occurrence la construction et l'exploitation de l'incinérateur. Ces délibérations sont importantes car ce sont elles qui permettent de signer le contrat entre la communauté

---

<sup>496</sup> Claire AVIGNON, « Incinérateur de Fos: un nouveau rebondissement », *Journal de l'environnement*, 5 octobre 2007.

<sup>497</sup> Emmanuelle QUÉMARD, « Le département des Bouches-du-Rhône relance son plan d'élimination des déchets », *lagazettedescommunes.com*, 16 avril 2009,

urbaine et Evere. L'historique de ces procédures judiciaires est assez complexe et se déroule encore actuellement. Pour faire simple, disons qu'en juin 2005, Fare Sud était bien partie pour remporter une manche judiciaire contre l'incinérateur car le commissaire du gouvernement lui donnait raison. Mais le Tribunal administratif décida de ne pas suivre ses recommandations, contrairement à l'usage habituel et rejeta la requête de Fare Sud en 2005, qui fit appel, qui fut à nouveau rejeté par la Cour administrative d'appel en 2008, estimant que ce type de décision n'avait pas à être attaqué en justice par une association. Fare Sud attaqua alors cette décision devant le Conseil d'Etat, qui lui donna raison le 29 novembre 2010. Une décision qui va désormais faire jurisprudence puisque c'est la première fois qu'il est reconnu aux associations le droit de contester juridiquement les délibérations des collectivités, notamment en ce qui concerne le choix du mode de gestion d'un service public relevant de leur compétence, comme les déchets. Le dossier est maintenant renvoyé devant la cour administrative d'appel et si cette dernière suit le Conseil d'État, « *l'incinérateur de Fos n'aura plus de fondement juridique, mais il est peu probable qu'il sera détruit pour autant* », estime *La Provence*<sup>498</sup>.

## **L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation**

Fare Sud, DPLGF et Ouest Provence déposent de multiples recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de l'incinérateur du 12 janvier 2006. Des procédures encore plus complexes que celles engagées contre la délégation de service public (référé suspension, référé liberté, requête en annulation). Les anti-incinérateurs remportent une victoire temporaire lorsque qu'en mai 2006, le tribunal administratif suspend l'arrêté d'exploitation. L'incinérateur était alors en droit d'être construit mais ne pouvait plus être exploité tant que la justice ne s'était pas prononcée sur le fond. La communauté urbaine et la société Evere firent évidemment appel, mais aussi le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette situation ubuesque est finalement dénouée en février 2007 par le Conseil d'État qui annule l'ordonnance du tribunal administratif. Au mois de novembre

---

<sup>498</sup> Hervé VAUDOIT, « Fos : le dossier de l'incinérateur relancé », *Laprovence.com* [mis en ligne] : 3 décembre 2010.

de la même année, le tribunal administratif rejette également la demande d'annulation de l'arrêté et le premier mars 2010, la Cour administrative d'appel rejette la requête d'Ouest Provence qui avait fait appel. L'affaire est désormais portée devant le Conseil d'État.

## **La modification du Plan local d'urbanisme**

Nous avons vu que les élus de Ouest Provence avaient déjà tenté d'empêcher la construction de l'incinérateur en préemptant le terrain où l'incinérateur devait être construit (chapitre 4, *Martingales municipales*), mais cet acte n'avait donné lieu à aucune poursuite judiciaire puisque le Port autonome avait finalement loué le terrain à Evere, ce qui empêchait toute préemption. A l'approche de l'enquête publique de l'incinérateur Evere, les élus de Fos et Ouest Provence iront alors plus loin en décidant de modifier leurs documents d'urbanisme afin de rendre leur territoire inconstructible à tout projet d'incinérateur. Ce sera le début d'un nouveau bras de fer avec la préfecture et la société Evere. Il s'agit en fait d'un quadruple dossier, car les élus de Fos et Ouest Provence ont adopté autant de délibérations différentes sur le plan administratif et juridique, ce qui complexifie une fois de plus les procédures. Je vais commencer par en exposer deux d'entre elles, qui sont liées : la délibération du 2 septembre 2005, adoptée peu avant le début de l'enquête publique Evere pour l'incinérateur, et celle du 16 janvier 2006, c'est-à-dire au lendemain de la consultation publique organisée par Ouest Provence, où 97,8% des votants s'étaient prononcés contre l'incinérateur (voir chapitre 1, *Épilogue*). Par ces deux délibérations, les élus de Ouest Provence décident de modifier le plan d'aménagement de la zone industrielle ainsi que le plan local d'urbanisme de la commune de Fos en interdisant toute construction d'incinérateur d'ordures ménagères sur une zone de 1300 ha, dont le projet de la communauté urbaine de Marseille fait bien sûr partie. Comme le précise le journaliste Frédéric Legrand :

*« Les avis divergent sur le statut juridique de cette zone : pour la préfecture et la CUM, les 18 hectares du futur incinérateur appartiennent au domaine public maritime, et donc à l'État, qui en a confié la gestion au port autonome de Marseille. Pour Ouest-*

*Provence, le secteur du Caban est sur le territoire de la commune de Fos. Elle peut donc interdire d'y construire »*<sup>499</sup>

Une décision suspendue un mois plus tard par le tribunal administratif avec pour argument, le « *détournement de pouvoir* » des élus locaux. Quoique le terme soit juridique, le tribunal ne pouvait mieux retourner le couteau dans la plaie des élus de Fos. Depuis la création du complexe, ces derniers ont toujours mal vécus le fait que les trois quart de leur territoire communal soient gérés par le Port autonome. La décision du tribunal a été rendue trois jours avant la réunion publique du chapitre 1, ce qui explique en partie le ton de cette dernière. La réaction de Bernard Granié à cet égard est explicite :

*« Le jugement du Tribunal Administratif sera lourd de conséquences. Notre détermination demeure intacte et Ouest Provence assumera sans faille sa mission de protection de ses populations. Ni l'État ni la Communauté Urbaine de Marseille ne peuvent persister dans leur attitude autoritaire et dans leur démarche conduite à toutes forces. Cela pose clairement la question de l'impartialité des pouvoirs publics qui s'affranchissent de tout débat et semblent s'être coupés de toutes capacités d'écoute des citoyens et des élus qui les représentent. On peut se demander où est l'abus de pouvoir »*<sup>500</sup>

Une troisième délibération, adoptée le 16 décembre 2005 par Ouest Provence, se révèle particulièrement intéressante parce qu'elle est allée beaucoup plus loin dans l'usage juridico-guerrier du Plan local d'urbanisme. À la demande du maire de Fos, il s'agissait de modifier une nouvelle fois ce Plan pour :

*« interdire toute nouvelle implantation d'industrie sur la zone de Fos, tant que les résultats de la situation sanitaire des habitants ne seront pas connus ; tant que le bilan environnemental ne sera pas établi et analysé ; tant que les infrastructures routières nécessaires ne seront pas mises en place afin d'éviter une augmentation dangereuse de la densité du trafic aux portes de la ville de Fos-sur-Mer »*<sup>501</sup>

Il s'agissait ainsi de mettre le préfet au pied du mur puisque ce document prévoyait de bloquer toute nouvelle implantation d'industrie tant que des garanties environnementales et sanitaires n'étaient pas accordées. Mais il faut restituer le contexte pour en comprendre la raison. Cette décision a été prise au lendemain de la manifestation du 12 décembre 2005

---

<sup>499</sup> Frédéric LEGRAND, « Incinérateur : l'État riposte en justice », *20 minutes*, 19 septembre 2005.

<sup>500</sup> Communiqué de presse, « Réaction de Bernard Granié », Ouest Provence, 5 octobre 2005.

<sup>501</sup> Communiqué de presse, « René Raimondi : "Pour tout dialogue Monsieur Gaudin nous envoie les CRS..." », *ouestprovence.com*, 14 décembre 2005.



à Marseille, où plusieurs élus de Ouest Provence se sont fait matraqués ou plaqués au sol par les CRS, en tentant d'entrer de force au conseil municipal. C'est aussi à cette époque que les émeutes dans les banlieues ont éclatées à Clichy-sous-bois, auxquelles René Raimondi fait référence dans la suite de son texte qui annonce cette modification radicale du PLU de Fos-sur-Mer : « *A la lumière de ce qui s'est passé ce matin devant l'Hôtel de Ville de Marseille, on comprend peut-être mieux comment les banlieues de notre pays peuvent s'enflammer si le seuil dialogue qui prévaut est d'abord celui de la matraque et de la répression* » (*ibidem*). Mais si la délibération du 15 décembre a bien été adoptée par Ouest Provence et attaquée par le préfet, elle fut retirée deux mois plus tard et ne laissa que peu de traces médiatiques. Ouest Provence revint pourtant à la charge en adoptant le 12 juillet 2006 une quatrième délibération « *interdisant toute construction d'industries relâchant des polluants toxiques et donc les incinérateurs* »<sup>502</sup>, mais suite à sa suspension en octobre par le Tribunal administratif, Ouest Provence décida de la retirer en novembre, alors que trois autres procédures judiciaires étaient encore en cours contre elle.

Pendant les cinq années de procédures judiciaires auquel ce dossier donna lieu, Ouest Provence ne remporta qu'une victoire, lorsque le 17 mai 2006, la Cour administrative d'appel reconnut le bien fondé de la démarche de Ouest Provence, en raison notamment du fait « *que la modification du plan d'aménagement de zone est également motivée par des considérations de santé publique et d'environnement qui ont, en raison de la pollution atmosphérique déjà présente sur la commune de Fos-sur-Mer comme l'attestent des études récentes, une importance particulière* »<sup>503</sup>. La Cour reconnaissait aussi la démarche dite de « *mieux industriel* » lancée par Ouest Provence, qui exultait : « *Le droit enfin reconnu* »<sup>504</sup>. Le Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer eut beau porter cette décision en cassation, le Conseil d'État conclut au non-lieu à statuer sur le recours du Ministre. La conclusion fut apportée en janvier 2010 lors du jugement sur le fond, et elle fut défavorable à Ouest Provence, la Cour Administrative d'Appel estimant notamment...

---

<sup>502</sup> Intervention de Jean GONELLA (Fare Sud), « Journée mondiale contre l'incinération. L'intervention des associations », *ouestprovence.com*, 6 septembre 2006.

<sup>503</sup> Ordonnance N° 06MA00755 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, 17 mai 2006.

<sup>504</sup> « Le droit enfin reconnu », *ouestprovence.com*, 18 mai 2006.

*« qu'en limitant l'objet de la modification du règlement à l'interdiction d'un seul type d'activité, dans un espace relativement restreint et précisément désigné, les auteurs des deux délibérations en litige ont commis une erreur manifeste d'appréciation au regard des buts affichés à cette occasion, qui tendaient à lutter contre la dégradation de la qualité de l'air dans la zone »*<sup>505</sup>

## **Le permis de construire**

Le 20 mars 2006, le préfet signe le permis de construire et « *Ouest Provence rentre en guerre* »<sup>506</sup>. Au comble de l'indignation, René Raimondi proclame « *si cet incinérateur se construit, nous le détruirons* »<sup>507</sup>, tandis que Bernard Granié promet « *des cauchemars à ceux qui n'aurons pas voulu entendre nos voix* » et souhaite d'avance « *un moral d'enfer* »<sup>508</sup> aux représentants de la société Evere. Il faut rappeler que le permis de construire du préfet tombe dans une période particulièrement agitée sur le plan national : au beau milieu du mouvement de contestation anti-CPE, le Contrat de Première Embauche proposé par le gouvernement de Dominique de Villepin. Pour donner un exemple assez fort au niveau symbolique, la place de la Sorbonne à Paris est alors murée et occupée par les CRS pour en interdire l'accès. Le lien est tout de suite établi entre la situation locale et nationale.

Un exemple de montée en généralité : l'incinérateur et le mouvement anti-CPE

Fragments des discours prononcés par Michel Vaxès, député-maire (PC) de Port-de-Bouc et René Raimondi (PS), maire de Fos-sur-Mer, lors de la journée de manifestation du 22 mars 2006 à Fos-sur-Mer :

Michel Vaxès :

*« Jamais, comme c'est le cas actuellement pour le CPE, comme ce fut le cas pour la réforme des retraites, encore pour le référendum contre le projet de constitution Européenne ou celui organisé ici contre l'implantation de l'incinérateur marseillais, nous n'avons vu un gouvernement et ses représentants restés aussi sourds, aussi longtemps, aux aspirations, aux attentes et aux exigences démocratiquement exprimées par nos concitoyens »*

René Raimondi :

---

<sup>505</sup> Ordonnance N° 06MA02499 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, 15 janvier 2010.

<sup>506</sup> « *Ouest Provence rentre en guerre* », *ouestprovence.com*, 20 mars 2006.

<sup>507</sup> « *Port-Saint-Louis, ville morte* », *ouestprovence.com*, 21 mars 2006.

<sup>508</sup> « *Un grand non ! Discours de Bernard Granié* », *ouestprovence.com*, 22 mars 2006.

*« Ce qui nous arrive à Fos n'est qu'un des reflets de la politique de ce gouvernement qui n'entend plus son peuple, qui fait charger les CRS contre des jeunes qui ne veulent pas de la société qu'on leur propose, faite de précarité et de mépris. A Fos comme en France, le pouvoir a décidé de faire ce que lui dicte le monde du profit. A Fos, Le Préfet et le Maire de Marseille se moquent complètement de nous. En France, on envoie les CRS contre les jeunes, les syndicalistes et les élus. Qu'est devenue cette République qui n'entend plus ses enfants, son peuple qui lui crie son désespoir et sa colère ? Quelle est cette République qui ne sait que proposer un avenir fait de précarité à sa jeunesse ? Ce n'est pas un Contrat de Première Embauche que l'on propose à la jeunesse de ce pays, c'est un Contrat de Premier Esclavage. Nous voilà revenus au joyeux temps des colonies où le maître dispensait ses largesses à sa cour et humiliait le peuple qui travaillait pour son compte. La jeunesse de ce pays est en train de faire reculer ce gouvernement à force de mobilisation, de déploiement de force. Suivons cet exemple et prouvons ici à Fos que le combat de la jeunesse de notre pays et le nôtre sont les mêmes. Les jeunes se battent pour leur avenir professionnel. Ici à Fos, nous nous battons pour l'avenir des générations futures qui veulent vivre dans un environnement sain. Nous allons nous mobiliser dans les jours prochains comme jamais nous ne l'avons encore fait. Et si, ici, voici quelques mois, j'en appelais à la révolution, je vous dis aujourd'hui qu'il est temps de suivre l'exemple de nos aïeux qui ont fait chuter un régime de droit divin. Que le peuple de Fos se soulève, qu'il aille démontrer sa force sur le terrain de ceux qui veulent nous imposer une usine mortelle pour nos enfants et vous verrez que nous arriverons à faire plier cet État, que dis-je cet État, cette République bananière. Peuple de Fos, de Port-St-Louis, d'Istres, de Grans, de Cornillon, de Miramas, de Port-de-Bouc, de Martigues, de tout le département, soulevez-vous et faites mettre un genou à terre à ces pseudos représentants d'un État à la dérive qui s'est définitivement coupé de son peuple. Il est temps de montrer à ces Messieurs le chemin de la sortie. Mais pour cela, soyons unis et forts, soyons mobilisés et déterminés. La victoire est au bout ! »*

Ainsi, l'incinérateur devient le symbole local des dangers du pouvoir immunitaire « *coupé de son peuple* ». Tous les recours intentés par Ouest Provence contre le permis de construire échoueront, à une importante exception. Ça sera la seule fois où les travaux de construction de l'incinérateur seront suspendus pendant quelques mois. Il s'agit de l'affaire dite du lys maritime. Le 20 juillet 2006, l'association écologiste WWF annonce qu'une dizaine de plants de cette espèce protégée ont été identifiés par des botanistes sur le site de l'incinérateur. En conséquence de quoi, les travaux de construction de l'incinérateur, commencés le 13 avril, sont arrêtés par le Tribunal de grande instance du 2 août au 26 septembre, date de reprise des travaux suite à l'annulation de la décision du Tribunal de grande instance par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. L'affaire du lys ne laissa visiblement pas le préfet insensible.

Deux jours à peine après la victoire des anti-incinérateurs, ce dernier annonça en conférence de presse son intention de porter plainte pour diffamation contre le maire de Fos, qui avait déploré « *le manque évident d'impartialité de l'État* » et mis en cause la « *légèreté* » des services de la DRIRE. « *Faute de victoire tranchée de l'un des 2 camps, on attaque sur la forme* », commente un journaliste de France 3, avant de conclure « *Et c'est sur ces nouvelles données pleines de fair-play que le combat continue* »<sup>509</sup>.

L'affaire du lys maritime n'aura pourtant apporté qu'un maigre répit aux anti-incinérateurs désabusés : « *A tous ceux qui, lassés par plus de trois ans de combat, seraient tentés de baisser la garde, le Collectif Anti Incinération de Port Saint Louis du Rhône, membre du Front Citoyen du Golfe de Fos, offre un bouquet de petites fleurs...d'espoir* »<sup>510</sup>. Mais d'un autre côté, l'épisode laissa un sentiment d'amertume si l'on considère au regard de la quarantaine d'actions judiciaires intentées dans le dossier de l'incinérateur, que les seuls arguments qui aient eu un écho juridique n'étaient d'ailleurs pas du tout ceux qui étaient à l'origine du conflit, c'est-à-dire le passage en force, l'abus de pouvoir de la communauté urbaine de Marseille qui implante chez les autres une industrie polluante dont elle n'a pas voulu sur son territoire. Ce n'étaient pas non plus les arguments sanitaires au regard du cumul de pollution dans cette zone qui passe pour être l'une des plus polluée d'Europe. Non, c'étaient les arguments pour la défense de la nature, en l'occurrence d'une espèce protégée de lys. « *Si d'aventure, nous réussissions à protéger une espèce végétale, là où nous n'avons pas réussi, parce que nous n'avons jamais été entendus, à protéger la santé humaine, je trouverais cela assez cocasse et pour tout dire assez lamentable* »<sup>511</sup>, résumait Bernard Granié. L'usage politique de la nature n'aura finalement permis que de ralentir le chantier, mais aura laissé l'impression désenchantée que cette dernière jouit d'une meilleure considération que les riverains.

#### Les riverains oubliés

Cette impression est confirmée par le collectif anti-incinération de Port Saint-Louis-du-Rhône, qui rappelait, à l'occasion de la découverte du lys, que l'étude d'impact de

<sup>509</sup> « Incinérateur : attention aux propos orduriers ? », *mediterranée.france3.fr*, 4 août 2006.

<sup>510</sup> « *Pancratium maritimum liliun. Le Lys des Sables, fleur d'espoir ?* », Communiqué du Collectif anti-incinération de Port Saint-Louis-du-Rhône, 20 juillet 2006.

<sup>511</sup> « Ouest Provence contre-attaque », *ouestprovence.com*, 28 juillet 2006.

l'incinérateur présentée pendant l'enquête publique « *ne mentionnait aucune habitation à moins de 4 km alors que les quartiers saint-louisiens de Carteau et de la plage nord se trouvent à moins de 2,5 km du site* »<sup>512</sup>. En mars 2004, Robert Assante affirmait même que « *La plus proche habitation est à 10 km [de l'incinérateur] alors que les fumées se diluent dans l'atmosphère à partir de 4 km* »<sup>513</sup>. Information tournée en dérision par DPLGF dans un tract intitulé « *Le pays merveilleux de Quinexistepas* », qui dénonçait « *Une zone de non-droit à 10km autour d'un méga-incinérateur. Le paradis de l'industrie sans complexe et de la pollution durable* ».

Ainsi que le précise Jacques Carle, du collectif de Port Saint-Louis qui habite justement dans la zone censée être inhabitée :

« *Ce sont nos maisons principales. On est plus de 80 habitants et systématiquement, on est noté comme "cabane" alors que c'est faux. On y vit à l'année. Il y a une étude d'impact en ce moment [le projet CESAL pour des éoliennes] où on est représenté comme cabane alors qu'on va bientôt être reliés au tout-à-l'égout. On y est depuis fort longtemps. Mon grand-père y habitait avant la guerre* »<sup>514</sup>

## **L'attribution du contrat à la société Evere et le « séisme politique »**

Le 5 mai 2005, Robert Assante annonce dans *La Provence* le choix de la filiale Evere du groupe Urbaser-Valorga International SAS pour la construction de l'incinérateur, alors que tout le monde s'attendait à ce que le groupe Suez soit choisi. « *Peut-être Gaudin a-t-il voulu se laver du soupçon de "rouler pour Suez"* », se demande Joël Martine, représentant de l'association ATTAC dans le collectif marseillais Recyclons 13, « *Mais surtout il faut savoir que Valorga est très performante dans le domaine du tri et de la méthanisation ; d'ailleurs la délégation de service public que lui propose MPM comporte une part de tri et de méthanisation* »<sup>515</sup>. Cela permet en effet de transformer l'image de marque de « *l'incinérateur* » en « *centre multi-filières de traitement des déchets* » où 110 000 tonnes de déchets seraient, en théorie, traités par méthanisation, contre 300 000 tonnes par incinération. La technique de la méthanisation n'est en effet pas totalement fiable à l'heure actuelle, comme en atteste d'ailleurs les débuts de fonctionnement de l'incinérateur. Six mois après le démarrage de l'incinérateur, seuls 55 000 tonnes de déchets peuvent être

---

<sup>512</sup> « *Pancratium maritimum (...)* », *op. cit.*

<sup>513</sup> « *Un chantier sur trois ans* », *20 minutes*, 6 janvier 2005.

<sup>514</sup> Réunion de préparation du programme Aigrette, mairie de Fos-sur-Mer, 6 avril 2007.

<sup>515</sup> Joël MARTINE, « *Gaudinérateur : on ne se laissera pas emboucaner* », *millebords.org*, 29 juin 2005.

traités par méthanisation, contre 300 000 tonnes par incinération <sup>516</sup>. Et en avril 2011, Evere demande même d'augmenter la part d'incinération à 360 000 tonnes <sup>517</sup>, parce que la méthanisation n'est pas aussi efficace qu'espérée. « *On peut imaginer aussi qu'Urbaser fera peut-être une filiale commune avec Suez pour l'exploitation de l'incinérateur* », disait également Joël Martine. En octobre 2008 circulait effectivement la rumeur qu'Urbaser « *serait à vendre* » <sup>518</sup>, mais un arrangement a dû être trouvé puisque le journaliste Xavier Monnier rapporte en 2010 qu'Urbaser « *a signé récemment des accords avec Veolia, Sita, Queyras d'Eric Pascal et SMA d'Alex [Alexandre Guérini, frère du président du Conseil Général et entrepreneur local spécialisé dans la gestion des déchets]* » <sup>519</sup>. N'étant cependant plus « sur le terrain » depuis fin 2007, je n'en sais pas plus. Cependant, des éléments récents liés aux développements de « l'affaire Guérini » laissent penser que la question du choix d'Urbaser est loin d'être seulement technique. Depuis 2009, les frères Guérini font l'objet d'une enquête judiciaire, entre autre pour des soupçons de corruption, de blanchiment d'argent et de prise illégale d'intérêts lors de l'attribution des marchés publics liés à la gestion des déchets. Une affaire tentaculaire (44 mises en examen dans au moins 5 instructions judiciaires, fin novembre 2011) <sup>520</sup> où apparaît notamment le dossier de l'incinérateur de Marseille. Lors de son audition devant le juge, un proche de Jean-Noël Guérini, Jean-Marc Nabitz, agissant tantôt pour le compte du Conseil Général, tantôt pour le compte de la Communauté urbaine de Marseille <sup>521</sup>, affirme être intervenu en 2003 pour que l'entreprise espagnole soit choisie et se dit :

*« persuadé qu'il y a eu distribution de pots-de-vin ou de dessous-de-table pour l'attribution de la DSP [Délégation de service public] aussi bien à droite qu'à gauche dans un commun accord. (...) L'origine de l'attribution à Urbaser a des liens, dont j'ai pu découvrir qu'ils étaient certainement très étroits, avec l'Opus Dei. La plupart des cadres d'Urbaser et sa maison mère ACS étant membres de l'Opus Dei, certains me l'ont confessé. Les liens de Jean-Claude Gaudin avec l'Opus Dei étaient connus d'Urbaser, les*

---

<sup>516</sup> Stéphane ROSSI, « Le projet de "réajustement" de l'incinérateur passe mal », *La Provence*, 18 juillet 2010.

<sup>517</sup> Philippe LARUE et Sylvain PIGNOL, « Incinérateur de Fos : Evere veut brûler 60 000 tonnes supplémentaires », *laprovence.com*, 22 avril 2011.

<sup>518</sup> « Urbaser Environnement serait à vendre », *pro-environnement.com*, 16 octobre 2008.

<sup>519</sup> Xavier MONNIER, « Marseille, poubelle la vie (suite) », *Backchich.info*, 9 juin 2010.

<sup>520</sup> Fred GUILLEDOUX et Denis TROSSERO, « Affaire Guérini : premiers renvois devant le tribunal », *laprovence.com*, 28 novembre 2011.

<sup>521</sup> Fred GUILLEDOUX et Denis TROSSERO, « Incinérateur de Fos : un contrat pour tromper la Communauté urbaine MPM », *laprovence.com*, 5 décembre 2011.

*cadres que je rencontrais l'évoquaient en ma présence et j'ai le sentiment que cet élément a joué dans le choix de cette entreprise »*<sup>522</sup>

Quant à l'intérêt supposé de « *la gauche* » pour Urbaser, nous le verrons dans quelques pages... Jean-Noël Guérin étant suspecté d'avoir joué double jeu sur la question de l'incinérateur.

Quoiqu'il en soit, la décision qui entérine le choix d'Urbaser et de sa filiale Evere est votée le 13 mai 2005 par la Communauté urbaine de Marseille. « *Signer un document un vendredi 13 n'a jamais porté bonheur à ses signataires* », avertissait DPLGF quelques jours plus tôt sur son site internet. Et effectivement, cette délibération sera annulée par le Tribunal administratif le 28 juin 2008, suite au recours déposé le 12 juillet 2005 par Fare Sud et Christian Raynaud, qui était alors le seul élu Vert de la Communauté urbaine. Christian Raynaud s'était en effet rendu compte que « *des pièces essentielles comme le bail et la rétrocession du bail ne figuraient pas dans le dossier* »<sup>523</sup> transmis aux élus avant le vote de la délibération. Jean-Claude Gaudin ayant refusé de lui transmettre ces pièces, Christian Raynaud déposa alors un recours « *en raison des éléments matériels d'illégalité mais aussi de l'urgence à ne pas appliquer la délibération, en raison des pénalités financières encourues par MPM* » (*ibidem*) en cas d'annulation du projet d'incinérateur. Raisons pour lesquelles la délibération fut annulée : « *le tribunal a estimé que la communauté urbaine n'avait pas suffisamment informé les élus, avant le vote, sur le contenu du contrat* »<sup>524</sup>.

Il est intéressant de remarquer que le recours de Fare Sud et Christian Raynaud est passé, à l'époque, totalement inaperçu et n'a, à ma connaissance, jamais été évoqué par les anti-incinérateurs de Fos-sur-Mer. « *Je me battais tout seul contre l'incinérateur* »<sup>525</sup>, disait d'ailleurs Christian Raynaud. A quoi il faut ajouter que les élus de Ouest Provence ne se sont pas montrés aussi enthousiastes que lorsque leurs propres rangs remportaient une victoire. Bernard Granié estime par exemple que cette annulation « *est certes une bonne nouvelle mais ne constitue qu'un épisode supplémentaire dans le très long contentieux judiciaire*

---

<sup>522</sup> Jean-Michel VERNE, « Nouvelles révélations dans l'affaire Guérini », *La Tribune de Genève*, www.tdg.ch, 4 décembre 2011.

<sup>523</sup> Mireille ROUBAUD, « Réparer l'outrage fait à la nature », *journal-lamarseillaise.com*, 26 juin 2008.

<sup>524</sup> Frédéric LEGRAND, « L'incinérateur, patate chaude pour la gauche », *20minutes.fr*, 19 juin 2008.

<sup>525</sup> Mireille ROUBAUD, *op. cit.*

*engagé depuis plusieurs années contre le projet »*<sup>526</sup>, tandis que si René Raimondi reconnaît qu'il s'agit « *d'une victoire juridique importante et supplémentaire* », il nuance également ses propos d'un « *Il en faudra d'autres afin de rendre justice définitivement aux citoyens et à leurs élus. On a tellement été échaudé dans ce dossier de l'incinérateur ! Restons prudents tout en savourant notre plaisir* »<sup>527</sup>. Le plus significatif étant qu'aucune des trois dépêches publiées à ce sujet sur le site internet de Ouest Provence ne mentionnent les auteurs du recours. Les propos restent vagues et l'usage du « nous » inclusif laisse facilement penser qu'il faut en remercier les élus de Ouest Provence, par exemple quand Bernard Granié écrit « *Le dernier jugement du Tribunal Administratif vient à son heure pour nous donner raison* ». À noter que les Verts reproduisent la même tactique à leur compte puisqu'ils omettent eux aussi de préciser que l'association Fare Sud était également l'auteur du recours<sup>528</sup>. Cela reste bien sûr anecdotique, mais l'on retrouve dans ce détail une forme discrète de capture de la machine de guerre par le pouvoir, que nous avons identifié précédemment (voir Chapitre 4, fin de la partie *Comment faire de la concertation un miroir aux alouettes*).

Du côté des partisans de l'incinérateur, la décision du Tribunal administratif fut accueillie sur un mode ironico-catastrophiste pour la raison suivante. Quelques mois plus tôt, les élections municipales ont apporté dans leur sillage une surprise de taille, qualifiée par le préfet Michel Sappin de « *séisme politique* »<sup>529</sup>. Alors qu'à Fos comme à Marseille, les équipes municipales ont été prolongées - Jean-Noël Guérini échouant une nouvelle fois (quoique de peu) à conquérir la mairie de Marseille – le renouvellement des conseillers communautaires a changé la donne. La gauche a réalisé un coup de poker inattendu en s'emparant de la présidence de la Communauté urbaine de Marseille alors qu'elle était minoritaire. Du jour au lendemain et contre toute attente, le socialiste Eugène Caselli devient président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, un anti-incinérateur d'hier se retrouvant ainsi à la tête de l'institution responsable de l'incinérateur. « *Après l'annulation du permis de construire de l'incinérateur de Fos, la région se retrouve dans une situation*

---

<sup>526</sup> « Incinérateur : Déclaration de Bernard Granié », *ouestprovence.com*, 19 juin 2008.

<sup>527</sup> « Le tribunal administratif met un coup d'arrêt à l'incinérateur », *ouestprovence.com*, 19 juin 2008.

<sup>528</sup> Cécile DUFLOT, « Les incinérateurs partent en fumée à Marseille et Clermont Ferrand », *lesverts.fr*, 18 juin 2008.

<sup>529</sup> Florent PROVENSAL, « Plan-de-Campagne et LGV : le préfet Sappin prend position », *laprovence.com*, 20 juin 2008.



*ubuesque* »<sup>530</sup>, écrit le journaliste Paul Georges, que nous avons croisé en plein découragement lors de la réunion du 7 octobre 2005 de l'enquête publique Evere, dont il était l'animateur (chapitre 1, *La tactique du pourrissement*). « *Allons-nous connaître la même situation que Naples ?* », s'interroge dans le même article le candidat malheureux à la présidence de MPM, l'UMP Renaud Muselier, qui fait allusion à la crise des déchets s'accumulant dans les rues de Naples depuis le mois de janvier 2008. Crise réactivée par les élections législatives italiennes du mois d'avril et sur laquelle Silvio Berlusconi s'est largement appuyé pour battre la gauche, qui était au pouvoir à Naples<sup>531</sup>. Même Jean-Claude Gaudin, qui préfère en général laisser le sujet de l'incinérateur à son adjoint Robert Assante, ne résiste pas au plaisir d'utiliser l'annulation du permis de construire pour mettre le groupe socialiste en difficulté : « *Il appartient désormais au président de MPM en exercice, de gérer la problématique des déchets et de trouver une issue satisfaisante à ce dossier* »<sup>532</sup>. Ainsi, l'incinérateur devient une « *patate chaude pour la gauche* », comme l'explique le journaliste Frédéric Legrand :

*« Susceptible d'appel, ce jugement est explosif pour le Parti socialiste, qui s'est opposé à l'incinérateur durant les municipales. Élu président de MPM alors que la gauche y est minoritaire, Eugène Caselli a dû depuis négocier un « contrat de gouvernance » avec l'UMP. Ce contrat prévoit de lancer un audit sur l'incinérateur pour déterminer de manière indépendante la « meilleure solution » pour traiter les déchets de MPM. Si Eugène Caselli fait appel du jugement, il se laisse le temps de lancer cet audit mais déçoit les attentes de ses alliés Verts et Modem, très remontés contre l'incinérateur. S'il ne fait pas appel, il tue le projet d'incinérateur mais viole le « contrat de gouvernance » signé avec la droite »*<sup>533</sup>

Ironie du sort, le recours déposé par Fare Sud et Christian Raynaud contre l'incinérateur en 2005 pointait les pénalités que devrait payer la Communauté urbaine de Marseille en cas de rupture de contrat, pénalités qui se sont justement trouvées être le nœud gordien de la nouvelle gouvernance de la Communauté urbaine. L'audit rendu public en février 2009 a en effet établi qu'un abandon du projet aurait coûté de 450 millions à 500 millions d'euros à la Communauté urbaine, et un remplacement total de l'incinération par la méthanisation de

---

<sup>530</sup> Paul GEORGES, « Des déchets très encombrants », *metrofrance.com*, 20 juin 2008.

<sup>531</sup> AFP, « La crise des déchets menace de plonger Naples dans le chaos », 18 mai 2008.

<sup>532</sup> La rédaction, « Gaudin : "Mettre un terme à l'incinérateur serait une erreur" », *laprovence.com*, 18 juin 2008.

<sup>533</sup> Frédéric LEGRAND, « L'incinérateur, patate chaude pour la gauche », *20minutes.fr*, 19 juin 2008

610 millions à 700 millions d'euros. En conséquence de quoi, les socialistes marseillais durent se résoudre à accepter le projet d'incinérateur et le 19 février 2009, la Communauté urbaine de Marseille valida le projet d'incinérateur <sup>534</sup>. Seule concession au projet, l'audit propose d'augmenter la part de méthanisation du projet de 23 à 47 %, mais nous venons de voir ci-dessus que la part de méthanisation est a priori inférieure à 20 % en 2010-2011. Les responsables estiment pour leur part que l'objectif de méthanisation ne sera pas atteint avant 2014 <sup>535</sup>.

En 2009, la situation s'est donc complètement retournée sur le plan politique. Les socialistes marseillais anti-incinérateurs d'hier sont devenus pro-incinérateurs par défaut en étant littéralement pris en otage par le contrat que la Communauté urbaine de Marseille a signé en 2005 avec Urbaser. Eugène Caselli doit bien sûr son poste à l'appui de Jean-Noël Guérini, tout-puissant patron de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Or, comme nous l'avons vu ci-dessus, le Plan départemental d'élimination des déchets était en sommeil depuis son annulation en 2007. Il est probable que le président du Conseil Général, candidat aux municipales de mars 2008 et aux sénatoriales de septembre 2008 ai préféré attendre la fin des élections avant de se ressaisir du dossier. La donne politique du dossier ayant radicalement changé après les municipales de mars 2008, le Conseil Général annonce alors en avril 2009 qu'il relance son Plan, en intégrant cette fois l'incinération : « *En acceptant l'incinérateur, je ne retourne pas ma veste, mais, en politique responsable, je prends acte du principe de réalité* » <sup>536</sup>, se défend Jean-Noël Guérini. Pour les fosséens, dont les élus sont socialistes, la désillusion est totale. Lors de la manifestation organisée le jour du démarrage de l'incinérateur, le 7 janvier 2010, ils inaugurent une stèle avec pour épitaphe : « *Ci-gît la parole donnée* » et déposent à son pied une couronne de fleurs intitulée « *gerbe de la Honte* ».

L'affaire est cependant loin d'être close. D'après les récentes déclarations de certains protagonistes mis en examen le cadre de l'affaire Guérini, il serait possible que l'incinérateur de Marseille ait été bien plus qu'un cheval de Troie électoral. Jean-Noël Guérini est en effet

---

<sup>534</sup> Gilles VAN KOTE, « La guerre des ordures de Provence », *Le Monde*, 20 avril 2009.

<sup>535</sup> Frédéric LEGRAND, « Ça chauffe pour l'incinérateur », *20minutes.fr*, 23 octobre 2009.

<sup>536</sup> Gilles VAN KOTE, *op. cit.*

suspecté d'avoir joué double jeu en se positionnant publiquement contre l'incinérateur, tout en œuvrant secrètement pour sa réalisation. Je précise qu'il ne s'agit là que de faits relatés dans la presse et qui ne sont pas prouvés, mais ce serait une erreur de les taire ou de les négliger puisqu'ils réinterprètent complètement le sens des positions politiques. Cette nouvelle version est la suivante. Jean-Noël Guérini aurait fait en sorte de perdre « la course de vitesse » engagée par la Communauté urbaine de Marseille et le Conseil Général. Le Plan interdisant l'incinération a en effet été validé et signé par l'Assemblée départementale le 30 janvier 2006, alors que l'autorisation d'exploitation de l'incinérateur a été signée par le préfet le 12 janvier 2006. Or, le directeur général des services de l'époque, Vincent Pottier, explique dans *La Provence* que « le Plan aurait pu être adopté en décembre. À ma grande surprise, Jean-Noël Guérini m'a demandé d'attendre »<sup>537</sup>. En conséquence de quoi, le Plan a été une nouvelle fois cassé par le Tribunal administratif puisqu'il n'intégrait pas le projet marseillais qui lui était antérieur. D'après certains journalistes, Jean-Noël Guérini aurait ainsi cherché à gagner sur tous les tableaux : obtenir le bénéfice politique et électoral d'une position contre l'incinérateur tout en agissant pour favoriser les intérêts de son frère Alexandre. Car tout incinérateur a besoin d'une décharge derrière pour accueillir les cendres, les suies et les résidus non brûlés toxiques : « *il y a toujours incinérateur plus décharge* », expliquait un élu Verts pendant la réunion de l'enquête publique de l'incinérateur. Et si la technique de méthanisation fonctionne mal, comme elle en a la réputation dans le milieu des professionnels du déchet, il faudra soit demander une autorisation préfectorale pour brûler plus de déchets dans l'incinérateur, soit mettre en décharge ce qui n'aura pu être méthanisé. Or Alexandre Guérini gère deux décharges relativement proches, celle de La-Fare-les-Oliviers près de Berre-l'Étang et celle du Mentaure à La Ciotat. Ainsi se justifie, pour le journaliste Jean-Michel Verne, l'intérêt des Guérini pour l'incinération :

*« Alex veut gagner sur tous les tableaux. À l'entrée en participant au tour de table et à la sortie en gérant le surplus éventuel de déchets non traités... S'ajouterait le bonus, la*

---

<sup>537</sup> Fred GUILLEDOUX et Denis TROSSERO, « Incinérateur : la justice sur la piste du coup de pouce caché de Jean-Noël Guérini », *laprovence.com*, 20 octobre 2011.

*cerise sur le gâteau, le rachat, in fine, des décharges d'Alexandre Guérini par Evéré comme l'évoque la fameuse lettre anonyme »<sup>538</sup>*

Une autre martingale qui aurait été parfaite si la justice ne s'en était mêlée.

## « GUÉRILLA POUBELLE »

Tirée du nom d'un groupe de punk rock parisien créé fin 2003, cette expression résume bien la lutte et la diversité des moyens de harcèlement déployés par les anti-incinérateurs. Leur lutte est souvent présentée comme une « *guerre des ordures* » par les médias, les élus ou les militants : « *Nous luttons et c'est apolitique. C'est une guerre, hein, Messieurs-Dames* »<sup>539</sup>. Mais le climat général assimile plus les formes de luttes à des actions de guérilla. Une guerre de l'ombre où « *tout se passe dans les réseaux, des lieux où n'a pas accès Il y a des acteurs puissants, des réseaux pas directement observables. Tout ça donne l'impression d'une guerre où personne ne laisse rien passer* »<sup>540</sup>. Un consultant spécialisé dans la gestion de conflits liés aux déchets explique : « *En préfecture, déchets = manifestations = trouble de l'ordre public = RG* »<sup>541</sup>. Les Renseignements Généraux (RG) sont en effet présents à chaque manifestation, DPLGF s'amuse même à les prendre en photo pour les faire connaître sur son site internet et explique les tactiques qu'ils sont obligés d'inventer pour essayer de déjouer leurs services afin de faire part de leur indignation à un ministre en visite locale :

*« Nous avons donné rendez-vous en essayant le bouche-à-oreille le plus discrètement possible, mais les RG ont réussi à connaître nos intentions (preuve s'il en était que nous sommes espionné soit par des infiltrations au sein de nos adhérents soit par des écoutes sur les principaux dirigeants de l'association. C'est donc sept ou huit fourgons de police (voir photos) qui par magie sont arrivés et ont investi la place pour bloquer les cars destinés à nous amener vers le site du Caban pour rencontrer le ministre Estrosi »*  
<sup>542</sup>

---

<sup>538</sup> Jean-Michel VERNE, « Rebondissement dans l'affaire Guérini : un mystère à 430 millions d'euros », *Valeurs Actuelles*, 6 octobre 2011.

<sup>539</sup> Réunion publique anti-incinération, Fos-sur-Mer, 23 mai 2006.

<sup>540</sup> Jean-Michel FOURNIAU, remarque lors du séminaire « Débats publics », EHESS Marseille, mai 2007.

<sup>541</sup> Formation « *Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets* », Ademe, Paris, 25-27 octobre 2005.

<sup>542</sup> « Jusqu'où iront-ils ? », site internet de DPLGF, 14 octobre 2006.

Le climat de suspicion était parfois tel qu'il m'est arrivé à deux reprises de ressentir l'impression de passer pour un RG lorsque je participais à des manifestations avec mon carnet à la main. « *Il faut être prudent dans ce que l'on dit*, déclarait ailleurs Bernard Granié, *car ici, il y a des représentants des RG qui vont se faire un plaisir tout à l'heure de rapporter nos plans de bataille* [applaudissements]. *Si nous n'allons pas jusqu'au bout dans nos explications, c'est pour cette raison* »<sup>543</sup>. Lors des manifestations, les anti-incinérateurs rencontrent systématiquement les cars de la gendarmerie ou des CRS. Parfois les actions vont au-delà des simples chaînes humaines sur le chantier, par exemple lorsque les anti-incinérateurs occupent les locaux de la Direction départementale des affaires sociales et sanitaires (DDASS), le 6 février 2008, afin d'exiger la communication des chiffres sur la situation sanitaire de la zone de Fos – Étang de Berre ; ou encore lorsque qu'un acte de sabotage non identifié a été effectué le 22 novembre 2007 sur l'aiguillage permettant aux trains de déchets marseillais d'approvisionner la décharge d'Entressen. Il faut cependant remarquer que les anti-incinérateurs sont toujours restés non-violents. Contrairement à bien d'autres conflits nationaux de même nature, les responsables du projet n'ont à ma connaissance jamais reçus de menaces de mort.

#### La SNCF et le train de déchets

Il est également possible, quoiqu'improbable, que l'acte de sabotage de l'aiguillage vers la décharge d'Entressen ait été lié à des raisons extérieures au conflit Entressen – incinérateur. *Lutte ouvrière* a en effet dénoncé un an plus tard la suppression d'un poste à la gare d'Arles qui permettait de faire manœuvrer les trains lourdement chargés de déchets venus de Marseille pour les diriger vers Entressen ; la suppression de poste contraignant les trains à aller jusqu'à Avignon pour pouvoir manœuvrer<sup>544</sup>.

Mais c'est surtout à ses pratiques que la lutte doit son analogie à la guérilla : « *Il faut harceler les enquêteurs* »<sup>545</sup>, précisent deux élus de Ouest Provence au moment de l'ouverture de l'enquête publique. Tous les moyens de luttes possibles et imaginables auront effectivement été employés. Les élus écrivent d'innombrables lettres aux différents

---

<sup>543</sup> Réunion publique anti-incinération, Fos-sur-Mer, 23 mai 2006.

<sup>544</sup> « Le train des poubelles », *lutte-ouvriere-journal.org*, 5 septembre 2008.

<sup>545</sup> Réunion publique anti-incinération, Fos-sur-Mer, 19 septembre 2005.

candidats à la présidence de la République, aux Ministres de l'Environnement, à tous les élus locaux pour recueillir des messages de soutien, ou encore au Pape puisque le maire de Marseille passe pour un fervent catholique ; « *menacent de frapper au porte-monnaie* »<sup>546</sup> en établissant une taxe locale spéciale pour l'incinérateur ; quittent l'association des maires de France pour protester contre les positions pro-incinération de son président affichée à l'occasion du Grenelle de l'environnement<sup>547</sup>... Les anti-incinérateurs font circuler de multiples pétitions qu'ils déposent à la sous-préfecture, aux commissaires-enquêteurs ou au Comité des pétitions du Parlement européen. Ils lancent également une pétition auprès des médecins locaux, initiative prise par le Collectif anti-incinération de Port Saint-Louis-du-Rhône fin juin 2005.

#### Une spécificité de la lutte contre l'incinérateur

Cette action du Collectif de Port Saint-Louis aura une conséquence importante en motivant en 2006 la naissance d'une association de médecins de l'Étang de Berre, inquiets d'observer une augmentation de consultations pour des troubles respiratoires comme l'asthme. Il s'agit de l'association Santé Environnement Provence (ASEP). D'une poignée de médecins, elle est rapidement devenue forte de plusieurs centaines de médecins de l'Étang de Berre, et demanda en octobre 2007 un moratoire contre l'incinération dans la foulée des débats lancés par le Grenelle de l'environnement. Elle soutint également l'occupation de la DDASS par les anti-incinérateurs et devint une association nationale en an et demi plus tard, sous le nom d'Association santé environnement France (ASEF)<sup>548</sup>. Cette association compte aujourd'hui plusieurs milliers de membres et a été reconnue d'utilité publique par l'État.

Les anti-incinérateurs organisent bien sûr d'innombrables distributions de tracts, « opérations escargots » consistant à ralentir les routes nationales et manifestations en tous genres, à Fos et à Marseille grâce à la mise à disposition de cars par les élus de Fos, mais aussi à Clermont-Ferrand, par solidarité entre anti-incinérateurs. Je n'ai pas compté le nombre de manifestations, l'ordre de grandeur étant au moins celui de la centaine. Elles

---

<sup>546</sup> Stéphanie HAROUNYAN, « Fos menace de frapper au porte-monnaie », *20 minutes*, 9 mars 2006.

<sup>547</sup> R. BOUGHRIET, « Incinération des déchets : Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône quittent l'AMF », *actu-environnement.com* 13 décembre 2007.

<sup>548</sup> Carole BARLETTA, « Bouches-du-Rhône : ces médecins en lutte contre cet environnement qui rend malade », *laprovence.com*, 20 juillet 2008.

étaient quasiment systématique à chaque nouvel élément du dossier : décision de justice, vote de la communauté urbaine de Marseille, arrivée des commissaires enquêteurs, démarrage des travaux etc. J'en aurais de toute façon oublié. L'apogée médiatique du conflit a été atteinte au cours des années 2005-2006, c'est-à-dire autour de la procédure d'enquête publique du projet. L'incinérateur envahit alors l'espace public et médiatique. Les articles deviennent quasiment quotidiens dans la presse locale. L'incinérateur s'invite partout comme hôte indésirable. Graffitis assassins le long des routes. Banderole humaine des anti-incinérateurs au stade Vélodrome pendant un match de foot opposant Istres à Marseille. Les banderoles anti-incinérateurs pendent aux fenêtres des immeubles de centre ville du quartier de La Plaine. Les anti-incinérateurs essaient de s'inviter à tous les évènements possibles : à l'émission de télévision *Thalassa* du 4 février 2005, consacrée à l'Étang de Berre, où ils se font refouler, leurs propos n'étant visiblement pas en accord avec la ligne éditoriale de l'émission ; aux phases régionales de Grenelle de l'Environnement où ils se font là aussi refouler des débats portant sur la santé et la démocratie pour atterrir à une table ronde sur le « modèle méditerranéen de développement durable »<sup>549</sup>. Les anti-incinérateurs partent en délégation à Bruxelles pour être auditionnés par la Commission européenne. Certains députés font échos de leur indignation à l'Assemblée Nationale sous forme de questions au ministre. Partout où un incinérateur était en projet, les journaux locaux faisaient un article sur Fos, qui peut ainsi se vanter d'avoir fait les gros titres de l'île de La Réunion et de l'île Maurice. La démultiplication de l'incinérateur est sans égale sur la toile internet : presse en ligne, blogs, sites associatifs, communaux, militants ou politiques... Le réseau de diffusion et la force de frappe médiatique de l'incinérateur est incommensurable. Quel que soit le sujet débattu, de la réhabilitation de l'Étang de Berre aux débats scientifiques de la foire de Marseille, la moindre réunion portant sur l'environnement aurait été incomplète sans une intervention dénonçant l'impérialisme phocéén qui impose aux autres ce dont il n'a pas voulu chez lui.

Il en résulte un brouillage généralisé des représentations, des catégories et des moyens d'oppositions, mécanisme qui s'apparente à celui du carnaval. Ce dernier se définit par le

---

<sup>549</sup> « Le Grenelle du Non-Environnement », *ouestprovence.com*, 17 octobre 2007.

principe de destruction de la frontière que matérialise la scène, si bien qu'on ne peut plus faire la différence entre acteurs et spectateurs, élus et militants. Les gestes de protestation sont théâtralisés : pour protester contre l'absence de débat public, élus et manifestants se bâillonnent pour attirer l'attention des médias <sup>550</sup> ; passent comme mot d'ordre : « *Ceux qui ont des teeshirts anti incinération et des déguisements de toutes sortes sont priés de ne pas les oublier : il faut faire du visuel* » <sup>551</sup> ; portent des masques et des combinaisons blanches pour faire des actions « ecoalerte » contre l'incinération ; font défiler un char fumant en forme d'incinérateur monté sur un caddie du supermarché à chaque manifestation ; placent les enfants en tête des cortèges, ces derniers s'écroulant par terre quand retentit la sirène caractéristique des accidents industriels ; invitent les gardians de Camargue qui viennent participer à la manifestation du 12 décembre 2005 juchés sur leurs chevaux ; organisent des animations, des spectacles pour enfants, des concerts de soutien et même des pièces de théâtres sur le thème de la lutte anti-incinération. Les manifestations deviennent des processions carnavalesques : en 2007, le carnaval de Marseille avait un Carmantran en forme d'incinérateur et baptisé « Dingo », ce qui est le verlan du nom du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin. Le roi du Carnaval fut comme il se doit, jugé et brûlé. Le comble pour un incinérateur. Quoiqu'il y a pire, l'incinérateur de Nîmes « *a vu le jour dans une zone inondable, puis a pris feu* » (voir chapitre 1 *La tactique du pourrissement*). Autre « *stratégie ironique* » que Jean Baudrillard décrit comme « *une providence humoristique qui vient détraquer cette trop belle machine* » <sup>552</sup> : pendant un exercice de simulation d'accident industriel à Fos-sur-Mer organisé par la préfecture, il s'est non seulement avéré que les sirènes d'alertes n'ont pas été entendues à cause du mistral, mais que certains habitants ont confondus les consignes de confinement des pompiers donnés par haut-parleur avec l'annonce du cirque Pinder <sup>553</sup>. Le canular devient une arme : en 2006, un canular à la bombe sur un wagon de chlore à Fos a déclenché une vague unanime d'indignation. Il y avait écrit dessus « *Non à l'incinérateur* ». Canular qui a cependant eu pour effet d'amener l'industriel à

---

<sup>550</sup> « Fos : muets contre l'incinérateur », *20 minutes*, 5 janvier 2005.

<sup>551</sup> Opération de sensibilisation de la population marseillaise autour du projet d'incinérateur de la Communauté Urbaine de Marseille organisée par le front Citoyen de résistance du Golfe de Fos, au palais du Pharo pour la clôture du festival Sciences Frontières, 5 janvier 2006.

<sup>552</sup> Jean BAUDRILLARD, *Les stratégies fatales*, Paris : Grasset, 1983, p. 102.

<sup>553</sup> Scénario d'accident à la raffinerie Esso, dit exercice PPI, Fos-sur-Mer, 2 décembre 2004.



ne plus laisser trainer ses wagons n'importe où. La démocratie représentative apparaît comme une démocratie de carnaval. On ne compte plus le nombre de fois où les élus locaux ont dénoncés les « *mascarades démocratiques* », tandis que dans les assemblées d'élus auxquelles j'ai assisté, le niveau ne vole pas toujours bien haut, il est même assez régulièrement en-dessous de la ceinture. Un carnaval qui, loin de régénérer le pouvoir comme le pensait Mikhail Bakhtin, le corrode et accroît au contraire le ressentiment <sup>554</sup>, et ce d'autant plus que le contrôle supprime la possibilité même de trouver un adversaire auquel s'opposer <sup>555</sup>. Qui est responsable de la mise en marche de l'incinérateur ? Est-ce le maire de Marseille ? Est-ce le préfet ? Est-ce le constructeur industriel, le ministère de l'environnement ou l'Europe et son arsenal législatif ? L'adversaire des luttes écologiques est une nébuleuse informe qui n'a ni queue ni tête. Même difficulté posée par la pollution. Si les médecins arrivent à identifier de quel type de pollution un malade atteint de cancer peut-être victime, il sera en général impossible de savoir à qui l'attribuer étant donné que le polluant incriminé peut être produit par de nombreuses sources différentes. C'est alors que l'incinérateur en tant qu'objet et sujet de pollution devient symptomatique des détraquements du politique.

## **POUVOIRS DE LA POLLUTION**

Consommer et jeter un déchet est polluant. Tenter de les éliminer aussi. Part maudite, la pollution présente un degré certain de fatalité et d'ubiquité. Peut-on seulement s'en débarrasser sans la déplacer ou en reproduire le mode d'action ? Que les pollués contestent par exemple l'implantation d'un incinérateur, ils seront accusés de polluer le politique, la démocratie représentative ou l'intérêt général. Plus qu'une simple métaphore, il s'agit là d'une technique. Car si la pollution sert de modèle par contumace pour stigmatiser les oppositions, rendre les contestataires polluants et les conflits contagieux, elle est bien un

---

<sup>554</sup> Michael BERNSTEIN, *Bitter Carnival. Ressentiment and the Abject Hero*, New Jersey : Princeton University Press, 1992.

<sup>555</sup> Jean BAUDRILLARD, *Carnaval et cannibale*, Paris : éditions de l'Herne, coll. « carnets », 2008, pp. 40-50.

pouvoir. Et réciproquement. Qui pourrait croire que pouvoirs et conflits peuvent rester *propres* ?

Marseille présente cette particularité d'offrir ses poubelles à la vue et de les laisser toute l'année à la rue sans les cacher à l'intérieur des immeubles. A la merci du moindre coup de mistral qui les renverse, elles font partie du paysage. Ainsi en est-il de ses politiques de gestion des déchets, emportées par le souffle médiatique des conflits et des scandales. Grèves à répétition des éboueurs, conflit de l'incinérateur, affaire Guérini et affaire Granié faisant peser de forts soupçons de corruption dans les attributions de marchés publics de traitement des ordures municipales... Les troubles politiques liés à la gestion des déchets prolifèrent. Cette odeur âcre des poubelles en décomposition imprègne la classe politique locale comme une endémie qui n'en finit pas d'alimenter la légendaire mauvaise réputation de Marseille : une ville considérée comme sale, pauvre et mafieuse<sup>556</sup>. Pour le plus grand bonheur de certains journalistes, tout ceci fait partie « *du folklore local* »<sup>557</sup>. La caricature est facile, répond un journaliste local. Marseille est simplement « *un bon client* »<sup>558</sup>. On peut alors se demander si les déchets ne participeraient pas puissamment au renforcement du mythe parce que l'on considère justement qu'ils contaminent ceux qui les touchent. Mais ce serait réduire la pollution à une simple métaphore dans l'ordre des représentations sociales associées aux déchets. Ce faisant, c'est le processus de contamination lui-même que l'on manquerait. Il vaut alors mieux observer les pratiques et les usages qui sont liés à la gestion des déchets car l'analogie est moins symbolique que politique. « *Je crois que certaines pollutions servent d'analogies pour exprimer une idée générale de l'ordre social* »<sup>559</sup>, disait Mary Douglas à propos des menaces de souillures rituelles engendrées par la transgression d'un tabou. Nous verrons que la gestion des ordures de Marseille ayant transgressé la plupart des tabous, il n'est pas étonnant que la pollution, entendue comme pouvoir de nuisance, finisse par exprimer une idée générale du fonctionnement politique.

---

<sup>556</sup> Olivier BOURA, *Marseille ou la mauvaise réputation*, Arléa, Paris, 2001.

<sup>557</sup> Mélanie Delattre, « Ceux qui massacrent Marseille », *Le Point*, 28 novembre 2010 ; Philippe BIDALON, Romain ROSSO, Léa DELPONT, « La campagne en PACA se fait à l'ombre de Marseille », *L'Express*, 27 février 2010.

<sup>558</sup> Julien VINZENT, « Médias, politiques, patrons : ceux qui massacrent Marseille », *Marsactu.fr*, [mise en ligne] : 5 novembre 2010.

<sup>559</sup> Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution de tabou*, La Découverte, Paris, 2001 (1967), p. 25.

## Sorcellerie de la pollution

On le sait, notre société de consommation ne fonctionne qu'en produisant une quantité de déchets encore plus grande que celle des biens effectifs. Il y a les déchets de production, d'extraction et de transformation des matières premières. Par exemple la sidérurgie : « *On produit deux fois plus de gaz que de fonte* »<sup>560</sup>, explique un ingénieur de l'usine Arcelor de Fos-sur-Mer. Et en bout de chaîne, les déchets de consommation. Combien de couches d'emballages faut-il percer pour accéder au produit désiré ? Qu'il s'agisse d'un simple biscuit ou pire d'un parfum, dont le précieux liquide ne coûte rien au regard de l'emballage et de l'image de marque ? Parce que les déchets prolifèrent, ils représentent un marché d'autant plus convoité qu'ils sont dangereux (jusqu'à 1000 dollars la tonne pour les plus toxiques)<sup>561</sup>. Il n'est donc pas étonnant qu'à Naples comme ailleurs la Camorra en ait fait l'un de ses fonds de commerce – 44 milliards d'euros de bénéfices en quatre ans d'après Roberto Saviano : « *un marché qui a progressé de 29,8 %, une croissance avec laquelle seul le marché de la cocaïne peut rivaliser* »<sup>562</sup>. Tout cela engendre bien entendu des pollutions innombrables, surtout quand les déchets sont mal ou pas du tout traités. Malgré le renforcement des normes, les efforts des industriels pour limiter les pertes et les gestes individuels, les déchets ne peuvent que croître. Tout au plus ne peut-on qu'espérer réduire leur toxicité et l'accélération de leur croissance. Leur prolifération reste la base de notre culture. Elle entraîne dans son sillage une contamination généralisée des espèces, des milieux, de l'eau, de l'air, des sols et surtout des hommes. Les écotoxicologues expliquent en effet que la concentration des polluants est la plus forte au sommet des chaînes alimentaires. C'est le phénomène dit de bioaccumulation. La concentration des toxiques est beaucoup plus forte dans les vers de terre et le plancton que dans les sols ou la mer, mais elle l'est encore plus chez leurs prédateurs. L'homme étant en bout de chaîne, il s'expose ainsi à « *un effet*

---

<sup>560</sup> 3<sup>e</sup> réunion de la Commission locale d'information et d'échange (CLIE) d'Arcelor, Fos-sur-Mer, 29 novembre 2006.

<sup>561</sup> Marie-Françoise DE PANGE-TALON, « Déchets industriels », in *Dictionnaire de l'écologie*, Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, Paris, 1999, p. 315.

<sup>562</sup> Roberto SAVIANO, *Gomorra, dans l'empire de la camorra*, Gallimard, Paris, 2007 (2006), p. 336.

*boomerang des agents polluants* »<sup>563</sup> qu'il a lui-même produit. La pollution est donc un processus de contamination réflexive particulièrement insidieux puisque nulle frontière ne l'arrête et que tout un chacun en est une victime potentielle. Tout le monde ne sera pas victime pour autant. Certains seront épargnés, parce qu'ils sont assez résistants ou fortunés pour vivre en dehors des zones polluées, consommer des produits censés être plus sains, etc. D'autre part, si jamais les médecins arrivent à savoir *de quoi* on est victime, il sera dans bien des cas impossible de savoir *de qui*. Dans le cas des poussières par exemple, on peut souvent arriver à identifier l'émetteur en fonction de la nature et de la taille des particules, mais ce ne sera pas le cas des dioxines, qui sont produites par toute activité de brûlage. Dans la région de l'Étang de Berre, elles sont principalement produites par le plus gros employeur de Fos, la métallurgie Arcelor, mais il y a aussi l'incinérateur de déchets industriels Solamat-Merex, le nouvel incinérateur de Marseille à Fos-sur-Mer, les pratiques de brûlage sauvage des bâches maraîchères ou des câbles pour en récupérer le cuivre. L'incinérateur Solamat-Merex a beau placer alentour des lichens bio-accumulateurs pour mesurer en continu ses émissions de dioxines, leurs données entrent en interférence avec les autres producteurs de dioxines de la zone, de sorte qu'il est difficile de savoir d'où viennent les dioxines mesurées. De plus, la contamination par les dioxines intervient principalement par voie alimentaire plutôt que par inhalation. La pollution est donc un mal difficilement identifiable. « *Désignée comme invisible et impalpable par la surface publique et officielle, présentée comme secrète et privée, [la pollution] est de toute façon quelque chose auquel il faut croire sans la voir complètement, comme la sorcellerie dans le bocage en somme* »<sup>564</sup>, explique l'anthropologue Michel Peraldi. Elle forme un système dont l'emprise est d'autant plus totale et inexorable qu'il échappe aux sens. « *Tout ce qui disparaît infiltre notre vie à dose infinitésimales, souvent plus dangereuses que l'instance visible qui nous dominait* », dit Jean Baudrillard<sup>565</sup>. Les écotoxicologues auraient beaucoup de choses à dire à ce sujet. Il s'agit seulement ici de voir si la pollution peut proposer un modèle empirique pour penser un phénomène de contamination généralisé. La pollution n'est pas contagieuse *a priori*, mais

---

<sup>563</sup> François RAMADE, « Écotoxicologie », in *Dictionnaire de l'écologie*, Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, Paris, 1999, p. 474.

<sup>564</sup> Michel PERALDI, « L'Étang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain », *Ethnologie française*, vol. XIX, n°3, 1989, p. 288.

<sup>565</sup> Jean BAUDRILLARD, *Pourquoi tout n'a-t-il pas déjà disparu ?*, L'Herne, Paris, 2007, p. 18.

elle le devient quand on passe au niveau des conflits qu'elle occasionne. Si la pollution est en effet vécue *in situ* sur un registre qui est celui d'une contamination endémique dans la zone industrielle, il apparaît que les mouvements de contestation qu'elle soulève sont traités par les pouvoirs publics comme des menaces épidémiques de contagion dont il faut protéger la société et qu'il s'agit de circonscrire dans une logique immunitaire. Le conflit de l'incinérateur de Marseille illustre bien ce cas de figure, qui n'est bien sûr pas exclusif d'autres types de pratiques.

### « Le scandale est toujours contagieux »

Cette affirmation de René Girard<sup>566</sup> est confirmée par la force de dissémination du conflit de l'incinérateur. Les anti-incinérateurs du golfe de Fos ont toujours espéré pouvoir faire jurisprudence par leur combat, afin que les autres projets d'incinérateurs puissent être ailleurs combattus. « *Ce qu'on fait ici, c'est regardé par toute la France, en tout cas, par toute la France des déchets* », avertissait un élu apparenté socialiste pendant la grande époque du combat anti-incinérateur. On en comprend mieux la raison en revenant en arrière, au début des années 70, lors de la création *ex nihilo* de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. Il faut en effet savoir que la région de l'Étang de Berre possède depuis cette époque une très forte tradition de luttes syndicales. Le sociologue Bernard Paillard en fait état dans son livre consacré à la naissance du complexe industriel : « *Pour beaucoup de jeunes ouvriers, le passage à Fos sera un véritable baptême de la foi militante : avoir été délégué à Fos, ce n'est pas rien dit-on. Les mobilisations ont souvent été exemplaires* »<sup>567</sup>. Il y a donc dans le conflit de l'incinérateur un « effet boomerang » analogue à celui des polluants avec l'homme évoqué ci-dessus. Plusieurs anthropologues ont d'ailleurs montré que la virulence des conflits environnementaux s'explique en partie par leur capacité de réactivation des luttes passées. Analysant les motifs de la lutte contre un projet d'usine de dépollution dans le Nord Pas-de-Calais, Catherine Neveu a ainsi montré que le projet réactualisait la rancune accumulée envers les anciennes industries Houillères de la région et qu'il s'agissait d'une

---

<sup>566</sup> René GIRARD, *Le bouc émissaire*, Grasset, Paris, 1982, p. 254.

<sup>567</sup> Bernard PAILLARD (collaboration Claude FISCHLER), *La damnation de Fos*, Seuil, Paris, 1981, p. 89.

manière de « *se révolter a posteriori* » pour « *ne pas se faire avoir une fois de plus* »<sup>568</sup>. Vanessa Manceron décrit le même « *boomerang historique* » à propos de la grippe aviaire dans la Dombes : « *les antagonismes ont révélés des lignes de clivages anciennes* », montre-t-elle<sup>569</sup>. La virulence des contagions conflictuelles est liée à l'histoire politique des lieux. Ici, l'incinérateur de Marseille a toujours été décrit comme un cas d'école. Dans les formations pour ingénieurs de la fonction publique, il est monté sous forme de jeux de rôle pour mettre les jeunes fonctionnaires en condition et lors d'une audience au tribunal administratif, le juge déclare également que : « *c'est un dossier qui a un caractère très pédagogique. Il est effectivement riche ce dossier. Il pourrait être un excellent dossier pour les écoles judiciaires* »<sup>570</sup>. C'est un cas d'école car tous les moyens de luttés possibles et imaginables auront été employés. Les moins orthodoxes aussi (voir ci-dessus « *Guérilla poubelle* »). L'incinérateur est omniprésent. « *La question de l'incinérateur est au cœur des préoccupations de tous*, proclame le député communiste Michel Vaxès pendant une réunion portant sur le débat public du terminal porte-container Fos 2XL<sup>571</sup>. *Il faut que cette question-là soit un jour abordée. Sinon elle va – tout brûler ?,* interrompt un haut fonctionnaire – *polluer l'atmosphère, étant sous-jacente à toutes les réflexions* », conclut le député. Non seulement l'incinérateur parasite tous les débats locaux, mais il entre aussi régulièrement en résonance avec les scandales passés : « *c'est comme l'affaire du sang contaminé* », « *c'est comme l'amiante* ». L'avocate s'étant distinguée dans ces deux affaires est d'ailleurs une figure locale, la maire d'Aix-en-Provence (voir chapitre 3, 2001. *Les élections municipales...*). Les affaires attirent les affaires. En l'occurrence, il s'agit toujours de scandales politiques où les pouvoirs publics ont tenté de masquer et de minimiser les dangers dont ils avaient connaissance.

---

<sup>568</sup> Catherine NEVEU, *Inacceptable dépollution. Un terroir du Nord-Pas-de-Calais*, Textuel, Paris, 2001, pp. 43, 50 et 75-76.

<sup>569</sup> Vanessa MANCERON, « Grippe aviaire et disputes contagieuses. La Dombes dans la tourmente », *Ethnologie française*, tome 39, vol. 1, 2009, pp. 63-65.

<sup>570</sup> Tribunal administratif, audience de la demande de suspension du permis de construire de l'incinérateur (affaire du Lys maritime), Marseille, 13 novembre 2006.

<sup>571</sup> Réunion de retour du débat public Fos 2XL, CNDP, Port-de-Bouc, 3 février 2005.

## **« Le politique vient polluer le débat »**

Pourquoi l'incinérateur est-il devenu si contagieux ? Et comment se fait-il que ce soit lui qui ait cristallisé toute l'énergie des militants, l'attention des médias et la présence des politiques au lieu des autres projets industriels qui lui sont contemporains ? Les raisons n'ont que peu à voir avec la nature des dangers ou des pollutions. Les projets de terminaux méthanier et porte-container ont tous deux été acceptés sur le principe. La contestation n'a porté que sur la localisation trop proche de Fos-sur-Mer du premier, et sur la nécessité de créer un contournement routier pour les camions du second. L'incinérateur pose lui un problème de fond. Il est le seul projet industriel qui ait été imposé par des élus à d'autres élus, profitant du statut particulier des terrains gérés par le Port autonome de Marseille sur le territoire de Fos-sur-Mer. L'inacceptable, c'est non seulement que les élus marseillais aient préférés continuer, pour des raisons purement électorales, à se débarrasser de leurs ordures chez le voisin déjà pollué plutôt que de les traiter à domicile. C'est aussi qu'ils se soient montrés inflexibles sur le choix de l'incinération. Leur filière complémentaire de traitement des déchets par méthanisation ne pouvant manquer d'apparaître, aux yeux de leurs détracteurs, que comme une manière de faire passer la pilule. L'inacceptable est une construction purement politique. De 1989 à 2001, les élus marseillais ont tout fait pour construire l'incinérateur sur leur territoire, tandis que leur rival politique traditionnel au Conseil Général, Jean-Noël Guérini, qui a toujours cherché à devenir maire de Marseille, a tout fait pour essayer d'en devenir maître : récupération de la compétence déchets pour l'élaboration d'un plan départemental d'élimination des déchets ; création d'un syndicat mixte départemental chargé de diriger les projets des élus ; tentative de délocaliser l'incinérateur en dehors de Marseille pour en faire un projet véritablement départemental, etc. Mais aux municipales de 2001, Aix passe à droite et se retire avec Marseille du syndicat mixte du Conseil Général, qui perd ainsi ses deux principaux adhérents. N'arrivant pas à prendre en main le dossier de l'incinérateur, il s'autoproclame alors chef de file des anti-incinérateurs de Fos, alors que ce sont ses services qui ont lancé l'idée de le construire là-bas, idée reprise par les élus marseillais. Le meilleur de l'histoire, c'est bien sûr quand la gauche se retrouve en 2007 à la tête de la présidence de la communauté urbaine de Marseille. Quand les anti-incinérateurs d'hier deviennent les nouveaux responsables du

projet... et reviennent sur leurs promesses et engagements militants pour le réaliser au plus vite. Il est donc clair que les raisons de la contestation ne sont pas de l'ordre de supposées représentations sociales. Exit les études de perception des risques. Elles sont purement politiques. « *Il faut poser la question de la force d'un opposant et de sa capacité à s'opposer, estime un ingénieur de l'Ademe. J'ai l'impression que ces oppositions locales peuvent être interprétées comme un volcan qui fait jaillir à l'extérieur quelque chose qui couve à l'intérieur* »<sup>572</sup>. En observant un cas analogue de conflit, celui d'un mouvement paysan et d'extrême gauche de lutte contre la construction d'un aéroport à Tokyo, Michel Foucault propose une interprétation de ce « quelque chose qui couve à l'intérieur ». La source n'est pas de l'ordre des représentations, mais du pouvoir : « *ce qui est en question dans ces luttes, c'est le fait qu'un certain pouvoir s'exerce, et que le seul fait qu'il s'exerce soit insupportable* »<sup>573</sup>. Il s'agit d'un viol. Un « *déni de démocratie* », disent les élus de Fos. Même écho côté marseillais. Venu présenter devant une dizaine d'étudiants de l'École Normale Supérieure de Paris le conflit déclenché par l'incinérateur, l' élu délégué à l'environnement concluait son histoire de la moralité suivante : « *à un moment, le politique vient polluer le débat* »<sup>574</sup>. Manière de dire que tout serait pour le mieux si les débats pouvaient rester techniques et raisonnés. « *Aujourd'hui nous avons un débat politique entre hommes politiques qui s'invectivent sur des problèmes scientifiques. Et le débat est complètement faussé* »<sup>575</sup>, déplore un autre élu marseillais, délégué aux risques majeurs. Autrement dit, la vraie pollution, celle qui selon l'expression de Robert Assante vous « *pourrait la vie* », est politique. Et si le projet d'incinérateur de Lille dont aime à parler ce dernier a été beaucoup moins polémique qu'à Marseille, ce n'est pas parce que l'incinérateur avait le consentement des élus sur le territoire duquel il était implanté, mais

---

<sup>572</sup> Formation « Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Ademe, Paris, 25-27 octobre 2005.

<sup>573</sup> Michel FOUCAULT, « La philosophie analytique de la politique », in *Dits et écrits II*, Gallimard, Paris, 2001 (1978), p. 545.

<sup>574</sup> Atelier « conflits environnementaux », *L'incinérateur de Marseille*, avec P. San Marco et R. Assante, ENS-CERES, Paris, 8 avril 2008.

<sup>575</sup> Réunion plénière du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollutions industrielles (SPPPI), Marseille, 26 septembre 2006.



parce que « *les marseillais sont moins disciplinés que les lillois* »<sup>576</sup>. On est ainsi en plein dans la situation décrite par Foucault dans *Surveiller et punir* :

*« Derrière les dispositifs disciplinaires, se lit la hantise des « contagions », de la peste, des révoltes, des crimes, du vagabondage, des désertions, des gens qui apparaissent et disparaissent, vivent et meurent dans le désordre. (...) pour voir fonctionner les disciplines parfaites, les gouvernants rêvaient de l'état de peste »*<sup>577</sup>

Le rêve étant désormais réalisé par la pollution, c'est l'état de peste qui contamine le politique et les gouvernants qui rêvent alors de discipline. Les contestataires sont traités comme des agents infectieux venus « *polluer les débats* ». En réaction à la grève des éboueurs de 2003, Robert Assante déclarait sur le même registre : « *ce n'est pas Marseille qui est sale, ce sont les Marseillais qui sont sales* »<sup>578</sup>, en guise d'ouverture à sa campagne « Propreté 2004 ». Une opération toute pastorale de communication et de police destinée à discipliner les marseillais à grands renforts d'affichage publicitaire et de procès verbaux pour propriétaires pris en flagrant délit de crotte de chien. On comprend où permettent d'arriver ces arguments : Marseille est sale donc il faut trouver une solution radicale pour la débarrasser de ses ordures, ce qui permet de renforcer la légitimité du projet d'incinérateur. La pollution arrange bien des choses. Que les contaminés commencent à contester, ils deviennent contagieux. Les procédures portent alors sur des mesures immunitaires de protection contre les menaces de contagion ainsi que sur des mesures de contrôle visant à filtrer les éléments pathogènes. Il s'agit de rassurer, de contrôler et d'encadrer le mal. A l'issue des échauffourées rencontrées pendant le débat public du terminal Fos 2XL, le préfet décide ainsi de créer un groupe de travail sur les dioxines pour réfléchir officiellement sur l'épineuse question – pour préparer le terrain de l'incinérateur disent ses opposants. Mais il faut remarquer que le thème est celui des dioxines et non de l'incinération, étant entendu que les dioxines, polluant le plus célèbre des incinérateurs, n'est pas produit exclusivement par eux. Cela permet ainsi de dédramatiser la situation en expliquant par exemple aux militants atterrés, que les barbecues aussi produisent des dioxines. En conséquence de quoi,

---

<sup>576</sup> Atelier « conflits environnementaux », *op. cit.*

<sup>577</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 1975, pp. 231-232.

<sup>578</sup> Michel HENRY, « La ville de Marseille veut sentir le savon », *Libération*, 31 janvier 2004 ; Anonyme, « La ville et la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole partent en guerre contre les crottes de chien », *Maire-info.com*, 30 janvier 2004.

les débats étant devenus, on s'en doute, trop polémiques au sein du groupe de travail, le lieu de réunion a été déplacé de Martigues à Toulon puis Aix-en-Provence pour « *dépassionner le débat* ». Réflexe immunitaire typique. Le meilleur étant que les institutions impliquées ont ensuite dû présenter leur *mea culpa* pour tenter, en vain, de faire revenir les associations qui avaient désertées le processus de « concertation ».

## **Polluer pour régner ?**

Ce n'est plus ici le désir qui est mimétique mais son revers, la souillure qui le devient : tu me pollues avec ton usine, alors je te pollue avec mon corps, ma voix, mes gestes, avec tout ce que je peux car la différence de pouvoir entre nous est telle que je ne peux t'atteindre. C'est pourquoi le conflit doit devenir contagieux pour faire scandale et espérer ainsi toucher le pouvoir autrement intangible. Les techniques de pollution sont finalement ce qui parle le plus au pouvoir. Affinités réciproques ? C'est ce que laissent penser les affaires de corruption liées aux attributions de marchés publics des déchets qui secouent actuellement le milieu politique des Bouches-du-Rhône. L'ironie voulant que ce soient les élus anti-incinérateurs qui soient ciblés. Ainsi l'ancien maire socialiste de Fos-sur-Mer, Bernard Granié, qui avait fait du combat contre l'incinérateur son but politique a été condamné le 20 janvier 2010 à cinq ans d'inéligibilité ainsi qu'à un an de prison ferme. Il est suspecté d'avoir touché 300 000 euros de pot-de-vin de la société Provence Recyclage (gestionnaire de la décharge d'Entressen) en échange de précieuses informations sur le marché des ordures de l'intercommunalité qu'il préside. Les enquêteurs avaient trouvés suspect qu'il n'ait effectué aucun retrait en liquide avec sa carte bancaire en trois ans. Tandis que son comparse présumé a reconnu les faits, l'élu continue à les nier et a fait appel. Il continue ainsi d'exercer ses fonctions d'élu. « *Il est peut-être plus facile de cibler certaines collectivités que d'autres* »<sup>579</sup>, avait-il alors déclaré. La suite est en effet plus complexe puisque c'est désormais au tour d'Alexandre Guérini, entrepreneur spécialisé dans le traitement des déchets et frère du président socialiste du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Jean-Noël

---

<sup>579</sup> Samy MOUHOUBI, « Condamné à un an ferme, l'élu exclut de démissionner », *France-soir*, 25 janvier 2010, p. 8.

Guérini, d'être mis en examen et écroué en décembre 2010 pendant plusieurs mois, pour abus de biens sociaux, corruption active, blanchiment en bande organisée, détournement de biens publics, recel de détournement de fonds publics et détention illégale d'un chargeur de pistolet automatique. Un inventaire à la tontons flingueurs et une affaire complexe présumant d'un vaste système de blanchiment de l'argent du grand banditisme, passant par l'Espagne, les États-Unis, la Haute-Corse. La mauvaise réputation de Marseille a de beaux jours devant elle. L'ironie voulant que le nom de Guérini fasse déjà partie du folklore local puisqu'il était le nom d'une famille légendaire de mafieux marseillais d'après-guerre. Ces affaires auraient largement méritées une analyse en détail, tant elles sont révélatrices des enjeux de pouvoirs liés à la gestion des déchets. Mais n'étant plus sur le terrain au moment de leurs développements, je n'ai pu les intégrer à mon travail d'enquête. S'il faut alors, comme le montre Michel Serres<sup>580</sup>, polluer pour s'approprier et si l'une des meilleures façons de s'assurer la fidélité de quelqu'un c'est encore de le salir, c'est bien que la pollution est inhérente à l'exercice du pouvoir. Aux militants qui souhaitent s'en prémunir, Isabelle Stengers adresse la mise en garde suivante : « *refuser de prendre le pouvoir afin de garder les mains propres* »<sup>581</sup> n'est pas la bonne manière de faire face aux catastrophes. Le philosophe politique Julien Freund fait à ce sujet une remarque profonde au terme de sa recherche de « *l'essence du politique* ». En politique, dit-il, « *la pureté est de pensée, c'est-à-dire elle n'est jamais qu'une exigence et un orgueil individuels* ». Et s'il y a une « *vérité politique* », elle n'est pas « *dans le juste milieu : elle exige de l'audace, de la prévision et le courage de se salir* »<sup>582</sup>. On ne peut régner sans (se) polluer.

## LA THÉORIE DU POURRISEMENT

Voici maintenant une autre pratique politique de la pollution, adoptée par le pouvoir en écho mimétique à la « guérilla poubelle » des opposants (voir également chapitre 1, *La tactique du pourrissement*).

---

<sup>580</sup> Michel SERRES, *Le Mal propre. Polluer pour s'approprier ?*, Le Pommier, Paris, 2008.

<sup>581</sup> Isabelle STENGERS, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Paris : La Découverte, 2009, pp. 121-122.

<sup>582</sup> Julien FREUND, *L'essence du politique*, Paris : Dalloz, 2004 (1965), p. 755.

« Ils me disent : "mais il faut que tu discutes aussi avec eux". Donc je vais aller là-bas ? Pour me faire... pourrir de A à Z ? Voir même, allez... avoir peut-être des agressions physiques ? Pourquoi ? ». Tenus par l'élus marseillais Robert Assante, ces propos recueillis en entretien en disent long sur l'une des façons dont les résistances politiques sont à la fois vues, vécues et combattues par le pouvoir : par le biais d'une théorie du pourrissement, dont nous allons voir comment elle permet au pouvoir de renvoyer les critiques à l'envoyeur et de se travestir en bouc émissaire pour mieux s'affirmer. Il est ainsi des façons moins directes que la désobéissance, moins spectaculaires que les révolutions, de résister au pouvoir : lui pourrir la vie. Du point de vue du pouvoir : grèves, manifestations, boycott, recours systématiques devant les tribunaux, obstruction de l'opposition dans les assemblées, opérations escargots de ralentissement des transports, envois massifs d'e-mail sur les messageries officielles, vacarme, insultes, pamphlets, canulars, etc. en sont autant de tactiques destinées à lui pourrir la vie : « C'est qu'il y a des gens qui sont contre pour que vous n'apparaissiez pas comme bien, poursuit Robert Assante. Si on fait quelque chose de bien, il faut le dénigrer auprès de la population pour que ça ne puisse pas porter ses fruits en terme électoral. Donc on a toujours, sur la moitié des gens qui interviennent, des arrière-pensées politiciennes ». Le pourrissement n'est donc pas entendu dans le sens passif de laisser pourrir une situation, mais dans le sens actif d'un pouvoir de nuisance : « Les associations les plus radicales ont combattu les procédures avec un pouvoir de nuisance considérable », estime l'économiste Nicolas Buclet lors d'une journée d'étude à l'Ademe <sup>583</sup> : « Il y a des personnalités très fortes qui ont fait des attaques personnelles contre les élus pendant l'enquête publique. Un seul individu visible peut avoir une capacité de forte nuisance ».

Les avantages de faire passer les luttes politiques pour des tactiques de pourrissement sont multiples. Il y a d'abord la connotation négative du terme qui permet de faire passer les opposants pour des emmerdeurs et les décideurs pour des héros éclairés : « Ils nous ont pourri la vie, ça a renforcé mes convictions » <sup>584</sup>, affirme un cadre retraité d'EDF, parlant d'un collectif anti-nucléaire. Le message est clair : loin de déstabiliser ou de décourager le pouvoir, les tactiques du pourrissement ne peuvent que le rendre plus fort et déterminé.

---

<sup>583</sup> Journée d'étude « Concertation / acceptabilité des déchets », Ademe Paris, 7 mars 2008.

<sup>584</sup> Séminaire « Démocratie et territoire », Arenes/Cessa, Marseille, 11 avril 2006.

Qu'un militant et ancien élu istréen souhaite « *détruire chaque petit pas* »<sup>585</sup> que fait le maire de Marseille pour réaliser son incinérateur car « *ça va décourager l'autre* », peut ainsi revenir à jeter de l'huile sur le feu et à renforcer le mal même qu'elle combat au lieu d'y remédier. Quitte ou double. Certes les élus se disent désemparés face aux oppositions citoyennes que rencontrent les projets de développement des infrastructures qu'ils tentent de réaliser : « *On ne sait plus par où prendre le problème* », déplore Marc Censi, le président d'une association d'élus locaux, lors d'une table ronde consacrée aux oppositions soulevées par l'implantation d'équipements de gestion des déchets (voir chapitre 1, *Une théorie de la déchéance*). Mais loin d'amener le pouvoir à s'interroger sur ses pratiques, le pourrissement est le concept qui permet au pouvoir de stigmatiser ses opposants et rejeter l'opprobre sur ceux qui l'emploient. Il va ainsi de pair avec le « *syndrome Nimby* » (*Not in my backyard*, ou *pas de ça chez moi*), concept inventé aux États-Unis par les promoteurs de projets d'aménagements, pour décrédibiliser les mouvements d'opposition<sup>586</sup> en renvoyant leurs motivations dans l'ordre psychopathologique : « *La volonté de rationalité du débat se heurte à des résidus fantasmagoriques contre lesquels on ne peut pas lutter* », enchaîne Marc Censi pour mieux déployer le registre catastrophiste qui légitime l'emploi de la manière forte comme solution d'exception et ultime recours. Il ne faut alors pas avoir peur d'exagérer :

*« Le principe de précaution est en train de tout bloquer. Les procédures commencent à ne plus avoir de déblocage. Il est impossible de faire aboutir les enquêtes publiques. La situation est très grave car on touche à la démocratie. Tocqueville avait prévu que la démocratie allait engendrer des dérives individualistes qui la bloqueraient. Quelles sont les réponses aujourd'hui ? Il faudrait donner au préfet l'opportunité de trancher. Il faut éduquer nos concitoyens. Il restera toujours des fantasmes qui doivent être tranchés par le courage des élus. Ça me fait penser à « La mort du loup » d'Alfred de Vigny. Si c'est le sort des élus, nous l'accepterons »*

A la fois héros et victimes, voici les boucs émissaires. Splendeur du pourrissement qui blanchit les élus en victimes sacrificielles, sacralise leur fonction et encense le courage de l'autoritarisme.

---

<sup>585</sup> Réunion de l'association Esperen, Istres, 28 juin 20005.

<sup>586</sup> Sandrine RUI, Formation « *Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets* », Ademe Paris, 25-27 octobre 2005.

Deuxième avantage du pourrissement : déplacer les débats des fins aux moyens, du fond à la forme. Des revendications légitimes pourront ainsi être ignorées ou attaquées sur la forme parce que les moyens employés seront dénoncés comme illégitimes. Le meilleur exemple est probablement le glissement que le pourrissement effectue du collectif à l'individuel. Les questions soulevées par les mobilisations sont réduites à l'agressivité et à la « *capacité de nuisance* » d'une poignée d'individus. La puissance accordée aux fers-de-lance du conflit est alors un moyen de désigner l'arbre pour cacher la forêt, au regard de quoi la puissance du collectif est découpée, projetée à l'arrière-plan. Et la lutte se trouve ainsi réduite aux dites gesticulations de quelques individus. Elle ne pourra alors manquer d'apparaître pour de dérisoires tactiques venant se briser comme l'écume contre d'inflexibles tours d'ivoires. C'est ainsi que sera vraisemblablement présenté par le pouvoir l'exemple des luttes sanitaire, environnementale et politique contre l'implantation à Fos-sur-Mer de l'incinérateur de Marseille. « *Le combat que nous menons est âpre, rude et déséquilibré* »<sup>587</sup>, reconnaissait un militant anti-incinérateur. Au terme de vingt années de luttes, malgré les cris, les insultes et le tumulte dans toutes les réunions publiques où les anti-incinérateurs ont pu s'inviter. Malgré une quarantaine de recours judiciaires intentés de part et d'autre, un millier d'articles publiés dans la presse locale et nationale, l'incinérateur est finalement entré en service en dépit de tout l'arsenal du pourrissement. En bon instrument du pouvoir, la théorie du pourrissement exacerbe ainsi la puissance des détracteurs individuels et l'impuissance des luttes collectives.

Vient alors le deuxième glissement effectué par le pourrissement, du public au privé :

*« Je suis vraiment étonné de l'implication personnelle des maires dans les conflits liés aux déchets, explique un consultant spécialisé dans la gestion de conflits environnementaux. J'ai vu des élus divorcer parce que la famille ne les soutenait pas et j'ai connu un maire qui ne voyait plus sa fille à cause de ça. Il me disait : "prévenez-moi quand l'arrêté préfectoral d'autorisation [de la décharge] sort, que je ne sois pas dans la commune à ce moment-là" »*<sup>588</sup>

---

<sup>587</sup> Louis BARNES, « Manifestations: Intervention du secrétaire lors de la Ville morte », site internet de DPLGF, 13 décembre 2003.

<sup>588</sup> Formation « Concertation / déchets », Ademe Paris, 14 septembre 2006.

On comprend alors mieux la fonction du pourrissement. Il s'agit de montrer ou de faire croire que le pouvoir n'est pas si désirable, alors qu'il l'est évidemment pour ceux qui s'y accrochent, puisqu'ils sont prêts à y sacrifier jusqu'à leur vie privée pour le conserver. « *Je fais une déclaration à l'AFP d'un mot, d'une phrase qui n'est pas bonne, je suis emmerdé pendant quatre jours après*, explique en entretien Robert Assante, l' élu marseillais porteur du projet d'incinérateur. *Donc pourquoi voulez-vous que des esprits brillants se tournent vers la politique ? Pour qu'ils viennent se faire pourrir à longueur de temps ?* ». La réponse est simple. Si les politiques résistent si bien au pourrissement quel qu'en semble le prix, c'est que le pourrissement est plutôt non seulement inhérent à l'exercice du pouvoir, mais qu'il en est à la fois la limite et la condition d'efficacité. Verdict : ceux qui succombent au pourrissement sont les faibles qui n'ont pas l'étoffe des hautes responsabilités. « *Pourquoi faites-vous ce métier de chien ?* », demandaient au maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, le journaliste Michel Samson et le cinéaste Jean-Louis Comolli. Réponse pagnolesque de l'intéressé : « *La politique c'est comme l'accent, on l'a à la naissance* »<sup>589</sup>. Le pourrissement agit comme un principe aristocratique et darwinien de sélection politique, qui éprouve la force des décideurs sur le mode nietzschéen du ce-qui-ne-tue-pas-rend-plus-fort. Il est singulier que les tactiques du pourrissement soient à ce titre vécues, par les décideurs, sur le mode des métaphores guerrières, au vocabulaire et aux valeurs si spécifiques. C'est ce qu'illustre cette écoute téléphonique<sup>590</sup> du 2 mai 2009 divulguée dans le cadre de l'affaire Guérini. Quand le président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône n'a plus le moral : « *J'ai plus envie... Ça me fait chier, je te jure... Pffou, j'en ai marre* », son frère lui répond que ce n'est pas comme ça qu'on règle les problèmes car :

*« chaque fois que tu règles un problème, hop, y en a un autre le lendemain qui surgit, et, hop, tu le règles et le lendemain, tu en as un autre qui surgit et hop, c'est la vie qui est comme ça! ». Pourrissement quotidien. « Voilà, moi, je sais que c'est ma vie et que je serai toujours en acier, je laisserai jamais tomber, jusqu'au dernier jour de ma vie, ben, je laisserai jamais tomber, je me battrais tout le temps.*

*– Oui mais toi, tu as une constitution à part, argumente le président.*

---

<sup>589</sup> Émission « Éclectique », France Inter, 28 juin 2005.

<sup>590</sup> Laurent VALDIGUIÉ, « Dans le secret des frères Guerini », leJDD.fr, 19 février 2011.

– *Non, c'est pas une constitution, mon frère, c'est pas une constitution, c'est une réflexion intellectuelle* »

Sur le même registre, Robert Assante considère que les pratiques de pourrissement qui gangrènent la vie des hommes politiques amènent de plus en plus ces derniers à devenir :

*« des gens qui savent gérer les conflits, qui savent gérer les situations hyper-compliquées avec des attitudes qui n'expriment plus de l'intelligence ou une vision stratégique à long terme, mais une vision purement tactique, qui font de la défense-attaque, défense-attaque en permanence »*

La légitimité des revendications portées par le pourrissement n'est alors plus la question. Qu'un décideur suive la volonté de la foule, le registre guerrier de la politique fera passer son geste non pour un signe de faiblesse, jamais pour la sage ou modeste reconnaissance de ses erreurs. Il fera dire que le décideur s'est laissé aller au découragement, a cédé aux pressions, fait marche arrière. C'est déchoir du politique au politicien et cela sera utilisé pour montrer que vous n'êtes finalement pas fait pour la politique, parce que vous êtes trop influençable. Quand certains politiques retournent-ils leur veste ? « *A l'occasion de ce qu'on leur met la pression et qu'ils résistent pas de la même manière que les autres* », répond Robert Assante. La théorie du pourrissement est donc une culture de la virilité politique contre laquelle un élu ne peut aller sans y risquer réputation et éligibilité. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, le système politique aurait cependant tort de sous-estimer l'effet boomerang des revendications masquées par le pourrissement et renvoyées dans les sphères privées ou psychologiques. Rien de mieux que le déni du mal et l'indifférence pour alimenter le ressentiment : « *La force de dire le Mal nous a échappé*, dit Jean Baudrillard. *Mais elle resurgit ailleurs* »<sup>591</sup>.

## **LA SÉCURITÉ RESSUSCITE CE QUI NOUS MENACE**

Les dispositifs de sécurité seront-ils assez forts pour protéger la société de la catastrophe ? Une telle question est devenue obsolète si l'on considère l'hypothèse que la société mondiale de contrôle a réussi à faire des crises et des catastrophes le moteur de son propre

---

<sup>591</sup> Jean BAUDRILLARD, *La Transparence du Mal. Essai sur les phénomènes extrêmes*, Paris : Galilée, 1990, p. 88.



développement <sup>592</sup>. Jean Baudrillard érige ce processus de détraquement en mode de fonctionnement de notre société. En référence aux travaux de Georges Bataille <sup>593</sup>, il s'agit pour lui d'un véritable « théorème de la part maudite ».

*« Voyez la ville de New York. C'est un miracle que tout recommence le lendemain, tellement il y a eu d'énergie dépensée la veille. Ceci est inexplicable, sauf à considérer qu'il n'y a pas de principe rationnel de déperdition de l'énergie, que le fonctionnement d'une mégapole comme New York contredit la deuxième loi de la thermodynamique, qu'elle s'alimente de son propre bruit, de ses propres déchets, de son propre gaz carbonique, l'énergie naissant de la dépense de l'énergie, par une sorte de miracle de substitution (...). Ceci rejoint la fable des abeilles de Mandeville : l'énergie, la richesse, l'éclat d'une société lui viennent de ses vices, de ses maux, de ses excès et de ses défaillances. Contresens du postulat économique : que si quelque chose est dépensé, il faut bien qu'il soit produit. Ce n'est plus vrai. Plus on dépense, plus l'énergie et la richesse augmentent. Ceci est l'énergie même de la catastrophe »* <sup>594</sup>

Aux zones vulnérables d'en subir les conséquences... Jamais un accident industriel, si grave soit-il, n'a encore arrêté l'industrialisation ni ses entrepreneurs. Ce serait effectivement une première si la catastrophe de Fukushima permettait au Japon et à l'Allemagne de sortir du nucléaire. Il s'agit maintenant de savoir jusqu'à quel point de saturation les sujets pourront supporter les effets pervers d'un mode de développement qui, malgré et à cause de ses progrès techniques, se découvre singulièrement impuissant à empêcher les catastrophes dans les zones qu'elle n'a pu que laisser dans l'ombre. Ainsi la société de contrôle ne fonctionne qu'en se « détraquant » et en s'organisant « dans un réseau flexible de micro-conflictualités » <sup>595</sup>. Les luttes écologiques comme les guerres semblent alors n'avoir plus ni fins ni victoires possibles.

Tout cela, les conséquences de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 l'ont bien illustré. La catastrophe subie par cette filiale du groupe TotalFinaElf n'a pas empêché ce dernier d'enregistrer des bénéfices record quelques années plus tard. Ce qui a changé pour les sujets, c'est que les interdits et les normes ont été renforcés pour leur bien. C'est suite à

---

<sup>592</sup> Jean BAUDRILLARD, « Le chantage à la sécurité », in *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 269-273 ; Mélanie KLEIN, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Arles : Actes Sud, 2008.

<sup>593</sup> Georges BATAILLE, *La part maudite*, Paris : Éditions de Minuit, 1967.

<sup>594</sup> Jean BAUDRILLARD, *La transparence du mal*, op. cit., p. 107.

<sup>595</sup> Michael HARDT, « La société mondiale de contrôle », in ALLIEZ Eric (dir.), *Gilles Deleuze, une vie philosophique*, Le Plessis-Robinson, éd. Synthélabo, 1998, pp. 359-375.

AZF que les services de l'État disposent désormais d'un outil de maîtrise de l'urbanisation pouvant aller jusqu'à l'expropriation : les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces outils qui renforcent le pouvoir coercitif vont alors moins éviter la catastrophe que la métamorphoser en un autre type de catastrophe. Rien ne se perd, tout se transforme. Car l'expropriation ne pourra être interprétée autrement par les riverains, en raison de l'attachement qu'ils peuvent avoir à leurs maisons. Ainsi que l'explique l'un d'entre eux : « Ces cuves si elles explosent, qu'on soit à 100 m ou 1 km, ça revient au même. J'habite à 50m des cuves. Mon père habitait là et ils ont voulu m'exproprier. J'ai dû faire jouer des relations aux Domaines pour pouvoir rester »<sup>596</sup>. C'est pourquoi, pour rendre ces mesures « acceptables » ont été créées des Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC). Les membres qui les composent sont nommés par le préfet selon cinq collèges d'acteurs fixés par la réglementation : État, élus, industriels, salariés et riverains. Les jeux sont donc bien cadrés, les acteurs choisis et les services de l'État, très clairs sur la finalité de ces commissions : « Je vous garanti que sur les PPRT il y aura des discussions ardues. On vous prépare sur la question »<sup>597</sup>. Les CLIC sont ainsi une arène anticipée de désamorçage des conflits par institutionnalisation de micro-conflictualités et ne peuvent manquer de faire alors office d'institutions de préparation aux désastres de l'expropriation. Et ce d'autant plus que les sujets abordés sont imposées par les autorités et non négociables. Comme nous allons le voir ci-dessous (sous-partie *Le cercle vicieux de la sécurité peut-il être vertueux ?*), on ne peut en effet y parler que de risques industriels, mais pas de problèmes de pollutions.

Loin de freiner le développement technologique, l'accident se révèle être au contraire le garant de sa durabilité. Cette opération est réalisée par les services dits de gestion des risques, dont les complexes calculs théoriques consistent, en pratique, à transformer un accident en élément de sécurité. « Pour nous, un accident est toujours source d'enseignement »<sup>598</sup>, explique un ingénieur des services de contrôle de l'État. Les accidents connus et analysés alimentent ainsi d'immenses bases de données qui sont utilisées pour identifier les risques, calculer les probabilités de dommages et adapter les mesures de

---

<sup>596</sup> Projection du film *Complexe de Fos* et débat organisé par DPLGF, Fos-sur-Mer, 18 janvier 2007.

<sup>597</sup> Deuxième réunion de la CLIC de Martigues, 15 mars 2007.

<sup>598</sup> Le service d'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), devenue depuis DREAL.

sécurité en conséquence. La sécurité n'est alors ni le contraire, ni l'absence d'accident, mais plutôt son corollaire. Moins les industries sont sensibles, c'est-à-dire moins les accidents sont visibles ou potentiellement considérés comme graves, moins la sécurité est garantie. C'est le cas de toutes les petites industries qui n'ont pas forcément d'ingénieurs sécurité par rapport aux grandes installations dangereuses qui polarisent, elles, l'attention des services d'inspection de l'État. Mais c'est aussi le cas de ces dernières au regard du nucléaire, car il n'y a pas assez de retours d'expériences pour calculer les probabilités dans les études de danger : « *Il faut transposer, faire avec ce que l'on a. Les bases de données ne sont pas autant documentées que dans le nucléaire* »<sup>599</sup>. En conséquence de quoi, plus l'accident est jugé grave et touche un domaine sensible, plus les mesures de sécurité vont pouvoir être renforcées en profondeur : « *C'est souvent après un accident assez important que la loi évolue* »<sup>600</sup>, résume un délégué syndical de la CGT. Ce fut en effet le cas des deux principales lois réglementant les installations industrielles dangereuses : les directives Seveso et la loi Bachelot, respectivement adoptées suite à l'accident de la ville italienne de Seveso en 1976 et suite à l'accident AZF de Toulouse en 2001. On retrouve ici la marque d'une certaine philosophie des effets pervers. Ces pratiques qui établissent la sécurité grâce à l'accident contribuent au final à légitimer la catastrophe, puisqu'elles démontrent que seule la catastrophe présente une source d'énergie suffisamment dense pour qu'un changement ait lieu. Dans ce contexte, il est alors inévitable que le désastre apparaisse comme salvateur et la catastrophe comme désirable<sup>601</sup>. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la formule du poète Hölderlin : « *Le danger ressuscite ce qui nous sauve* »<sup>602</sup>. Et à l'inverse, la sécurité n'en finit pas de ressusciter ce qui nous menace.

Autre conséquence de ces processus, l'opposition a priori radicale entre sécurité et catastrophe a tendance en pratique à se brouiller car tout le monde ne met pas les mêmes choses derrière ces deux termes, ni ne partage les mêmes appréhensions. La pollution peut

---

<sup>599</sup> Propos recueillis lors de la conférence tenue par M. Gilbert Sandon (DRIRE) à l'invitation du Pr. Jean-Claude Sari devant un public de commissaires-enquêteurs, « *La gestion concertée des risques au travers de la démarche PPR* », Faculté de pharmacie de La Timone, Marseille, 24 mai 2007.

<sup>600</sup> Réunion du Groupe de travail retours d'expériences (GT REX) du Secrétariat pour les problèmes de pollutions industrielles (SPPPI), Martigues, 17 mai 2006.

<sup>601</sup> Henri-Pierre JEUDY, *Le désir de catastrophe*, Paris : Aubier, 1990, 161 p.

<sup>602</sup> Friedrich HÖLDERLIN, « Patmos », traduit par Jean Baudrillard in L'YVONNET F. (dir.), *Baudrillard*, Paris : L'Herne, 2004, p. 298.

être ainsi considérée par les uns comme un moindre mal devant le risque de BLEVE d'une installation (phénomène de boule de feu), d'autres pourront attacher plus d'importance aux bruits, aux odeurs ou aux fumées de l'installation qui leur pourrissent la vie au quotidien et d'autres encore redouteront beaucoup plus de perdre leur emploi. Tous ces phénomènes sont au final des catastrophes : climatique, industrielle, psychologique ou professionnelle. Il ne devrait donc pas y avoir lieu de les hiérarchiser, mais le dispositif de pouvoir ne procédera pas autrement et le dispositif de contrôle se saisira des hiérarchies de dangers pour optimiser ses efforts de gestion des risques. Les menaces sont en effet souvent montées les unes contre les autres, notamment parce que le danger n'est parfois évité qu'au prix et au risque de la pollution, à la façon de ces gaz qui sont envoyés brûler dans les torches pour éviter l'explosion d'une installation. C'est l'enseignement de la pluie de pétrole du 7 août 2005 près de Martigues : ce sont les soupapes de sécurité de la raffinerie qui ont dégazé dans l'atmosphère pour éviter l'explosion par surpression. Mieux, on saura nous rassurer en nous montrant la fumée de telle torche *de sécurité* du complexe, car c'est lorsqu'elle s'arrête de cracher que le pire est à redouter... Il s'agit donc de comprendre comment la sécurité entretient, par sa manière d'opérer et de fonctionner, les logiques mêmes qu'elle dénonce ainsi que les maux qu'elle combat.

### **Accident ou incident ? Les grands enjeux des petites différences**

La sécurité est d'abord un langage. En règle générale, industriels et ingénieurs du risque n'aiment pas le terme d'accident, qu'ils jugent trop anxiogène, synonyme de mort et de catastrophe. Par coutume, ils préfèrent lui substituer l'euphémisme *incident*, synonyme de *presque-accident*. Certains poussent la déformation professionnelle jusqu'à parler « *d'incident grave* » ou « *d'incident à haut potentiel* » pour éviter de briser un tabou. Et si *incident* est encore trop fort, on parlera de *presque-incident* ou de *pré-incident*. La frontière séparant l'accident de l'incident est parfois assez nette : « *quand sur le sol il reste une flaque, ça signifie que quelque chose n'a pas été fait jusqu'au bout. Du produit sur le sol, c'est une*

*situation de presque-accident* »<sup>603</sup>, explique un ingénieur de la raffinerie Innovène de Lavéra (Martigues). Dans le langage des industriels, un accident signifie l'arrêt de l'installation et donc de la production, qu'un incident ne va au contraire pas entraver mais seulement gêner. Sécurité rime avec productivité, c'est pourquoi il est important de distinguer les termes. Quand le directeur de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer explique, aux riverains venus assister à la première réunion d'information publique de l'industriel, qu'il n'y a pas eu « *d'accident avec arrêt à Fos depuis 1999* » et que « *la sécurité est depuis longtemps un indicateur important pour mesurer l'activité de la raffinerie* »<sup>604</sup> ; il n'y a donc dans son esprit nulle contradiction avec la suite de ses propos qui annoncent « *trois incidents procès déclarés en 2005* ». Pas d'accident avec arrêt total de l'installation, mais des incidents avec arrêt d'une unité de dépollution. L'absence d'accident permet de présenter plus sereinement les incidents et devient une source de fierté dans une stratégie de légitimation de l'industrie : « *Notre premier objectif c'est d'être accepté par la population* », explique le directeur d'Esso après avoir affirmé que « *dans la région, quand je passe devant nos cheminées, je suis assez fier* ». C'est alors que la frontière entre accident et incident devient plus subjective, mais les enjeux ne sont pas uniquement de l'ordre de la communication car en matière de sécurité, la réglementation n'est jamais loin. Or dans la loi, chaque mot compte. Les termes sont alors l'objet de négociations entre industriels et services de l'État dont en voici un exemple.

Pendant un groupe de travail, des représentants de l'État proposent aux industriels de modifier un outil de communication appelé « *fiche G/P* », pour gravité/perception. Il s'agit de donner « à chaud » une note à l'accident pour permettre aux autorités d'en évaluer rapidement l'ampleur. C'est un autre exemple de bénéfice collatéral de l'accident, puisqu'il a été mis en place à la demande du préfet suite à la catastrophe de la raffinerie Total de Martigues en 1992 (6 morts). Son grand intérêt étant, pour la préfecture, de pouvoir être informée avant les médias de tout incident perceptible à l'extérieur de l'usine.

Fiche G/P, 2 février 2005 :

---

<sup>603</sup> Réunion du Groupe de travail retours d'expériences (GT REX) du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollutions industrielles (SPPPI), Martigues, 14 septembre 2005.

<sup>604</sup> Première Commission locale d'information et d'échange (CLIE) d'Esso, Fos-sur-Mer, 29 juin 2006.

G0 : opération d'exploitation	
G1 : incident courant d'exploitation	P0 : pas de perception à l'extérieur
G2 : incident notable d'exploitation	P1 : peu de perception
G3 : accident grave d'exploitation	P2 : forte perception
G4 : accident majeur	

Plusieurs industriels proposent de changer les termes. Ils souhaitent que dans la définition du G0, le terme « *opération* » soit remplacé par celui d' « *évènement* » et que dans la définition du G1, « *incident courant* » soit remplacé par « *incident mineur* », puis par « *évènement mineur* ». Ces gesticulations resteraient ésotériques si un industriel n'en avait pas lâché subitement la raison : « *J'espère qu'on ne sera pas obligé de passer à l'article 38 à partir du G2* ». L'article 38 est celui d'un décret qui oblige les industriels à déclarer leurs accidents à l'inspection des installations classées. Précision importante : « *un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis par l'exploitant à l'inspection des installations classées* »<sup>605</sup>. On comprend donc mieux les enjeux derrière l'usage des mots. Si un industriel ne déclare pas un *accident* dans ce qu'il est convenu d'appeler « *les meilleurs délais* », il est hors-la-loi et peut être condamné comme tel. Mais si l'évènement en question n'est qu'un *incident*, alors sa non-déclaration est parfaitement légale et ne peut lui être reprochée. La réglementation impose ainsi son langage aux industriels.

## La relative hiérarchie des menaces

Quatre vocables sont couramment employés pour distinguer le degré de gravité, d'anormalité et de fréquence d'un dysfonctionnement. Il y a la catastrophe, l'accident, l'incident et l'émission. Tchernobyl, Seveso, Bhopal ou AZF vont être décrits comme des

---

<sup>605</sup> Art. 38 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977, codifié à l'article R 512-69 du code de l'environnement.

catastrophes ou des accidents selon l'effet recherché : dramatisation, dénonciation et jeu émotionnel pour les premières ; objectivation, regard technique et analyse pour les seconds. Les catastrophes sont moins que centennales au niveau de l'étang de Berre. Il y en a eu trois. La première en 1936, sur le site de la poudrerie de Saint-Chamas, un des accidents industriels les plus graves de l'histoire de France qui a fait 53 morts et 150 blessés : « *des hommes sont soulevés de terre, projetés à des dizaines de mètres, ensevelis sous des amas de pierres et de boue, des arbres arrachés, des débris volent de partout, des cris, des hurlements, un ciel de fumée noire* »<sup>606</sup>. Cette même poudrerie a explosé une deuxième fois en 1940 et fait 11 victimes. Plus récemment, en 1992, l'explosion d'un nuage de gaz à la raffinerie Total de La Mède (Martigues) a provoqué la mort de six employés. Sur la quarantaine d'usines Seveso que compte la zone industrielle de Fos-sur-Mer et de l'étang de Berre, les accidents ont lieu plusieurs fois par an : une pluie d'hydrocarbures arrose les alentours de la raffinerie, un incendie gagne des sacs de soufre et la fumée toxique est rabattue par le vent dans un atelier, une fuite de chlore nécessite le confinement des ouvriers... Puis, à mi-chemin entre l'accident et la pollution, c'est-à-dire entre la crise, la rupture brutale et le flux continu, on trouve les incidents : « *On ne va pas appeler ça accidents, mais des incidents, il y en a tous les jours* »<sup>607</sup>, explique un ingénieur des services de l'État. Pour le nucléaire, cinq incidents par mois. Pour la raffinerie Innovène de Lavéra comme pour l'usine modèle en matière de sécurité de la zone industrielle, la Lyondell de Fos-sur-Mer : « *Des [presque-accidents] il faut comprendre, il y en a environ 800 par an sur notre site. S'il faut rapporter toutes les petites anomalies, imaginez 800 fois le nombre d'industries, car et on est comme les autres* »<sup>608</sup>. Les émissions de gaz, de poussières et les rejets en mer sont eux continus. Ils n'ont rien d'accidentels et font partie intégrante du procès de production, au point de devenir au contraire un gage de bon fonctionnement : « *La cheminée de la cokerie, c'est un signal indien. Elle fume toutes les sept minutes quand il faut éteindre le coke. Si elle ne fume pas, c'est que la cokerie est éteinte, ce qui n'est jamais bon signe* »<sup>609</sup>. Alors, la pollution devient au niveau de la zone industrielle endémique et

---

<sup>606</sup> Anonyme, « La Poudrerie : histoire et métamorphose », in *Miramas-info*, mai 2002.

<sup>607</sup> Réunion de la CLIC de Martigues, 19 avril 2007.

<sup>608</sup> Réunion du GT REX, SPPPI, Martigues, 17 mai 2006.

<sup>609</sup> Visite du site Arcelor-Mittal de Fos-sur-Mer, 3<sup>ème</sup> CLIE, 29 novembre 2006.

rémanente : elle restera dans les sols et les nappes bien au-delà du démantèlement des usines. Elle est le plus bas niveau de danger. Ni les émissions, ni la pollution ne remettent en cause la sécurité et la production.

On le voit, les quatre vocables, les quatre formes que l'on donne à l'accident sont relatives. Les mots sont politiques et définissent des responsabilités. Cette relativité peut servir à faire passer un accident pour moins grave qu'il ne l'est, ou au contraire pour accuser et dénoncer l'irresponsabilité d'un industriel. Et c'est cette relativité que craignent les ingénieurs du risque, dont le métier n'est précisément pas de faire de politique, mais de quantifier et d'évaluer le danger techniquement, scientifiquement, objectivement : « *Il est impossible de communiquer sur 800 presque-accidents en un an, ce sera mal interprété et on sera tout de suite dans le catastrophisme* »<sup>610</sup>. Cet industriel a peur que des presque-accidents soient perçus comme une catastrophe, alors même qu'il juge utile d'en parler, notamment pour sensibiliser le personnel des entreprises sous-traitantes qui viennent travailler sur le site. Il estime ainsi que l'annonce d'un presque-rien produit des effets pires que l'accident lui-même. C'est quand l'annonce devance l'effet, quand le simulacre précède le réel, que les cercles deviennent vicieux. L'industriel ne fait pas confiance aux habitants : « *Pour ceux qui travaillent sur les risques, c'est parfaitement clair, mais pas pour l'extérieur* »<sup>611</sup>. Pour éviter les malentendus, la décision est prise de ne pas en parler « à l'extérieur », c'est-à-dire au grand public. Face à cette culture du secret, les habitants n'apprennent qu'indirectement ce qu'il se passe à l'intérieur des sites industriels, quand ils n'y travaillent pas eux-mêmes, et deviennent méfiants car les informations finissent toujours par passer, même sous une forme déformée. Ils deviennent de moins en moins enclins à croire et écouter les paroles d'un industriel, même pourvu de bonnes intentions, et de fait l'appréhension de l'industriel de ne pas divulguer ce genre d'informations se trouve auto-justifiée. Ce genre de processus est bien connu des analystes des effets pervers. Celui qui passe pour le père de la sociologie des sciences, Robert K. Merton, lui a donné les noms de prédiction créatrice et de prophétie

---

<sup>610</sup> Réunion du GT REX, SPPPI, Martigues, 11 mai 2005.

<sup>611</sup> Réunion du GT REX, SPPPI, Martigues, 14 septembre 2005.



auto-réalisatrice <sup>612</sup>. Quand le simple fait d'évoquer une possibilité finit fatalement par la provoquer. Quand la prophétie s'accomplit d'elle-même, du simple fait d'être annoncée.

## L'ubiquité de la catastrophe

Le catastrophisme des presque-accidents montre que tous les stades de l'accident, indépendamment de leur gravité, sont tenus pour inquiétants. La catastrophe est présente à tous les stades. Les émissions polluantes elles-mêmes prennent la forme d'une catastrophe. La pollution porte en elle la menace, non d'une mort brutale, d'une explosion, mais d'une mort lente. « *Pour nous, l'accident n'est pas limité dans le temps* »<sup>613</sup> explique un militant associatif. La pollution est une catastrophe déconcentrée et diluée dans le temps. Une « catastrophe lente »<sup>614</sup>, selon l'expression de Michel Puech, qui fonctionne au ralenti et en différé. « *La mort ne sera au rendez vous que dans 20 ou 30 ans* »<sup>615</sup>, disait une jeune militante pendant une réunion publique contre l'incinérateur de Marseille à Fos-sur-Mer. Une mort sans traces, un crime parfait dont on ne pourra retrouver l'auteur puisque tout pollue, du tabac et des pots d'échappement jusqu'à l'industrie lourde. La pollution n'est pas contingente. Elle passe, elle arrive, elle est présente de toute façon. Mais l'accident sur un site industriel lui non plus n'est pas contingent. Il y en a de toutes façons et tous les jours. Le détraquement est inhérent au fonctionnement des installations. Charles Perrow a développé en ce sens toute une théorie des « accidents normaux »<sup>616</sup>. Il postule qu'en raison de la complexité des systèmes de production industrielle, les accidents ne peuvent plus être attribués à une cause unique, mais résultent de l'enchaînement imprévisible d'incidents de natures différentes (facteurs humains, organisationnels, matériels, propriétés chimiques, etc.). En ce sens, ils ne peuvent être indéfiniment évités. Poussant son raisonnement jusqu'au bout, il en concluait qu'il fallait abandonner la technologie nucléaire, car le risque était trop grand. Position qui lui valut, on s'en doute, de vives controverses. L'accident d'AZF

---

<sup>612</sup> MERTON R. K., *Social theory and social structure*, New York : The Free Press, 1949.

<sup>613</sup> Réunion de la CLIC de Martigues, 15 mars 2007.

<sup>614</sup> Michel PUECH, « Les catastrophes lentes », *Le Portique*, 2009, n° 22, mis en ligne le 10 novembre 2010, [URL] : <http://leportique.revues.org/index2003.html>

<sup>615</sup> Réunion de l'enquête publique Evère, Fos-sur-Mer, 7 octobre 2005.

<sup>616</sup> PERROW C., *Normal Accidents: Living with High-Risk Technologies*, New York : Basic Books, 1984.

peut être interprété comme relevant du procédé décrit par Perrow : « *pour moi c'est une accumulation de petites conneries qui ont fait l'accident* »<sup>617</sup>, explique un ingénieur du risque, sans qu'il soit ici besoin d'entrer plus en détails. Même mode opératoire pour la morbidité de la pollution : pour développer un cancer du poumon quand on est fumeur par exemple, il faut que plusieurs dysfonctionnements cellulaires soient activés à la suite les uns des autres. On peut ne pas avoir de cancer, mais les premiers incidents qui rendent possible son développement ont déjà eu lieu. Il n'y a jamais que la mort que portent en eux la pollution ou l'accident qui est contingente. Avec la pollution autant qu'avec les incidents, dans une zone industrielle, la catastrophe est partout, sursitaire et ubiquitaire. Il n'y a donc pas lieu de distinguer et d'appréhender différemment émissions, incidents ou accidents sous prétexte que certains seraient moins graves ou plus inacceptables que d'autres. Ces trois formes sont trois aspects d'une seule et même réalité. Tous les degrés de l'accident fonctionnent comme des catastrophes. Tous sont également inquiétants. Günther Anders décrit cette situation comme celle d'une *apocalypse nue* ou d'une *apocalypse sans Royaume*<sup>618</sup>.

### **Le cercle vicieux de la sécurité peut-il être vertueux ?**

Beaucoup d'individus consacrent une grande partie de leur temps et investissent beaucoup de leur personne dans la prévention et la gestion des risques en hiérarchisant menaces et accidents pour en tirer des principes d'actions, des lignes budgétaires, des aides à la décision. Des seuils sont établis. Selon le degré de concentration ou de dilution de la catastrophe, les actions et les moyens ne seront pas les mêmes. Faute de reconnaître que d'autres hiérarchies de la menace peuvent exister quand on considère l'ensemble des usines d'une zone industrielle et l'ensemble des préoccupations des individus d'une société, des conflits éclatent, qui ne sont pas des conflits de représentations, mais bien des conflits de pratiques. Il n'y a pas d'institutions où les questions de risques majeurs et les questions de

---

<sup>617</sup> « Risque industriel : la concertation impossible ? », séminaire *Démocratie et territoire*, Arenes et CESSA : EHESS Marseille, 9 mars 2006.

<sup>618</sup> Günther ANDERS, *Le temps de la fin*, Paris L'Herne, coll. « Carnets », 2007 (1960), pp. 87-92.

pollutions sont abordées de concert, sur un pied d'égalité et de façon transversale. Et si c'est le cas, elles sont toujours séparées en différentes commissions. L'exemple typique est celui des Commissions locales d'informations et de concertation (CLIC). Créés suite à l'accident d'AZF du 21 septembre 2001 à Toulouse, ces commissions sont l'une des rares structures dites de concertation sur les questions de risques industriels qui soient obligatoires pour les industries les plus dangereuses, classées Seveso seuil haut. À l'exception des sites de traitement des déchets (décharges, incinérateurs), ces CLIC n'ont pas d'équivalent pour la pollution, c'est-à-dire pour ce qu'il est convenu désormais d'appeler le « risque sanitaire ». Placées sous l'autorité du préfet, les CLIC obligent les industriels à présenter leurs mesures de sécurité devant d'autres acteurs : services d'État, collectivités, syndicats ouvriers, ainsi que devant un collège d'associations et de riverains triés sur le volet. Or ces CLIC ont pour consigne de ne traiter que des risques majeurs et de mettre en place des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT), et non de répondre aux questions concernant la pollution. Alors, quand les représentants des riverains formulent à plusieurs reprises la demande suivante :

*« nous souhaitons remettre en question le cadre des domaines de compétence du CLIC. Dans ce cadre, on pense toujours aux catastrophes, à AZF, au gros accident. Pour nous, l'accident n'est pas limité dans le temps. On voudrait parler du risque sanitaire. La loi de juillet 2003 parle de salubrité. Il faut que la santé publique soit prise en compte au même titre que l'accident majeur »*<sup>619</sup>

... un représentant de l'État leur oppose les deux arguments suivants :

*« Dans le passé on avait figé la situation, on ne l'avait pas améliorée. Il faut quantifier ces risques qui font peur aux populations » et « Le PPRT c'est pour les risques accidentels. S'il y a un accident grave, on va compter les morts. Ce ne sont pas les mêmes enjeux »*

Autre réunion, autre fonctionnaire, mais même position :

*« Un camion de fuel qui se renverse. C'est trois fois rien, enfin trois fois rien... C'est pas un accident majeur comme on en a l'habitude. (...) L'important, c'est l'alerte immédiate. On voudrait avec vous mettre en place des critères "à chaud", et introduire dans le risque cette notion de quantité, pour dire qu'une tonne de fuel, c'est moins grave*

---

<sup>619</sup> Réunion de la CLIC de Martigues, 15 mars 2007.

*qu'une tonne de chlore. Il faut dire : attendez, on n'est pas dans le même problème et c'est de l'information qui est utile, à la fois pour les journalistes et pour les autres »*<sup>620</sup>

Ce ne sont pas les mêmes enjeux... On n'est pas dans le même problème. Voici donc comment la sécurité nous apprend de quoi il faut avoir peur. Il faut avoir peur de l'accident majeur et pas de la pollution. Il faut avoir peur du chlore et pas du fuel. Vous nous parlez de *santé publique*, bien sûr que c'est légitime, mais nous on vous parle de *compter les morts*. Mais au lieu de sécurité, il s'agit là d'une certaine vision de la sécurité, plus connue sous le nom de « culture du risque » : une hiérarchie des menaces qui veut nous apprendre de quoi avoir peur. La culture du risque est plutôt une version faible de la sécurité qui se contente d'enseigner les consignes : ne pas téléphoner en cas d'accident pour ne pas occuper les lignes dont ont besoin les secours pour s'organiser, ne pas sortir de chez soi et calfeutrer portes et fenêtres en attendant que l'alerte passe comme l'orage, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et s'exposer ainsi au danger qui rôde à l'extérieur, mais faire confiance aux secours ainsi qu'aux dispositifs de confinement des écoles, etc. En hiérarchisant les menaces, la culture du risque oublie au passage que ce qu'elle tient pour « *moins grave* » est pour les autres une catastrophe. Elle donne une définition restrictive de l'accident et dresse un programme qui n'est pas celui de la sécurité – *sine cura* : sans trouble, sans inquiétude – mais de son simulacre. La culture du risque ne répond pas à toutes les inquiétudes, elle se contente de les sélectionner selon un principe qui permet de garantir la pérennité de la production. Elle va exacerber les peurs d'accident majeur qui détruisent les moyens de production et minimiser les menaces de pollution qui sont inhérentes à la production. Autrement dit, elle va à la fois faire peur et rassurer, ce qui contribue à monter les menaces les unes contre les autres. L'énergie, la force de changement des catastrophes est ainsi dissipée et alors seule une véritable catastrophe permet aux actions, aux politiques, d'être débloquées. Faut-il en arriver là pour que la sécurité se mette en place ? On peut se demander si la culture du risque ne court-circuiterait pas au final la sécurité et s'il n'y aurait pas en contrepartie un principe salvateur des effets pervers. Car contrairement à la « culture du risque », le programme de la sécurité voit lui des catastrophes partout. Il ne cherche pas à rassurer, mais à faire peur. Pour lui, rien n'est jamais pire que l'indifférence et

---

<sup>620</sup> Réunion du GT REX, SPPPI, Martigues, 2 février 2005.

l'accoutumance au danger car la disparition de la peur entraîne avec elle celle de la sécurité. La sécurité ne peut alors fonctionner que si elle arrive à faire disparaître le sentiment de sécurité, tandis que la culture du risque ne vise elle qu'à procurer ce sentiment de sécurité. L'éthique de la gestion des risques se trouve prise à son propre piège, nous dit Henri-Pierre Jeudy : « *elle ne peut se constituer comme telle qu'en puisant dans le pouvoir fictionnel du désastre* »<sup>621</sup>. C'est ainsi que ce qui fait office de sécurité ressuscite sans cesse ce qui nous menace. La situation serait sans doute différente si toutes les formes de catastrophes étaient reconnues à égale valeur, et en particulier si la pollution et le risque sanitaire étaient considérés par tous comme un risque majeur.

---

<sup>621</sup> Henri-Pierre JEUDY, *Le désir de catastrophe*, Paris : Aubier, 1990, p. 160.

## - CONCLUSION -

---

Le conflit de l'incinérateur de Marseille pourra rester dans les annales de l'écologie politique, tant il est exemplaire de la façon dont les questions environnementales ont servi de missiles politiques dans les joutes électorales marseillaises, interprétant tel Loki dans la mythologie scandinave, le rôle du *trickster*, le décepteur, dans la mythologie démocratique. Un grand récit d'épopée politique, militante, médiatique et judiciaire, pleine d'action et de suspens, d'insultes et de fausses courtoisies, de coups de théâtre et de retournements de veste, de solidarité et de querelles intestines, de passion et de raison. Plus de vingt ans de coups fourrés allant de la dérision et de l'ironie au mépris et la consternation. Sur l'échiquier des dangers, le pouvoir mène le jeu. Et l'environnement devient soluble dans le politique.

Pour faire une brève histoire politique de l'incinérateur, de 1989 à 2001, c'est-à-dire d'une élection municipale à une autre, les élus marseillais ont tenté en vain de construire d'abord deux incinérateurs sur leur propre territoire. A l'arrivée de la droite au pouvoir en 1995, promesses électorales obligent, l'un des deux projets est abandonné. Le dernier projet, prévu dans les quartiers nord, populaires et communistes, résistera quelques temps mais finira lui aussi peu à peu à être abandonné, l'appel d'offre ayant été déclaré infructueux. De sorte qu'il faudra attendre les municipales de 2001 pour que la question des déchets marseillais revienne sur la place publique. L'idée est alors proposée de le construire dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer, ce qui sera révélé en 2002 et marquera le renouveau des luttes anti-incinérateurs, certains militants marseillais de la première génération se joignant au mouvement. A partir de ce moment la lutte va peu à peu étendre son champ d'action et se propager bien au-delà des frontières régionales. Fos-sur-Mer avait connu une relative période de calme industriel, depuis que les chocs pétroliers des années 70 avaient freiné les projets pharaoniques de développement industriel du Port Autonome de Marseille. Mais subitement, voilà que le troisième millénaire s'ouvre sur trois projets industriels conséquents : un terminal méthanier, un terminal porte-container nommé Fos 2XL et deux

incinérateurs, celui de Marseille et celui d'un privé, Suez. En additionnant les deux incinérateurs, ce sont jusqu'à un million de tonnes de déchets par an qui pourraient être ainsi brûlées à Fos. Il s'est ainsi créé un effet de débordement que le maire de Fos-sur-Mer explique de la manière suivante (mars 2005) :

*« Malgré les 16 sites Seveso qui étaient les nôtres, les habitants de Fos avaient accepté l'industrie. Ils avaient accepté le danger. Ils avaient accepté la pollution. Par les deux dernières implantations qui nous sont annoncées, que ce soit GDF ou que ce soit l'incinérateur, ils sont en train de réveiller le vieux démon écologiste ou en tous cas le ras-le-bol des fosséens qui va faire que demain, il sera très difficile d'implanter quelque chose sur le secteur parce que systématiquement il va y avoir une opposition forte »*

Le projet Suez sera finalement abandonné au bénéfice de celui de Marseille, qui entrera en service début 2010 malgré l'arsenal d'actions militantes et de moyens juridiques déployés contre lui. Le temps des politiques a clairement joué en faveur du pourrissement de la situation. Pour les élus de l'époque Vigouroux, la priorité c'était la station d'épuration. Les contrats d'incinération n'ayant pas été signés avant les élections, la nouvelle équipe municipale les a remis à plat, essayé d'en proposer un nouveau mais a fait machine arrière à mi-mandat, attendant sa réélection en 2001 pour réinvestir le projet. Les élections font sortir de l'ombre les trois polichinelles industriels du Port autonome de Marseille. Sur les déchets, la situation est tout d'un coup présentée comme urgente : il faut fermer Entressen. Cette fois-ci les élus marseillais mettent les bouchées doubles pour achever le projet d'incinérateur avant les élections suivantes, mais les oppositions retardent les travaux. Malgré cela, il est trop tard quand les socialistes anti-incinérateurs arrivent à prendre le pouvoir de la Communauté urbaine de Marseille en 2008. Le projet est trop avancé et les contrats trop bien cadencés. C'est aussi cela le danger pour le pouvoir : être cantonné à l'impuissance, ne plus avoir les moyens d'honorer ses engagements et passer pour faible, c'est-à-dire pour sa propre négation. Nous avons vu combien les propos tenus par Robert Assante, l' élu marseillais en charge du projet d'incinérateur, sont révélateurs de cette attitude, qui explique en partie la marche forcée de l'incinérateur malgré les oppositions. Dans cet esprit, accepter de changer le projet d'incinérateur pour une autre solution n'est pas montrer sa capacité d'écoute et d'adaptation, c'est reculer, faire marche arrière, déroger au pouvoir qui vous a été attribué. C'est désertier et faire de soi moins qu'un perdant, mais un loser sans étoffe ni conviction, car ainsi que l'explique Marc Abélès : *« par définition un*

*perdant peut "rebondir", et retrouver le devant de la scène. Voilà qui le distingue d'un loser. Être battu c'est un état transitoire, être un loser c'est être enfermé dans la spirale de l'échec. Le loser ne refait jamais surface au niveau qu'il ambitionnait d'atteindre »*<sup>622</sup>.

Cette thèse espère avoir montré que pour intéressantes que puissent être les études de représentations sociales des risques, des pollutions ou de la dioxine, elles ne sont ni la formule magique d'analyse, ni l'enjeu principal des conflits environnementaux. L'univers mental des décideurs serait déjà plus révélateur, mais il serait réducteur de chercher à expliquer les conflits par de seules considérations symboliques, imaginaires, psychologiques ou dites « culturelles », quand l'histoire de l'incinérateur de Marseille montre que les échéances électorales ont joué un rôle déterminant, sans la considération desquelles on ne peut comprendre le déroulement ni le durcissement du conflit. Cet arrière-goût amer qu'il laisse en héritage et qui ne manquera pas de resurgir plus tard, par exemple pour la prochaine réforme des collectivités territoriales qui propose l'extension de l'intercommunalité de Marseille jusqu'aux rives de l'Étang de Berre... Plus encore, les représentations font elles-mêmes le jeu du politique. D'un côté, les représentations sociales sont reprises par les anti-incinérateurs pour attaquer « *le mythe purificateur du feu, qui perpétue la fuite en avant d'une économie gaspilleuse de ressources et avare de responsabilité* »<sup>623</sup>. De l'autre, nous avons vu la façon dont les analyses culturelles de Mary Douglas ont pu inspirer un ingénieur du nucléaire pour mieux critiquer ses détracteurs. Il en est de même des travaux d'anthropologie culturelle des dioxines qui expliquent que « *pour les gens, cette molécule est considérée comme le déchet des déchets* » et « *correspond au fantasme de l'ennemi intérieur que l'on retrouve dans la nourriture. Elle est assimilée à l'incinération, alors que l'auto, le barbecue produisent aussi des dioxines* »<sup>624</sup>. De tels propos ne sont pas neutres quand ils sont prononcés dans un colloque organisé par une association de maîtres d'œuvre et d'ouvrage de l'incinération, ayant pour finalité de mieux « *appréhender le refus des populations locales* ». En parlant de fantasme et de barbecue, ils

---

<sup>622</sup> Marc ABÉLÈS, *L'échec en politique*, Belval : Circé, 2005, p. 31.

<sup>623</sup> Alliance pour la planète, citée par Pierre MELQUIOT, « Mobilisation le 31 mars contre le projet d'incinérateur de Fos sur Mer », *actualités-news-environnement.com*, 29 mars 2007.

<sup>624</sup> Elvire VAN STAEVEL, citée par Laure NOUALHAT, « Il faut faire preuve de pédagogie », *Libération*, 18 décembre 2006. La journaliste décrit le colloque organisé par l'association Amorce sur le thème « Comment gérer les déchets et appréhender le refus des populations locales ? ».



reprennent les termes exacts des discours des partisans de l'incinération. L'anthropologue aura alors beau nuancer ses propos : « *En dépit de cette construction culturelle forte, la résistance des populations à l'incinération n'est pas focalisée exclusivement sur la molécule. Les gens revendiquent le droit de participer à l'aménagement du territoire et aux différentes étapes des prises de décision* », on voit mal l'impact que des paroles consensuelles pourront avoir, quand les auditeurs auront déjà reconnus leurs propres arguments. La portée en sera même d'autant plus réduite, sinon enterrée, quand l'orateur suivant du colloque se révélera être nul autre que Robert Assante :

*« Dans notre cas, les populations ne sont même plus nimbystes, elles sont hostiles à toute discussion. Les gens ne veulent pas d'explication ni de concertation, ils nous disent : "Vous faites comme vous voulez, mais vous ne construisez pas d'incinérateur. Point barre." Dans ces cas-là, soit vous déposez plainte pour diffamation parce que vous passez votre temps à vous faire insulter dans les réunions publiques, soit vous reculez »*

Mais contrairement à ce que pourrait laisser entendre Robert Assante, l'incinérateur de Marseille ne peut être décrit comme un cas de « Nimby », acronyme de *Not in my backyard* servant à stigmatiser les mouvements d'oppositions. Car à Fos-sur-Mer, personne ne refuse l'industrie. Tous les projets du Port autonome de Marseille contemporains de l'incinérateur ont été et sont acceptés : le terminal méthanier de GDF n'a été contesté que parce qu'il était trop proche de la plage du Cavaou et menaçait d'en condamner l'accès à cause des mesures de sécurité. Loin de le rejeter, les associations anti-incinérateur proposaient juste qu'il soit construit dans une darse voisine pour pouvoir continuer à profiter de la plage de Fos. Peine perdue. Le terminal porte-container Fos 2XL non plus n'a pas été refusé. Tout ce que demandaient les élus locaux et les riverains, c'était qu'un contournement routier soit mis en place pour épargner le village de la recrudescence du trafic de camions que le projet allait engendrer. Peine perdue, aujourd'hui encore. Il n'y a donc aucun mouvement anti-industriel à Fos-sur-Mer, qui moins qu'ailleurs ne peut être taxé de « Nimbyste ». Bien au contraire, l'incinérateur de Marseille est un cas exemplaire de « Nimey », c'est-à-dire *Not in my electoral yard*. Car depuis plus d'un siècle, Marseille se débarrasse de ses déchets chez les voisins. D'abord à Entressen, entre Istres et Arles. Désormais à Fos-sur-Mer, où l'incinérateur a été implanté après avoir été combattu par le même Robert Assante quand il était question de le construire à Marseille au moment des municipales de 1995. Si Nimby il y a, il est donc

d'abord celui des élus marseillais pour des enjeux de pouvoir désormais évidents. Or en 2002 à Fos-sur-Mer, le socialiste Bernard Granié doit son fauteuil de maire, d'abord à l'annulation des élections de 2001, mais aussi à sa position contre l'implantation au Cavaou du terminal méthanier. Faut-il contester pour prendre le pouvoir ? Il devenait alors intéressant d'axer les recherches sur les usages politiques des dangers. Au lieu de chercher à rendre intelligible les comportements en les éclairant des valeurs et représentations sociales supposées guider leurs conduites, le parti pris de cette thèse a été d'observer les pratiques pour mieux comprendre les pouvoirs du danger, avec d'une part, l'influence des enjeux de pouvoir dans la construction des conflits et d'autre part, l'influence des conflits dans la construction des pouvoirs. Dit autrement, il m'a semblé plus précis d'envisager la construction *politique* des risques et de leurs conflits, plutôt que leur construction *sociale*. À gauche comme à droite, nous avons vu différents élus retourner la veste de leurs conceptions sur l'incinération, parfois même deux fois de suite. Certains élus ont visiblement très vite tourné la page. D'autres semblaient plus incommodés, comme le nouveau président de la Communauté urbaine de Marseille, qui a récupéré le dossier à un stade si avancé qu'il semblait effectivement impossible de faire machine arrière, en raison notamment du verrouillage du contrat imposé par l'industriel. Une pratique motivée bien sûr pour éviter ce genre de revirements électoraux. Il est donc fort possible que sur le plan des valeurs, cet élu aurait préféré pouvoir honorer ses positions antérieures contre l'incinérateur, mais son accès au pouvoir l'en a empêché dans la pratique. Les comportements dépendraient-ils *d'abord* des rapports de force ? « *Avant je tenais des propos très durs sur les élus. J'étais militante associative. Maintenant que je suis passée de l'autre côté, je vois les choses différemment. Je dis ça pour apporter des éléments optimistes : on peut changer* »<sup>625</sup>, disait en conférence une élue de Mulhouse ex-Verts et ex-militante. Même idée développée par un élu marseillais rencontré en entretien : « *Mon action est celle d'un élu d'opposition. J'essaie de m'appuyer sur la population, les associations et l'action locale. Si j'étais dans l'exécutif, je pense que mon attitude changerait* ». Ces propos et les revirements des politiques lors du conflit permettent de penser que le pouvoir change les « attitudes », sinon les valeurs, de

---

<sup>625</sup> « 7ème rencontres de l'intercommunalité et de la gestion des déchets », ADCF et SITA, Paris : maison de la chimie, juin 2004.

ceux qui l'obtiennent. Pourquoi n'en serait-il pas alors de même pour ceux qui sont censés ne pas « avoir » de pouvoir, mais qui découvrent son irruption et l'intrusion de ses projets dans leur vie ? Entre les porteurs de projets et leurs contestataires, on peut finalement voir la même différence d'attitude qu'entre élus de la majorité et de l'opposition, sans qu'il soit besoin d'invoquer un univers de valeurs et de représentations sociales antagonistes. Quand on en vient aux pratiques, les conflits de représentations s'effacent ou se transforment en conflits de pouvoir. De part et d'autre du conflit, les manières de faire deviennent similaires. Les armes sont souvent les mêmes, comme lorsqu'il s'agit des batailles d'experts ou des joutes juridiques, chaque partie avançant ses propres spécialistes et attaquant le moindre pas en avant effectué par l'adversaire. Un contre-pouvoir peut reproduire les pratiques du pouvoir qu'il combat et inversement, certains hommes politiques peuvent reproduire à la perfection le ton apocalyptique des discours les plus militants pour justifier l'imposition de leur projet par la manière forte. C'est pourquoi il est apparu intéressant d'inverser la démarche adoptée par les études de perception et de représentation du risque, qui cherchent à cartographier les perceptions du risque pour apporter des outils d'aide à la décision. Les pratiques dessinent une autre géographie du conflit. Le pouvoir devient la carte, les menaces le territoire. Certaines menaces sont isolées, confinées derrière des barrières et donnent lieu aux politiques protectrices et immunitaires d'enfermement du mal. Je les ai appelé des « dangers ». D'autres menaces sont au contraire filtrées, diluées, et appellent les politiques conjuratoires de gestion du mal. Je les ai définies comme des « risques ». Enfin, il y a les « périls », qui sont des menaces de négation de l'être devant être vaincues ou défiées, ces dernières provoquant les politiques d'affrontement du mal. Grâce aux travaux de Mary Douglas, Georges Dumézil, Michel Foucault, Gilles Deleuze et Félix Guattari, nous avons pu établir que chacune de ces menaces se trouve investie d'une forme spécifique de pouvoir. Le danger légitime et révèle l'exercice d'un pouvoir hiérarchique et autoritaire. Les risques établissent et font l'objet d'un pouvoir pastoral de contrôle, quand les périls expriment et mettent un jeu une force qui est de l'ordre de la puissance. Ce sont là les formes de pouvoir des menaces. Moins qu'une théorie, ces trois dispositifs ont servi d'outils d'analyse des stratégies et des agencements de pouvoirs, pour proposer, par exemple, dans le cas des tentatives dites de concertation, une interprétation de l'échec des unes contre la réussite d'une autre. Cela permet également de comprendre comment des

positions qui se veulent neutres sur un plan politique, car techniques et gestionnaires, n'en passent pas moins pour des actes déguisés de pouvoir, ne pouvant dès lors qu'accroître la défiance et le ressentiment. Cette stratégie du prince déguisé en berger permet d'expliquer que des procédures censées apaiser la situation puissent au contraire l'envenimer. Les échecs du syndicat mixte du Conseil Général, le SMIDEP, du Conseil consultatif de développement durable du Port autonome (CCDD) ou du Pacte de concertation, sont des figures canoniques du genre. De la même façon que la pollution ou un accident est pour un industriel un effet pervers des activités de production, nous avons vu que les contestations et les divergences d'opinions sont souvent considérées par les autorités comme des effets pervers des activités de décision. Le but étant de pouvoir continuer à décider, étendre son influence ou développer ses projets dits d'intérêt général dans la concorde la plus souhaitable. « *C'est pour votre bien qu'on vous emmerde* », expliquait une gestionnaire du risque rencontrée en entretien. Mais « *le coût d'élimination des effets pervers n'est jamais nul* »<sup>626</sup>, avertit le sociologue Raymond Boudon pour en expliquer le maintien. On peut alors se demander où se situent les effets pervers. Sont-ils dans les risques et pollutions ou dans les stratégies sécuritaires qui contribuent à ressusciter les menaces ? Sont-ils dans les enjeux de pouvoir portés par la contestation des projets, dits d'intérêt général, ou dans ses tentatives de désamorçage, dites de concertation, qui développent amertume et désillusions en raison des enjeux de pouvoir dont elles sont l'objet ? Sont-ils dans la politisation à outrance des risques et ses objets techniques ou dans les tentatives de dépolitisation des conflits par les risques et la technique ? Sont-ils dans la prolifération des normes et la normalisation du nombre de jours de dépassement des normes, ou dans la non-normalisation du nombre d'installations « aux normes », dont la multiplication contribue à créer la situation hors-norme d'un territoire ? La liste étant loin d'être close, la thèse avancée est alors celle que la société ne fonctionne qu'en se détraquant. Cela pourrait être une autre définition du progrès.

---

<sup>626</sup> Raymond BOUDON, *Effets pervers et ordre social*, Paris : PUF, 1989 (1977), p. 157.

# BIBLIOGRAPHIE

---

- ABÉLÈS Marc, « Michel Foucault, l'anthropologie et la question du pouvoir », *L'Homme*, 2008, vol. 3-4, n°187-188, pp. 105-122.
- *Politiques de la survie*, Paris : Flammarion, 2006, 242 p.
  - *L'échec en politique*, Belval : Circé, 2005, 118 p.
  - *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris : Odile Jacob, coll. « Poche », 2001 (2000), 346 p.
- ADLER Alfred, « Les métamorphoses du pouvoir. Politique et sorcellerie en Afrique », *L'Homme*, 2004, vol. 1, n°169, pp. 7-60.
- AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris : Payot & Rivages, coll. « Rivages poche / Petite bibliothèque », 2007, 50 p.
- ANDERS Günther, *Le temps de la fin*, Paris : L'Herne, coll. « Carnets », 2007 (1960), 118 p.
- BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1999 (1967), 240 p.
- BARRAQUE Bernard et THEYS Jacques (dir.), *Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris : Ed. Recherches, 1998, 391 p.
- BARTHES Roland, *Mythologies*, Paris : Seuil, 1957, 233 p.
- BATAILLE Georges, *La part maudite*, Paris : Éditions de Minuit, 1967, 231 p.
- BAUDRILLARD Jean, *Carnaval et cannibale*, Paris : L'Herne, coll. « Carnets », 2008 (2004), 97 p.
- *Pourquoi tout n'a-t-il pas déjà disparu ?*, Paris : L'Herne, coll. « Carnets », 2007, 45 p.
  - *Oublier Foucault*, Paris : Galilée, 2004 (1977), 88 p.
  - *La Transparence du Mal. Essai sur les phénomènes extrêmes*, Paris : Galilée, 1990, 180 p.
  - *Les stratégies fatales*, Paris : Grasset, 1983, 211 p.
  - *L'échange symbolique et la mort*, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1976, 347 p.
- BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, traduction Laure Bernardi, Paris : Aubier, coll. « Alto », 2001 (1986), 521 p.
- BERNSTEIN Michael, *Bitter Carnival. Ressentiment and the Abject Hero*, New Jersey : Princeton University Press, 1992, 243 p.

- BERTOLINI Gérard, « La politique française de gestion des déchets depuis 1973 », in Bernard BARRAQUE et Jacques THEYS (dir.), *Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris : Ed. Recherches, 1998.
- *Le marché des ordures. Économie et gestion des déchets ménagers*, Paris : L'Harmattan, 1990, 206 p.
- BÉTAILLE Julien, « La contribution du droit aux effets de la participation du public : de la prise en considération des résultats de la participation », *Revue juridique de l'environnement*, n° 2, 2010, p. 197.
- BORGEAUD Philippe, « Compte-rendu du livre de Daniel Dubuisson, *Mythologies du XXe siècle (Dumézil, Lévi-Strauss, Eliade)*, Lille : Presses universitaires de Lille, 1993 », in *Revue d'histoire des religions*, vol.212, n° 212-4, 1995, pp. 499-503.
- BOUDON Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Paris : PUF, 1989 (1977), 282 p.
- BOURA Olivier, *Marseille ou la mauvaise réputation*, Paris : Arléa, 2001, 141 p.
- BOYER Régis, « Georges Dumézil », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, corpus 6, 1984.
- BRAUN Georges, « Old French 'Dangier' : A New Interpretation of Its Semantic Origin », *The French Review*, 1934, 7 (6), pp. 481-485.
- BROSSAT Alain, *La démocratie immunitaire*, Paris : La Dispute, 2003, 102 p.
- BUCLET Nicolas (dir), *Impact du risque technologique sur la stabilité institutionnelle d'un système organisationnel : le rôle de l'incinération dans la gestion des déchets ménagers et assimilés*, Paris : Min. de l'Écologie et du Dév. Durable, 2003.
- BUSINO Giovanni, « BOBBIO Norberto (1909-2004) », in *Dictionnaire des philosophes*, Paris, Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, 2006, pp. 260-263.
- CAILLOIS Roger, *L'homme et le sacré*, Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1950, 250 p.
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Seuil, 2001, 358 p.
- CALVEZ Marcel, « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, URL : <http://sociologies.revues.org/index522.html>
- *Incertitude, risque et handicap. Jalons d'analyse culturelle*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Rennes 2, 2004, 166 p.
- CANETTI Elias, *Masse et puissance*, Paris : Gallimard, 1966 (1960), coll. « tel », 526 p.
- CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel et WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, 1994, pp. 114-132.

- CHEINET Jean-Claude, « Étang-de-Berre : complexité du problème écologique et enjeux humains », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°21, janvier 1994.
- CLASTRES Pierre, *Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives*, Paris : éd. de l'Aube, 1999 (1977), 94 p.
- *La société contre l'État*, Paris : éd. de Minuit, 1974, 186 p.
- Commission Nationale du Débat Public, « Compte-rendu du débat public sur le projet de création d'un nouveau terminal méthanier Fos Faster », 17 février 2011, 95 p.
- COOPER Tim, « Challenging the 'refuse revolution' : war, waste and the rediscovery of recycling, 1900-50 », *Historical research*, 2008, vol. 81, n° 214, pp. 710-731.
- CORDONNIER Laurent, « "Vive la crise !" , saison deux », *Le Monde diplomatique*, janvier 2011, p. 3.
- DAVID-MÉNARD Monique, « Agencements deleuziens, dispositifs foucaldiens », *Rue Descartes*, 2008, vol. 1, n°58, pp. 43-55.
- DEBRAY Régis, *Éloge des frontières*, Paris : Gallimard, 2010, 96 p.
- DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*. Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1990, 350 p.
- DE HEUSCH Luc, « Mary Douglas (1921-2007) », *L'Homme*, 2007, vol.4, n°184, pp. 215-220.
- « Anthropologie et science(s) politique(s) », *Raisons politiques*, mai 2006, n°22, pp. 23-48.
- DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris : Éditions de Minuit, 1980, 645 p.
- DELEUZE Gilles, *L'abécédaire de Gilles Deleuze*, DVD des éditions Montparnasse, produit et réalisé par Pierre-André Boutang, 2004.
- *Pourparlers*, Paris : Éditions de Minuit, 2003 (1990), 250 p.
- DE PANGE-TALON Marie-Françoise, « Déchets industriels », in *Dictionnaire de l'écologie*, Paris : Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, 1999, pp. 307-320.
- DERRIDA Jacques, HABERMAS Jürgen et BORRADORI Giovanna, *Le 'concept' du 11 septembre*, Paris, Galilée, 2004, 244 p.
- DERRIDA Jacques, *D'un ton apocalyptique adopté naguère en philosophie*, Paris : Galilée, 2005 (1983), 98 p.
- DESCOLA Philippe, *Les lances du crépuscule*, Paris : Plon, coll. « Terre Humaine », 1993, 506 p.
- DE SILGUY Catherine, *Histoire des hommes et de leurs ordures du Moyen-âge à nos jours*, Paris : Le cherche-midi éditeur, coll. « Documents », 1996, 225 p.
- DES ISNARDS Alexandre, ZUBER Thomas, *L'open space m'a tuer*, Paris, Hachette, 2008.

- DONNAY Guy, « Grèce ancienne. Les démons des Hellènes », In Faculté ouverte des religions et des humanismes laïques, *Le diable et les démons*, Bruxelles : éd. Labor, coll. « Mythes, rites et symboles », 2005, pp. 75-79.
- DOUGLAS Mary and WILDAVSKY Aaron, *Risk and Culture. An essay on the selection of technological and environmental dangers*, University of California press, 1982, 221 p.
- DOUGLAS Mary, *Comment pensent les institutions*, Paris : La Découverte, 2004 (1986), 218 p.
- « Being fair to hierarchists », *University of Pennsylvania Law Review*, n°151, vol. 4, 2003, pp. 1349-1370.
  - *De la souillure. Essai sur les notions de pollution de tabou*, Paris : La Découverte, 2001 (1967), 206 p.
  - « Four cultures: the evolution of a parsimonious model », *GeoJournal*, 47, 1999, pp. 411-415.
  - « Risk as a forensic resource », *Daedalus*, n°119, vol. 4, 1990, pp. 1-16.
  - « Les études de perception du risque : un état de l'art », in Jean-Louis FABIANI et Jacques THEYS (éd.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, pp. 55-60.
- DOURLENS Christine et Pierre VIDAL-NAQUET, « Vers une gestion probabiliste du risque », in Jean-Louis FABIANI et Jacques THEYS (éd.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, pp. 399-406.
- DUBUFFET Jean, *Asphyxiante culture*, Paris : éd. de Minuit, 1986, 124 p.
- DUCLOS Denis, « Quand la tribu des Modernes sacrifie au dieu Risque (Mary Douglas et le risque comme concept culturel) », *Déviance et Société*, 1994, vol.8, n°3, pp. 345-364.
- « Compte-rendu de lecture de Douglas (Mary), Wildavsky (Aaron), Risk and culture. An essay on the selection of technical and environmental dangers, Berkeley, University of California Press, 1983 », in *Revue française de sociologie*, 1987, vol. 28, n°1, pp. 178-181.
- DUBY Georges, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris : Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1978, 428 p.
- DUMÉZIL Georges, *Mythe et Épopée I, II, III*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 1995, 1423 p.
- *Heur et malheur du guerrier*, Paris : Flammarion, 2ème éd., 1985, 236 p.
  - *Mitra-Varuna, essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté*, Paris : Gallimard, « Nrf », 2ème éd., 1948 (1940).
- DUPUY Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris : Seuil, 2002, 216 p.



- ERIBON Didier, *Michel Foucault*, Paris : Flammarion, 2011 (1989), 646 p.
- ESPOSITO Roberto, traduit par Timothy CAMPBELL, « The immunization paradigm », *Diacritics*, 2006, vol. 2, n°36, pp. 23-48.
- FABIANI Jean-Louis et THEYS Jacques (éd.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, 674 p.
- FARDON Richard, « The Faithful Disciple: On Mary Douglas and Durkheim », *Anthropology Today*, n°5, vol. 3, 1987, pp. 4-6.
- FLESHER Mary Mosher, « Book Review of Fardon, Richard (1999): Mary Douglas, an intellectual biography », *Isis*, n°95, vol. 4, 2004, pp. 744-745.
- FORTUN Kim, *Advocacy after Bhopal. Environmentalism, Disaster, New Global Orders*, Chicago and London : University of Chicago Press, 2001, 413 p.
- FONTANA Alessandro et BERTANI Mauro, « Situation du cours », in Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France, 1976*, Paris : Seuil/Gallimard, coll. « Hautes Études », 1997, pp. 247-263.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 2001, 1735 p.
- *Sécurité, territoire, population*, Paris : Gallimard/Seuil, 2004 (1977-78), 435 p.
  - « *Il faut défendre la société* », Paris : Gallimard/Seuil, 1997 (1976), 283 p.
  - *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, coll. « Tel », 1975, 360 p.
- FOURNIAU Jean-Michel, « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 2007, XLV-136, pp. 149-179.
- FREUND Julien, *L'essence du politique*, Paris : Dalloz, 2004 (1965), 867 p.
- GARRUS René, *Curiosités étymologiques*, Versailles : Belin & Encyclopaedia Britannica France, 1996, 427 p.
- GEFFRAY Christian, « La dette imaginaire des collecteurs de caoutchouc », *Cahiers de Sciences Humaines*, 28 (4), 1992, pp. 705-725.
- GHASARIAN Christian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, 2002, 249 p.
- GIDDENS Anthony, *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Paris : L'Harmattan, 1994 (1990), 192 p.
- GILBERT Claude et BOURDEAUX Isabelle, « Le risque comme objet de recherche académique », *La revue pour l'histoire du CNRS*, [en ligne], 2007, vol. 16, mis en ligne le 26 mars 2009, URL : <http://histoire-cnrs.revues.org/1527>
- GILBERT Claude, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003, vol. 1, n° 114, pp. 55-72.

- GIRARD René, *Le bouc émissaire*, Paris : Grasset, coll. « Le livre de poche », 1982, 314 p.
- GODARD Olivier, Claude HENRY, Patrick LAGADEC, Erwann MICHEL-KERJAN, *Traité des nouveaux risques*, Paris : Gallimard, 2002, 620 p.
- GODELIER Maurice, « Briser le miroir du soi », in Christian GHASARIAN (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, 2002, pp. 193-212.
- GRISWARD Joël, « Il était trois fois... », in Georges DUMEZIL, *Mythe et Épopée I, II, III*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto », 1995, pp. 7-30.
- GROS Frédéric, *Michel Foucault*, Paris : PUF, 2007 (1996), 127 p.
- HAJEK Isabelle, « Du débat social au débat public : mobilisation citoyenne autour de la mise en place d'une politique de gestion des déchets ménagers. Le cas de Marseille et des Bouches-du-Rhône », in FROMENTIN Thomas et WOJCIK Stéphanie (éd.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2008, pp. 211-235.
- HARDT Michael et NEGRI Antonio, « La production biopolitique », *Multitudes*, 2000, n°1, vol. 1, pp. 16-28.
- HARDT Michael, « La société mondiale de contrôle », in ALLIEZ Éric (dir), *Gilles Deleuze, une vie philosophique*, Le Plessis-Robinson : éd. Synthélabo, 1998, pp. 359-375.
- HORST Maja, « Collective closure ? Public debate as the solution to controversies about science and technology », *Acta Sociologica*, 2010, vol. 3, n°53, pp. 195-211.
- HOURS Bernard, « L'idéologie sécuritaire : de la gestion des risques à la préparation aux désastres », *L'Homme et la société*, n° 155, janvier-mars 2005, pp. 13 -27.
- HUNN Eugene, « The abominations of Leviticus revisited. A commentary on anomaly in symbolic anthropology », in Roy ELLEN, David REASON (eds.), *Classifications in Their Social Context*. London : Academic Press, 1979, pp. 103-116.
- JEUDY Henri-Pierre, *Le désir de catastrophe*, Paris : Aubier, 1990, 161 p.
- JEUDY-BALLINI Monique et VOISENAT Claudie, « Ethnographier la peur », *Terrain*, sept 2004, n°43 : Peurs et menaces, pp. 5-14.
- JUBLAN Bénédicte, *La nouvelle politique énergétique du Port Autonome de Marseille pour la zone industrielle et portuaire de Fos*, note de synthèse, thèse professionnelle de l'ISIGE, Fontainebleau, 2003-2004.
- KECK Frédéric, « La subjectivité révolutionnaire. A propos d'Empire de M. Hardt et A. Negri », *Actuel Marx*, 2003, vol. 1, n°33, pp. 157-166.
- KILANI Mondher, *Guerre et sacrifice*, Paris : PUF, 2006, 140 p.
- KLEIN Mélanie, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Arles : Actes Sud, 2008, 862 p.

- KœNIG Gaspard, *Les discrètes vertus de la corruption*, Paris : Grasset, 2009, 282 p.
- KRISTEVA Julia, *Pouvoirs de l'horreur*, Paris : Seuil, 1980, 248 p.
- LA CECLA Franco, *Le malentendu*, Paris : Balland, 2002 (1997), 163 p.
- LAGADEC Patrick, « Stratégies de communication en situation de crise », in Jean-Louis FABIANI et Jacques THEYS (éd.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'ENS, 1987, pp. 627-656.
- LAURANS Yann et DUBIEN Isabelle (dir.), « Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs », Rapport pour le programme santé-déchets, Ademe, 2000, 123 p.
- LAURENS Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses*, 69 (4), 2007, pp. 112-127.
- LE BOZEC André, « La gestion des déchets ménagers : technologique ou préventive ? », in Jean BROUSSE (dir.), *Incinération des déchets ménagers : la grande peur*, Paris : éd. Le Cherche Midi, 2005.
- LE BRETON David, *Passions du risque*, Paris : éd. Métailié, 2000, 190 p.
- LE GOFF Jacques, « Les trois fonctions indo-européennes, l'historien et l'Europe féodale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol.34, n°6, pp. 1187-1212.
- LEONELLI Ludovic, *La séduction Baudrillard*, Paris, École nationale supérieure des beaux-arts, 2007, 173 p.
- LÉVI-STRAUSS Claude, *Tristes tropiques*, Paris : Plon, 1955, 380 p.
- LOLIVE Jacques, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 1997, 39, pp. 109-130.
- LYOTARD Jean-François, *Le différend*, Paris : éditions de minuit, coll. « critique », 1983.
- L'YVONNET François (dir.), *Baudrillard*, Paris : L'Herne, 2004, 328 p.
- MALAURIE Jean (entretien réalisé par Monique HOUSSIN), « L'étude d'un peuple est une aventure intérieure. Comment réussir cette gageure : comprendre l'Autre ? », *Regards*, mai 2000, n°57.
- MANCERON Vanessa, « Grippe aviaire et disputes contagieuses. La Dombes dans la tourmente », *Ethnologie française*, 2009, vol.1, tome 39, pp. 57-68.
- MANCILLON Yves, « Bilan du débat public. Projet Fos 2XL », CNDP, 9 juillet 2004, 11 p.
- MANDEVILLE Bernard, *La fable des abeilles (première partie)*, Paris : Vrin, 1998 (1714), 287 p.
- MERCADAL Georges, « Garantir le débat », *Projet*, 2007, 297 (2), p. 4-13.
- « Compte-rendu du débat public. Projet Fos 2XL », CNDP, 2004, 54 p.
- MERTON Robert, *Social theory and social structure*, New York : The Free Press, 1949.

- MICOUD André, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie Française*, 2004, 1, pp. 13-22.
- MICHÉA Jean-Claude, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Paris : Flammarion, coll. « Climats », 2007, 210 p.
- Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, « Cahier technique du commissaire-enquêteur de Basse-Normandie », 2007, 203 p.
- MOULINIÉ Véronique, « Peur, méfiance et défi face à la machine. Du bon usage des émotions dans l'usine », *Terrain*, septembre 2004, n°43 : Peurs et menaces, pp. 47-62.
- MUCHEMBLED Robert, *Une histoire du diable, XIIe-XXe siècle*, Paris : Seuil, coll. « Points », 2000, 404 p.
- MURAY Philippe, *L'empire du bien*, Paris : Les Belles Lettres, 2006 (1991), 172 p.
- NARBONNE Jean-François et MAMERE Noël, *Toxiques affaires. De la dioxine à la vache folle*, Paris : Ramsay, 2001.
- NEVEU Catherine, *Inacceptable dépollution. Un terril du Nord-Pas-de-Calais*, Ed Textuel, coll. « Le génie associatif : 10 portraits », Paris, 2001, 90 p.
- NEYRAT Frédéric, *Biopolitique des catastrophes*, Paris : éditions MF, coll. « Dehors », 2008, 170 p.
- NIETZSCHE Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. Maurice BETZ, Paris : Gallimard, coll. « Poche », 1947, 445 p.
- OLLI Eero, « Rejection of Cultural Biases and Effects on Party Preference », in THOMPSON Michael, GRENDSTADT Gunnar and SELLE Per (eds.), *Cultural Theory as Political Science*, Routledge, 1999, pp. 59-70.
- « Cultural Theory Specified – The Coherent, Sequential, and Synthetic individual Approaches », Unpublished master thesis, University of Bergen (Norway), 1995, 236 p.
- ORWELL Georges, *1984*, Paris: Gallimard, 1950, 408 p.
- PAILLARD Bernard (collaboration Claude FISCHLER), *La damnation de Fos*, Paris : Seuil, 1981, 277 p.
- PERALDI Michel et SAMSON Michel, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris : La Découverte, 2005, 310 p.
- PERALDI Michel, « Entretien avec Claude Rossi, Maire de Fos », in ABÉLÈS M., KALAORA B., PÉRALDI M. (dir), *Les écologistes en politique*, Dossiers des séminaires « Techniques, Territoire et Sociétés », Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, n°18-19, septembre 1992, pp. 187-198.
- « L'Étang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain », *Ethnologie française*, 1989, n°3, vol. XIX.

- PERROW Charles, *Normal Accidents: Living with High-Risk Technologies*, New York : Basic Books, 1984.
- PINSON Gilles et SALA PALA Valérie, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, 57 (5), 2007, pp. 555-597.
- PINSON Gilles, *Projets et pouvoirs dans les villes Européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, thèse pour le doctorat de sciences politiques, Université de Rennes 1, 30 novembre 2002.
- PIRON Sylvain, « L'apparition du *resicum* en Méditerranée Occidentale, XIe-XIIIe siècles », In COLLAS-HEDELAND E., COUDRY M., KAMMERER O., LEMAITRE A. J., MARTIN B. (dir.), *Pour une histoire culturelle du risque. Genèse, évolution, actualité du concept dans les sociétés occidentales*, Strasbourg : Ed. Histoire et Anthropologie, 2004, pp. 59-76.
- POURCEL Frank et FABIANI Jean-Louis, *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Manosque : éd. Le Bec en l'air, 2006, 153 p.
- POURCEL Frank (éd.), *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen. Catalogue des expositions*, Manosque : L'œil anthropologique & Le Bec en l'air, 2006, 36 p.
- PRÊTRE Serge, « Nucléaire, symbolisme et société. Contagion mentale ou conscience des risques ? », Paris : Société Française d'Énergie Nucléaire, 1991, 15 p. [en ligne] : [www.second-fire.ch](http://www.second-fire.ch)
- PUECH Michel, « Les catastrophes lentes », *Le Portique*, 2009, n° 22, mis en ligne le 10 novembre 2010, [URL] : <http://leportique.revues.org/index2003.html>
- RAFFESTIN Claude, « L'actualité et Michel Foucault », *EspacesTemps.net*, mis en ligne le 8 mars 2005, [URL] : <http://espacestemp.net/document1172.html>.
- RAMADE François, « Écotoxicologie », in *Dictionnaire de l'écologie*, Paris : Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, 1999, pp. 471-474.
- RIVIÈRE Claude, *Anthropologie politique*, Paris : Armand Colin, 2000, 192 p.
- ROUDINESCO Élisabeth et PLON Michel, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris : Fayard, 3<sup>e</sup> éd., 1217 p.
- SACHER Michel et ROUXEL François-Xavier (éd.), *30 ans de concertation : Le SPPPI. 10 ans de communication : le CYPRES*, Marseille : DRIRE, novembre 2001, 189 p.
- SAVIANO Roberto, *Gomorra, dans l'empire de la Camorra*, Paris : Gallimard, 2007 (2006), 357 p.
- SENEILLART Michel, « Situation des cours », in Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, Paris : Gallimard et Seuil, coll. « Hautes Études », 2004, pp. 378-411.
- SERRES Michel, *Le Mal propre. Polluer pour s'approprier ?*, Paris : Le Pommier, 2008, 91 p.

- SHEVORY Thomas, *Toxic burn. The grassroots struggle against the WTI Incinerator*, University of Minnesota Press (US), 2007, 280 p.
- SMITH Pierre et SPERBER Dan, « Mythologiques de Georges Dumézil », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1971, vol. 26, n°3-4, pp. 559-586.
- SPICKARD James, « A guide to Mary Douglas's three versions of grid/group theory », *Sociological Analysis*, vol. 50, n°2, 1989, pp. 151-170.
- STENGERS Isabelle, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Paris : La Découverte, 2009, 205 p.
- SUBRA Philippe, « Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement », *Géocarrefour*, 2006, 81 (4), pp. 287-298.
- « A quoi et à qui sert le débat public ? », *Hérodote*, 2003, 110 (3), pp. 149-170.
- THEYS Jacques, « Vingt ans de politique française de l'environnement : les années 70-90 », in Bernard BARRAQUE et Jacques THEYS (dir.), *Les politiques d'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris : Ed. Recherches, 1998, 391 p.
- TURNBULL Colin, *Les Iks. Survivre par la cruauté. Nord Ouganda*, Paris : Plon, coll. « Terre Humaine Poche », 1987 (1972), 361 p.
- VAN STAEVEL Elvire, *La pollution sauvage*, Paris : PUF, coll. « Partage du Savoir », 2006, 192 p.
- VILLALBA Bruno, « De quelques mutations du contrôle social et d'une réponse écologique en devenir », *EcoRev*, n°24, automne 2006, [mise en ligne] : 1<sup>er</sup> mars 2007, [URL] : <http://ecorev.org/spip.php?article530>
- WELCOMER Stephanie, GIOIA Dennis, KILDUFF Martin, « Resisting the discourse of modernity: rationality versus emotion in hazardous waste siting », *Human Relations*, 2000, vol. 53, n°9, pp. 1175-1205.
- WILDAVSKY Aaron and DAKE Karl, « Theories of Risk Perception: Who Fears What and Why? », *Daedalus*, n°119, vol. 4, 1990, pp. 41-60.
- WILKINSON Lain, « Social theories of risk perception: at once indispensable and insufficient », *Current Sociology*, 2001, vol. 49, n°1, pp. 1-22.
- ZONABEND Françoise, *La Presqu'île au nucléaire*, Paris : Odile Jacob, 1989, 188 p.

# ANNEXES

---

## LISTE DES ÉVÉNEMENTS DE TERRAIN SUIVIS

### 2008 :

- |         |       |  |
|---------|-------|--|
| 8 avril | Paris | Atelier « conflits environnementaux », <i>L'incinérateur de Marseille</i> , avec P. San Marco et R. Assante, ENS |
| 7 mars  | Paris | Journée d'étude <i>Concertation / acceptabilité des déchets</i> , Ademe  |

### 2007 :

- |            |             |   |
|------------|-------------|---|
| 6 juillet  | Fos-sur-Mer | Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), Solamat-Merex (incinérateur de déchets industriels)  |
| 7 juin     | Martigues   | Meeting électoral pour les législatives, René Raimondi (PS)   |
| 29 mai     | Martigues   | Réunion électorale pour les législatives, Michel Vaxès (PC)   |
| 24 mai     | Marseille   | Conférence <i>La gestion concertée des risques au travers de la démarche PPR</i> , Gilbert Sandon (DRIRE Paca)  |
| 19 avril   | Martigues   | 3 <sup>e</sup> réunion de la Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC)  |
| 6 avril    | Fos-sur-Mer | Réunion de préparation mairie / BRGM / associations, pour établir un point zéro des pollutions sur le territoire de Ouest Provence (programme Aigrette) |
| 5 avril    | Fos-sur-Mer | 1 <sup>e</sup> Commission Locale d'Information et d'Échanges (CLIE) du programme Aigrette, Ouest Provence   |
| 31 mars    | Fos-sur-Mer | Manifestation anti-incinération   |
| 30 mars    | Marseille   | Conférence du Pr. Belpomme, L'homme malade de son environnement, faculté de médecine La Timone  |
| 29 mars    | Fos-sur-Mer | 5 <sup>e</sup> CLIE de l'usine chimique Lyondell, pendant un grand arrêt  |
| 23 mars    | Martigues   | 1 <sup>e</sup> CLIE d'Airfobep, association de surveillance de la qualité de l'air  |
| 20 mars    | Fos-sur-Mer | Réunion exceptionnelle de la CLIS Solamat-Merex   |
| 15 mars    | Martigues   | 2 <sup>e</sup> CLIC de Martigues  |
| 9 mars     | Marseille   | Séminaire « débat public », Formes de mobilisation territorialisées, Mathieu Leborgne, EHESS  |
| 23 février | Fos-sur-Mer | Réunion exceptionnelle de la CLIS Solamat-Merex   |



7 février	Marseille	Groupe de travail retour d'expériences (GT REX), Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielles (SPPPI)
18 jan	Fos-sur-Mer	Projection du film Complexe de Fos et débat avec le sociologue B. Paillard, Association Défense et Protection du Golfe de Fos (DPLGF)

## 2006 :

13 déc.	Port-Saint-Louis	CLIE plénière
29 nov.	Fos-sur-Mer	3 <sup>e</sup> CLIE Arcelor
21 nov.	Tholonet	Groupe de travail information du public, SPPPI
16 nov.	Fos-sur-Mer	4 <sup>e</sup> CLIE Lyondell
16 nov.	Martigues	Journées du risque, Cyprès
14 nov.	Martigues	1 <sup>e</sup> réunion de la CLIC de Martigues
13 nov.	Marseille	Instruction au tribunal administratif de la demande de suspension du permis de construire de l'incinérateur (affaire du Lys maritime)
10 nov	Marseille	Séminaire « débat public » en présence de J. Gonella (Fare Sud), EHESS
9 nov	Martigues	Réunion de montage de la CLIC Martigues
7 nov	Martigues	Groupe de travail risques naturels – séismes, SPPPI
28-29 sept	Fos-sur-Mer	8 <sup>ème</sup> rencontre du risque technologique majeur de Fos-sur-Mer, <i>Politiques de prévention des risques industriels et pratiques du dialogue sociétal</i>
26 sept.	Marseille	Plénière du SPPPI Paca
14 sept.	Paris	Formation concertation / déchets, Ademe et C&S Conseils
6 sept.	Tholonet	Groupe de travail dioxines - perception et communication, SPPPI
29 juin	Fos-sur-Mer	1 <sup>ère</sup> CLIE Esso
23 juin	Aix-en-Provence	Plénière des groupes de travail dioxines, SPPPI
23 mai	Fos-sur-Mer	Réunion publique anti-incinération, Ouest Provence
17 mai	Martigues	Groupe de travail retour d'expériences, SPPPI
10 mai	Tholonet	5 <sup>e</sup> réunion GT dioxines - perception et communication, SPPPI
12 avril	Fos-sur-Mer	3 <sup>e</sup> CLIE Lyondell

11 avril	Marseille	Séminaire « Démocratie et territoire », Mathieu Leborgne, Françoise Lafaye, Pierre Viret, EHESS, Arenes/Cessa
1er avril	Marseille	Manifestation anti-incinération du Vieux Port à la Préfecture
29 mars	Marseille	Séminaire « Démocratie et territoire », <i>Vivre avec le risque</i> , interventions de Patrick Sibon et Philippe Chamaret, EHESS, Arenes/Cessa
21 mars	Aix-en-Provence	Groupe de travail dioxines « perception et communication », SPPPI
9 mars	Marseille	Séminaire « Démocratie et territoire », <i>Risque industriel : la concertation impossible ?</i> Présentation de Michel Sacher, EHESS, Arenes/Cessa
7 mars	Fos-sur-Mer	CLIE de Fos-sur-Mer
28 février	Marseille	Manifestation anti-incinération devant le Tribunal Administratif
31 janvier	Toulon	3 <sup>e</sup> GT dioxines - perception et communication, SPPPI
26 janvier	Martigues	Préparation privée du groupe de travail dioxines, SPPPI

## 2005 :

25-27 oct.	Paris	Formation <i>Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets</i> , Ademe
7 octobre	Fos-sur-Mer	Réunion enquête publique incinérateur Evere
21 sept.	Rousset-sur-Arc	Réunion plénière du SPPPI
19 sept.	Fos-sur-Mer	Réunion publique anti-incinération
14 sept.	Martigues	Groupe de travail retour d'expériences, SPPPI
29 juin	Port-Saint-Louis	Présentation du plan départemental d'élimination des déchets
28 juin	Istres	Réunion de l'association Esperen
24 juin	Marseille	Vote du plan d'élimination des déchets au Conseil Général.
14 juin	Marseille	Rencontres territoriales de « La gazette des communes », <i>Risques naturels et technologiques en PACA</i> .
13 mai	Marseille	Manifestation anti-incinérateur au Pharo et séance du conseil communautaire de la CU de Marseille.
8 mars	Nice	Groupe de travail transport des matières dangereuses, SPPPI.
24 mars	Marseille	Séance du conseil communautaire de la Com. Urb. de Marseille
3 février	Port-de-Bouc	Débriefing du débat public Fos 2XL, Com. Nat. Débat Public
2 février	Martigues	Groupe de travail retour d'expériences, SPPPI

17 janvier	Berre l'Étang	Réunion publique réhabilitation étang de Berre, GIPREB
14 janvier	Marseille	Débat public sur les déchets, Conseil Général
<i>Non informé</i>		Réunion DRIRE (SGT perception ? 24 mai ?)

**2004 :**

2 déc.	Fos-sur-Mer	Exercice PPI de simulation d'accident, Esso
2 déc.	Istres	Débriefing de l'exercice PPI à la sous-préfecture.
10 juin	Paris	7 <sup>e</sup> rencontres de l'intercommunalité et de la gestion des déchets, ADCF et SITA
3-4 juin	Fos-sur-Mer	6 <sup>e</sup> rencontre du risque technologique majeur de Fos-sur-Mer, <i>Élus-industriels : initiateurs de nouvelles pratiques</i> , Eco-Maires

## LISTE DES ARTICLES DE PRESSE CITÉS

Sources :

AFP, *Le Ravi*, *Marsactu.fr*, *La Provence*, *Bakchich.info*, *Marseille l'Hebdo*, *La Marseillaise*, *Le Régional*, *Le Pavé*, *Les Nouvelles hebdo*, *Les Échos*, *20 minutes*, *Le Point*, *Le Nouvel Économiste*, *Le Figaro Économie*, *Libération*, *L'Express*, *Le Journal du Dimanche*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Expansion*, *metrofrance.com*, *L'Humanité*, *Le Canard Enchaîné*, *Le Monde*, *France-Soir*, *Valeurs Actuelles*, *La tribune de Genève*, *mediterranée.france3.fr*, *lemoniteur-expert.com*, *usinouvelle.com*, *Le Quotidien du Médecin*, *pro-environnement.com*, *actu-environnement.com*, *actualités-news-environnement.com*, *lagazettedescommunes.com*, *Maire-info.com*, *lutte-ouvriere-journal.org*.

- AFP, « Dioxine en Savoie: non-lieu pour les six personnes physiques poursuivies », 27 octobre 2007
- AFP, « Fos: l'incinérateur sur les rails malgré les protestations de l'opposition », 13 mai 2005
- AFP, « La crise des déchets menace de plonger Naples dans le chaos », 18 mai 2008
- ALEXANDRE Laurent, « Le débat sur l'aménagement du littoral refait surface », *laprovence.com*, publié le 23 août 2008
- ALQUIER Jean-Louis, « Un incinérateur à Fos », *Les Nouvelles hebdo*, 25 février 2000
- ANGLEZI Paul, « Interrogations à Marseille autour du schéma de traitement des déchets », *Les Echos*, 22 décembre 1994, p. 8.
  - « Somedith et SDS traiteront les ordures ménagères de Marseille », *Les Echos*, 15 avril 1994, p. 11.
  - « Bouches-du-Rhône : 2 milliards pour le traitement des déchets », *Les Echos*, 19 avril 1993, p. 12.
- Anonyme « Urbaser Environnement serait à vendre », *pro-environnement.com*, 16 octobre 2008
- Anonyme « Le train des poubelles », *lutte-ouvriere-journal.org*, 5 septembre 2008

- Anonyme, « America. Les coulisses d'une négociation », *Le Point*, 18 janvier 2007
- Anonyme « La justice autorise le redémarrage de la construction de l'incinérateur de Fos », *lemoniteur-expert.com*, 26 septembre 2006
- Anonyme « Incinérateur : attention aux propos orduriers ? », *mediterranée.france3.fr*, 4 août 2006
- Anonyme « Un chantier sur trois ans », *20 minutes*, 6 janvier 2005
- Anonyme « Fos : muets contre l'incinérateur », *20 minutes*, 5 janvier 2005
- Anonyme « A Vaulx-le-Pénil, 70 riverains portent plainte », *Le Quotidien du Médecin*, 29 mars 2004
- Anonyme, « La ville et la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole partent en guerre contre les crottes de chien », *Maire-info.com*, 30 janvier 2004
- Anonyme, « Incinérateur : la bataille politique fait rage », *Marseille l'Hebdo*, 1<sup>er</sup> octobre 2003
- Anonyme « Incinérateurs : le risque confirmé », *20 minutes*, 1<sup>er</sup> juillet 2003
- Anonyme « Cancers suspects autour de l'incinérateur », *20 minutes*, 19 mai 2003
- Anonyme « Polémique autour de l'arrivée d'un incinérateur », *La Provence*, 4 juin 1999
- APOTHELOZ Christian et ROBERT Anne-Françoise, « Combat de titans autour d'une poubelle », in *Le Figaro Économie*, novembre 1993
  - « En finir avec la décharge d'Entressen ? », *Le Nouvel Économiste*, juillet 1993
- AVIGNON Claire, « Incinérateur de Fos: un nouveau rebondissement », *Journal de l'environnement*, 5 octobre 2007
- BALLAN Etienne, « Fos refuse d'avoir des gaz », *Le Ravi*, juillet 2003
- BARLETTA Carole, « Bouches-du-Rhône : ces médecins en lutte contre cet environnement qui rend malade », *laprovence.com*, 20 juillet 2008
- BERTRAND Olivier, « Dioxine d'Albertville : les ex-ministres devant le juge », *Libération*, 12 janvier 2006
  - « Grave pollution, cancers, blocages judiciaires... l'histoire d'un scandale édifiant », *Libération*, 12 mai 2005

- BIDALON Philippe, ROSSO Romain, DELPONT Léa, « La campagne en PACA se fait à l'ombre de Marseille », *L'Express*, 27 février 2010
- BOUCAUD Pierre, « Piège en eaux troubles pour Véolia en 2011 à Marseille ? », *Marsactu.fr*, 4 janvier 2011
- BOUGHRIET Rachida, « Démarrage de l'incinérateur de Fos-sur-Mer », *actu-environnement.com*, 8 janvier 2010
  - « Incinération des déchets : Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône quittent l'AMF », *actu-environnement.com* 13 décembre 2007
- CROZEL Jean-Luc « Explosion de Lavéra : 80 établissements sensibles dans la région », *laprovence.com*, 7 janvier 2011
- D. Y., « Manifestation pour la fermeture définitive de la décharge », *Le Régional*, 4 juillet 2002
- DELATTRE Mélanie, « Ceux qui massacrent Marseille », *Le Point*, 28 novembre 2010
- DESLANDES Mathieu, « Proglio-Guérini : " Si je peux vous être de quelques utilité que ce soit " », *Le Journal du Dimanche*, 12 décembre 2010
- ETCHEGOIN Marie-France « Vitrolles, Marseille, le Grand Orient », *Le Nouvel Observateur*, 12 décembre 2002
- FESSARD Louise et POUPELIN Jean-François, « Voyage en eaux troubles », *Le Ravi*, avril 2011
- FONTAINE Gilles, « Du rififi chez les barons de la poubelle », *L'Expansion*, 12 juin 1995
- GEORGES Paul, « Des déchets très encombrants », *metrofrance.com*, 20 juin 2008
- GILLES Benoît, « Que faire de nos déchets », *Le Pavé*, 17 mai 2001
- GUILLEDOUX Fred et TROSSERO Denis, « Incinérateur de Fos : un contrat pour tromper la Communauté urbaine MPM », *laprovence.com*, 5 décembre 2011
  - « Affaire Guérini : premiers renvois devant le tribunal », *laprovence.com*, 28 novembre 2011
  - « Incinérateur : la justice sur la piste du coup de pouce caché de Jean-Noël Guérini », *laprovence.com*, 20 octobre 2011
- GUILLEDOUX Frédéric, « Avez-vous autorisé Marseille à construire un incinérateur ? », *Marseille L'Hebdo*, 26 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2005

- « Incinérateur : la grande inquiétude », *Marseille l'Hebdo*, 24 mars 2004
- HAROUNYAN Stéphanie, « Pas de prolongations pour Entressen », *20minutes.fr*, 26 septembre 2008
  - « Fos menace de frapper au porte-monnaie », *20 minutes*, 9 mars 2006
- HENRY Michel, « Un parcours, un système », *Libération*, 30 novembre 2006
  - « La ville de Marseille veut sentir le savon », *Libération*, 31 janvier 2004
- HERSANT Brandon, « Loïc Fauchon, PDG de la SEM : l'humanitaire qui SEM le trouble », *Le Ravi*, mars 2009
- JEROME Philippe, « Riposte. Marseille, capitale de la contestation », *L'Humanité*, 9 juin 2003
  - « Le torchon brûle entre Marseille et Fos », *L'Humanité*, 9 décembre 2002
- JULLIARD Jean-François, « Rideau de fumée pour protéger Barnier des dioxines », *Le Canard Enchaîné*, 13 avril 2005
- La rédaction, « Gaudin : "Mettre un terme à l'incinérateur serait une erreur" », *laprovence.com*, 18 juin 2008
- LARUE Philippe et PIGNOL Sylvain, « Incinérateur de Fos : Everé veut brûler 60 000 tonnes supplémentaires », *laprovence.com*, 22 avril 2011
- LEGRAND Frédéric, « Ça chauffe pour l'incinérateur », *20minutes.fr*, 23 octobre 2009
  - « L'incinérateur, patate chaude pour la gauche », *20minutes.fr*, 19 juin 2008
  - « Incinérateur : l'État riposte en justice », *20 minutes*, 19 septembre 2005
- LEONARD Laurent, « La ministre Roselyne Bachelot plaide pour l'incinérateur », *La Provence*, 6 décembre 2003
  - « Communauté Urbaine : Déchets et tram, une séance qui promet », *La Provence*, 20 décembre 2002
- LEROUX Luc, « Marseille fait le pari du civisme écologique », *Le Monde*, 8 mai 1998
- LUONGO Romain, « L'incinération des ordures sème la zizanie », *La Provence*, 27 septembre 2003
  - « Comment le département va porter le débat sur le terrain juridique », *La Provence*, 27 septembre 2003

- MAILLE Patricia, « Incinérateurs. La Camargue en danger ? », *La Marseillaise*, 24 mars 2004
- MAINCENT Guillaume, « Nouveau report pour le terminal méthanier de Fos-Cavaou », *usinenouvelle.com*, 6 juillet 2009
- MAS Isabelle, « Cette entreprise s'autodétruirait dans 542 jours », *L'Expansion*, 20 mars 1997
- MEEUS Carl, « Philippe Sanmarco, le dauphin contrarié », *lepoint.fr*, 3 décembre 1999
- MELQUIOT Pierre, « Mobilisation le 31 mars contre le projet d'incinérateur de Fos sur Mer », *actualités-news-environnement.com*, 29 mars 2007
- MOLGA Paul, « Des filiales de la Générale des Eaux condamnées sur la Côte d'Azur », *Les Échos*, p 18, 6 septembre 1996
- MONNIER Xavier, « Marseille, poubelle la vie (suite) », *Backchich.info*, 9 juin 2010
  - « Enquêtes à Marseille, panique à Paris », *Bakchich.info*, 3 décembre 2009
- MOUHOUBI Samy, « Condamné à un an ferme, l' élu exclut de démissionner », *France-Soir*, 25 janvier 2010, p. 8
- NEUMULLER Michel, « Débat sur le traitement des déchets sur fond d'inquiétudes », *La Marseillaise*, 15 novembre 1999
  - « Un dossier juridiquement indéfendable », *La Marseillaise*, 28 janvier 1997
- NOBILI Christophe, « Une belle "cagade" du PS dans les poubelles de Marseille », *Le Canard Enchaîné*, 11 novembre 2009
- NOIR Thierry, « Christian Frémont, main de fer, gant de velours », *La Provence*, 23 mai 2007
- NOUALHAT Laure, « Il faut faire preuve de pédagogie », *Libération*, 18 décembre 2006
- NOUZILLE Vincent, « Les casseroles de M. Bernardini », *L'Express*, 3 décembre 1998
- PETITJEAN Gérard, « La guerre des incinérateurs », *Le Nouvel Observateur*, semaine du 15 avril 2004
- PROVENSAL Florent, « Plan-de-Campagne et LGV : le préfet Sappin prend position », *laprovence.com*, 20 juin 2008



- QUÉMARD Emmanuelle, « La décharge d'Entressen va abriter une méga-centrale solaire », *lagazettedescommunes.com*, 29 juin 2010
  - « Le département des Bouches-du-Rhône relance son plan d'élimination des déchets », *lagazettedescommunes.com*, 16 avril 2009
- R. C., « Municipales 2001. Aix-en-Provence : la surprise Joissains », *Le Point*, 23 mars 2001
- REYMONDON Nathalie, « Une convention de 50 ans signée entre le PAM et Suez », *La Marseillaise*, 25 novembre 2002
- ROSSI Stéphane, « Le projet de "réajustement" de l'incinérateur passe mal », *La Provence*, 18 juillet 2010
- ROUBAUD Mireille, « Réparer l'outrage fait à la nature », *journal-lamarseillaise.com*, 26 juin 2008
- ROYAN Laure, « La poubelle déborde, le vote est reporté », *La Marseillaise*, 20 mai 2000
  - « Décharge de la Crau. Les mouettes les rats et nous », *La Marseillaise*, 18 mai 2000
  - « Fermeture de la décharge d'Entressen en 2002 », *La Marseillaise*, 4 novembre 1999
- SAINT-FELIX Valérie, « Ordures ménagères : pas de décision miracle ! », *Les Nouvelles Hebdo*, 2 juin 2000
  - « Entressen. Mouettes et gabians : razzia sur la ville à prévoir ? », *Les Nouvelles Hebdo*, 25 février 2000
- SAMSON Michel, « Les Bouches-du-Rhône toujours incapables de gérer leurs déchets », *Le Monde*, 9 septembre 2003
- SCHMIT Philippe, « Le préfet presse Marseille d'en finir avec sa décharge », *La Provence*, 6 septembre 2003
- THORAVAL Armelle, « Les ficelles du baron d'Istres », *Libération*, 12 septembre 2000
- TUR Gérard, « Shell veut investir à Fos-sur-Mer », *usinenouvelle.com*, 19 décembre 2007
- VALDIGUIÉ Laurent, « Dans le secret des frères Guerini », *leJDD.fr*, 19 février 2011

- VAN KOTE Gilles, « La guerre des ordures de Provence », *Le Monde*, 20 avril 2009
- VAUDOIT Hervé, « Fos : le dossier de l'incinérateur relancé », *Laprovence.com*, 3 décembre 2010
  - « Bouches-du-Rhône. Divisions pas communes », *Libération*, dossier « PACA en campagne 2010 », 16 février 2010
- VERNA Françoise, « Cession d'un terrain du Port Autonome à la Communauté Urbaine. La procédure de vente lancée », *La Marseillaise*, 11 mars 2003
- VERNE Jean-Michel, « Nouvelles révélations dans l'affaire Guérini », *La Tribune de Genève*, [www.tdg.ch], 4 décembre 2011
  - « Rebondissement dans l'affaire Guérini : un mystère à 430 millions d'euros », *Valeurs Actuelles*, 6 octobre 2011
- VINZENT Julien, « Médias, politiques, patrons : ceux qui massacrent Marseille », *Marsactu.fr*, 5 novembre 2010
- ZAPPRI Syhia, « La moitié des déchets ménagers devra être recyclée à partir de 2002 », *Le Monde*, 8 mai 1998

## LA RÉUNION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'INCINÉRATEUR, FOS-SUR-MER, 7 OCTOBRE 2005

*Fos-sur-Mer, voir Chapitre 1 « Les personnages » pour identifier les orateurs.*

**Jean-Claude Sari :** Commence par évoquer un problème de date pour la prochaine réunion publique qui doit avoir lieu à Port-Saint-Louis. Robert Assante et Jean-François Narbonne lui ont fait savoir qu'ils ne pourraient pas y assister.

**La salle :** Hou ! Hou !

**Jean-Claude Sari :** On m'a demandé pourquoi il n'y avait pas de réunion publique à Port-de-Bouc ni à Martigues. Ce n'est pas à moi de répondre. C'est un problème administratif.

**Claude Saint-Joly :** *Dispose de dix minutes pour présenter le projet d'incinérateur. Il commence à parler de l'étude d'impacts réalisée par la société URS.*

**Daniel Moutet,** *lui coupant la parole*

On s'excuse...

*Une jeune fille au tee-shirt jaune monte sur scène remettre à Jean-Claude Sari les 5 000 signatures de la pétition contre l'incinérateur. A ce moment, tout le monde se lève. On lui donne un micro et elle commence à lire son texte.*

**Alexia :** Bonsoir, je m'appelle Alexia, j'ai 19 ans, je suis Fosséenne, je suis à l'association DPLGF depuis 3 ans avec mes parents, mes grands-parents et mon petit frère. Je suis venue pour vous dire que j'ai peur.

J'ai peur de vous, Messieurs les décideurs, les commissaires-enquêteurs, les représentants de la CUM, Monsieur Assante représentant Monsieur Gaudin qui n'a pas osé venir nous rencontrer ce soir, Messieurs les représentants de l'État, Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet, le directeur de la DRIRE, les représentants du Port Autonome, les fabricants d'incinérateurs Evere, Valorga-Urbaser, Suez. J'ai peur de vos incinérateurs ! J'ai peur des décisions que vous prenez, car vous êtes payés pour ça.

J'ai peur de vous, qui n'habitez pas près des usines de Fos. J'ai peur parce que vous voulez rajouter encore plus de pollutions sur une Zone Industrielle déjà aux limites du supportable. Vous voulez implanter chez les autres, ce que vous ne voudriez pas près de chez vous. A l'heure de votre retraite, vous nous oublierez dans les malheurs que vous aurez provoqués.

J'ai peur de vous, car vous décidez pour la petite Fosséenne que je suis, vous jouez sur ma santé et mon avenir n'a que très peu d'importance à vos yeux. J'ai peur parce que mes voisins et mes amis meurent de cancers liés aux rejets de la Zone Industrielle. Beaucoup trop d'enfants de Fos et des environs, souffrent d'asthme et de maladies graves. J'ai peur parce que je m'empoisonne chaque jour davantage. J'ai peur d'allaiter un jour mes enfants avec

mon lait chargé de dioxine et du risque de donner la vie à des enfants malformés à cause de tous les rejets polluants.

J'ai peur parce que vous êtes incapables de faire respecter les normes des rejets de pollutions. Vous ne voulez pas admettre que les conséquences de l'incinérateur sont comparables à l'amiante. La mort sera au rendez vous que dans 20 ou 30 ans, alors vous en profitez, car vous savez que dans 20 ans, vous ne serez plus condamnables ! Les incinérateurs "nouvelle génération" ça n'existe pas, le plus récent, celui de Nîmes, est la pour le prouver. Vous cachez ces problèmes !

Comment vivre dans le respect des autres si une association de financiers, de scientifiques, de politiques, tous des gens "bien-pensants", et "bien comme il faut" imposent leurs projets à toute une population. Lequel d'entre vous serait-il prêt à signer un engagement à vivre à nos côtés, lui, ses enfants et toute sa famille proche, à vivre à Fos pendant les trente prochaines années ? Lequel d'entre vous serait prêt à assumer les conséquences de ses engagements d'aujourd'hui ? J'ai toujours cru que la Science était au service de l'Homme... Je n'avais pas imaginé que les scientifiques pouvaient se mettre au service de certains hommes seulement ! Je suis jeune et j'aurais préféré ne découvrir que plus tard que même dans le domaine de la science, on pouvait vendre son âme au diable...Par pudeur, je préfère ignorer le montant du salaire !

**Jean-François Narbonne** : Je ne pensais pas que la science pouvait vendre son âme au diable !

**Alexia, poursuivant** : Nous les jeunes, nos parents, nos grands-parents et les milliers de personnes qui ont signé ces pétitions, nous vous accusons : de nous sacrifier au profit de l'argent, de négliger les autres façons de traiter les ordures ménagères sans incinération, de vouloir faire de notre région la poubelle de l'Europe et du pourtour méditerranéen.

Je vous apporte ces 5000 pétitions et des centaines de personnes m'accompagnent ce soir pour vous dire : Messieurs, je ne veux plus avoir peur ! Il n'est pas trop tard ! Il faut tout faire, tout tenter, sans vous, ou peut être avec vous, pour ne pas ajouter d'autres pollutions à celles que nous subissons quotidiennement. Il faut tout faire, tout tenter, pour vivre ici, dans le respect de notre santé, de la nature et de notre environnement. La planète s'épuise... Il faut trier, recycler, tous ensemble! Messieurs les décideurs, l'incinération des ordures ménagères, c'est ringard et dépassé. Messieurs, il n'est pas idiot et encore temps de changer de parcours afin d'éviter le chemin définitif de la solution du pire!

*Tout le monde se lève pour applaudir à quelques exceptions : les ingénieurs de la DRIRE, les commissaires enquêteurs adjoints, l'ethnologue qui continue à prendre des notes...*

**Jean-Claude Sari** : Dans le discours que nous venons d'entendre, il n'y a pas une seule petite chose contre laquelle...

*Il n'arrive pas à finir sa phrase, puis cherche à se justifier, hésitant.*

Je suis neutre...

**La salle** : Hou !

**Jean-Claude Sari** : ...scientifique.

**La salle** : Hou ! Hou ! Hou !

**Claude Saint-Joly**, *reprenant sa présentation interrompue* : Notre objectif est de réduire les déchets à la source, de donner la priorité au tri, au recyclage et à la valorisation organique et de réduire le volume des déchets mis en décharge. Nous traiterons sur place 410 000 tonnes, 90% des déchets entrants seront valorisés sous forme de production d'énergie, 110 000 tonnes par voie de méthanisation et 300 000 tonnes au sein de l'unité de valorisation énergétique, cela représente 80 000 tonnes équivalent pétrole.

*Au fur et à mesure, le ton monte crescendo dans la salle. Sous les cris, Robert Assante défie la salle en hochant la tête. Plusieurs déclarations de Claude Saint-Joly soulèvent les huées, notamment quand il annonce que :*

90% des déchets seront acheminés par voie ferrée. Notre site répond aux orientations fixées par le port autonome de Marseille, à savoir favoriser l'installation sur ce site d'unités productrices d'énergie. L'énergie exportée par l'installation sera de 213,5 GWh/an.

**La salle** : C'est faux !

**Claude Saint-Joly** : En définitive...

**Une femme** : En définitive on va crever !

*Quelques rires dans la salle.*

*Tout d'un coup quelqu'un s'emporte violemment au fond de la salle et se met à hurler. Tous les tee-shirts jaunes de DPLGF se lèvent pour lui demander de se taire.*

*Claude Saint-Joly reprend sa présentation.*

**Plusieurs tee-shirts jaunes de DPLGF**, *pointant leur montre avec le doigt dès que les dix minutes prévues pour la présentation sont écoulées* : Ça y est ! C'est fini !

**Claude Saint-Joly**, *concluant* : Technologiquement prouvé... une optimisation maximale... Le projet entraînera la création de 200 emplois locaux.

**La salle** : Hou ! Hou !

**Jean-Raymond Mathelet**, *commençant sa présentation, mal à l'aise et sur la défensive* : Ce n'est pas nous qui avons...

**Quelqu'un** : Vous n'êtes pas neutre !

**Paul Georges**, *à Jean-Raymond Mathelet* : Vous n'avez pas à répondre. Reprenez votre exposé.

**Jean-Raymond Mathelet** : Nous n'avons pas trouvé de pollution dans les sols du site.

*La salle, indignée. Nouveau tollé.*

**Jean-Raymond Mathelet** : Quant aux mesures de la qualité de l'air, ce n'est même pas nous qui les avons faites, c'est Airfobep (...) Nous appelons « unité de valorisation énergétique » (UVE), ce que vous appelez l'incinérateur (...) On va traiter les odeurs par méthanisation.

**Quelqu'un** : Pour pas qu'on sente qu'on est mort !

**Jean-Raymond Mathelet**, *suppliant d'une voix tremblante* : S'il vous plait, écoutez-moi ! On va filtrer, on aura des concentrations inférieures aux normes. Les odeurs : il peut y avoir des pics, mais ça restera dans le Caban sud.

*Tollé dans la salle.*

**Quelqu'un** : Ils vont se régaler les ouvriers !

**Jean-Raymond Mathelet** : Les dioxines et furanes : 0, 22 g/an. La production de gaz à effet de serre : 82.000 t/an. C'est un impact réduit. On aurait eu 500.000 t/an si les déchets n'étaient pas incinérés.

**Bernard Granié**

*Le silence est total dans la salle, presque religieux. Il parle de Robert Assante mais regarde la salle.*<sup>627</sup>

Mes chers amis... Je souhaiterais avant tout rappeler le respect dû au cadre formel et spécifique de cette réunion publique, au commissaire enquêteur et aux intervenants, qu'il a lui-même sollicités. Laisser les intervenants s'exprimer, c'est la raison d'être de cette réunion. Il ne faut pas se tromper de moment pour manifester. Il y a d'autres moyens pour se faire entendre que les vociférations et le vacarme. [Je voudrais saluer M. Assante, qui a droit à notre accord républicain. J'aurais souhaité qu'il y ait d'autres personnes de la CUM.] Mais ne prenez pas pour autant le calme, que je réclame, pour une marque de consentement ou pour un accord tacite. Ce n'est pas parce que M. Assante a droit à notre accueil républicain, qu'il a aussi notre considération. Depuis des mois, nous avons, avec force, dénoncé ses propos, son attitude ainsi que la cause qu'il défend aux côtés de Jean-Claude Gaudin, au sein de la majorité de la Communauté Urbaine de Marseille. [Je voudrais lui dire que] nous continuons à le mettre en cause directement et ce n'est pas ce soir que nous lui enverrons des fleurs...

Après cette mise au point nécessaire, nous allons donc écouter les représentants de Everé-Valorga (Claude Saint-Joly) et de URS (Jean-Raymond Mathelet) nous présenter leur projet, en notant au passage que c'est la première réunion d'information de ce type qui se tient à Fos [ou même sur le territoire de Ouest Provence] sur le sujet de l'incinérateur, qui jusqu'à ce jour n'a fait l'objet d'aucune concertation ni d'aucun débat, demandé à plusieurs reprises par différentes voies et toujours refusé. [Quand M. Assante parle dans la presse des dizaines de réunions publiques qu'il a organisé à propos de l'incinérateur, il faut savoir qu'elles étaient sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille et que les élus de la CUM en

---

<sup>627</sup> Ce passage est une adaptation de l'intervention de Bernard Granié mise en ligne sur le site de Ouest Provence que j'ai complété de mes notes manuscrites. Certaines phrases entendues le soir-même ne figurent pas dans l'intervention officielle. Il était nécessaire de les restituer. Ces passages officiels sont indiqués entre crochets.

ont conclu qu'il ne fallait pas installer l'incinérateur à Marseille. Pour faire une boutade, ça détendra : et si quatre agglomérations représentant environ 500.000 habitants implantaient leur incinérateur sur le PAM à côté de Marseille ?]

Mais ce qui va nous être présenté n'est pas le fond du problème. Il n'y a aujourd'hui que deux questions qui valent la peine d'être posées. Il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre l'incinérateur. Il ne s'agit pas non plus d'alimenter un affrontement entre la gauche et la droite. [La présence des élus dans cette salle démontre que ce n'est pas un affrontement politique et que le projet est ici combattu par tous les élus de gauche comme de droite.] Il s'agit encore moins de savoir la capacité de traitement de cette installation ni ses garanties de fonctionnement.

La première question qui conditionne tout le reste est de savoir si on peut impunément nous imposer un équipement industriel que nous ne voulons pas ? Est-il possible que soient remises en cause les compétences des collectivités locales, que la loi a fixées ? Et pourquoi n'a-t-il pas été possible à la CUM de trouver 18 ha sur son territoire ?

La deuxième question nous interroge sur notre marge de tolérance de pollution nouvelle sur ce territoire, si infime soit-elle, comme nous l'expliqueront sans doute tout à l'heure les experts techniques et le Professeur Narbonne. Nous dépassons déjà ici tous les seuils de pollutions fixés par l'OMS. Une note de la DRIRE rappelle la réglementation européenne fixant à 24 fois par an le dépassement du niveau de pollution de l'air, au-delà duquel il convient de s'alarmer. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air a ramené la côte d'alerte à 35 jours, alors que Fos et les alentours totalisent 45 jours par an en dépassement des normes en vigueur. *[(il fait une référence à Alexia, puis critique le choix du Pr. Narbonne)... dont la position vis à vis des dioxines est connue. Il aurait fallu qu'il y ait en plus d'autres professeurs qui ont d'autres opinions. Il aurait fallu un débat contradictoire à ce sujet.]* Il n'est plus possible d'aller plus loin, à moins de parler de tentative d'homicide [volontaire ou] involontaire [en fonction de l'avis que rendra la commission d'enquête publique]. On voit bien dans ces conditions qu'il n'est pas irresponsable de s'en tenir au principe de précaution. Le reste relève de l'habillage, du camouflage de l'instrumentation, des pressions au service d'intérêts particuliers et d'arrangements claniques. Pour ces seules raisons majeures, nous n'accepterons pas d'incinérateurs à Fos ou quelque part sur notre territoire. C'est notre droit. Et nous sommes déterminés à ne pas nous laisser imposer ce que la loi ne permet pas. [L'intérêt général, il n'est pas de ce côté *(il montre M. Assante sans le regarder)*, il est plutôt de ce côté *(il montre la salle)*.]

### **Jean-François Narbonne**

*Jean-François Narbonne commence par mettre en avant son CV, ses amis et connaissances : Noël Mamère, José Bové, André Picot, Charles Sultan, « mon ami Pézerat » (toxicologue qui a dénoncé le scandale de l'amiante).*

La question posée par Alexia : on a fait la même chose en 91. Le professeur Tubiana nous avait dit que la dioxine ne faisait rien. Vous vivez dans une zone polluée !

**La salle, applaudit**

*Jean François Narbonne critique ensuite l'administration d'évaluation de la santé publique, et parle de la polémique du gauchisme<sup>628</sup> avant d'aborder le thème des dioxines. Une courbe présentant l'évolution des émissions de dioxines est projetée. C'est une hyperbole, les émissions diminuent régulièrement depuis 1990 et deviennent asymptotiques en 2006. Sur une autre diapositive intitulée "comparaison avec les USA", on voit que les chiffres de production de dioxines selon les sources d'émission sont les mêmes pour les incinérateurs que pour les feux de jardins.*

Les dioxines sont classées cancérigènes en 1997. Tubiana disait qu'il n'y avait pas de cancer après l'accident Seveso. Aujourd'hui c'est avéré. Je me suis battu pour que... (répété plusieurs fois dans son intervention)

*Suit une avalanche de courbes, de sigles, souvent écrits verticalement et non à l'endroit, parfois en anglais.*

**Quelqu'un :** Qu'est-ce qu'il nous embrouille avec ses chiffres à la con ?

**Jean-François Narbonne :** Tous les ans pendant les feux de forêt, il y a entre 40 et 50 g de dioxines qui sont produites. Moi, les scientifiques dans les congrès sur les dioxines, j'en ai pas vu beaucoup. Je reviens d'un congrès sur les dioxines à Toronto. Il n'y avait que cinq français, dont trois du même laboratoire.

*Quelqu'un le prends à parti par rapport à la position de son collègue le professeur Belpomme, qui est ouvertement contre l'incinération.*

**Jean-François Narbonne, poursuivant :** On fait des prélèvements en continu.

**La salle, huées**

**Quelqu'un :** C'est pas vrai !

**Jean-François Narbonne :** À Venise ils le font !

**Daniel Moutet :** A Lunel, c'est l'incinérateur dernière génération !

**Jean-François Narbonne :** Non, c'est l'avant-dernière. Les incinérateurs dernière génération respectent les normes réglementaires. Au 1er janvier prochain, tous les incinérateurs seront conformes à la loi.

*Quelqu'un dans la salle le prend à parti sur les articles qu'il a publié sur la taille des dioxines, à propos des petites et des grosses dioxines.*

**Daniel Moutet :** On fait un peu de bruit pour que quelqu'un venu de Nîmes puisse parler.

*L'animateur du débat, Paul Georges est complètement abattu*

---

<sup>628</sup> du nom de l'insecticide produit par le groupe Bayer. Les apiculteurs en dénoncent la toxicité, ce que les études financées par Bayer ont toujours nié.



**Le nîmois :** Il y a peu de temps, nous nous sommes battus, hélas sans succès, contre un projet d'incinérateur, qui a vu le jour en zone inondable, puis qui a pris feu... Nous suivons avec attention ce qu'il se passe à Fos-sur-mer, car nous aussi, nous avons eu droit au même discours rassurant sur l'absence de risque de cancers liés aux dioxines dans les incinérateurs soi-disant "dernière génération". Or à côté de chez nous, l'incinérateur de Lunel vient de fermer à la demande de la préfecture, après des mesures effectuées par la DRIRE, pour cause de pollution à la dioxine alors qu'on nous disait que c'était le plus beau incinérateur de dernière génération ! Même le plus beau des incinérateurs ne sera jamais sans danger.

**Jean-Claude Aparicio :** Je voudrais informer le professeur Narbonne qui soutient que les incinérateurs nouvelles normes sont sans danger, que celui de Giens vient de fermer pour cause de rejets 2 000 à 6 000 fois supérieurs aux normes européennes. Vous le saviez!

**Jean-François Narbonne :**Oui, j'ai les chiffres. Qu'est-ce qu'il s'est passé à Gien ? Il y a eu un dysfonctionnement, comme cela arrive régulièrement dans ce type d'équipements.

**La salle :** Hou !

**Marc Del Corso, au Pr. Narbonne :** Vous nous dites avoir étudié des centaines de polluants dont la dioxine, que vous savez être un poison cumulatif. Or, dans les études d'impact, vous ne donnez que des concentrations et jamais de valeurs cumulées sur plusieurs années. Que devons-nous penser de vos études, dans ces conditions ?

*Départ du Pr. Narbonne qui doit prendre l'avion. Quelques applaudissements dans la salle.*

**Quelqu'un :** Pourquoi ils applaudissent?

**Yves Vidal :** Chers amis... on s'en fout des taux de dioxines ! Moi je veux entendre M. Assante qu'on n'entend pas !

*Robert Assante, solidement assis, jambes écartées, ouvre les bras en souriant comme pour dire "Je vous attends".*

**Yves Vidal, à Robert Assante :** Ne tombons pas dans le piège du débat scientifique sur la fixation du seuil de toxicité pour les dioxines, peut importe. Je souhaite m'adresser ce soir à Robert Assante. On est prêt à vous aider pour traiter vos déchets, pourquoi un tel entêtement ?

**Quelqu'un :** L'argent !

**Yves Vidal, poursuivant :** Pourquoi cet entêtement ? Même les présidents de groupes UMP autour de l'Étang de Berre sont contre votre position. Après avoir pollué les autres avec votre décharge, vous continuez à vouloir vous débarrasser de vos déchets sur le territoire des autres. Nous avons fait un effort de solidarité et proposé une autre solution pour traiter vos déchets, acceptant de régler votre problème. Mais laissez-nous au moins choisir sur notre sol le mode de traitement de vos déchets !

**Robert Assante :** Il n'y a aucun entêtement. Nous avons délibéré. Il y a une quasi unanimité des maires de MPM sur le projet. Pourquoi Fos ? Parce que le Conseil d'Administration du Port Autonome de Marseille, les syndicats, les élus veulent industrialiser 220 ha et que notre

projet entre de plain-pied dans les orientations décidées par le Conseil d'Administration du PAM.

**Antoine Rouzaud**, assis au premier rang face à la scène, hurle quelque chose à Robert Assante

**Robert Assante** : Parle de la zone de 200 ha où les élus locaux de Ouest Provence ont accepté de mettre des nouvelles industries. De toute façon, si ce n'est pas l'incinérateur, ça ne sera pas un centre de loisirs !

**René Raimondi**, tout rouge et hurlant de plus en plus fort : Parle de démocratie, répond que la zone du Port Autonome de Marseille est sur le territoire de Fos et conclut : Non à l'incinérateur de la CUM ! Non à l'incinérateur de Suez ! Non à des nouvelles industries Seveso !

La salle, recouvrant cette dernière phrase sous les applaudissements, se lève et scande en chœur : Non ! Non ! Non !...

**Michel Vaxès**

*Silence magistral qui contraste avec l'ambiance générale du débat.*

Comme vient de le dire avec force M. Raimondi, si l'incinérateur ne pose pas de questions de santé, je ne comprends pas pourquoi les populations de Marseille ne l'accepteraient pas. Mais mon intervention portera sur un deuxième enjeu : la démocratie locale. Ce projet ferait peser un lourd précédent pour la démocratie locale. On n'a jamais vu ça. Outre l'inélégance du procédé (...) il y a l'unanimité des conseils municipaux, qui ont quand même la maîtrise de leur territoire. Si vous avez la complicité de l'État, c'est encore plus grave.

**Un botaniste** : Attaque l'intervention du Pr. Narbonne et conclut en citant un autre professeur intervenu dans un congrès : « Vouloir brûler les déchets, c'est penser avec ses fesses »

**Jean Reynaud** : Je suis docteur en rudologie (la "science des déchets")... je connais le dossier. (Il fait un parallèle avec le code de la route) Quand on commet une infraction, on se fait arrêter tout de suite. Pour l'incinérateur de (Lunel?), ils ont mis trois ans pour l'arrêter alors qu'il dépassait les normes. Qu'est-ce qui est prévu en cas de panne de l'incinérateur, où iront les déchets ?

Je trouve, de plus, que le contrat que MPM a passé avec Urbaser est malsain. Plus on brûle, plus on gagne. Ça ne pousse pas à réduire la production de déchets. Ils ont choisi Urbaser car leur projet est moins cher que celui de la Lyonnaise (groupe Suez).

En 93, je travaillais avec M. Robert Assante dans le même but, pour casser le projet Vigouroux d'incinérateur à Marseille.

Je fais partie de la liste des commissaires enquêteurs. Lorsque j'ai été contacté (par la préfecture), je leur ai dit : je pense qu'il est bon qu'il y ait une commission d'enquête pour qu'il y ait des gens avec des points de vue différents.

En 99, quand le plan départemental d'élimination des déchets a été présenté, 300.000 personnes s'y sont opposées. Ce n'est qu'en 2003 qu'il a été annulé. Vous avez raison, le

Tribunal administratif vous donnera raison quand l'incinérateur sera construit, ça sera la seule solution M. le commissaire enquêteur.

**Henri de Matos** : J'ai travaillé avec M. Assante contre l'incinérateur à Marseille. Il a distribué et payé nos tracts. Mais sitôt élu... hop ! Vous avez été élu pour ça, contre l'incinération.

*[Il parle du groupe de travail "dioxines" du SPPPI auquel il a assisté]*

Ce groupe de travail est un scandale ! Ça me fait penser au groupe de travail "amiante"...

*(Remarque : le professeur Botta, qui avait très récemment rendu compte des travaux de ce groupe de travail lors de la plénière du SPPPI, est assis dans la salle mais n'interviendra pas. Ses propos jugés complaisants avaient été violemment critiqués par les associations, dont M. De Matos)*

*Le micro est passé en salle 2 où le débat est diffusé sur écran géant pour ceux qui n'ont pas pu entrer dans la salle principale, par manque de place.*

**Un habitant de Port-de-Bouc** : J'habite Port-de-Bouc. L'étude d'impact du bureau d'étude sur les pollutions au sol qui n'a rien révélée, a été faite là où il n'y a pas d'industrie. Je le sais bien, j'y travaille ! On aurait dû les faire juste à côté des usines. La France est à la traîne en matière de protection de la santé.

**André Faure** <sup>629</sup> : Je voudrais témoigner de la solidarité des habitants du pays salonais et notamment faire part de la grande inquiétude des agriculteurs qui ont peur d'assister à la suppression des AOC. Et que l'on ne vienne pas nous dire que nous ne serons pas touchés alors que l'on sent les odeurs de la zone industrialo-portuaire jusque dans les Alpilles.

**Daniel Moutet, explosant** <sup>630</sup> : On m'écoute ! On m'écoute ! Je ne suis pas un scientifique, je suis un ouvrier. Une tonne de déchets fourni 5800 m<sup>3</sup> de fumées. Il faut donc savoir que 300000 tonnes de déchets incinérés vont produire un milliard sept cent quarante mille mètre cube de fumées, bonjour la tolérance de 0,1 nanogramme par mètre cube quand on s'aperçoit qu'il va ressortir presque deux milliards de mètres cube de fumées.

Un autre problème à mes yeux au sujet de cet incinérateur : la France n'aurait elle pas signé le traité de Kyoto pour la réduction du gaz à effet de serre alors que le moyen mis en place par le plan d'élimination de déchet ménagé du département suit ce principe et n'augmente pas le gaz à effet de serre.

Parlons des vents dans notre région, il n'y a que le Mistral pris en compte sur l'enquête publique ici il n'y a pas d'autre vent (aucun vent de mer, aucun vent du sud ou de l'ouest d'ailleurs les retombées des cheminées n'iront pas sur Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Camargue, Istres ou la vallée des Baux) elles s'arrêteront en terre à 4 km plus de pollution au-delà ! C'est écrit noir sur blanc dans l'enquête publique. Mais de qui se moque-

---

<sup>629</sup> Il s'agit d'une intervention que je n'avais pas notée mais que j'ai retrouvée sur le site internet de Ouest Provence.

<sup>630</sup> *Idem*. Les notes que j'avais prises de son intervention sont fidèles au texte publié par Ouest Provence.

t-on quand on sait qu'à Sisteron, AIR Sisteron relève des pics de pollutions dus à notre industrie déjà sur place fortement polluante.

Les cancers de l'amiante ne font que commencer, 40 % de cancer par rapport à la moyenne nationale à Port-Saint-Louis-du-Rhône et à Fos-sur-Mer. Vous avez associé Fos et Istres pour minimiser le nombre de cancer sur Fos-sur-Mer bien sûr dû aux pollutions existantes. On sait traiter les déchets autrement, proprement alors ne devenez pas des terroristes, vous tuerez un nombre incalculable de victimes dû aux cancers de la dioxine émise par l'incinération des ordures ménagères dans quelques années.

La vérité doit être connue. Vouloir nous faire croire que les incinérateurs dernière génération fonctionnent très bien sans problème c'est vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Et arrêtez de dire incinérateur dernière génération, il n'y a qu'à regarder les incinérateurs dernière génération de Nîmes et de Calce. Le premier site mis en route en juillet 2004 après 1 mois et demi d'arrêt dû à un incendie de la fosse à déchet, il vient de démarrer cela fait 8 jours et les riverains se plaignent toujours autant des fumées, et des odeurs. Celui de Calce mis en route en octobre 2003 : par trois fois, la fosse à déchet a brûlé...Parlons aussi des taxes d'enlèvement d'ordure ménagère, 35 % de plus à Nîmes et à Calce de plus qu'en 2002 ! 50 % d'augmentation annoncée pour cette année et cent pour cent l'année prochaine, selon l'adjoint au maire de Nîmes. L'incinérateur de Nîmes pose toujours d'énormes problèmes de fumées, d'odeurs après un mois et demi d'arrêt. Toujours pas non plus d'électricité fournie par ce dernier ! L'incinérateur de Calce : pareil. Mauvais fonctionnement, prix de revient exorbitant pour brûler les ordures car un four ne peut pas fonctionner et n'est pas compatible avec le tri sélectif. Le syndicat de l'agglomération de Perpignan vient d'annoncer le risque de dépôt de bilan si la situation continue.

La situation de l'incinérateur de Lunel-Vieil est encore plus grave. La Préfecture vient d'annoncer aujourd'hui même la fermeture, programmée pour le 7 ou le 8 octobre pour dysfonctionnement. Les rejets sont en effet supérieurs à la dose admissible. De plus, on ne sait pas depuis quand l'incinérateur crache des dioxines : les analyses de dioxine se font deux fois par an et la dernière a été faite, il y a plus d'un mois.

Alors ou on veut augmenter le recyclage à l'image de ce qui se pratique dans les pays nordiques, et l'on ne construit pas d'incinérateurs ou alors on continue à mentir, à cacher tous les problèmes cela deviendra le plus grand génocide de l'humanité. La dioxine sera l'amiante du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous n'accepterons jamais que des projets d'usines aussi dangereuses pour la santé publique se créent sur notre territoire même si la zone est déjà polluée comme l'a indiqué avec cynisme le représentant de l'État, le préfet de région, dans son référé ainsi que dans les journaux.

**Joëlle Boulay** : J'ai été invitée en 98 par une entreprise espagnole à Pampelune pour visiter leur site de traitement des déchets sans incinérateur. Ici on nous dit qu'il faut construire l'incinérateur pour fermer la décharge d'Entressen. Mais ce n'est pas incinérateur contre décharge. Il y a toujours incinérateur plus décharge. Pourquoi refuser la main tendue par les élus ? On sait très bien que l'incinérateur est une machine à faire de l'argent.

**Quelqu'un** : C'est parce que l'Ademe <sup>631</sup> paye pour ça. Elle paie pour l'incinérateur. Il est déplorable que les Marseillais ne puissent pas participer à l'enquête publique contre l'incinérateur. Vous avez notre total soutien.

**Robert Assante** : J'ai également fait les visites en Espagne. À Barcelone, les trois éco-parcs appartiennent à Urbaser.

**Yves Vidal** : Je reconnais votre courage parce que vos amis ne vous soutiennent pas trop. Dites à Gaudin de venir nous voir et on l'aidera à se sortir, excusez-moi, de la merde dans laquelle il est.

**Catherine Levraud** : L'incinérateur rend les déchets qu'on veut éliminer encore plus toxiques. C'est encore plus idiot. (*Elle parle de "culture du risque"*)

Il y a des labels et des AOC à proximité : le foin de Crau, les taurins de Camargue... A Arles, les gens veulent pouvoir participer au débat de l'enquête publique.

**Jean-Claude Sari** : J'ai du mal à répondre. Légalement, le périmètre du débat public est de 3km.

**Un élu** : Bhopal et Tchernobyl, c'est pas 3 km ! Vous êtes complice !

**Jean-Claude Sari** : L'enquête publique peut être prolongée de 15 jours, mais le périmètre, je ne vois pas comment je peux l'augmenter...

**Quelqu'un** : Renvoyez le dossier ! La population le refuse !

**Gérard Casanova** : *Pose une question à Jean-Raymond Mathelet sur la prise en compte des différents régimes de vents dans l'étude d'impacts.*

**Quelqu'un**, *criant quand Jean-Raymond Mathelet commence à répondre* : Vas en prison toi !

**Daniel Moutet**, *après la réponse de l'ingénieur* : menteur ! J'ai la feuille ! Il est écrit que les vents dominants, c'est le mistral.

**Quelqu'un** : Vous avez éliminé les marais salants de l'étude.

**Léon** : Moi, je suis venu ici pour le soleil. J'ai 80 ans. Je vous jure que je mourrais, mais ça ne sera pas fait !

**Un élu (Verts)** : Estrosi ne veut pas d'incinérateur. Mme. Corinne Lepage, même si elle n'est pas de mon bord, non plus. Même M. Juppé à Bordeaux est contre. C'est partout en France qu'on veut interdire les incinérateurs. Il y a 300 incinérateurs en France, 7 en Espagne...

**Le nîmois** : Quand il y a un pic d'ozone ici, trois heures après on l'a à Arles. Il faut appliquer le principe de précaution.

**Carlos Perez**, *parle des Ecoparcs de Barcelone.*

**Jean Gonella**, *à Daniel Moutet* : Il ne faut pas dire « mentir », c'est plus compliqué que ça. On est sur un problème qui est celui de l'amiante il y a 30-40 ans.

---

<sup>631</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Je salue le courage politique de M. Assante.

La dioxine et les toxiques mutagènes sont des bombes à retardement aussi puissantes que celle du scandale de l'amiante que nous connaissons aujourd'hui. On n'est pas de plus, en mesure actuellement de cerner précisément l'ensemble des conséquences pour la santé de ces toxiques mutagènes, alors de grâce, appliquons le principe de précaution et soyons un peu rationnels : des solutions alternatives existent, mettons les en œuvre.

**Un habitant de Fos-sur-Mer :** Il s'agit de ma santé. Acceptez messieurs de signer une déclaration comme quoi l'incinérateur ne fait courir aucun danger pour la population et les générations futures !

**Louis Michel :** J'ai reçu aujourd'hui un document du ministère de l'écologie et du développement durable intitulé "Les incinérateurs d'ordures ménagères". Est-ce qu'il y a eu une étude climatologique dans l'étude d'impact ? C'est fortement recommandé par ce machin-là.

**Jean-Raymond Mathelet :** Oui tout à fait.

**Louis Michel :** *parle de « majoration de 30 à 50% » (page 19 du document qu'il tient à la main).* Est-ce que vous en avez tenu compte ?

**Jean-Raymond Mathelet :** Non.

**Louis Michel :** (...) Un incinérateur produit extrêmement plus de dioxines lors des démarrages.

**Philippe :** *Critique l'étude d'impact car il manque des espèces protégées dans leur liste. Il cite les espèces manquantes.*

**Une femme :** Et c'est un parisien qui dit ça !

**Philippe :** M. Assante, êtes-vous président d'Airmaraix, qui est une association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air ? Oui. Et vous voulez implanter l'incinérateur à Fos ? Bravo. M. Assante, vous êtes fini politiquement. Vous êtes en train de vous faire enfler par M. Gaudin. Vous déshonorez l'image de l'UMP.

**Quelqu'un :** M. Assante, pourquoi l'incinération et pas l'enfouissement ?

**Robert Assante, la salle se tait :** Nous, c'est un projet industriel.

**Bernard Granié :** On ne vous a pas vu au tribunal. Vous avez laissé faire le sale boulot au préfet. Arrêtez de dire que c'est le PAM qui a fait ça. L'ancien directeur du port était M. Claude Cardélat. Quand M. Assante lui a demandé le terrain, j'ai demandé la réciprocité : 18 ha du PAM à Marseille. Aujourd'hui, vous vous cachez derrière cette décision du PAM. Vous êtes passé jusqu'à présent toujours en force. Quand vous vous êtes retrouvé bloqué au pied du mur, vous avez appelé l'État à la rescousse. Il serait injuste que la loi soit détournée à votre profit.

**Robert Assante :** Personne n'a les préfets dans la poche ! Personne ne donne d'ordre à un préfet ! C'est scandaleux de dire ça pour un élu.

**Bernard Granié :** Je pèse mes mots. Le préfet représente l'État. Les préfets ici sont le reflet des choix qui se font à Paris. La demande est montée de Marseille au ministère de l'écologie et du développement durable et est redescendue au préfet de région. C'est comme ça que ça s'est passé.

**Quelqu'un :** Le ministère de l'écologie est pour l'incinérateur. Dans ses déclarations, Mme. Nelly Ollin vous soutient, et Gaudin est dans la poche du ministère.

**Mireille Henry :** Je connais M. Assante par les réunions de la CLIS Entressen. Depuis des décennies nous subissons une pollution visuelle due à la décharge de Marseille, ainsi qu'une pollution de la nappe phréatique. Tous les élus de Saint-Martin sont contre l'incinérateur et l'incinération. Je tenais à vous manifester notre totale solidarité.

**Bernard Granié :** (*Parle des permis de construire*) Pour un logement, c'est le maire qui le délivre. Pour la ZAC, c'est Ouest Provence, c'est moi qui le délivre. Mais il y a un article dans le code d'urbanisme qui dit : s'il y a production d'énergie pour vente et redistribution de l'énergie, c'est le préfet qui le délivre. Il n'y a pas de jurisprudence. On va essayer d'en faire une. On va demander au Conseil d'État d'en faire une.

**Philippe Caizergues :** J'ai lu une information dans la presse donnée par Airfobep comme quoi Port-Saint-Louis était la ville la plus polluée de la zone. J'ai demandé une étude complémentaire. On l'a. Elle montre que nous sommes la ville la moins polluée de l'Étang de Berre. On considère que le site est suffisamment pollué pour qu'un incinérateur n'y change rien. On ne veut pas de ça.

**Quelqu'un :** *Commence par faire référence à ce que Michel Vaxès disait* <sup>632</sup>. L'ex-président de Suez, M. Jérôme Monod, est maintenant conseiller de Chirac.

On touche à mes enfants, ça va péguer !

**Quelqu'un :** Ça va être sanglant ! Si vous touchez à leurs enfants, ces gens ils vont devenir méchants, ils vont devenir violents, ils vont devenir très violents !

**Marc Del Corso :** *Lit la charte de l'environnement, en particulier le passage sur le principe de précaution.*

**Quelqu'un :** Elle a été signée par M. Gaudin au Sénat !

**Jean-Claude Sari :** Moi, je ne signerais qu'une seule chose : la réduction à la source. Avant, avec trois bouteilles consignées on avait cent francs. Cinq bouteilles, c'était une place de ciné.

J'ai demandé au président d'Airfobep d'assister au débat mais il n'est pas disponible.

**La salle, huées**

---

<sup>632</sup> J'ai été frappé par le regard que Michel Vaxès lui a adressé, plein de reconnaissance. Cela m'a laissé l'impression que dans ces grandes messes publiques, les élus se purifient, se subliment. Il y a au moins un élu pour lequel l'expression "grand messe" a une signification traduite dans le geste. Il tient régulièrement le micro entre ses mains jointes, comme pour la prière.





## **INCINÉRATEUR : 800 PERSONNES RÉUNIES POUR REDIRE NON !, 7 OCTOBRE 2005**

*Dépêche publiée sur le site internet de Ouest Provence, à l'issue de la réunion de l'enquête publique de l'incinérateur.*

Arrivé sous escorte policière Robert Assante a écouté, la mine agacée, le réquisitoire d'une salle gonflée à bloc pendant près de trois heures et comptant près de 800 personnes venues une nouvelle fois manifester avec force leur opposition au projet d'incinérateur de la Communauté urbaine de Marseille à Fos-sur-Mer. Un débat organisé à la demande du Commissaire Enquêteur, Jean-Claude Sari, dans le cadre de l'Enquête publique sur le même sujet. Simples citoyens des communes concernées et alentours ou élus locaux, tous les intervenants dans le public ont rivalisé d'arguments, parfois scientifiques, pour exprimer leur refus du projet. Un refus matérialisé d'emblée par la montée sur scène d'Alexia, une jeune Fosséenne de 15 ans, venue remettre 5 000 pétitions au Commissaire Enquêteur et porter la parole des jeunes du territoire.

A la tribune lors de la réunion publique sur l'incinérateur, vendredi soir à Fos-sur-Mer (de gauche à droite) : Paul Georges (animateur de la soirée), Jean-Claude Sari (Commissaire Enquêteur), René Raimondi (maire de Fos-sur-Mer), Bernard Granié (président de Ouest Provence), Robert Assante (vice-président de MPM chargé du dossier de l'incinérateur), Jean-Raymond Mathelet (représentant d'URS, société en charge de l'étude d'impact sur l'incinérateur), Claude Saint-Joly et un autre représentant d'Everé-Valorga, et le professeur Narbonne (à droite sur la photo).

### **Un projet présenté sous les huées**

Ce fut ensuite au tour des représentants d'Everé (comprenez Ensemble de Valorisation Énergétique des Résidus) un groupement formé par Urbaser et Valorga, de présenter leur centre multi-filière de traitement des déchets. « *Notre objectif est de réduire les déchets à la source, de donner la priorité au tri, au recyclage et à la valorisation organique et de réduire le volume des déchets mis en décharge* » expliquait en préambule Claude Saint-Joli, représentant d'Everé. Un objectif qui n'a pas convaincu la salle, et Claude Saint-Joli de poursuivre : « *90% des déchets seront acheminés par voie ferrée, notre site répond aux orientations fixées par le PAM, à savoir favoriser l'installation sur ce site d'unités productrices d'énergie* ». Enfin Claude Saint-Joli a avancé des chiffres immédiatement remis en question par la salle : « *Nous traiterons sur place 410 000 tonnes, 90% des déchets entrants seront valorisés sous forme de production d'énergie, 110 000 tonnes par voie de méthanisation et 300000 tonnes au sein de l'unité de valorisation énergétique, cela représente 80 000 tonnes équivalent pétrole* ». Et de conclure sous les sifflets : « *notre projet représente 200 emplois sur 2 ans (ndlr. Pendant la durée de construction de l'équipement) et 85 emplois sur 25 ans* », des annonces qui laissent un goût amer aux élus et aux habitants du territoire intercommunal.

Une salle comble, une atmosphère électrique, les partisans de l'incinération ont eu fort à faire pour se faire entendre face à des opposants déterminés à montrer leur opposition à ce projet.

### **Plaidoyer pour le libre choix de traitement des déchets**

Les représentants de la société URS, mandatée par Everé pour réaliser l'étude d'impact du projet ont subi le même sort et affronté de nombreuses réserves quant au prétendu respect par l'incinérateur des « *normes réglementaires par traitement thermique des fumées, par la filtration des poussières, par un traitement catalytique des rejets...* ». Même son de cloche du côté du professeur Narbonne, qui jouait le rôle de caution scientifique, assurant que les incinérateurs dernière génération « *respectent les normes réglementaires et qu'au 1er janvier prochain, tous les incinérateurs seront conformes à la loi* ». Des garanties jugées insuffisantes par Bernard Granié qui a réclamé en la matière l'application du principe de précaution.

Un credo repris en force par Yves Vidal, vice-président de Ouest Provence et maire de Grans : « *Ne tombons pas dans le piège du débat scientifiquement sur la fixation du seuil de toxicité pour les dioxines, peut importe. Je souhaite m'adresser ce soir à Robert Assante pour lui demander, pourquoi un tel entêtement ? Après avoir pollué les autres avec votre décharge, vous continuez à vouloir vous débarrasser de vos déchets sur le territoire des autres. Nous avons fait un effort de solidarité et proposé une autre solution pour traiter vos déchets, acceptant de régler votre problème. Mais laissez nous au moins, choisir sur notre sol le mode de traitement de vos déchets !* » ?

Le professeur Narbonne, grand témoin de ce débat est venu apporter sa caution scientifique au projet d'incinérateur « dernière génération » tout en admettant au cours du débat que l'incinérateur de Gien (ndlr. cité en exemple pour son mauvais fonctionnement) « *connaît des dysfonctionnements comme cela arrive régulièrement et n'est pas le seul à connaître ce genre d'événements* ».

### **« Un hold-up sur notre territoire »**

Une interrogation balayée du revers de la main par Robert Assante : « *Notre solution est cohérente, nous envisageons Fos parce que le port de Marseille veut industrialiser 220 hectares et que notre projet entre de plain-pied dans les orientations décidées par le Conseil d'Administration du PAM, a rétorqué Robert Assante. « De toute façon, si ce n'est pas l'incinérateur, ça ne sera pas un centre de loisirs !* ».

« *C'est un hold-up de la Communauté urbaine sur notre territoire* », a résumé Bernard Granié. Reste que cette réunion, à la demande de René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer aura au moins eu le mérite de montrer toute la détermination des élus et des habitants du territoire, et surtout de prolonger l'Enquête publique de 15 jours supplémentaires, de quoi collecter de nouvelles signatures.

Yves Vidal (debout au premier plan) interpelle directement Robert Assante

Robert Assante s'est fait malmener vendredi soir et n'a pas trouvé grand chose à répondre à ses détracteurs : « *De toute façon, si ce n'est pas l'incinérateur, ça ne sera pas un centre de loisirs !* » qui sera implanté sur la zone de Fos...

## 7<sup>ÈME</sup> RENCONTRES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ET DE LA GESTION DES DÉCHETS, ADCF –SITA, 10 JUIN 2004.

Paris, Maison de la chimie

### Introduction

**Censi** : Par rapport aux problèmes financiers et juridiques classiques, il y a des problèmes psychologiques, et pas des moindres, quand il s'agit de trouver un lieu d'implantation pour une installation de traitement des déchets. Concernant les apports de cette conférence, je suis réservé sur les aspects sociologique et psychologique, qui sont les aspects les plus difficiles.

**Dumonteil** (animateur) : Peut-être que vous êtes un peu trop réservé sur les aspects psychologiques et sociologiques car pour faire de l'intercommunalité, ça a demandé beaucoup de pédagogie en tout cas. [*parle des « réticences de la population » et de Nimby*].

### Évolution réglementaire :

**Abuli** : [*Montre des cartes de l'intercommunalité*] : Il n'y a quasiment pas d'intercommunalité en 92, ça reste très diffus. [*cartes de 96, 2000, 2004*] : Il reste, ce que je disais, quelques bassins de résistance mais ce ne sont plus que quelques trous dans la carte. La couverture est presque totale. [*Parle de peau de léopard*]. Les communautés pèsent aujourd'hui aussi lourd que les régions. Plus de 80% des recettes de fonctionnement des communautés viennent de la taxe professionnelle. En 2003, 73% de la compétence du monde de la gestion des déchets est prise en charge par les communautés. Les actions principales concernent les déchetteries et la collecte des déchets.

### Première table ronde :

**Lefèvre** [*costume gris, cravate bordeaux*] : Dans l'Aisne, le premier Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, créé par le préfet, ne donnait satisfaction à personne car c'était du « tout incinération ». (...) [*Parle d'un projet d'incinérateur*]. Nous valorisons 50% des déchets. Le reste va à l'enfouissement. [*Parle d'économie*] Demain certain pensent que le prix de l'enfouissement va diminuer. [*Parle de coefficient d'allègement fiscal*]. Pour agir sur l'habitant, le maire sera plus efficace qu'un syndicat... et pourquoi pas un syndicat interdépartemental pour avoir un incinérateur plus gros.

**Brubach** : Comment régler des problèmes d'interdépartementalité ? [*Parle de fiscalité*] : A fiscalité égale, on n'a pas la même qualité de service, même à l'intérieur d'une communauté de communes. Il peut y avoir des régimes différents de collecte dans une même communauté de communes. Pour trouver une solution, il faut y aller par petites touches, il faut négocier et aller au plus simple, sachant qu'il y a des problèmes de transfert des capacités et que derrière, il y a des techniciens et des élus qui sont capables gentiment de tout mettre en place efficacement.

[*Un élu : M. Tami, de Drouais je crois, parle d'un incinérateur d'ordures ménagères qui a connu plusieurs incendies et qu'il a fallu raser. Cette mauvaise expérience est à l'origine de la création du syndicat.*]

**Un juriste** [*M. Rousset, qui travaille en lien avec M. Tami*] : Il faut trouver des moyens pour rapatrier les compétences au sein des syndicats. On a conventionné avec cette communauté de communes. (...) Une convention pour qu'il n'y ait ni de gagnant ni de perdant.

**Tami** : Maintenant nous sommes en phase de réflexion pour optimiser et réduire les coûts. Ça nécessite de sensibiliser notre personnel et les habitants. Nos conteneurs [poubelles], on nous les brûle, on nous les vole. Les élus ont voulu que leur centre de traitement soit un centre de réinsertion qui abrite des repris de prison, des chômeurs...

**Lefèvre** : Quand nous sommes passés de la taxe à la redevance, ce qui assez rare, nous avons eu une levée de bouclier des habitants.

**Brubach** : C'est surtout pour des problèmes de coûts. L'habitant, la plupart du temps, ignore ce qu'il se passe. Certains habitants commencent à se réveiller sur le type de traitement.

**Quelqu'un** : [*à M. Tami, à propos de l'enquête publique du nouvel incinérateur*] : La population a payé l'incendie de 90 jusqu'en 2003.

**Brubach** : [*Parle des oppositions entre les services d'enlèvement des ordures ménagères et la population*]

**Dumonteil** : [*a coupé court l'intervention du Monsieur qui parlait de la population*] On reviendra sur ces débats dans la troisième partie.

**Quelqu'un** : Je suis président d'un SIVOM. Nous avons une commune qui veut sortir du SIVOM pour gérer sa déchetterie car le SIVOM a été obligé de prendre la compétence de la déchetterie. Comment faire pour l'empêcher de sortir ?

**Lefèvre** : Si ça se produisait chez moi, j'interdirais à cette commune de sortir.

**Dumonteil** : Il y a une nécessité de cohérence.

**Brubach** : Dans certains cas il faut sortir du droit pour garder ce qui fonctionne bien. La justification, c'est la cohérence.

**Dumonteil** : J'en profite pour saluer l'arrivée du président de l'AMF.

**Lefèvre** : Comment nous faire payer par les collectivités ? Et comment nos actions seront ressenties par les habitants ? Ce sont les questions que nous nous sommes posées lors de la création du syndicat.

## 2<sup>e</sup> Table ronde :

**Grégoire** : Il y a une multiplicité de financements possibles, une dizaine pour une commune (TOM, ROM, taxes...). Le paysage est d'une très grande complexité. On manque souvent d'éléments de diagnostic de la situation. L'intercommunalité a souvent augmenté les coûts liés à l'élévation du niveau des services rendus. Tous les modes de financement ont des avantages et des inconvénients. La loi de finance 2004 donne une légitimité légale au zonage. L'objet de l'unification est de limiter les effets induits, les inconvénients.

**Dumonteil** : La France est le pays d'Europe où le coût de gestion des déchets est le plus important [*parle de la fréquence des collectes*].

**Braye** : On a eu beaucoup de peine à reprendre en main les habitudes de nos concitoyens. Il y a certainement des économies à réaliser. Est-ce que la collecte doit être considérée comme un service public, ou comme un service rendu au particulier ? La loi est injuste, car elle est basée sur le foncier, et la loi Chevènement a renforcé cette injustice. Un même logement dans une commune ou une autre a une valeur foncière différente. Même si c'est injuste, il faut au moins tâcher de faire en sorte que ces injustices soient les mêmes sur un même périmètre. C'est un problème politique qui est excessivement délicat pour les élus. Ça pousse à ne rien changer. Si ceux qui ne payaient pas assez avant sont augmentés, il va y avoir contestation. Le problème de base, c'est le mode de financement. Ce mode doit participer au rééquilibrage.

**Berthucat** : Dans notre communauté de communes, une commune a la taxe, une autre a la TOM et une autre a la redevance. Nous, nous sommes passés à la TOM. Quand on change de régime, on découvre de nouveaux problèmes. Il y a un certain nombre d'injustices.

**Charrier** : Pour réduire les coûts, il faut diminuer la fréquence des collectes. C'est évident puisque nous sommes les champions en Europe. L'État demande de maîtriser les coûts mais fixe des normes environnementales très exigeantes, plus strictes que les normes européennes. Pour diminuer les coûts, ils (?) préconisent la mise en concurrence et la création de régies. Nous, nous avons une redevance spéciale, notamment pour les organismes publics qui ne payaient pas (mairies, écoles...). Il fallait un certain courage politique car c'était juste avant les élections. C'est tabou de dire qu'à partir du moment où c'est bien expliqué... [*se perd dans sa phrase, comme s'il était allé trop loin*].

**Dumonteil** : [*Parle du syndrome Nimey : Not in my electoral year*]

**Charrier** : Nous avons aussi mis en place une entreprise d'insertion pour la gestion des déchets.

**Qqn** : Nous appliquons une redevance spéciale mais on a eu un problème au niveau des écoles publiques ou privées. Les écoles privées payent la redevance mais pas les écoles publiques, qui sont exonérées.

**Représentant de l'association Amorçe** : Nous, nous n'avons pas fait d'exonération.

[*Granié assis à côté du président de l'AMF dans la salle*]

**Braye :** [*Parle des Plan de protection de l'atmosphère*] Il y a des normes qui n'ont aucun intérêt.

**Représentant de l'association Amorce :** La loi est trop restrictive.

### 3<sup>e</sup> Table ronde :

**Dumonteil :** De quelle façon les citoyens réagissent à ces questions ? Nous allons revenir sur le Nimby, Nimey, Banana... (Build absolutely nothing anywhere near anything)

**Arnold :** Pour moi le Nimby caractérise un type de projet et la nature des relations que les citoyens ont au système. Il s'agit du citoyen spectateur-consommateur qu'on a souvent qualifié de chèvre ou de mouton. Dans cette attitude, l'élus c'est le prédateur. Avant je tenais des propos très durs sur les élus. J'étais militante associative. Maintenant que je suis passée de l'autre côté, je vois les choses différemment. Je dis ça pour apporter des éléments optimistes : on peut changer.

**Censi :** Je suis moins optimiste. En tant qu'élus, je suis confronté à ce phénomène de rejet Nimby, qu'il s'agisse des boues, des antennes mobiles, des gens du voyage... D'une façon générale, les élus sont confrontés à cette incompréhension entre les chèvres et les moutons et ce loup prédateur qui représente la puissance publique. [*parle des boues*] Arrive le prion. Les agriculteurs ont déposés les boues dans la Step. Il a été nécessaire de repenser la formule, de sécher les boues au soleil et d'incinérer les boues résiduelles. Là-dessus arrive la dioxine, avec levée de boucliers et occupation des locaux, bref, des choses que beaucoup d'entre nous connaissent. Nous avons été sauvés par le gong. L'entreprise n'a pas pu respecter les critères et ça a provoqué une rupture de contrat. Comment franchir ces obstacles ? Pour le compostage, il faut trouver un site. L'incinération, ça produit des dioxines... on ne sait plus par où prendre le problème. La volonté de rationalité du débat se heurte à des résidus fantasmagoriques contre lesquels on ne peut pas lutter. Première observation : quoique nous fassions, nous sommes confrontés à un syndrome général encore plus grave que le Nimby. Le principe de précaution est en train de tout bloquer. 2<sup>e</sup> observation : les procédures commencent à ne plus avoir de déblocage. Il est impossible de faire aboutir les enquêtes publiques. 3<sup>e</sup> observation : la situation est très grave car on touche à la démocratie. [Cite Tocqueville]. Tocqueville avait prévu que la démocratie allait engendrer des dérives individualistes qui la bloqueraient. On parle beaucoup de décentralisation, mais qu'est-ce que c'est ? On est partis sur le postulat que les acteurs locaux sont plus responsables car ils ont des liens avec la population, qu'ils doivent être plus responsables qu'un État centralisé. Quelles sont les réponses aujourd'hui ? Il faudrait donner au préfet l'opportunité de trancher. Il faut éduquer nos concitoyens. Il restera toujours des fantasmes qui doivent être tranchés par le courage des élus. Ça me fait penser à « La mort du loup » d'Alfred de Vigny. Si c'est le sort des élus, nous l'accepterons.

**Elsen :** FNE regroupe plusieurs dizaines de milliers d'associations. Je n'ai pas aimé quand vous parlez du principe de précaution. Ce n'est pas ça, parce que les gens, ils ont peur. J'ai l'impression d'être l'abominable dame qui empêche aux élus de faire. Tout est là : les gens ont peur. Il y a actuellement un professeur des États-Unis qui fait un tour de France pour

dire que la dioxine provoque des malformations, et tous mes petits camarades ils y sont et me disent : tu vois, on a raison ! [cite un exemple de concertation qui a duré 6 ans mais qui a abouti] Tout est dans la concertation. Pour faire accepter, il faut peut-être parler de prévention. Il faut déjà faire de la prévention à la base et après expliquer, expliquer, expliquer. Les industriels le font mieux que les élus. Il faut rétablir le métier de facilitateur. Ça ne doit pas être l'élu qui fasse la concertation, ça doit être quelqu'un de neutre. Je trouve aussi que le Nimby est très inquiétant, car les élus ont peur de prendre des décisions et parce qu'on ne sait plus où mettre les déchets.

**Hoeffel** : Je suis assez d'accord avec M. Censi. Incontestablement, nous rencontrons aujourd'hui les mêmes difficultés pour trouver des sites d'implantation. Tout le monde veut des routes, mais des routes sans tracé. Tout ce qui touche au volet environnement se trouve au cœur du débat avec toute une série d'interprétations exagérées. Sur le volet information et concertation, avant c'était : moins on informe, mieux on pourra s'en sortir. C'est l'inverse maintenant. A cet égard, la psychologie des élus en quelques décennies a fait de très grands progrès alors que l'individualisme et l'égoïsme se sont développés. C'est paradoxal car on informe plus. On attend de plus en plus de la collectivité sans vouloir y participer. 3<sup>e</sup> volet : l'implantation des STEP, des décharges etc. doit être un élément à intégrer dans la politique d'aménagement du territoire dans son ensemble, et je pense notamment aux SCOT. Dernier volet : concernant le principe de précaution pour le législateur, incontestablement il y a actuellement à trouver le bon équilibre entre économie et environnement. Il faut trouver la juste mesure entre ces deux soucis. Ça va être incontestablement notre plus gros problème dans les décennies à venir. Il faut que le développement ne soit pas freiné.

**Dumonteil** : Est-ce que le Nimby est réversible ?

**Dauvin** : Est-ce qu'on peut contenir le Nimby ? Quels sont les facteurs qui accélèrent le Nimby ? Il n'y a plus aucun projet qui soit porté sans la plus grande transparence. Ça permet d'aller plus vite. Il faut aussi que les questions environnementales soient beaucoup plus visibles, montrer par exemple que les STEP sont très propres, très signalées. Le 28 décembre 2005, les incinérateurs vont passer à de nouvelles normes. Les incinérateurs sont aux normes aujourd'hui mais il faut l'expliquer à la population. Les gens qui veulent la protection de l'environnement doivent comprendre que traiter les déchets beaucoup plus loin que leur lieu d'origine est anti-environnemental. Dernier élément : les incitations financières. Accueillir un équipement est surtout synonyme de nuisances de transports. Le législateur doit prendre des mesures pour que les communes aient un bénéfice à accueillir l'équipement. [Pour les voisins aussi. Quels sont les coûts des nuisances dont la prise en charge ferait accepter les nuisances ? Ces coûts sont beaucoup moins chers que ceux du déplacement de l'équipement plus loin. Il faut faire de la pédagogie. En Europe, Entressen est montrée comme un point noir par les autres pays. On ne peut pas accepter que ce genre de situation perdure. C'est un exemple contre-productif du point de vue de la défense environnementale.

**Granié** : On est quand même dans une situation particulière. Je vais faire un peu d'histoire. Il y a 14-15 ans que le Conseil Général a lancé, sur proposition de l'État, l'étude d'un syndicat pour les ordures ménagères. Marseille, qui faisait partie d'un des cinq secteurs du syndicat, n'a pas voulu entrer dans ce syndicat. La communauté d'agglomération du pays d'Aix a

décliné l'offre elle aussi. On se retrouve avec un syndicat pour 200 000 habitants. Le syndicat propose l'incinération, mais la population n'en a pas voulu. On met en place la démocratie participative. Les industriels étaient très présents. On invite des experts, des associations. In fine après un référendum, on fait le choix du compostage, de la méthanisation et de l'enfouissement. Il y a quelques mois, on apprend qu'un ou deux projets sont en train de voir le jour sur le territoire de notre commune après tout le travail qui a été fait. Aujourd'hui, les collègues d'une autre communauté ont fait le choix d'installer un incinérateur. Entressen est sur la communauté du pays d'Arles. Plutôt qu'un incinérateur, on ferait mieux de faire une décharge aux normes. On ne sait pas comment à Marseille la concertation s'est faite. Nous aussi on demande au PAM sur le territoire Est, à côté de Marseille pour avoir un terrain et construire un incinérateur pour Fos. Si tout le monde est dans cette situation, c'est parce que les élus n'ont pas pris leurs responsabilités, et je me mets dans le lot.

**Voisin :** L'image de cette décharge fait honte à la France. Nous essayons de faire admettre aux populations que notre détermination est grande, c'est extrêmement difficile. La méthanisation fait moins peur que l'incinération, on se demande pourquoi. Il y a avec la dioxine un phénomène de rejet irrationnel et immodéré. Pour en sortir, nous aurons besoin de l'État. Je suis décentralisateur mais... Communiquer, c'est choisir les groupes de pression, les associations. Non pas choisir, mais pouvoir parler avec des intervenants d'un bon niveau et non pas... Certains professeurs sont particulièrement clairs et la dioxine n'est pas le diable dont on parle. La dioxine est un problème économique et technique.

**Assante :** Je suis très attentif à ce qui a été dit, voir même à certains laisser-aller. Dire que notre décharge est illégale est un mensonge. Nous ne sommes pas propriétaires des images du passé. Ce sont des vieilles images. Cette décharge, elle est parfaite. Il ne faut pas la fermer, il faut la maintenir. Le PAM est autonome. Il n'obéit ni à Marseille, ni à Fos. *[s'emballe]*

**Censi :** *[intervient]* : Le fond de votre problème ne peut être traité ici. Que devons-nous faire de nos déchets quand on ne peut ni faire d'incinération, ni de décharge ?

**Qqn :** De grâce ! Ne parlez plus d'ordures mais de déchets, et plus de décharge mais de centre d'enfouissement, ça entretient le syndrome auprès des populations.

**Qqn :** *[parle de la suppression d'une subvention de l'Ademe pour le traitement des déchets]*

**Qqn :** Les gens ont peur pour leur santé. Avec le changement de gouvernement, une étude épidémiologique dans le département de Clermont Ferrand a été abandonnée car il n'y avait plus de crédit.

**Qqn :** Il y a un fossé entre l'évolution de la société et la réaction des politiques. Il est nécessaire pour le législateur d'une position plus forte et dirigiste.

**Qqn :** On a proposé de supprimer les enquêtes publiques en juillet et en août, mais on n'a pas eu de réponse jusqu'ici.

**Qqn :** Et la prévention dans tout ça ? *[appl]*

**Arnold :** On est chacun dans sa réalité individuelle, c'est pour ça qu'il y a des conflits. Il est important de faire un travail de mise à niveau horizontale. Même la disposition de la salle est



importante. On est vulnérable sur scène alors que dans la salle, il y a un effet de masse qui favorise les réactions émotionnelles. Je suis une ancienne militante Verts, on peut changer, mais il faut du temps. L'évolution se fait dans la souffrance, avec aussi des sacrifices, mais je suis optimiste.

**Hoeffel** : Ce qui me fait pencher vers l'optimisme, c'est que les entreprises se perfectionnent, s'améliorent. Ce qui me fait pencher vers le pessimisme, c'est que l'individualisme continue à se développer. L'élu est entre les deux et reste en première ligne. Le problème n'est pas que financier, il est aussi psychologique pour tous ceux qui sont les partenaires de l'élu. En Alsace par exemple, il y a une commune avec une très grande décharge où l'architecte de France pose des problèmes insolubles au maire en prise avec la décharge.

**Elsen** : La terminologie nous amuse beaucoup dans les associations, quand on remplace incinération par centre de valorisation thermique. Changeons les mots, les problèmes resteront les mêmes. Les gens le savent bien. En ce qui concerne la prévention, quand les élus parlent d'usine d'incinération, il faudrait aussi faire de la prévention en même temps, ça apporterait un plus, ça serait plus facile pour accepter les projets.

**Voisin** : On a des oppositions, des Verts notamment, mais on ne nous apporte aucune solution en général. Il faut qu'il y ait de l'information et pas que du baratin, mais aussi que les Plans départementaux puissent s'appliquer car ça prend du temps.

**Granié** : Depuis plus de 20 ans, il y a eu différentes phases de la décentralisation. Ce qu'il faut, ce sont des assemblées délibérantes d'élus et pas faire appel au préfet. Nous sommes des élus responsables et c'est à nous de régler nos problèmes.

**Censi** : Je ne veux pas que vous repartiez avec l'idée que le président de l'ADCF est pessimiste. Je suis un optimiste et mes collègues savent que mon optimisme frôle parfois l'utopisme. Les élus ont évolués, mais les associations écologistes ont-elles évoluées ?

**Elsen** : Nous avons les mêmes problèmes, nous avons évolué mais nous avons des problèmes avec les comités de riverains qui eux ne veulent rien.

## ENTRETIEN AVEC ROBERT ASSANTE, 22 FÉVRIER 2005

Marseille, au Pharo, Direction générale des services techniques

Durée : entre 30 et 45 minutes

*Aucune difficulté pour enregistrer, mais ai fait une fausse manip et effacé le début de bande son.*

*[partie effacée : me suis présenté, fait une thèse sur les conflits environnementaux de la région de Marseille - Étang de Berre, que ce qui m'intéresse : difficultés et contraintes de votre métier d' élu, notamment par rapport à la question de l'incinération, même si imagine que n'est qu'un dossier parmi d'autres que vous avez à traiter]*

**Robert Assante :** (...) mais qui est un dossier parmi d'autres... mais je préfère le début de votre question : comment vous voyez votre mandat d' élu par rapport aux contraintes. Les contraintes aujourd'hui dans notre pays, je crois, quels que soient les élus, quelles que soient les villes, sont directement liées à une dichotomie qu'il y a entre le faire et pas faire. Je m'explique. On souhaite, j'ai vécu ce cas là, on souhaite faire un lycée à un endroit, la population n'en veut pas. On veut faire un incinérateur, la population n'en veut pas. On veut faire une voie, la population n'en veut pas. On veut faire un stade, j'ai vécu ça aussi, on n'en veut pas. On construit un immeuble, on en veut pas. On construit un HLM, on en veut pas. C'est à dire qu'on est toujours en opposition avec ce que les gens ont, et ils savent ce qu'ils ont, par rapport à leur crainte de c'qui pourrait y avoir si on modifie leur environnement, quel qu'il soit hein, et j'ai pris des exemples diversifiés, sur lesquels il y a des oppositions qui se mettent. Et donc notre difficulté c'est de pouvoir expliquer à une population le pourquoi de notre projet. Et je le répète, quel qu'il soit. Je veux refaire un cours d'eau : ya des gens qui veulent, ya des gens qui veulent pas. (*pause*) et ya des oppositions. A cela s'ajoute, donc la difficulté de discuter avec une population qui généralement se radicalise quand ça touche son propre environnement, puisque la population collectivement est toujours pour les grandes causes. On est pour un stade, on est pour une école, on est pour une construction, on est pour un développement économique d'une ville, on est pour recalibrer des cours d'eau, mais pas à côté de chez moi. Le phénomène NIMBY est aujourd'hui quelque chose qui est considérable et cette difficulté est accrue par des oppositions politiciennes qui polémiquent sur un certain nombre de choses. C'est parce qu'il doit - vous voulez faire un immeuble, on vous dit de faire une crèche. Vous voulez faire une crèche, on vous dit il faut faire un stade. Quand vous faites un stade on vous demande de faire un espace vert. Donc on est confronté à ça. Je pense que ma difficulté à moi est la même qu'un élu de gauche dans une commune de gauche, dans un autre département. C'est la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui. Et on le voit bien sur le plan national, chaque sondage depuis dix ans : on doit réformer l'éducation nationale. Chaque fois qu'un ministre, de droite ou de gauche, veut réformer l'éducation nationale, ya les petits dans la rue. Ya un problème : on doit pas toucher, c'est pas comme ça qu'il faut

faire et personne ne sait comment on doit faire. C'est la difficulté de notre pays aujourd'hui. On doit faire, mais surtout pas ce qu'on envisage de faire et à côté de qui on veut le faire.

**TG** : Alors ya des domaines où on a un peu, enfin, moi en tant qu'ethnologue, ça me donne un peu l'impression d'une part maudite de voir, par exemple vous citez le cas de la réforme de l'éducation nationale où on voit des ministres se succéder [*RA : oui*] et on a l'impression que rien n'est possible [*RA : oui*], que rien ne peut se faire [*RA : oui*]. Sur l'incinérateur, j'ai pas réussi à savoir exactement depuis combien de temps la question se posait, mais j'ai cru comprendre que le problème des déchets, de l'élimination des déchets de la ville de Marseille se pose aussi depuis au moins des dizaines d'années...

**RA** : Des dizaines d'années, je crois pas non, parce que... non, faut pas exagérer. C'est que avant, y'avait la décharge de la Crau, quand tout le monde amenait les déchets. Y'avait pas de loi spécifique qui demandait à modifier ce comportement jusqu'au 13 juillet 1992. Le 13 juillet 1992, la loi dite Ségolène Royal a dit : il faut supprimer les décharges dans ce pays parce que c'est des trucs mal entretenus, sauvages, qui sont des départ de feux, qui pourrissent les nappes phréatiques, qui créent des problèmes par rapport à l'ozone, enfin, toutes les nuisances qu'on peut rencontrer sur les décharges, parce que sur le département des Bouches-du-Rhône on nous dit que c'est la solution, mais si on nous demande de les supprimer, c'est qu'y avait des raisons aussi. Quand ça fermente, ça dégage des gaz qui sont pourris dans l'atmosphère. Quant on nous dit l'avantage d'une décharge par rapport à l'incinérateur, tout ceci est très subjectif. [*pause*] Mais, y'avait rien de particulier. Donc à partir de cette loi, y'a eu quelque chose qui s'est mit en place dans un processus, pour essayer de trouver des solutions alternatives. Et donc on peut dire que le problème existe depuis les années 95.

**TG** : D'accord, [*RA : d'accord ?*] donc c'est pas si...

**RA** : Non, non. Y'a beaucoup de fantasmes par rapport à ça, mais c'est cette évolution. Comme avant on ne parlait pas des problèmes de pluvial dont on parle aujourd'hui.

**TG** : Des problèmes de... ?

**RA** : Pluvial, d'inondations, dont on parle aujourd'hui. Donc on veut faire des bassins de rétention d'eau importants : 10 000, 15 000, 20 000, 30 000 m<sup>3</sup>. Avant ça se faisait pas, donc ça s'envisageait pas. Aujourd'hui ça s'envisage et donc on a des réticences de la part de la population, de la même manière que si on veut développer une ville, il faut construire. Or aujourd'hui les gens, ni à Marseille, ni ailleurs, ne veulent plus qu'on construise. Or, si on ne construit pas, y'a des difficultés. Et j'ai le sentiment que la population est devenue un peu schizophrénique.

**TG** : Et finalement ce... enfin là je parle de l'incinérateur, mais est-ce que vous avez d'autres dossiers qui à votre avis... enfin, qui sont aussi difficile à faire aboutir et qui sont nettement moins médiatisés.

**RA** : Ah... bah le pluvial. C'est quelque chose qui n'est médiatisé que lorsqu'il y a des inondations, c'est à dire au moment où on fait des images. Autrement on en parle pas. Or le problème est toujours là. C'est à dire que, ce que j'ai fait comme travaux, les endroits où j'ai fait des travaux ils ont plus d'inondations et tous les endroits où j'ai pas fait les travaux, bah,

pourquoi voulez-vous que ça change ? S'il tombe la même pluie, ça entraînera les mêmes dégâts. On en parle pas. C'est pas... apparemment, c'est moins vendeur le pluvial quand il pleut pas que l'incinérateur par tous temps. Donc on sait pas quoi faire : si on parlait de l'incinérateur ? Donc il suffit de brancher un opposant, une association, Robert Assante, je sais pas trop qui, pour que de suite ça fait monter l'audience. J'ai fait la station d'épuration. Elle est en cours de travaux actuellement : 170 000 m<sup>3</sup> de terre, vous imaginez les bahuts qui sortent ? On vous en a parlé ?

**TG** : Non non.

**RA** : Y'a la population riveraine avec qui on fait des réunions, avec qui on concerte, avec qui on échange parce que, quand vous voyez passer des dizaines et des dizaines de bahuts, faut expliquer pourquoi. Est-ce qu'on peut modifier les trajets ? Est-ce que à certaines heures, comme y'a les petits qui vont à l'école... donc a des oppositions, mais des oppositions positives. Donc on travaille sur ça. Donc ça fait des mois sur lesquels je travaille. On en a pas parlé. Donc, il y a des opérations qui sont moins médiatiques que d'autres et sont dans des zones où les gens s'en servent comme soutien politique. Aujourd'hui, dans le périmètre de Fos, ils se servent de l'incinérateur comme étant une accroche politique très forte sur leur commune respectives, dans la perspective des réélections municipales et en même temps avec un *[son téléphone portable sonne]* Ah excusez-moi *[je coupe l'enregistrement pendant qu'il est au téléphone]* Donc, avec le président du Conseil Général qui soutien, qui finance cette opération. Donc il finance les associations aussi, hein... donc la spontanéité... c'est autre chose. Et donc, eux je comprends qu'ils en fassent le ferment de ça et c'est la raison pour laquelle ça a créé cette agitation. Mais à côté de ça, le périmètre de Fos, le périmètre du Port autonome : nous on a 20 ha sur lesquels on veut faire une usine. Y'a 200 ha à côté qui sont ouvert à l'industrialisation. Dans le périmètre de Fos, vous croyez qu'on va faire des centres de loisir, de vacance ? ou on va mettre d'autres usines ? *(silence)* Et pourquoi ils en parlent pas ? Pourquoi ils en parlent à personne ? C'est toujours de la pétrochimie qui va s'installer là-bas hein. C'est pas des cabinets d'architectes hein. C'est pas Pierre et Vacances qui va s'installer là-bas. Donc si on en fait, c'est que c'est un enjeu politique fort. Et comme ils sont sur leur terre, comme ils se font réélire depuis des années, c'est facile pour eux d'intervenir sur la population, à dire : on va vous empoisonner. Or nous, l'incinérateur qu'on pourrait mettre là-bas, il pollue en dioxines 100 fois moins que c'est aujourd'hui dans le périmètre. Et le fait de nous installer là bas, alors ils hurlent quand je dis cette phrase là, va amener à c'que la DRIRE nous contrôle, mais elle va contrôler tous les autres et va mettre dans l'obligation de réduire leurs rejets de dioxine aux autres aussi. Donc on joue un rôle moteur vis à vis des industriels et de tous ceux qui veulent s'implanter et qui veulent faire quelque chose. Donc on peut avoir une opposition positive et de dire : on veut contrôler, on veut vérifier, on veut que ça soit fait dans la transparence, on veut échanger, voir les travaux, les successions... mais là c'est non, c'est cassez-vous et vous allez mettre une usine à chlore à côté ? Y'a rien de pire au monde! *[pause, puis violent :]* Non mais ça c'est pas votre problème M. Assante ! Non mais qu'est-ce que vous mettez sur les 200 ha à côté ? Moi je m'en vais, je plis bagage. *[calme :]* Donc ça veut dire que c'est que de la politique politicienne et quant on est sur les stations d'épuration, on est que dans une opposition constructive : M. Assante vous pouvez pas faire passer devant nos fenêtres des dizaines et des dizaines de camions par jour alors qu'on a des propositions alternatives à vous faire. Installez-vous, je vous écoute. Et d'ailleurs, on a retenu une solution que nous avons construit avec la

population. Ça médiatise pas. Et pourtant on fait 185 millions d'euros d'investissement.  
(*silence*)

**TG** : Hmm. Est-ce que...

**RA** : Vous comprenez l'échelle là ?

**TG** : Oui oui, je vois. Est-ce que dans... finalement dans tout ce débat vous avez le sentiment d'être un... de faire office un peu de bouc émissaire ?

**RA** : Absolument. Absolument. C'est clair que y'a une... un montage politique qui est colossal là-dessus quoi... et que je joue le rôle de Bouc émissaire parce que si je chute, ça veut dire que Gaudin chute et ça veut dire qu'il se retrouve dans une situation plus délicate sur cette question-là aux municipales. Je rappelle qu'ils ont fait exactement la même chose aux municipales de 2001 en disant : si vous faites réélire Gaudin vous aurez un incinérateur dans les quartiers. On a quand même gagné. Donc je veux dire que la population suit, mais elle suit que jusqu'à un certain stade. Parce qu'elles disent ok, ils veulent peut-être nous faire un incinérateur, mais il nous a fait baisser le chômage de 10%, il aménage, il construit, ils refont les écoles, ils font des stades, ils refont la culture, ils refont l'éclairage, ils refont tout ça... Vous vous allez vous marier avec une fille, si ça peut être Sharon Stone, vous serez content. Et si vous avez un compromis entre l'intelligence, la beauté, le cœur et... c'est peut être ça sur lequel on va aller. On a pas tous la tête d'Alain Delon donc on va être obligé de faire... la population globalement sait ça aussi. Et bien sûr que je joue le rôle de, de Bouc émissaire. Et quand on a fait le Parc du 26ème centenaire, c'est à côté de Castelane, je sais pas si vous connaissez un peu, avenue Cantini, c'était là où il partait tous les trains d'ordures ménagères sur la Crau. Vous aviez un espace de 10 ha qui était pourri. Pourri de déchets, d'envols etc. Et toutes les maisons autour se dégradait, ne pouvaient pas se vendre parce que personne ne voulait habiter là. Vous imaginez en été fenêtre ouverte ce que vous ressentez... (*sourire*) D'accord ? Vous avez les envols avec le mistral etc. Vous avez un petit aperçu avec la décharge de la Crau. Donc vous imaginez ce que c'était ce quartier. On a décidé de faire à cet endroit-là, faut avoir du courage, 10 ha d'espaces verts. Et vous voulez que je vous dise ? Il y a eu des pétitions contre.

**TG** : Ah oui ?

**RA** : Hein, ça reste sur le cul là ! Des pétitions pour dire que c'est pas ça qu'il fallait faire. Fallait faire des équipements de quartier, fallait faire des stades, fallait faire des parkings, fallait faire des je-sais-pas-trop-quoi, mais pas d'espace vert. (*silence*) ouais!

**TG** : Et est-ce que vous pensez...

**RA** : Alors que je pensais qu'avec cette solution Gaudin avait eu une idée de génie, il y aurait 100 % de gens qu'étaient... non non, y'avait pas plus de 75% qu'étaient satisfaits.

**TG** : Comme si... ça fait penser un petit peu à des... comme s'il y avait des décisions qu'étaient impossibles à prendre ?

**RA** : Non, c'est que y'a des gens qui sont contre pour que vous n'apparaissez pas comme bien. Je m'explique. Si on avait fait un dossier à la con à cet endroit-là c'était beaucoup plus facile. Si on fait quelque chose de bien, il faut le dénigrer auprès de la population pour que

ça ne puisse pas porter ses fruits en termes électoral. Donc on a toujours, sur la moitié des gens qui interviennent, des arrières-pensées politiciennes. Au moins la moitié des gens. Y'a la spontanéité, y'a la vérité, y'a des craintes, y'a des critiques légitimes, puis derrière y'a des manipulations. 50% au moins de ceux qui sont contre quelque chose sont, interviennent au titre de quelque chose extérieur au sujet qui est posé. Sur l'incinérateur comme sur le Parc.

**TG** : Le Parc... ?

**RA** : ... du 26ème centenaire, parc public... qu'on a fait, qu'on a réalisé... Un poumon vert de 10 ha dans l'hypercentre de Marseille, c'est pas mal quand même.

**TG** : Hm hm, c'est vrai qu'ça manque.

**RA** : Eh oui ça manquait maintenant, et pas ça manque : ça manquait. Parce que maintenant il y est. Et là vous vous promenez, vous prenez le soleil, vous faites du jogging, vous faites un peu ce que vous avez envie.

**TG** : Et finalement, les relations avec les médias elles sont de quelle nature ?

**RA** : Compliquées !

**TG** : C'est très ambigu...

**RA** : Oui. C'est très compliqué et très ambiguë parce que, ils sont là les médias, d'une manière générale : presse écrite, radio, télé... pour être une forme de contre-pouvoir, d'être le relai d'associations et de populations, mais en même temps ne pas montrer qu'ils ne sont pas contre tout pour le plaisir d'être contre. Mais si on fait une connerie, il n'y a aucune raison qu'ils ne le disent pas, qu'ils ne le montrent pas. Donc c'est hyper compliqué. C'est une approche qui est toujours difficile, où on est jamais satisfait, ils sont jamais satisfait, où on est toujours en train de discuter gentiment, intelligemment et tout le temps en train de se pourrir ou de ne pas vouloir répondre, mais c'est chronique, enfin c'est un mal qui est le nôtre. Quand je fais une connerie ça ne me fait pas plaisir qu'ils le disent. Mais c'est leur rôle de le dire. Au-delà de ma petite personne qui n'intéresse personne. Mais quand je fais quelque chose de bien je voudrais qu'ils le disent. Mais ils me disent, on est pas là pour te servir la soupe, ce qui est vrai aussi. Donc c'est très compliqué, très, très compliqué de faire. Or on a toujours tendance à avoir besoin de la presse, de la télé ou de la radio, donc de la communication parce que les gens se considèrent toujours comme mal informés. Regardez, la première chose qu'on dit à la télé, à la radio : je savais pas, je sais pas, on m'a rien dit. Donc comme si moi je peux aller vous toucher personnellement. Si vous ne regardez pas la télé, si vous n'écoutez pas la radio, si vous lisez pas les journaux, si vous allez pas dans les associations de quartier, comment voulez-vous être informés ? Mais faut quand même que j'aille chez vous. J'vais vous dire une chose, une fois ce qui s'est passé, aux espaces verts, sur le 7ème arrondissement, derrière Notre-Dame de la Garde. Jardin du bois sacré. C'est un jardin qu'était un peu pourri, un peu abandonné, y'avait beaucoup de clochards, il était pas bien entretenu, les femmes qui passaient à pied en hiver se faisaient agresser par des jeunes dans les bosquets, y'avait de la drogue, de la prostitution enfin c'est un endroit qu'était... Je fais concertation avec la Mairie de secteur, je fais concertation avec la population, je fais concertation avec les CIQ.

**TG** : Les CIQ c'est quoi ?

**RA** : Comité d'Intérêt de Quartier... qui sont dans des périmètres bien définis sur Marseille, qui défendent les intérêts de la population de ces quartiers. Donc on fait avec eux, on se met d'accord, on fait assemblée générale. Les élus de l'opposition sont d'accord, c'est quand même pas mal. C'est vraiment un projet d'intérêt général, normalement y'avait pas à polémiquer. On informe, on fait venir la presse... Première fois. Deuxième fois j'ai mon projet, qui est confiant, tout le monde était d'accord, m'ont applaudi, c'était merveilleux, la presse l'a retranscrit. Je lance l'appel d'offres, parce que c'étaient des travaux qui montaient à 700 -800 000 francs... Donc y'a un décalage, vous savez une procédure ça prend 3 à 6 mois, une procédure administrative. Et donc on attribue le marché, la société va, et donc commence à couper ce qui était bidon, ce qui était mauvais par rapport à l'aménagement qu'on avait prévu. *(pause)* Deux femmes sont sorties de chez elles en disant : c'est un véritable scandale c'qu'on fait. On détruit notre petit jardin qu'était si magnifique. Appellent les journalistes. Appellent les CIQ qui disent : j'suis pas au courant. Appellent la Mairie de secteur qui me dit : qu'est-ce qui se passe ? on m'a rien dit. Vous avez bien entendu ce que je vous ai dit avant. Et on fait un article au vitriol dans le journal. Je prends la journaliste. Je lui dis : enfin... j'allais dire le prénom mais... tu déconnes. Elle me dit : non mais Robert... Je lui dis : mais tu es venue deux fois, tu as fait les deux papiers pour dire que je... Ah mon Dieu c'est ton jardin, et tout... Ah mais ouais c'est... Je lui dit : mais tu es folle ou quoi ? Qu'est-ce que tu nous fais là ? J'vois la Mairie de secteur, je leur dit : mais attendez, vous m'avez tout validé ! J'ai les courriers qui m'ont tout validé. Je vois les CIQ ils me disent : mais M. Assante on savait pas. Mais comment vous vous rappelez pas qu'on a fait des réunions avec la population ? Vous avez les coupures de journaux. Ah oui mon dieu, c'est vrai... *(silence)* Population non hostile et puis le jour où on fait les travaux : devenue complètement hostile à c'qu'on envisageait de faire parce que il y a eu deux dames qui au départ avaient pas eu l'information et quand j'les ai rencontré, j'dis : mais Madame on a vu les CIQ. J'écoute pas ces associations qui servent à rien. Bon d'accord : c'était dans le journal. Non non non : je lis pas le journal. La télé ? La télé je regarde pas tout le temps. Vous m'avez pas informé. Je dis : Madame on va pas vous mettre un papier dans la boîte aux lettres parce qu'on pense que c'est vous qui avez... la vision du quartier. Comment je sais moi ? J'ai pas la science infuse, Madame. *(silence)*

**TG** : Ah oui. Et...

**RA** : 'tend... quelque chose... de monstrueux. Ça a fait un pataquès pendant dix jours. Et maintenant vous voyez le jardin, on a inauguré, Gaudin était obligé de venir en personne pour l'inaugurer, pour faire taire toutes les critiques. Et la femme a pas voulu venir à l'inauguration parce qu'on avait fait le jardin. J'dis : Madame... Mesdames... Non mais on s'en fout, si c'est ça c'est qu'on avait peur que vous fassiez des constructions, le reste on s'en fout. Vous avez, tout est résumé là-dedans. Tout est résumé de ce qui est notre vie politique, de tous les hommes et les femmes politiques, de quelle que soit leur tendance. Tout ça parce que ça a décalé de six mois entre le moment où on a fait. On ne savait pas. Ils avaient oublié. Et donc on a besoin de la communication pour renouveler sans cesse les choses.

**TG** : Hmm, d'accord.

**RA** : Quant on dit sur l'incinérateur [que] j'en ai pas parlé, j'ai fait 65 réunions. Mais je ne les ai pas faites à Fos et à Port-Saint-Louis. J'les ai faites à Marseille sur la Communauté urbaine.

Mais là on s'en fout. Mais ceux qui ont à voter pour payer, c'est pas Fos, donc il fallait quand même que je discute avec ceux-là. Ils me disent, mais il faut que tu discutes aussi avec... Donc je vais aller là-bas ? pour me faire... pourrir, de A à Z ? voir même allez, avoir peut-être des agressions physiques. Pourquoi ? Parce que y'a des personnes qu'ont décidées qu'on ne devait pas faire là-bas ? La France entière construit des incinérateurs, mais pas Gaudin-Assante ? On est dans une principauté ici, à Marseille, sur le département des Bouches-du-Rhône ? J'crois pas hein ?

**TG** : Non c'est un petit peu plus loin.

**RA** : Oui, soit un peu plus loin vers Andorre, soit un peu plus loin vers Monaco. C'est parce que le président du Conseil général a décidé qu'on ne devait pas le faire ? Y'a des lois dans cette république. Est-ce que je suis conforme aux lois ? Oui. Est-ce que mon projet correspond bien à ce qui est dans les textes ? Oui. Est-ce que j'applique bien la procédure ? Oui. Mais moralement, moralement je dois fermer la décharge de la Crau. Moralement, je dois trouver une solution alternative. Moralement, le principe d'exigence est à retenir aussi.

**TG** : Est-ce qu'il y a des hommes politiques qui étaient, qui sont maintenant contre l'incinérateur et qui étaient pour avant ? Et qui ont changé de position.

**RA** : Bien sûr... Bien sûr.

**TG** : À quelles occasions ?

**RA** : À l'occasion de c'qu'on leur met la pression à eux et qu'ils résistent pas de la même manière que les autres, qu'il va y avoir des échéances électorales, que ils veulent pas être emmerdés dans leur périmètre, qu'on leur promet des subventions, que... Enfin moi j'ai une commune, dont je ne dirais pas le nom, qui a brûlé ses ordures ménagères pendant des décennies et qui aujourd'hui est contre, parce que l'incinérateur c'est pas bien. Et en plus il faut que je traite mes déchets sur ma commune. Et quand j'ai écrit à ce Maire-là, j'dis c'est gentil mais pendant tant d'années vous avez brûlé à tel endroit tant de quantité de déchets et c'était vraiment pas sur votre territoire, c'était sur le département d'à côté. La moindre des choses c'est que, si vous êtes d'accord avec ce qui est fait aujourd'hui, c'est pas la peine de hurler avec les loups. Il a très mal pris le courrier. (*silence*) Le Conseil général est contre, les conseillers généraux sont contre, monsieur le Maire de Vitrolles a lancé un appel d'offres pour faire un incinérateur, brûler ses boues de station d'épuration. Ou est la logique ? Lui il a droit de le faire ? Moi j'dois pas faire ce qu'on me dit mais lui il a droit de le faire ? Qu'est-ce que c'est que ces conneries ?

**TG** : Ah le Maire de Vitrolles a lancé un appel d'offres ?

**RA** : Ouais, que Guérini quand je lui ai sorti ça en pleine séance, ils sont tous tombés à la renverse. Il lui a interdit de le faire donc il a annulé la procédure. Je vous signale qu'il avait notifié le marché, il a un procès sur le cul maintenant. Et comme la ville de Vitrolles a pas un rond... c'est intelligent.

**TG** : Ah oui c'est intéressant de voir, finalement tout, enfin... [*expiration entre rire et sourire de RA*] au fur et à mesure que les entretiens se succèdent...

**RA** : ... les éclairages sont différents.



**TG** : Oui mais surtout qu'on tombe toujours sur les mêmes problèmes qui sont finalement des problèmes de secret, de confiance, d'informations qui circulent quand ça arrange, ou qui ne circulent pas, que tout tourne autour de ça.

**RA** : Mais ce que vous ne savez pas, c'est que mon dossier est déposé en préfecture depuis 2000.

**TG** : Ah oui ?

**RA** : Ah oui ! C'est con hein ? Parce que là ils disent, c'est illégal, c'est pas vrai, il a pas fait la procédure, on fait des recours, mais tout a été enregistré et j'ai eu trois préfets successifs qui ont validé, oh! et des ministres de l'environnement successifs qui ont validé. De Voynet à celui qu'on a aujourd'hui, oh!

**TG** : Mais ça par contre ça ne figure pas dans la presse.

**RA** : Ah mais je le dis mais ils ne l'écrivent pas. Ils l'écrivent pas parce que la presse est libre. Dieu merci. Mais il n'empêche que ils n'écrivent que ce qu'ils ont envie d'écrire aussi.

**TG** : Et pour conclure, pensez-vous que... c'est la question subsidiaire...

**RA** : Ca va être la dernière parce que y'a du monde qui...

**TG** : Ce sera la dernière. En fait, la question que je me pose c'est si le pouvoir est désirable en fin de compte.

**RA** : Ah ça c'est une question fondamentale ça. C'est à dire que si on continue comme ça, je... très sincèrement, je suis inquiet pour l'avenir des hommes et des femmes politiques parce que plus on va retrouver dans cette... dans ces difficultés, dans ces emmerdements, dans cette attitude schizophrénique de la part de la population, des difficultés que l'on rencontre qui sont aujourd'hui... moi j'ai fait une déclaration à l'AFP d'un mot, d'une phrase qui est pas bonne, j'ai été emmerdé pendant quatre jours après. Donc on a, pourquoi voulez-vous que des esprits brillants se tournent vers la politique ? C'est à dire qu'on risque d'avoir de moins en moins de gens compétents, capables, intelligents, d'aller dans ces trucs où on est emmerdé du soir au matin, où on a des difficultés énormes et on va avoir donc des tas de gens... Pourquoi voulez-vous que des Jean-François Mattei futurs viennent ? Professeur éminent de médecine, intellectuellement hyperdoué, et à gauche des Schwartzenberg, pourquoi voulez-vous en trouver d'autres ? Pourquoi voulez-vous avoir des brillants esprits comme ça qui viennent ? De grands avocats, de grandes personnalités, de philosophes, pourquoi voulez-vous qu'ils viennent à se faire pourrir à longueur de temps ? Mais vous en aurez plus. Des Ferry, vous savez, ça en a calmé quelques uns sur le plan national. A droite et à gauche. Donc ça veut dire qu'on risque d'avoir une, comment dirais-je, un glissement de l'intelligence et on retrouve plutôt des gens qui savent gérer les conflits, qui savent gérer les situations hyper-compliquées avec des attitudes qui n'expriment plus de l'intelligence ou une vision stratégique à long terme, mais une vision purement tactique et de... quotidienne et de réactualisation permanente. Et si vous n'avez plus une vision, si vous ne savez plus construire quelque chose, même quand votre vision est mauvaise, ou que c'est pas ce qu'il fallait faire, bah quand vous êtes dans une vision stratégique, c'est porteur. Vous allez de l'avant. Quand vous êtes que dans une définition tactique, c'est... vous faites de la défense-attaque, défense-attaque en permanence. C'est pas qu'il faut faire. Et on risque de mon

point de vue, d'avoir un glissement d'esprit, d'intelligence, de conceptualisation qui risque de plus tourner vers la politique, et qu'on risque d'avoir des débats totalement stériles entre gens qui n'apportent rien et qui ne font que de la politique pour se faire renouveler dans leur petit périmètre. Alors est-ce que ça existait par le passé ? Sans doute. M. Jean-Claude Gaudin cite l'exemple d'un Maire qui a géré la ville pendant 20 ou 30 ans et qui s'appelait Siméon Fessière, et qui se faisait réélire en disant avec moi vous aurez jamais le tout-à-l'égout dans cette ville. Et la population le réalisait. Est-ce que... vous voyez ce que ça peut donner. Alors on risque de retrouver cette catégorie d'élus. Vigouroux : avec moi... 89, s'est fait élire : avec moi Marseille ne changera pas. Il s'est fait réélire un maximum. La ville, elle n'a jamais été aussi mal dans sa peau, dans son existence, dans son image, dans sa représentativité, dans son développement, dans sa dynamique qu'à cette période-là, où il n'y a plus rien qui se faisait. Et y'avait plus d'avenir pour les jeunes. Et tout le monde allait dans les facs ailleurs. Plus personne ne voulait avoir son siège social à Marseille. Plus personne ne voulait vivre à Marseille, tout le monde partait. On méprisait Marseille. Au moins ce qu'a apporté Gaudin, si on veut bien lui reconnaître, c'est qu'il a changé l'image de la ville. Elle est devenue dynamique, elle est devenue porteuse d'avenir. Et les jeunes veulent se réaliser à Marseille. Ils veulent avoir un avenir à Marseille. Ca c'est extraordinaire. On avait plus ça pendant des années. On va retourner à Siméon Fessière ?

**TG** : C'est où Siméon ?

**RA** : Oh, c'est avant-guerre, c'est fin 1800-1900 je crois. Vous vous imaginez que pendant 20 ou 30 ans il s'est fait réélire en disant avec moi vous aurez pas le tout-à-l'égout. Et les gens sortaient la tinette pour aller la vider dans un camion qui passait dans la rue.

**TG** : J'ai vu que le fameux préfet Poubelle, il était préfet des Bouches-du-Rhône.

**RA** : ?

**TG** : On se demande où est passé l'héritage ?

**RA** : C'est pour ça que je réinstalle des poubelles, si on reprend l'héritage. Et c'est pas facile là aussi parce qu'il faut agir sur les mentalités, et agir sur les mentalités c'est souvent le plus compliqué. Et j'ai l'habitude de dire que l'important c'est pas ce que je réalise aujourd'hui, c'est pas l'importance de ce que réalise Gaudin aujourd'hui, c'est ce qui réalise que nous réalisons pour demain. Parce que demain quelqu'un va prendre ma suite. Qu'il soit à droite ou à gauche, y'a quelqu'un qui va prendre ma suite. Et bah ce que j'ai initié qui était bon, je m'en rendrais compte quand le type continuera à faire pareil. Et ça voudra dire que les mentalités évolueront parce que quand vous faites quelque chose sur 5 ans, sur 10 ans, sur 15 ans, toutes les mentalités évoluent à ce moment-là. La continuité dans l'effort. Donc c'est pour ça que j'ai l'habitude de dire que là où il y a une volonté, il y a un chemin. Et ensuite les autres vous rejoignent sur le chemin du succès. Mais au début c'est dur, on casse les cailloux. C'est ce que je fais dans beaucoup de domaines.

**TG** : Merci, c'est une belle conclusion.

## ENTRETIEN AVEC RENÉ RAIMONDI, 31 MARS 2005

Maire de Fos-sur-Mer

Durée : 38 minutes

**René Raimondi** : ... la problématique sur notre territoire c'est que la commune de Fos-sur-Mer c'est 9 000 ha... 7 000 ha en prise au Port autonome. 7 000 ha sur lesquels le maire et la municipalité n'ont normalement aucun droit de regard. C'est comme ça sur l'ensemble du territoire français lorsqu'un Port autonome est en... est en prise directe. Le résultat c'est que effectivement... tout se passe sans que les élus soient au courant. Lorsque les projets sortent... on est bien souvent mis devant le fait accompli. Donc c'est pas un problème de confiance ou pas de confiance : ya aucune confiance entre la municipalité et le Port autonome. Le Port autonome... se sont des technocrates qui en plus n'habitent pas le secteur... qui s'amuse à commercialiser tout et n'importe quoi... du moment que effectivement... ça se commercialise... que de l'argent entre. ça fait 20 ans que le Port autonome n'a pas été en capacité de... d'installer une quelconque implantation sur le lieu, c'est à mon avis une erreur manifeste sachant qu'on était là sur un secteur d'intérêt national. En 20 ans, les habitants ont repris leurs droits. Il y a 20 ans à Fos c'était 3 000 habitants. Aujourd'hui, c'est presque 16 000 habitants. Donc on ne peut plus agir aujourd'hui comme on aurait agi effectivement il y a... il y a 25 ans. Donc... la plus grosse problématique est là. Donc, je vais m'évertuer dans les mois qui viennent à faire entendre ça parce que si par le passé lorsque le Port autonome a été mis en place, on était sur un projet d'intérêt national avec... une spécificité de ville nouvelle, aujourd'hui on est plus dans cette... dans cette contrainte là. Et le cabinet qui m'a étudié la mise en place du PLU me dit qu'aujourd'hui, c'est à moi de fixer les règles du jeu sur le... sur le territoire. C'est-à-dire que le Port autonome pourra toujours faire ce qu'il veut... mais à condition qu'il respecte les contraintes que je lui ai mis au départ. C'est-à-dire que si j'estime qu'une zone doit être une zone verte... là il ne pourra plus rien faire... si je vais à l'extrême. J'ai pas envie d'aller jusqu'à ces extrêmes là, hein. Mais... Fos aujourd'hui compte, je sais plus j crois qu'il y a 16 sites Seveso. Euh... ça suffit. Les sites Seveso, c'est très largement suffisant pour le secteur. Qu'on continue à commercialiser du (?), qu'on continue à commercialiser c'est qu'ils appellent des usines pieds-dans-l'eau... pas de soucis, ça a été fait pour ça, mais à condition que ça n'émette plus du tout de cercles de danger, hein...

**TG** : L'incinérateur c'est Seveso aussi ?

**RR** : Ah bien sûr ! Attendez, c'est plus que Seveso... l'incinérateur. Avec la dioxine et compagnie... c'est plus que Seveso. Alors l'incinérateur en particulier... D'abord premièrement, je trouve d'une lâcheté politique extrême que... un élu comme Jean-Claude Gaudin puisse imaginer faire ailleurs ce qu'il n'aurait pas eu le... c'est qu'il n'a pas eu le courage de faire chez lui. Ça c'est inadmissible et intolérable. Et c'est pas parce que je suis un élu de gauche que je dis ça. Ça serait un élu... PS qui soit en face de moi je lui dirait exactement la même chose. Il a tenté par deux fois d'installer des incinérateurs à Marseille. Par deux fois ses électeurs lui ont dit... non ! Et aujourd'hui bien entendu, on va faire chez les autres

comme ça on est peinard. Non ça c'est inadmissible. C'est intolérable. Euh... aujourd'hui, l'incinérateur... les incinérateurs dans... en tout cas, pratiquement, dans toute l'Europe sont rejetés, qu'ils soient de première génération ou de x-ième génération. Aujourd'hui on ne maîtrise pas les effets de la dioxine. Donc c'est une idée... une idiotie et une ineptie. D'autre part... lorsque vous avez fini d'incinérer il vous reste encore 40% de déchets... qui eux sont devenus des déchets dangereux, contrairement aux premiers déchets qui n'étaient pas forcément dangereux. Et vous êtes obligés d'aller les mettre dans des décharges de catégorie une je crois, j'veux pas trop dire de bêtise quand je dis ça. [*grande inspiration*] Si vous faites un vrai tri sélectif, un bon tri sélectif, on arrive à éliminer entre 40 et 50%... de... de déchets. Donc on en reviens à quelque chose près, à la même chose. Donc il faut qu'ils arrêtent de dire effectivement qu'ils vont faire de la cogénération parce que ils nous ont vendu ça aussi pour faire de l'électricité. Comme ça c'est plus simple... mais bon. Le but final c'est quand même de brûler les ordures ménagères. Donc... stop ! je veux dire. L'incinérateur c'est rejeté par tout le monde et de droite et de gauche, hein pareil... si vous allez... le président du Conseil général des Alpes Maritimes a... a dit haut et fort qu'il n'y aurait plus jamais d'incinérateur dans les Alpes Maritimes... il est pas de gauche, hein. Donc bon... [*inspiration*] en plus c'est une ineptie... euh, en plus d'être une ineptie, hein, dans le concept, c'est... c'est une ineptie économique. Transporter ses ordures ménagères à 70 km... je sais plus combien de millions de tonnes ça produit, mais c'est déjà de l'argent gaspillé... au départ.

**TG** : Ça ne changera pas trop d'Entressen...

**RR** : Ça ne changera pas trop d'Entressen effectivement, si ce n'est que Entressen il ne fait que jeter. Il traite pas. Donc... bon, l'usine malgré tout aura un coût. Ça coûte rien. Ça lui coûte le transport. C'est tout. Voilà...

**TG** : Qu'est-ce qu'il peut se passer si... si finalement c'est un privé : Suez ou...

**RR** : Ça sera forcément un privé puisque le... le... la mairie de Marseille a... a lancé une délégation de service public. Donc automatiquement ça sera un privé. Et puis c'est pas un secret qu'ça sera Suez. J'veux dire, depuis le début on le sait. Véolia est venu nous dire qu'ils avaient été missionnés mais qu'ils savaient très bien que c'était Suez. Donc là aussi c'est un peu faussé, mais bon... ça c'est au préfet... et au sous-préfet d'aller vérifier la légalité de la démarche. C'est pas à moi, bien que je la regarde de très près parce que si je peux les coincer là-dessus bien entendu je le ferai. Euh... donc ça sera un privé, quoi qu'il arrive, qui va être choisi. C'est le privé qui va présenter le projet. Jusqu'à aujourd'hui des projets, y'en a pas. Puisqu'aujourd'hui ya l'intention... de la part de la Communauté urbaine de Marseille, de faire un incinérateur. Il y a l'autorisation du Port autonome d'occuper un terrain. Et puis ensuite... une... une mise à concurrence, délégation de service public, puis là... à partir de là un choix sera fait par la Communauté urbaine de Marseille et... l'entreprise choisie... commencera ses démarches administratives et présentera un véritable projet. Donc on en est encore à la délégation... au choix du délégataire. C'est à partir de là effectivement. Donc qu'est-ce qu'il se passera ? C'est forcément un privé et il va faire sa démarche classique hein. Il va... monter un projet... déposer un permis de construire, passer l'enquête publique, etc etc. Voilà. Euh... J'peux vous dire que sur le secteur... ça... je promets des nuits blanches aux

industriels locaux. Si par malheur, effectivement, il advenait que... un quelconque début de chantier se faisait dans le secteur, hein !

**TG :** Vous voulez parler des manifestations ?

**RR :** Ah les routes seront... et le Port autonome sera bloqué dans son intégralité, le temps qu'il faudra. Non non, là s'ils arrivent pas à comprendre ça, j'veux dire, ça ira très loin. Parce que... sur GDF en particulier... on est resté sur le volet très administratif et... très juridique. Sur l'incinérateur ça sera un combat... pied à pied. Et on est pas tout seul. Parce qu'on parle effectivement de Fos, mais la ville de Port-Saint-Louis est encore plus près que la ville... même si c'est sur le territoire de Fos, la ville de Port-Saint-Louis est encore plus en prise<sup>633</sup> par rapport à l'incinérateur. La ville d'Istres s'est pas mal mobilisée aussi. Etc etc. On aura tût fait hein de bloquer le port. Le port c'est ... c'est deux routes. Je bloque à ma campagne là au départ, j'ai fait mon taff. Et Port-Saint-Louis ils bloquent au carrefour de la Fossette là-bas et c'est fini, le port... le port de Marseille, le port autonome de Marseille-Fos est bloqué complètement. Donc ya pas... et vous avez quand même une population assez mobilisée. Voilà opération "ville morte" vous voyez, regardez, au pied de... de notre rocher [*il me montre un des deux cadres accrochés au mur, à droite de son bureau*].

**TG :** Ah oui... c'était quand ?

**RR :** C'est le 13 décembre 2004. Et l'autre c'était le 30 mai 2003 sur la Canebière.

**TG :** ça marche mieux que les... les opérations de simulation d'accident on dirait... (*rire*)

**RR :** Donc voilà quoi... il faut bien se dire que... on... on sera très dur là-dessus. Très très dur. Très très dur.

**TG :** Mais vous, vous êtes plutôt confiants ou vous... ou hésitant, enfin je veux dire est-ce que vous êtes optimistes ou pessimiste ?

**RR :** Je suis... pessimiste sur... sur la suite du projet. C'est à dire que... je pense qu'il va aller au bout. Je suis optimiste sur l'issue, parce que je vous dit : on lâchera rien. ya des gens très motivés (*rire*) autour de moi (*rire*). Ya des associations très motivées, qui iront très très loin. Là où... le port autonome on va dire, ne mesure pas bien ou fait semblant de ne pas mesurer la bêtise qu'il est en train de faire, par rapport à la population du secteur, c'est que... malgré les 16 sites Seveso qui étaient les nôtres, les habitants de Fos... votaient pas écologistes hein. Donc ils avaient accepté l'industrie, ils avaient accepté le danger, ils avaient accepté la pollution. Par les deux dernières implantations qui nous sont annoncées, que se soit GDF ou que se soit l'incinérateur... ils sont en train de réveiller... le vieux démon écologiste ou en tous cas le ras-le-bol des fosséens qui va faire que demain, déjà il sera très difficile d'implanter quelque chose sur le secteur parce que systématiquement il va y avoir une opposition forte et deuxièmement, cette même population et surtout les associations de défense qui sont en train de se monter, commencent à s'intéresser à l'existant. Et commencent à dire... ouais bon, ya l'incinérateur qui risque d'arriver, mais qu'est-ce qu'ils nous brûlent chez Sollac ? Et qu'est-ce qu'ils nous brûlent à la Merex ? Et qu'est-ce qu'ils

---

633vocabulaire sorcellerie...

nous brûlent... pourquoi ça fume noir ? Et pourquoi ça fume bleu ? Et pourquoi ça fume jaune ? Voilà la gravité de la situation aujourd'hui. C'qu'ils sont... C'qu'ils ont pas compris, c'est qu'ils sont en train de faire exploser l'équilibre qui existait entre les habitants et la zone industrielle. ça ils arrivent pas à le comprendre. Alors pourquoi ils arrivent pas à le comprendre ? Parce que je le dis moi encore une fois : ce sont des technocrates très très loin du terrain, qui pour eux ont à commercialiser un espace, et ils le commercialisent point à la ligne. ils se posent même pas la question si il y a des habitants, si il y a quoi que se soit tout autour. Voilà. Donc c'est une énorme erreur de leur part. Fos des années 60 lorsque le projet est né et Fos d'aujourd'hui, c'est plus du tout, du tout, la même chose. Dans les années 60 y'avait... comme je leur ai dit quand je suis monté à Marseille, y'avait quelques indigènes à poil sur la plage... qui vivaient de pêche et de chasse et c'est plus l'cas aujourd'hui, hein. Voilà... je schématise beaucoup et je grossi le trait mais... c'est ça la réalité.

**TG :** Mais c'est... vous dites... finalement ces gens qui prennent la décision que ce soit au niveau de la préfecture, du Port autonome, de la ville de Marseille, est-ce que c'est les mêmes que dans les années 60 - 70 au moment de la construction ?

**RR:** Non, c'est plus les mêmes. Non c'est plus les mêmes. C'est plus les mêmes mais... on parle pas de l'implantation de Fos là. On parle simplement... de c'que... j'vous dis les habitants et la ville qu'a continué à grossir avaient intégré la zone industrielle. Y'avait les anciens qui regrettaient leur Fos d'avant mais... ils sont minoritaires parce que d'abord... l'industrie a amené nos populations extérieures importantes qu'ont pas connu cette période là. Donc y'avait un équilibre qui était là. Les mêmes personnes qui sont arrivées avec l'industrie... qui aujourd'hui petit à petit, j'vous dis là, la zone a... elle a... amené... ça a commencé en 70 donc la zone a 35 ans aujourd'hui, les gens qui sont arrivés ya 35 ans, ils sont tous... ils arrivent tous... très, ils sont très très près d'la retraite. Ou ils y sont déjà. C'est fini. L'industrie leur apporte plus rien. La retraite, c'est pas l'industrie qui la verse, hein. C'est la caisse. Donc c'est fini, ils sont prêt à brûler ce qui les a nourri, ça les gêne pas. Euh... donc y'avait cet équilibre, qui n'y est plus, qui vient d'être cassé parce que depuis 20 ans il s'était plus rien fait. C'qui s'est fait au départ a été plus ou moins accepté, mais le noyau était tellement petit, de ce qui pouvait le rejeter, que bon... bah ça s'est fait. Ensuite bah ça s'est stabilisé. Les gens ont accepté c'qui se faisait autour et puis... d'un coup ça s'éveille et s'éveille d'une drôle de manière. ça s'éveille avec des choses... tonitruantes : des bacs de 65m sur un lieu qui pour eux était une plage. Ça, ça a été le premier coup de tonnerre. Après ils ont rabaissé, ils sont repassé à 43m, euh... et puis derrière arrive l'incinérateur, avec la dioxine, avec... on a repassé par exemple l'émission de télé où on... on voit le maire d'Alberville dans tous... dans ses petits souliers, du village d'à côté et on voit des mamans... à qui on a demandé d'arrêter d'allaiter les enfants parce que dans leur lait, y'avait de la dioxine... ça rassure pas, hein. Ça rassure pas. Voilà.

**TG :** Hmm... Quelles sont vos relations avec la presse dans cette histoire ?

**RR:** La presse est frileuse.

**TG :** Oui ?

**RR:** Parce que là aussi, on est pas forcément... (*rire*) dans c'qu'on peut appeler une liberté totale de la presse, hein. Jean-Claude Gaudin a... à mon avis, une main mise assez

importante sur certains groupes de presse. Notamment *La Provence*. Nous avons fait passer... nous avons acheté une page dans un tas de journaux. on a acheté une page dans *Métro*, on a acheté une page dans... c'est 10 minutes ou 5 minutes ? Je sais plus... un truc comme ça.

**TG** : Oui, 20 minutes...

**RR** : ... *La Marseillaise*... et bien entendu on a contacté *La Provence* pour acheter une page. Cette page qu'est-ce qu'elle disait ? Il y'avait un gamin en train de jouer au ballon sur la plage de Fos, un gamin en train de jouer au ballon sur la plage de la Pointe Rouge et y'avait écrit en gros... enfin, que ces deux enfants avaient pas l'même avenir... Un peu polémique mais enfin pas... C'était pour les vœux... on souhaitait les vœux... et en disant, en demandant aux marseillais de venir nous rejoindre dans ce combat qui était le nôtre. *La Provence* a pas voulu passer la page.

**TG** : Ah oui ?

**RR** : Alors que j'ai souvenir quand même, mais bon... Guérini c'est pas pareil... que Guérini est passé une pleine page aussi en disant : non aux incinérateurs ! Y'a à peu près un an et demi ou deux ans. Donc bon... nous on était moins tranchés... on disait, bon, discutons et regardons c'qu'on peut faire. Donc voilà... nos relations avec la presse... il couvre au minimum syndical. C'est-à-dire que lorsque vous avez des très grosses manifestations, vous avez deux minutes sur *FR3* et... et allez... une petite... un petit vingtième de page dans *La Provence*. Et encore en page locale comme ça ça sort qu'ici, ça embête pas les marseillais. Voilà, la presse elle joue pas le rôle qu'à mon avis elle devrait jouer. Quand vous avez... au-delà d'la presse... *Thalassa* qui vient à Martigues et qui a comme invité d'honneur Eric Brassart, le directeur du Port autonome, ça fout un peu les boules aux associations du coin... qui auraient, qui avaient demandé en plus la parole pour dire... c'était pas forcément le... le meilleur invité à faire, surtout que *Thalassa* à mon avis c'était quand même en prin... dans l'image, une émission qui aurait dû être un peu plus proche... de la nature que de l'industrie quoi.

**TG** : Mais la femme du directeur du Port elle est...

**RR** : Elle est élue à la Région oui.

**TG** : Elle est élue à la Région ? Et la Région elle a joué un rôle ?

**RR** : Non aux incinérateurs aussi. Elle est claire, il y a une délibération... qui a été prise... par la Région. Une délibération qui a été prise par le... par le département.

**TG** : Et quel est son poids ? Est-ce qu'elle pouvait financer... ?

**RR** : Pff... quel poids ? Non... non. Elle financera pas. Elle aurait pu.

**TG** : Elle aurait pu ?

**RR** : Bien sûr... bien sûr. Bien sûr. Non non elle financera pas. Voilà, aujourd'hui, le département a mis en route, parce que c'est de sa compétence, le plan départemental d'élimination des... des déchets. C'est une course contre la montre entre les deux, avec au bout un préfet qui devra prendre une décision.

**TG** : Hmm. Le sous-préfet d'Istres, j'ai vu qu'il avait changé. C'était prévu de longue date ?

**RR**: Non. Le sous-préfet d'Istres n'était là que depuis deux ans. Il a eu un mandat... c'est pas un mandat (*sourire*), il a eu (*rire*) un passage écourté on va dire. Mais pas par rapport à l'incinérateur.

**TG** : C'était pour d'autres raisons...

**RR**: C'était, à mon avis pour d'autres raisons.

**TG** : (*silence*) Hé hé... faudra qu'j'essaie de voir ça. Et... du coup quels sont... enfin comment vous pouvez travailler par exemple avec la préfecture sur ces dossiers ?

**RR**: Enfin, y'a pas à travailler avec la préfecture. J'veux dire... c'est pas de ma compétence. Le, le... la préfecture c'est... on a des discussions. Moi je l'ai déjà prévenu quelle serait ma position le jour où les choses... se préciseraient. Voilà. La préfecture elle... essaie de prôner... l'apaisement, de dire à nouveau que la... la zone de Fos était d'un intérêt national et qu'il fallait faire en sorte effectivement qu'elle continue à se développer etc etc quoi. Vous savez les préfets... et notamment les préfets de région, ils se mouillent pas beaucoup hein. Ils envoient le secrétaire général se mouiller, ils envoient le sous-préfet se mouiller mais... le préfet lui il bouge pas beaucoup.

[*Le téléphone sonne, enregistrement coupé pendant le coup de fil*]

**TG** : Finalement, enfin par rapport à tous les autres dossiers que... que vous traitez en tant que maire de Fos, est-ce que vous voyez une spécificité dans l'cas de l'incinérateur ?

**RR**: ...

**TG** : Enfin, qu'est-ce qui fait... ? Est-ce que c'est un dossier qui pour vous est tout à fait nouveau ou... ça rappelle des vieilles histoires... ?

**RR**: Non, j'vous ai dit, ça fait 20 ans qu'il ne c'était plus rien passé. Donc ça ne rappelle rien du tout, hein. J'suis pas élu depuis depuis 20 ans et je ne suis maire que depuis six mois, donc... (*rire*) Effectivement ça ne rappelle rien du tout. Non non... l'incinérateur... comme le terminal méthanier... nous permet d'aller gratter un petit peu et de se dire... et de dépoussiérer, c'qui était notre vieille idée que le port autonome était souverain chez lui. Bon après... c'est un combat... à la fois personnel, parce que... je suis né à Fos, j'ai vécu... moi j'ai fait partie du vieux noyau... j'ai vécu le premier traumatisme, j'étais pas très vieux, j'avais dix ans... mais je ne veux pas vivre un deuxième traumatisme. Et certainement pas pour les poubelles de Marseille. Les marseillais ils traitent leurs poubelles où ils veulent, chez eux. Pas de problème, si ils veulent faire un incinérateur chez eux, ils le font. S'ils veulent traiter autrement, ils le font. Nous ici on ne fera pas d'incinérateur, ni pour nous, ni pour les autres. Voilà. ça c'est clair.

**TG** : Comment vous en êtes venu à vous intéresser à la politique ?

**RR**: Oh mon pauvre ! Pfff... ça c'est... c'est des... bon j'ai toujours été quelqu'un de très engagé. Moi j'y suis venu tout naturellement par le monde associatif. Je militait déjà depuis très longtemps dans une association d'insertion, pour filer un coup de main d'abord, par mon métier, puisque je suis expert-comptable, et puis après j'en suis devenu le président et



puis... et puis voilà... et puis, et puis un jour, j'ai eu envie de faire entendre aussi... mes idées... et puis... et puis voilà, petit à petit on met le doigt, et puis ça nous plaît et voilà.

**TG** : Vous connaissiez déjà des gens ?

**RR**: Pas du tout. Mon entourage est pas du tout politisé. Il n'y a jamais eu d'élus dans mon entourage. Voilà, ça c'est clair. C'est... ni un héritage, ni... (*rires*)

**TG** : C'est spontané...

**RR**: Voilà... non non non... non non, la preuve encore une fois pour ceux qui pensent que la politique est un monde verrouillé. Ceux qui ont envie de s'intéresser à ça et ceux qui... en tout cas, qui s'en donnent les moyens, euh... peuvent réussir. quand je dis s'en donnent les moyens, c'est y passent du temps. Parce que ceux qui croient que... ils deviendront quelque chose ou quelqu'un... simplement parce que... pour leurs beaux yeux... c'est pas comme ça qu'ça fonctionne. C'est énormément de travail (*sourire*)... et un peu de chance.

**TG** : Un peu de chance aussi ?

**RR**: Ah oui... comme partout ça... même dans le travail ya une part de chance. Ya une part de rencontre, ya une part de... voilà. Et puis ya une grosse part de travail.

**TG** : Et cette... cette chance que vous avez eu... quand est-ce que vous avez eu de la chance ?

**RR**: J'ai eu de la chance peut-être de m'entendre et d'avoir un... un caractère qui s'accordait bien avec... certains élus du secteur. C'est tout. Et ça fait partie aussi d'une part de chance parce que entre deux individus le courant passe ou passe pas. C'est pas forcément... vous avez un... beau avoir à faire à deux bosseurs, si ils s'entendent pas... ils s'entendent pas. Bon... moi j'ai eu la chance très certainement de rencontrer, même s'il était complètement... différent et si on fonctionne pas du tout de la même manière... j'ai eu de la chance de rencontrer quelqu'un avec qui je m'entendait bien... hein, le maire précédant. Voilà... bon, je vous dis après... la chance a des limites, il faut aussi beaucoup de travail et beaucoup de présence. Euh... lundi j'ai du finir à 21h30, mardi pardon... mercredi j'ai fini à... 21h. Qu'est-ce qu'on est là... jeudi ? Et ce soir j'irais voir Hollande au Dôme et je rentrerais, ça sera 23h... voilà. Donc ya une part de chance mais... ha ha... ya une part de présence. On ne peut pas s'y soustraire. Celui qui compte rentrer à la maison à 17h... il lui faudra énormément, énormément de chance pour y arriver. Et en tout cas ça ne durera pas. Parce que même si la chance lui permet à moment d'accéder, si le boulot y est pas derrière, ça retombera très vite. On est des intermittents hein en politique. On est pas des... ni statutaires ni titulaires.

**TG** : Vous avez déjà vu des... enfin, parmi les maires autour de vous des coups durs, des dossiers qui semblent impossibles à gérer et où... ça devient la panique. Comment ça se passe dans ces cas là ?

**RR**: Des dossiers impossibles à gérer ? Ya des dossiers dans lesquels on s'en sort bien et d'autres dans lesquels on s'en sort un peu moins bien mais bon... impossible à gérer... je vois pas ce que vous voulez dire. Tous les dossiers sont gérables.

**TG** : Je veux dire... par exemple des... enfin des... des espèces de pièges ou d'impasses ou...

**RR:** Mais des impasses... vous gagnez, vous perdez... vous perdez, vous perdez... Hein. Si je reprend l'exemple de l'incinérateur, je vous dis j'suis confiant et je pense que... j'irais au bout et je gagnerais, euh... si j'ai perdu, j'ai perdu hein. (*silence*) Vous tombez malade, vous tombez malade hein... c'est... ha ha... vous l'avez pas cherché hein. Voilà... bon, après... non, les maires c'est comme des chefs d'entreprise hein... enfin bon, j'suis à la tête d'une entreprise hein... de rien d'autre. J'ai 800 employés et je gère... je gère, je sais plus... 38 millions d'euros, en dehors des investissements. Voilà. (*silence*) Et après je gère aussi... le... le sentiment et les besoins de 15... de 16 000 habitants. Hein. Parce que ya ça en plus effectivement. Bon, une part de représentation par rapport à une entreprise. Voilà, le week-end j'suis pas trop à la maison. Chef d'entreprise... bon, si il est pas à la maison le week-end c'est qu'il est allé bossé mais c'est pas la même... le même truc, voilà bon... (*grande inspiration*) Non ya pas de dossiers insolubles. Ya des dossiers qu'on arrive à mener à bien, d'autres qu'on arrive à mener à bien. Bon ça...

**TG :** Hmm... ya pas de malédiction en politique.

**RR:** Ya pas de malédiction. Non non... ya pas de malédiction. (*silence*) Ya pas de malédiction. La démocratie est ainsi faite que par contre elle se nourrit beaucoup de l'air du temps. Donc euh... vous pouvez être... bon ou moyennement bon et quand même perdre les élections contre un très mauvais. C'est pas... bah ça fait partie du jeu. ça fait partie du jeu. Le gars a pas voté pour vous parce que le matin où il est parti voter il avait beaucoup plu et qu'il y avait une grosse flaque devant chez lui... voilà. C'est pas parce que... vous avez pas construit la caserne ou que... vous avez construit la caserne qu'il va voter pour vous hein. Bien souvent on nous le dit, on gagne pas sur un bilan hein. Donc... ya une part d'air du temps.

**TG :** Je m'demandais... au niveau de... au niveau d'la mairie, qu'est-ce qu'elle dit l'opposition sur l'incinérateur ?

**RR:** Pff... L'opposition alors chez nous c'est un petit peu particulier puisque... on a perdu les élections en 2001, on a gagné en Conseil d'Etat en 2002, on a regagné les élections en 2002. Donc on a une opposition qui avait travaillé sur GDF qui avait... annoncé haut et fort que GDF était... une bonne chose, c'est peut-être aussi ça... qui a fait qu'ils ont perdu derrière... et qui à mon avis avait travaillé sur l'incinérateur sans trop en parler. Voilà. Aujourd'hui bien sûr... elle se débat contre l'incinérateur. Enfin elle se débat pas du tout. Elle reste un peu dans le... dans le flou en disant vous ils vous mènent en bateau, ils vous font le cinéma mais bon... on les voit pas beaucoup. Ils sont contre, officiellement. Mais leur action... leur action est nulle. Zéro.

**TG :** Est-ce qu'au sein du groupe PS local... ya des gens qui seraient... euh, qui ont un avis mitigé sur le...

**RR:** J pense pas qu'il y ait un seul fosséen... un seul, qui ait un avis mitigé. Ya quelques fosséens qui disent ah... de toute façon c'est déjà fait. ça... ya beaucoup de fatalisme. Mais ya pas un fosséen qui est prêt à accepter, même des gens qui aiment bien Gaudin hein... je pense. Franchement. Le spectre de l'incinérateur fait très peur.

**TG :** D'après vous qu'est-ce qui est le plus intolérable finalement dans cette...

**RR:** C'est c'que je vous ai dit en préambule. C'est c'que je vous ai dit en préambule. C'est que des hommes politiques n'aient pas le courage de leurs actes. C'est tout. Aller faire ailleurs c'est toujours facile. Toujours.

**TG :** Mais... vous les déchets comment vous vous en débarrassez ?

**RR:** Bah nous ça va ailleurs aussi. Mais (*rire*) on est en train de régler le problème puisqu'on est en train de monter notre propre... euh... notre propre... on va dire industrie de sélectif, mais nous c'est 100 000 habitants donc c'est pas... c'est pas un gros truc. Là aussi c'est pas simple pour un élu, faut pas croire. Parce que quelque soit l'endroit où vous allez implanter. Euh... vous allez avoir... euh, les habitants proches qui vont faire du bruit hein. Martigues et Port-de-Bouc ont lancé leur centre d'enfouissement... bon, ça hurle à côté hein. Les gens sont pas très raisonnables non plus parce qu'ils considèrent que lorsqu'ils ont mit dans l'container c'est plus leur problème. (*silence*) C'est pas tout à fait ça. (*silence*) Donc voilà, nous c'est pris en compte on est en train de... c'est parti là. On a visité quelques... quelques dizaines maintenant d'installations donc on partira sur du sélectif au maximum et ensuite un... un centre d'enfouissement avec un traitement immédiat, c'est-à-dire recouvrement et plantation immédiate derrière. ça se fait maintenant beaucoup. D'façon il faut à mon avis déjà un traitement à la source. Au delà du sélectif il faut... consommer de manière différente ça c'est clair, c'est net. 50% d'emballages ça devient inadmissible et intolérable mais là aussi on en revient à... à la source de beaucoup de problèmes internationaux, c'est le monde du pétrole qui gère tout ça et les plastiques... les barquettes et compagnie, font très largement vivre ceux qui aujourd'hui, à mon avis (*inspiration*) tiennent les rennes du... (*sourire*) économique de la planète. donc ça sera difficile. C'est une véritable révolution qu'il faudra faire. Sans sacs plastiques ya plus d'incinérateurs hein. Le combustible il est là hein. Il est dans l'emballage hein. Sans combustible ça brûle pas. Si vous amenez un camion de peaux de bananes à brûler, il va falloir consommer plus de... de gasoil pour le brûler que... donc ça les intéressera plus hein. Donc si jamais on arrive à régler ça, l'incinérateur se règle tout seul. Ya plus d'emballages, ya plus d'incinérateur.

**TG:** Et... Est-ce que les associations elles reprennent un petit peu ce...

**RR:** Oui... les associations se battent... se battent fort. Il y a une association qui s'appelle Défense du golfe de Fos euh... qui se réunit tous les vendredi soir.

**TG :** Hmm... ah oui.

**RR:** Depuis deux ans maintenant. Avec plus ou moins de monde mais... non non, ça bouge. ça bouge... ça bouge bon... mais ya rien qui s'passe donc c'est difficile de mobiliser quand ya rien qui s'passe. C'est long, on est sur des démarches administratives longues.. éloignées.. voilà. Ya des gens qui sont pas au fait. Délégation de service public ils savent pas c'que c'est. (*silence*).

**TG :** Et euh... vous avez... enfin, est-ce que vous avez déjà été victime de malentendus dans cette histoire ? Dans l'incinération, par exemple de gens qui disent : ah le maire a dit ça...

**RR:** Ouais bon ça... ça c'est classique... dans une ville hein, c'est pas... c'est pas du malentendu. C'est... (*rire*) c'est... c'est du parti pris et c'est des... des rumeurs lancées un petit peu... (*silence*) pour... pour faire ombre, mais ça c'est... c'est classique, c'est connu.

Pttt! Ça, ça m'inquiète pas. ça c'est pas inquiétant parce que j'ai... j'ai depuis maintenant six mois et j'en avais déjà avant... de manière encore plus forte depuis qu'je suis maire, des positions qui sont sans ambiguïtés. Vous savez j'ai pas un discours... j'ai pas, j'ai pas du tout la langue de bois. Dans tout c'que je fais. Donc là-dessus... je suis reconnu pour ça. Donc (*sourire*) les ambiguïtés elles sont pas... elles vont pas très loin. Voilà. Non non j'ai... j'ai au moins cette force là... et reconnu pour ça depuis longtemps. Donc euh... j'ai pas... moi j'ai pas...

**TG** : Hmm...

**RR**: Je crains rien de c'côté là.

**TG** : Pour la... pour la ville de Fos c'était... c'était M. Granié qu'a été l'premier à se saisir sur le cas de l'incinération ou c'était son prédécesseur aussi... ?

**RR**: Ça dépend c'que vous appelez se saisir.

**TG** : Enfin oui je sais pas quel est... (**rire**) quel est le terme exact.

**RR**: Le... le le démarrage du projet c'était son prédécesseur, c'est Robert Mazan.

**TG** : Mazin ?

**RR**: Mazan. C'était Granié le Maire. On a perdu les élections, c'est Mazan qui a été réélu. 2002, Conseil d'Etat, on regagne les élections, c'est Granié qui est réélu. Puis... euh, il cède le fauteuil et c'est Raimondi qui devient maire.

**TG** : D'accord. Mazan il est...

**RR**: Il a été maire de mars 2001 à... il a été destitué en... septembre 2002.

**TG** : Il est de quel parti ?

**RR**: D'aucun parti. C'est un ex dissident de chez nous.

**TG** : Ah d'accord.

**RR**: Hé hé... c'est quelqu'un qui s'est fait élire en disant... la droite et la gauche c'est pareil. (silence) Voilà.

**TG** : Et Rossi c'était encore avant ?

**RR**: C'était encore avant.

**TG** : Parce que... enfin, j'essaie de... de voir un petit peu de quand... enfin à quelle date remonte cette histoire de... d'incinérateur

**RR**: ...d'incinérateur ?

**TG** : ...et c'est... c'est pas si évident. Ya des gens qui disent ça fait trente ans que ça dure.

**RR**: Oh non... trente ans...

**TG** : D'autres qui disent non... ça fait depuis 99. C'est assez flou.

**RR:** Non... Bah à chaque fois qu'on a annoncé la fermeture d'Entressen, les marseillais ont essayé de trouver une solution. Donc vous arriverez jamais à dire... bien entendu que certains ont dû penser à l'incinérateur à ce moment là mais, à mon avis... on commence à parler d'incinérateur quand on met en place... les moyens de faire un incinérateur. Les moyens de faire un incinérateur, à mon avis, euh... ça démarre en deux mille... comment il s'appelle ? Assante commence à en parler... D'façon si vous voulez faire la chronologie, elle est simple. Les premiers incinérateurs dont on parle, c'est La Penne sur Huveaune et c'est les Aygalades. On en arrive pas à faire sur La Penne sur Huveaune et aux Aygalades et on commence à parler de Fos. La chronologie elle est là. Elle est nulle part ailleurs. Hein donc voilà... vous avez la solution au bout du truc. Euh... maintenant, allez chercher qui était le maire à Fos quand les marseillais ont commencé à parler d'incinérateurs à Fos, ça sert à rien non plus. Parce que c'est pas parce que les marseillais ont commencé à en parler que le maire de Fos était forcément au courant.

**TG :** Hm hm.

**RR:** Avec cette séparation... de... c'que j'vous expliquais tout à l'heure : le port autonome et le reste de la ville quoi. Le Port autonome a toujours fait ce qu'il voulait sur ce secteur. Hein, c'est un Etat dans l'Etat. C'est sur notre commune mais... c'est pas sous notre juridiction. On est sur une zone industrialo-portuaire. Point. Voilà, donc la chronologie... pour se dire quel est le maire qui était au courant. pttt! pttt! Après c'est pareil hein, c'est comme l'affaire du sang contaminé. Ce qu'aurait pu dire un maire ya 20 ans sur l'incinérateur... heu... le même maire pourrait dire le contraire aujourd'hui parce que aujourd'hui il a la connaissance de c'qu'il n'avait pas par le passé. Voilà. C'est pas pour ça qu'il avait de mauvaises intentions il y a 20 ans. C'est qu'il y a 20 ans il devait être dans l'ignorance. C'est tout. Hein, donc moi je jette la pierre à personne... dans aucun truc. Simplement aujourd'hui, pour le peu que j'ai pu être sensibilisé mais maintenant j'commence à l'être beaucoup, euh... bon il me semble que l'incinérateur est une connerie... qui sert à rien en plus. On transforme en fumée mais bon... on balance tout dans la... on a toujours la même merde hein, avec un peu moins de volume. Voilà. C'est tout. Donc bon... Maintenant il faut traiter nos problèmes d'ordures ménagères et ça c'est une certitude. Quoi qu'il arrive. Quoi qu'il arrive... Voilà !

**TG :** D'accord... bah écoutez, j'vous remercie pour ce premier tour de piste.

## ENTRETIEN AVEC MM. CHRISTIAN CAROZ ET FRANÇOIS-RENAUD SIEBAUER, ADEME PACA, 6 JANVIER 2005

Marseille, salle de réunion de l'Ademe PACA.

Durée : 2h15

### Remarques :

*Premier entretien réalisé, pour explorer le sujet. Malheureusement mon matériel d'enregistrement était si vétuste que sur cet entretien de plus de 2h, il me fallait parfois 1h pour retranscrire 5 minutes d'entretien...*

*RDV pris par mail auprès de Christian Caroz après que Mariane Bloquel m'ait donné leurs contacts et les ait informés de ma venue.*

*Un premier RDV avait été fixé le 4 janvier mais je l'avais complètement oublié. Je me suis platement excusé par mail et lors de notre rencontre le 6. Heureusement, Christian Caroz ne semblait pas m'en vouloir. François-Renaud Siebauer a pris la chose à la rigolade quand j'ai prétexté la proximité des fêtes comme excuse allant de soi.*

*Une belle journée cette après-midi. Moins froid même que d'habitude. Pourtant, j'ai bien eu peur de ne jamais arriver à réaliser cet entretien. Mis plus de temps que voulu à préparer l'entretien. Déjeuner sur le pouce. Sortir le vélo du placard. Prendre la roue dans la salle de bain. Renfourguer le tout dans l'ascenseur de Mathusalem. Remonter le vélo une fois arrivé en bas. Partir dare-dare pour se rendre compte dix minutes plus tard que j'ai oublié ma besace. Re-ascenseur limaceux avec en prime, la maudite recherche de la clef qui voudra bien ouvrir l'une des cinq serrures que le propriétaire a installé pour tenter de faire oublier que la porte est complètement défoncée et même trouée. Coup de vent et re-partir tout énervé. Manquerait plus que je crève en chemin. Arrivée surprenante dix minutes avant le peloton. Sans doute parce que mon plan de Marseille n'est pas à la même échelle que celui de Paris et que les distances y sont du coup plus courtes que sur le papier.*

*Ademe dans quartier chic de Marseille. Petit tour dans le parc pour ne pas arriver trop en avance. Une curieuse architecture au centre : un centre de danse. D'un côté de l'édifice : un groupe de joyeuses jeunes filles en survêtement fait des exercices sur la pelouse et sous les directives d'un bonhomme plutôt enveloppé. De l'autre, cachés derrière l'édifice, sous quelques vieux platanes : les vieux au soleil, à palabrer assis à côté du terrain de pétanque. On dirait deux écrans de TV : un remake de Giono et la Star'ac qui s'entraîne.*

*Ademe au premier. Se partage l'étage avec la BNP. Couloirs de bureaux, étroits, immaculés et sans vie. Porte de l'Ademe fermée à clef. Sonnette. Quelqu'une ouvre la porte mais je n'y étais plus derrière. S'excuser pour la surprise. Sourire de la jeune ingénieur - J'ai rendez-vous avec M. Caroz... - Il arrive ! Locaux plutôt spacieux. Des présentoirs avec brochures de "sensibilisation", un centre de docs avec la presse spécialisée. Quelques gens bavardent*

derrière une porte entrouverte. Il est 14h : mon coup de sonnette a dû sonner le glas de la pause café après le déjeuner.

Arrive M. Caroz. Excuses pour le premier RDV loupé. Pas grave, j'avais de quoi m'occuper. Une poignée de main et le voilà parti chercher son collègue qui arrivera dans cinq minutes. On s'installe dans la salle de réunion de part et d'autre du dispositif central de tables et la salle s'emplit de vide. Un bon creux sépare notre face à face. Vite, remplir l'espace par la parole : quelques mots sur les locaux, une plaisanterie sur la proximité de la BNP et les présentations commencent. Arrive M. Siebauer, la trentaine. Mes deux interlocuteurs ont l'air tout à fait ouverts. A priori très positif pour commencer l'entretien. Je commence par prendre quelques notes, le temps de lancer la discussion, avant de proposer l'enregistrement. Ressens une légère inquiétude, gêne de la part de CC : c'est qu'en plus de son poste à l'Ademe, il est également conseiller municipal de Martigues. Questions sur l'usage de l'enregistrement. Fais de mon mieux pour rassurer, mais sens que mon argumentation n'est pas encore au point.

### Retranscription de l'entretien :

**Christian Caroz** : Est-ce que la finalité c'est d'avoir un peu... un historique de tout ça... un panorama, les acteurs etc... ou c'est d'avoir notre avis sur... (*inaudible* : **FRS** parle en même temps) c'est pas tout à fait la même chose quand même.

**Tobias Girard** : Oui oui. Bah moi dans un premier temps, c'est... c'est d'essayer de comprendre, de comprendre les... les enjeux du... les enjeux de, par exemple, tous ces conflits autour de l'incinérateur, connaître un peu l'historique... euh... savoir c'est qui s'est passé parce que moi je... j'suis pas marseillais donc je... je débarque (*rire*) et je n'sais strictement rien mais, euh... mais au final, c'est qui m'intéresse le plus c'est évidemment, c'est euh... c'est les avis personnels et la façon dont vous pensez que les choses peuvent évoluer, pourquoi...

**CC** : Oui mais pour comprendre il faut déjà avoir un peu le... l'historique et les acteurs...

**TG** : Voilà, c'est ça oui.

**François-Renaud Siebauer** : Les les... les acteurs en jeu et un peu de...

**CC** : Non, parce que là-dessus j'ai cru que c'est plutôt toi (**FRS**) qui connaît le truc.

**FRS** : Ouais... Alors l'historique, on peut... on peut commencer en 1912 mais ça fait p't'être (*rire* CC) un peu... (*rire* **FRS**) ça fait p't'être un peu lointain. Mais nan! Juste pour l'anecdote...

**CC** : Oui, c'est important d'en faire le point sur la question quand même.

**FRS** : Voilà, euh... Marseille donc, là je parle bien de Marseille, pas de la communauté urbaine, puisque y avait pas de (*inaudible* : *sigle?* *Quelque chose qui ressemble à "p-si" à l'oreille*) à l'époque, euh... stock depuis 1912 ses déchets dans une décharge tristement célèbre qu'est la décharge d'Entressen...

**TG** : (*hochement de tête*) : hm hm.

**FRS** : ...que la collectivité a eu le tour de force de faire autoriser en 99 ? (*se tourne vers* CC)

**CC** : oui, parce que jusque là c'était une décharge, euh, illégale.

**FRS** : illégale, hein. Elle était non autorisée, hein.

**CC** : Non c'qu'il faut p't'être préciser c'est qu'Entressen se trouve à...

**FRS** : à 80 km de Marseille...

**CC** : oui, près d'Istres hein, chez nous là-bas.

**FRS** : ... dans la plaine de la Crau.

**CC** : dans la Crau.

**TG** : oui, elle est célèbre.

**CC** : (*parle en même temps*) on est pas du tout sur le territoire de Marseille.

**FRS** : oui, on est complètement en dehors de Marseille et même complètement en dehors de l'habituel territoire de la communauté urbaine.

**TG** : Y avait quoi avant Entressen ? (*prononcé "entre-seine"*)

**FRS** : Entressen! (*prononcé "entre-sein"*) Ben y avait euh... ben pff! je sais pas, avant 1912...

**CC** : (*parle en même temps*)... alors là avant 1912, là j'en sais rien hein (*rire*). Je sais pas comment ça fonctionnait.

**FRS** : oui! Non non, je sais pas.

**CC** : fallait qu'on transporte les...les déchets là-bas par train.

**TG** : Hmm.C 'est euh... c'est vrai que... c'est le... j'avais vu dans... tt!... dans un document que... c'était, euh... la plus grande décharge à ciel ouvert, euh : d'Europe.

**CC** : Oh je pense hein, elle est célèbre dans toute l'Europe. Y'a eu des reportages dessus très... très spécial

**FRS** : Elle est réputée comme étant la plus grande d'Eu... d'Europe.

**CC** : C'est vrai qu'c'est à ciel ouvert oui, mais (*inaudible*)

**FRS** : Pff! J'crois qu'il y en a des... de taille à peu près équivalente en... vers la Croatie ou la... dans de, dans ces zones là, mais...

**TG** : Hm hm.

**FRS** : J'sais qu'j'avais rencontré une fois un bureau d'études... flamant qui, euh... que j'avais rencontré justement à (*incompréhensible*) qu'était en train de réhabiliter une grande décharge qui était à peu près pareil, de 80 ha de... de superficie. Un gros truc truc à ciel ouvert aussi.

**TG** : Entressen (*prononcé correctement ce coup-ci*) elle fait 80? 80 ha?

**FRS** : (*en même temps*) 80 ha.

**TG** : Ah ouais!



**FRS** : le site complet hein. Après la décharge-même ça fait un peu moins mais...

**CC** : On se croirait, quelqu'un lorsqu'y s'balade, quand on rentre dedans là, le site où en plus on y rentre pas... on s'croirait euh, un truc d'Hitchcock, "Les Oiseaux", hein.

**TG** : (*rire*) Ah oui?

**CC** : au milieu de... (*sourire*)

**FRS** : ...d'une nuée de gabians!

**CC** : oui oui, c'est... c'est spectaculaire hein.

**TG** : Ah... faudra que... faudra qu'j'aïlle voir ça oui.

**FRS** : Par contre c'que de... si vous arrivez à y rentrer hein (*rire*)

**TG** : Ah c'est pas évident oui ?

**FRS** : C'est un peu... faut montrer patte blanche... pour visiter Entressen.

**TG** : A qui il faut demander une autorisation ?

**FRS** : A la MPM hein? C'est eux qui sont le gérant.

**TG** : C'est eux qui sont le propriétaire de ?

**FRS** : J'sais pas s'ils sont le propriétaire du terrain, d'ailleurs mais... J'sais pas du tout quel est le statut...

**CC** : (*en même temps*) Pff! C'est marrant, je... j'm'étais toujours... j'en sais rien.

**FRS** : C'qu'est sûr, c'est ...c'est eux qu'exploitent, donc c'est à eux qu'il faut s'adresser.

**CC** : faut savoir... c'est qu'y avait quand même la réglementation des décharges qu'est là depuis quand? Depuis... un certain nombre d'années... et que donc la décharge fonctionnait euh... sans aucune autorisation...

**FRS** : donc avec pollution... par les sacs plastiques, de la plaine de la Crau... pollution de la nappe phréatique etc. Et donc en fait en quatre-vingt dix... neuf, les euh... le préfet... c'était, c'était Proust à l'époque ? [*Jean-Paul Proust, préfet des Bouches-du-Rhône de 1997 à 1999*]

**CC** : J'crois qu'c'était Proust.

**FRS** : le le... quand Proust est arrivé hein, euh... il a donné autorisation, donc avec des prescriptions...

**CC** : Mais c'est une autorisation limitée quoi... pour aller jusqu'à la fermeture en tout cas, c'était ça, c'était une transition temporaire pour...

**FRS** : oui jusqu'à 2002 quand même, hein.

**CC** : Euh... non, l'explication quand même en partie, c'est qu'il faut savoir que... les maires de Marseille n'ont pas été n'importe qui... hein donc le père Gaudin, heu... donc un préfet ne pouvait pas aller contre le Maire de Marseille.

**TG** : Hmm, d'accord.

**CC** : en d'autres termes, il a toujours fermé les yeux.

**TG** : Defferre c'est... il a commencé à être Maire à quelle date ?

**FRS** : Ben... à la Libération. Pendant trente...deux ans ? Puisqu'il est mort avant. C'était son sixième mandat, quand il est mort. C'était le sixième mandat et il est mort au bout de deux ans de son dernier mandat en quatre-vingt... sept ? Dans ces eaux-là ?

**CC** : Oui, je crois qu'il est dans ces eaux là.

**FRS** : Quatre-vingt six / quatre-vingt sept.

**TG** : Ah oui c'est pas... c'est pas lui qu'a eu l'idée de la décharge?

**FRS** : Non non, la décharge était avant.

**CC** : Ah, elle y était déjà, oui !

**FRS** : C'était qui ? C'était pas Barré à l'époque ? 1912, ça doit être Philippe Barré, non ?

**CC** : Ah je sais pas, tiens... (*rire*).. je cherche...

**TG** : Ah ! Je regarderais et j'vous dirais (*rire*).

**FRS** : A priori, j'dirais Philippe Barré, mais...

**TG** : Hein, d'accord...

**CC** : C'est vrai qu'il s'en est décidé c'truc-là, comment ils l'ont...

**FRS** : Ah non... pourquoi ça se serait retrouvé à Entressen ? Oui, historiquement, on devrait...

**CC** : J'pense pas qu'il soit pour (*inaudible*)

**FRS** : Non, ça non. C'est... le début de l'exploitation mais... (*CC clicetic son stylo bic*) Bon sauf que... en 1912, les... déchets n'étaient pas tout à fait d'la même qualité que c'qu'y a maintenant. Beaucoup de matière organique... Donc euh... voilà 99, le préfet autorise. Donc avec obligation de... dépolluer la nappe phréatique, de... d'empêcher les envols de sacs, tout un tas de prescriptions... tt! Euh... donc ça c'est pour euh...

**CC** : Alors, il faut savoir déjà que depuis longtemps, sur le plan local là-bas! [*rem : Istres : c'est chez nous (CC conseiller communal de Martigues) et Entressen c'est là-bas*], les moyens écologistes étaient mobilisés contre la décharge, sur Istres, enfin dans le coin.

**FRS** : oui, Saint-Martin.

**CC** : donc faut pas oublier ça. Y a un groupe, qui s'appelle les Ecolog'Istres, donc qui existe depuis... assez longtemps, qui se bat contre cette décharge...(en aparté avec FRS, *inaudible car parle très bas : quelqu'un qu'ils semblent connaître tous les deux, probablement M. Serge Gues*) a fait des bons scores là-bas sur les listes municipales donc contexte local très virulent contre la décharge.

**FRS** : Et c'est d'ailleurs Ecolog'Istres qui a fait récemment annulé la...

**CC** : L'arrêté...

**FRS** : Non, non ça c'était... oui, Ecolog'Istres a fait casser, par le tribunal administratif, euh... Pff! je sais plus quand, ça doit remonter à juillet dernier, l'arrêté de 99 justement, autorisant l'exploitation d'Entressen.

**TG** : Hm hm.

**FRS** : Arrêté qui a tout de suite été repris, il a été cassé immédiatement, repris par le préfet puisqu'il n'y a pas d'autres solutions que...

**TG** : Le préfet est revenu sur la décision du tribunal administratif ?

**CC** : En général dans ces cas là, quand c'est cassé, c'est pour des vices de forme, des choses comme ça, donc on remet l'arrêté dans les formes et puis voilà...

**FRS** : Donc il a repris la forme... et l'arrêté est ressorti. J crois qu'ça a mis deux ans hein, pas plus (*rire de CC*). Deux jours après, l'arrêté était à nouveau... c'est du réactif.

**TG** : Ah oui, c'est rapide.

**FRS** : Donc alors cette décharge elle devait être... fermée théoriquement en juillet 2002, conformément à la loi de 1992... euh, sauf que... ben en l'absence de toute alternative, au traitement des déchets de la communauté urbaine, le préfet a, euh... a refait un arrêté autorisant l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2006. (*Silence*)

**TG** : Hmm.

**FRS** : Autorisation d'exploitation jusqu'à fin 2006 liée à, euh... à un projet alternatif, au traitement des déchets de la communauté urbaine... C'est l'incinération entre autres, euh... théoriquement, cet... cet arrêté de quatre ans devait permettre à la communauté urbaine de mettre en place ces solutions alternatives. Vraisemblablement qu'on aura pas l'temps, euh... (*rire*) que la communauté urbaine n'aura pas le temps de mettre en place ces solutions alternatives avant la fin d'exploitation, en fin 2006, d'Entressen.

**TG** : D'accord et ce projet de... donc "alternatif", euh... ils ont parlé donc de l'incinération et est-ce qu'il y a eu aussi d'autres... d'autres pistes... au départ auxquelles ils pensaient ?

**FRS** : Alors c'est... c'est (*hésitant*) un peu difficile de parler du projet de... (*sourire*) de MPM, euh... on en saura peut être plus après le 27 janvier...

**CC** : Mais ça date... oui, ça date d'avant MPM parce que déjà Vigouroux avait prévu deux incinérateurs.

**FRS** : oui, le projet d'incinérateur il est vieux

**CC** : oui c'est vieux, ça remonte d'avant l'élection de Gaudin ça, donc, euh... Vigouroux avait prévu deux incinérateurs dans, sur l'agglomération sur la...

**FRS** : à l'époque c'était possible hein.

**TG** : Hmm

**CC** : ...sur Marseille.

**FRS** : ...aux Aygalades et... ?

**CC** : l'autre c'était...

**FRS** : Ah oui oui, c'est Saint Menez.

**TG** : C'est quoi, c'est les quartiers Nord ?

**FRS** : Non... non non, c'est Est et... Nord, hein ? C'est ça ? Saint Menez c'est en direction d'Aubagne et l'autre c'est... en direction du Nord, vers l'autoroute.

**CC** : C'était très avancé ! enfin bon, il aurait pu passer les marchés... il pouvait tout à fait régler ça, j'sais qu'ça a été à deux doigts de se réaliser.

**FRS** : Ouais je sais. Les Aygalades c'était EDF ?

**CC** : oui, je crois, oui oui!

**FRS** : Il me semble qu'il y avait un réseau de chaleur de prévu et ça a été...

**CC** : Alors évidemment les habitants concernés qui habitaient à côté, ça a été une levée de boucliers déjà, à l'intérieur de Marseille, dans le secteur concerné.

**FRS** : donc ça n'a pas passé l'enquête publique.

**TG** : Ah oui, y a eu quand même une enquête publique.

**FRS** : Ah oui... bah oui! Sauf que ça a...

**TG** : Là c'était leurs électeurs aussi ! (*sourire*)

**CC** : Oui, donc ça a commencé comme ça l'incinérateur! C'était Gaudin... euh, Vigouroux!

**FRS** : C'était Vigouroux ?

**CC** : C'était Vigouroux ! Ah oui, c'était Vigouroux. Et après quand Gaudin a repris la Mairie, euh... ben c'est resté un certain temps, plusieurs années à mon avis, on savait plus ce que devenait ce projet, quoi. Plus rien ne se décidait.

**FRS** : Ah mais de toute façon... depuis que Gaudin est là, il ne s'est plus rien passé sur les déchets...

**CC** : (*voix off*) non.

**FRS** : (*poursuivant*) ... ni en bien, ni en mal, et c'était...

**CC** : (*en même temps*) ... (*hormis*) qu'on ne construirait pas les incinérateurs à Marseille.

**FRS** : De toute façon la réglementation a évolué aussi par rapport aux incinérateurs et, euh, mainten... à l'heure actuelle, on n'aurait plus construit les incinérateurs là où ils étaient prévus initialement à Saint Menez et aux Aygalades parce qu'il faut qu'y ait un périmètre sans habitations de... alors, j'ai plus les chiffres en tête, mais, ça il faut aller voir dans la réglementation mais... actuellement... cette souplesse ne serait plus possible.

**TG** : Ah oui, donc... ils ont loupé... l'opportunité...

**FRS** : Oui! Oui oui... oui parce que... bah j'pense qu'en plus le projet avait été mal, euh... mal présenté, en plus y avait... pas d'autres projets que l'incinération. C'était du 100% incinération.

**TG** : D'accord.

**FRS** : ... ce qui... effectivement n'était pas acceptable...

**TG** : Mais la population...

**FRS** : (*poursuivant*) ... par la population proche

**TG** : Ah oui, même à l'époque, déjà ça... ça plaisait pas ?

**FRS** : Bah, les solutions tout, euh... tout quelque chose... j'pense que... même si y a eu des, des périodes où on a fait : tout-décharge, après tout-incinération, j'pense qu' y avait quand même un certain nombre de gens qui savaient déjà... à l'époque que c'était pas... l'truc idéal, de prendre qu'une solution.

**TG** : Hm hm, d'accord... Donc au départ y avait... y avait deux incinérateurs ?

**FRS** : Oui.

**TG** : Et, euh... après, j'ai... j'ai entendu qu'y a... à un moment, y avait en projet trois... trois incinérateurs.

**FRS** : Alors a... alors après dans l'historique, il y a eu l'épisode SMIDEP qu'est quand même important. (*silence*)

**TG** : SMIDEP ?

**FRS** : Ouais, SMIDEP... qu'était un syndicat mixte départemental. Euh... donc, créé à l'initiative de la... du Conseil Général, euh... qui regroupait : le Conseil Général et l'ensemble de... des EPCI... du département... qu'avait vocation, dans un premier temps, à mener des études... sur, euh... sur le département pour savoir quels équipements étaient nécessaires, les localiser, etc. Et ensuite, il devait se convertir... c'était prévu dans les statuts au départ... se convertir en syndicat, euh... de réalisation.

**TG** : D'accord. Et est-ce que vous à l'Ademe, vous y aviez... vous y étiez lié plus ou moins, euh... vous aviez des contacts avec ce syndicat ?

**FRS** : Euh... oui ben moi j'suis arrivé... à mon poste quand il était en train d'agoniser... (*rires*)

**CC** : Non mais on a été quand même, en général, associés avant à c'qui s'faisait et il y a des commissions...

**FRS** : Oui on a été impliqué, on participait aux...

**CC** : ... mais on avait que des... on donnait notre avis et puis évidemment on n'en tenait pas compte, j'veux dire... on n'avait aucun pouvoir de décision, là par contre...

**FRS** : souvent l'Ademe, voilà... c'est pas dans notre rôle de... (*silence*). Nous on donne un avis, après...

**TG** : Hm hm, d'accord.

**FRS** : (*poursuivant*)... les gens font c'qu'ils veulent, hein... Et donc ce syndicat, donc... a existé, euh... a mené un certain nombre d'études, avec plus ou moins de succès d'ailleurs, hein, ça, c'est resté toujours assez obscur, hein...

**CC** : Ouais.

**FRS** : Bon, ils ont un peu manqué de, de transparence aussi à c'niveau-là, et quand il s'est agit de passer donc à la deuxième étape : syndicat de réalisation...

**CC** : Ben ils avaient quand même un site, ils avaient découpé le département en cinq zones...

**FRS** : Pff... non mais ça c'était avant ? C'était pour l'élaboration du plan par la DDE ? C'était en 94, hein...

**CC** : (*en même temps*) Ah oui, non... c'était avant.

**FRS** : c'était...

**CC** : ...pour le plan.

**FRS** : ...avec les cinq zones là... c'était... Bon! Euh... Bon, ils ont fait des choses, bon et à un moment... il s'agit de passer au syndicat de réalisation et, euh... le passage au syndicat de réalisation, euh... devait... advenir après... que la communauté urbaine... a été créée.

**CC** : Oui... c'était les dernières municipales.

**FRS** : Voilà, oui et après les dernières municipales donc, y avait plus de discours à... à avoir pour... pour gagner des voix quoi. (*marque un arrêt*) Donc... la Communauté Urbaine a été créée, elle portait les compétences de collecte et de traitement... et a dit au SMIDEP,

**CC** : oui mais j'vais p't être rajouter une histoire parce qu'en même temps il s'est passé, euh... un changement de majorité sur Aix hein, préciser d'autres facteurs... et qu'c'est passé à droite aussi,

**FRS** : Re-passé à droite...

**CC** : Oui, re-passé à droite.

**FRS** : (*sourire*)... a corrigé son erreur (*ironique*)

**CC** : Non, si bien que le rapport, non mais

**FRS** : (*en même temps*) oui, non mais y a...

**CC** : non mais c'est important...

**FRS** : oui oui!

**CC** : ... parce qu'ça veut dire que le rapport des forces départementales... on a un conseil général de gauche et puis on avait les deux grandes villes, Marseille et Aix, qu'étaient de droite.

**TG** : hmm... ah oui d'accord.

**FRS** : et donc euh... Marseille 800 000 habitants, Aix... bah! Communauté d'agglo du Pays d'Aix : 330 000 habitants et communauté urbaine... de Marseille : à peu près, à la louche, un million d'habitants. Donc y avait un million trois cent mille sur un million huit qu'étaient... à droite...

**TG** : Hmm

**FRS** : (*faiblement*) donc euh... (*inspiration, reprenant de la voix*) Donc euh...

**TG** : Et la,

**FRS** : Forte...

**TG** : (*le coupant*) la présidence du syndicat c'était euh...

**FRS** : C'était Jean-Noël Guérini, président du... Conseil Général.

**TG** : D'accord.

**FRS** : Donc à c'moment là, euh... ben... fort de, de ce poids de... de droite... sur le... sur le territoire des Bouches du Rhône, Gaudin a dit à Guérini "non non! Mais... vous arrêtez. Nous on vient d'prendre les compétences. Ça a été lourd à mettre en place. C'est notre bébé donc, on se débrouille : on a pas besoin de vous" Donc, euh...

**CC** : (*en voix off*) Et Aix a pas voulu. Enfin. Les deux se sont retirés littéralement.

**FRS** : Et Aix a... et Aix a suivi le mouvement. C'est, c'était quand même... Marseille était moteur, hein...

**CC** : C'est Marseille qu'était moteur, m'enfin à Aix...

**FRS** : ... j'crois que j'vois ça, bon... hors toutes autres considérations et, bon... elle était vraiment suiveur sur le, sur le, sur l'incinérateur.

**TG** : Ah oui, elle était déjà Maire à l'époque ?

**CC** : Elle venait d'être élue. C'était suite aux élections.

**FRS** : Joissains venait d'être élue, et Pichou (*Jean-François Picheral*) était rentré chez lui (*rires*) et euh... Aix avait enfin retrouvé une... Mairie de droite, ce qui est quand même plus traditionnel à Aix, hein. L'épisode...

**CC** : (*voix off*) Oui, quand même.

**FRS** : ...PS à Aix était... parce que la droite est... avait été, avait manqué de cohésion aux élections précédentes, hein.

**CC** : C'est sûr.

**FRS** : Picheral il a été élu par un ... sur une erreur tactique de la droite. Fondamentalement c'est quand même la droite qui... qui dirige Aix depuis...

**TG** : Hmm...

**FRS** : donc euh... (*hausse de volume et plus rapide*) Donc voilà, ce syndicat est mort de sa belle mort, tué dans l'œuf par... bah! les deux principaux adhérents qui... qui en sont... qui en sont partis quoi (*ton bas et ralenti*).

**TG** : Hmm, d'accord.

**FRS** : Euh... donc à partir de ce moment là, on est rentré dans une guerre ouverte, entre... Guérini et Gaudin... à propos de la question des déchets, hein, et cette guerre jusqu'alors larvée (*deux mots qui ne sont pas passés dans l'enregistrement*)

**TG** : Guérini il était de quelle couleur ?

**CC** : Il est socialiste.

**FRS** : (*en même temps*) Il est guériniste... (*rires*)

**TG** : (*souriant*) Ah il est guériniste ?

**CC** : Oui (*sérieux*) mais avant il est socialiste.

**FRS** : Attends!

**CC** : Après... c'est le problème du PS

**FRS** : du PS dans les Bouches-du-Rhône

**CC** : Après, on peut se disputer... comme ancien socialiste...

**FRS** : Ah ouais, là t'as eu, y a, y a les Bernardinistes, y a les Guérinistes, ya les Pesetistes... bon (*rire TG*) y a autant de, de mouvements, qu'ils soient socialistes... et qu'il y a même... chez les socialistes des Bouches-du-Rhône, qu'il y a de leaders, euh... Donc non mais il est... il est affilié PS hein.

**TG** : Hmm, d'accord.

**FRS** : (*très bas, on ne l'entend plus*) ...de l'UMP, Gaudin, qu'on ne présente plus : Maire de Marseille, président de la Communauté Urbaine... ancien ministre... vice-président de l'UMP, vice-président du Sénat... et, c'est tout, hein...

**TG** : Oui il a un... un bon bagage!

**FRS** : (*en même temps*) Il a du poids! Il a du poids le garçon, hein (*rires, puis grande inspiration avant de reprendre*) Donc euh... donc voilà! Voilà euh... après le... après le... l'explosion du SMIDEP, donc on a été.

**CC** : Il est sénateur aussi Guérini !

**FRS** : Eh oui ! Ils sont sur les...

**CC** : Hein-hein

**FRS** : sur les bancs du Sénat ensemble hein,

**CC** : Hein-hein



**FRS** : ...Jean-Noël et... l'autre. Donc voilà, ils se sont ouvertement déclarés la guerre sur les déchets après le, après l'explosion du SMIDEP... depuis chacun campant sur des positions... extrémistes, euh... donc Gaudin disant "je vais faire de l'incinération et si les gens veulent pas de l'incinération c'est, personne ne pourra m'en empêcher, y a aucune loi qui interdit... (*sourire*) l'incinération" et Guérini disant "non à l'incinération, principe de précaution"...

**CC** : Oui attend, alors ceci étant, Guérini il a pas toujours été opposé à l'incinération, hein.

**FRS** : Non.

**CC** : Après il faut voir comment et...

**FRS** : (*en même temps*) Non, alors...

**CC** : ...où, c'qu'a été fait par les Verts et les associations qui ont petit à petit...

**FRS** : (*en même temps*) Parce que même à l'époque du SMIDEP...

**CC** : ...converti, euh... presque tout le monde pour faire refuser l'incinération.

**FRS** : Voilà ! À l'époque du SMIDEP effectivement, le Conseil Général, avait prévu qu'il y ait donc, les trois incinérateurs sur les Bouches-du-Rhône.

**TG** : D'accord.

**FRS** : Il faut dire que, y a eu un fort lobbying, effectivement, de certains mouvements politiques, euh... et aussi, euh... la découverte et la mise au grand jour de techniques alternatives.

**CC** : Ah oui!

**FRS** : Euh, c'est toujours pareil! Dire non à l'incinération c'est bien beau! Mais qu'est-ce qu'on... qu'est-ce qu'on oppose ? Qu'est-ce qu'on met en face, hein ?

**TG** : Hmm hmm.

**FRS** : Donc, euh, et... à l'époque du SMIDEP, les systèmes de tri-compostage on n'connaisait pas trop. Les seules expériences qu'on connaissait c'était des expériences qu'avaient vraiment été... négatives en France, parce que, ben les process étaient mal maîtrisés, on avait fait des erreurs au niveau transcription et donc on est arrivé à des... des usines qui fonctionnaient mal avec du compost dont on ne peut rien faire. Donc, euh... quand même pendant tout c'temps là, (*CC approuve*) il a fallu découvrir aussi et redécouvrir que, y avait des systèmes autres, qui évitaient de prendre des risques, notamment, euh, par rapport aux dioxines, furanes et autres dont la degean, dan-ge-ro-si-té n'est pas prouvé, mais l'inverse non plus.

**TG** : Hmm hmm.

**FRS** : Donc, euh... (*rire*) Au moins, si y en a pas on règle le problème, hein... Euh... et... d'ailleurs, c'que disait Antoine Rouzaud, donc euh, l'élus au Plan du Conseil Général, mardi (4 janvier) à Fos, c'est quelqu'un qui disait "oui mais... sur la zone de Fos où va être implanté l'incinérateur, euh... y a SOLLAC, un métallurgiste, qui produit à peu près l'équivalent de vingt incinérateurs... en dioxines". (*silence*)

**TG** : Hmm... Et com, comment a réagi la salle... sur cette remarque ?

**FRS** : Bah, tout le monde... content. D'façon... là c'était... voilà : dès qu'on disait non à l'incinérateur tout le monde applaudissait, hein, qu'ce soit directement ou indirectement. Là on avait un public qu'était un peu monomaniac.

**TG** : Et les... les gens de... les gens qui travaillent, euh... à SOLLAC, ils habitent où ? Ils habitent à Fos ?

**FRS** : Ah bah, ils habitent dans la zone.

**CC** : Fos, Martigues...

**FRS** : Dans la zone de l'étang de Berre hein.

**TG** : Hmm.

**FRS** : Non mais, ils ont tous été, c'que j'disais, c'est peut être un peu simpliste... (*début de phrase trop faible pour passer à l'enregistrement*)... en disant : "SOLLAC fabrique du métal! ... ils produisent de la dioxine, d'accord... est-ce qu'on connaît un autre process pour produire du métal ? (*silence*)

**TG** : Hm hmm.

**FRS** : Non! Donc on a pas l'choix. Si on veut produire du mo, du métal, on est obligé d'avoir ce process, donc de mettre de la dioxine. Là alors... Par contre, sur le traitement des déchets... jusqu'à une certaine époque on pensait que sur les... gros départements, les grosses collectivités on pouvait pas faire autrement qu'avec l'incinération ; maintenant on a vu, que, on pouvait faire autrement. Donc, ben faisons autrement !

**TG** : Hm hmm... Donc ça c'était le... c'était le... leur crédo...

**CC** : Alors ! Il ... paraît quand même que SOLLAC a divisé par deux ses émissions de dioxines. Il a très bien investit après.

**FRS** : Voilà ! SOLLAC, en plus, fait des efforts pour... nettement diminuer ses émissions... Y a un gros dossier d'ailleurs qui traitait... (*Inaudible, trop bas*)

**CC** : Alors si on revient sur l'aspect historique, c'est au, c'est après les municipales toujours au moment où... euh... (*très bas, s'est peut être tourné vers FRS*) ils sont sortis du SMIDEP en (?) le syndicat a été remis en cause... (*revient au ton fort et rapide du début*) qu'on a commencé à parler d'un projet d'incinérateur, euh... sur Fos. Y avait un peu (?) aussi à un moment donné qu'a été monté.

**FRS** : Non mais c'était un lit fluidisé... circulant, c'est pas...

**CC** : Et puis après c'est venu, c'est là qu'ça a commencé petit à petit... à sortir.

**TG** : Vous savez qui a eu... qui a proposé... cette idée... à Fos ?

**CC** : Euh...

**FRS** : Les deux incinérateurs ? Enfin...

**TG** : De changer de site.

**CC** : Moi je parlerais... ben de toute façon, il fallait trouver un site, il n'y en avait pas 50. Euh... le Port Autonome était preneur. (*devient très bas, je ne suis pas sûr de la transcription*) De toute façon, euh, [*passage quasiment inaudible, s'adresse à FRS je crois*] d'avoir rencontré Brassart, le directeur du Port, avec [?] pour autre chose, lui il était consultant... (*revient normal*) lui [Eric Brassart] il cherchait à avoir l'incinérateur, c'était clair et net, hein.

**FRS** : Déjà du temps d' [?]

**CC** : Oui.

**FRS** : Ah oui ?!

**CC** : Ah je sais qu'à l'époque, bon y avait encore rien de, d'unique mais là il m'avait dit à la réunion, hein, lui il voulait développer sur la zone de Fos, implanter des entreprises, et donc ben il était preneur de l'incinérateur, hein, donc il était [?]

**TG** : Hmm. (*silence*) Ca lui apporte... ça lui apporte quoi ? Lui il est propriétaire du terrain ? Il devait...

**FRS** : Bah lui il loue... c'est des bails emphytéotiques.

**CC** : Ah oui, non mais tous, toute la zone de Fos là-bas c'est des entreprises... zone industrielle, hein! donc il faut qu'il développe la zone là, qu'il trouve des entreprises dedans

**FRS** : C'est bail emphytéotique ou bail à construction donc, euh...

**TG** : Y a pas des entreprises qui sont propriétaires de leur terrain ?

**FRS** : Ben sur... sur le territoire du PAM non... J'crois pas hein ? Est-ce que le PAM... vend des terrains ?

**CC** : J'suis pas sûr qu'il les vende pas. C'est pas évident, hein.

**FRS** : Non, j'crois pas... Non ?

**CC** : J'suis pas sûr moi.

**TG** : (*ils n'entendent pas*) Mais, les sidérurgies...

**FRS** : J'crois qu'ça appartient au PAM hein les terrains?

**TG** : Hmm.

**FRS** : Ben!... Mais le PAM a la possibilité de vendre, hein, puisque au départ... donc Marseille, oui, la Communauté Urbaine... n'ayant, a priori, pas d'endroit (*bas*) où caller son incinérateur, (*normal*) s'est dit : on va le mettre à Fos, (*bas*) donc... vu que en plus, le... territoire du PAM, il est preneur, donc tout le monde y trouvait son intérêt (*normal*) Et, euh, le PAM devait vendre... un terrain... donc, euh, sur le... la commune de Fos... euh, à MPM.

**TG** : Hm hmm.

**FRS** : Euh... Sauf que M... Euh... Alors j'sais plus si c'est la commune de Fos ou si c'est le SAN. Non c'est la commune de Fos qui a dit, je vais user de mon droit de préemption... et acheter

le terrain, comme ça...tt! MPM... y, ils pourront pas m'faire leur incinérateur, en tout cas sur ce terrain-là. Euh, et le PAM a refusé, de vendre son terrain à Fos... et du coup prend, euh, reste propriétaire du terrain mais fait un bail à construction de... 70 ou 80 (*un mot inaudible, la suite est très basse aussi*) j'sais plus, hein... à MPM qui va pouvoir construire son incinérateur...

**TG** : Ah d'accord donc le...

**FRS** : Donc y avait eu une époque où ça a été... ça a été plein de rebondissements... à savoir qui allait, qui serait le propriétaire ? comment...

**TG** : C'était y a pas très longtemps ça ?

**FRS** : Oh y a...

**CC** : Oh!

**FRS** : Une année ? Un an et demi ? ... Hé! Hé! J'sais plus... J'dirais un an, un an et demi... Ah, donc euh... ils sont arrivés à trouver la solution comme ça.

**CC** : Bon, en fait, j'voulais quand même dire que les bagarres ont commencé sur Marseille avant que chez nous... ils (*un mot inaudible*) dessus. Hein, c'est d'abord les Verts au niveau des conseils municipaux et surtout Christian Reynaud qui était constamment... qui s'est beaucoup, beaucoup mobilisé là-dessus, qui est délégué à... à MPM je crois (*suite inaudible*)

**FRS** : Il est élu aux deux ?

**CC** : Oui, il est élu aux deux...

**FRS** : Ha!... oui au groupe Verts.

**CC** : Donc c'est lui, en tant qu'élu, qui a mené toute la bagarre. Je sais qu'il m'avait expliqué qu'il avait même (*inaudible*) avant les élections ou alors c'était... J'sais qu'il avait réussi à prendre les communes de (*inaudible*)... Mais à l'époque... Parce que les communistes ils étaient pas clair, hein, les communistes à un moment ils étaient pour l'incinération, euh... donc j'sais qu'il avait convaincu Guy Hermier, mais pas les communistes, donc euh... Donc c'est quand même... j'dirais, je pense que Christian Reynaud, en tant qu'élu, c'est lui qui a fait le principal boulot auprès des autres élus socialistes.

**TG** : Hm hmm.

**CC** : Mais après à l'extérieur, y a plein d'associations... sur Marseille, hein. Alors moi j'ai même pas en tête leurs noms, y a (?), y a Victor-Hugo Espinosa...

**FRS** : Tu sais que maintenant il travaille pour le Conseil Général. Donc du coup, il est sorti de... de (?)

**TG** : Victor-Hugo Spinoza?

**CC** : Oui!

**FRS** : Espinosa, non non c'est pas Spinoza!

**TG** : Je m'disais que ça faisait beaucoup pour un seul homme (*rire*)

**FRS** : Victor-Hugo son prénom...

**TG** : Hein... d'accord.

**FRS** : Ah c'est un... personnage... CONNU, sur le secteur.

**CC** : Ah oui... Donc y a de multiples, enfin moi j'ai...

**FRS** : Non mais le collectif, c'est Recyclons 13, quoi, après y a tout un tas de...

**CC** : Oui oui...

**FRS** : d'assos qui gravitent dedans. Bah, l'assos de, comment il s'appelle ? Gonella, là. Fare Sud.

**TG** : Ah oui, j'avais commencé à regarder un petit peu le tissu associatif et j'étais complètement perdu.

**FRS** : Oh oui

**TG** : ... parce que...

**CC** : Oh y a plein de trucs.

**TG** : C'est vraiment... indépétrable

**FRS** : Bah c'est les... c'est Fare Sud qui a fait... qui a été... qui a saisi le Tribunal Administratif, pour casser le Plan... l'ancien Plan départemental.

**TG** : Euh... le Plan départemental de...

**FRS** : d'élimination des déchets

**TG** : Ah d'accord.

**CC** : (*inaudible*)

**FRS** : Ah oui parce que y a ça aussi ! On a pas raconté le... (*CC parle en même temps*) le oui... le... hé hé! ... Oui parce que y a beaucoup de choses sur les Bouches-du-Rhône ! (*rires*) Donc le plan départemental des Bouches-du-Rhône a été élaboré par la DDE des Bouches-du-Rhône, (*une remarque inaudible*), par l'État, euh... il est sorti en quatre-vingts... moi j'dirais en quatre-vingts seize... p't être quatre-vingt treize, non j'dirais quatre-vingts seize, peut être, à vue de nez (*rire*). Euh... c'était un départe, un Plan! qui, euh... qu'était un peu light... c'était un peu trop timide, hein, on peut l'dire maintenant qu'il existe plus (*rires*). Euh... à savoir que... tout avait été... vaguement dimensionné en prenant des ratio nationaux. On n'avait pas du tout, une finesse... des chiffres... une finesse locale. Euh... les... les installations prévues, avaient été prévues de façon tout à fait théorique, elles n'étaient pas positionnées [pratiquement] sur le territoire.

**TG** : Ah oui.

**FRS** : Bon, donc bon, c'était vraiment un truc... un truc assez creux, et..., forte (*rire*), forte de tout ça, l'association Fare Sud, donc militante écolo depuis for longtemps, a saisi le Tribunal Administratif en ? Deux mille, deux mille deux... on est en deux mille cinq, c'était en deux

mille deux et le Plan a été cassé... un an plus tard, en deux mille trois, voilà en deux mille trois. Donc euh... oui c'est ça, le Plan a été cassé en deux mille trois, donc le temps qu'ça soit saisi, qu'il y ait une enquête...

**TG** : Hmm. Qu'est-ce que est reproché ? Ils reprochaient toutes les incohérences ?

**FRS** : Voilà c'est ça, manque de précision dans les chiffres... Euh... Donc ça a été cassé, et, à ce moment là... les départements... depuis le début les départements pouvaient prendre en charge l'élaboration et le suivi du Plan... d'élimination des déchets. Donc, compte tenu de l'épisode SMIDEP, de la guerre Gaudin-Guérini... Guérini a souhaité ce nouveau Plan pour demander au Préfet de récupérer la compétence d'élaboration et de suivi du Plan, avant même d'attendre le transfert automatique lié à la loi de décentralisation.

**TG** : Hmm.

**FRS** : Donc en... j'crois qu'ça devait être en septembre... en septembre de l'année dernière... le département a officiellement pris la compétence d'élaboration et de suivi du Plan et s'est engagé dans la démarche qui mène aujourd'hui à... au débat public.

**TG** : Hm hmm, d'accord... Ah oui.

**FRS** : C'était un épisode important.

**TG** : (*sourire*) en effet. Et du, du coup, qui est-ce qui finance... qui-est-ce qui financerait par exemple le projet d'incinérateur ?

**FRS** : MPM... (*inaudible*)

**CC** : Oui, mais c'est même pas lui parce que c'est (*inaudible, Assante?*) quand même qui...

**FRS** : C'est la DSP ?

**CC** : Oui.

**FRS** : De toute façon c'est, c'est le privé qui investit, hein... et après... comme dans toutes les (*SP ?*) c'est la collectivité qui paie sans trop savoir ce qu'elle paie, hein. Ça s'est passé sur l'eau, c'est c'qui s'passe sur les déchets.

**TG** : Hm hmm, d'accord.

**FRS** : Donc là pour l'instant le... le bah le... dans l'appel de... dans l'appel à projet qu'à lancé MPM, euh... il était prévu entre 170 et 230 millions d'euros pour la (*inaudible*) de l'incinérateur.

**TG** : Hmm, c'est un... enfin, y a d'autres incinérateurs dans la région, euh... dans les BDR ?

**FRS** : Dans les Bouches-du-Rhône non.

**CC et FRS** : (*ensemble*) Y'en avait un, y'en a plus, il est fermé. Y'en avait un à Arles.

**FRS** : Y'a... heureusement qu'il est fermé, c'était un vieux grille-pain mal réglé. Là pour le coup il devait rejeter un certain nombre de...

**CC** : Si y'en avait un près de Chateaurenard aussi.

**FRS** : Oui. Mais bon ça fait longtemps qu'il n'est plus.

**TG** : Et y'a, y'a d'autres projets sinon, euh... dans la région de... d'incinérateurs aussi ? En dehors de Fos ?

**FRS** : En projet non.

**CC** : J pense pas non. Bon y en a un aussi qui existe, depuis un certain temps vers Toulon.

**FRS** : oui, y en a trois sur la région.

**CC** : Y'a Toulon, y'a Nice,

**FRS** : et y'a Vedaine.

**CC** : Et puis y'a... l'enclave étrangère en PACA... Monaco.

**FRS** : Ah oui c'est vrai. C'est vrai qu'y'a Monaco... Oui, disons, sur le territoire na-tio-nal (rire), y'a Vedaine dans l'Vaucluse, Sitomal, donc Toulon et... et Nice.

**TG** : Hmm. Ah oui donc y'en a pas tant qu'ça en fait.

**FRS** : Non.

**TG** : Mais y'avait pas des projets de... d'incinérateurs autour de la Camargue aussi ?

**FRS** : De l'autre côté.

**TG** : De l'autre côté ?

**FRS** : De l'autre côté du Rhône, dans le Gard, à Nîmes.

**TG** : Ah oui. Donc là... ça passe, euh... ça passe dans... pour l'autre... délégation de l'Ademe ?

**FRS** : C'est, c'est... oui.

**CC** : Mais au niveau de nos [propres] politiques, les Verts ont eu un poids fondamental dans la région parce que c'est, c'est quand même eux qui ont amené... les autres partis de gauche à se rallier en commission parce que ils étaient pas du tout, au départ, très unifiés. Dans la presse ils communiquaient pas trop. Euh...[début de phrase inaudible, voix trop faible] ...l'incinération en général.

**FRS** : Bah, familialement en plus c'était quelqu'un (rire) quelqu'un qu'a eu des grands [mot inaudible : oncle?]. C'était pas son frère qu'était...

**CC** : Je sais pas.

**FRS** : J'sais plus si c'était chez Suez ou chez Vivendi...

**CC** : (en voix off) Ah bon ?

**FRS** : mais y'a un des deux grands groupes où y'a le... le frère Guérini, qu'a un poste... import-(important), enfin bon (sourire).

**CC** : Non, non, j'dirais...

**FRS** : Faut pas l'dire, hein (rire)

**CC** : C'est, c'est vrai c'est eux - (*la voix devient tout d'un coup beaucoup plus basse*) sinon (*quelques mots ou syllabes indiscernables*) est relié à la Société Générale - (*reprenant sa voix normale*) là-dessus, qui ont réussi petit à petit effectivement à... à convaincre les élus de gauche. Et puis bon, ils allaient s'mettre à dos toute la population et l'électorat s'ils défendaient pas la même position, hein, et comme il se trouvait qu'y avait du travail fait déjà au Conseil Régional précédant, donc ils ont assez rapidement obtenu qu'au niveau de la Région, la Région ne finance aucun incinérateur, pour qu'y ait donc un blocage complet des financements requis. Donc ça c'est répercuté après sur toute la région par le biais du Conseil Régional.

**TG** : Ok, et donc la Région a fait pression... du coup, sur le Conseil Général ?

**CC** : Pff! C'est pas la Région qu'a fait peur au Conseil Général. Non non, c'est qu'ça a été parallèle. Non... et puis c'qui a fait basculer c'est quand même après... parce qu'au départ c'est quand Marseille voulait faire l'incinérateur chez lui, et puis y'avait effectivement les premiers projets de plan où y'avait des incinérateurs. Ou ça, ou le... j'dirais le Conseil Général, c'qui l'a fait vraiment basculer c'est qu'après le projet sur Fos, ça a été la levée de bouclier sur Fos. A ce moment là, effectivement, tout le milieu associatif sur le secteur de Martigues, de Fos etc. s'est vraiment mobilisé parce que... c'est pas, bon y'avait les Verts là aussi mais c'était pas tout à fait les mêmes associations, hein, y'avait d'autres associations locales qui ont pris le relais et les Maires ont vite compris qu'ils avaient intérêt à suivre le mouvement parce que ils allaient se mettre à dos toute la population. Hein, le Maire de Fos a été le premier envoyé, le Maire de Martigues, le mien, le dernier. Hein, parce que nous on avait pas pris de motion au conseil municipal à l'époque [contre] l'incinérateur. Il a refusé de la mettre à l'intérieur, hein. Il s'est fait tapé sur les doigts par le député communiste quelques mois plus tard, par Michel Vaxès.

**FRS** : Ah?

**CC** : Ah oui oui oui, il a été pratiquement assommé par Michel Vaxès de faire le (?) quand (?) sont contre, il était pas contre lui-même. Donc après quand ça a pris de l'ampleur, il y a eu une réunion publique etc. Y'en a eu une à Fos à laquelle il... Michel Vaxès hein, moi j'étais à cette réunion (*plusieurs phrases incompréhensibles*) donc avec un peuple fou etc... Vaxès (?) qu'il [le Maire de Martigues] était contre et quelqu'un [qui n'aimait] pas Martigues. (...) pour rappeler les piliers du Maire qui refusaient (*sourire*) de soumettre le vote et puis quinze jours après y'avait un conseil municipal à Martigues où le Maire proposait une motion en entrant... (*sourire*)

**TG** : Hmm... mais c'est

**CC** : Voilà, donc je dirais que tous les Maires là-bas ont suivi le mouvement parce que, non pas parce qu'ils étaient contre l'incinération mais parce que y'avait effectivement des tas de mobilisations des milieux associatifs...

**FRS** : Ils ne pouvaient pas ne pas...

**CC** : ... et que ils avaient pas le choix, c'était se mettre à dos toute la population. Bon, c'est vrai qu'honnêtement, c'est facile d'effrayer les gens avec la dioxine etc. On a parlé de Chambéry, de ce qu'il c'était passé ailleurs, et il y a eu des réunions, très bien organisées par



les associations, les Verts... Quand on sortait de là, on avait pas envie d'avoir l'incinérateur, hein (*rire*) Ils passaient un film à la télévision, un reportage qu'avait été fait, je crois, sur Chambéry. C'était difficile après ça de défendre l'incinération. (...) Donc tout le monde, même la droite, tout le monde est contre maintenant, ya que le Maire de Saint-Mitre-les-Remparts qui, je ne sais pas pourquoi, qui continue à être pour l'incinération (*rire*)

**FRS** : Faudrait qu'il accepte l'incinérateur de Marseille s'il est pour !

**CC** : Bah moi, c'est ce que j'ai dit, enfin bon c'est aussi juste à côté de chez moi...

**FRS** : (*rire*) Oui, c'est vrai...

**CC** : Enfin c'est c'que j'ai dit aux Verts qui sont réunis là-bas

**FRS** : Il est tout petit le territoire de la CAOUEB...

**CC** : ... j'ai proposé qu'on installe l'incinérateur à Saint-Mitre, à ce moment-là j'ai eu... (*rire*)

**FRS** : De toute façon ya d'la place à Saint-Mitre ?

**CC** : Oh on pourrait ! C'est pas du tout impossible. (*rire*) Donc c'est ça qui à mon avis a fait basculer le Conseil Général. Ca a été la levée de boucliers dans le secteur et tous les Maires localement qui ont pris le coup de pied... parce qu'après ils sont allés interroger le président du Conseil Général, ils sont allés interroger (...) pris position parce qu'il l'avait jamais fait avant. Et là ya eu c'est vrai un remue-ménage pharamineux dans le coin.

**FRS** : C'est sûr que c'est quand même assez choquant sur le principe, qu'une collectivité qui stocke ses déchets depuis 90 ans à 80 km de son territoire, dans le cas de l'actuelle réglementation, se débrouille encore d'aller éliminer ses déchets à tant de kilomètres de chez elle. C'est... quelque chose de choquant.

**CC** : Pour les populations locales : eux ils ne veulent pas d'incinérateur chez eux, Marseille-Provence, donc ils viennent le faire chez le voisin. (*Ricanement*) Ils ont qu'à le prendre chez eux si vraiment c'est la solution miracle. Donc c'était indéfendable auprès des populations. C'était impossible de... Et en même temps, ils se sont retirés du SMIDEP, donc ils refusaient la solidarité départementale. Si encore ça avait pu être présenté comme issu du SMIDEP, que c'était une unité qui aurait traité les déchets de tout le département... mais en même temps ils font cavalier seul, ils se retirent de toute solidarité départementale et ils décident d'aller construire une usine chez le voisin ! (*rire*) On ne pouvait pas faire pire.

**FRS** : Mais la zone de Fos dans le cadre du SMIDEP, c'était pas idiot ?!

**CC** : Non c'était pas forcément absurde.

**FRS** : Parce que là t'aurais pu mettre effectivement, mettre 600 000 t pour la moitié du département quand même.

**CC** : Oui, non, et puis c'est vrai qu'un argument fort que nous on propose c'est de dire, bon si on fait une incinération, il faut utiliser la chaleur. Bon nous, faut trouver un endroit où il y a des besoins en chaleur. Bon c'est clair que dans une zone industrielle, là-bas on peut trouver des utilisateurs pour la chaleur, et qu'on peut en trouver toute l'année, pas seulement en hiver quand on fait du chauffage. C'était pas irrationnel de le mettre là-bas.

**TG** : Est-ce qu'ils ont proposé des compensations possibles pour les populations ?

**CC** : Quelles compensations ? Financières ? C'est évident, ya la TP qui va entrer mais...

**FRS** : ça [compense] pas la santé des gens. (*rire*)

**CC** : Bah oui, non mais faut dire en plus, là-bas, quand-même, c'est au cœur de la zone de Fos qu'est déjà, quand-même polluée, faut être honnête. Une zone industrielle, ça atteint des limites aujourd'hui. Bah les gens ils n'en veulent pas plus. Bon on veut bien accueillir des industriels, mais à condition maintenant que ce soit des entreprises pas polluantes. Donc aller rajouter un incinérateur là au milieu c'était vraiment rechercher à faire exploser la situation.

**FRS** : De toute façon quand vous prenez le truc établi par la DRIRE tous les ans, la zone de Berre, au niveau national, c'est la première sur les dioxydes de soufre, c'est la première sur les dioxydes d'azote, c'est la première sur la dioxine. C'est la zone championne toutes catégories. N'importe quel polluant atmosphérique, vous le prenez, vous êtes sûr qu'il arrive en tête sur la zone de Berre.

**TG** : Il y a combien de sites Seveso dans cette zone-là ?

**FRS** : Ah là... faudrait demander au Cyprès, ça c'est des questions... Cyprès, j'sais pas si vous connaissez.

**CC** : Mais, j'veux dire, ça paraît inconcevable qu'on puisse faire passer un projet comme ça, et que les gens ne disent rien.

**TG** : Est-ce que les marseillais ils s'en fichent globalement ?

**FRS** : Globalement ouais?

**CC** : Oui j pense que les marseillais [*trop faible*]

**FRS** : J pense que la plupart sont même pas au courant de ce qu'il se passe. Alors, peut-être que le débat public va faire connaître un peu plus la problématique aux marseillais, aux gens de la Communauté urbaine, mais bon il y a eu une réunion au Parc Chanot dans le cadre du débat public, il devait y avoir 250 personnes.

**TG** : A Fos il y avait beaucoup de monde ?

**FRS** : Il y avait plus de 1 000 personnes. Bah il y avait tellement de monde que le théâtre était plein et que... il y avait des gens à l'extérieur avec un écran géant. La prochaine réunion a lieu le 14 janvier, elle va concerner les arrondissements centraux de Marseille, donc peut-être que... mais là pareil, il va y avoir 250 - 300 personnes. A moins que, vu que ça servira aussi de réunion de synthèse du débat public, peut-être que les assoç vont venir en masse aussi pour continuer de montrer leur désaccord.

**CC** : Alors sur le plan local chez nous, ça n'a pas été sans problèmes, parce que si les enjeux de pouvoir vous... pour partir de la thèse, hein...

**TG** : Oui m'enfin ça c'est la partie théorique (*rires*)

**CC** : Non, parce que, au départ, tout le monde était uni contre l'incinérateur. Chez nous il y avait les Verts, un tas d'associations locales... et puis, ben les maires ils s'y sont ralliés les uns après les autres. Aujourd'hui la belle unanimité a éclaté. Un certain nombre... bon, les Verts, les associations ont compris qu'ils s'étaient fait récupérer. Donc les politiques, certains politiques essaient de (?) le mouvement. Notamment les associations, il y avait un collectif notamment, bon c'est compliqué parce que [*parle trop bas*] Qu'est plus PS, mais bon... Donc il y a une structure qui s'est créée là-bas, qui a essayé de prendre en main le collectif.

**TG** : Le collectif c'était Recyclons 13 ?

**CC** : Non non, Recyclons 13 c'est sur Marseille : le collectif qui était en place sur Ouest Etang de Berre. Donc petit à petit, les Verts et cette association se sont aperçus que les dirigeants d'Istres, la structure politique d'Istres en fait, comme on l'appelait parce que (...) parti (...) PS. (...) Bernardini, l'ancien secrétaire départemental du PS, suite à ses embrouilles judiciaires, avait été exclu du PS. Il a quand même conduit sa liste, il a quand même gardé la Mairie de Cairache, enfin bon, jusqu'au moment où il a dû démissionner parce qu'il a été finalement condamné, donc il (...) et du coup les militants socialistes locaux ont créé une structure (...)

**FRS** : C'est un bordel incroyable.

**CC** : Oui oui, là on peut aller jusqu'au (?) Je sais pas si il y avait plusieurs successeurs possibles à Bernardini, donc l'un des sujets (...) créé sa structure, c'est lui qui a été le premier là-dedans et qui a été le (?) de prendre le pouvoir à l'intérieur du collectif. Alors du coup ça a fini par faire éclater le collectif.

**CC** : Voilà, alors c'est pour ça que je dis, c'est quand même assez compliqué et qu'aujourd'hui le collectif n'existe plus en tant que tel. (...) Bon en plus il y avait d'autres problèmes sur Fos, il y a aussi l'implantation du terminal méthanier (...) surtout du milieu associatif.

**FRS** : Les maires étaient d'accord globalement.

**CC** : Les Verts étaient d'accord ?

**FRS** : Les maires !

**CC** : Ah les maires ! Oui.

**FRS** : Alors maintenant ils se positionnent comme soutien de la population, en disant : nous avons lutté contre le terminal méthanier, mais...

**CC** : Oui... Donc y'avait pas mal de collectifs sur Fos liés au méthanier et à l'incinération. Un sur Port-Saint-Louis-du-Rhône sur l'incinération, donc tout ça se retrouvait et essayait de se coordonner, mais c'est pas (...) Voilà, donc c'est un peu retombé la mobilisation là-bas, enfin le (?) il est là quand il y a une réunion comme ça, mais il est plus structuré comme il l'était.

**FRS** : Alors au niveau des luttes de pouvoir, et de la façon dont on peut faire croire aux gens qu'ils ont le pouvoir sans l'avoir, il y a des choses assez intéressantes au niveau de la façon dont le département organise l'organisation du Plan. Donc il a pris la compétence du Plan, il a dit : je vais m'en occuper, mais je vais m'en occuper différemment de c'qui a été fait par l'État à l'époque, donc en faisant participer la population, les représentants de la société

civile... développement durable, gouvernance... Donc ils ont eu dans l'idée de créer des ateliers qui n'ont pas vocation à élaborer le Plan mais à donner des orientations et à faire remonter auprès de Guérini certains vœux, et donc de mettre les associations qui avaient été exclues du Plan précédent

*[changement de face de la K7 pour l'enregistrement]*

**FRS** : ... Guérini leur a tellement dit que c'était elles qui allaient élaborer le Plan et que tout s'appuyait sur ce qu'elles faisaient remonter comme informations et tout, qu'elles se sont prises au jeu et que là on est à un moment où il va falloir que le Conseil Général rappelle que c'est lui le maître d'ouvrage du Plan et que les associations ne sont que... concertées, parce que c'est pas elles qui font le Plan. Et là, on sent qu'elles commencent à prendre de plus en plus d'assurance et... on est vraiment à la frontière entre... sur le fil du rasoir quoi.

**TG** : Ah oui, c'est des prochaines tensions...

**FRS** : Voilà. Ah oui, à mon avis il y aura des tensions avec les associations.

**CC** : C'est probable.

**FRS** : C'est plus que probable. Parce que de toute façon, le Plan ne pourra contenter toutes les assoç, qui sont sur des idées quand même un petit peu délirantes, quand ils disent : non non, même le centre... même la décharge il faut la repenser, il faut que ce soit du stockage temporaire, parce que les produits qu'on enfouit actuellement, peut-être que dans 50 ans ça sera des, ça pourra être des matières premières, parce que les technologies auront évolué, donc il faudrait être susceptible de les récupérer... Voilà, donc pour l'instant (...) le Conseil Général dit : oui, très bien, c'est une bonne idée. Ils en feront rien parce que c'est pas possible économiquement, techniquement, on sait pas faire. Donc, de toute façon, il y aura des problèmes avec les associations, et surtout au moment où les associations vont se rendre compte qu'elles ne sont que dans le rôle qui leur avait été attribué au départ, et qu'elles ont voulu un peu outrepasser et que Guérini a bien voulu leur laisser croire que... Donc, c'est pas très sain. C'est pas très sain... C'est bien de laisser la parole aux gens, d'écouter les associations, de faire un débat public pour entendre la réaction de la population etc. Mais faut pas non plus laisser croire n'importe quoi.

**TG** : Finalement, elles travaillent un peu pour eux aussi... Peut-être que ça leur permet de...

**FRS** : aux associations ?

**TG** : Euh... enfin je veux dire par là, par rapport aux élus, ça leur permet d'être... Enfin quels intérêts ils peuvent avoir dans ce genre d'opération à confier des missions comme ça aux associations en leur faisant croire quelque chose sachant que... ? Qui est dupe en fait ?

**FRS** : Bah... dans mon idée c'est... le Conseil Général devait penser qu'en les impliquant fortement dans l'élaboration du Plan, ça couperait court à toute discussion au moment où il faudra approuver le Plan. Sauf que s'il y a quelque chose qui ne leur convient pas... les associations elles monteront au créneau, qu'elles aient été associées ou non à l'élaboration. C'est pas dans leur rôle de se taire parce que on leur a donné une carotte et un hochet pendant quelques mois. En plus une association, le principe d'une association, c'est qu'elle existe parce qu'elle est contre quelque chose. Le jour où l'objet de leur contradiction

disparaît, elles disparaissent. Donc elles n'ont aucun intérêt à ce que cet objet n'existe plus. Donc chacun y trouve son compte aussi. Le jour où tout est consensuel au niveau du traitement des déchets, tout ce qui gravite autour de Recyclons 13 disparaît. Donc qu'est-ce qu'ils font ces gens-là ? C'est des gens qui ont besoin de militer... (*rire*) ça s'entretient.

**TG** : C'est des retraités ?

**FRS** : Non pas forcément. Ya pas mal d'actifs hein ? Je crois même que c'est plutôt, dans la majorité des actifs.

**TG** : Et... sur quoi vous pensez que ça va déboucher finalement, tous ces conflits autour de l'incinérateur ?

**CC** : Alors c'est que déjà il y a la course de vitesse qui est engagée parce que. L'objet pour le Conseil de reprendre le Plan, c'était déjà d'empêcher notamment Marseille de faire son incinérateur. Encore faut-il que le Plan soit sorti avant que les choses soient irréversiblement engagées pour la construction de l'incinérateur.

**FRS** : Grosso modo, le point final au projet d'incinérateur de MPM, ce serait la signature de l'arrêté d'autorisation par le préfet. A partir du moment où il y a l'autorisation du préfet, c'est plié quoi, on ne peut pas y revenir dessus. Donc le but du département, c'est de sortir son Plan avant que MPM reçoive l'autorisation préfectorale de construire son incinérateur.

**CC** : Oui parce que le préfet est pour.

**TG** : C'est vrai qu'on a parlé du préfet encore.

**FRS** : Voilà, alors... le préfet, moi je l'ai vu il y a pas très longtemps, justement pour un problème de conflit, mais cette fois-ci entre MPM et GHP, Communauté d'agglo (?) Sainte-Baume, donc c'est le pays d'Aubagne, qui est plutôt de gauche, communiste, donc pour un autre projet : l'ouverture d'une décharge... et avant de commencer la réunion et de parler du sujet de la réunion qui était la décharge du Mantorre, le préfet a rappelé à Robert Assante, élu à l'environnement de la ville et de la communauté urbaine, que l'État soutenait le projet d'incinérateur de la communauté urbaine. Après on a commencé la réunion donc, mine de rien, c'est qu'une petite phrase mais ça pèse lourd quand même dans une discussion. Actuellement il y a quand même un fort lobbying qui est en train d'être mené par le Conseil Général auprès du préfet pour lui dire : soyez raisonnable, si la demande d'autorisation de l'incinérateur arrive et que nous on sait que trois ou quatre semaines après on peut valider notre Plan, ne signez pas l'autorisation de l'incinérateur alors que quelques jours après il va y avoir un Plan où vraisemblablement l'incinération sera exclue. Donc voilà, là c'est vraiment du jeu politique entre Guérini, Gaudin et Frémont, chacun essayant de tirer à lui le... (*rire*).

**TG** : Ah oui, c'est vraiment complexe.

**FRS** : Et ça va vraiment se jouer à quelques semaines près !

**TG** : C'est prévu pour quand l'élaboration du Plan ?

**FRS** : Alors, présentation... validation par l'assemblée du Conseil Général en juin de cette année... et promulgation en décembre. Après l'approbation du Conseil Général il faut que ça

passer par toutes les phases réglementaires, enquête publique et tout ça... Donc grosso modo, ça peut être promulgué en novembre - décembre et pour l'incinérateur de Marseille, ça va être aussi dans ces eaux-là. Je sais pas si les entreprises ont déjà répondu ou pas. C'est en cours.

**TG** : Les entreprises pour leurs déchets elles ont des filières parallèles ? Elles passeraient pas par l'incinérateur ? Est-ce qu'elles ont des billes en fait à jouer par rapport à l'incinération ?

**CC** : Je pense qu'elles sont pas énormément concernées. L'incinérateur il est pas prévu pour elles.

**FRS** : Bah! Les 600 000 t annuelles de MPM, ça comprend OM (*ordures ménagères*) plus DIB (*Déchets industriels banaux*).

**CC** : Non, c'est pas vrai.

**FRS** : Il y a quand même des DIB dedans. Et le Plan prend quand même aussi en compte les DIB. Il y a tout ce qui est artisans-commerçants, PME... ceux qui sont collectés par les EPCI. Après les autres ils se débrouillent, ils vont démarcher tout seul, mais ça représente quand même une part assez importante des DIB sur le tonnage.

**CC** : Oui oui, c'est sûr. Au niveau DIB, il y a un tonnage beaucoup plus important qui est recyclable aussi, qui est valorisable.

**FRS** : Oui, t'as des boîtes, des cartons, de la ferraille...

**CC** : Il y a moins besoin de l'incinération.

**TG** : Mais par exemple, s'il y a production de chaleur, est-ce que elles ne pourraient pas récupérer une partie de cette chaleur faite par l'incinération ?

**CC** : Ah oui, bien sûr que les entreprises du coin elles vont récupérer la chaleur, mais elles ne se battent pas pour. On ne peut pas dire qu'elles soient motivées sur le sujet quand même. Si on leur propose un peu moins cher elles sont preneuses mais bon... c'est pas ça qui...

**FRS** : Ouais, c'est vraiment sur un delta, c'est une partie de leurs besoins énergétiques.

**CC** : Non non, c'est pas elles qui se battent pour avoir l'incinération.

**TG** : D'ailleurs je me demandais, est-ce que dans les entreprises, enfin les gens que vous côtoyez, vous savez si il y en a qui sont militants écologistes ou alors qui sont inscrits chez les Verts ?

**CC** : A l'échelle de l'entreprise ou bien personnel ? (*rire*)

**TG** : Les deux, oui... je ne sais pas du tout en fait.

**CC** : (... *trop faible*) on les voit pas...

**TG** : Est-ce qu'il y a des entreprises qui passent pour être plus vertes que d'autres ?

**CC** : Oui mais c'est pas sous cet angle-là, enfin, c'est parce qu'elles font plus d'efforts en environnement, des choses comme ça, mais c'est pas en termes d'un engagement... en terrain militant.

**FRS** : J pense que quand Sollac investit plusieurs millions pour filtrer ses cheminées, c'est pas un acte militant, c'est un acte réglementaire.

**CC** : [*parle de subventions*]

**FRS** : Ah... c'est vrai.

**CC** : Donc c'est qu'c'est pas obligatoire. Non, c'est vrai qu'aujourd'hui de plus en plus d'entreprises veulent donner une meilleure image environnementale, donc elles font des efforts ça c'est clair. Il y a quand même une évolution. Mais c'est différent d'actes militants, d'être chez les Verts. C'est qu'elles prennent conscience, c'est leur intérêt aussi, d'avoir un meilleur comportement environnemental... pour leur image de marque, pour l'acceptation par le voisinage, parce que de plus en plus maintenant, même pour vendre leurs produits, on leur demande des... labels environnementaux qui commencent à venir. Si en France on est pas en pointe là-dessus, à l'étranger, il y a des pays où ils en font plus, donc les entreprises sont obligées maintenant de se soucier un peu de leur environnement. Il y a des chefs d'entreprises qui sont... motivés sur le sujet, j'dirais qu'ils ont un comportement citoyen. J'dirais pas qu'ils sont politisés, mais qui... enfin l'environnement, il n'y a pas que des gens engagés politiquement qui défendent l'environnement. Donc, il y a des chefs d'entreprises, j'en rencontre, qui effectivement veulent faire des choses bien pour l'environnement, même s'ils n'ont aucune obligation. C'est quand même un comportement qui se trouve de plus en plus fréquent.

**FRS** : Je dirais même que quand on compare les collectivités, en tout cas sur les Bouches-du-Rhône, et les entreprises, j pense que les entreprises sont vachement plus dynamiques en matière d'environnement que les collectivités.

**CC** : Ah oui, tout à fait.

**FRS** : ... ce qui paraît un peu aberrant quand même.

**TG** : Ah oui, c'est contre-intuitif. (*rires*)

**FRS** : Ah oui, et j pense que tous ces systèmes de SME, d'actions collectives etc, c'est quelque chose qui...

**TG** : Mais il n'y a pas d'équivalent pour les collectivités aussi ?

**FRS** : Ah... si en termes d'outils, il y avait le PME.

**CC** : Ah oui, il y a des outils mais la motivation y est pas.

**FRS** : On peut créer tous les outils qu'on veut, bien faits, mal faits, on s'en fout : s'il n'y a pas la motivation politique derrière... un maire il est là pour cinq ans tandis qu'un chef d'entreprise il est là pour faire tourner son entreprise sur du long terme.

**CC** : Non mais, moi je vois avec mon maire, même s'il a prévu d'être là pour plus longtemps, il est plus intéressé par le béton, construire un théâtre, les équipements qu'il veut construire qui vont rester dans sa ville et qui resteront son image quand il ne sera plus là... que le traitement des déchets. Bon, moi j'ai bien vu avec mon maire, c'était clair et net, il se foutait complètement du problème des déchets, lui il veut construire (...) le théâtre etc, ça oui ça l'intéresse, c'est ça qu'il veut faire. Aller dire aux gens, on va vous obliger à trier vos

déchets... il est persuadé, parce qu'en plus, autant il y a des régions où les maires ont pris ça comme un thème fort de leur action, mais pas ici. Ils ont l'impression qu'ils vont enquiquiner leurs administrés en leur demandant de trier. Ils en font pas quelque chose de valorisant. Enfin moi j'dirais, c'était clair chez nous. Moi il m'a dit, il m'a répondu : on va pas être un pionnier là-dedans, on va laisser les autres partir, on verra les meilleures solutions si on veut faire quelque chose. On va surtout pas se précipiter là-dessus. Donc je pense, je suppose que c'est pas un cas isolé mon maire. (...) Ouest Provence et il y'en a d'autres, pour c'qu'ils font, hein on fait des discours, mais on fait pas d'actions.

**FRS** : La Caoueb c'est pas les pires du département.

**CC** : Oui, mais faut dire qu'on a été derrière pour les remuer. Et puis l'adjoint était pas comme Cheinet, il n'était pas opposé au truc, mais c'est le maire qui a freiné.

**FRS** : J'pense que Cheinet, il était pas contre.

**CC** : Mais Cheinet il avait envie, ça lui plaisait le truc. Par contre le maire a freiné tant qu'il a pu parce qu'il s'est dit, moi je vais m'mettre à dos les habitants, on va les enquiquiner, ça va remuer comme c'est maintenant. Qu'est-ce qu'on va se lancer là-dedans ? J'préfère mettre mon fric à autre chose. C'est clair et net.

**FRS** : Bah disons que c'est plus sympa pour les habitants d'avoir un théâtre neuf que d'être obligé de trier ses déchets.

**TG** : Entre le théâtre et la poubelle... (*rires*)

**FRS** : Au niveau des luttes de pouvoir, mais à un niveau supérieur... c'est vrai que j'pense que l'attitude de ton maire comme d'autres, on peut pas la défendre mais on se rend compte aussi au niveau de l'Ademe et d'autres instances que la loi de 92 et le 100 %... de tout miser sur le [*procédé ?*] c'était peut-être pas intelligent non plus. Sauf que les enjeux ils sont plus sur l'organique que sur le... qu'on a servi pendant dix ans des intérêts... un lobbying de certains industriels. Donc il peut y avoir aussi de la part de certains maires un choix politique de dire non je veux pas servir l'industrie du plastique... et attendre de voir qu'il y ait quelque chose de plus intelligent qui sorte.

**CC** : Oui, et puis c'est vrai que d'ailleurs quand on parle d'organique, moi je me rappelle mon maire, quand il a vu les études qui ont été faites... bah finalement il a dit qu'avec les emballages et tout ça, on allait peut-être détourner 15 % du gisement, il va m'en rester 85 % sur le dos. Qu'est ce que j'vais m'enquiquer alors que l'essentiel... j'ai toujours pas ce que je voulais avoir.

**FRS** : Parce que tu demandes un effort à la population, tu investis pas mal de fric pour mettre du porte-à-porte, alors que finalement maintenant on se rend compte qu'avec les systèmes espagnols, il suffit d'avoir un PAV un peu renforcé et que, entre guillemets, on embête moins la population, on lui demande moins d'efforts, pour un résultat meilleur, puisqu'on prend en compte que quelques bouteilles de plastique. Donc il peut aussi y avoir dans l'esprit de certains élus locaux... le truc de dire : non le lobbying Eco Emballages ou [*Adelphe ?*] on veut pas le servir, donc on traîne des pieds, on dit pas qu'on veut pas faire, mais on n'est pas moteur. Si on vient pas nous chercher on n'y ira pas.



**TG** : Est-ce que vous pensez que ça peut être aussi une question de génération aussi ? Est-ce que par exemple chez les militants on aperçoit une différence en fonction des classes d'âge sur les sujets qui tiennent à cœur...

**CC** : Enfin moi j'vois plus de différence entre les structures militantes qu'à l'intérieur des structures militantes en fonction de l'âge (*rire puis silence*). Mais en plus il faut voir que quand on parle d'environnement dans une mairie, le budget environnement - cadre de vie, ça inclut les espaces verts, c'est un tas de choses, les déchets c'est un tout petit machin là-dedans. Donc les Maires ont l'impression qu'ils font plein de choses pour l'environnement. Maintenant le budget environnement c'est presque plus important parce que c'est la réfection des rues, enfin c'est énormément de choses. Entre dans l'environnement tout ce qui est voirie. Alors qu'une entreprise quand on lui parle d'environnement, elle c'est quoi ? C'est effectivement son image, c'est les riverains qui se plaignent des odeurs... Donc c'est pas perçu... c'est pas la même chose. Ils sont plus près dans une entreprise. Ce qu'on appelle les problèmes environnementaux, elles le perçoivent mieux que les collectivités locales.

**FRS** : En plus chez les entreprises, il y a un retour sur investissement qui est quasiment immédiat parce qu'elles peuvent faire des économies sur leurs fluides, que ce soit flotte, électricité, gaz etc. Et en plus ça peut leur permettre de pérenniser des marchés puisqu'on demande à certains fournisseurs d'être certifiés ISO 14000, d'avoir tel et tel label. Donc ça permet aussi de développer durablement leur activité économique. Tandis que pour une collectivité c'est... on engage du fric et en retour il n'y a rien de tangible.

**TG** : Et au niveau de la réglementation est-ce qu'il n'y aurait pas finalement des... tout ce qui est contraintes environnementales, au niveau réglementaire, est-ce qu'elles s'appliquent avec la même intensité aussi bien aux entreprises qu'aux collectivités ? (*silence*) Ou alors est-ce que la réglementation est très contraignante pour les entreprises et relativement lâche pour les collectivités ? (*silence*)

**FRS** : Bah il n'y a pas de mécanismes de contrôle pour les collectivités.

**CC** : C'est vrai que les entreprises sont beaucoup plus contrôlées que les collectivités, bon pas toutes les entreprises mais celles qui sont installations classées... elles sont quand même surveillées de près.

**FRS** : Il n'y a pas de contrôleur de la DRIRE ou de la DDE pour les collectivités. Une collectivité qui n'est pas capable de gérer ses papiers de bureaux, qui a un éclairage sur-consommateur... voilà, elle fait c'qu'elle veut. Il n'y a personne qui va lui dire : vous devez trier votre papier, vous devez mettre des lampes à basse consommation, re-négocier vos contrats...

**TG** : J'pensais par exemple... je crois qu'il y a une réglementation européenne qui oblige un certain pourcentage de recyclage des déchets pour les collectivités non ?

**FRS** : Bah il y a la réglementation, c'est de 50 % de recyclage matière, dont 25 % d'emballage.

**CC** : Oui, mais si elle n'est pas appliquée, qu'est-ce qu'il se passe ? Rien...

**TG** : Oui parce qu'à Marseille il n'y a quasiment pas de recyclage ?

**FRS** : On doit tourner autour de pas grand chose. Ca dépend comment on compte. Marseille a commencé à mettre en place la collecte sélective des déchets propres et secs le 18 juin 2002, donc sur un arrondissement, je crois qu'ils ont commencé par le 8ème. Et après c'était : un arrondissement et une commune tous les trois mois. Et en fait, quand ils font leurs calculs de taux de captage, de rendement etc, ils disent : voilà, on a équipé en conteneurs en porte-à-porte tant de pavillonnaire, donc ça représente tant de population, donc on calcule le rendement du tri par apport à cette population. Donc c'est grosso modo : au loto 100% des gagnants ont tenté leur chance, c'est un peu ça. Par contre, quand on ramène la performance de tri à la population totale de la communauté urbaine... ça devrait être ça le mode de calcul. Quand on veut savoir la performance d'une collectivité, on prend l'ensemble de la collectivité et pas ceux qui... voilà : 100 % des trieurs trient.

**TG** : Il n'y a pas de norme de calcul qui est imposée ?

**CC** : Non, d'ailleurs c'est le même truc sur Martigues aussi, parce que Martigues, ils font pas les calculs sur les tonnages, ils calculent à la présentation des bacs. Alors moi j'sais pas, c'est une fois par semaine, mais moi je le sort pas toutes les semaines mon bac de recyclable. Je le sort quand il est plein et puis des fois j'suis pas là le jour... Bon c'est pas inintéressant comme information, mais ça ne permet pas de calculer des pourcentages.

**FRS** : Ben ouais, il faut le taux de refus, le taux de captage...

**CC** : Je sais pas, il faut prendre le tonnage, bon, ils doivent l'avoir, mais ils ne communiquent pas là-dessus, on ne le sait pas.

**FRS** : Ils ne communiquent pas dessus, mais ils l'ont. Peut-être qu'après ils se sont dit que pour communiquer c'était peut-être plus parlant pour la population que un nombre de kilos par habitants et par ans.

**CC** : Du coup, moi j'ai aucune idée du pourcentage que ça donne. On le sait pas. Ils sont très content, ça marche très bien, il y a je ne sais plus quoi, 85 % de taux de présentation, c'est un truc comme ça je crois.

**TG** : Mais même en temps que conseiller municipal vous ne pouvez pas avoir accès à ces informations ?

**CC** : Si... une fois par an il y a le rapport annuel.

**FRS** : Non mais même à mon avis, si tu demandes à (Paillez ?) ou à (?) tu vas avoir les chiffres.

**CC** : Oui... oui, c'est possible. Oui mais ce que je ne peux pas avoir c'est le ratio du... on en parlait tout à l'heure, parce que pour moi c'est l'inverse. J'aurais aimé savoir... sur les cartouches c'est collecté, avoir une idée de ce que ça donnait. ça serait intéressant de savoir si c'est 10%, 20 %...

**FRS** : Ce qu'il faut, c'est donner les deux chiffres. Il faut les deux. La communauté urbaine a un peu tendance à ne donner que celui qui l'arrange...

**TG** : Mais par exemple en tant qu' élu, quand vous êtes opposé au maire sur une position de principe, que ce soit... je ne sais pas sur la question de l'incinérateur ou de la gestion des déchets... de quels moyens vous disposez pour faire entendre votre point de vue ?

**CC** : Il y a un conseil municipal dans lequel on peut s'exprimer. Dans le cadre du règlement intérieur, au bout de trois minutes d'intervention, le maire peut couper la parole. Voilà (*rire*).

**FRS** : Ah c'est ça la règle ?

**CC** : On a droit à trois minutes. Alors on peut aussi poser des questions orales. C'est une particularité parce qu'il a changé le règlement intérieur depuis le dernier conseil municipal. On pose une question. On doit lire le papier qu'on lui a envoyé avant. Après on écoute sa réponse, on n'a pas le droit de ré-intervenir après.

**FRS** : On a pas de droit de...

**CC** : Non, avant ça existait. Depuis le dernier règlement intérieur, il l'a supprimé, si bien qu'il a forcément le dernier mot. Il répond complètement à côté s'il veut. Des fois il répond absolument pas, il est complètement à côté et on peut rien dire.

**FRS** : C'est un peu stalinien... vive la démocratie.

**CC** : Ah oui. Alors les questions orales on hésite bon... on a essayé d'enquiller quelques unes mais on se fait bien piéger parce que, comme il répond ce qu'il veut, il a l'art de tourner le truc, souvent ça tourne à son avantage. Même si on a soulevé un truc, c'est pas simple.

**FRS** : Oui, faut arriver à tourner la question de telle sorte qu'il soit obligé d'y répondre.

**CC** : Voilà, donc il y a essentiellement le conseil municipal, c'est surtout là qu'on se manifeste. alors à côté, si le fait heureusement, quand on est élu on a la presse qui répercute ce qu'on dit, enfin pas partout, mais nous à Martigues ça marche bien. Je m'entends très bien avec La Provence, donc on peut faire des communiqués de presse, des conférences de presse, donc on arrive à ce que l'opposition soit reprise par la presse. Bon, sinon on peut faire des tracts, en ce moment il y a un conflit sur (...) l'étang de Berre, donc on a une campagne là-dessus, on a parlé au conseil municipal, on a distribué des tracts, on a appelé les associations... là, la presse répercute ça, donc on arrive un peu sur des trucs, mais c'est pas simple hein dans l'opposition. Il est maître le l'ordre du jour, donc on propose une motion. Il décide de ne pas la soumettre au vote parce que c'est lui qui décide, voilà... il nous a fait le coup sur l'incinérateur hein... quitte à re-proposer quasiment la même quelques mois plus tard.

**TG** : Ah oui... et le règlement intérieur, c'est le conseil municipal qui le vote ? Tous les ans ?

**CC** : Non non, qui le vote en début de mandature.

**FRS** : Mais c'est le conseil municipal qui vote ?

**CC** : C'est simple, il est majoritaire donc il fait voter ce qu'il veut.

**TG** : Et par exemple, quand en tant que conseiller municipal vous vous opposez au maire sur un projet, est-ce que... enfin quels sont les risques que vous prenez ?

**FRS** : La décapitation ! (*rires*)

**CC** : Entre autres ! Les mœurs se sont quand même radoucis là-dessus. A une époque, moi j'ai des souvenirs quand j'étais déjà candidat dans le passé à des élections (...), on avait des coups de téléphone toute la nuit chez soi, alors bon, on pouvait débrancher le téléphone heureusement. On crevait les pneus des voitures hein, c'est arrivé, des choses comme ça. A Port-de-Bouc c'était pire encore. Quand on voulait voir comment se passait le dépouillement le soir, bah c'est les dockers qui entourent le truc, on peut pas approcher et on va se faire casser la gueule si on veut approcher.

**FRS** : A ça c'est... Port-de-Bouc, c'est connu oui.

**CC** : Et je sais parce qu'on a envoyé des fois des gens pour voir le vote, ou des délégués. Je me rappelle un qui... parce que on avait des doutes des fois sur (?) donc il y avait quelqu'un qui comptait. Chaque fois que quelqu'un votait il comptait pour savoir combien de gens avaient voté pour qu'on vérifie qu'en fin de journée c'était le même nombre. Le président a menacé d'appeler la police pour le faire expulser du bureau de vote parce qu'il faisait ça.

**FRS** : Bah pourtant c'est son rôle, quand tu es dans le bureau de vote, tu vérifies qu'il y ait le même nombre de votant que de bulletins à la fin.

**CC** : (*rire*) : Oui, mais le président te dit : c'est moi qui suis la police du bureau de vote, et c'est vrai, donc je fais ce que je j'estime devoir faire pour assurer la sérénité, la tranquillité dans le bureau de vote.

*[coupure de l'enregistrement]*

Alors je parle pas d'aller coller des affiches à Port-de-Bouc, parce que là, ça se faisait la nuit, pour aller se faire tabasser par des dockers CGT... et puis l'affiche elle tient pas. Bon ça s'est radouci. C'est pour ça que je dis que maintenant ça va mieux.

**FRS** : Non, Anne-Marie aux dernières élections elle s'est pas prise un truc sur la tête ? à Port-de-Bouc ou... Elle a pas subi un jet de bouteille ou de... ?

**CC** : Je sais pas...

**FRS** : Il me semblait...

**TG** : Mais en dehors des risques physiques, est-ce qu'il y a aussi des risques... politiques, dans le sens où quand il y a une opposition sur un sujet, finalement celui qui perd, est-ce qu'il pourra se relever après ? Comment ça se passe ?

**CC** : Ah non, mais ça... risque politique...

**TG** : C'est-à-dire est-ce que après, l'opposant il va avoir tendance à rappeler ça dans sa campagne ? Par exemple pour enfoncer le clou...

**CC** : Ca après, c'est tout le jeu politique. Quand on est minoritaire, on sait bien que les propositions qu'on fait, ce qu'on dit va être minoritaire, la majoritaire n'en tiendra aucun compte, c'est clair et net, mais c'est pas pour ça qu'on le fait. On ne fait pas une proposition pour qu'elle soit prise en compte. On ne se fait pas d'illusions. On le fait pourquoi ? Un, parce que ça permet que ce qu'on dit est repris par la presse. Donc les gens savent ce qu'on

propose. Donc ça nous fait de la publicité, à tel point d'ailleurs qu'à un moment donné le maire a compris, a accepté... je cherche le mot parce que c'est pas dialoguer... de polémiquer voilà, de polémiquer avec nous, et ça nous servait parce que après, dans la presse, on rendait compte des débats. Même si il avait le dernier mot, il n'empêche que l'opposition était répercutée. Donc maintenant, il nous laisse nous exprimer, il répond pas, et on passe au vote. Si bien qu'il n'y a rien après dans la presse. Parce que la presse elle veut qu'il y ait une polémique. Les arguments d'un côté, les gens de l'autre. Si on est seuls à dire quelque chose, qu'on répond et qu'en face ils disent rien... Donc c'est clair quand on est minoritaire, on est pas là pour gagner, emporter le vote au sein du conseil municipal. On est là pour qu'on parle de vous, que les gens sachent que vous existez, que vous avez des propositions et que... faire savoir à la population ce qu'on défend, en quoi on a des propositions différentes de celles de la mairie et puis c'est notre boulot de montrer qu'elles sont peut-être mieux que les autres. Et puis ensuite quelque part, c'est effectivement de les contraindre... ça aussi on peut proposer des amendements, [sauf ?] sur le budget, on va proposer des amendements, par exemple sur les écrans antibruit, mettre de (?) pour construire des écrans antibruit, participer, parce que c'est vrai que c'est peut-être pas de la responsabilité que de (...) même si (...) aller chercher l'État après à ce qu'il les fassent... bon, ils ont systématiquement refusé alors que c'est un gros problème qu'on a sur la ville. Bon pourquoi on le fait ? On sait bien qu'ils vont le refuser. Ça nous permettra après, dans des futures campagnes électorales, de dire que la ville ne fait rien pour construire des écrans antibruit sur la ville de Martigues et que son électorat populaire dans ces quartiers là auxquels elle promet tout le temps "on va intervenir auprès de l'État pour mettre des écrans antibruit", le jour où on les met devant le pied du mur, bon ben au moins de consacrer un peu d'argent à ça... ils refusent. Donc c'est tout hein. ça nous permet d'avoir des arguments pour après. De même on avait (?) que dans les cantines ils achètent des produits bio ou issus du commerce équitable... ils nous ont baladé. On a fait un bel article, la loi nous donnant des tribunes libre dans la presse municipale, on a pu faire un bel article disant : le maire il se fout complètement du commerce équitable, de la mondialisation etc, ce qui est contradictoire pour un maire communiste. Tant pis pour lui, il avait qu'à être un petit peu plus astucieux. Voilà, donc on se fait de la pub, nous quand on est opposition, tout ce qu'on peut faire, c'est faire connaître ses positions et convaincre qu'elles sont meilleures que celles de la mairie en place. Donc on utilise le plus habilement possible... (*rire*). On peut faire des amendements, on peut faire des interventions, mais on sait bien qu'on emportera pas le morceau là-dessus. Là je vais lui écrire au maire pour lui demander de se jumeler avec une ville de Sumatra, ensuite pendant quelques années essayer encore de créer des solidarités. Je sais qu'il est contre le jumelage. Là il va être embêté, parce que... on va voir ce qu'il va faire. C'est le genre de truc où je vais avoir la presse qui va reprendre ma proposition. Qu'est-ce qu'il va faire, il va l'accepter ou la refuser ? ça la fout mal s'il refuse. Je pense qu'il va quand même la refuser. Il va dire "Oh, c'est une proposition démagogique". En général il s'en sort comme ça. Il dit que nous on fait de la démagogie. Je vois pas en quoi c'est démagogique. On peut très bien... avoir de la solidarité avec un pays. Donc il faut essayer de le pousser dans ses retranchements, montrer ses contradictions et que les gens voient que on pourrait faire, avoir une autre politique, que ce serait possible. Et puis effectivement aux prochaines élections, nous on va pouvoir ressortir tout ce qu'il a refusé dans le mandat précédant et que nous on va essayer de faire dans le prochain pour montrer qu'il se prétend de gauche mais qu'en réalité, quand on fait des propositions de gauche il ne les prend pas en compte.

**TG** : Je me demandais aussi, j'avais entendu qu'à Fos c'était comme une tradition que le maire sortant se retire avant la fin de son mandat et qu'il passe la fin de mandat à son premier adjoint.

**CC** : Là il vient de se retirer il n'y a pas longtemps. Parce qu'il y avait Rossi qui avant... bon c'était différent, ça fait deux fois (...). C'est pas spécialement Fos. Disons que les maires astucieux qui veulent préparer leur succession, effectivement, ils laissent leur successeur être maire avant la fin de mandat pour que les gens le connaissent et qu'il devienne le maire sortant. Mais c'est spécialement à Fos... Maintenant, il y a des maires qui s'accrochent jusqu'au bout et qui ne veulent pas... (*rires*) c'est plutôt le cas du mien pour l'instant, à moins qu'il soit redevenu raisonnable, mais... Par contre il a annoncé hier qu'il se retirait de la présidence de la Caoueb.

**TG** : La Caoueb c'est quoi ?

**CC** : C'est la communauté d'agglomération de l'ouest de l'Étang de Berre : Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre. C'est Charoux qui est le successeur supposé à Martigues qui le remplacerait là-bas... qui devrait être le successeur. Enfin je pense qu'il le met un peu avec l'idée de préparer la succession mais c'est surtout (...) que la Caoueb c'est très administratif, ça l'intéresse pas (...) parce que les gens ils ne connaissent pas le président de la communauté d'agglomération, ils connaissent le maire. C'est pas un poste du tout connu de la population. C'est purement technique. C'est perçu comme étant purement technique. Pour la population ça n'a aucune importance. Si ils votaient pour élire les membres de la Caoueb ça serait différent mais là c'est pas le cas.

**FRS** : Non mais les gens ne savent pas ce que c'est.

**CC** : Non pour eux c'est un truc, c'est comme il y avait les Sivom avant, les machins... c'est des structures administratives. Ils y voient pas d'enjeux politiques. Le président de cette structure-là... [*il parle du théâtre*] c'est vraiment des trucs techniques, c'est pas perçu comme un rôle politique.

**TG** : ça n'a rien à voir, mais tout à l'heure quand vous exposiez ce que faisiez, je me demandais si finalement votre rôle à l'Ademe c'était pas aussi de servir d'intermédiaire justement dans les conflits. C'est quelque chose qu'on vous demande de faire ou que vous faites spontanément pour pouvoir faire avancer certains dossiers ?

**FRS** : Bah... le rôle des territoriaux, c'est d'essayer de faire avancer des projets... soit de proposer aux collectivités de sortir des projets, soit de les aider à les mener.

**CC** : Oui mais c'est vrai que quand même... la question... moi j'ai le cas de figure où on essaye de me faire jouer ce rôle. Parce que c'est que l'Ademe est quand même perçu comme étant un organisme neutre, indépendant... et que dans des situations de conflit, on est tenté de nous demander d'apporter... quelque part la parole objective.

**FRS** : C'est vrai que là, vous citiez tout à l'heure cette réunion chez le préfet qui a eu lieu à la fin de l'année dernière sur le conflit entre MPM... le maire de La Ciotat et la communauté urbaine, contre cette décharge du Mantorre, il y avait les deux protagonistes, le préfet et son secrétaire général et les services du préfet plus l'Ademe, qui est chargée de donner un avis neutre, objectif sur la situation. L'Ademe est ni de droite ni de gauche, elle a des

compétences en gestion des déchets, on lui demande ce qu'elle pense de la situation et ce qu'elle pense que le préfet devrait faire pour que la situation puisse être viable. Donc voilà... j'ai dit au préfet ce qu'il me semblait être la solution de... sagesse. Bon, il se trouve que les services déconcentrés de l'État, DRIRE, DDE et autres... on avait, sans s'être concertés (*rire*), les mêmes discours donc ça tombait bien. Donc le préfet en a tenu compte, il a suivi notre avis. C'est vrai qu'on est sollicité en tant que... pas expert, c'est bien prétentieux

**CC :** Oui mais c'est comme ça que c'est perçu.

**FRS :** voilà... expert, neutre d'une situation.

**CC :** moi j'ai eu le cas pour... là c'est beaucoup plus délicat, sur des arrêtés d'autorisation. C'était (...) qui voulait incinérer des pneumatiques, un certain nombre de déchets (...) utilisés comme combustibles. Il y avait une levée de bouclier des associations qui refusaient, où donc on nous a demandé d'expertiser le truc et de venir en comité d'hygiène...

**FRS :** en CDH : Comité départemental d'hygiène.

**CC :** C'est ça... pour essayer d'apporter effectivement la vue objective là-dessus. Bah c'est pas simple. Moi je crois pas qu'on (...) Honnêtement, c'est très difficile. Parce que c'est clair que l'administration veut, le préfet veut construire le projet, mais que les associations en face elles attendent plutôt de nous sinon un point de vue neutre, d'être plutôt contre. Alors pour sortir là au milieu un discours (*rire*) au risque de se déconsidérer d'un côté ou de l'autre... donc c'est pas simple du tout.

**TG :** oui, parce que c'est tous des partenaires sur vos différents projets ?

**CC :** Oui... c'est un risque mais bon... alors je sais qu'à l'époque c'était quelqu'un du siège (...) il s'en était pas trop mal sorti en disant bon... tel truc ça peut se faire à telle commission... bon il avait sorti un truc assez objectif.

**FRS :** Après voilà, il faut rester très factuel.

**CC :** Ah oui oui... on ne peut pas ouvertement prendre parti pour l'un ou pour l'autre.

**FRS :** Non, on est pas payé pour ça.

**CC :** Nous on peut dire : voilà, oui ça peut s'incinérer, il peut y avoir telles émissions, on peut y (?) en coupant tel truc. Voilà on peut introduire un certain nombre de choses. Mais c'est pas simple.

**FRS :** Pareil sur le plan départemental des Bouches-du-Rhône. L'a priori politique du Conseil général c'est : pas d'incinération. Vous savez que moi j'ai (?) un certain nombre de fois à Antoine Rouzaud, l' élu en charge du plan, que... même s'il avait cet a priori là, il ne pouvait pas échapper, dans ses études, à l'étude de l'incinération et de l'intégration de l'incinération dans le process global, au risque d'être taxé de partialité et de voir son Plan cassé dans les trois mois qui suivent. Donc là aussi, on a ce rôle... récemment aussi, j'ai été consulté par la MEEF : mission d'expertise économique et financière du Trésor Public, qui devait donner un avis sur le cahier des charges de l'incinérateur de MPM. Donc eux ils avaient un avis financier mais il leur manquait l'expertise technique. On s'est rencontré, j'ai regardé le dossier pour leur donner mon avis. Donc c'est vrai qu'on a ce rôle-là aussi. Après on va pas être tout seul

entre deux collectivités. On interviendra comme... voilà : Monsieur au-dessus des parties qui donne son avis. Moi je vais rarement me retrouver tout seul entre le Conseil général et MPM. C'est pas non plus dans mon rôle de faire le conciliateur d'un couple en divorce. Ceci dit. Je peux, connaissant les projets des uns et des autres et ayant une petite idée de comment je verrais les choses moi avec mes connaissances et ma position d'Ademe, essayer de faire passer certains messages aux uns et aux autres pour essayer qu'il y ait à un moment un minimum de consensus, ou un minimum de guerre ouverte... après c'est (rire) selon le cas. Donc c'est beaucoup de relationnel avec les services techniques, avec les politiques à un moment donné.

**TG** : Encore une fois ça n'a rien à voir, mais je me demandais si vous savez... est-ce que les entreprises elles démarchent pour construire par exemple l'incinérateur... elles font une pression auprès des élus, enfin... peut-être pas les élus mais...

**FRS** : Alors... il y a trois entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre de MPM... entreprises classiques pour ce genre d'équipement. ça relevait apparemment des films de James Bond... avec plusieurs voitures qui partent du même endroit, une avec les dossiers, une ou deux autres sans dossiers pour que... Ah oui oui oui... des trucs hallucinants. Apparemment c'est... bah, quand il y a 230 millions d'euros à la clef... il y a un marché, des marchés pour... la DSP c'est pour 20 ans.

**CC** : Alors maintenant il y a Suez qui avait essayé de faire autrement... qui Suez là qui avait... lui carrément vu le Port autonome et décidé d'annoncer qu'il allait construire une unité d'incinération.

**FRS** : L'Eco-site ?

**CC** : Oui, donc là c'était (?) : moi je prends l'initiative de construire une unité et puis après je proposerais aux communes de m'envoyer leurs déchets. C'est une autre manière d'essayer d'occuper le terrain.

**FRS** : Bon finalement ils ont répondu simplement à l'appel d'offre, apparemment...

**CC** : Finalement c'est tombé à l'eau mais à un moment donné... parce que l'histoire de l'incinérateur ça a commencé comme ça en fait. Avant même, bon on savait que Marseille de toute façon avait dans l'air... les élus Verts de Marseille en avaient eu vent... mais en même temps on a su que Suez avait prit l'initiative de...

**FRS** : oui, ils avaient un projet de 600 000 t ?

**CC** : 600 000... d'aller voir le PAM et de demander un terrain pour installer un incinérateur de 600 000 t.

**FRS** : Et après d'aller vendre leurs services.

**TG** : Ah bah oui... ils essaient de placer leurs plombs eux aussi.

**CC** : Non parce qu'effectivement, ils peuvent construire leur incinérateur. Il n'y a rien qui interdit... bon faut les arrêtés d'autorisation etc après, mais enfin ça peut être une entreprise privée, et puis le traitement des déchets : ils sont incinérés... pas forcément une commune qui décide de faire incinérer les déchets et qui le construise.



**TG** : Ah oui bien sûr... bon, il va falloir que je regarde ça (*rires*). Eh bien écoutez, j'ai plus de questions qui me viennent à l'esprit mais en tout cas je vous remercie vraiment pour toutes ces informations.

**CC** : En même temps ce que je ne sais, c'est si vous souhaitez rencontrer les gens dont on a parlé... parce que moi j'en connais hein... Christian Reynaud, les associations...

*[fin de bande, ai poursuivit dans mon cahier]*

### **Retranscription notes cahier :**

Boissard, le directeur du PAM, sa femme est socialiste, ex-adjointe à l'environnement de la ville d'Aix.

Victor-Hugo Espinosa (Recyclons 13) : FRS : "c'est un personnage", réfugié chilien, "chez lui il avait pas le droit de parler. Maintenant je peux vous dire qu'il se rattrape!"

Richard Loiret : "éminence grise" Conseil Régional aux déchets. Il est élu dans le 06 et avait avant un bureau d'études. Est spécialiste de l'agriculture, et porte-parole de la solution espagnole.

**FRS** : "Il y a tellement de passion qu'il n'y a plus de place - c'est très prétentieux, pour l'intelligence". Si on propose de mixer les deux, on passe immédiatement pour un pro-incinérateur.

**CC** : Il n'y a quasiment aucun élu qui défend l'incinération. Il est impossible de dire qu'il n'existe pas de risques. Il y a peut-être un département du Sud-ouest où il se pose le même genre de problème d'incinérateur. À Montpellier et à Nîmes, la situation n'est pas flambante non plus. Montpellier a une décharge de 40 ha. Ils voulaient envoyer leurs déchets à Entressen car le préfet n'a pas accepté de prolonger l'autorisation.

**FRS** : Le fait que ça soit très médiatisé vient peut-être des fortes personnalités politiques.

**CC** : Et à la base, de l'opposition Gaudin - Guérini. C'est une spécificité purement régionale. En Allemagne non plus ils n'en veulent pas des incinérateurs.

**CC** : Le vrai problème, c'est les déchets organiques. Ils représentent le tiers de la poubelle. Ça serait quand même dommage de les brûler.

**FRS** : "Dans les BDR, on n'entend parler que du tri-compostage". L'excès de la solution espagnole, c'est de donner l'impression que tout est clé-en-main, qu'on a plus qu'à faire pareil, alors qu' "il y a encore du boulot".

**CC** : Ce n'est pas une position facile parce que l'Ademe nationale ne veut pas en entendre parler.

**FRS** : Et l'Ademe locale trouve que c'est plutôt intéressant. "on est un peu le village gaulois".

FOS-SUR-MER

# Polémique autour de l'arrivée d'un incinérateur

L'opposition soutient que l'arrivée d'un incinérateur apporterait son lot de nuisances. Le maire explique qu'il s'agirait d'un centre de traitement, actuellement à l'étude

L'association "Fos 2001" constituée par l'opposition municipale, a organisé une réunion d'information concernant l'éventuelle réalisation d'un incinérateur à Fos.

Robert Assante, conseiller général et adjoint au maire à l'environnement pour la Ville de Marseille, s'était déplacé à l'invitation de Guy Vieillard et d'Olivier Lovato pour exposer le problème et avancer certaines informations.

C'est après avoir entendu des rumeurs que le groupe d'opposition municipal s'est intéressé au sujet.

"Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets du Conseil général a prévu le découpage du département en 5 zones. Fos fait partie de la zone du pourtour de l'étang de Berre. Nous savons qu'une étude de faisabilité a été faite pour l'implantation de l'incinérateur à Fos" a soutenu Robert Assante.

"L'étude porterait sur une capacité de traitement de 600 000 à 1 million de tonnes" poursuit-il "ce qui reviendrait à construire le plus gros incinérateur de France après Saint-Ouen (650 000 t.) à l'heure où on devrait étudier le tri sélectif plutôt que l'incinération".

Les propos virulents de M. Assante ne s'arrêtent pas là : "Si on table sur 600 000 tonnes, le coût de l'incinérateur à supporter par la Ville sera de 1, 2 à 1,3 milliard. Avec



M. Assante, M. Vieillard et M. Lovato ont réuni leurs partisans pour débattre de la construction d'un éventuel incinérateur.

toutes les nuisances qu'on peut supposer. Par ailleurs, le réaliser à Fos engendrerait un surcroît pour le transport et une pollution secondaire directement liée au transport".

"De plus, ajoutait M. Assante, les secteurs d'Aix et d'Arles se sont rapprochés de la Ville de Fos pour traiter les déchets de leur zone..."

### Les arguments du maire

Des propos que dément formellement M. Granié, maire de Fos, qui n'a pas été invité à cette discussion.

"Le secteur D, c'est-à-dire notre secteur, est constitué d'environ 200 000 habitants, explique-t-il. Actuellement, une étude est réalisée pour déterminer la situation idéale

d'une telle réalisation. Et il ne s'agit pas d'un simple incinérateur mais d'un véritable centre de traitement des déchets" explique M. Granié.

"Il est temps de nous préoccuper sérieusement de nos déchets. Nous avons du retard sur certains pays. La zone industrielle de Fos a beaucoup de place et elle est éloignée de la zone urbaine. On traite des produits bien plus dangereux. Pourquoi les ordures ne nous intéresseraient-elles pas ? A partir d'un gros volume à cette matière première abondante, il est possible de réaliser un grand centre de tri sélectif : des centaines d'emplois pourraient être créés, tout en s'adaptant aux contraintes des déchets. On pourrait ensuite valoriser ces déchets à travers

des filières de traitement, de recyclage... Des usines de traitement déjà existantes pourraient assurer ces filières. Il est plus logique d'assumer toute la chaîne, on pourrait y envisager toute sorte de valorisation, le compost, la lyophilisation, le recyclage... L'incinération ne sera envisagée qu'en seul et dernier recours. A Fos, nous avons la capacité de le faire, de réaliser le vrai centre de traitement de demain, et de créer des emplois, en jouissant des réseaux de navigation, ferroviaire ou routier déjà en place".

"Dans tous les cas, les avantages et inconvénients seront pesés, en concertation avec la population. Pour le moment, une étude détermine si le projet est viable à Fos. Les discussions et négociations se feront ensuite. Il n'est en aucun cas question de récupérer les déchets d'Arles ou d'Aix, ou de chiffrer le projet qui serait de toute façon assumé par l'Etat, non par la Ville. J'invite 'Fos 2001' à me fournir ses sources d'information !".

En attendant, Fos 2001 entend bien faire de cette polémique un objet pour la campagne électorale, d'ores et déjà lancée.

MM. Vieillard et Lovato ont programmé une réunion publique d'information pour le premier semestre 2000. Et M. Granié de conclure : "Une diabolisation puérile ne mènera à rien ; il s'agit de réfléchir et de se concerter avec la population".

## INTERVENTIONS DE PHILIPPE SANMARCO ET ROBERT ASSANTE, ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, PARIS, 8 AVRIL 2008

*Dans le cadre de l'atelier « conflits environnementaux » du Centre d'Étude et de Recherche sur l'Environnement et la Société (CERES, ENS).*

*Le texte qui suit est une retranscription de ma prise de notes.*

**Sanmarco:** Je suis professeur associé au département de géographie. J'ai tenu à ce que mon collègue M. Robert Assante soit là. Je vais faire une rapide introduction. Je suis arrivé comme secrétaire général de la ville de Marseille en juin 78. A cette époque, le maire Gaston Defferre disait : l'incinérateur c'est dangereux. Il n'en est pas question. C'était non. Ça signifiait qu'on devait continuer ce qui avait commencé 75 ans plus tôt. Les ordures ménagères allaient jusqu' à Fos dans une décharge au lieux-dit Entressen. C'est une vieille histoire. La préoccupation à l'époque, c'était la station d'épuration. Marseille était une ville sans station d'épuration. Je dis ça parce qu'il y a des priorités, des enjeux. La question de l'incinérateur n'est venue que plus tard. En 89, Robert Vigouroux est victorieux dans tous les secteurs de Marseille. C'est un détail qui n'est pas neutre. C'est lui qui sort pour la première fois le projet d'incinération dans Marseille. Au départ il y avait deux projets, dans les quartiers Nord et Est. Ça a provoqué un tollé. Les gens se sont tous opposés. Le Nimby, fin 80, on y est déjà. Les choses se mettent en place lentement. A l'arrivée de Gaudin en 95, le projet dans les quartiers Nord est abandonné car le maire de secteur est communiste. Reste le projet dans les quartiers Est. La compétence de gestion des déchets est transférée vers le département qui prend les choses en main. Ça arrangeait Marseille, jusqu'à ce que le Plan lui-même soit annulé. L'affaire revient ainsi à Marseille qui est obligée de se réinvestir du dossier. Parallèlement, est prise une disposition de l'Union Européenne mettant une échéance finale à la décharge d'Entressen. Compte tenu de l'échéancier vis à vis de l'Union Européenne, la décision est prise d'opter pour l'incinération et on revient à l'hypothèse posée 10 ans plus tôt, sauf qu'on n'a toujours pas de terrain. Entre temps, ce n'est plus la ville qui s'occupe de la gestion des déchets, mais la communauté urbaine, qui regroupe Marseille plus 17 communes. La communauté urbaine prend la décision de l'incinération des déchets et arrive à schinter le problème de la localisation sur le territoire de la CUM, car elle trouve à Fos un terrain du PAM, qui est autonome, et en particulier vis-à-vis de Marseille. L'émoi est total. On retrouve le vieux thème: vous n'avez qu'à le faire chez vous. On est dans le conflit, d'autant plus que la gestion des conflits sont ce qu'ils sont. Je comprends que Fos ne soit pas content de recevoir les ordures ménagères de Marseille, pour autant, les difficultés sont liées aux procédures d'enquêtes publiques qui sont assez pauvres et ne parviennent pas à créer un consensus. La commission de la CNDP n'est pas venue et le conflit a été violent et juridiquement sans arrêt.

**Assante:** Je suis élu depuis 83 à Marseille, sans interruption jusqu'à aujourd'hui. Ceux avec qui je dialogue aujourd'hui sont les mêmes que depuis 83. On a un relationnel. Je suis aussi

au Conseil Régional depuis 87, sans interruption. Ça aussi c'est important. En 95, quand Gaudin est arrivé à la mairie de Marseille, j'ai eu la délégation environnement, dont les déchets ne sont qu'un élément. Il y a aussi l'eau, l'air, le pluvial, la nature et les milieux marins. À la CUM j'ai la même compétence et à l'époque de la Communauté d'Agglomération, j'avais la même compétence. *[parle d'Airfobep]* au niveau de Fos / Etang de Berre, là où il y a des centaines et des centaines d'entreprises installées qui génèrent une richesse pour les communes via la taxe professionnelle. Atmopaca regroupe cinq départements *[en fait 6]*. C'est grand, il y a des situations de conflits. J'ai pu faire un seul réseau, car l'air n'a pas de frontières. A Arles, un petit incinérateur a fermé, dans les Hautes-Alpes *[ne dit pas Gilly-sur-Isère]*, un petit incinérateur qui n'était pas aux normes a fermé aussi. A Marseille il y avait deux projets. Celui à l'Est, on ne comprenait pas bien pourquoi. C'était dans un milieu un peu naturel. Dans le secteur Nord, il y avait une unité de chauffage qui brûlait du charbon pour 3000 logements chauffés. L'alternative c'était de substituer au charbon des ordures ménagères afin de limiter les émissions de dioxyde de soufre. La solution était positive pour les riverains. Mais sous la pression, l'appel d'offre a été déclaré infructueux. Ça n'a pas marché. L'erreur de Vigouroux a été de ne pas signer l'attribution de marché. La part de valorisation n'était que de 10%, ça a été facile pour nous de l'attaquer. Les déchets ne sont ni de droite ni de gauche. Je tourne en France pour voir les solutions qui ont été choisies. Il ne s'agit non pas d'opposer un système de traitement à un autre, mais de voir comment ils peuvent être complémentaires. Les questions qui font aujourd'hui le plus débat portent sur la pyrolyse et la thermolise. Ce sont des nouvelles technologies qui doivent être révolutionnaires, et j'ai parcouru la France pour voir ce que ça donnait. La pyrolyse, c'est ce que vous avez dans votre four Siemens auto-dégraissant. On tente d'utiliser la pyrolyse en prétraitement des déchets avant incinération, mais ça ne marche pas. Il faut voir les coûts de ces solutions quand on est maire *[Il donne l'exemple d'Amiens, première ville à se lancer dans la méthanisation. Dit, mais je n'arrive pas à vérifier, que ça aurait fait sauté en 89 le maire communiste à l'origine du projet: René Lamps]*. Aujourd'hui c'est plus facile, mais Marseille n'a pas des moyens financiers considérables. On ne peut pas se permettre de prendre des risques financiers. Les autres communes considèrent que la ville centre va les bouffer. Après, tous ces problèmes reviennent. Depuis la loi du 13 juillet 92 de Ségolène Royal, toutes les décharges qui ne sont pas convenables doivent être fermées. Defferre m'a laissé en héritage un dossier particulièrement tordu. La décharge d'Entressen fait 80 ha sur 40m de haut. C'est un bonheur total. Tous les sacs en plastique s'envolaient au moindre coup de mistral car il n'y avait rien pour retenir. C'était merveilleux, c'était l'apocalypse. TF1 et Antenne 2 sont venus filmer et moi au milieu. Les riverains nous tombent dessus. C'est la 4e ou 5e décharge à ciel ouvert d'Europe. Tout le monde dit qu'il faut la fermer, mais on ne peut pas trouver la solution de jour au lendemain. On obtient une dérogation car il y a un travail considérable à réaliser. La nappe est polluée sur 6 km. C'est un travail colossal. Les déchets sont ce qui pollue le plus l'atmosphère. Personne n'a trouvé quelque chose pour couvrir 80 ha pour échapper à la fermentation. Quand nous reprenons cette décharge, elle est illégale. Il n'y avait aucune autorisation d'exploiter depuis 1912. Nous avons été obligé de faire des dossiers pendant deux ans pour pouvoir être contrôlés, car comme on n'avait pas l'autorisation, les services de l'Etat ne venaient pas contrôler. *[Ça nous empêchait de pouvoir bénéficier des financements européens pour la réhabilitation]*. Nous lançons la collecte sélective dans la ville, les sociétés de collecte se mettent en grève car ça changeait leurs habitudes. On a eu trois semaines de grèves en plein été 98. Ah c'était extraordinaire,

merveilleux. On m'a tué la collecte sélective dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Lille avait des incinérateurs en bout de souffle, Mauroy avait dit : on arrête, et ils ont inauguré leur nouvel incinérateur lors de la mendature précédente. Le mien, toujours pas. Mon collègue Paul Desfontaine dit que tout fonctionne bien, et nous: rien! Ici, le Conseil Général a joué un rôle particulier dans les années 90 en disant: je ne m'en occupe pas. Comme la loi le lui autorisait, il a préféré refiler le bébé au préfet. Le préfet fait un Plan qui est attaqué au tribunal pour vice de forme par une association. Avec le changement de présidence du CG, le CG dit qu'il souhaite récupérer le Plan. Le Préfet le redonne et la concertation commence pour le nouveau Plan. Je mets en place mon propre Plan. La Directive Voynet dit qu'il faut valoriser 50% des déchets en (...), mais il n'y a jamais eu le moindre moratoire contre les incinérateurs. C'est pendant Voynet qu'il y a eu le plus d'incinérateurs dans ce pays. Il y en a en Angleterre, j'ai visité l'incinérateur de Londres, en Suisse, c'est là où il y a le plus d'incinérateurs, en Allemagne c'est là où il y en a le moins mais avec les plus grosses capacités. A Rotterdam il y a une installation de 400 000 t. Il y en a peu en Espagne mais ça se développe. L'incinérateur qui vient d'être inauguré à Bilbao est celui qui fabrique le plus d'énergie électrique. Ça a facilité l'implantation car les indépendantistes étaient d'accord. En scandinavie, l'incinération est perçue comme un mode de transformation des déchets. C'est la première fois que j'ai vu une différence entre nous et eux. Ils n'ont pas les mêmes définitions judéo-chrétiennes. Chez nous les déchets sont vus comme une matière morte et négative. Eux les perçoivent comme une matière première et veulent surtout conserver les matières premières qui sont l'essence même de notre vie. Si nous avons le pétrole, il faudra des énergies alternatives pour les générations futures. Ce n'est plus du tout la même approche. (...) Chez nous il y a des crispations politiques. Le président du CG était candidat aux municipales. Il souhaitait que notre compétence soit transférée à un syndicat mixte. Il voulait la mutualisation mais pas l'opérationnalité. C'est depuis ce jour-là qu'il a dit: il y a crispation, ce n'est pas normal, vous ne réaliserez jamais votre dossier. Une étude du cabinet Andersen propose le PAM pour implanter un incinérateur de 400 000t. Je l'ai dit à Gaudin, il me dit "continu". Je reprend l'idée initiale du CG. On change les tonnages car les lois ont changé et les mentalités aussi. On n'a pas passé d'accord avec le PAM. Le PAM a délibéré et voté. Le PAM a ouvert à l'industrialisation 220 ha. Le pêché originel il est là, parce que si vous partez en vacances, je ne pense pas que vous irez là. Même les arbres ne poussent pas là-bas. Le port de Fos a été initié sous Pompidou. Ils ont creusé et mis les remblais sur les terrains, ça a inerté les terres, rien ne pousse. Nous on demande si sur ces terrains on peut faire quelque chose, ils nous disent oui. On est dans un système conflictuel majeur. Il y a eu 35 procédures, en première et deuxième instance, devant le Conseil d'Etat, en France et en Europe. Il en reste une dizaine, menés par des associations spontanées qui disposent de moyens financiers considérables et organisent des manifestations payées par les collectivités. Une pétition recueille la signature de 300 médecins comme quoi, le projet est contre la santé. Je n'ai pas la science infuse mais on ne fait pas une règle pour nous. C'est comme si dans une galerie marchande on ne voulait pas de coiffeur. Le département des Bouches-du-Rhône n'est pas encore une principauté. Pendant que nous (...), Clermont Ferrand fait un incinérateur, Delanoë inaugure un incinérateur à Issy-les-Moulineaux. S'il y a une règle, elle doit s'appliquer à tout le monde, mais comme je suis la victime expiatoire... En tant que conseiller général, je leur ai dit que le Plan du département est illégal. Ce n'est pas un Plan d'autorité, mais d'organisation. Il doit tenir compte de ce qui se fait. Comme il ne l'a pas fait, des recours ont été déposés dont un directement par le préfet. Il n'y a donc

pas de plan déchets, seulement celui que nous avons. [*parle du lys maritime*]: C'est une plante protégée alors qu'on peut la commander par internet, mais là, elle est protégée. La légalité du dossier n'est pas remise en cause. Aujourd'hui ce qui compte, ce n'est pas le légal mais le moral. Ce dossier n'est pas moral, il est lié à la subjectivité du moment [*parle de la step de Marseille et des coûts du conflit, des recours*] Il faut une centaine de millions d'euros pour un émissaire en mer, car moralement, je ne peux pas rejeter dans les Calanques. Le moral d'aujourd'hui sera-t-il le moral de demain? Nous qui sommes les enfants de 68... Est-ce que le moral va remplacer le légal?

[*présentation TG. Ont aimé la fin sur Nimby / Nimey*]

**Kergomard:** Je vais parler d'un exemple que je connais mieux que Marseille. A côté de Dunkerque, il y a la commune de Fort-Mardyck qui est enclavée entre les usines Seveso. Il y a 330 habitants. On pourrait se dire que ce n'est pas grand chose, mais on comprend mieux leur attitude quand on sait leur histoire et d'où ils viennent. Ces gens ont peu de moyens. C'est un endroit où sous Valérie Giscard d'Estaing a été créé des lotissements dans les dunes. Les gens étaient persuadés d'avoir touché le gros lot. Aujourd'hui la zone industrielle s'est développée et ils sont enclos dans les usines. Est-ce que la meilleure solution n'est pas de supprimer la commune et de délocaliser les gens? Le problème c'est que les gens ont investi pour se créer une vie et que c'est un territoire stigmatisé. On est dans une zone de recoupement des cercles Seveso. Il faut inscrire les conflits dans une vie d'homme, une population avec son territoire.

**Un étudiant :** Qu'est-ce qui est moral dans un projet d'incinérateur?

**Assante:** [*Se lève*]: C'est l'environnement qui prime aujourd'hui sur ce type de projet. Quand on dit qu'à titre moral on ne devrait pas faire ça, il faut savoir qu'aujourd'hui ce qui pollue le plus, ce sont les décharges. Le pêché originel, c'était il y a 50 ans, quand le PAM a décidé d'ouvrir 220 ha supplémentaires à l'industrialisation.

**Sanmarco:** Sinon on n'y serait pas allé.

**Assante:** [*reprend mon expression de machine qui se détraque*] Personne ne dit que les dioxines et les furanes ne s'inhalent pas.

**Kergomard:** D'un côté il y a des normes d'émission à courte durée et en parallèle, il y a des effets cumulatifs. Il y a des gens qui raisonnent en termes de durée et d'autres en termes de pics. On ne se rend pas compte que tout est lié aux problèmes de niveaux de fond et de cumuls. C'est ce qu'il s'est passé avec Metaleurop. Il y a eu des émissions de plomb pendant 80 ans. Les gens ont le saturnisme. Il y a des stocks qui se créent.

**Un étudiant:** Ce qui me choque, c'est qu'il fasse diluer pour cacher la pollution. En quoi est-ce pire que de polluer au même endroit?

**Assante:** Nous on applique la réglementation. (...) Il n'y a pas d'exploitation agricole autour.

**TG:** Il y a quand même les vergers de Crau et les estives.

**Assante:** La dispersion des polluants se fait sur un panache de deux kilomètres. Pourquoi on se cristallise sur l'incinération alors qu'il y a dans ce périmètre le projet d'implantation de la plus grande plateforme Ikéa du sud de l'Europe, environ 100 000 m<sup>2</sup> de stockage. Ce sont les

mêmes personnes qui s'opposent à moi qui disent que cette plateforme Ikéa n'est pas polluante. Et pour le terminal méthanier, ils ne disaient rien. C'est moi qui ai lancé le dossier.

**Marie-Dominique Loÿe** : A propos du calcul des normes et des 210 mg par an [de dioxines] : ce n'est pas parce qu'on est dans les normes qu'il n'y a pas de conséquences. Il y a eu l'étude de l'INVS sur les incinérateurs. (...)

**Assante** : C'est une question fondamentale. (...) Nous ne sommes pas dans une principauté. Les élus sont là pour appliquer la réglementation et les associations pour nous pousser à être plus vertueux. Demain la difficulté sera toujours là, avec les mêmes élus et les mêmes associations qui nous demandent de fermer la décharge.

**Un étudiant** : Quel a été l'accueil des populations pour accepter le projet ?

**Assante** : J'ai fait 57 réunions. Ça allait de 20 personnes à 1000 personnes.

**TG** : Et combien à Fos-sur-Mer ?

**Assante** : Une

**TG** : Non, deux.

**Assante** : A chaque réunion de la communauté urbaine de MPM il y a une question sur le sujet. Ça me permet de m'exprimer sur le dossier. Si c'était à refaire je ferais plus de concertation. Il y a beaucoup d'informations qui ne sont jamais arrivées. [*Parle du parc du 26<sup>e</sup> centenaire*] Il y a toujours le pouvoir politique qui reprend la main derrière, et la raison se perd, la morale n'y est plus. Si vous cédez sur le dossier, on dit que vous faites machine arrière. Le pouvoir politique en France ne prend pas la mesure de l'intérêt général parce qu'il y a toujours des intérêts particuliers, ne serait-ce que pour les élections. A chaque fois qu'il y a une nouvelle loi, les gens réagissent.

**Kergomard** : Il y a des voies qui s'ouvrent derrière ça. En tant que citoyen, ce que j'ai vu, c'est qu'en même temps que la fermeture de l'incinérateur d'Halluin, ils ont dit que d'ici 2020 ils allaient baisser la production d'ordures de 20%. Derrière les bus, il y a des affiches qui disent « ce bus roule avec du méthane produit par vos ordures ». Les gens voient ça. La perspective c'est de réduire les ordures. Ça a été bien mené de ce côté-là.

**Assante** : Le travail qu'a mené Desfontaine a bien marché. Il a eu moins d'oppositions que moi. Il a eu des oppositions constructives (...) C'est pour ça que je dis à un moment que le politique vient polluer le débat. Peut-être que ce que je dois faire, c'est mieux m'exprimer, peut-être pas sur le fond mais sur la forme. Marseille compte aujourd'hui 825 000 habitants avec les villes balnéaires de Cassis et Carry, mais Marseille est moins disciplinée que les lillois.

**Kergomard** : C'est plus une question d'identité que de discipline. S'opposer de façon brutale est mal perçu chez nous, pas chez vous.

**Assante** [*me dit en aparté à propos de la volonté de MPM de s'étendre jusqu'à Fos que c'est une idée de Menucci*]

**Sanmarco** : [*parle des normes*]

**Kergomard** : En France les normes sont discréditées par les normes européennes qui ont désavoué les normes françaises vétustes.

**Sanmarco** : La concertation est une action en amont de prévention des conflits. Mais tout est fait pour qu'une personne aussi bien intentionnée que Robert Assante soit malmenée et que la séance tourne au punching ball. Quand on voit les sommes qui sont investies dans la communication et le marketing pour vendre la dernière Clio et les sommes investies pour la concertation, on passe d'un rapport de 1 à 1000. A Marseille, on ne peut pas vivre un jour d'anticyclone sans qu'il n'y ait de pollution au niveau de l'Étang de Berre et de Fos. Il y a eu une bascule économique. Ce qui avait fait la richesse de Marseille a basculé du côté des rives de l'Étang de Berre. C'est vécu dans la mémoire collective comme un appauvrissement. Ce sont maintenant des communes extrêmement riches. Quand pour nous richesse fiscale est de 1000, la leur est de 17 000.

**Assante** : ça pose la question de la pertinence de l'échelle des départements.

**Kergomard** : Quand on passe d'une économie de la production à une économie virtuelle, financière, les gens croient ne plus polluer car c'est virtuel. On ne vit pas dans le même territoire selon son revenu, son travail et son statut. Il y a des gens qui vivent dans le rayon d'action des usines et d'autres qui prennent le TGV tous les jours. C'est difficile de trouver un consensus sur les échelles environnementales pertinentes.

**Assante** : Essayons de vivre dans nos périmètres.

*[à un moment : me montre du doigt ma pochette Suez et sourit]*

Fin

**Kergomard** : dit qu'à Lille et Dunkerque, il n'y a pas de culture de conflit. Dans une réunion publique, l'agressivité est le meilleur moyen de se griller. Toute la salle se retourne contre l'agresseur. Martine Aubry a bien compris ça en 5 ans. Au début, elle était agressive, dans le conflit. Elle a perdu, a compris et a changé. Maintenant elle est dans l'opposition constructive. C'est très différent dans le Sud.



## STAGE DE FORMATION « CONCERTATION », ADEME, PARIS, 25-27 OCTOBRE 2005

« Concertation et participation du public dans les projets de gestion des déchets », Paris.

*Ce compte-rendu est une retranscription de notes manuscrites. Il n'est donc pas aussi fidèle qu'un enregistrement et comporte bien sûr des lacunes.*

### Journée du 25 octobre

*Nous sommes douze personnes autour de la table. Pierre Legris, consultant de C&S Conseils, va être notre formateur pendant toute la durée du stage. Il est accompagné ce matin de la sociologue Sandrine Rui.*

**Pierre Legris** : C&S Conseils travaille dans les domaines des déchets et de l'eau, mais aussi de l'énergie (pas le thème des éoliennes mais du transport d'énergie), des infrastructures de transport et de l'aménagement urbain. Cette formation sera centrée sur le cas des déchets mais on pourra aussi prendre des exemples ailleurs.

### Tour de table

*Discussion et présentation des participants, de leur expérience en concertation et de leurs attentes :*

**Marc Olier**, DR Auvergne : La concertation, où en sommes-nous par rapport à une quinzaine d'années ?

**Pierre Legris** : Et en Auvergne, où en êtes-vous avec l'incinérateur de Clermont-Ferrand ?

**Marc Olier** : Il y a eu des oppositions. Ils sont revenus à un bon vieux CET. Une étude avait montré avant qu'il n'était pas possible de faire de l'enfouissement et malgré ça, on est revenu à un CET.

**Frédéric Vernet**, DR Auvergne : Quant on parle de l'incinération, moi je me pose la question de la concertation. J'ai l'impression que plus on concerte, moins on arrive à l'échéance. Il y a la question de la réelle participation du public. La concertation c'est plus pour convaincre. En Auvergne on a un Plan départemental d'élimination des déchets, ils en sont au choix du terrain pour le CET. (...) Une fois qu'ils ont tout ça en poche, il faut qu'ils y aillent.

**Olga Kergaravat**, DR Alsace : On a un projet de réhabilitation de sites et de sols pollués où l'Ademe remplit la fonction de maître d'ouvrage. On a toujours les populations devant nous et la population réagit très mal quand elle voit des gens en combinaison blanche à côté de leur piscine. J'hésite beaucoup à mettre la combinaison blanche quand je vais sur le terrain. Je suis très contente de ne pas avoir le logo de l'Ademe sur ma voiture [rires]. Ce qui m'intéresse aussi dans cette formation c'est de voir ce qui se fait ailleurs.

**Pierre-Olivier Filippi**, DR Corse : Ce qui m'intéresse c'est la rédaction d'un cahier des charges dans lequel on intègre la concertation. Je connais un peu le domaine car j'ai eu l'occasion de contacter Marianne Bloquel. Je veux intégrer la concertation pour les sites et les sols pollués. Avant on n'avait pas forcément intégré ça aux projets.

**Laure Chaliez**, DR Rhône-Alpes : J'étais plutôt intervenue sur la concertation pour les parcs éoliens et pas pour les déchets. Je me pose la question de la légitimité de l'ingénieur Ademe pour la concertation. J'étais intervenue dans une réunion publique. Jusqu'où un ingénieur de l'Ademe peut-il aller ? C'est subjectif. Il est difficile de prendre du recul et on est tout le temps sollicité. On a besoin d'outils pour rédiger le cahier des charges. On reçoit des rapports de restitution et on est censé avoir un avis dessus mais après on est un peu limité dans ce sens.

**Pierre Legris** : Jusqu'où l'ingénieur peut-il aller ? J'attends que vous réagissiez. Je vous dirais comment je travaille, on verra ça peu à peu et jeudi matin, on verra comment on peut concrétiser ça.

**Denis Mazaud**, DGBS Angers : Je suis à l'Ademe depuis 1991 et la concertation est un thème qui m'a toujours intéressé. En Rhône Alpes j'ai eu affaire à une ouverture de centre de classement. Les populations refusaient tout. Aujourd'hui je travaille plus sur la gestion domestique et le compostage individuel. Cela requiert une participation forte de la population. Je travaille aussi dans le domaine des composteurs à l'échelle d'un quartier. On s'est aperçu que partout où la participation n'était pas là, ça foirait. Si on me parle de la position de l'ingénieur Ademe, de jusqu'où on peut aller, je ne sais pas trop quoi répondre mais je suis très heureux de participer à cette formation.

**Marianne Bloquel**, GEODE Angers : Ton attente ?

**Denis Mazaud** : échanger, partager les expériences.

**Laure Fontaine**, DR Franche-Comté : Comme Denis je suis à l'Ademe depuis 1991. Je travaille sur les déchets des entreprises. Je me pose la question : où s'arrête la concertation ? Où commence l'engagement personnel ? Dans le cas de la Haute-Saône, c'est trois pas en avant, deux pas en arrière. [*Laure parle ensuite d'un projet où elle a travaillé avec C&S Conseils*]. La concertation c'est chronophage, ça prend facilement trois soirs par semaine.

**Pierre Legris** : Deux ! Jamais plus de deux soirs par semaine [*rires*].

**Laure Fontaine** : [*à propos de l'expérience partagée avec C&S Conseils*] Il y a plein de choses où la collectivité ne pouvait pas répondre. Il y a eu une autre séance où j'ai été prise à partie car j'étais étiquetée pro-incinération. On a reçu un beau courrier à la suite de cette réunion. (...) La concertation ça prend beaucoup de temps. Je rêverais de ne faire que ça car c'est intéressant, mais ce n'est pas la réalité. J'attends de cette formation qu'elle me sorte un peu de mon contexte.

**Gilles Meriodeau**, DR Pays de la Loire : Qu'est-ce que je fais là ? Je ne sais pas trop [*rires*] Peut-être pour me défaire de ma perplexité par rapport à ce sujet angoissant ou m'enfermer dans un pessimisme aigu. Il nous faut refermer nos cours de thermo et apprendre la sociologie, la psychologie voir même la psychopathologie car les gens ne font que refuser. Mon grand désespoir c'est que la raison est en train de disparaître.

**Tobias Girard**, boursier Ademe : Je fait une thèse d'anthropologie politique. Je travaille sur le conflit lié à l'implantation d'un incinérateur à Fos-sur-Mer. Je remercie Marianne Bloquel de m'avoir invité à cette formation pour pouvoir mieux comprendre votre regard et votre position parmi les autres acteurs dans ce type de conflit.

**Véronique Marie**, DR Bretagne : On a deux projets, un en Ile-et-Vilaine l'autre en Côte d'Armor. Il y a eu des opérations de concertation. Au départ je me disais que c'était une solution pour faire passer des projets. On a eu le cas d'une plate-forme de maturation des mâchefers à Brest. Une partie de la population était contre l'incinération donc contre les mâchefers. Pour les associations, incinération = dioxines, donc mâchefers = dioxines. On fabrique des crêpes à côté donc il y aura des dioxines dans les crêpes [*rires*]. Du coup, les mâchefers continuent à être transportés sur des kilomètres et des kilomètres pour être traités ailleurs. Pour l'autre projet, il y a eu trois réunions publiques avec des « scrutateurs » mais les débats étaient assez houleux et chacun restait sur ses positions. Pour mes attentes : je cherche la « formule magique » s'il y en a une, pour pouvoir anticiper et leur proposer une méthode.

**Sophie Rouat**, DR Picardie : Moi aussi c'est la question du niveau de notre implication par rapport à nos partenaires qui m'intéresse. Dans l'Aisne on a eu une démarche de concertation par rapport à une situation de crise pour un centre de stockage. Il y a eu une forte réaction de la population qui a amené à modifier la démarche initiale et alors on a commencé à concerter. Dans l'Oise on a été sollicités par rapport à l'incinération. On a été beaucoup sollicités à chaque fois dans un contexte très particulier. Je n'étais pas toujours à l'aise mais on a eu une expérience plutôt positive. A Villerest-Saint-Paul, il y a eu la création d'une unité d'incinération. La collectivité a beaucoup négocié avec les associations pour ouvrir le site. Aujourd'hui ça fonctionne. J'attends des échanges avec mes collègues car il y a peu de lieux où on peut échanger de la sorte. J'ai aussi une forte attente sur les conseils méthodologiques que l'on peut donner. Qu'est-ce que la concertation ? A quel moment on peut associer quel acteur ? Comment on peut intervenir ? Quand je l'ai fait je n'étais pas à l'aise sur ces questions.

**Sandrine Candelier**, DR PACA : La concertation, je ne connais que le mot. Je suis en charge des départements du Var et des Alpes Maritimes. Dans les Bouches-du-Rhône on a un département avec de gros problèmes d'exutoires avec un Plan qui est au Tribunal Administratif. En 2010 ça chauffera bien et après on aura les déchets dans la rue. La seule réunion publique que j'ai vue a presque fini en pugilat.

**Marianne Bloquel**, GEODE Angers : Bonjour et bienvenus. Cela fait à peu près un an que je m'occupe de ce sujet. Je travaillais avant sur le programme européen CALOR de valorisation du compost. Il en était ressorti la question de la concertation auprès des acteurs de la filière (les agriculteurs par exemple) mais pas de la participation du public. Il y a un an, mon chef m'a dit : commence à travailler sur la concertation. Après, ça s'est révélé être une boîte de Pandore. Toutes vos questions, moi je n'ai pas de réponses toutes faites, ni de formules magiques. Les sollicitations sont montées chez nous au siège. Après, on pensait faire un guide.

*[remarque en voix off dans la salle : « on a pas le temps de les lire »]*

[*Marianne parle ensuite d'un cas qu'elle a connu*] : on a eu une super concertation, démocratique, avec des articles partout dans les journaux. Ça a été un flop avec un résultat zéro, enfin presque. C'est la question du grand vœu démocratique. Il y a d'autres cas semblables où les élus partent la fleur au fusil, notamment les élus Verts, et aux élections suivantes ils se plantent. [*Marianne expose le volet « gouvernance » dans l'axe « développement durable » de l'Ademe*] Sur le papier c'est très clair, très facile. Mais après, comment on y va ? Ce stage doit apporter une base de formation-action. Il pourrait déboucher ensuite sur la constitution d'un groupe de travail [*hésitation des participants*]. Après, c'est vous qui voyez. Vous n'êtes pas obligés. Mon attente, c'est que la formation puisse vous apporter des réponses : comment se positionner en réunion publique et clarifier le rôle de l'Ademe ? L'objectif serait de créer un groupe de travail pour permettre l'existence d'un espace d'échanges.

**Denis Mazaud** : Autre question : est-ce qu'une information tardive peut réussir ? J'ai l'impression que nous on reste sur nos positions, notre projet et en face les gens veulent parler de gestion des déchets de façon beaucoup plus large.

#### « Conduite de projets et concertation : éléments d'analyse sociologique », Sandrine Rui

(non retranscrit)

#### Discussion :

**Marianne Bloquel** : Il est bon de traiter ces logiques différentes.

**Denis Mazaud** : Il y a la question du temps aussi, sur le long terme.

**Marianne Bloquel** : Par rapport à ce triangle (valeurs-intérêts-expertise), la question des intérêts est disqualifiée : les gens entrent dans le débat par intérêt général, pour des questions sanitaires par exemple, mais derrière ce sont des intérêts particuliers. Nous on arrive dans le débat avec des arguments sanitaires et nous sommes désarmés face aux arguments particuliers.

**Pierre Legris** : Une association va entrer dans le débat par un sommet du triangle, puis elle va monter en généralité. Ça commence par « j'en veux pas car c'est au bout de mon jardin » puis en quelques mois c'est la réglementation qui sera l'argument mis en avant, ce qui va nous pousser jusqu'à nos retranchements.

**Pierre-Olivier Filippi** : Est-ce qu'on ne peut pas faire sans dire ? En ayant écouté les uns et les autres, j'ai la sensation de beaucoup d'échecs. Est-ce qu'il faut remettre en cause les choses ?

**Sandrine Rui** : C'est l'idée qu'on pourrait revenir sur des tactiques « agir dans l'ombre ». On ne peut pas revenir en arrière. Les interlocuteurs ont pris goût à ça.

**Denis Mazaud** : Avec la concertation on est condamnés à réussir.

**Marc Olier** : La réglementation est toujours plus forte mais on ne l'applique pas. Pour moi le problème c'est la désresponsabilisation, qui a provoqué des défauts de concertation. J'aimerais avoir une définition de la concertation. Il faut mettre la communication dès le début et non à la fin.

**Laure Fontaine** : Il y a un plan où on gagne à tous les coups : on rallonge les délais.

**Sandrine Rui** : Il y a un autre contre-argument pour s'opposer au projet : il n'est pas démocratique. Je pense qu'il ne faut ni « faire sans dire » ni « faire et dire ». Il faut « concerter pour faire ». C'est une condition d'action, un élément constitutif. Un projet qui avait été amené comme la solution à un problème va maintenant être mis en examen. Les ingénieurs se préparent à ça. On préfère amener sur le terrain un projet tout fait car le contraire serait perçu comme un manque de compétences. On est payé pour ça. Le porteur de projet peut se considérer comme un acteur de terrain. C'est un point important dans la façon de repenser le métier. La légitimité est à construire.

**Gilles Meriodeau** : Très bien.

**Denis Mazaud** : On n'aurait pas aujourd'hui les décharges qu'on a s'il n'y avait pas eu d'oppositions forcées pendant des années. Cette légitimité-là il faut la reconnaître aussi.

**Gilles Meriodeau** : La contestation génératrice de progrès... on pourrait opposer à cette optique que ça touche aux limites de la démocratie en touchant à la légitimité du mandat de l'élu. Ce qui me dérange plus encore, c'est de voir des porteurs qui rejettent leur projet quand c'est une infime partie de la population qui s'est fait entendre. Ça me paraît anti-démocratique également.

**Sandrine Rui** : Je crois qu'il faut que la concertation ait des limites, mais il faut distinguer responsabilité et responsabilisation.

**Gilles Meriodeau** : Quand les projets sont décidés « à l'ancienne » ça provoque des crispations. Nous on n'est pas armés. Il y a peut-être l'art et la manière, c'est le deuxième degré de la concertation. Mais ce déni de démocratie me dérange beaucoup.

**Pierre Legris** : Pour nous la concertation renforce la légitimité de l'élu. En général dans les concertations réussies, les élus en sortent renforcés.

**Gilles Meriodeau** : Ce qui me dérange c'est la récupération politicienne. Par exemple les Verts : « on est pour la méthanisation ». Il y a une appropriation par des groupes politiques. Et ce n'est qu'un aspect du problème. Qu'est-ce qu'on fait par rapport à ça ?

**Pierre Legris** : La réponse est très simple : il faut que la concertation amène à changer les habitudes et à répondre à la contestation des autres.

**Denis Mazaud** : Il me semble que la « société civile » n'a pas à décider. C'est le rôle des élus. La concertation doit porter ces valeurs.

**Gilles Meriodeau** : C'est quoi la « société civile » ?

**Denis Mazaud** : les associations.

**Gilles Meriodeau** : là on n'est pas d'accord.

**Sandrine Rui** : C'est un débat qui existe aussi entre les « savants » on va dire. Je crois que c'est propre à la France. On a une culture de l'Etat, qui vient « d'en haut ». Ce n'est pas le cas au Royaume-Uni. Quant à la démocratie représentative, il y a beaucoup de gens qui considèrent que ce n'est pas de la démocratie.

**Marc Olier** : Il y a aussi un besoin de prise de pouvoir. C'est comme pour les partis politiques : quant on ne peut pas entrer par la grande porte des partis, on passe par celle des associations.

**Pierre Legris** : [*annonce le livre rédigé par Sandrine Rui : « La démocratie en débat »*] Qu'est-ce que vous entendez derrière le mot concertation ?

### Qu'est-ce que la concertation ?

*Les ingénieurs de l'Ademe proposent leurs définitions :*

- Participation
- Expression
- Anticipation
- Echange, dialogue, travailler ensemble
- Concert, harmonie
- Mobiliser
- Fédérer
- Communication
- Aider à prendre la décision

*Quand Gilles Meriodeau parle de « manipulation » tout le monde se met à parler et à dresser un autre visage de la concertation :*

- Compromis, consensus mou
- Contrainte
- Manipulation
- Faire avaler la pilule, faire passer en force
- Baisser les bras
- Non-choix
- Refonder le mandat de l'élu

**Pierre Legris** : Attendez ! On a dévié. Vous définissez la concertation par rapport à ce que vous avez vécu...

[*Commentaire de quelqu'un en voix off : « j'ai l'impression d'être à un cours de marketing »*]

**Pierre Legris** : Qu'est-ce qu'on doit exclure pour que ce soit la concertation ?

**Gilles Meriodeau** : Dans votre vision du monde il y a une bonne et une mauvaise concertation ?

**Marianne Bloquel** : « Faire avaler la pilule » est une dérive. Mais refonder le mandat ça peut être une conséquence.

**Pierre Legris** : La concertation est un moyen, pas une fin en soi.

[*Tout le monde revient ensuite sur le thème de la légitimité :*]

**Véronique Marie** : Légitimer, c'est leur donner un pouvoir.

**Denis Mazaud** : Tu ne légitimes pas leur pouvoir de nuisance, tu légitimes leurs attentes.

**Pierre Legris** : « aider à prendre la décision », est-ce un objectif de la concertation ? [*hésitations*] Oui ? Quand même... rassurez-moi ! On vous a endormis ou quoi ? Vous me faites peur quand même... Alors passons à la question des valeurs : qu'est-ce qu'une bonne concertation ? Qu'est-ce qu'une bonne décision ?

**Marc Olier** : Qu'est-ce qu'une bonne décision ?

**Laure Fontaine** : Qu'est-ce qu'une décision ?

**Gilles Meriodeau** : ça pose la question du Bien et du Mal...

[*remous dans la salle : oh là... !*]

**Marc Olier** : C'est pour les orienter vers une décision qu'on juge bonne. C'est très pervers en fait ! [*sourires*]

**Pierre Legris** : Ce qui doit être exclu : c'est la manipulation, refonder le mandat...

**Frédéric Vernet** : Pourquoi on fait un blocage sur la manipulation ? Pourquoi vouloir diaboliser ce mot ? On est presque au niveau de l'incinération quand on parle de manipulation. Quand je manipule mon stylo...

**Pierre Legris** : C'est peut-être différent de manipuler des objets ou des esprits. Pour revenir à une définition de la concertation, le but c'est d'aider à prendre une décision :

- Information
- Communication
- Participation/expression
- Mobiliser/exprimer
- Echanger/écouter/dialogue/débat
- Démarche
- Travailler ensemble

Et le résultat ? Est-ce que le fruit de la concertation c'est un blocage ?

**Denis Mazaud** : L'issue de la concertation est dans la définition de la concertation !

[*Quelqu'un parle alors des gens, des parents d'élèves « qui n'ont rien à faire là », mais qui viennent quand même à une réunion autour de la table, ce qui fait rire les participants*]

### **Proposition de définition :**

**Pierre Legris :** Ne pas confondre « concerter » et « informer », « communiquer », « consulter » et « concilier »... [se reporter au polycopié « repères sémantiques »]. L'information, c'est « mettre à niveau les différentes parties prenantes ». Communiquer c'est « aller vers l'autre ».

**Marc Olier :** La communication... ce n'est pas plutôt avant l'information ? On peut communiquer pour informer mais on ne peut pas informer sans cible.

**Pierre Legris :**

- Informer c'est « mettre au courant ». On ne connaît pas le destinataire. Il n'y a pas d'implication du destinataire. C'est la « pochette-surprise ».
- Communiquer, c'est « transmettre de l'information avec la volonté d'influencer ». Mais ce n'est pas de la manipulation quand même.
- Consulter c'est « demander un avis ». Les habitants s'expriment mais il n'y a pas d'engagement de la collectivité.
- Concierter c'est « construire avec ». L'avis des habitants est pris en compte, ils modifient le projet.
- Et concilier c'est « confronter pour aboutir »

**Marianne Bloquel :** Pour moi « construire avec » ça va plus loin que ça.

**Pierre Legris :** Autant la concertation avec les institutions ça existe depuis longtemps, autant la grande difficulté c'est de concerter avec des personnes qui ne sont pas des institutionnels.

**Marc Olier :** Les gens sont vexés si on ne prend pas une décision conforme à la concertation. Je ne sais pas si on confond consultation et concertation.

**Pierre Legris :** C'est vrai que le terme de concertation est issu du monde social.

**Sandrine Candelier :** Pourquoi vous ajoutez la dernière étape « concilier » ? Est-ce que ça fait partie de la concertation ?

**Pierre Legris :** Moi je l'ai rajouté car c'est un vocabulaire qu'on retrouve beaucoup chez les élus. (...) On est dans une société qui évite la controverse. La conciliation est un point qui est mentionné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui à mon avis, va avoir beaucoup plus de poids à l'avenir dans la mécanique de concertation. [retour à la diapo « repères sémantiques »] Pour moi, le débat public fait partie de la concertation.

**Sophie Rouat :** Ça tend à devenir un label constitutionnel !

**Pierre Legris :** Conciliation/médiation : c'est quand il y a une démarche de concertation qu'on peut aboutir à une conciliation. Quant au référendum, en général les gens disent que ce n'est qu'une démarche.

**Laure Chaliez :** Je suis perdue. Pour moi, la concertation et médiation sont indissociables. D'un côté on a les décideurs, de l'autre la population. La concertation c'est pour lier les deux. Pour moi, quand on parle de médiation, il n'est pas obligé qu'il y ait conflit. C'est pour



ça que dans la concertation on fait souvent appel à des médiateurs, et s'ils n'ont pas de compétences déchets, c'est encore mieux.

*[L'intervention de Laure laisse tout le monde perplexe. Denis Mazaud revient sur le thème du référendum]*

**Pierre-Olivier Filippi** : Est-ce que le référendum ne serait pas un signe d'échec de la concertation ?

**Gilles Meriodeau** : Le référendum serait donc l'art de faire parler le silence ?

*[Pause déjeuner]*

### **Procédures et appels d'offre**

**Olga Kergaravat** : J'avais un appel d'offre à faire pour un site dont le sol était pollué. C'était un projet technique, on a voulu intégrer un aspect communication. La concertation, on n'en parlait même pas.

**Sandrine Candelier** : Il y a un manque de clarté et de précision dans les appels d'offre concertation. Comment se positionne le bureau d'étude ? Quels conseils peut-on donner ?

**Pierre-Olivier Filippi** : *[présente un document qu'il a rédigé à la demande d'un syndicat mixte]* Dedans, j'ai mis qu'il fallait informer, former et créer la confiance. J'ai précisé que la concertation était une obligation réglementaire. Quant à la procédure, j'ai dit qu'il fallait créer une instance de concertation qui regroupe la société civile, les services de l'Etat et la collectivité, qu'il fallait spécifier les engagements du maître d'ouvrage (...).

**Pierre Legris** : J'ai l'impression que ce n'est pas connecté au terrain. La phase d'écoute est quasiment absente. Il y a juste des réunions publicitaires quoi.

**Olga Kergaravat** : On ne trouve pas forcément de bureaux d'études qui puissent répondre à la fois à la partie technique et à la partie concertation. On se retrouve souvent avec trois bureaux d'études pour répondre à un seul appel d'offre.

*[une remarque dans la salle : « oui mais sur les sites pollués c'est particulier »]*

**Sandrine Candelier** : Mais là la concertation elle sert à quoi ?

**Olga Kergaravat** : à ne pas avoir trop d'opposition ! Mais à la fin on choisit quand même notre technique à nous...

*[Rires. Certains disent « à faire passer la pilule ? », « manipulation ? »]*

**Sandrine Candelier** : La marge de manœuvre elle est très faible en fait. J'ai l'impression qu'on va prendre le risque de faire de la concertation sur des projets déjà bouclés.

**Pierre Legris** : On va anticiper : la concertation permet d'ouvrir les marges de manœuvres. (...) La concertation est fille de la contestation. Malgré France Nature Environnement et Greenpeace, on va faire de la concertation et on va essayer de les faire venir.

**Olga Kergaravat** : Ah mais ils viennent de toute façon !

**Laure Fontaine** : Et au contraire, une fois, on a failli ne pas pouvoir entrer en préfecture parce qu'on n'avait pas le look qu'il fallait : trop jeune, on n'était pas en costard-cravate.

**Pierre Legris** : La concertation, ce n'est pas la cerise sur le gâteau. La concertation c'est être à côté du maître d'ouvrage, l'appuyer sur le plan technique. La concertation elle perturbe la technique. Dans une démarche de concertation on va mettre au même niveau associations, techniciens etc. C'est une remise en cause de la compétence technique.

[*Une question de la salle :*] Mais en fait, vous, vous répondez aux appels d'offre concertation ?

**Pierre Legris** : [*présente son parcours*] C&S Conseils est surtout composé de géographes. Je suis géographe de formation, j'ai été après journaliste puis directeur de la communication dans le groupe SITA. J'ai sauté beaucoup de barrières. A chaque fois j'étais de l'autre côté du miroir. (...) Dans une bonne concertation, il y a plusieurs étapes. Il y a un avant, un pendant et un après. (...) J'attire votre attention sur le vocabulaire. Le bureau d'études doit faire une « démarche de concertation ». Je me suis fait jeté quand je disais « l'élu est au centre de la concertation ». L'élu veut déléguer. Il a l'habitude de déléguer les dossiers techniques, alors il va faire pareil pour la concertation.

Que doit faire le bureau de conseil qui répond à l'appel d'offre ? Il doit définir une stratégie. Pour cela il faudra :

- Une étude de contexte. J'appelle ça une « étude d'impact sur l'opinion ».
- Définir les thèmes, les points sensibles à aborder pendant la concertation.
- Définir le dispositif.
- Etablir un calendrier des actions.

**Marianne Bloquel** : Dans quelle mesure un bureau d'étude qui ne connaît pas le terrain peut-il définir les thèmes ?

**Pierre Legris** : C'est juste la méthode.

**Marianne Bloquel** : Alors on fait un appel d'offre, les gens ne connaissent pas le terrain et du coup il n'y a pas de dispositif proposé...

**Pierre Legris** : Si je reprends l'étude sémantique de tout à l'heure, pendant la phase d'information/communication, on va faire des plaquettes, des brochures d'information etc. Pour la phase de consultation, on va faire un questionnaire. La réponse à l'appel d'offre prend une semaine et pour réaliser l'étude de contexte il faut compter sur 2-3 mois. On préconise qu'il soit créé un comité de pilotage du projet, avec les élus et les techniciens. Il n'est ni ouvert à l'Ademe, ni aux associations. C'est pour le maître d'ouvrage. [*Réactions*

*dans la salle* : « en général on est associé ! ça dépend de la taille de la collectivité »] Ce comité de pilotage est là pour réexpliquer la méthode et créer du lien entre les membres du comité de pilotage.

**Laure Fontaine** : Créer du lien... c'est pas superflu !

**Pierre Legris** : [*continuant son exposé*] Il faut que les élus voient le bureau d'études. Ensuite, le bureau d'études doit :

- Assister le maître d'ouvrage et définir les étapes.
- Concevoir les documents d'information.
- Contribuer à la mise en œuvre.
- Réaliser l'évaluation de la concertation. C'est un point essentiel qui est généralement oublié. Il faut que la collectivité puisse en retirer un enseignement.

**Denis Mazaud** : Il faudrait travailler sur des indicateurs d'évaluation.

**Gilles Meriodeau** : Faire un compte-rendu honnête et sincère... c'est déjà instructif.

**Pierre Legris** : [*poursuivant la liste*]

- Dresser le calendrier. Le maître d'ouvrage veut aller le plus vite possible mais en général l'administration prend du retard. Il me semble qu'entre le moment où on lance l'appel d'offre concertation et le moment où fini l'enquête publique, il faut à peu près un an.

**« Déchets et communication. Outils réglementaires, responsabilité des acteurs », Pierre Legris**

**Pierre Legris** :

- Rappel du contexte européen : c'est par la prise en compte des problèmes d'environnement qu'est venu le principe de concertation.
- Le référendum d'initiative populaire : le seul dont j'ai entendu parler c'est celui de Saint-Rémy-de-Provence pour la construction d'une école. Les autres sont des référendums locaux pris à l'initiative du maire.
- La charte de la concertation : [*remarque : lors de la lecture de l'article 4 sur la transparence, Pierre Legris fait remarquer que ce thème n'est apparu ce matin lors de la définition de la concertation*]. Le plus souvent, les chartes sont demandées par les associations.
- Dans les années 90 nous sommes entrés dans une autre phase : l'institutionnalisation de la concertation. Les conseils de développement sont les organismes créés pour associer les citoyens. Ils sont créés par les collectivités, souvent pour la mise en place des SCOT car la concertation est devenue obligatoire dans le cadre de la loi SRU. Les Conseils de Développement ressemblent beaucoup au Conseil Économique et Social. Ce sont des structures très lourdes, plus ou moins dynamiques selon ce que veulent en faire les élus.

**Sandrine Candelier** : Ce ne sont pas les individus lambda qui y participent !

**Pierre Legris** : [*poursuivant l'exposé*]

- Les conseils de quartier : les élus les voient comme un risque de contre-pouvoir. Ils vont vouloir les instrumentaliser. A Paris, où il y a 120 conseils de quartiers, on se rend compte que moins il y a d'associations représentées, mieux le conseil de quartier fonctionne. Certains conseils de quartier se transforment en conseils d'animation et ne font plus qu'organiser des vide-grenier etc.
- On voit un sens de plus en plus négatif de la concertation dans le langage des élus. La concertation c'est ce qui retarde les projets. Ça devient une contrainte au même titre que les problèmes d'assurances. Il y a une banalisation du mot de la concertation.

**Marianne Bloquel** : [*en riant*] Comment faire pour lui redonner un sens ?

**Pierre Legris** :

- La CNDP : L'organisation des débats publics par la CNDP est aux frais du maître d'ouvrage. Ce sont des sommes considérables. LA CNDP doit aussi définir la méthodologie. C'est pour ça que je pense qu'elle va très fortement influencer la concertation dans les années à venir.
- La concertation dans la réglementation ne parle pas du tout du problème des déchets. La gestion des déchets est un domaine sociologiquement repoussant où en plus la réglementation est archaïque par rapport à tout le reste.
- L'enquête publique est perçue comme arrivant trop tard et n'est pas adaptée à la consultation publique. Tout est fait pour donner des arguments pour s'opposer à l'installation d'un équipement. Si on veut créer une opposition, la meilleure manière c'est de mettre entre toutes les mains le dossier d'autorisation. Chaque fois, je suis effaré du dossier d'enquête publique. C'est un document qui est au minimum illisible et au maximum paniquant. Il faut absolument faire une concertation avant l'enquête publique
- La Commission Locale d'Information et de Surveillance n'est pas obligatoire pour les incinérateurs (CLIS). C'est à la discrétion du préfet. Il n'y a que pour les Centres de Stockage des Déchets Ultimes qu'elles sont obligatoires. L'intérêt des CLIS c'est qu'elles sont très formalisées. Elles ont un côté très institutionnel. Il y a eu deux études de France Nature Environnement qui ont montré qu'il existait des établissements sans CLIS et que toutes les CLIS ne se réunissaient pas. Les CLIS sont un bon outil de gestion des crises. Tout dépend après de la volonté de coopérer de l'exploitant.

**Marc Olier** : C'est le seul endroit où la population et l'exploitant peuvent se rencontrer.

**Gilles Meriodeau** : Et la question du secret ?

**Pierre Legris** : Il y a une contradiction totale. Au départ, les représentants des associations doivent être les porte-paroles de leur association mais effectivement, le préfet demande souvent que telle information ne soit pas diffusée.

**Laure Fontaine** : Il y a une CLIS dans le département de la Saône où la presse est conviée.

**Pierre Legris** : ça, je ne suis pas trop en faveur. Dès qu'il y a la presse, les élus doivent jouer un rôle. Moi je trouve que ça fausse. On peut faire un point presse. Quand au secret, les deux fois où j'ai vu que se passait, c'était quand l'exploitant voulait faire une extension sans que des études aient encore été réalisées. Ce qui me surprend d'avantage, c'est le silence des élus. Ils sont souvent silencieux pendant les CLIS.

**Véronique Marie** : C'est parce que c'est souvent technique. Ils font confiance aux exploitants.

**Pierre Legris** : [*Reprenant son exposé...*] Le dynamisme des CLIS dépend du préfet et de l'exploitant. [*...et le complétant avec :*]

- Les Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC). Est-ce qu'on va aller de l'information à la concertation ? Les CLIC sont réservées aux sites Seveso [*Gilles Meriodeau et Laure Fontaine disent que les incinérateurs ne sont pas des sites Seveso*] mais à mon avis ça va déteindre sur les déchets. Moi je trouve que chaque fois qu'il y avait des salariés, ça enrichissait le débat. [*Il parle ensuite rapidement des Secrétariats Permanents pour les Problèmes de Pollution Industrielle*] Véritablement la concertation, pour moi, elle n'est pas rentrée dans le domaine des déchets. La concertation dans le domaine des déchets fait appel à des lois extérieures au domaine des déchets.

### **Partage d'expérience : le projet de centre de stockage à Grisolles (Aisne), Sophie Rouat**

**Sophie Rouat** : Depuis l'an 2000, le département de l'Aisne cherchait dans l'urgence un site pour créer un centre de stockage des déchets. Une étude fut commandée pour rechercher les sites présentant le moins de contraintes techniques à l'implantation du centre de stockage. Ses résultats demeurèrent confidentiels jusqu'à ce que les décideurs retiennent le site de Grisolles. Le public ne fut donc informé qu'une fois la décision prise, ce qui ne manqua pas de déclencher une forte opposition au projet, tant de la part du public et de ses associations que d'un collectif d'élus réunis derrière le maire de Château-Thierry, président de l'association des Eco-Maire. Dans un premier temps, les élus favorables au projet – le maire de Grisolles, le président du Conseil Général, responsable du Plan départemental d'élimination des déchets et le conseiller général président du syndicat départemental Valor'Aisne chargé de la mise en œuvre du Plan – laissèrent l'impression de vouloir faire passer en force leur projet jusqu'à ce que le Conseil Général ne change de stratégie de communication fin 2004 avec le lancement d'une « démarche de concertation » placée sous la médiation d'une personnalité politique extra-locale : Jacques Pelletier, sénateur de l'Aisne, ancien ministre et médiateur de la république. Même si la procédure s'apparentait plus à celle d'une « consultation » du public, elle amena Valor'Aisne à revenir en partie sur sa démarche en comparant Grisolles à d'autres sites possibles, mais aussi à suivre la plupart des autres propositions du médiateur, notamment en ce qui concernait le projet de création d'une « commission locale d'information et de programmation » et sur l'organisation d'un débat public pour un autre projet (incinération) mené par Valor'Aisne.

L'Ademe a été sollicitée dès la phase confidentielle de l'étude technique primitive (soutien financier et méthodologique). Il y avait une volonté de ne pas communiquer. À l'Ademe nous

sommes intervenus pour dire que ce n'était pas la bonne démarche. L'Ademe joua également un rôle d'expertise auprès des associations, des élus et pendant le débat public pour garantir l'objectivité de la démarche. On a peut-être été un peu pris au piège, mais comme on n'était pas le seul tiers, ça nous a paru jouable. Mais chaque réunion était une répétition de la précédente. Il n'y avait pas d'objectifs clairs sur les objectifs du médiateur. Il nous demandait au dernier moment de changer la nature de notre intervention. Ce n'était pas facile. Pour nous, le médiateur distribuait la parole et ça n'allait pas plus loin. On a surtout pu discuter avec les associations, mais peu avec Valor'Aisne qui est resté sur la défensive pendant tout le débat. Moi ce qui m'a gêné, c'est que les élus qui étaient en première ligne lors du débat public se sont retirés. On savait qu'il n'y avait pas beaucoup de marges de manœuvre.

## Discussion

**Sophie Rouat** : La démarche a été positive : Valor'Aisne a décidé de revenir sur sa démarche. Les rapports de force entre élus et associations sont en train de changer. L'expérience de ce débat public a modifié la façon dont Valor'Aisne gère un autre projet d'incinérateur. Les associations sont plus écoutées. On voit aussi que ce qu'ils comptaient faire en six mois, ils n'en ont même pas fait le quinzième en un an. Pour moi, la concertation a été une occasion de formation des acteurs sur une situation de crise. Mais ça n'a un sens que si cela provoque un changement de comportements.

**Pierre Legris** : Le directeur de Valor'Aisne m'avait proposé d'être médiateur. J'avais refusé car je n'avais pas vraiment de liberté d'action. J'avais plus la sensation d'être un porteur de micro. (...) Le Conseil Général avait pris la compétence déchets, ce qui était assez rare en 2000. Je veux dire par là qu'il y avait une volonté politique. Pour moi, il y a eu beaucoup de points positifs. Ils ont su rebondir sur cet échec de Grisolles.

**Sophie Rouat** : Mais ça reste fragile.

**Pierre Legris** : La particularité de ce département, c'est qu'il y a une entreprise privée qui est très lobbyiste et qui sait faire capoter les projets. Il y a toujours le risque qu'il y ait un comité de défense manipulé.

**Marianne Bloquel** : Je sais qu'il existe le cas d'associations payées par un privé.

**Pierre Legris** : Le monde du déchet est un monde du réseau. *[il parle alors d'un entrepreneur qui achète des terrains sur les rares sols « favorables » pour l'implantation de centres de stockages ou alors autour des centres devant être agrandis]* Celui qui a vendu n'a pas vendu naïvement. En gros, la démarche des collectivités qui veulent ouvrir un site, il faut qu'elles aient la maîtrise foncière. Dans le Finistère, ils voulaient ouvrir un site où il y avait quinze propriétaires ! La concertation doit commencer à la sortie de chez le notaire. Dans le monde des déchets, il y a un certain nombre de gens qui achètent des terrains pour les revendre. Pour les incinérateurs, il n'y a pas de contraintes géologiques, c'est la spécificité des centres de stockage (...) Le paysan, il est généralement discret sur le prix de vente. *[Quelqu'un évoque les Plans d'Intérêt Général et les Déclarations d'Utilité Publique]* J'ai vu un certain

nombre de maires élus grâce à leur participation à un comité de défense dont ils ont ensuite démissionné une fois élus.

## Journée du 26 octobre

### Point de vue sur les échanges du jour précédant, Tobias Girard

*Remarque : j'ai retravaillé ici cette brève intervention pour développer quelques points mentionnés à l'oral. Les thèmes exposés ci-dessous se retrouvent aussi dans les discussions des jours suivants.*

**Tobias Girard** : Je voulais vous faire part de quelques impressions que m'ont laissées les discussions du 25 octobre. Il y a tout d'abord cette vision désabusée et sceptique de la concertation dont vous avez fait part unanimement dès le tour de table initial, et de façon encore plus explicite lors des propositions de définition de la concertation.

Aux sources du malaise, plusieurs thèmes sont apparus au cours de la journée :

- L'expérience des rapports de force et de pouvoir : « *La seule réunion publique que j'ai vu a presque fini en pugilat.* » ; « *On n'est pas armés* » ; « *On a toujours la population devant nous* » ; « *Au départ, je me disais que la concertation c'était une solution pour faire passer des projets* » ; « *La concertation c'est pour convaincre* » ; « *pour faire passer la pilule* » ; « *c'est de la manipulation* ». Une expérience que les plus âgés d'entre vous n'étonne plus. Ils en font un constat aigre-doux et s'amuse parfois de la naïveté des plus jeunes.
- Une hantise de la remise en cause des logiques du savoir et du pouvoir. La concertation est vécue comme un phénomène corrosif qui déplace la raison objective et la légitimité des ingénieurs : « *J'étais intervenue dans une réunion publique. Jusqu'où un ingénieur de l'Ademe peut-il aller ? C'est subjectif.* » ; « *C'est difficile de prendre du recul* » ; « *Mon grand désespoir c'est que la raison est en train de disparaître* ». Et tout se passe comme si il y avait une contamination entre corps scientifique et corps politique. Certains d'entre vous se sont également inquiétés de la remise en cause du mandat de l'élu et du principe de la démocratie représentative : « *Ça touche aux limites de la démocratie en touchant à la légitimité du mandat de l'élu* » ; « *La « société civile » n'a pas à décider. C'est le rôle des élus.* ». On croirait entendre des élus en train de parler de concertation, et pourtant les ingénieurs qui adoptent le vocabulaire et le discours des élus sont aussi les premiers à dénoncer les récupérations politiques et les manipulations dont la concertation se rend coupable. Une contradiction qui contribue au malaise ambiant en illustrant toute l'ambiguïté du rapport entre ingénieurs et élus, entre savoir et pouvoir.
- Un rapport au temps déstabilisant : « *Plus on concerte, moins on arrive à l'échéance.* » ; « *C'est chronophage.* » ; « *La concertation ça prend beaucoup de temps. Je rêverais de ne faire que ça car c'est intéressant, mais ce n'est pas la réalité.* » ; « *Où s'arrête la concertation ? Où commence l'engagement personnel ?* »... La concertation appelle à un don sans contre-don, qui peut de moins en moins être

rendu et que l'on a de plus en plus de mal à donner : le temps. D'où un double sentiment : on vous demande de payer de votre personne, mais qu'avez-vous en retour ? Peu de reconnaissance et souvent, une sensation de perte de temps, d'inefficacité. On tombe alors d'autant plus facilement dans la boucle de l'incompréhension que le don du temps est vécu comme une perte, sans compensation, sans reconnaissance ni de votre investissement personnel, ni du savoir technique qui fondait votre légitimité.

- Le sentiment du méconnaissable et de l'impuissance : « *La concertation, je ne connais que le mot* » ; « *C'est la boîte de Pandore* » ; « *Il n'y a pas de formule magique* » ; « *On a eut une super concertation, démocratique, avec des articles partout dans les journaux. Ça a été un flop avec un résultat zéro, enfin presque.* » ; « *En ayant écouté les uns et les autres, j'ai la sensation de beaucoup d'échecs. Est-ce qu'il faut remettre en cause les choses ?* » ; « *Pour moi, la concertation a été une occasion de formation des acteurs sur une situation de crise. Mais ça n'a un sens que si cela provoque un changement de comportements.* » ; « *Il nous faut refermer nos cours de thermo et apprendre la sociologie, la psychologie, voir même la psychopathologie car les gens ne font que refuser* ». La concertation vous semble parfois synonyme d'absurdité technique. Alors on en rit et c'est révélateur, c'est là le comble de l'aberration : « *Pour les associations, incinération = dioxines, donc mâchefers = dioxines. On fabrique des crêpes à côté donc il y aura des dioxines dans les crêpes [rires]. Du coup, les mâchefers continuent à être transportés sur des kilomètres et des kilomètres pour être traités ailleurs.* »

Ces thèmes qui se réfléchissent les uns les autres montrent toute la profondeur du malaise des ingénieurs pour la concertation, un malaise vécu comme un trouble général de l'organisme social où personne n'est plus à la place qui aurait dû être la sienne – si tant est qu'elle ait jamais existé – avec pour cause selon les uns ou pour conséquence selon les autres, une perte de légitimité pour l'ingénieur et de responsabilité pour l' élu.

Face à cette perception en négatif de la concertation, la tâche des formateurs au long de la journée a largement consisté à monter une entreprise de revalorisation de la concertation : « *Pour nous la concertation renforce la légitimité de l' élu.* » ; « *Qu'est-ce qu'une bonne concertation ? Qu'est-ce qu'une bonne décision ?* » ; « *Concertation c'est construire avec* » ; « *La concertation permet d'ouvrir les marges de manœuvres* » etc. Ce fut parfois une source de décalage comme peut le souligner cette remarque d'un participant saisie au vol pendant l'un de ces exposés : « *J'ai l'impression d'être à un cours de marketing* ».

Tout le monde semble pourtant partager les mêmes vues sur un point : la population. Je n'en ai entendu parler tout au long de la journée qu'en termes négatifs. La population, c'est « *la pochette-surprise* » : on ne sait pas ce qu'elle va bien pouvoir sortir. On parle de l'individu en termes d'individu *lambda* et de *Madame Michu*. Une population représentée par un nom de concierge et une lettre grecque utilisée en statistiques, tel est le visage symbolique de ceux qui refusent les projets. La population en devient même *psychopathe* à force de refuser – un élu, nouvelle convergence, m'avait dit un jour *schizophrène*. La population, une folle bonne à aller voir le psy ? Mais alors lequel ? Les ingénieurs s'attendraient-ils à devoir jouer ce rôle avant de pouvoir enfin retrouver leur vocation objective ?



D'une façon plus générale, la population était la grande absente des discussions et des préoccupations. La concertation est réduite à des méthodes et des procédures. Tout un univers technique en somme. Dans les discours de cette journée se dégage la forte impression que la concertation n'est pas directement *pour* les populations, mais avant tout pour les maîtres d'ouvrages, c'est-à-dire dans la plupart des cas les élus : « *La concertation, ce n'est pas la cerise sur le gâteau. La concertation c'est être à côté du maître d'ouvrage, l'appuyer sur le plan technique.* », « *Je me suis fait jeté quand je disais [que] l'élu est au centre de la concertation.* ». C'était encore plus explicite lors des propositions de définition de la concertation : la concertation c'est seulement « aider à prendre la décision », ce n'est ni la population, ni « décider avec », ni diminuer les dangers et nuisances, ni réduire les conflits, ni la démocratie. Ne manquerait-elle pas son but dans cette optique ?

Pour conjurer ce risque, on fait appel à la catégorie-émissaire de la « mauvaise concertation », véritable poubelle théorique fourrée de principes aussi indifférenciés que les pratiques de manipulation, la souillure du compromis en univers de la décision, le crime de lèse-majesté de ceux qui veulent refonder le mandat de l'élu etc. On retrouve donc une pensée magique dans l'esprit des techniciens de l'objectivité : si la concertation n'a pas marché, c'est que l'ivraie a contaminé le bon grain. Pour que tout rentre en ordre sous le soleil de la science, il suffit d'un nouveau sacrifice et le tour est joué. Tout se passe comme si il fallait à tout prix perdre de vue les racines étymologiques mêmes de la concertation : cette « *lutte d'athlètes antiques* » dont parle le Grand Robert. Pourquoi les décideurs ne voudraient-ils plus donner d'arènes au peuple ? Oublieraient-ils cette remarque de leur président Chirac : « *En France, on est dans une culture du conflit et non dans une culture de la négociation* » ? Cela fait penser à cette célèbre phrase de Clausewitz qui disait que la guerre est le prolongement du politique par d'autres moyens. La grande bataille idéologique des décideurs serait-elle d'éviter que la concertation ne devienne le prolongement du politique par d'autres moyens ?

### **« Méthodes et principes de la concertation », Claude Chardonnet**

**Claude Chardonnet** : J'ai été très intéressée par l'intervention de Tobias parce que je vais en remettre une couche. Avant tout la concertation est une source de frustration pour l'ensemble des acteurs. Elle bouleverse le rôle et le statut de chacun.

*Claude Chardonnet croise alors les critiques énoncées d'un côté par les élus et de l'autre par les associations et le public pour dégager les principaux écueils. Dans une deuxième étape, elle dresse la liste des valeurs, positives cette fois, attachées à la concertation : ses acquis, ses objectifs et ses principes. Elle termine son intervention en donnant quelques repères méthodologiques pour guider l'action.*

### **Discussion**

**Laure Fontaine** : Les habitants, c'est bien qu'ils soient là, mais ils ne s'expriment pas.

**Claude Chardonnet** : Je vous renvoie la question. Pour qui est faite la concertation ? Pour des acteurs déjà concernés ? Le fait de dire que le public est au centre de la concertation est encore plus déroutant. Il y a vraiment une dimension pédagogique.

**Laure Fontaine** : Quand on a organisé des réunions publiques, les gens, on ne les a vu qu'une fois. Ils ne sont venus qu'à une seule réunion.

**Christian** : [ingénieur Ademe de passage pour la matinée] Est-ce qu'il existe des typologies d'habitants ?

**Claude Chardonnet** : Il y en a certainement, mais dans la littérature grise, on trouve sûrement plus d'articles à propos du « pas dans mon jardin ».

**Pierre Legris** : Il y a une catégorie importante : les néo-ruraux.

**Marianne Bloquel** : Pour l'anecdote, j'ai entendu Mercadal ou Mancillon de la CNDP dire lors d'une réunion : « Si il y avait une ligne TGV qui passait devant chez moi, je serais le premier à monter une association contre ». Il y a des profils-types comme les médecins ou les ingénieurs. J'ai l'impression qu'il y a vraiment des grandes typologies, mais est-ce qu'il est important pour nous de travailler sur cet aspect-là ?

**Claude Chardonnet** : On a des acteurs qui sont multi-facettes. L'expertise est partagée maintenant. La notion de réseau est activée par les acteurs. En général les opposants ont le bras très long et sont des résidents secondaires parisiens.

**Gilles Meriodeau** : Il serait bien qu'il y ait une approche scientifique fondée sur la raison pour comprendre les gens, et si j'ai parlé hier de psychologie, c'est parce qu'à un certain niveau, la raison ne fonctionne plus. Il faut qu'il y ait quand même un minimum de raison. Il faut chercher à un moment qui va pêter les plombs et éviter le lynchage. Ça change le métier. La thermo on n'en a plus rien à foutre. Il y a peut être des sciences qu'on n'a pas appris. Quand on voit ça la première fois dans les projets, on est paumé.

**Christian** : Cela dit, si les acteurs sont multi-facettes, on n'a qu'à se regarder nous. On est porteur des mêmes contradictions.

**Claude Chardonnet** : Revenons aux fondamentaux. Le savoir c'est bien, mais le plus important, c'est de préparer l' élu au fait que tout peut arriver.

**Marianne Bloquel** : D'accord pour le pilotage au niveau du maire, mais quid du deuxième cercle avec les différents acteurs ?

**Claude Chardonnet** : On peut tout à fait envisager un comité de pilotage. Ça renvoie à ce qu'on disait tout à l'heure sur l'Etat. Un dernier point : évaluer la concertation, c'est la poire pour la soif.

**Gilles Meriodeau** : Cette dernière phase, est-ce que vous qui devez la faire, ou bien faudrait-il un observateur encore plus extérieur comme mon voisin ? [*Tobias Girard*]

**Claude Chardonnet** : Il y a mille et une façon de l'envisager, mais le regard universitaire est tout à fait légitime.

**Denis Mazaud** : J'ai envie de sortir du cadre de ce que vous dites. Pourquoi ne parle-t-on ni de [la conférence de] Rio, ni de la gouvernance ? Il faut poser la question de la force d'un opposant et de sa capacité à s'opposer. J'ai l'impression que ces oppositions locales peuvent être interprétées comme un volcan qui fait jaillir à l'extérieur quelque chose qui couve à l'intérieur. Vous parlez dans votre présentation de la concertation du port du Havre et de l'océan des valeurs. Est-ce qu'il ne faut pas pousser le bouchon encore plus loin ? L'entreprise défend des valeurs de performance, l'Etat des valeurs d'égalité et la population d'autres valeurs encore. Est-ce qu'on ne peut pas envisager la concertation comme la possibilité d'élargir le cadre dans le temps et dans l'espace ? Il y a des valeurs qui prennent du temps et de l'espace. Il y a par exemple des gens qui font valoir le zéro déchet. Ça peut sembler être un absolu, mais derrière il y a l'obligation de mettre en perspective une société qui va vers là. Il faut faire pression sur les politiques pour que ce soit pris en compte. C'est une opportunité extraordinaire pour notre société d'impliquer l'enjeu mais aussi les citoyens. Quelque part, cela revient à dire : « Ne nous limitons pas au possible, envisageons l'impossible ».

**Gilles Meriodeau** : C'est bien dit.

**Pierre Legris** : Nous on a l'habitude de dire qu'on ne sort pas indemne d'une démarche de concertation.

**Christian** : Quand on est face à la crise, on est toujours face à la peur.

[*Remarque : Christian nous quitte lors de la pause et laisse un message : « Merci pour votre ACCUEIL, je pars FRUSTRE... non pas de ce que j'ai vécu... mais de ce que je ne vais pas vivre ! Christian »*]

#### « L'étude de contexte », Pierre Legris

**Pierre Legris** : Pour vous, qu'est-ce que ça serait ?

**Laure Fontaine** : Décrire les enjeux, l'historique et une première écoute des acteurs.

**Sandrine Candelier** : Connaître leurs attentes.

**Pierre Legris** : J'aime bien appeler ça « étude d'impact » du projet sur la population. Il y a plusieurs techniques : les sondages quantitatifs et les entretiens qualitatifs.

**Marianne Bloquel** : Les méthodes quantitatives peuvent être disqualifiées à ce stade.

**Laure Fontaine** : C'est comme en épidémiologie. Il faut du nombre.

**Pierre Legris** : [*Prend un exemple de réunion publique où il posait la question « Savez-vous comment les déchets sont traités ? »*] Les gens ne savaient pas. Le but du sondage était de mieux organiser la collecte des déchets en demandant si la fréquence des collectes était suffisante, si les points de recyclage étaient assez proches de chez eux etc. On obtient des pourcentages : 60% des gens ne savent pas comment sont traités les déchets. Cela permet d'avoir un premier éclairage. On peut aussi regarder les résultats par catégories socioprofessionnelles. Dans une étude de contexte, on a besoin du quantitatif.

**Denis Mazaud** : Il pourrait y avoir une typologie avec des quotas, de manière à ce que ce soit représentatif.

**Sophie Rouat** : Est-ce que vous sentez que les collectivités font de l'étude de contexte un passage obligé ?

**Laure Fontaine** : Je pense qu'à Montbéliard, ils ne peuvent plus faire autrement parce qu'ils l'ont déjà fait une fois. Maintenant ils l'ont intégré.

**Pierre Legris** : Avec une vingtaine d'entretiens, on a à peu près couvert tous les besoins locaux. Pour les plans locaux, on peut avoir besoin d'aller jusqu'à une trentaine d'entretiens mais au-delà on tombe sur des répétitions. Il faut aller voir :

- les élus, de la majorité et de l'opposition.
- le Conseil Général (élus et techniciens).
- les services de l'Etat comme la DRIRE, la DDAS, la DDE, la DIREN, l'Ademe et surtout la préfecture. C'est important parce qu'en préfecture, déchets = manifestations = trouble de l'ordre public = RG.

**Gilles Meriodeau** : Il faut aussi aller voir la DDAF car quand on veut construire un incinérateur en milieu forestier, la DDAF refuse parce qu'on n'a pas le droit de faire de feux à côté des forêts.

**Pierre Legris** : [*poursuivant sa présentation*]

- les acteurs économiques comme les CCI, les chambres d'agriculture, les professionnels du déchet.
- les associations. Les maires sont d'assez bon indic pour les associations car les associations sont obligées de demander des subventions. Quand il y a un blocage, c'est un indicateur.

Qu'est-ce qu'on a oublié comme acteurs ?

**Laure Fontaine** :

- les riverains !

**Pierre Legris** : oui, mais aussi :

- les consommateurs.
- Les associations particulières, par exemple les associations de spéléologie.

Je vais vous raconter une anecdote sur l'association Robins des Bois. Je me baladais à vélo devant la Bibliothèque Nationale de France et je rencontre Bonnemain, le président des Robins, qui mène une campagne contre l'utilisation d'un bois tropical rare du Brésil, l'Ipé, pour protéger la biodiversité amazonienne. J'ai habité au Brésil alors je lui ai proposé de l'aide pour traduire ses tracts. C'est comme ça que j'apprends que Chanel utilise de l'Ipé. Bonnemain appelle le directeur de Chanel qui ne le reçoit pas. Mais quand les tracts sortent avec le nom de Chanel et que des articles commencent à apparaître dans la presse, le directeur de Chanel appelle Bonnemain, le rencontre, et finit par s'engager contre l'utilisation d'Ipé. Ce qui est intéressant dans cette anecdote, c'est que ce qui a été lancé

comme un scandale a permis après de travailler. Donc avec Bonnemain vous pouvez travailler. Avec la FNE aussi. Avec Greenpeace c'est plus difficile parce qu'ils ont des campagnes internationales déclinées nationalement. On voit moins Greenpeace participer à des réunions locales, mais on peut travailler avec eux aussi.

**Denis Mazaud** : Bonnemain est un ancien de Greenpeace. Ce sont des gens comme lui qui légitiment la société civile.

**Marianne Bloquel** : Est-ce que vous allez voir le bar-tabac à côté du site ? Le président de l'association sportive ?

**Pierre Legris** : C'est ce que je dis : les associations particulières.

**Marianne Bloquel** : Mais les riverains ?

**Pierre Legris** : J'ai pratiqué le bar-tabac, maintenant je le pratique moins

**Laure Fontaine** : On n'a pas vu les habitants là !

**Pierre Legris** : Mais au niveau de l'enquête de contexte, on a besoin d'aller voir les acteurs !

**Laure Chaliez** : Est-ce que vous étudiez les relations entre ces acteurs ?

*[Pierre Legris ne répond pas vraiment à la question, on dirait qu'une sorte de malaise s'installe]*

**Marianne Bloquel** : Mais comment vous présentez les choses aux gens quand vous allez les voir ?

**Pierre Legris** : Moins j'en dis, mieux je me porte. *[Revenant à son exposé]* Pendant les entretiens, il faut poser des questions sur leur connaissance du sujet et leur connaissance du projet. Il y a un autre sujet très intéressant, c'est l'opinion du maître d'ouvrage.

**Laure** : Comment vous restituez tout cela tant dans le positif que dans le négatif, surtout par rapport au maître d'ouvrage ? C'est aussi pour ça qu'on n'en sort pas indemne comme vous dites. Ils n'ont pas l'habitude d'en prendre plein la tête !

**Pierre Legris** : Ah mais justement, il faut surtout restituer dans le négatif ! *[il reprend ensuite sa liste de questions à poser]* : les attentes dans le domaine de la communication / concertation. Et dernière question : est-ce que vous êtes prêts à entrer dans ce dispositif ? Donc, vous voyez, je suis entièrement dans le subjectif. Vous allez voir un président d'association qui s'est battu. Vous le faites parler et c'est presque le psychanalyser. Je suis étonné de la qualité des informations et très régulièrement, je reviens sur les informations de l'entretien. Ça permet de comprendre la suite des événements.

**Laure Fontaine** : ça prend un temps non négligeable tout ça. Comment convaincre une collectivité que c'est indispensable de prendre ce temps et que c'est une étape à ne pas rater ?

**Pierre Legris** : Vous êtes au cœur de mes préoccupations. Celles qui comprennent sont souvent les collectivités qui se sont prises une claque, ou alors il y a le bouche-à-oreille. Souvent ce sont les collectivités qui viennent nous voir.

**Laure Chaliez** : L'avis des enquêtés, il apparaît où ?

**Pierre Legris** : Ah, c'est dans ce que j'ai appelé « connaissance du sujet ». [Il parle ensuite d'un projet d'épandage de boues dans l'arrière-pays niçois] Il y a un complexe des gens de l'arrière pays vis-à-vis de la côte. Ça montre qu'il y a aussi le territoire. Je ne sais pas si c'est un réflexe de géographe, mais la vision du territoire est la clé.

[remarque : à un moment Pierre Legris allait dire « ça a foiré » et s'arrête à « ça a foi... » et dit « je m'arrête parce que sinon il (Tobias Girard) va le noter » (rires). Ils se sentent contrôlés]

**Tobias Girard** : C'est quoi ce que vous appelez la vision du territoire ?

**Pierre Legris** : La vision du territoire, c'est de regarder comment l'habitant des lieux perçoit son territoire, c'est son attachement. Il faut savoir si c'est son Eldorado, son Eden... si le projet va détruire son rêve. Dans l'arrière-pays niçois il y a un complexe. Ils considèrent qu'ils ont de la chance d'habiter pas loin de la Côte d'Azur et ne veulent pas que le béton de la côte remonte jusque là. En même temps, toutes les infrastructures sont sur la côte. Et là quand on veut implanter un centre de stockage ou autre chose, les gens disent : « Attendez ! Nous, on a assez donné. ». [Il revient ensuite à la grille de questions sur paper-board :]

- Connaissance du sujet.
- Connaissance du projet
- Vision du maître d'ouvrage
- Attentes

Au final, on se rend compte qu'il y a des points de convergence parfois « contre-nature », par exemple que les communistes aient le même point de vue que celui des industriels etc. Et après, on voit les points de divergences. C'est ça le plus intéressant.

Le jeu des acteurs aussi est important. Par exemple, on peut se demander si telle association est reconnue. Les spéléologues sont reconnus. France Nature Environnement est reconnue par la DRIRE comme une association qui leur fait remonter de très bonnes informations et à côté de ça, on a aussi des informations comme « un tel a piqué la femme d'un tel » [rires]

La procédure d'une concertation commence toujours par une réunion de lancement. [Il donne un exemple d'une réunion de lancement où il y avait un tel climat de défiance qu'il a proposé de voir les élus de la syndicat intercommunal de traitement des déchets à 18h et qu'à 20h il est allé voir les associations mais avec le président de l'intercommunalité en lui demandant d'être présent mais sans intervenir, pour qu'il soit témoin des échanges et revendications des associations. Ça a complètement débloqué la situation. On joue avec l'homme. C'est ce que disait Claude Chardonnet tout à l'heure : ce n'est pas qu'une question d'outils.

**Véronique Marie** : pour moi le problème récurrent c'est le manque d'écoute.

**Pierre Legris** : Oui, la démarche à adopter c'est de dire :

- Je viens vous écouter.
- Je vous rapporte ce que j'ai compris de ce que j'ai écouté.

**Marc Ollier** : *[fait une intervention sur l'intérêt des jeux de rôle]*

**Pierre Legris** : Non, on est pas dans un match de foot.

*[Pause déjeuner]*

### **Projection de documentaires : deux cas de concertation sur les déchets.**

*Le premier documentaire présente un projet mené à Bordeaux. L'élue du Conseil Général en charge du plan d'élimination des déchets est ravie : « Ça n'a jamais été polémique, toujours constructif ». Une autre personne parle même d' « osmose ».*

*Le second documentaire présente le débat engagé autour de l'implantation d'un incinérateur dans le Finistère à Confort en Cornouaille. Le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) a engagé une procédure de concertation pour « dépassionner le débat ». Une personne évoque rapidement quelques « tensions » mais les autres insistent sur le « bon climat » des échanges. Après la projection, Véronique Marie parle à un moment de « village gaulois ».*

**Pierre Legris** : L'étude de contexte avait montré que le périmètre retenu pour la procédure de concertation était mal adapté. C'est une concertation qui a été menée sans flash brutal, ce qui tient beaucoup à la personnalité du président du SITOM. Ce qui ressort de la vidéo, c'est que tout le monde ressort grandi de la concertation. Tout le monde a été tiré vers le haut car ils ont fait en sorte que personne ne perde la face.

**Denis Mazaud** : *[énonce le reproche que toute la population concernée n'a pas été consultée]*

**Pierre Legris** : C'est vrai que les populations de Quimper et Concarneau n'ont pas été consultées.

**Tobias Girard** : Qui a réalisé la vidéo ? C'est quand même très bien-pensant !

**Marianne Bloquel** : C'est l'Ademe, mais ça aurait pu être pire ! *[Elle fait allusion à un « code de communication » qui avait été demandé initialement]* J'ai insisté pour que garder le point de vue des associations parce qu'ils s'expriment plus difficilement. C'est moins « agréable » à regarder et à entendre. Si j'avais gardé des parties où ils bafouillaient, ça aurait discrédité leur parole. Le film est le résultat d'une négociation.

**Tobias Girard** : Peut-être alors que la vidéo n'est pas le bon médium.

**Marianne Bloquel** : C'était pour remplacer l'absence des gens à la tribune. On était dans une situation où on ne pouvait pas inviter les gens. Ce n'était pas une étude de contexte. La vidéo a été réalisée juste parce que je tenais à ce qu'il y ait une présence de la parole publique pour un colloque.

### **Jeux de rôles**

*Pierre Legris forme trois groupes et distribue à chacun une feuille où est présenté rapidement les enjeux d'une démarche de concertation fictive et un problème auquel sont confrontés les ingénieurs de l'Ademe. Chaque groupe doit définir sa stratégie.*

Groupe 1 :

*Le président du syndicat intercommunal a trouvé un site pour son projet et veut que l'Ademe cautionne sa démarche. Il veut organiser une conférence de presse à laquelle il invite le représentant de l'Ademe et attends sa réponse.*

*Le groupe propose de poser comme condition préalable de savoir comment le site a été étudié et de dire que, même si nous sommes scientifiques [et pas décideur] une concertation est nécessaire.*

**Pierre Legris** : C'est bien de revenir sur le cheminement au lieu de parler de la solution, mais il faut aussi identifier les points de friction, d'opposition, les thèmes de conflits.

Groupe 2 :

*Le site a été identifié grâce à des études hydrogéologiques. Une association proteste contre le passage des camions et organise une réunion publique. Le président du syndicat demande à l'Ademe de cautionner sa décharge (pas de pollution, pas d'odeur).*

**Véronique Marie** : On propose de revoir les objectifs de la réunion ; prendre contact avec l'association qui organise ; reprendre le contexte ; demander l'engagement de la collectivité pour une démarche de concertation ; demander que l'Ademe ne soit pas la seul à intervenir à côté de la collectivité ; accepter de faire un point sur les risques et nuisances d'un centre de stockage mais demander une parole libre car il n'y a pas de risque zéro ; demander la présence des élus.

**Pierre Legris** : C'est pas mal. Je peux vous dire que l'association sera étonnée que vous les contactiez. Ils n'ont pas l'habitude d'être écoutés. Eux, ils font vraisemblablement une réunion pour dire qu'ils ne sont pas informés. Votre initiative les déstabilisera. C'est une démarche positive sur le long terme. Elle crée les conditions pour engager la concertation et bloque les démarches d'opposition.

**Marc Ollier** : On s'invite à une réunion ? Je trouve ça un peu léger. Je ne le ferais jamais.

**Pierre Legris** : Moi je vous encourage à le faire.

**Marc Ollier** : Nous on n'est pas légitime. On est connu. Si une association nous demande de venir, ok, mais on n'a pas à s'imposer. Je veux bien m'imposer chez une administration, mais pas chez une association.

**Pierre Legris** : Je vous encourage à aller écouter. Vous n'êtes pas là pour convaincre.

**Marc Ollier** : Oui, c'est ok si c'est dans l'optique de mettre à niveau les gens.



**Véronique Marie** : *[Fait un retour d'expérience concernant un projet privé]* Il y avait quatre commissaires enquêteurs et une très forte opposition. Le maire avait été élu contre le projet. C'était un vrai pugilat. Nous avons maintenu notre neutralité. Les services de l'Etat sont très frileux pour participer à cette démarche.

**Laure Fontaine** : En Haute-Saône, le préfet a dit que tant qu'il sera là, il n'y aura pas d'enquête publique sur les déchets car il avait reçu des menaces.

Groupe 3 :

*Le président du SITOM a mené sa barque tout seul. Il s'aperçoit que le maire commence à le lâcher et veut faire une réunion publique pour que tout se passe bien. Le maire demande à l'Ademe de dissuader le président de passer en force.*

Le groupe propose de faire un point avec le maire et avec le président séparément et demande une étude de contexte car c'est le seul moyen de couper court aux rumeurs.

**Tobias Girard** : Comment convaincre le président du syndicat ? Si j'étais à sa place, je ne voudrais pas que cela soit crié sur tous les toits. Il pourrait faire jouer les réseaux, avoir des journaux dans la poche etc.

**Laure Fontaine** : Ça c'est plutôt le fonctionnement des maires des grandes villes qui ont un pied à Paris et à l'Assemblée...

#### **« Mise en œuvre et outils de la concertation », Pierre Legris**

*Condensé : Monter une équipe autour du projet ; réaliser une étude de contexte ; définir une stratégie ; monter un dispositif d'échange ; utiliser les outils de concertation : réaliser un dossier de concertation, un cahier d'acteurs, un site internet, organiser les relations avec la presse.*

**Pierre Legris** : Quand je suis arrivé à C&S Conseils c'était : « on propose une étude de contexte et après on voit ». Avec la pratique, on dit maintenant que l'étude de contexte donne des orientations stratégiques et permet d'élaborer un dispositif.

Les intercommunalités sont de plus en plus nombreuses en France à prendre la compétence déchets. Pour moi leur plus gros problème c'est l'information. Il est nécessaire de faire redescendre les informations aux usagers. Aujourd'hui je considère que les conflits vont venir de la frilosité des services de l'Etat et de la mauvaise communication des intercommunalités.

**Marianne Bloquel** : La question c'est aussi de savoir comment on peut convaincre les élus à associer les associations ?

**Laure Fontaine** : Ça vous est déjà arrivé de ne pas arriver à changer quelque chose ?

**Pierre Legris** : Oui, quand il y avait deux maîtres d'ouvrage. A un moment je me suis arrêté car je ne pouvais plus avancer. Quand je disais « il faut faire quelque chose », ils faisaient autre chose. Au bout de deux mois, il y avait plus d'opposants qu'au début. Mais le plus surprenant, c'est qu'ils m'ont recommandé à d'autres entreprises !

### **Étude de cas : présentation de Gilles Meriodeau**

*Je n'ai pas pu y assister pour en faire le compte-rendu.*

### **Matinée du 27 octobre**

**« Étude d'un cas réussi : le projet de centre de stockage de Fontaine-lès-Clerval (Doubs) »,**

**Pierre Legris**

**Pierre Legris** : C'est un projet de centre de stockage pour déchets banaux des entreprises situé dans la région de Montbéliard. Le projet a soulevé une forte opposition de la part de représentants de la population qui se sentaient capable de faire capoter le projet car ils avaient déjà réussi par le passé à faire abandonner un projet de Véolia. Pour donner d'autres éléments de contexte, il s'agit d'une région karstique avec une forte sensibilité au problème de l'eau. Les communes ont des difficultés pour s'approvisionner en eau. C'est également une région qui a une connaissance de l'industrie puisque Montbéliard a été l'un des plus grand centre industriel de France il y a une quinzaine d'années. Peugeot est le principal employeur de la région.

*[Pierre Legris présente le déroulement du projet]* Des carottages ont été réalisés pour connaître l'imperméabilité du sous-sol du site. C'est une opération où il y a souvent dissimulation dans l'objet du carottage. Comme les gens ne veulent pas des déchets à côté de chez eux, les professionnels disent souvent qu'il s'agit d'un forage pour savoir si il y a de l'eau. Ici, ce n'est pas du tout ce qu'il s'est passé. (...)

Je protège beaucoup les maires. (...)

Il y avait un problème au niveau du site, la présence d'un gouffre à proximité du site où va toute l'eau. La question était alors de savoir s'il y avait des associations d'experts. Il y avait une association de spéléologues. On a fait des tests pour savoir où allait l'eau qui passait par le gouffre. Mais c'était pendant la canicule de 2003. La fluorine a mis trois mois avant de ressortir. Sur le conseil de l'association de spéléologues, on a refait un test avec leur propre protocole. Ils demandaient notamment à ce que deux autres points de résurgences soient surveillés. Ça a donné le même résultat.

Un autre point de contestation du projet portait sur le trajet des camions qui allaient apporter les déchets des entreprises de Montbéliard. Il y avait un échangeur à trois kilomètres du site.

**Gilles Meriodeau** : Ah oui quand même !

*[Les participants sont très critiques sur le projet. Ils disent que le projet est « bidonné » car le bureau d'études SAFEGE mandaté pour l'étude hydrogéologique est une filiale de SITA, l'exploitant privé du centre de stockage en projet.]*

**Marc Ollier** : Le projet est même doublement bidonné car la SAFEGE a l'habitude de travailler pour les pouvoirs publics.

**Pierre Legris** : Lors de mon premier contact avec le directeur régional de SITA [*ancien collègue de Pierre Legris*] il m'a dit, car il tutoie facilement les gens : « Pierre, la communication c'est fait pour entuber les gens ». Mais les discussions ont finalement permis de modifier le projet. Le site a été éloigné du gouffre.

*[Les discussions passent ensuite sur M. Alain Wicker, un universitaire à qui il a été fait appel pendant le projet]*

**Pierre Legris** : [*parlant d'une réunion organisée pendant la procédure de concertation*] Il y a des gens, je me demandais pourquoi ils étaient là.

**Denis Mazaud** : J'ai l'impression que dans ce que vous dites il suffit de suivre la procédure pour que ça aboutisse et qu'il n'y ait pas de problèmes.

**Pierre Legris** : La concertation, c'est un état d'esprit vous a dit hier Claude Chardonnet. Mon travail le plus difficile, c'est avec le maître d'ouvrage. C'est vrai que c'est dur pour le chef de projet d'être remis en question, d'être critiqué. Il a un savoir-faire et il se fait reprendre sa copie par Madame Machin... c'est évident.

**Gilles Meriodeau** : L'essentiel de la problématique conflictuelle dans ce projet serait donc un problème d'ego ? [*Je crois l'avoir ensuite entendu ajouter : « ce besoin de reconnaissance »*]

**Pierre Legris** : C'est en partie ça. (...) La concertation pour nous un état d'esprit. On intervient au niveau... disons « culturel », mais c'est un peu prétentieux de dire ça, le mot est trop fort.

**Denis Mazaud** : Je suis étonné que dans tout ce qu'on a dit depuis le début n'intervienne pas la notion de « préjudice ».

**Laure Fontaine** : Par rapport au préjudice industrielle il y a quand même un avantage collectif : la taxe professionnelle.

**Pierre Legris** : Je voudrais parler d'un dernier point important : être présent sur le terrain. Il n'y a eu aucun panneau, aucune manifestation...

**Laure Fontaine** : Les commissaires enquêteurs ne sont même pas venus nous voir, alors qu'en général ils viennent nous voir !

**Pierre Legris** : L'état d'esprit des gens de SITA s'est complètement transformé. Leurs documents de concertation ont une qualité : il y a la remarque, la réponse et l'engagement.

*[Une pause est proposée. Marianne Bloquel propose juste avant aux participants de créer un groupe de travail sur la concertation et leur demande leurs réactions.]*

**Gilles Meriodeau** : Qu'est-ce qu'on peut faire dans cette galère de la concertation ?

**Sandrine Candelier** : *[S'adressant à Pierre Legris]* Il y a une question à laquelle vous ne voulez pas répondre. Quand je vais aller voir le premier élu, il va me demander : « Combien ça coûte ? »

**Pierre Legris** : Premier point : la concertation est différente d'une démarche de communication.

**Marianne Bloquel** : On a fait une petite enquête entre nous.

**Véronique Marie** : Pour mon expérience, les trois réunions publiques et les petites plaquettes d'information ont coûté 35 000 euros.

**Pierre Legris** : Une étude de contexte coûte environ 25 000 euros. Moi je prends à peu près 1 600 euros par jour.

**Pierre-Olivier Filippi** : C'est super-expert !

**Pierre Legris** : C'est mon prix. Une journée consultant ce n'est pas forcément une journée horaire. Quand il y a conflit, en général il y a un avocat et là c'est environ 2 000 euros par jour. Nous, on n'a pas augmenté nos tarifs depuis quatre ans.

*[Pause. Arrivée de deux responsables administratifs de l'Ademe à Angers : Danièle Cerneau, du service formation, et Marc Chévry, chef du département déchets]*

## **Bilan de la formation en présence de Danièle Cerneau et de Marc Chévry**

*[Marianne Bloquel propose de faire un tour de table.]*

**Laure Chaliez** : On reçoit fréquemment des rapports d'études et il y a un manque au niveau de notre délégation régionale pour savoir comment choisir les candidats et comment évaluer les rapports. Ça on l'a un peu vu et je vais pouvoir le transmettre à la délégation. Nous on participe à des réunions publiques. Je compte reprendre les outils qu'on a eu là, capitaliser, et en parler à mes collègues qui travaillent sur l'énergie car ça ne s'applique pas qu'aux déchets. Mais je n'ai toujours pas compris, au niveau de la position de l'ingénieur Ademe, jusqu'où il doit aller dans la démarche.

**Marianne Bloquel** : Un des objectifs justement c'est de clarifier ce rôle entre nous. Tu en penses quoi ?

**Laure Chaliez** : Je pense que cette formation est plus appropriée pour les porteurs de projets. A mon avis nous n'avons pas poussé la réflexion assez loin.

**Marianne Bloquel** : Oui, mais aussi nous n'avons pas de réponse toute faite.

**Laure Chaliez** : Ma question, c'est « jusqu'où on va ? ». J'ai connu ça dans le cas de l'éolien. Les porteurs de projets m'appelaient en permanence. J'étais complètement dépassée. Quand on est trop impliqué on devient subjectif et pas du tout objectif. C'est difficile de garder assez de recul parce que c'est très intéressant, tant humainement que professionnellement.

**Marianne Bloquel** : Donc les aspects à retenir, c'est :

- une aide à la rédaction du cahier des charges.
- une sensibilisation à cet « état d'esprit ». Mais il y a plein de questions : est-ce que ça dépend de la personnalité de chacun ? Est-ce qu'il faut mettre l'accent sur le niveau territorial ? Comment ?
- la question de la consolidation. On a beaucoup parlé des bilans. Par rapport à la réglementation, il y a beaucoup de textes hors du champ des déchets. Il y a un besoin de consolidation, de montée en expérience. Il faut impulser de la consolidation d'informations. Dans le domaine des déchets, il se passe des choses à droite à gauche. Il y a un besoin d'apprentissage et là nous avons un rôle à jouer car je ne sais pas si quelqu'un d'autre le fait.

**Marc Chéry** : On doit pouvoir mettre ne place des outils ou des postures d'accompagnement, ou des postures qu'on doit s'interdire. Par exemple je suis persuadé que nous ne devons pas nous positionner en tant que médiateur. Il faut faire appel à d'autres personnes. Sous quelle forme peut-on monter un réseau d'échange d'expériences ? L'objectif de la réunion de mars c'est de revenir sur les façons dont vous avez mûrit le rôle de l'Ademe à travers vos expériences, et surtout les directions où il ne faut pas qu'on aille. Jusqu'à présent on prenait en compte les paramètres techniques et économiques. On commence à prendre en compte le paramètre environnemental. Demain ce sera sûrement le paramètre de la concertation.

**Véronique Marie** : L'exemple d'aujourd'hui m'a rappelé un dossier de recherche de site en classe 2. C'était pareil. On devait convaincre le maître d'ouvrage de s'engager dans la démarche. On a eu un rôle de sensibilisation et d'information sur ce qu'est la concertation. Dans tous nos cas, on est impliqué dans la concertation quand il y a crise, sauf dans le cas de Laure. On doit aborder le sujet régulièrement, sachant qu'il y a toujours une association vigilante qui fait parler d'elle. Je m'interroge sur la réflexion au niveau départemental. Là-dessus je n'ai pas encore de réponse. Il faut réfléchir à une stratégie. Il y a aussi les associations. Comment travailler quand c'est une opposition de principe ? On doit proposer une démarche en amont avant que le Plan soit validé. Une fois que la démarche est lancée, on a du mal à revenir en arrière.

**Gilles Meriodeau** : Il y a une vraie question : savoir jusqu'où on va. Je ne vois pas comment on peut définir des objectifs si on ne sait pas quel rôle on a. Dans l'exemple des impacts sanitaires, on participe à l'élaboration. Il faut qu'on s'y intéresse, mais ce n'est pas à nous de déclencher l'étude, les recherches. Il faut qu'on garde une distance.

**Marc Ollier** : On peut les déclencher, mais ce n'est pas à nous de les évaluer.

**Gilles Meriodeau** : C'est la question de la légitimité. La concertation ce n'est pas évident. Ce n'est pas à nous d'apporter des réponses à telle ou telle question. Il faut que la concertation

se développe. On est toujours dans le théorème de Belmann : refaire 25 fois... Et puis il y a les dégâts collatéraux et les conséquences sur notre action. (...) Quand ressort la création d'un comité de pilotage avec les associations, moi j'ai pas l'habitude. Ces comités vont ressortir des choses que nous on pourrait proposer. Par exemple qu'il faut faire du compostage. Alors, on est en situation de concurrence ?

**Marc Chévry** : J'ai l'impression qu'il y a deux aspects :

- Quel est notre rôle de promoteur ?
- Et une fois que la concertation rentre dans les mœurs : pourquoi ce rôle de passeur et comment se fait le passage d'un rôle à l'autre ?

**Gilles Meriodeau** : La question que je me pose c'est : quel est mon rôle ? et est-ce que j'ai un rôle à jouer ?

**Pierre Legris** : Avec la concertation, on est au niveau des perceptions, on n'est pas au niveau des sciences dures. A chaque fois, il y a un problème de légitimité de celui qui parle. L'Ademe a une légitimité technique. Là vous avez un rôle. Quand au rôle de médiateur, là il y a danger, pas que vous le fassiez mal, mais que vous perdiez votre légitimité technique. Après ce n'est pas à moi à vous dire votre rôle.

**Sophie Rouat** : Nous avons besoin de temps pour faire notre expérience. Si on est trop en retrait, notre rôle il va être confus et pas visible auprès de nos partenaires.

**Marianne Bloquel** : On doit reconquérir notre légitimité. Il y a la place qu'on est prêt à prendre et la place qu'on est prêt à nous donner.

**Sandrine Candelier** : La légitimité qu'on nous donne, c'est celle d'expert technique. Le risque sur le terrain, c'est de leur laisser croire qu'on sait tout et que du coup, on perde notre légitimité.

**Marc Chévry** : Comment définissez-vous ce rôle d'expert ? On a quand même à l'Ademe la capacité de capitaliser ce qu'on attend de nous et nous avons des éléments de réponse. Il n'y a plus qu'à les partager. On a une trentaine de questions sur lesquelles on nous demande de revenir.

**Gilles Meriodeau** : Il y a un problème, même si c'est une fausse question, c'est la question du temps. Et il faut qu'on désacralise la position de l'expert.

**Tobias Girard** : Pourquoi n'engagez-vous pas une étude pour savoir quels rôles vous demandent de jouer vos partenaires et quelle image vous avez auprès des autres ? C'est juste une question en tant qu'élément extérieur.

[*Quelqu'un dit « il a raison », d'autres rient*]

**Marianne Bloquel** : Ça on le connaît déjà.

**Pierre Legris** : La concertation est très délicate pour l'expert.

**Marc Chévry** : Un élément de réponse à l'élément extérieur. J'ai le sentiment qu'on pas (...). Nous ne pouvons pas partir d'une étude (...). Nous sommes obligés d'avoir un double rôle. Nous devons aussi être promoteurs de nos missions : développer l'éolien... Nous avons à

l'agence l'impression d'être souvent défricheurs, débroussaillers sur ces questions. Demander aux collectivités, on le fera évidemment, mais quand on aura un peu progressé, qu'on en saura plus.

**Denis Mazaud** : Je vais être décallé. Je ne travaille plus sur les incinérateurs et je ne travaille pas sur l'acceptabilité des déchets.

**Marianne Bloquel** : C'était le titre !

**Denis Mazaud** : A partir du moment où le citoyen se débarrasse de sa responsabilité en jetant ses déchets dans la poubelle, ça repose la question de la place du citoyen dans la gestion des déchets. Il faut reconnaître que le citoyen a une place particulière et irremplaçable. Je me dis qu'à l'Ademe on ne prend pas suffisamment ça en compte, notamment la place qu'on accorde à la légitimité de la société civile à proposer, critiquer dans son ensemble la problématique de gestion des déchets.

[Rires]

**Laure Fontaine** : J'appellerais ça le débat avec l'habitant. Il y a l'exemple de ce qui se passe en ce moment sur l'eau, ça va arriver aussi dans quelques années sur les déchets. Comment faire s'exprimer aujourd'hui les gens qui ne sont pas contre ? Qu'il n'y ait pas que l'expression des contre ? L'Ademe a un rôle à jouer à ce niveau-là.

[Marianne Bloquel pose la question d'un grand débat national sur les déchets à l'image de celui sur l'eau]

**Marc Chévry** : Il y a des éléments de contexte. Il y a une agence, l'Ademe, qui va être plus orientée vers le conseil. Dans les discours de Papalardo, c'est le rôle de « centre-ressource ». Le deuxième élément, c'est qu'on est dans un contexte de territoire et de décentralisation. Et puis il y a le contexte spécifique aux déchets, avec un dispositif d'aides qui est moindre. Les aides à l'investissement sont quasiment inexistantes. On a oublié de regarder devant nous ce qui allait se passer dans dix ans. C'est un problème de capacité.

[Remarques de la salle : « L'Ademe ne l'a pas oublié », « Les autres peut-être »]

J'ai vingt ans de maison, ça fait cinq ans qu'on l'a perdu de vue. Nous n'avons pas aujourd'hui les (...). Il y a deux axes dans les discours de Nelly Olin : mettre les citoyens au cœur de la gestion et (...). C'est quoi les enjeux pour moi de la concertation ? Dans cette formation vous avez évoqués le dispositif. C'est un dispositif transversal qui nécessite de prendre le temps de connaître l'expérience. Il y a une sorte de dualité. Il va falloir qu'on adapte le dispositif à ses différentes phases. Comment on s'adapte ?

[Certains participants sourissent]

Nous ne sommes pas dans une concertation figés sur la création d'un nouveau site. Nous devons trouver une cohérence. Pourquoi ? Parce que nos interlocuteurs en face ont une légitimité forte. Et eux ne bougeront pas. Donc il faut qu'on s'adapte. La concertation, c'est un partage (...) capital d'expériences (...) multicritères. Comment je traduis des objectifs ? Je propose des indicateurs. Je vois Laure sourire. Nous avons des indicateurs (...) Nous devons réfléchir à de tels indicateurs. Il y a une autre attente : une précision sur le partage des tâches entre délégations régionales et services centraux. Il faut voir comment on fait l'aller-

retour. Si vous laissez aux services centraux le soin de poser les questions, on a neuf chances sur dix de se planter, car dans la recherche, on a des gens qui travaillent sur des dynamiques qui ont dix ans d'avance sur les citoyens. Il est intéressant de faire venir des gens qui ont une légitimité nationale et laisser à côté les gens qui sont à leur niveau local. En tant qu'encadrant (...).

On aura à réfléchir, vous l'avez peut-être suggéré, à de la formation. Transmettre le jeu de transparents peut être insuffisant. Il faut voir comment on peut mieux vous préparer et voir comment ensuite on peut vendre des outils de formation.

Ma dernière attente, c'est la volonté de (...). Je suis très conscient qu'il faut qu'on acquiert notre propre expérience, mais il faut restituer de l'expérience du positionnement Ademe ou autre. Voilà un petit peu les éléments en venant dans le train auxquels je réfléchissais. La concertation, ce n'est pas un gadget dans mon esprit. Je sais que c'est déstabilisant d'aller à des réunions publiques auxquelles on n'est pas préparé. Je l'ai vécu. Mais on peut aussi y trouver un formidable vecteur de motivation (...).

**Marianne Bloquel** : Qui est partant pour le groupe de travail ?

*[Peu de participants s'engagent spontanément]*

**Pierre Legris** : Il y a d'autres organismes aussi, comme la CNDP.

**Marianne Bloquel** : *[en riant]* C'est notre grande question. Faut-il aller voir la CNDP ?

**Marc Chévry** : *[paternaliste]* Allez voir la CNDP !

**Pierre Legris** : J'aurais tendance à vous dire : ne faites pas qu'un travail en interne.

*[Danièle Cerneau demande quelques minutes pour faire une évaluation « à chaud » de la formation]*

**Olga Kergaravat** : Je suis venue ici pour voir comment les autres ils font. Moi personnellement je trouve que ce n'est pas suffisamment appliqué à nos activités. Ce n'est pas une formation spécifiquement destinée aux ingénieurs Ademe, avec des aspects documentaires à mon goût trop développés. Il aurait fallu prévoir plusieurs niveaux de formation entre stagiaires débutants et ceux qui connaissent déjà. Je n'ai pas trouvé suffisamment d'éléments de réponse pour la rédaction du cahier des charges.

**Pierre-Olivier Filippi** : D'une manière générale nous avons ressenti qu'il y avait deux publics avec des stagiaires comme moi qui n'ont pas suivi d'expériences de concertation. Les échanges étaient très intéressants parce que chacun pouvait parler de son expérience et enrichir le débat. C'était effectivement très consommateur de temps. J'ai la sensation de manquer de concret, d'outils pour répondre à mes attentes, mais ça n'engage pas la qualité du débat.

**Laure Chaliez** : La formation me paraît plus adaptée aux porteurs de projets, aux maîtres d'ouvrage. Ça manquait d'exercices et des choses qu'il ne faut pas faire en matière de concertation. Je pense que ça aurait été plus formateur avec.

**Pierre-Olivier Filippi** : C'est peut-être lié à un petit défaut de structuration de la formation.



[Rires]

**Laure Chaliez** : C'est aussi ce que j'ai noté. Et je reviens sur le cahier des charges également.

**Denis Mazaud** : Moi je ne regrette pas du tout, mais vous avez compris que mes besoins sont un peu ailleurs. J'ai un gros regret, la gestion du temps qui a beaucoup trop dérivé, ça pèse. Hier on a terminé à 19h45, on aurait du terminer à 18h.

**Laure Fontaine** : Moi aussi : la gestion du temps. Le terrain a fait que j'ai été confrontée à une démarche concrète. Je pensais venir et ne pouvoir apprendre beaucoup, mais je ne regrette pas, ça m'a permis de voir les choses sous un autre angle.

**Gilles Meriodeau** : On avait trop d'objectifs. J'étais à la fois content de m'exprimer mais il faut gérer le temps et ne pas avoir peur d'exprimer des outils pratiques.

**Tobias Girard** : Je regrette qu'il y ait eu une sous-estimation des sciences sociales, une négligence de la population et une absence presque totale de réflexion sur les avis de la population.

**Marianne Bloquel** : Oui, sur la société civile.

**Sophie Rouat** : Je voulais qu'il y ait un échange entre collègues et c'était très profitable. J'aurais juste souhaité un aspect plus opérationnel.

**Denis Mazaud** : Moi je m'inscris en faux à propos de la réglementation. J'ai trouvé ça très bien.

**Sandrine Candelier** : Moi je n'ai pas trouvé le temps long. « Qu'est-ce que la concertation ? » était un objectif et il a été atteint. Et la proposition de réseau, d'un groupe de travail, moi j'en attends beaucoup. Mais sur la formation, je repars heureuse.

**Frédéric Vernet** : Je pense qu'une clarification du rôle de l'Ademe dans la concertation aurait permis d'aller plus loin. Mais je suis agréablement surpris de la formation. Ce que j'ai beaucoup apprécié au regard de mon expérience, c'est que des démarches différentes de celles du bureau d'études étaient possibles. Comme d'autres, je regrette la gestion du temps et j'ai un regret sur la mise en situation, avec des exemples concrets à traiter, sur la façon de traiter les oppositions, j'avoue que je suis encore désarmé pour les manipu... [Rires], pour travailler avec eux.

**Danièle Cerneau** : C'est plus un problème de posture ?

**Frédéric Vernet** : Oui tout à fait. Aurait été très intéressé par un temps de restitution sur ce qui a été fait par les bureaux d'études, avec un retour de toutes ces démarches, ce qui a permis d'avancer. Sinon il y avait un point très fort : le vécu du formateur.

**Marc Ollier** : La concertation, on en a tous fait de la prose. Ce qui était intéressant, c'était de discuter entre nous, donc on a été tous responsables de la dérive du temps. Je pense que mesurer le poids économique de la concertation n'était pas le but du stage. Le reste répondait à peu près à mon attente.

**Marianne Bloquel** : J'ai beaucoup apprécié l'ambiance et la vivacité du groupe. J'ai trouvé intéressants les apports de Laure et les présentations de Sophie, de Gilles et les cinq minutes

de Tobias du matin pour le décentrement apporté par un regard anthropologique. L'intervention de Claude Chardonnet était très intéressante et le formateur très apprécié pour ses connaissances. [S'adressant à *Pierre Legris*] En tant qu'intervenant dans la concertation, vous avez l'habitude de ne jamais recadrer et interrompre les intervenants, mais là...

**Pierre Legris** : Les remarques étaient pertinentes. Effectivement il manquait, dans les fiches-repères qu'on vous a envoyé avant la formation, la question « Est-ce que vous avez déjà eu une expérience ? ». J'ai compris que vous aviez tous de l'expérience. Je n'ai pas vu qu'il y avait deux niveaux. Ma deuxième surprise, pour ceux qui avaient du vécu, vous êtes arrivés avec des opinions très très négatives. C'est la première fois que j'entends que la concertation c'est de la manipulation. Sinon, je suis frustré moi aussi parce que j'avais préparé plus de choses que je n'ai pu vous donner, notamment des jeux de rôles, alors, il y a le CD-rom pour compenser un peu. Et il y a une attente au niveau de ce stage que je ne pouvais pas gérer, c'est les échanges entre vous, moi ça m'a beaucoup perturbé.

**Laure Fontaine** : Peut-être parce qu'il n'y avait pas assez de temps prévu pour ces échanges ?

## PLÉNIÈRE DU GROUPE DE TRAVAIL « DIOXINES : PERCEPTION ET COMMUNICATION », SPPPI, 31 JANVIER 2006

Toulon,

*Retranscription de notes manuscrites personnelles, complétée des notes prises par les chercheurs du Centre d'Études en Sciences Sociales Appliquées (CESSA, Marseille)*

*M. Bussière (DRIRE) introduit la séance par un constat d'échec des séances précédentes du sous-groupe de travail, tiré avec M. Haus (directeur d'Esso, Fos-sur-Mer et président du Cyprès)*

### Présentation du CESSA :

Le directeur du CESSA, Pierrick Cézanne-Bert, précise que son rôle est de faciliter les échanges. Points abordés pendant la présentation :

- La dimension létale du risque qui met en jeu la survie du groupe.
- Constat d'une contamination croisée.
- La notion de risque perçu.
- Les profanes peuvent se substituer aux experts.
- Il y a plusieurs représentations possibles pour un même objet. Exemple de la bouteille.
- Schéma des acteurs de la gestion des risques.
- Représentation vs. Perception.
- La notion de communauté de risques.

### Sur les comptes-rendus des réunions

**Haus** (directeur d'Esso, président du Cyprès) : Jusqu'à présent, c'était le Cyprès qui faisait les comptes-rendus. Ce qui est proposé maintenant, c'est que ce soit le CESSA qui les établisse. On pourrait aussi les mettre sur le site web du SPPPI dès qu'ils sont disponibles, en tant que préliminaires.

**Quelqu'un** : ce qui avait été dit la dernière fois à Fos, c'est qu'à partir du moment où ils sont le site web, ils sont rendus publics.

**Haus** : Alors on va plutôt les envoyer par mails.

**Genty** (association VIE) : Il faut que tous les avenants aux comptes-rendus soient affichés.

**Veyrié** (association UDVN 13) : Théoriquement si le compte-rendu est bien fait, il ne doit pas y avoir d'avenants.

**Quelqu'un** : *propose d'adopter le fonctionnement des conseils municipaux.* Que dans les comptes-rendus soit spécifié « un tel n'est pas d'accord sur tel point ».

**Haus** : Un premier compte-rendu sera rédigé une semaine après la réunion par le CESSA. Il sera transmis par courriel aux participants, qui enverront leurs commentaires au CESSA. En fonction de ces commentaires, une réactualisation du compte-rendu sera faite, si nécessaire. Le texte sera présenté pour approbation définitive au début de la réunion suivante.

Il a été fait mention de l'importance de mentionner tous les points de vue exprimés dans les comptes-rendus.

**Espinosa** (association Eco Forum) : Je suis représentant de [Eco Forum]. J'ai quitté la politique parce que j'ai été un peu dégoutté, mais je connais. Si on veut faire comme dans les conseils municipaux, c'est déjà fait. Je suis venu dans un esprit de découverte, pour apprendre. J'ai eu M. Moutet [président de DPLGF] au téléphone. Je lui ai dit qu'il avait tort de ne pas venir. On vient pour ne manipuler personne et si on a des différents, il faut les mettre texto. Vous savez très bien ce qu'il se passe quand on se sent trahi. Je suis là pour dire mes peurs et donner l'avis d'autres toxicologues.

**Haus** : Le Cyprès est complètement neutre. Vous avez les gardiens des règles [il désigne les représentants du CESSA]. Il faudra qu'on se mette d'accord sur les résultats de ce groupe. Et d'abord sur le lieu des prochaines réunions.

### **Sur le lieu et la date de la prochaine réunion**

*Les membres du groupe font remarquer : on est un peu à l'étroit ici – il faut que ce soit au centre - qu'il y ait un parking – une carte d'accès.*

*La prochaine réunion se déroulera dans les locaux de la DIREN au Tholonet, le 21 mars.*

### **Sur la périodicité des réunions et l'objectif à court terme du groupe de travail**

*Il a été proposé de tenir 3 réunions d'ici l'été, avec pour objectif une présentation des travaux du sous-groupe de travail (un rendu d'étape) à la prochaine séance plénière du SPPPI (rentrée 2006).*

*La possibilité de mettre en place des groupes restreints pour avancer plus vite a été évoquée, tout comme la nécessité de travailler entre les séances. Plusieurs participants font remarquer que la périodicité dépendra de ce qu'on dira, qu'on ne peut pas prétendre savoir quand on aura fini puisqu'on n'a pas commencé les débats.*

### **Sur le temps de parole**

*Il sera fait attention à ce que tous les participants puissent s'exprimer sans pour autant minuter les interventions de chacun.*

**Haus** : Je ne veux pas créer de frustrations ou de déceptions. On ne va pas minuter les interventions. Le principe est que tout le monde s'exprime et que chaque parole ait la même importance.

*[Silence des participants]*

### **Sur l'objectif du groupe de travail**

**Bussière (DRIRE)** : Je vais peut-être prendre la parole puisque nous avons été à l'origine de ce sous-groupe de travail. Après un débat avec le CESSA, nous avons compris ce que le mot « perception » pouvait avoir de connotation négative. L'objectif initial, c'était de réfléchir à ce qui pouvait être amélioré en matière de communication. C'était l'esprit de départ de ce sous-groupe.

*[explique les origines de ce sous-groupe de travail Perception Communication au côté des trois autres groupes « dioxines » (inventaire, méthodologie de la surveillance, risque sanitaire) qui ont une dimension plus technique. L'idée était de traduire les résultats des autres sous-groupes]*

**Sacher (Cyprès)** : propose de mettre à disposition des participants les résultats des autres sous-groupes qui travaillent sur la dioxine.

**Vincent (élu de Toulon Provence Méditerranée)** : J'ai compris tout à l'heure qu'il y avait différentes perceptions du sujet. Est-ce qu'on pourrait déjà donner, chacun d'entre nous, nos perceptions du sujet, noter nos accords et nos désaccords. Et ensuite voir comment communiquer ? C'est pour cela que je suis venu.

**Espinosa** : Vous dites « perception/communication ». Vous placez dans une perspective de communication quelque chose qui est mal perçu. Si on travaille pour qu'il y ait moins de pollution, moins de dioxines, on est là pour ça. Vous dites « représentations scientifiques/expertes/sociales », mais le citoyen ne se retrouve pas là-dedans. L'expert n'est pas très bien perçu. Quand vous dites « scientifique », on a besoin des scientifiques, mais peut-être pas en communication/perception. J'ai des choses à vous dire, des questions et j'attends mon tour pour vous dire ce que je pense.

*Il est proposé que chacun énonce la façon dont il perçoit les dioxines et ce qu'il attend du sous-groupe de travail.*

**Gavache (Comité de défense de l'Abadie)** : Je fais partie d'une association qui est tout près de l'UIOM de Nice. Nous cherchons des informations. Nous avons des chiffres mais ce ne sont pas forcément les bons. C'est vrai que nous avons peur, on veut qu'il y ait le moins de dioxines possible.

*[Mme. Gavache est interrompue un bref instant pour des questions d'organisation : est-ce qu'on note directement ces remarques sur le PC ? M. Haus opte pour les noter sur le tableau]*

Nous avons besoin de communication et de transparence, qu'on nous réponde quand on pose des questions. Nous avons besoin d'informations sur les risques que nous courrons et sur ceux que nous avons courus. On voudrait savoir s'il y a une étude sanitaire sur le sujet. Nous ne sommes pas là pour combattre l'industrie mais pour apprendre et aider nos citoyens. C'est le problème de la connaissance, nous avons besoin de formation. Pour l'instant je ne peux pas en dire plus car je ne sais pas bien où nous allons.

**Cerdan** (incinérateur Sonitherm, Nice) : Est-ce que vous communiquez auprès du grand public ?

**Gavache** : Nous avons des informations, des pages et des pages sur internet [*sourires de plusieurs participants*]. Il y a tout et n'importe quoi. Nous avons besoin de simplification et d'informations honnêtes.

**Un industriel** : Qu'est-ce que vous entendez par honnête ?

**Gavache** : Ça signifie, validée par tous les acteurs, une information réfléchie et juste.

**Un industriel** : C'est quoi la transparence pour une association ?

**Gavache** : Par transparence je veux dire, par exemple, qu'il y ait des références à côté de chaque chiffre, avec un maximum et un minimum. Quand on nous donne un chiffre sans références à côté, nous ne savons pas quoi en dire. Quand on met 1600 nanogrammes, je ne sais pas si c'est grand ou pas. Nous sommes des lambdas, monsieur, des lambdas, donc nous avons besoin d'être aidés.

**Sauvaire** (association CLCV) : J'ai la chance d'être dans une grande association nationale. Moi, je sais que ne suis pas intelligent, mais j'ai des amis qui le sont, ça permet d'avancer. Vous parlez de représentations expertes, scientifiques et sociales... Je pense qu'il ne faut pas s'encombrer de mots. La question c'est : comment va-t-on se servir des scientifiques et des experts pour faire avancer le social ? Parce que le seul problème, c'est le social. Nous avons une tâche : communiquer. Mais ce sont les gens qui vivent autour qui vont la vivre la dioxine.

Pour nous, le problème principal, ce n'est pas le problème des experts ou des représentations scientifiques. Nous avons des gens pour ça, il y a la DRIRE. Ce qu'on ne sait pas, c'est ce que pense le citoyen, le lambda de base. Là où je ne vais pas être comme Madame, c'est sur les histoires de taux. Le cyanure est dans les médicaments. Je peux en mourir aussi et quand il y a mélange, ça peut donner encore autre chose. Les problèmes de quantités ne m'intéressent pas. Quand je ne peux pas faire autrement, j'en prends le minimum. Quand je peux ne pas en prendre, je n'en prends jamais. Chaque fois qu'on peut éviter de faire des dioxines, utiliser le chauffage, la voiture, on dit que ce n'est pas possible car il faudrait convaincre 60 millions de français. Mais si on peut convaincre un élu, un industriel... Quand il y a un problème collectif, il faut qu'il y ait consensus. Regardez ceux qui ont une collection de disques vinyle. Maintenant elle ne vaut plus rien. Si on décide d'implanter une usine, on ne peut pas faire machine arrière. Au niveau de l'expertise, c'est malheureux à dire, mais ça fait penser à des scientifiques qui nous disent ce qu'il faut traduire des scientifiques.

Au niveau des représentations sociales... Oui. Pourquoi ce n'est pas accepté ? Pourquoi quand on a l'impression de faire quelque chose de bien, ça ne passe pas ? Tout le monde n'est pas débile. Tout le monde ne vient pas avec le fusil. Pourquoi ils refusent de façon abrupte malgré toutes les certitudes ? Il y a une raison et ça, il faudra bien le prendre en compte.

**Espinosa** : J'ai participé à une centaine de conférences contre l'incinération partout en France.

*[M. Haus demande à rester sur le thème des dioxines et pas sur l'incinération]*

D'accord. La transparence pour moi, c'est la vérité à tous les niveaux. Mais comment voulez-vous qu'il y ait vérité quand il s'agit d'un marché de 150 millions d'euros qui fait vivre l'industrie de l'incinération. Quel intérêt y a-t'il à diminuer les déchets ? Où est la démocratie quand le WWF se fait refuser une participation à une réunion à Nîmes parce qu'il est contre l'incinérateur ? Ce n'est pas un problème d'intelligence, c'est un problème de bon sens. S'il y a vraiment un problème de santé, ça va nous rattraper. Avec le WWF, on commence à détecter des choses. La dioxine c'est tellement petit, qu'avec ça [M. Espinosa presse son index contre son pouce] on peut polluer toute la région. Les contrôles doivent être transparents et en continu... pas comme maintenant où c'est la croix et la bannière pour avoir des résultats contrôlés. Un incinérateur peut être dans la loi et très nocif, comme l'a été le benzène par exemple. Pendant longtemps, le taux de benzène n'était pas réglementé. Maintenant il est contrôlé à Marseille et à Paris en quelques points. C'est pas parce que c'est légal que c'est bon. Les gens savent que les constructeurs cherchent à être dans la loi, mais qu'ils peuvent aussi chercher à les contourner, sans peut-être aussi se rendre compte des dangers. L'information je suis contre quand on ne comprend rien. Il faut un décodage. Par exemple, les dioxines chlorées : on en parle, mais on parle beaucoup moins des dioxines bromées alors qu'elles sont peut-être aussi dangereuse. Quand il y a de nouveaux déchets, on ne sait pas ce qu'il se passe. Ils produisent des choses quand ils sont brûlés et nous ne savons pas ce que c'est parce que personne ne fait d'études dessus. Pour la dioxine on ne sait pas tout. Le risque sanitaire est réel. La dioxine s'accumule dans les graisses et se transmet de la mère à l'enfant. Je fais peur aux gens avec ça car quand on n'a que dix minutes pour parler, il faut être fort pour les bousculer. Il faut le dire, pas pour créer le chaos, mais pour régler le problème. Vous dites « ppm » [parties par million], c'est la pipeauade. Les ppm, c'est pipeau par million. Dans l'étude d'impact de l'incinérateur ils parlent de tant de ppm/m<sup>3</sup>. Ça a détourné les choses. Un même incinérateur avec la même loi peut polluer dix fois plus. Le changement de mesure a permis l'augmentation de la pollution. Nous, on ne gagne rien. On ne gagne pas de sous. On veut défendre la population. En Europe il y a des disparités totales. Je suis demandeur d'une cartographie européenne des réglementations sur l'incinération. Quand on parle de tout ça, est-ce que le citoyen peut se défendre ? Comment faire pour que l'on pollue le moins possible ? Car les conséquences seront pour plus tard, comme dans le cas de l'amiante, dans 10 ou 15 ans. Et le plus grave de tout, c'est l'effet domino dans la santé : dioxine plus tabac par exemple. C'est très difficile à prouver mais il faut au moins reconnaître que ça a un effet. Il y a trois mois, je me suis attaqué à l'incinérateur de Ségolène Royal...

**Cerdan** : J'ai l'impression que vous faites une communication nationale.

**Espinosa** : Non, il se passe la même chose en Bretagne et ailleurs, c'est tout. La région PACA est en France...

**Genty** : Pour revenir sur les représentations expertes / scientifiques, le scientifique est-il un expert ? L'expert est-il un scientifique ?

*[Il se présente ensuite comme associatif et comme élu. Il est retraité, avant il était dans la recherche appliquée.]*

Dans les Bouches-du-Rhône, l'arrivée de l'incinérateur a créé l'émoi, même quand on habite à 50 km. Excusez-moi mais aujourd'hui, je trouve qu'on va prêcher dans le désert. On n'a pas de métrologie en continu. Qu'on fasse des mesures 3 fois par an ou rien c'est pareil *[il fait référence à l'obligation des trois mesures par an d'émissions de dioxine pour les incinérateurs]*. On peut nous raconter beaucoup de choses. On n'arrivera pas à avoir des conclusions complètes, objectives. Nous pouvons poser beaucoup de questions, on n'arrivera pas à résoudre le problème. J'ai fait une enquête auprès des industriels. Je me suis sévèrement accroché avec le Pr. Botta, car on n'a pas vu tous les aspects. Heureusement, j'avais une documentation internationale. La seule maîtrise qu'on peut avoir, c'est essayer d'obliger, d'épurer, et de trier les problèmes de façon à au moins limiter les dégâts. Si on n'a qu'une donnée trois fois ou quatre fois par an, on ne peut pas faire une courbe. Alors, il y a des tentatives expérimentales, avec les lichens etc., mais ça reste expérimental. J'ai fait des visites d'incinérateurs pour savoir ce qu'il se fait sur le terrain.

**Gavache** : Si vous avez été formé pour ça, c'est facile. Mais quand on est une simple association ...

**Genty** : Lambda...

**Gavache** : Pour un lambda, c'est difficile. Si nous vivons à côté, comment savoir si les risques sont limités ? Nous, nous ne pouvons pas discuter car nous ne comprenons pas les chiffres. Quand on visite une usine d'incinération, c'est très propre, très beau. Il n'y a rien à dire là-dessus. Nous, associations, nous avons besoin d'éléments pour discuter.

**Genty** : On ne peut pas en dire plus. On risque de crouler sous les ordures ménagères si on n'incinère pas dans des conditions presque parfaites, parce qu'aujourd'hui on ne peut plus enfouir.

**Haus** : Là, on est dans le débat.

**Cervera** (associations UFC Que Choisir et MNLE) : On parle de dioxine, de beaucoup de chose mais l'objet de ce débat, c'est l'incinérateur de Fos ? C'est la question que je me pose.

*[Brouhaha...nombreuses réactions simultanées]*

**Espinosa** : ça c'est la transparence !

**Sauvaire** : ça va surgir !

**Bussière** : Nous n'avons pas voulu cibler sur l'incinération, mais sur le thème des dioxines, des émissions, car elles sont un peu partout : dans l'industrie, dans le brûlage à l'air libre des câbles électriques. On n'a pas focalisé sur l'incinérateur, ça c'est clair. L'incinérateur *[de Fos]* a fait naître la préoccupation... Il y a d'autres éléments en cause.



**Cervera** : Parce que j'avais l'impression que c'est sous-entendu à chaque intervention. Pardon si je me suis planté.

**Sauvaire (ou Veyrié ?)** : Je voudrais poser la question des contrôles. Les industriels sont prévenus qu'ils vont être contrôlés. Y-a-t'il 60 heures de tolérance ? Je suis amer sur la position de la DRIRE. J'ai l'expérience du groupe de travail « carrières ». L'intervention de la DRIRE a consisté à calmer les tensions. Est-ce que pour les dioxines c'est le même rôle ?

**Bussièrre** : Il y a plusieurs choses. Il y a les contrôles imposés, qui sont des contrôles d'inspection programmés, et les contrôles inopinés. La notion d'inopiné est relative. Quand on fait une mesure sur une cheminée ça prend quelques heures et ça nécessite de l'équipement. On ne peut pas contrôler tout le temps.

**Sauvaire (Veyrié ?)** : Et les 60h de tolérance vis-à-vis de l'incinérateur ?

**Espinosa** : Le directeur de MPM a dit sur France3 qu'il y a 1000 produits contrôlés et que le SPPPI a été consulté et a donné son accord pour l'incinérateur. Il le dit texto, j'étais très étonné.

*[Protestations de MM. Haus et Bussièrre]*

**Haus** : Depuis le début on ne parle que de l'incinérateur ! On pourra mettre à l'ordre du jour d'une réunion l'incinérateur. On fera une cession complète sur ce sujet. Aujourd'hui, c'est les dioxines.

**Vincent** : On est tous là pour ça aujourd'hui, c'est notre gros point de désaccord. Je voudrais faire part de la compréhension d'un élu local par rapport aux dioxines/incinération. Nous, élus, sommes responsables de par la loi, des déchets urbains que nous produisons tous. Je suis élu depuis vingt ans. Depuis un certain nombre d'années, nous avons constaté un durcissement de la réglementation. Nous avons bien compris qu'il faut trier, faire de la méthanisation... Mais avec ce qu'il reste c'est le dilemme : le trou ou l'incinération. Il y en a qui vont tout mettre au trou et d'autres qui vont aller plus loin et chercher la valorisation maximale, l'incinération. C'est un grand débat entre nous, élus. Quand on incinère, on produit un certain nombre de polluant. Qu'est-ce qu'on peut faire pour polluer le moins ? On est un certain nombre à avoir dit qu'à cause des gens qui ont construit les incinérateurs du Havre, d'Albertville, de Lille et de Nîmes, les villes qui ont des incinérateurs en conformité allaient être pénalisées. Et on ne va plus pouvoir incinérer. Je suis clair pour dire que ces gens-là, il faut... ils doivent être condamnés. Nous, élus, sommes confrontés à une réglementation durcie. Il y a des études qui tendent à dire qu'il n'y a pas de lien entre dioxine et cancers et un discours qui dit que lorsqu'on respecte la réglementation, nous ne faisons pas courir de risque à la population. Pensez, s'il y avait des études qui montraient que c'est dangereux, on arrêterait. L'usine de Toulon, nous l'avons depuis un an. Pour les dioxines dites « environnementales », nous pouvons prendre des mesures. On va prélever, pas en continu, mais dans la longueur. L'usine a démarré en 1984. Depuis cette période, nous avons un comité, le CIL du quartier, pour donner des informations. Nous allons mettre un site internet relié directement au panneau de contrôle de l'usine pour donner les informations en direct sur la production de dioxines, avec un délai d'une heure. [il dit ensuite que les dioxines environnementales sont produites en quantités dix fois supérieures à celles d'une usine d'incinération]

**Sauvaire** : Non, le risque automobile, les barbecues etc, nous ne pouvons pas les contrôler. Mais l'incinérateur, nous pouvons le contrôler.

**Genty** : [à M. Vincent] Ce que vous nous dites, on l'a déjà entendu sur le tabac. Quand le citoyen entend dire que la pollution domestique est plus importante que la pollution industrielle, le citoyen, il explose.

**Vincent** : Je suis de ceux qui disent qu'il faut travailler tous ensemble, en totale transparence, sur la base de bonnes informations et pas sur celles qu'on trouve sur internet, Madame.

*[Désaccord entre M. Genty et M. Vincent sur les mesures en continu]*

**Genty** : Je fais le reproche que nous ne pouvons pas mesurer en continu. A Sausset-les-Pins, en 2004, le professeur Belpomme a dit que statistiquement, il n'avait pas vu autant de cancers chez les enfants. Avant c'était très rare. L'enfant n'a pas encore toutes ses défenses, il est vulnérable, et notamment à l'accumulation de pollutions. La loi Bachelot ne tient pas compte de l'accumulation. Chaque industriel est en conformité mais dans l'ensemble, qu'est-ce qu'il se passe ?

**Sauvaire** : [*parle du principe de précaution*] : Nous ne pouvons pas dire que la dioxine c'est rien, mais on est sûr qu'en n'en produisant pas, on ne pollue pas.

**Veyrié** : Je trouve étrange le silence des industriels !

**Un industriel** : On attend, on vous laisse parler depuis deux heures !

**Suder** (directeur adjoint déchets Communauté Agglomération Nice) : On a une usine de valorisation énergétique. On produit de l'électricité. Nous avons cette usine jusqu'en 2018. Pour après, sortir un projet, ça prend au moins 5 ans. Pour Marseille, ça prend sans doute un peu plus (rire). La question, c'est que sur 50% au moins des déchets, j'ai besoin d'une solution d'élimination. Mais je fais quoi ? Si on peut ne pas produire de dioxines, c'est mieux. Après, est-ce que je préfère faire 0,1 nanogramme sur l'incinérateur ou bien... Moi mon attente est la suivante : quand on dit que la dioxine, c'est le grand démon, qu'il ne faut surtout pas en produire, mais nous, on dit quoi ?

**Espinosa** : Nous on peut vous répondre !

**Suder** : On est tous d'accord ici : la dioxine, c'est dangereux. Il y a consensus.

**Genty** : Je veux connaître les méthodes d'incinération et les services d'entretiens. Monaco fait mieux qu'ailleurs. C'est une question de prix, surtout pour la maintenance.

**Vincent et Suder** : Monaco c'est moins bien, ils ne sont pas soumis à la réglementation européenne. Si vous allez voir les exploitants, ils vous diront que c'est la plus belle usine du monde, mais si vous grattez, ça sera différent...

**Suder** : En 2018, je fais quoi ? J'attends d'avoir les informations nécessaires pour savoir.

**Mallaret** (technicien Marseille Provence Métropole) : Il y a quelque chose qui m'a choqué. [*// s'adresse à M. Espinosa*] : Moi je ne suis pas contre l'incinération, je vous respecte, mais je voudrais que l'inverse soit vrai aussi. Avec mon collègue, nos deux salaires réunis ne font pas

30 000 €. Toute activité industrielle est génératrice de danger. Le traitement des déchets aussi. Le principe de précaution n'est pas applicable, sinon, on n'aurait plus beaucoup d'industries. Je suis plutôt partisan d'appliquer un principe de prévention. La précaution, c'est dire que toute activité dangereuse doit être interdite. La prévention, c'est maîtriser au mieux le risque, minimiser le danger pour toute activité. Ce n'est pas particulier aux déchets. Il me semble important d'expliquer la notion de risque. Il n'y a pas de risque pour une activité dangereuse installée en plein désert.

**Vincent** : Mes attentes sont sur l'acceptabilité, et sur une étude de traçabilité. [*Il critique l'exclusion de telle substance de l'étude sanitaire qui a été programmée.*]

**Devillers** (DRIRE) : On a 9000 substances, on ne peut pas tout contrôler.

**Espinosa** : La grande bataille pour nous, [*c'est pas risque/danger mais* ] c'est sur le risque ponctuel et le risque chronique.

**Michel** (élu Fos-sur-Mer) : [*S'adressant à M. Haus*] Juste un petit mot, quand même ! Ce matin sur l'autoroute pour venir ici, je me suis mis à rêver en sortant de Marseille, sur un pont il était écrit : « non à l'incinérateur ». J'ai beaucoup aimé l'intervention du représentant de MPM. La prévention, c'est exporter chez les autres. M. de l'UFC, vous avez eu tort d'appeler « incinérateur de Fos » celui qui veut être installé à Fos. M. de la DRIRE, vous étiez là au débat de Fos 2XL. L'incinérateur a surgit partout. Si on est là c'est parce que nous avons demandé au Préfet de créer des groupes de travail sur la dioxine. J'ai adoré l'intervention sur les représentations expertes/scientifiques pour calmer le social. Dans « démocratie », il y a *cratos*, le pouvoir, exprimé par la population aux élus. Aux représentants de Toulon et Nice je m'incline ...ce que vous faites chez vous, c'est votre choix. Mais je n'accepterais pas qu'on fasse chez nous, ce qu'on ne veut pas faire chez soi.

**Sohier** (Responsable environnement adjointe Arcelor Fos) : Nous sommes les premiers producteurs de dioxine en PACA. Je me suis inscrite à ce groupe, pas parce que je suis experte, mais parce que dans mon travail, je fais beaucoup d'interventions auprès de notre personnel et à l'extérieur, pour communiquer. Nous faisons de la formation, mon attente, c'est de communiquer comme il faut. Nous avons besoin de connaître les préoccupations. J'attends cette liste de question, mais il faut, 1 : savoir ce qui vous intéresse et 2 : savoir comment y répondre, comment donner les informations au public et quel public, par quels moyens... On peut vous parler de nos actions auprès de notre personnel. J'ai envie que l'on aboutisse à une communication concrète.

**Genty** : Je ne veux pas vous décevoir, mais quand j'ai rencontré votre collègue de Sollac, il m'a dit que vous produisez 13 nanogrammes/m<sup>3</sup>, relevés trois fois par an. Quelle est la signification de ce chiffre ? Est-ce qu'on est dans la communication ou dans la manipulation ?

**Espinosa** : [*à Mme. Berbiac*] Quand à Solamat-Merex il y a eu un accident [accident du 7 mars 2003 et de la journée porte ouvertes du 14 juin suivant ?], le directeur de votre usine a dit d'une façon claire devant une salle de 300 personnes très remontées : c'est nous ! Ce qui m'a beaucoup plu, c'est sa transparence et son discours sur l'incinération des déchets industriels. Il a dit que pour l'incinération des déchets industriels, on sait ce qui entre, alors que pour les ordures ménagères, on ne sait pas. La transparence des élus me plaît aussi

quand vous dites : s'il y a un risque on arrête. Il y a 100 000 produits différents (dans les fumées des incinérateurs) et on en teste 900. Je suis là pour construire [M. Vincent lève les sourcils], pour faire en sorte qu'on diminue les pollutions.

**Vincent** : [faisant un parallèle avec l'épandage des boues d'épuration]. J'ai pris la décision de ne plus jamais épandre. J'applique le principe de prévention. Je prends principe du moindre risque, c'est pourquoi les boues je les incinère.

**Genty** : Et vous avez raison !

**Berbiec** (incinérateur industriel Solamat-Merex) : Nous avons deux incinérateurs de déchets industriels dangereux dans la région. Un à Rognac, celui de Fos-sur-mer a démarré en 1993. Je rejoins votre avis sur la prévention avec en amont une veille réglementaire. Il n'y a pas de risque zéro, mais plutôt une notion de risque acceptable. Il faut minimiser le danger, notamment d'explosion, et minimiser les polluants. Les dioxines en font partie. L'équilibre est précaire. Des accidents, il peut toujours y en avoir. On a opté pour la transparence. On fait des CLIS. Pour communiquer sur ce que nous faisons, nous avons besoin de savoir quelles sont les informations demandées en termes de méthodologie et de process. Notre attente c'est de nous faire accepter.

**Michel** : [à Berbiec et Sohier] : Vous êtes acceptés ! Évidemment, quand on est agressé, je réagis, mais ce n'est pas la voie qui est la mienne. Madame la représentante de Sollac, vous avez organisé une CLIE dans des conditions très courageuses. Je crois que chacun a pu s'exprimer. La transparence vous l'avez faite. Avec Sollac vous avez en quelques années réduit vos émissions de façon drastique. Nous ne sommes pas contre l'industrie.

**Sauvaire** : J'ai été élu à La Penne-sur-Huveaune et je participe aussi au Conseil Départemental d'Hygiène. J'étais contre l'incinérateur de Saint-Menet. Je suis désolé pour Fos, mais Marseille avait bien compris qu'il ne fallait pas en construire. [Il parle d'Atochem dans la vallée de l'Huveaune] Les relations entre industriels et associations, ça existe et ça marche quand on a un but commun et qu'on ne fait pas n'importe quoi. Pour Marseille, depuis 1992 on doit traiter les déchets au plus près de chez soi. Si encore ils brûlaient les déchets de Fos ! C'est pour ça que ça ne passe pas. Si c'était les ordures de Fos, ils trouveraient une raison de l'accepter. Pour Merex, vous avez fait des choses qui sont correctes, peut-être parce que vous traitez des matières plus dangereuses.

**Haus** : Quel sera l'ordre du jour de la prochaine réunion ?

**Genty** : Pour chaque point il faut dégager les points forts et les points faibles.

**Sacher** : Il est urgent de savoir ce qu'on communique, et comment ? Après il y a le problème de crédibilité des infos. Est-ce qu'il y a un porteur d'informations privilégié ? Est-ce qu'il faut faire une communication écrite ?

**Espinosa** : Déjà, si on arrive à communiquer entre nous c'est une grande chose. Par exemple, je veux dire à Solamat-Merex que l'incinérateur de Fos est une bombe à retardement. Je pense qu'il faut dire que la dioxine est dangereuse et je pense que ce n'est pas ça que vous voulez communiquer. Regardez la communication de La Provence !

**Gavache** : Il faudrait arriver au-delà de ça.

**Vincent** : M. Espinosa, celle-là on la connaît cette communication [*celle de La Provence*] On, ne parle pas de ça ! Je propose que pour la prochaine fois, chacun d'entre nous arrive avec une proposition de communication, un projet avec une idée de contenu, de support et de cible.

**Sacher** : J'ai aussi entendu Madame dire : moi j'ai besoin de formation. Que pensez-vous d'un module de formation aux associations, aux enseignants ?

**Vincent** : Toutes les associations que je rencontre le demandent. Ça existe au niveau de l'ADEME. Est-ce qu'au niveau PACA on peut mettre en place une structure qui forme sur la dioxine et l'incinération ? Mais encore faut-il trouver une personne qui n'ait pas intérêt à mentir.

**Espinosa** : La meilleure façon, c'est d'organiser un débat contradictoire, comme ça chacun se fait l'opinion qu'il veut.

**Sacher** : Comme l'a dit M. Espinosa, il faut des débats contradictoires avec des chiffres contradictoires.

**Haus** : On acte la proposition de M. Vincent, une proposition avec le support et qui on vise.

**Michel** : Il faut faire attention au public car la perception et la réception restent très variables.

**Sacher** : Sur quels outils et quels moyens on s'appuie pour communiquer ?

**Haus** : Le Cyprès a déjà les références bibliographiques.

**Sacher** : On a les références bibliographiques, si on a besoin de cartographie régionale, on va communiquer sur ce sujet.

**Haus** : En termes de communication, est-ce que l'on aura un budget ?

**Bussièrre** : L'État a des budgets serrés.

**Suder** : Le CESSA pour la prochaine fois fait le point sur les accords et désaccords.

**Michel** : Je ne suis pas d'accord sur ce qu'a dit le directeur du CESSA à propos de la « lutte d'influence d'une communauté avec une autre ». Là je ne suis pas du tout d'accord.

**Cézanne-Bert** (chercheur CESSA) : Je voulais dire que derrière le mot transparence, tout le monde ne met pas forcément la même chose.

#### **Rem post-réunion :**

M. Suder fait du covoiturage pour Mme. Gavache.

Devillers : a fait un IUP, puis les petites Mines, a choisi de travailler à la DRIRE pour la liberté donnée par le « pouvoir de flicage ». Dit qu'il n'aurait pas aimé bosser à Sollac par exemple.